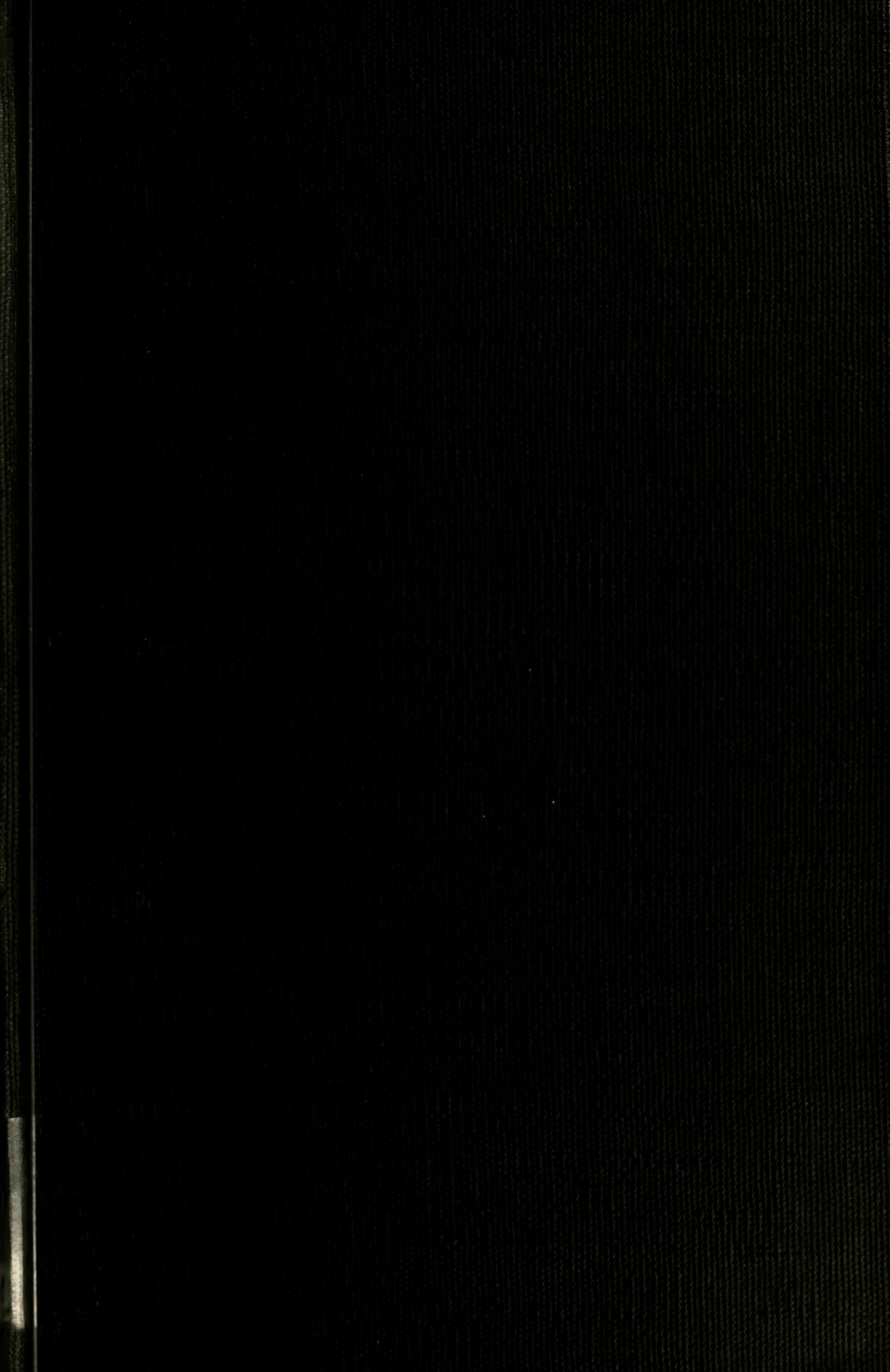




CLAUDIUS POULLART DES PLACES
SOC. S^TI SPIRITUS INSTITUTOR

Héliog. Jules Chauvet

Henri LE FLOCH, s. sp.

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE FRANÇAIS DE ROME

UNE VOCATION ET UNE FONDATION AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

CLAUDE-FRANÇOIS

POULLART DES PLACES

FONDATEUR

DU SÉMINAIRE ET DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

(1679-1709)

Ouvrage couronné par l'Académie Française

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE

1915

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Par soumission aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons qu'en donnant à Claude Poullart des Places et à d'autres personnages mentionnés dans ce livre des qualifications réservées par les lois ecclésiastiques, c'est uniquement pour nous conformer à l'usage reçu d'exprimer ainsi l'innocence de la vie et l'excellence de la vertu.

Pareillement, en ce qui concerne certains faits extraordinaires, nous entendons émettre des jugements privés, sans nul préjudice de l'autorité de l'Église catholique.

PRÉFACE

« *Quand je ne serai plus, on ne se souciera plus de moi :*
« *chacun pense aux vivants ; mais on ne pense plus aux morts*
« *parce qu'ils ne peuvent plus nous servir* (1). »

Un profond sentiment d'humilité, plus encore que la considération de la vanité des choses terrestres, dictait ces paroles à Claude-François Poullart des Places, à l'heure où il songeait à dire un adieu définitif au monde pour suivre sa vocation. L'ambition de ces pages serait d'apporter un filial démenti à l'opinion conçue de lui-même par un homme resté jusqu'ici un inconnu, bien qu'il appartienne à la glorieuse phalange des plus dignes serviteurs de Dieu et de l'Église, par l'éminence de ses vertus et l'opportunité de ses œuvres.

Qu'il y ait souvent plus de consolation et de profit à « *se soucier* » *des morts qu'à* « *penser* » *aux vivants, nous n'avons pas à le démontrer ; mais, sans vouloir faire compliment à ceux qui ne sont plus aux dépens de ceux qui sont encore, n'est-il pas permis de redire :* « *Malheur à qui ses morts deviennent importuns !* » *Deux siècles auront bientôt sonné depuis que Claude-François Poullart des Places s'est endormi saintement dans le baiser du Seigneur, le 2 octobre 1709. Comment expliquer qu'un si long espace de temps se soit écoulé sans qu'on ait entrepris, même dans sa famille religieuse, de recueillir les enseignements et les souvenirs du pieux fondateur ? L'histoire seule de son œuvre peut nous en fournir la réponse.*

(1) *Première Retraite*, p. 29.

Les Prêtres du Saint-Esprit, ceux du moins qui constituaient à proprement parler la postérité spirituelle de Claude Poullart, les « associés », comme on disait, pour les distinguer des ecclésiastiques formés par eux au ministère sacerdotal, furent peu nombreux, au premier siècle de leur existence.

Depuis la fondation du Séminaire du Saint-Esprit, en 1703, jusqu'à la catastrophe sanglante de 1793, la petite communauté eut à soutenir de terribles assauts, qui mirent plusieurs fois sa vie même en péril. Pourtant, grâce à l'appel que fit au zèle des Spiritains, en vue de l'évangélisation des possessions françaises d'outre-mer, un gouvernement chrétien et vraiment occupé des intérêts supérieurs de la patrie, grâce en même temps à la confiance des Évêques, qui les pressaient d'accepter en France la direction de plusieurs Grands Séminaires, leur action se serait déployée avec rapidité, si la Révolution de 1789 n'était venue, par la plus violente des secousses, arrêter ce mouvement d'expansion. Persécutée à outrance, l'humble Société, sans en excepter un seul de ses membres, resta fidèle à la foi catholique, apostolique et romaine; mais, épuisée et presque anéantie à la suite de cette effroyable commotion, elle fut près d'un demi-siècle à se relever de ses ruines. Quand le juif converti François-Marie-Paul Libermann vint mettre la main au travail de la restauration, il s'opéra, à la suite de circonstances variées, des déplacements dans l'orientation de son action au dehors, suivis de transformations au dedans, qui ne laissèrent à personne le loisir de jeter un regard instructif sur le passé.

L'entreprise, d'ailleurs, offrait des difficultés de nature à détourner les moins timides. L'œuvre de Claude Poullart se résume dans la fondation de la Communauté du Saint-Esprit, et, en s'y appliquant, l'ardent apôtre cherchait par tous les moyens à cacher en Dieu sa vie qui fut courte; il mourut, en effet, à l'âge de trente ans. Si, par un dessein providentiel, des notes de retraite, examens, réflexions et résolutions, jetées

sur le papier pour lui-même et son directeur, ne s'étaient rencontrées, comme par surprise, à sa mort, parmi ses papiers, nous n'aurions presque rien pu savoir des pensées et des sentiments intimes d'une âme enrichie des dons les plus précieux de la grâce.

Un contemporain, un disciple, un fils, M. Thomas, devenu supérieur du Séminaire de Verdun et assistant général de sa Congrégation, avait bien essayé de rédiger une petite notice; il la laissa inachevée en un manuscrit de 24 pages in-4° qui, tel quel, nous a été d'un grand secours. C'est la parole d'un témoin rapportant ce qu'il a vu de ses yeux et ce qu'il a recueilli de la bouche du fondateur ou des personnes de son entourage immédiat. Il fait avec une simplicité touchante le récit de merveilles de piété, de charité, d'humilité et de pénitence.

Aux réflexions de retraite et au bref Mémoire de M. Thomas se réduisent les documents que nous avons découverts dans les archives du Saint-Esprit. Ils y dormaient d'un sommeil deux fois séculaire, épars comme des ossements oubliés dans un cimetière dévasté. Ce sont les emprunts faits à cette double série de documents qui donnent à notre travail son authenticité, son autorité, sa couleur vraie. Nous avons laissé parler Claude Poullart comme nous avons reproduit son disciple, sans rajeunir leurs expressions vieillies, ni modifier leurs tours de phrases, bronze antique qu'il ne fallait pas dépouiller de sa patine.

Avec ces témoignages précieux, mais à beaucoup d'égards incomplets, reconstituer un passé si lointain était un grave problème. Cette restauration se ressentira nécessairement de l'insuffisance des sources d'information directe, et plus d'une fois, le lecteur devra se contenter de conjectures, de probabilités, d'une évocation, pour ainsi dire, par fulguration et par rayonnement, des personnes et des choses sur lesquelles la vie de Claude Poullart s'est reflétée. Parfois aussi l'horizon

s'élargira et s'ouvrira sur l'histoire de l'époque, qui sert de cadre naturel. En guise de conclusion, quelques chapitres laisseront entrevoir rapidement la marche et le développement de la Congrégation du Saint-Esprit, depuis la mort de Claude Poullart jusqu'au Vénérable Libermann.

Des références variées renseigneront sur l'origine de nos découvertes et le sens de nos recherches. Comme la plupart de nos documents sont inédits, il était nécessaire de les faire entrer largement dans le corps de l'ouvrage, afin de lui fournir une base solide, un substratum sur lequel on peut toujours édifier, sans enfreindre les règles de la discrétion ni celles de la composition.

La nature des manuscrits, retraçant des états d'âme, la vie elle-même de Claude Poullart tout entière appliquée au seul objet de la fondation de sa communauté, imposaient à notre travail un caractère aussi psychologique qu'historique. Nous nous sommes efforcé, en exposant les faits, de montrer comment, par le développement progressif de la grâce, une nature d'élite, capable de résolutions et d'efforts, triomphe de tous les obstacles, s'élève en peu de temps à une haute perfection et devient apte à rendre les services les plus remarquables à l'Église et aux âmes.

Claude Poullart fut un type supérieur de vertu sacerdotale et apostolique ; et, s'il est vrai, ainsi que le dit Montaigne, que « l'histoire fournit le moyen de pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles, et que c'est une étude d'un prix inestimable, » (1) *nul doute que les leçons et les exemples du saint fondateur ne soient utiles à toute âme qui cherche à s'édifier et à s'établir dans la piété, le zèle et la charité.*

Et quand fut-il plus urgent de convier à l'imitation des grands modèles ! En ce temps d'abaissement des caractères, ne nous faut-il pas regarder ceux qui surent mépriser les

(1) *Essais*, I, 25.

vanités du monde et se jeter, généreux et intrépides, au milieu de tous les renoncements et de tous les dépouillements? Ces sortes d'exemples communiquent la flamme qui purifie, la force qui régénère, un renouveau d'idéal, un accroissement de vie. « La mémoire restaurée de Claude Poullart des Places sera comme une nouvelle étoile dans le ciel de l'Église », daignait nous écrire un ecclésiastique éminent, à qui nous avions communiqué quelques fragments de ce travail. Puisse ce gracieux souhait se réaliser, au moins dans le ciel de quelques âmes !

Ce livre est aussi une histoire domestique. Pour les raisons déjà mentionnées, presque tous les éléments mis en œuvre dans ce travail sont ignorés de la plupart de ceux qui s'honorent d'être les enfants de Claude Poullart des Places. En apprenant ce qu'ont été la pensée et la vie de leur fondateur, en voyant de quelle manière il créa son œuvre et comment il forma ses disciples, chacun se rendra compte qu'il a, dans le passé, des titres et des traditions, un héritage glorieux de sainteté et d'apostolat ; chacun comprendra qu'il y a une façon d'être, de sentir et d'agir commandée par les origines, et qu'il y a tout profit à remonter aux sources avec une fidélité ferme et respectueuse. On se défend ainsi des multiples causes de décadence, sans perdre pour cela l'intelligence des nécessaires évolutions et la volonté de l'incessante marche en avant. C'est le moyen d'éviter qu'aucune hache meurtrière ne vienne couper les racines qui sont vie, qui font l'arbre solide au vent et d'où monte toute sève pour les fleurs et les fruits.

Qu'une génération grandisse dévouée à la mémoire de Claude Poullart des Places, pleine de vénération et d'amour, dont la piété filiale sache s'inspirer de l'épigraphe du Mémoire de M. Thomas : Mementote præpositorum vestrorum, etc.

Nous avons commencé cet ouvrage à Paris, au moment où s'y dressaient les listes de proscription, jetant hors les frontières de la patrie un si grand nombre de victimes

innocentes. Après avoir, depuis lors, disputé aux nécessités de chaque jour quelques heures trop courtes, au milieu de labeurs sans répit, nous voici arrivé au bout de notre tâche, à Rome, à une autre heure de ténèbres, où retentissent douloureusement, par-delà les Alpes, les coups du marteau démolisseur qui entreprend de faire de l'Église catholique en France un monceau de ruines. Daigne l'Esprit-Saint susciter à la Fille aînée de l'Église, pour la rendre triomphante des sectes ennemies, beaucoup de prêtres semblables à Claude-François Poullart des Places !

H. L. F.

Rome, Séminaire Français, le onze juin mil neuf-cent-cinq, fête de la Pentecôte, deux-cent-deuxième anniversaire de la fondation de la Congrégation du Saint-Esprit.

PRÉFACE DE LA NOUVELLE ÉDITION

Dès son apparition, cet ouvrage a reçu un accueil qui nous a vivement touché. Sans qu'il ait été fait aucune espèce de réclame, des lecteurs lui sont venus de tous les rangs de la société. Des écrivains lui ont fait l'honneur, dans des publications variées, de citations et d'emprunts. En des attestations nombreuses, des voix émues, sorties principalement du sein de la jeunesse des écoles, des élus du sanctuaire, du fond même des cloîtres, ont dit leur satisfaction. Des prélats éminents, des directeurs d'âmes éclairés, nous ont affirmé que la lecture de ces pages a opéré, sous leurs yeux, un bien réel. Enfin, des personnes du monde, de haute intelligence et de sentiments élevés, assurent avoir recueilli dans la Vie de Claude-François Poullart des Places *des leçons de force et de lumière.*

Nous devions en conséquence songer à une nouvelle édition. Les jours de calamité que nous traversons ont eu pour résultat de nous laisser, au milieu des angoisses et des deuils, quelques heures disponibles qui nous ont permis de revoir ce travail, sans nuire à des intérêts plus graves.

A part un certain nombre de retouches, le texte est demeuré le même. Seul le précis historique concernant la survivance et les progrès de l'œuvre de Claude-François Poullart des Places a été renouvelé, grâce à des documents inédits puisés dans les Archives de la Propagande, dont les portes, par un privilège rare, se sont ouvertes devant nous.

Rome, le deux octobre mil neuf-cent-quinze, anniversaire de la mort bienheureuse de Claude-François Poullart des Places.

H. L. F.

LETTRE

de S. Ém. le Cardinal Secrétaire d'État

AU NOM DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE BENOIT XV

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA
—
N° 3301

Dal Vaticano, 27 janvier 1915.

Mon Très Révérend Père,

Notre Saint-Père le Pape Benoît XV a agréé avec une bienveillance toute particulière l'hommage filial que vous Lui avez fait de votre ouvrage intitulé : « *Une Vocation et une fondation au siècle de Louis XIV — Claude-François Poullart des Places.* »

A l'aide de l'histoire, de la psychologie et de la théologie, vous avez fait revivre la noble figure et connaître la grande âme de celui que la Providence avait choisi pour être le fondateur d'une œuvre salutaire et féconde pour le bien, telle que l'a été, dès les origines, le Séminaire du Saint-Esprit, cette pépinière de prêtres destinés à la sublime mission de former les clercs et d'évangéliser les peuples.

Aussi bien le Séminaire et la Congrégation du Saint-Esprit, qui furent souvent l'objet des encouragements du Siège Apostolique, auxquels vinrent s'ajouter les témoignages les plus flatteurs des pouvoirs publics animés de l'esprit du Christianisme, ont déjà rendu, pendant deux

siècles écoulés, les services les plus signalés à la cause sacrée de la Religion.

Votre bel ouvrage, Mon Très Révérend Père, montre la fondation de Claude-François Poullart des Places victorieuse au XVIII[e] siècle des menées jansénistes et gallicanes, et, au siècle suivant, toujours fidèle à une parfaite orthodoxie, devenant de plus en plus, par l'accession du Vénérable Libermann et de ses compagnons, l'ardent foyer d'apostolat auquel le Saint-Siège n'a jamais fait appel en vain.

Le Saint-Père a particulièrement goûté les saines et puissantes méthodes de formation théologique et ascétique, précieux héritage de votre illustre et saint fondateur. En effet, plus les messagers de l'Évangile sont ornés des connaissances de l'ordre surnaturel, plus ils possèdent la flamme de la vie intérieure, plus aussi ils sont assurés de leur sanctification personnelle et préparés pour la sanctification d'autrui. C'est pourquoi Sa Sainteté est heureuse de vous féliciter d'avoir, en ces pages de haute inspiration, élevé un monument de piété autant que de science à la mémoire de votre fondateur.

En même temps, de ce livre, fruit de vos méditations, déposé en hommage à ses pieds, le regard paternel du Souverain Pontife se porte avec affection vers la grande institution pontificale et française, depuis dix ans confiée à votre sollicitude, et dont la prospérité croissante est aussi l'œuvre de votre sagesse et de votre zèle. Le Saint-Père se plaît à vous rendre le témoignage d'y avoir appliqué, avec un succès reconnu de tous, au bénéfice de la piété, des études et de toute la formation romaine, les méthodes et les principes transmis en patrimoine par le Serviteur de Dieu, Claude-François Poullart des Places, qui mettait si profondément au cœur de ses disciples, avec l'amour de la science et de la perfection sacerdotale, le dévouement à l'Église et à la Chaire de Pierre.

Souhaitant que votre ouvrage serve à édifier beaucoup d'âmes en perpétuant une glorieuse et sainte mémoire, le Saint-Père vous envoie, comme gage des faveurs célestes, la Bénédiction Apostolique, qu'Il daigne étendre avec bonté, en ces douloureuses circonstances, à tous vos collaborateurs et à tous vos élèves, présents et absents.

Je vous exprime ma reconnaissance personnelle pour l'exemplaire du même ouvrage que vous avez eu la gracieuse pensée de m'offrir, et je vous prie d'agréer, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués en Notre-Seigneur.

PIERRE, Cardinal GASPARRI.

Au Très Révérend Père H. Le Floch, Supérieur du Séminaire pontifical français, Rome.

LIVRE PREMIER

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA SORTIE DU COLLÈGE

CHAPITRE PREMIER

Le Temps. — Le Pays. — La Famille.

(1679)

Claude-François Poullart des Places naquit à Rennes le 26 février de l'an 1679.

A cette date, Louis XIV, entouré d'hommes éminents dans tous les genres, éclairé des lumières de leur génie, fort de leur dévouement au bien public et à sa personne, avait mené de front les opérations militaires et les négociations diplomatiques : il venait de placer la France au premier rang des États de l'Europe.

Les brillantes victoires de Turenne et de Condé, suivies coup sur coup de celles de Créqui, de Luxembourg et de Duquesne, avaient démontré hautement que notre armée de terre était sans rivale et que notre flotte pouvait disputer aux escadres anglaises et hollandaises l'empire de la mer. Cette suprématie politique et militaire permit à la France de dicter aux peuples, coalisés contre elle, les clauses mémorables de la Paix de Nimègue (1679).

En présence de ce triomphe, dans un élan spontané, les échevins de Paris, interprètes de l'enthousiasme universel,

décernèrent solennellement au puissant monarque le titre de Louis-le-Grand, que la postérité a ratifié. Le règne était à l'apogée de sa gloire.

Mais, si la France proclamait sa prépondérance au dehors, elle s'épuisait au dedans, malgré d'indéniables succès. Les provinces succombaient sous le poids écrasant des charges multiples, suite inévitable de la mise en campagne de tant de troupes, des travaux entrepris au Louvre, aux Tuileries, à Versailles, et des autres prodigalités fastueuses du grand Roi. L'écart considérable entre la recette et la dépense inquiétait les prévisions vigilantes de Colbert, et l'obligeait, pour augmenter les rendements, d'en venir aux expédients financiers connus dans l'histoire sous le nom « d'affaires » ou taxes « extraordinaires ».

La misère étant presque générale dans les campagnes, la perception des impôts causa de nombreux soulèvements, qui provoquèrent à leur tour des sévérités outrées.

Nulle part l'émotion ne fut aussi vive qu'en Bretagne, principalement dans la ville même de Rennes, capitale de la province.

La Bretagne se trouvait, vis-à-vis du pouvoir royal, en matière fiscale, comme en tout le reste, dans des conditions particulières. Lors de sa réunion à la France, il avait été stipulé que nulle contribution ne pourrait être établie sans le consentement des États. Cependant la guerre ayant épuisé le trésor, on mit un impôt sur le sel, le papier timbré et le tabac. Les Bretons se rédimèrent par un lourd subside. Mais bientôt ces taxes furent rétablies avec aggravation. Chaque année amena de nouvelles exactions qui, en peu de temps, remarque le jurisconsulte rennais Pierre Hévin, « vident beaucoup de bourses et purgent la province au-delà de ce qu'elle avait de superflu (1) ».

Exaspérés, les contribuables bretons s'insurgèrent en voyant leurs droits constitutionnels indignement violés. Il y eut des émeutes. A Rennes, la foule envahit les bureaux

(1) Cité par M. Vétault (Préface de la *Géographie de l'Ille-et-Vilaine*, A. Orin)

du tabac et du timbre, les dévasta de fond en comble et lacéra les registres au cri de : « Vive le Roi sans les édits ! » Il fallut charger les rebelles, qui parlaient de mettre le feu à la ville, pour piller, au milieu de la confusion, les maisons des riches et des gens d'affaires.

Rennes devint alors le théâtre de lamentables événements. Chef-lieu de la province, cette ville était la résidence officielle de tous les services publics institués par le pouvoir royal, le lieu ordinaire de la réunion des États. Elle était par-dessus tout le siège de ce puissant corps judiciaire qui s'appelait le Parlement de Bretagne. Cette compagnie souveraine occupait dans la ville la place la plus importante, car Rennes était essentiellement une ville de haute judicature.

« De tous les Parlements de France, écrit un savant magistrat, si l'on excepte celui de Paris dont la situation fut toujours prépondérante, aucun n'a eu plus grande allure et n'a joué un rôle plus marquant. Ce n'était pas seulement une cour souveraine ayant mission de rendre la justice ; il possédait ou tout au moins s'arrogeait des attributions multiples, en matière politique, en matière de finance, d'administration, de police, de législation même. Son personnel répondait à l'importance de son rôle : il comprenait un premier Président, douze Présidents dont huit à mortier, une centaine de conseillers, un Procureur général, des avocats généraux, des substituts, tout un monde de greffiers, garde-sacs, clercs de greffe, receveurs de gages, épices et amendes, les officiers de la chancellerie et leurs nombreux auxiliaires, les huissiers et les sergents, enfin le personnel subalterne ; et, à côté de la Cour, participant à sa vie judiciaire, une compagnie de cent dix procureurs, un Barreau qui a compté jusqu'à cent quarante et cent cinquante avocats (1). »

Les magistrats sont les personnages les plus considérés

(1) G. Saulnier : *Le Barreau du Parlement de Bretagne*, Introduction, p. VII-IX et p. 106.

dans la ville et dans la province. « C'est en leur honneur, écrit spirituellement Mme de Sévigné, que les prédicateurs s'y évertuent, et, dans les affaires de mariage, dire d'une jeune Bretonne qu'elle a refusé des présidents à mortier, c'est tout dire. » Quand le Parlement est exilé, la capitale pousse « des pleurs et des cris » en voyant sortir « son cher Parlement » : quand il revient, « toute la ville est dans les cris et les feux de joie ». — « Le Palais du Parlement, ajoute-t-elle, est le plus beau de France (1). »

Claude-François Poullart, le père du saint personnage dont nous entreprenons d'écrire la vie, était un avocat au Parlement de Bretagne, et par cette charge il occupait un rang distingué parmi ses concitoyens. « Le barreau de Rennes fut sans contredit l'un des plus grands barreaux de l'ancienne France. Le nombre imposant de ses membres, leur situation sociale, la profondeur de leur savoir et l'éclat de leurs talents, l'universelle considération dont ils étaient entourés : tout contribuait à donner à leur ordre une importance exceptionnelle. Des liens étroits unissaient la cour souveraine et les auxiliaires qui l'aidaient puissamment dans l'œuvre de l'administration de la justice. La déférence que les avocats témoignaient à « nos seigneurs du Parlement » leur était rendue par ceux-ci en estime et en bienveillance... Tous ces parlementaires avaient les mêmes préjugés, les mêmes passions, les mêmes croyances. Tous ces Bretons — car la distinction primitive des « originaires » et des « non originaires » avait fini par s'atténuer et disparaître, — professaient au même degré le culte ardent des libertés et des franchises de leur province (2). »

Dans les troubles qui précédèrent de peu la naissance de son fils, en un temps que l'on représente parfois avec complaisance comme une époque d'absolutisme en haut et d'asservissement en bas, M. Poullart ne craignit pas de se prononcer, avec la majorité des membres du Parlement, pour l'abolition des taxes arbitraires.

(1) Lettres de Mme de Sévigné.
(2) G. SAULNIER : *Op. cit.*, Introduction, p. XVI-XVII.

On vit alors le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, accuser la puissante compagnie de pactiser avec la révolte. Colbert crut devoir en écrire au premier Président d'Argouges, pour lui faire des remontrances « Il ne pouvait prévoir, disait-il, de quoi la folie des peuples était capable, quand ils n'étaient pas arrêtés à temps par leurs magistrats : mais une ville qui se révolterait au moment où le roi, à la tête de ses armées, travaillait en personne à la gloire de l'État, recevrait à coup sûr une punition exemplaire, à commencer par les magistrats dont c'était l'office de prévenir les désordres (1). »

Le duc de Chaulnes se chargea de châtier les rebelles avec une rigueur contre laquelle l'histoire a justement exercé sa sévérité. Écoutons Mme de Sévigné qui écrivait sur place, dans le voisinage de Rennes, en sa campagne des Rochers : « M. de Chaulnes..... n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites..... Rennes est une ville déserte, les punitions et les taxes ont été cruelles : il y aurait des histoires tragiques à vous conter d'ici à demain.....

« On a fait une taxe de cent mille écus sur les bourgeois, et, si l'on ne trouve pas cette somme dans les vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue (2), et défendu de les recueillir sous peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, femmes, vieillards, enfants, errer en pleurs, au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher. Avant-hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré : il a été écartelé, après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville. On prit soixante bourgeois. On commence demain à pendre..... J'ai une tout autre idée de la justice depuis que je suis dans ce pays (3). »

Si l'on ajoute au sombre tableau de ces répressions les

(1) Lettre du 22 septembre 1675.
(2) C'était la rue Haute, qui contenait environ 4.000 habitants.
(3) Lettres de Mme de Sévigné.

excès toujours possibles d'une populace mise en furie par la misère, les violences commises par 10.000 hommes tirés de l'armée du Rhin, réputée si cruelle, on comprendra qu'un témoin oculaire ait pu dire qu'ils « égalaient Rennes à la destruction de Jérusalem (1) ».

Quelle était, dans ce cadre historique, la famille au sein de laquelle la Providence allait placer le berceau de l'enfant prédestiné dont nous essaierons de retracer la vie, les vertus et les œuvres ?

Les Poullart étaient de vieille souche et franche lignée de Bretagne ; mais ils n'étaient pas originaires de Rennes. Ils reçoivent dans les actes la qualification d'écuyers et seigneurs de Kergolleau, de Kerhir, de Kermenguy, de Kerbersault, de Leslec'h. Ce dernier nom paraît être, en langue bretonne, l'équivalent ou à peu près de l'appellation additionnée « des Places » que nous trouvons adjointe au nom patronymique de Poullart. Le blason familial était : *écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à la rose d'argent boutonnée d'or aux 2 et 3, de sinople plein.*

Le nom des Poullart n'est pas sans avoir tracé un glorieux sillon dans le champ de l'histoire. Si nous remontons de quelques siècles en arrière, nous rencontrons un Geoffroy Poullart, l'un des écuyers choisis par Beaumanoir et tué au fameux combat des Trente en 1350. Sa famille tenait un rang distingué à la cour de Jeanne-la-Boiteuse, dont tous les Poullart semblent avoir été les fidèles serviteurs. Pierre Poullart fut trésorier de Jeanne de Penthièvre. Avant de mourir, il fit, en bon chrétien, une généreuse fondation à Notre-Dame de Beauport, où il fut inhumé en 1364, avec sa femme, Constance de Kerraoul. Son fils, Guillaume Poullart, illustra le siège épiscopal de Saint-Malo (1360-1364) (2).

Comme toutes les familles qui se perpétuent, la famille Poullart se ressentit, dans ses générations successives, de

(1) Cf. Clément : *Les Emeutes en province.*

(2) Cf. Les Nobiliaires de Bretagne. — Levot : *Biographie bretonne.*

l'influence des temps et des milieux. Tout d'abord race féodale et militaire, elle se partagea plus tard entre la magistrature et l'Église. Les ascendants immédiats de Claude-François appartenaient à cette noblesse terrienne de Basse-Bretagne, plus riche de fierté et d'indépendance que d'écus et de bien-être, vivant, loin de la ville et de la cour, en de rustiques manoirs surmontés de la girouette seigneuriale, flanqués de colombiers, ombragés de chênaies.

Le père du futur fondateur, qui transmit à son fils ses prénoms de Claude-François, naquit le 18 janvier 1641, dans une petite gentilhommière en Bréhand-Moncontour, à cinq lieues de Saint-Brieuc (1). C'est ce qui fait dire à l'auteur du *Gallia Christiana : Is erat filius viri nobilis Sanbriocensis, qui postea fixit sedem in urbe Rhedonensi* (2). Tout jeune encore, Claude-François Poullart eut le chagrin de voir la possession de ses biens patrimoniaux lui échapper par la mésintelligence d'une belle-mère. Ses titres d'origine ne lui furent même pas conservés ; et quand, en 1668, se fit, sur l'ordre de Colbert, la réformation de la noblesse, M. Poullart, faute de pouvoir faire ses preuves, dut, comme il le déclare lui-même dans l'acte de son mariage, renoncer à la qualité d' « écuyer » qu'il tenait de ses ancêtres « jusqu'à avoir recouvré ses titres » (3) ».

Doué d'intelligence, d'activité et de cet esprit de suite qui mène presque infailliblement au succès, il résolut de faire lui-même sa destinée, à l'exemple des cadets de l'ancien régime. Après de brillantes études de droit à l'université de Nantes, il se fit recevoir avocat au Parlement de Bretagne et vint s'établir à Rennes.

Dès lors sa vie fut très occupée, car l'exercice de la justice n'a jamais chômé au pays breton. « Héritiers éloignés, à travers la période franque, des vieux Gaulois dont le tempérament fut essentiellement batailleur et babillard, les Bre-

(1) Archives nationales. Cour des Monnaies : Personnel Z1B572.

(2) *Sodalitium Sancti Spiritus*, t. VII, col. 1042, édition 1744.

(3) Voir Registres des baptêmes et mariages de la paroisse de Servon, année 1677, f° 3, recto et verso ; *Pièces justificatives*, n. I.

tons, même à l'époque féodale, marquèrent pour les débats de justice un penchant très vif qu'ils ne semblent pas d'ailleurs avoir perdu. La renommée, qui, à ce point de vue, a doté d'une sorte de monopole les Picards, les Manceaux et surtout les Normands, a oublié les Bretons, leurs voisins. Ceux-ci pourraient réclamer (1). »

Bientôt l'avocat Poullart acquit l'estime générale par sa probité scrupuleuse, par le soin qu'il apportait aux affaires, ainsi que par un beau talent de parole dont son fils recueillit l'héritage.

M. de Marbeuf, Président au Parlement de Bretagne, s'intéressa au jeune avocat, et lui fit épouser une demoiselle de bonne bourgeoisie de Rennes, Jeanne Le Meneust, fille de M. Le Meneust, procureur fiscal de la juridiction seigneuriale du Gué en Servon, au compte de M. de Marbeuf.

Le mariage fut célébré dans la chapelle du château du Gué, le 27 mai 1677 (2).

Par cette union, M. Poullart s'alliait à l'une des branches de la célèbre famille des Meneust, personnages des plus notables de Rennes, jouissant d'une grande fortune, transmise par héritage et acquise dans le négoce. La branche principale de cette famille était réputée noble, sous réserve de « non ancienne extraction ».

Les Meneust sont qualifiés de seigneurs de Bréquigny, du Gué, etc... Leur blason porte « *d'or à la fasce de gueules, chargée d'un léopard d'argent, accompagné de trois roses de gueules* ».

Guy Le Meneust (1593) fonda la fortune de sa maison. Sénéchal de Rennes pendant la Ligue, il se déclara zélé partisan de Henri IV et l'adversaire résolu des Ligueurs. Son énergie conserva la ville au roi. Les États lui décernèrent une chaine d'or avec une médaille à ses armes unies aux armes de Bretagne (3).

Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils furent tous

(1) G. Saulnier, *Op. cit.*, p. 179.
(2) Voir *Pièces justificatives*, n. I.
(3) Pol de Courcy : *Nobiliaire de Bretagne.*

trois présidents à mortier au Parlement de Bretagne. Les grands Meneust frayaient avec la première noblesse, tandis que les autres n'étaient que des bourgeois de plus ou moins haute volée.

La nouvelle famille avait donc tout à la fois des attaches avec la noblesse, la haute bourgeoisie, le monde des financiers. Dans une société aussi fortement hiérarchisée que l'était chez nous celle du XVII[e] siècle, il y avait en cela, à beaucoup d'égards, une situation très avantageuse.

Résigné à se contenter de cette noblesse que saint Grégoire appelle si élégamment « la noblesse personnelle (1) », jusqu'à ce qu'une occasion favorable lui permît de faire valoir ses droits héréditaires devant un tribunal compétent, n'étant pas obligé dès lors de « vivre noblement », c'est-à-dire de ne rien faire, M. Poullart se livra, sans crainte de dérogeance, à des entreprises commerciales des plus importantes qui le mirent au bout de quelques années en possession d'une fortune considérable.

Des documents municipaux de l'époque le représentent comme l'un des plus riches habitants de Rennes, faisant un gros commerce de bœufs, de toile, de cire et de blés, fermier général de Sainte-Mélaine, etc. (2). Sa qualité d'avocat au Parlement n'y répugnait point.

Dès l'année 1685, il avait acquis l'office de juge-garde des Monnaies qu'il conserva jusqu'à sa mort. L'Hôtel des Monnaies de Rennes, fondé par les rois ou ducs de Bretagne, resta longtemps l'un des centres importants du monnayage. Les officiers de cette juridiction, qui avaient à leur tête un général Provincial, étaient les deux juges-gardes, un contregarde, un essayeur, un graveur, puis les ouvriers, ajusteurs et monnayeurs.

Les exemptions et les privilèges attachés à ces charges étaient très appréciables. Même les simples ouvriers avaient des prérogatives réservées à la noblesse. Ils portaient l'épée, et leurs droits se transmettaient par le sang.

(1) *Orat. XVIII*, t. I, p. 480.
(2) Archives municipales de Rennes.

Les juges-gardes exerçaient une active surveillance sur la fabrication des monnaies, assistaient ou remplaçaient le général Provincial. Ils connaissaient de l'examen et de la réception des monnayeurs et des jurandes des orfèvres et horlogers. Ils prononçaient sur les cas litigieux et les délits. Pourtant, malgré les droits et les épices qui venaient s'ajouter aux gages, cette charge était pécuniairement peu rémunératrice ; mais elle concédait de précieuses immunités en même temps qu'un logement honorable à l'Hôtel des Monnaies.

Pour entrer en jouissance de cet office, M. Poullart dut se munir de lettres de provisions, présenter à la Cour des Monnaies une requête qui était précédée elle-même d'une information. Nous avons pu découvrir ces pièces qui ne laissent pas d'avoir un réel intérêt (1).

« Vu par la Cour (des Monnaies), y lisons-nous, la Requête présentée par Me F.-C. Poullart, sieur des Places, advocat au Parlement de Bretagne, tendant à ce qu'il plaise à la Cour le recevoir en l'office conformément aux provisions données à Chaville, le 12 juillet 1865. »

La Cour déclare bonne et valable l'information qui est ainsi libellée :

« 31 août 1685 ; à 9 heures du matin au Greffe de la cour : déclare savoir que C.-F. Poullart est de bonnes vie et mœurs, de la religion catholique, apostolique et romaine et l'ai vu assister au service divin plusieurs fois, — qu'il est affectionné au service du roy. Bachelet. »

« Messire Jean Fauvetel, prêtre officier de l'Église de Paris, qui le connaît depuis quelque temps, l'a vu se confesser et communier hier matin en l'église de Notre-Dame. »

Quant aux lettres de provision, elles attestaient la capacité du candidat et la légitimité de la transmission de l'office. En voici un extrait :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes liront, salut.

(1) Archives nationales. Cour de la Monnaie : Personnel ZIB572.

« Sçavoir faisons que pour la pleine confiance que nous avons en la personne de notre féal et bien amé M[r] F.-C. Poullart, avocat, et de ses suffisances, loyauté, prud'hommie, expérience et bonne diligence, à Iceluy pour ces causes avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de juge-garde de la Monnaie de Rennes, que tenait et avait défunt Messire René de La Monneroye (1), dernier paisible possesseur dudit office et à présent vacant par son décès. Par ledit office dorénavant, voulons et jouir et avoir part ledit Poullart aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, fonctions, privilèges, exemptions, droits, gages, fruits, émoluments accoutumés et audit office appartenant tous et semblables qu'en a joui et devait jouir ledit sieur de La Monneroye, tant qu'il nous plaira, pourvu toutefois que ledit sieur Poullart n'ait dans le nombre des officiers de la Monnaie de Rennes aucun parent ni allié au degré prohibé par nos ordonnances, qu'il ait atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis et qu'il satisfasse aux clauses de notre Edit du mois d'avril 1679, le tout à peine de nullité.

« Donné à Chaville le 12 juillet, l'an de grâce 1685. A Nosseigneurs de la Cour des Monnaies. »

En une charge où les responsabilités encourues étaient d'une extrême gravité, où les abus et les malversations n'étaient pas rares, le juge-garde Poullart des Places fit preuve d'une vigilance active et d'une parfaite intégrité. Les procès-verbaux des registres d'audience nous le montrent présidant les assemblées délibératives, réceptions et jugements, en lieu et place du général Provincial. Un grand nombre d'actes conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine portent sa signature élégante et savamment paraphée (2).

(1) René de La Monneroye, sieur de Bourgneuf, appartenait à une famille qui remplissait ces fonctions depuis le XVI[e] siècle. Sa charge lui avait coûté 80.000 livres.

(2) Les écrivains qui ont eu à parler du pieux fondateur du Saint-Esprit l'ont presque unanimement désigné sous le nom de « M. Desplaces », en un

Ces actes commencent par cette formule : « Vu par nous F.-C. Poullart, sieur des Places, advocat au Parlement de Bretagne, l'un des juges royaux gardes héréditaires de la Monnaie de Rennes (1). »

Comme nous le verrons au cours de cet ouvrage, M. Poullart eut à lutter pour le maintien de ses privilèges, jalousés au dehors, et à se défendre contre l'hostilité des orfèvres qu'il s'était vu dans l'obligation de condamner à de grosses amendes (2).

De son mariage avec Jeanne Le Meneust, F.-C. Poullart eut trois enfants : l'aîné, Claude-François ; puis, Jeanne-Claude qui naquit le 20 août 1680, et mourut âgée de cinq mois, le 22 janvier 1681 ; Françoise-Jeanne, née le 11 décembre 1685, qui épousa Henry Le Chat, seigneur de Vernée, dans l'Anjou (3), conseiller « non originaire » au Parlement de Bretagne. La descendance des Poullart fut dès lors continuée par celle des Le Chat de Vernée et de Tessecourt, qui s'est alliée aux familles des Nétumières, de la Béraudière,

seul mot. Dans le manuscrit de M. Thomas nous lisons : « M. et Mme Desplaces », le « jeune Desplaces ». Même constatation dans la Vie manuscrite de Grignion de Montfort, datée de 1770 et attribuée au P. Besnard, troisième successeur du Bienheureux. Picot de Clorivière n'a fait que reproduire le P. Besnard, et les écrivains postérieurs les ont suivis. Mais dans les actes civils et notariés, la dénomination « des Places » est toujours écrite en deux mots : « Poullart, sieur des Places, Jeanne Le Meneust des Places ». C'est la manière adoptée par le *Gallia Christiana*.

Le nom de Poullart est aussi diversement orthographié : Poullard, Poulard (*Nobiliaire* de Pol de Courcy), Poulart, ce qui indique l'incertitude ou la négligence, plus d'une fois l'une et l'autre. Il nous restait un seul moyen de sortir du doute : c'était d'écarter les imprimés et nous rapporter exclusivement aux documents originaux ; non pas à l'intérieur des actes, qui peuvent être rédigés par un scribe infidèle ou mal renseigné, mais aux signatures qui sont le témoignage direct des personnes elles-mêmes. Or, la signature du juge-garde de la Monnaie et de ses enfants est invariablement Poullart. Le père signe « François-Claude Poullart », son fils « Claude Poullart », sa fille « Françoise-Jeanne Poullart ». Il faut donc écrire *Poullart des Places*. — Cette orthographe est aussi justifiée par le nom de *Placistes* qu'on donnait parfois aux prêtres du Saint-Esprit au XVIIIe siècle.

(1) Registres d'audience. — Personnel.

(2) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine : Monnaie de Rennes, 1697.

(3) Vernée en Chanteussé, canton de Châteauneuf, arr. de Segré (M.-et-L.). Ce château fut acheté en 1698 par Henry Le Chat, et passa par mariage à la famille de Tessecourt, puis à la famille d'Armaillé, qui l'a vendu.

des Briottières, de la Forest d'Armaillé, des de Caqueray, des Saint-Hénis, etc.

F.-C. Poullart et sa famille demeurèrent successivement sur plusieurs paroisses de la ville de Rennes. Claude-François et Jeanne-Claude sont nés en Saint-Pierrè-Saint-Georges. Françoise-Jeanne, qui fut baptisée en l'église de Saint-Germain, et tenue sur les fonts baptismaux par Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, et Françoise de Marbeuf, amie de Mme de Sévigné, naquit, d'après l'acte baptistaire, « proche le Palais, maison des Frères Cordeliers ». C'était très probablement la rue Saint-François, actuellement dénommée rue Hoche. Les Cordeliers possédaient dans cette rue des immeubles qu'ils tenaient en location.

Peu après la naissance de sa fille, C. Poullart, en sa qualité de juge-garde, put habiter le premier étage de l'Hôtel des Monnaies, sur la paroisse de Saint-Étienne. C'est dans cette église que fut célébré, en 1705, le mariage de Françoise-Jeanne avec le conseiller Le Chat.

Les dernières années de la carrière du juge Poullart, déjà assombries par l'écroulement des espérances qu'il avait fondées sur l'avenir mondain de son fils, furent cruellement éprouvées par la mort prématurée de ce dernier. Il supporta pourtant cette grande épreuve avec une résignation toute chrétienne. Il eut d'ailleurs la consolation, avant de descendre lui-même dans la tombe, de voir le sacrifice de ce fils merveilleusement béni de Dieu dans l'œuvre dont il fut la pierre angulaire. Deux incendies, survenus coup sur coup à l'Hôtel des Monnaies en 1709 et 1711, lui occasionnèrent sans doute de pénibles émotions, avec des embarras et des contrariétés qui, peut-être, hâtèrent sa fin. Il mourut le 18 mai 1712, à l'âge de soixante-douze ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Étienne, sa paroisse. Nous lisons en effet dans les registres de sépulture, à la date du 19 mai 1712 :

« Noble homme François-Claude Poullart, sieur des Places, conseiller du Roy, ancien (doyen) juge-garde de la

Monnaye de Rennes, âgé de soixante-douze ans, décédé d'hyer, a été inhumé dans l'église (1). »

La fidélité aux maximes de ses ancêtres, l'accomplissement consciencieux de ses devoirs d'état, le dévouement à la religion, furent la règle de sa vie. Huit ans après, le 28 août 1720 (2), s'éteignit saintement M[me] Poullart, âgée de quatre-vingts ans, chargée de mérites et de vertus plus encore que d'années, heureuse, dans sa foi profonde, d'avoir donné à l'Église, non seulement un prêtre et un apôtre, mais le père d'une légion de prêtres et d'apôtres. Son corps fut inhumé en l'église de Saint-Étienne auprès de celui de son mari.

Nous avons tenu à faire ces recherches consciencieuses sur les origines de la famille Poullart et sa situation dans le monde. Personne ne se méprendra sur nos intentions. Certes, ce n'est pas le degré de la naissance ni le rang social qui font la sainteté : Dieu choisit ses élus dans les rangs les plus obscurs comme dans les conditions les plus élevées; mais les distinctions appartenant à l'ordre providentiel, l'Église les a toujours respectées, et, en même temps, par les exemples des saints, elle nous enseigne comment nous devons dédaigner, pour l'amour de Jésus-Christ, toutes les grandeurs de la terre.

Ce qui surpasse incomparablement l'héritage du sang, de la fortune et de la considération, c'est l'héritage des vertus.

La famille est une école où se forment l'âme et le caractère. M. et M[me] Poullart sauront soutenir, dans la simplicité des habitudes et la dignité de la vie, le renom d'honneur de leur double lignée d'ancêtres. La richesse viendra s'asseoir à leur foyer, mais le travail y tiendra toujours son

(1) Archives municipales : Registres paroissiaux de Saint-Étienne, année 1712, f° 16, recto. Voir *Pièces justificatives*, n. I.

(2) Archives municipales ; Registres paroissiaux de Saint-Étienne, année 1720, f° 22, verso. Voir *Pièces justificatives*, n. I.

Dieu lui épargna la douleur de voir le terrible incendie de Rennes, qui éclata dans la nuit du 22 au 23 décembre 1720, qui dura sept jours et dévora 850 maisons.

sceptre austère. L'économie et le bon ordre soutiendront l'édifice, et l'exercice de la charité lui fournira le moyen et l'occasion de s'élever par le détachement et par le sacrifice. Ce qui faisait alors la force et la valeur de la société française, c'est que rien ne se produisait à vide : l'effort d'une génération se plaçait en réserve pour les besoins de l'avenir et se constituait en dépôt au profit des générations futures. Ici, les deux rameaux tiennent fortement au sol par des troncs vigoureux, et nous trouvons dans les âmes les mêmes influences ancestrales, les mêmes vertus héréditaires. C'était, de part et d'autre, l'esprit judicieux et ferme, le cœur simple et droit, la robuste santé d'une âme solidement chrétienne.

En sa longue carrière, le chef de la famille sut allier le respect des lois et le souci de la justice avec l'austérité de la vie. Profondément vertueuse, très pitoyable aux pauvres, Mme Poullart avait une piété fort éclairée, toute nourrie de la spiritualité du XVIIe siècle.

Dans ce sanctuaire familial, le nouveau-né allait rencontrer ce qui fit, pendant tant de siècles, l'énergie et la beauté de notre race : les traditions respectées d'un glorieux passé, l'urbanité, l'intégrité noble et fière, le calme de la conscience, la sincérité et la sérénité de la foi. Heureux l'enfant dont le Ciel a placé le berceau dans cette atmosphère bénie de la vertu et de la sagesse ! Ses premières années vont s'écouler paisibles et pures comme ces eaux limpides qui reflètent dans leur sein les fleurs et les feuillages de leurs rives, sans que rien vienne troubler leur tranquille surface ou souiller leur transparence. Il n'aura, pour marcher en avant, qu'à se rappeler ces premières impressions d'enfance, qui sont, de toutes, les plus douces et les plus profondes.

Ces traditions, ces doctrines, ces habitudes, tout cet enveloppement d'âme va circonscrire l'horizon de cet enfant, et lui donner les premières perspectives qui resteront pour lui le fond du tableau de la vie.

CHAPITRE II

Baptême. — Enfance. — Éducation première.

(1679-1686)

Le lendemain de sa naissance le nouveau-né fut présenté à l'église paroissiale, pour y recevoir le baptême. M. et Mme Poullart habitaient « proche le Palais » (1). C'est dans ce quartier noble de la ville, rue Saint-Georges et rues adjacentes, que les familles aristocratiques et parlementaires avaient leurs hôtels somptueux, aux vastes et hautes pièces lambrissées. On y rencontrait les Marbeuf, les Fouquet, les Farcy, les Descartes, des « non-originaires » devenus Bretons au XVIIe siècle.

C'étaient encore les La Moussaye, les Kersalaun, les Caradeuc, les Le Meneust, les Coëtlogon, les Ferret, les du Halgouët, les Chateaugiron, etc. (2).

Les Poullart se trouvaient sur la paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

La paroisse de Saint-Pierre était très ancienne puisqu'il en est fait mention dès la fin du Xe siècle : « *Signo apud parochialem Sancti Petri ecclesiam sonante.* » A l'origine, elle dépendait même d'un monastère, comme plus tard, au XVIIe et au XVIIIe siècle (3).

L'église fut donnée en 1032 à l'abbaye Saint-Georges par Alain III, duc de Bretagne. Les Religieuses de ce couvent la

(1) Archives municipales de la ville de Rennes ; voir aux *Pièces justificatives*, n. I, l'acte de naissance de Jeanne-Françoise Poullart, sœur de Claude-François.

(2) Cf. X. d'Haucourt : *Le Parlement de Bretagne.*

(3) Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Georges, publié par M. de La Bigue-Villeneuve.

remplacèrent par l'église paroissiale de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, qui ne fut autre chose qu'une portion de la chapelle abbatiale.

En témoignage de cette origine, le recteur ou curé était présenté à la juridiction épiscopale par l'abbesse du monastère, à charge pour celle-ci de lui fournir une pension qui consistait, au XVIIe siècle, en une somme annuelle de 400 livres, plus une pipe trois quarts de vin breton (1). De son côté, le recteur, au dimanche dans l'octave de l'Ascension, se rendait avec son clergé à la grille des religieuses et offrait en redevance une couronne de fleurs (2).

La Révolution a passé, nivelant les édifices et les usages. Saint-Pierre-en-Saint-Georges est l'une des cinq paroisses de Rennes disparues dans la tourmente et laissées dans l'oubli par le Concordat (3). L'église n'existe plus : seules, les constructions si imposantes du couvent, bien que désertées par les moniales, dominent toujours le cours de la Vilaine, et l'on aperçoit encore sur les frontons la crosse abbatiale, signature antique sur un acte lacéré (4).

Dans les « livres de Raison » si forts en usage aux siècles passés, nos pères conservaient précieusement le souvenir des naissances et des baptêmes, avec l'indication du jour, du mois, de l'église où avait eu lieu l'administration du Sacrement, le nom du prêtre baptisant, ceux des parrains et des marraines. Hélas ! le vandalisme de l'avant-dernier siècle a détruit aussi les documents les plus précieux, et de ces papiers, chers à l'historien, souvent il ne nous est pas même donné de recueillir quelques feuillets épars.

Une heureuse fortune pourtant a mis entre nos mains l'acte qui fut dressé et signé, séance tenante, après le baptême de Claude-François Poullart, dans l'église Saint-Pierre-en-Saint-

(1) Cf. Abbé GUILLOTIN DE COURSON : *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes.*

(2) IDEM, *ibid.*

(3) MARTEVILLE : *Histoire de Rennes*, deuxième volume, p. 405.

(4) L'église a été démolie au commencement du XIXe siècle, et l'abbaye convertie en caserne d'infanterie.

Georges. En voici la copie, extraite des registres paroissiaux conservés aux archives communales de Rennes :

« Claude-François, né du jour d'hier, fils de noble homme Claude-François Poullart, avocat en la cour, et demoiselle Jeanne Le Meneust, sieur et dame des Places, a esté baptizé en cette église par noble et discret Messire Julien Roussigneul Recteur d'icelle, et tenu sur les saints fonts baptismaux par haut et puissant seigneur Messire Claude de Marbeuf Chevallier, seigneur de Laillé, du Gué et aultres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils et président en son parlement de Bretagne, parrain, et demoiselle Françoise Truillot, dame de Ferret, marraine, lesquels ont signé ce jour vingt-septiesme de feuvrier mil six cent soixante et dix neuf, avec plusieurs autres personnes de qualité.

« Signé : Claude DE MARBEUF, président du Parlement, Françoise TRUILLOT, Claude DE MARBEUF, abbé DE LANGONNET, F. THOUVENIN, Marie LE GOUVERNEUR, François GOUYON DE BEAUCORPS, Gillette LEZOT, FERRET, MICHAU, J. ROUSSIGNEUL, Recteur de Saint-Georges. »

Les prénoms de Claude-François, que reçut au sacrement de la régénération le futur fondateur du Séminaire et de la Communauté du Saint-Esprit, étaient ceux de son père : le premier était aussi celui de son parrain : M. de Marbeuf.

Claude de Marbeuf, qualifié des titres de baron de Blaison, vicomte de Chemillé, seigneur du Chêne, de Laillé, du Gué de Servon, de la Pilletière et de la Morlaye, Conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président à mortier au Parlement de Bretagne (1), se montra toujours pour la famille Poullart un puissant protecteur et un ami dévoué. C'était aussi un éminent magistrat et un chrétien aux convictions profondes.

Propriétaire du château du Gué, son habitation d'été, il avait fondé une messe chantée aux premiers dimanches du mois, et à toutes les fêtes de la Sainte Vierge, pour obtenir,

(1) POL DE COURCY : *Nobiliaire breton*, Art. Marbeuf.

en l'église paroissiale de Servon, l'érection de la confrérie du Rosaire (1).

Deux de ses fils furent, comme lui, présidents au Parlement de Bretagne. Un troisième, Claude de Marbeuf, entra dans l'état ecclésiastique et fut abbé commendataire de Notre-Dame de Langonnet.

La présence à la cérémonie des « personnes de qualité », dont l'acte transmet les noms, nous fait connaître, dès l'ouverture de ce récit, la société dans laquelle se rencontrait la famille Poullart. Quand, plus tard, Claude-François sera devenu, selon l'expression de son disciple et contemporain, M. Thomas, un « cavalier accompli (2) », nous verrons s'ouvrir devant lui, à sa sortie du collège, les salons les plus aristocratiques de sa ville natale. Mme de Marbeuf, qui tiendra sur les fonts baptismaux Jeanne-Françoise (3), sœur de Claude-François, fut l'amie fidèle et très appréciée de Mme de Sévigné, qui descendait à Rennes, en l'hôtel de la présidente, actuellement hôtel Caradeuc, au haut du contour de la Motte (4).

Cette grande dame a mérité, chose assez rare pour qu'elle soit signalée, d'être louée sans restriction par celle qui se chargeait de si bien en « rabattre ». — « Mme de Marbeuf, écrit Mme de Sévigné, est une femme qui m'aime et qui, en vérité, a de bonnes qualités et un cœur noble et sincère..... J'ai encore ici la bonne Marbeuf qui m'est d'une consolation incroyable..... elle est bonne à tout..... elle est commode et complaisante..... C'est la meilleure amie du monde. Nous nous trouvons fort bien d'elle, elle fort bien de nous..... Tout bien compté et bien rabattu, il n'y a personne en Bretagne qui ait si bon cœur et si nobles sentiments (5). »

Le choix de la marraine nous révèle des relations dans

(1) Abbé Guillotin de Courson : *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes.*

(2) *Manuscrit autographe*, p. 4 (Archives du Séminaire du Saint-Esprit).

(3) Voir *Pièces justificatives*, n. I.

(4) Cf. L. de la Brière : *Madame de Sévigné en Bretagne.*

(5) Idem, *ibid.*

un monde tout autre, le monde de ces hommes d'affaires à grosse fortune, que La Bruyère appelle assez dédaigneusement « les partisans ».

Fille d'un procureur du Parlement, Françoise Truillot avait épousé Barthélemy Ferret, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, Trésorier et Payeur des gages du Parlement, trésorier général des Fermes de Bretagne.

Le recteur Roussigneul fit le baptême. C'est le même qui fonda, en l'église Saint-Georges, la confrérie du Saint-Sacrement (1).

M. et M[me] Poullart éprouvèrent une immense joie à la naissance de Claude-François. Ils le regardèrent comme un présent du Ciel ; écoutons M. Thomas :

« Ses parents s'étaient adressés à Dieu pour qu'il daignât leur accorder un fils : leurs vœux furent exaucés. Ils l'offrirent à Dieu dès sa naissance, et, pour lui conserver plus fidèlement ce précieux dépôt, ils le vouèrent en même temps à la Sainte Vierge, et lui firent porter, pendant sept années, l'habit blanc en son honneur.

« Ces parents sages et pieux, continue le Mémoire, eurent occasion, dans la suite, d'être persuadés que la Sainte Vierge avait agréé leur offrande, et ils crurent être redevables à la protection de cette puissante Mère de Dieu de la conservation de leur fils en plusieurs circonstances.

« M. des Places lui-même l'a cru ainsi, et a toujours eu pour Marie une tendre piété, comme il paraît par toutes les pratiques qu'on lui a vu employer pour l'honorer et la faire honorer par ceux qui ont été sous sa direction (2). »

Le souvenir de cette première consécration resta profondément gravé dans le cœur de Claude-François. Voici ce que nous lisons dans le *Plan de vie,* qu'il rédigea à son entrée dans l'état ecclésiastique. « A mes prières du matin, je réciterai le *Sancta Maria,* pour me remettre sous la protection de la Très Sainte Vierge, dont j'ai été autrefois l'enfant particulier, lui ayant été voué par mes parents, qui

(1) Abbé Guillotin de Courson, *Op. cit.*
(2) *Manuscrit autographe,* p. 1.

m'ont fait porter pendant sept années le blanc en son honneur (1). » Plus tard, quand il jettera les fondements de sa communauté, grain de sénevé qui devait prendre un développement si extraordinaire, il la mettra sous la garde de Marie Immaculée : « *Sub tutela Immaculatæ Beatæ Mariæ Virginis* », devançant ainsi par ses vœux la définition dogmatique, dont la gloire était réservée au XIXe siècle.

Peu de détails nous sont parvenus sur ses premières années. Nous savons cependant que, dès l'âge le plus tendre, répondant à la consécration dont il avait été l'objet, il mêla à l'amour de ses parents l'amour de Marie (2). Il bégayait ce doux nom avec les premières appellations de son père et de sa mère. Les premières sorties de la maison paternelle furent des pèlerinages aux sanctuaires de la Vierge.

La France est le royaume de Marie. Elle se formait à peine qu'un évêque des Gaules, celui qui baptisa notre premier roi chrétien, s'écriait : « *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ.* » Aux jours difficiles, Marie prenait en main la cause de son peuple : elle paraissait sur les remparts, veillait aux portes des villes ; elle écoutait les cris de détresse de nos rois et les rendait victorieux. Les rois à leur tour la vénéraient, la priaient, l'aimaient, et, par des édits mémorables, se faisaient les promoteurs de son culte sacré. Louis XI proclame qu' « il est commandé à tout Français, chevaliers, hommes d'armes et manants, de se mettre à deux genoux, au coup de midi, et de faire une prière à Notre-Dame ». Plus près de l'époque qui nous occupe, Louis XIII déclare, dans un acte solennel, que « prenant la très sainte et très glorieuse Vierge Marie pour protectrice de son royaume, il lui consacre particulièrement sa personne, ses États, sa couronne et ses sujets, la suppliant de défendre la France contre l'effort de tous ses ennemis, soit dans la paix, soit dans la guerre (3) ».

(1) *Manuscrit autographe* de C. Poullart, conservé en partie aux Archives du Séminaire du Saint-Esprit, à Paris.

(2) Mémoire de M. Thomas.

(3) Cf. Collection des Édits royaux.

Reine de France, Marie est, au même titre, Reine de Bretagne. Partout, sur le sol breton, s'élèvent des édifices, humbles ou superbes, qui attestent avec éloquence et la protection de la céleste souveraine et la reconnaissance des sujets fidèles. C'est une royale accumulation de prodiges de pierre : le coin de terre le plus ignoré possède au moins une chapelle votive en son honneur. Par une faveur particulière, le calvinisme ne profana pas en cette province, comme ailleurs, les églises de Celle dont il se proclamait l'ennemi juré.

La ville de Rennes a été vouée de temps immémorial au culte de la Vierge, qui reçut officiellement le titre significatif de « Dame et Souveraine de la cité (1) ». Au XVII[e] siècle, la capitale de la Bretagne possédait deux sanctuaires consacrés à Marie, célèbres par les miracles qui s'y opéraient et objet de la vénération universelle. C'étaient l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, desservie par les Dominicains, et la chapelle de Notre-Dame des Miracles dans la nef latérale de Saint-Sauveur. Au sortir du berceau, revêtu de la blanche livrée de Marie, Claude Poullart apprit le chemin de ces deux sanctuaires.

A Saint-Sauveur, sa pieuse mère, l'agenouillant aux pieds de Notre-Dame et lui faisant joindre ses mains suppliantes, lui racontait la touchante histoire dont les habitants de Rennes gardaient dévotement le souvenir. Elle remontait au XIV[e] siècle, au temps de la sanglante guerre de succession entre Charles de Blois, duc de Bretagne, et le comte de Montfort, renforcé par les Anglais. L'ennemi héréditaire, commandé par le duc de Lancastre, Jean Chandos et d'autres renommés capitaines, assiégeait la ville le 8 février 1356. Le léopard anglais n'a jamais dédaigné les expédients et les ruses : ce jour-là, il avait imaginé de miner le sol pour pénétrer traîtreusement au cœur de la cité. A la nuit, les Rennais, sans nul soupçon, dormaient en paix dans leurs de-

(1) Dom Plaine : *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes.*

meures ; car aux portes et aux remparts les gardes veillaient. Pourtant le danger était extrême ; encore quelques heures, et la mine, s'ouvrant inopinément, laissera un large passage aux soldats du duc de Lancastre : Marie allait manifester sa puissance.

Au milieu du silence de la nuit, voici que tout à coup la cloche de Saint-Sauveur retentit dans les airs et sonne à grandes volées. On accourt : ô prodige ! en un clin d'œil, la statue vénérée s'illumine à la lueur de flambeaux que la main de l'homme n'a pas allumés. Bientôt, troisième et plus étonnante merveille ! l'image sort de son immobilité hiératique et semble participer aux qualités des êtres vivants. Sa main droite, ramenée jusque-là sur son sein, s'étend tout d'abord et, après avoir tracé un mouvement dans l'air, vient se fixer à un point de l'espace et indique du doigt avec une grande précision un lieu déterminé, d'où cette main bénie ne se détache plus désormais. La foule a tout compris : la « Dame et Souveraine de la Cité » veut sauver son peuple fidèle ; des cris d'admiration et des chants de louanges sortent de tous les cœurs. Le capitaine averti fait faire une contre-mine, et l'ennemi prend la fuite couvert de confusion (1).

Dans le même sanctuaire se voyait encore le Cierge ardent ou la Chandelle de Notre-Dame, témoignage d'une reconnaissance immortelle pour cette insigne délivrance, qui attirait la curiosité de l'enfant : la mère avait réponse à ses naïves et candides questions.

A Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, *Beata Maria de bonis novellis,* l'image vénérée représentait la Vierge tenant amoureusement l'Enfant Jésus entre ses bras. Ce spectacle ravissait Claude-François, qui pouvait à loisir contempler les traits de la Madone, empreints de noblesse et de grandeur, et ceux du divin Enfant, pleins de grâce et de bonté.

Il s'arrêtait ensuite, émerveillé, devant le chef-d'œuvre

(1) Plusieurs historiens de la Bretagne et de la ville de Rennes. — Dom Plaine : *Le Culte de la Sainte Vierge à Rennes*, p. 21.

du « Vœu », dont l'origine lui était expliquée. La peste survenue en 1624 continuait ses ravages plusieurs années après. Dans le deuil public, l'évêque convoque les représentants du clergé, de la magistrature et du peuple : tous d'un commun accord se vouent à la Vierge, la conjurant de faire cesser le fléau ; si elle les exauce, ils s'engagent, au nom de la ville, à élever en l'honneur de leur libératrice un monument qui rappellera à la postérité ses bienfaits et leur reconnaissance. La peste aussitôt cessa de faire des victimes (1).

L'âme reçoit du milieu où s'éveillent ses premières pensées et ses premiers sentiments une empreinte ineffaçable, qu'on retrouve jusqu'aux extrêmes limites de la vie. En contemplant dès son jeune âge, au front de la Vierge, l'auréole de grâce si pure et la clarté joyeuse de son regard, l'enfant prédestiné se pénétra du sentiment profond de la puissance et de la tendresse de Marie. L'éducation de la famille vint, de la façon la plus heureuse, épanouir ces inclinations.

Pour M. et Mme Poullart, en effet, leur fils ne constituait pas un héritier seulement, ni une jouissance, ni un orgueil, mais un devoir redoutable et sacré. Ils comprirent qu'ils devaient l'élever non pour eux-mêmes, mais pour Dieu. « Ses parents, écrit M. Thomas, eurent grand soin de lui inspirer la piété dès ses plus tendres années, et ils ne négligèrent rien pour lui donner une éducation également belle et chrétienne (2). »

Dans la famille il y a deux autorités : l'autorité de la force et l'autorité du cœur : celle-ci doit commencer l'œuvre de l'éducation.

Claude Poullart eut l'inappréciable bonheur de trouver, penchée sur son berceau, une femme de grand sens, de grand caractère et de grand cœur ; mère ferme, douce, tendre, ardemment et sagement pieuse. Tout ce qu'elle refusait aux

(1) Dom Plaine : *Op. cit.*
(2) *Manuscrit autographe*, p. 1.

frivolités des relations mondaines, elle le prodiguait aux siens. Le rôle de mère et d'éducatrice se révélait à elle dans toute sa grandeur. « C'est sur les genoux de la mère, a dit Joseph de Maistre, que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde : un honnête homme et une honnête femme. » Mme Poullart savait que ses devoirs maternels avaient commencé le jour où Dieu, l'associant au grand œuvre de la vie, lui avait confié le soin de cette âme. Elle s'appliqua donc avec amour à donner à son fils cette première culture qui imprime à une vie tout entière la marque du caractère et le sceau du surnaturel : elle y joignait ces paroles et ces industries dont une mère a le secret et qui pénètrent les profondeurs d'un cœur qui s'ignore. Mystérieux échange de sentiments et de pensées entre l'âme de la mère et celle de l'enfant qui en garde l'impérissable écho !

Si l'amour joua un grand rôle dans cette première formation, il n'y entra rien, par contre, de ces molles tendresses, où l'égoïsme a plus de part que le dévouement. On ne rencontrait pas généralement à cette époque, dans l'éducation du foyer, les lacunes et les travers de l'éducation d'aujourd'hui. En ces mères chrétiennes qui, au XVIIe siècle, entreprenaient d'élever elles-mêmes leurs enfants, le sentiment maternel semble avoir eu une force particulière, cette force calme et sereine qui ne s'emporte pas, mais qui s'impose sans jamais faiblir. On ne reculait pas alors devant le fouet, proscrit par les délicatesses modernes : Louis XIV enfant n'en fut pas dispensé, et l'on peut dire que toute la grande société de ce siècle fut élevée au fouet et à la verge : elle fait bonne figure dans l'histoire.

Grâce à la noble vigueur et à la religieuse austérité des caractères, on rencontrait moins de ces enfants adulés, choyés, gâtés, « petits prodiges à cinq ans et sots toute leur vie ». On savait alors qu'élever un enfant, c'était le porter plus haut, le détourner d'en bas, lui apprendre à vaincre ses désirs, à étouffer son égoïsme, à arracher un à un tous les germes que notre déchéance native laisse au-dedans de nous-mêmes, pour jeter à leur place des semences de vertus.

Claude Poullart grandissait en sagesse et en grâce, au sein d'une famille qui prenait pour règle de sa conduite l'amour de Dieu et de sa loi, sous l'influence bénie de sa mère, dans cette ville de Rennes où tant d'églises, de couvents, de fêtes naïvement populaires, de processions magnifiques, de cloches carillonnantes, rappelaient de tous côtés, en tout temps, à toute heure, les obligations de la vie chrétienne. C'était en vérité, selon le mot du philosophe, la première éducation *in hymnis et canticis*, la meilleure de toutes (1).

A sept ans, Claude était un enfant éveillé, alerte, intelligent, aux yeux vifs et doux, à la figure rose épanouie sous de longs cheveux.

Il savait témoigner à son père et à sa mère combien il les aimait, par ces mille paroles et ces mille façons, à la fois tendres et respectueuses, qui sont un signe de l'éducation chrétienne, un ressouvenir et comme un reflet de la grâce de Jésus enfant.

La piété fut, avec l'amour de ses parents, le premier trait de son caractère.

Une sœur, Jeanne-Françoise (2), était venue réjouir, de nouveau, le foyer et préparer à Claude Poullart une compagne des premiers jeux. « Les amusements de son enfance, lisons-nous dans le Mémoire déjà cité, furent, comme dans quantité de grands saints, le présage de l'état auquel Dieu le destinait et des services qu'il voulait tirer de lui pour le bien de son Église. Il s'occupait à dresser des oratoires, à élever des petits autels, et il employait l'argent qu'on lui donnait à acheter ce qu'il croyait nécessaire pour les parer. Son grand plaisir était de représenter les cérémonies qu'il avait vu pratiquer à l'église. Les parents s'en trouvaient quelquefois importunés ; mais s'il cessait pour leur obéir, il revenait ensuite bientôt à ses amusements (3). » C'est, en

(1) Ravaisson.
(2) Voir *Pièces justificatives*, n. II.
(3) *Manuscrit autographe*, p. 1.

effet, dans le cadre des scènes du premier âge qu'on surprend d'ordinaire les charmantes révélations de l'attrait de la nature et de l'appel de Dieu. « Quand les mères vous offriront leurs fils pour que vous lisiez sur leurs fronts les beaux horoscopes », écrivait un jour Mgr Bertaud à son clergé, qu'il pressait de rechercher les enfants prédestinés au sacerdoce, « les signes ne vous manqueront pas pour discerner les jeunes élus. A la limpidité de leur œil, à la pureté de leurs traits, devant une piété enfantine et le goût des saintes cérémonies... pouvez-vous en douter un instant (1) ? »

Ce qui se passait, vers la même époque, dans le foyer chrétien illuminé par le génie de Racine (2), se reproduisait à Rennes chez M. et Mme Poullart d'une manière non moins touchante. Souvent les processions se déployaient dans les cours, traversaient les jardins, longeaient les corridors, gravissaient les escaliers, où le chant aux modulations inattendues retentissait jusqu'à « importuner » les parents. La maison en était un peu troublée ; la mère faisait mine de gronder, mais comment ne pas sourire devant la gravité précoce du célébrant improvisé ? Le voilà, revêtu de blanc, le blanc de la Vierge. L'aïeule a taillé et cousu l'étole et la chasuble : il est prêt pour le sacrifice. Il a pour auditoire sa mère, sa grand'mère, toutes deux bien émues, rien qu'au seul aspect de ce fils ainsi vêtu. La messe commence ; en dépit des rubriques, elle est servie par Jeanne-Françoise, sa sœur, qu'une cousine un peu plus âgée supplée parfois en cet office. L'autel est une étagère dépouillée de son service de table ; le missel, un bel exemplaire de la récente édition des *Vies des Saints de Bretagne-Armorique*, par Fr. Albert le Grand, du couvent de Morlaix. Le prêtre récite et chante le latin qu'il peut ; on lui répond de même ; à l'Évangile, il prêche. Puis, les mouvements se précipitent rapides et bien souvent se brouillent, ce qui compromet grandement la dignité du culte et coupe court à la cérémonie.

(1) Mgr Bertaud : *Œuvres pastorales*, p. 103.
(2) Témoignage de Louis Racine, fils du grand poète.

Ces souvenirs gracieux, ces récréations innocentes, ces doux enchantements nous ravissent et nous rappellent la réalité mystérieuse, le travail intérieur engendrant déjà, sous le souffle de la grâce, l'âme et le cœur du prêtre. N'oublions pas les actes de renoncement pratiqués par cet enfant qui sacrifie ses menus plaisirs pour la décoration d'un oratoire, à un âge où la nature n'obéit encore si souvent qu'à l'élan spontané de ses convoitises. Belles victoires remportées sur la légèreté habituelle, signes précurseurs qui sont comme le sceau de l'élection divine !

CHAPITRE III

Collège de Rennes. — Premières années d'étude.

(1686-1690)

Rennes fut le berceau de la naissance de Claude Poullart; le collège des Pères Jésuites de cette ville fut, avec le foyer de la famille, l'asile de son enfance, le théâtre de ses études et de sa piété.

L'heure où des parents se décident à confier à des mains étrangères l'éducation de ce qu'ils ont de plus cher au monde, est toujours une heure solennelle. En présentant son fils au Père recteur du collège, M. Poullart pouvait lui dire : « Voici l'enfant sur lequel reposent toutes mes espérances; c'est de lui que j'attends un jour l'honneur de mon nom et le repos de ma vieillesse. Toute ma famille se réunit et se résume en lui. L'amour de sa mère a dirigé ses premières impressions; son âme pure et innocente est déjà ouverte à la lumière de la vérité. Je me remets pour tout à votre expérience et à votre sagesse. Quand le cycle des études sera révolu, vous me rendrez mon fils, l'esprit orné de science, le cœur enrichi des mâles vertus du jeune homme, dévoué, généreux, reconnaissant, fidèle, digne du passé et des principes de sa famille. » En même temps que ce père ému, l'Église, dont le cœur n'est pas moins tendre et dont la sollicitude est plus haute et plus austère, semblait élever aussi sa voix mystérieuse et dire : « Voilà une âme qui a reçu en partage les plus éminentes prérogatives. Dieu habite en elle par la grâce d'une vocation sublime. Veillez sans cesse pour écarter d'elle le souffle impur du mal, car un précieux tré-

sor est remis aujourd'hui à la garde de votre vigilante tendresse. »

Le Père recteur accueillit le nouvel élève avec les sentiments qui saisissent tout cœur d'éducateur, au moment où, devant Dieu et devant les hommes, il prend la responsabilité de conduire une âme à la vérité qui est sa vie, à l'amour du bien qui est sa loi. En contemplant ce jeune écolier au regard candide et pur, dont la transparence laissait voir une âme si belle, eut-il quelque pressentiment de l'avenir? Nous l'ignorons. Ce qui ne fait l'objet d'aucun doute, c'est que Claude Poullart allait bientôt attirer l'attention de tous, maîtres et condisciples, par ses brillants succès, son gracieux caractère, son angélique piété.

Mais quels sont ces éducateurs qui vont coopérer, avec la grâce de Dieu et la vigilance de parents chrétiens, à la formation de l'esprit, du cœur, de l âme du futur fondateur de l'œuvre des Pauvres Écoliers? Quelle est cette maison qui va abriter les années de son enfance et de son adolescence? Quelles sont, dans leur ensemble, les méthodes d'enseignement et d'éducation dont il gardera la profonde empreinte jusqu'au terme de sa vie?

Un siècle et demi s'était à peine écoulé depuis la mort de son fondateur, et déjà l'illustre Compagnie de Jésus avait rempli le monde de sa renommée. Vouée à l'évangélisation et à l'enseignement, elle s'acquittait glorieusement de cette double mission. Depuis les premiers travaux de François-Xavier aux Indes, les fils d'Ignace avaient étendu partout leurs conquêtes, « au fond des mines du Pérou, sur les marchés d'esclaves de l'Afrique, sur les côtes des Moluques, dans les Observatoires de Chine », ainsi que l'a écrit un écrivain protestant (1). Ils enseignaient dans les Universités : en Allemagne, en Autriche, à Cologne, à Trèves, à Ingolstadt, à Vienne; ils pénétraient, en Suisse, à Fribourg et à Lucerne; la Pologne leur confiait le grand centre d'études de Vilna; le Portugal, qui devait plus tard leur faire payer

(1) MACAULAY.

si cher ses premières faveurs, leur ouvrait, avec de larges crédits, le collège de Coïmbre. Grâce enfin à la protection de Philippe II, ils fondaient en Belgique les célèbres Universités d'Anvers et de Louvain.

C'est dans notre pays, où leur influence devait être si féconde, que fut inaugurée pour eux cette vie de persécution qui semble devoir être inséparable de leur existence à travers les siècles.

Une triple hostilité leur barrait l'entrée du royaume. Outre la haine des Huguenots qui dénonçaient en eux le rempart de la Papauté, ils avaient à lutter contre l'opposition ouverte du Parlement et de l'Université. Pourtant la cour leur était favorable et ils rencontraient un puissant protecteur dans le cardinal de Lorraine. Le colloque de Poissy, dans lequel le successeur d'Ignace de Loyola, Lainez, prit la parole, leva enfin les obstacles. On les agréait « à condition qu'ils renonceraient à leur nom de Compagnie de Jésus et à leurs principales immunités », clauses qui restèrent d'ailleurs lettre morte. En 1564, ils fondaient à Paris leur premier collège dit collège de Clermont, où nous retrouverons plus tard Claude-François Poullart des Places.

A cette époque (1563), les bourgeois de Rennes possédaient un collège dans l'ancien prieuré de Saint-Thomas. L'évêque Aymar Hennequin, désireux d'enrichir la ville et la province d'une nouvelle institution, proposa aux Echevins de faire appel aux jésuites. Les bourgeois, de leur côté, adressèrent une première requête, s'engageant à étendre le collège et à subvenir aux frais d'installation. La Compagnie de Jésus se montra favorable au projet. Elle envoya le Provincial Clément du Puy prêcher le Carême dans l'une des églises de la ville, avec mandat de se prêter aux négociations. Les premiers arrangements furent alors conclus. Les États de Bretagne s'associèrent au mouvement universel et, ne se contentant pas de donner une approbation platonique, votèrent 30,000 écus pour la fondation. Il fallut attendre.

Comme un coup de foudre, une épreuve terrible était venue fondre sur la Société déjà florissante. Le 27 février

1594, le poignard de Jean Châtel frappait le roi Henri IV. L'assassin avait passé par le collège de Clermont : il n'en fallait pas davantage aux ennemis des Pères pour travailler à leur ruine. Les passions furent déchaînées; l'inepte calomnie des théories régicides du P. Guignard se répandit comme une traînée de poudre. Le sang innocent rougit la place de Grève, tous les jésuites furent bannis du royaume, et leurs établissements brutalement fermés. Mais le bon sens du roi devait le faire revenir bientôt de cette criante injustice. La voix publique, qui proclamait toujours les proscrits les meilleurs éducateurs de la jeunesse, fit tomber les dernières préventions. En 1603, Henri IV leur permettait de s'établir en Guyenne, Languedoc, Gascogne, Bourgogne, et fondait lui-même, de ses deniers, le collège de La Flèche.

C'est alors que la Communauté de Ville, à Rennes, reprit aussi ses démarches. En 1603, le Parlement expédiait des lettres patentes, et les bourgeois adressaient au Pape leur supplique. En même temps, il y eut dans toute la province un élan spontané en faveur de l'œuvre future. En 1607, le consentement définitif du général des jésuites parvenait aux échevins, et les classes s'ouvraient le 18 octobre de la même année, en la fête de saint Luc.

Le collège de Rennes poursuivait donc un premier siècle d'existence, quand Claude Poullart y fit son entrée.

L'établissement avait grandi avec le temps; il comptait d'ordinaire deux mille cinq cents étudiants, quelquefois plus de trois mille. Soixante religieux formaient le personnel et se partageaient les labeurs de la discipline et des classes. Il fallut bâtir une église en rapport avec les besoins du collège : c'est maintenant la grande et belle église paroissiale de Toussaints. On y disait alors trois messes consécutives pour les écoliers, afin que ceux-ci ne fussent pas en trop grand nombre à chacune d'elles.

Le collège de Rennes occupait un des premiers rangs parmi les collèges florissants du royaume, d'où sortaient une foule de jeunes gens qui devaient s'illustrer dans toutes les carrières : des évêques, des généraux, des magistrats et des

savants, gloire immortelle de leur patrie et de ceux qui eurent le bonheur de les former à la science et à la vertu. Il suffit de se remettre en mémoire que la compagnie de Jésus a élevé dans les lettres et la piété Bossuet, Bourdaloue, Corneille et Condé.

En entrant au collège, Claude Poullart y trouvait encore vivante la mémoire du P. Guy Le Meneust, son grand-oncle maternel, qui fut l'un des premiers recteurs. Ce saint religieux, doué d'une intelligence extraordinaire, mourut au collège de La Flèche, où, dans sa jeunesse, il avait eu pour élève René Descartes (1).

Le recteur d'alors était le P. Julien Baudran, orateur disert, administrateur habile en même temps que religieux plein de mansuétude et de piété. Plus tard, Claude Poullart aura la bonne fortune de le retrouver à Paris, d'abord recteur du collège Louis-le-Grand, puis supérieur de la maison professe. Sous cette autorité sûre d'elle-même, douce et invinciblement ferme, se livraient à leur ardente besogne des hommes animés de cet esprit que le monde appelle « l'esprit de corps » et qui n'est autre que l'union des sentiments, des pensées, des tendances dans les souvenirs du passé et les espérances de l'au-delà : des religieux, toujours prêts à se subordonner entre eux, de la manière la plus avantageuse au bien général, et vivant dans les faciles et libres communications d'une vie de famille. Une communauté ne consiste pas, en effet, dans une réunion d'hommes qu'abrite le même toit et que renferment les mêmes murailles : l'espace n'établit des rapports qu'entre les corps. Qu'importe que ceux-ci soient dans un même lieu, si les esprits et les cœurs sont

(1) Guy Le Meneust, né en 1588, entré dans la Compagnie de Jésus en 1606, fut regardé par tous ceux qui le connurent comme un prodige de talent. Nous lisons à son sujet dans le *Recueil Rybeyrèle :* « *Ætatis suæ undecimo Rhetoricam cum summa laude et fructu ingressus est, mirantibus coævis suis quanto antecederet spatio... In theologicis autem studiis, quæ tum magno nostrorum numero Flexiæ frequentabantur, et ingeniis optimis abundabant, antecelluit omnibus...* »

En 1624, le P. Le Meneust fut nommé supérieur de la Maison professe de Paris; puis, il fut recteur du Collège de Rennes. (Voir aux *Pièces justificatives*, n. III, des renseignements inédits.)

divisés, et s'il n'y a entre les âmes un lien puissant qui les fixe dans une pensée commune? Cette pensée commune, assez forte pour dominer les volontés particulières, pour imprimer à tous les membres un caractère propre, et pour déterminer l'action de tous, le Jésuite régent la trouvait dans l'obéissance à ses supérieurs, et dans un programme magistralement tracé sous le nom de *Ratio studiorum*.

Ce code d'enseignement, qui conservait les bonnes traditions et les meilleures méthodes, était le fruit d'une longue expérience et d'un immense travail. Bacon, après en avoir pris connaissance, s'écriait avec enthousiasme : « Une Société nouvelle a porté la plus heureuse réforme dans nos écoles. Pourquoi de tels hommes ne sont-ils pas dans toutes les nations? Que ne les avons-nous pas dans nos intérêts? ».

Le travail de l'éducation est beaucoup plus une affaire d'expérience qu'une œuvre de théoriciens. Ceux qui en ont formulé les règles applicables les ont toutes puisées dans une longue pratique, éclairée par la réflexion. Cette œuvre délicate ne veut pas les hommes à idées non éprouvées et les esprits aventureux, qui n'ont pas appris à se défier d'eux-mêmes, ni à plier leurs conceptions aux exigences de la réalité.

C'est dans les lettres anciennes, après l'étude de la religion, c'est-à-dire, dans le vrai, le beau et le bien, qui sont au fond des chefs-d'œuvre littéraires sagement et chrétiennement expliqués, que ces éducateurs trouvaient l'objet de leur enseignement. Ils évitaient la multiplicité et la complexité des matières. Celles-ci se succédaient sans confusion et sans jamais s'embarrasser, chacune venant en son temps, et servant comme de degré pour faire arriver la suivante. On était loin de l'accumulation des programmes modernes, et les précautions étaient prises afin que l'enseignement restât, ce qu'il doit toujours être, simple et gradué.

Les maîtres commentaient les auteurs, les élèves en pénétraient le sens, les apprenaient, les déclamaient et les

discutaient. Le grand moyen d'émulation était l'exercice de la « concertation », espèce de tournoi ou joute littéraire, qui transformait les classes en champ-clos, où, parti contre parti, assaillants contre tenants, se livraient des combats pour le trône d'*imperator* ou général triomphateur.

Au collège, à cette époque, on était en vrai pays latin. Tout se faisait en cette langue, même l'explication du grec. Pourtant cette situation, justifiée pendant longtemps, ne pouvait guère se prolonger. Déjà au milieu des splendeurs du règne de Louis XIV et de l'éclosion des chefs-d'œuvre de la langue française, il s'opéra un mouvement de réaction contre l'usage exclusif de la langue latine. Bossuet et Fénelon, qui furent si grands éducateurs, se montrèrent, en cette matière, respectueux à la fois de la tradition et partisans de réformes utiles.

Il est une règle du *Ratio Studiorum*, de toutes la plus considérable, c'est celle qui traite du soin et de l'obligation de christianiser l'enseignement, de former le cœur et l'âme des enfants par les ouvrages mêmes destinés à former leur intelligence. Tel est le grand côté de l'éducation, sans lequel l'instruction est souvent dangereuse et funeste. C'est la première sollicitude du Provincial, du Recteur et du Préfet des classes. « *Adolescentes qui in Societatis disciplina traditi sunt sic magister instruat ut una cum litteris mores etiam christiani dignos imprimis hauriant* (1). »

En effet, le commerce prolongé de l'enfance chrétienne avec les représentants les plus séduisants du paganisme antique n'a jamais été sans dangers : il y a du paganisme dans toute âme d'enfant, parce qu'il y a en chacune un foyer d'orgueil et de concupiscence. Mais il faut reconnaître que les inconvénients étaient singulièrement atténués autrefois, par la prédominance de l'instruction religieuse dans l'éducation, les habitudes pieuses des familles, l'esprit chrétien de la société, la nature, en un mot, du milieu dans lequel l'enfant devait respirer et vivre. Le christianisme le

(1) *Ratio studiorum*, reg. 1, comm. prof.

pénétrait de toutes parts, dans les mœurs privées comme dans les mœurs publiques, et si le paganisme régnait sans rival dans le domaine de l'art et de la littérature, c'était là comme une forme convenue qu'on ne prenait guère au sérieux.

Claude Poullart entra au collège à l'ouverture des classes de l'an 1686, le 18 octobre « *in Lucalibus* », date à laquelle se faisaient alors les rentrées ou Lucaïdes, en raison de la fête de saint Luc, fixée à ce jour. Il assista à la messe du Saint-Esprit, célébrée par le Père recteur dans la vaste église du collège, remplie d'écoliers de tout âge. Le corps de Ville était présent, et, après une harangue, le recteur présenta au syndic ou maire, à titre de redevance, un cierge de cire blanche aux armes de Rennes.

A l'issue de la messe, un régal où l'on entendit force violes fut offert, comme de coutume, aux représentants de la cité (1).

Les relations avec les autorités civiles étaient alors sympathiques et cordiales. Pourtant, moins d'un siècle plus tard, ces maîtres éducateurs rencontreront à Rennes même un de leurs plus dangereux adversaires. La Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, qui contribua de toute la force de sa virulente éloquence à la suppression de l'Ordre, en 1762.

A ses pamphlets contre les Constitutions des Jésuites il ajouta plus tard un *Essai d'éducation nationale,* dont Voltaire fit un grand éloge, et qui était un procès intenté aux principes d'enseignement et aux méthodes de la Compagnie.

Notre jeune écolier n'a pas encore achevé sa huitième année, et le voilà confondu dans les rangs du collège, soumis au niveau d'une règle, la même pour tous, obligé d'acheter par le travail les encouragements et les distinctions : quel puissant moyen de faire entrer dans une âme neuve le sentiment et l'énergie du devoir ! Quoi de plus

(1) Cf. DUCREST et VILLENEUVE : *Histoire de Rennes*.

salutaire pour l'enfant, si naturellement porté en famille à se regarder comme le centre auquel tout doit se rapporter ! Il fut confié au régent de la classe élémentaire de grammaire, *infima classis grammaticæ*. Suivant les traditions, ce même maître devait conduire ses élèves au moins jusqu'aux humanités.

Le régent appartenait corps et âme à ses disciples : à ceux-ci se rapportaient toutes ses pensées et tous les actes de sa vie. Sa tactique consistait, surtout en ces classes de début, à former l'esprit de ses élèves, en s'emparant de leur cœur. Le cœur de l'enfant est, pour le maître qui doit l'instruire, le meilleur auxiliaire : quand on peut compter sur ce soutien, l'œuvre est plus qu'à moitié faite. Le régent de cette classe était au milieu de ses élèves, comme le divin Modèle au milieu des petits enfants qu'il se plaisait à bénir. En présence d'une abnégation qui, du matin au soir, ne se démentait jamais, l'enfant comprenait, de la meilleure façon, ce dévouement sous toutes ses formes et avec toutes ses nuances, depuis l'esprit de sacrifice qui inspirait à son maître les condescendances de chaque jour, jusqu'à l'immolation du martyr qui donne pour ses frères son sang et sa vie.

M. Poullart, de son côté, prit toutes les mesures convenables pour seconder l'œuvre des maîtres. Comme cela se pratiquait à cette époque, dans les familles riches, il attacha à la personne de son fils un précepteur qui surveillait ses études à son retour du collège et se mettait en rapport direct avec le professeur.

« Ce n'était pas assez, dit M. Thomas, de satisfaire le régent, il fallait satisfaire aussi les parents. Les jours de congé il devait rendre compte de la promenade et de son devoir ; les dimanches et jours de fête, il rendait compte du sermon (1). »

On le voit : l'éducation que recevait Claude Poullart au foyer paternel, comme celle qu'il recevait au collège, n'était

(1) *Manuscrit autographe*, p. 2.

pas de ces éducations qui amollissent les caractères, mais de celles qui le trempent et le virilisent.

Le régime de l'externat permettait à M. Poullart de suivre de près les progrès de son fils, et d'exercer sur ses idées et ses sentiments une influence permanente et efficace. Sur tous les points, il se trouvait en accord de vue avec les maîtres que sa confiance avait choisis, Rien de plus indispensable à coup sûr en matière d'éducation, que cette harmonie des efforts entre la famille et les maîtres, et rien de plus digne de pitié que la situation d'un enfant dont l'âme reçoit, alternativement, du collège et de la famille, des impressions qui se contredisent. Heurtée par les plus rudes secousses, sa constitution morale est bouleversée en tous sens par ces changements soudains et contraires. Au milieu du trouble et du désordre de ces revirements funestes, tout progrès s'arrête, les fonctions se troublent, les facultés se dissolvent au lieu de s'épanouir, viciées dans leur développement ou étouffées dans leur germe.

M. et Mme Poullart surveillaient avec une attention particulière la formation religieuse d'un fils déjà si heureusement enclin aux choses de la piété. Ils comprenaient à merveille que la religion constitue la base et pose le couronnement de l'éducation. Sans la religion, la science n'est qu'un fragment, dont la place dans l'ensemble n'est pas intelligible, dont le but n'est saisissable ni pour celui qui sait ni pour celui qui apprend. Mais quiconque a mis la main au labeur sacré de l'éducation sait que la solidité de l'enseignement religieux, même lorsqu'il pénètre l'ensemble des objets d'étude, ne suffit pas, avec la régularité extérieure des exercices, pour en inspirer d'une manière profonde les sentiments et l'esprit.

La religion peut sans doute être démontrée comme science; elle doit être commandée comme devoir : il faut surtout qu'elle soit insinuée, persuadée, et qu'elle établisse son empire par la douceur de son attrait, plus encore que par la puissance de sa certitude et de son infaillibilité.

Claude Poullart fut au cours de ses études l'un des plus

brillants élèves du collège de sa ville natale. Son intelligence, si heureusement douée, s'ouvrait et se formait sous l'influence d'un enseignement évocateur et méthodique, en même temps que sa nature vive et impétueuse devenait, au rapport de M. Thomas (1), sérieuse et réfléchie, tout en restant pleine d'entrain, d'esprit et de douce gaieté.

Il comprit de bonne heure toute la portée de la loi de l'effort, qui impose déjà à l'exubérance du tempérament des tensions douloureuses et exige de l'enfant, plus encore que de l'homme, le perpétuel sacrifice de ses goûts, de son imagination et de sa volonté. Nul parmi ses condisciples ne se montrait plus exact et plus régulier dans l'accomplissement de la tâche mesurée, précise, obligatoire de chaque jour. La collaboration des parents s'étendait sur tous les points. Les recommandations de son père et de sa mère le suivaient, le matin, sur les bancs du collège : il les retrouvait le soir, au foyer paternel, pressantes et détaillées.

Sa piété croissait avec les développements de son intelligence. Sa mère cultivait avec amour les premières semences qui avaient germé dans les sillons fécondés par une si grande abondance de faveurs divines. Au catéchisme, il apprenait avec une sainte avidité la doctrine révélée, qui a pour l'esprit de l'homme des ombres mêlées de tant de lumière ; il suivait à l'église les rites et les cérémonies d'un culte qui parle si éloquemment au cœur, tout en s'adressant aux sens extérieurs et à l'imagination ; il montrait un attrait spécial pour l'histoire de l'Église, qui survit, calme et sereine, à tous les orages et à toutes les révolutions.

La première communion est la grande joie de la vie, la joie dont le souvenir doit charmer et embaumer l'existence tout entière. C'est une fête du ciel passée sur la terre. Rien ne nous renseigne sur la date et les circonstances de cet acte si important de l'enfance de Claude Poullart. Mais nous savons qu'il se faisait, après une sérieuse préparation, avec

(1) *Manuscrit autographe.*

la plus grande solennité, et à peu près de la même manière dans tous les Collèges de la Compagnie de Jésus. Écoutons le vieil historien de l'Université de Pont-à-Mousson nous retracer le tableau de cette cérémonie.

« Tous les jeunes gens habillés de blanc s'assemblaient dans la plus grande église de la ville, et en sortaient deux à deux ayant à leur tête des bannières de soie ouvragées en argent, qu'ils suivaient très modestement dans toutes les rues où ils passaient, pour se rendre à l'église du Collège. Toutes les cloches de la ville sonnaient pendant leur marche, et la musique se faisait entendre alternativement avec un chœur de voix qui chantaient des hymnes. Huit communiants servaient à l'autel : ils étaient tous bien frisés et poudrés, et ils avaient été choisis parmi ceux qui avaient les plus grands cheveux, qu'ils laissaient flotter sur leurs épaules et auxquelles on avait attaché des ailes de différentes couleurs ; ils avaient ainsi la figure d'un ange. Un de ces petits ministres avertissait et allait chercher ceux qui devaient approcher de la sainte Table ; un autre les reconduisait à leur place lorsqu'ils avaient communié ; un troisième encensait la sainte Hostie qu'allait recevoir le jeune communiant. Cette cérémonie, qui se faisait tous les ans, ravissait et mettait dans l'admiration tous les assistants (1). »

Et pourtant, qu'est-ce que cette pompe extérieure et cet appareil grandiose mis en balance avec les grâces de cette journée ? Qui dira surtout ce qui s'échangea dans ce premier colloque entre le Dieu de l'Eucharistie et celui qui devait un jour manifester une si tendre dévotion envers l'auguste Sacrement de nos autels ! Quelles divines intuitions ne reçut-il pas des desseins de Dieu à son égard ?

Claude Poullart avait été placé dès sa naissance sous la maternelle protection de Marie. A mesure qu'il croissait en âge et en sagesse, il s'engageait de plus en plus dans le service de sa divine Mère. Comme dans tous les collèges de la Compagnie de Jésus, à Rennes se trouvait érigée la Con-

(1) P. Abram : *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 152.

grégation de la Sainte-Vierge. Le grand nombre de ceux qui sollicitaient la faveur d'en faire partie nécessita même l'établissement de plusieurs Congrégations. L'une se recrutait parmi les élèves de seconde, de troisième et de quatrième. L'autre, la grande Congrégation, se composait des rhétoriciens, des philosophes, des théologiens externes, puis des ecclésiastiques, des échevins, des « Messieurs de la haute société de la ville », tous assemblés dans une pensée commune de prières et de bonnes œuvres. Ces pieuses associations ont traversé trois siècles en prospérant toujours ; et, pendant ce long espace de temps, quel bien n'ont-elles pas réalisé dans l'enceinte des collèges chrétiens ? Les Jésuites en avaient fait un puissant moyen d'éducation, en groupant partout les sujets doués des meilleures dispositions pour la science et la vertu.

On comprendra avec quelle joie empressée Claude Poullart avait répondu à l'invitation d'entrer dans ces rangs bénis ; avec quelle fidélité il servait, selon les « Règles et observances de la Congrégation (1) », la céleste Patronne à laquelle il se reconnaissait redevable de tant de grâces. Le dimanche était pour lui un jour doublement attendu : une heure avant la grand'messe, il accourait à la chapelle où se tenait la réunion de la semaine. L'estime générale l'avait fait placer au banc des dignitaires. Là, on récitait ensemble l'office, suivi de la Messe, où chacun communiait. Puis le Conseil discutait l'admission des nouveaux candidats, et chacun se retirait, rempli de pieux élans et de saintes résolutions.

Ce n'était pas assez pour son ardente piété. Ce que nous allons dire, sur la foi de ses premiers disciples, causera une première surprise aux lecteurs peu accoutumés, en un temps de relâchement des pratiques religieuses, à voir de tels attraits de vertu dans de jeunes écoliers. Les jours de congé se passaient en joyeuses et innocentes récréations :

(1) *Règles et Observances de la Congrégation de là Sainte-Vierge, érigée au Collège de la Compagnie de Jésus en la ville de Rennes, sous le titre de la Purification.* Imprimerie Vatar, Rennes, 1676.

mais bientôt les passe-temps les plus légitimes parurent superflus à Claude-François, et sa ferveur enfantine voulut consacrer à de saints exercices les doux loisirs des jours de liberté. Quelques camarades subirent l'influence de sa vertu, devinrent ses confidents et partagèrent ses vues. Préludant alors à sa mission future, il les réunit en association. Laissons la parole à M. Thomas : « Quand il commença d'aller au collège, au lieu de s'amuser comme ses camarades aux jeux et aux badineries, qui sont si ordinaires aux jeunes gens, il fit une pieuse association avec ses compagnons, sans en rien communiquer à ses parents ni à son précepteur. Ils s'assemblaient à certains jours, dans une chambre, chez une vertueuse femme qui était confidente de leurs secrets. Ils y avaient dressé un oratoire bien paré, et où ils allumaient, toutes les fêtes solennelles, un grand nombre de cierges, chacun contribuant aux frais de décoration. Ils avaient leurs règles pour la prière, pour le silence et la mortification, qui allait quelquefois jusqu'à la discipline. En un mot, ils pratiquaient des vertus qu'à peine pouvaient-ils connaître. Les dispositions du jeune des Places étaient d'autant plus admirables que son tempérament vif et remuant le portait à tout autre chose : elles ne pouvaient être que l'effet d'une vive impression qu'avaient faite, sur son esprit et sur son cœur, les bonnes instructions de son père et de sa mère et celles de ses maîtres, secondées de la grâce. Ces pratiques de dévotion ne purent être longtemps cachées. Un Père Jésuite qui dirigeait notre jeune écolier en eut connaissance. Il lui ordonna de rompre ses assemblées, appréhendant, lui disait-il, que l'amour-propre n'y eût plus de part que l'amour de Dieu, ou que, dans la suite, il ne s'y mêlât. Il y avait d'ailleurs à craindre que la ferveur, qui le portait peut-être trop loin, n'allât jusqu'à l'indiscrétion. Le directeur fut obéi : mais cette obéissance fut pour son petit pénitent une mortification plus sensible que les autres (1). »

(1) *Manuscrit autographe*, p. 2.

Ce ne sont là que les premiers gages, les premières espérances, les premières annonces du printemps de la grâce. La fleur apparaît déjà sous son enveloppe, en attendant le jour où, déchirant le calice qui la retient captive, elle étalera les trésors de sa corolle parfumée.

CHAPITRE IV

Collège de Rennes. — Rhétorique et philosophie.

(1690-1694)

Claude Poullart avait douze ans lorsqu'il entra en rhétorique, au mois d'octobre 1690. C'était l'âge auquel, un demi-siècle plus tôt, le grand Condé, élève au Collège des Jésuites de Bourges, s'appliquait aussi à l'étude de l'éloquence. Mais, sans aller ni si haut ni si loin, notre jeune écolier trouvait dans ses propres traditions de famille un bel exemple de précocité littéraire laissé par le P. Guy Le Meneust, son grand-oncle maternel. Celui-ci fit, comme nous l'avons vu, une brillante rhétorique à onze ans.

Dans cette classe, les maîtres déployaient toutes les ressources de leur art : il s'agissait de bâtir sur le sol de l'éloquence, *veluti eloquentiæ solum*, préparé par les études antérieures. Les réformes qui, dans l'organisation actuelle, viennent, l'une après l'autre, à de si courtes échéances, bouleverser les plans d'études, ne favorisent guère la formation à l'art parfait de bien dire, recherché par l'ancienne rhétorique : *ad perfectam eloquentiam informat* (1). Écrasé sous le fardeau de ses « auteurs », l'élève est devenu moins sensible qu'on l'était autrefois aux beautés de forme et de fond, aux finesses, aux souplesses, à tout l'art de la composition et de la diction. Ce n'est pas ainsi qu'on entendait au XVIIe siècle l'enseignement des belles-lettres. Pour rendre le jeune homme apte à bien dire, il faut, d'après la *Ratio* (2),

(1) *Ratio studiorum*, reg. 1, prof. Rhét.

(2) Cf. P. de Rochemonteix : *Le Collège Henry IV de La Flèche*, t. III, p. 25.

trois choses qui s'enchaînent et se fortifient mutuellement : les préceptes, l'érudition, le style. Les préceptes donnent la théorie de l'éloquence ; l'érudition meuble l'esprit et l'initie à la connaissance des grands maîtres ; le style apprend à imiter les modèles et à exprimer sa propre pensée non seulement avec correction, mais aussi avec élégance et netteté. Les auteurs étaient judicieusement choisis. Ces « beaux passages d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, etc..., cette fleur de la plus pure antiquité, cet ouvrage court, exquis et délicieux », que demandait Fénelon (1), étaient entre les mains des élèves de la Compagnie.

Les heureuses dispositions du jeune rhétoricien de Rennes, l'élévation de sa nature, la noblesse de son âme, les projets d'avenir médités par sa famille, tout tendait à lui faire aimer et cultiver l'éloquence.

Les *Parallèles* du P. Caussin, dédiés à Louis XIV, la lui montraient, née de l'inspiration, héroïque, mêlée de profane et de divin, comme dans les Pères grecs ; humaine, virile, sage, élevée, nerveuse, comme dans Cicéron et Démosthène. Après avoir admiré ces grands modèles, il s'exerçait à en reproduire les beautés dans des sujets de composition littéraire : narration, vers latins, discours des plus variés.

La langue en usage dans ces exercices était le latin ; mais, vers la fin du XVII[e] siècle, la langue française avait conquis droit de cité dans les écoles. N'avait-elle pas fait, comme on l'a si bien dit, « sa classe de grammaire avec Vaugelas et sa rhétorique avec Balzac » ? Ne s'était-elle pas émancipée pour devenir la langue du parfait « honnête homme », avec Pascal ? Elle avait un demi-siècle de gloire incomparable, elle possédait des maîtres de génie et des chefs-d'œuvre universellement admirés. Le traité de Nimègue en avait fait la langue des diplomates : après de longues années de lutte, sa cause était gagnée.

La Compagnie, dans ses collèges, défendit tout d'abord

(1) *Lettre à l'Académie.*

la langue latine contre un engouement démesuré ; mais attentive à l'évolution qui s'opérait, et douée de cette faculté d'accommodation par où elle sut constamment se mettre d'accord avec les mœurs et les temps, elle modifia, élargit son enseignement, maintenu et non immobilisé dans les mailles souples du *Ratio studiorum*.

Tandis que Port-Royal, allant à l'extrême de la réaction, affirmait « la méthode latine nuisible à la parfaite connaissance du français », les Jésuites n'oublièrent point que l'étude du latin est un excellent moyen pour apprendre le français, la comparaison incessante entre ces deux langues ayant la plus heureuse influence sur la formation de l'esprit. Le P. Bouhours prenait la tête du mouvement littéraire dans l'Ordre (1). Bourdaloue, se révélant dans la chaire, accomplissait pour la rénovation de la parole sacrée ce que Bouhours venait de faire pour la réforme du style. La querelle des Anciens et des Modernes, qui passionna tous les lettrés pendant le dernier tiers du XVIIe siècle, ne permettait à aucun esprit cultivé de rester indifférent.

L'impulsion donnée à l'étude du français à partir de 1670 va grandissant d'année en année, et, lorsque Claude Poullart franchit le seuil de la rhétorique, il y trouve autre chose que « la proscription de la langue maternelle et le latin, seul idéal que les Jésuites proposaient à leurs élèves ». Les discours français alternent avec les discours latins dans les devoirs ordinaires ; les séances académiques leur réservent une place d'honneur, et bientôt les PP. Porée et La Sante vont inaugurer à Louis-le-Grand ces plaidoyers qui auront tant de vogue et seront cités comme « modèles d'éloquence », surtout de celle du barreau. La muse française apparaissait même sur la scène et, près des tragédies latines, on voit le nom des pièces païennes et bibliques écrites en français (2).

Le style même de Claude Poullart, ainsi qu'on le constatera dans les documents inédits dont nous donnerons plus

(1) Cf. P. Bouhours : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.*

(2) S. Compayré : *Histoire de la Pédagogie*, p. 116.

loin des extraits variés, prouverait au besoin ce que nous affirmons. En ce style, dans lequel il a écrit au lendemain de sa sortie du collège, on sent l'armature latine et une rhétorique très forte. Cette manière est née, on le voit, de l'imitation de la période cicéronienne et de la passion de convaincre et de démontrer, qui fut celle du xvii[e] siècle. On y trouve l'ordre et le mouvement, le relief dans la ligne de la phrase française, correcte, disciplinée, soutenue, avec, toutefois, un peu d'encombrement et de pesanteur, qui aurait pu disparaître à l'aide d'un plus long exercice.

Le très jeune rhétoricien réussissait à merveille, sous l'habile direction d'un professeur de grand mérite, le P. Gilbert, qui, dès les premiers jours, le discerna parmi ses nombreux élèves.

L'ardeur qu'il avait eue dans les autres classes devint ici de l'enthousiasme, car il avait de grandes qualités naturelles pour ce genre d'études. Son père, doué lui-même d'un goût très vif pour les choses de l'esprit, suivait attentivement ses travaux et joignait volontiers ses efforts à ceux du régent pour ouvrir à l'écolier des horizons nouveaux. Il le pouvait certes, car il était bon avocat, et pour être tel au xvii[e] siècle, il fallait posséder, outre la science du droit, des connaissances presque universelles. Rien n'est curieux à lire, écrit M. Saulnier (1), comme un plaidoyer d'un « sçavant » avocat du xvii[e] siècle. C'est un amoncellement de comparaisons et de souvenirs empruntés sans rime ni raison à l'antiquité profane et sacrée. C'est une mêlée bizarre dans laquelle la mythologie heurte l'Ancien et le Nouveau Testament; où les dieux de l'Olympe et les héros d'Homère défilent pêle-mêle avec les martyrs chrétiens ; où Platon et Aristophane sont coudoyés par les Pères de l'Église ; où Tacite et Moïse, saint Paul et Pindare surgissent ensemble, à leur plus grande surprise, d'un texte de droit féodal et coutumier. Cette manie était universelle.

Assurément M. Poullart montra dans la collaboration qu'il apportait à l'éducation de son fils plus de discernement et

(1) G. Saulnier, *Op. cit.*, p. 244.

de bon goût que les avocats de son temps, ses confrères, n'en mettaient dans la composition de leurs harangues. Il ne lui enseigna pas cette éloquence pompeuse et boursouflée, ni cette érudition pesante, immortellement ridiculisée dans *les Plaideurs* de Racine.

Après une année de rhétorique, Claude Poullart devait, bien qu'il fût à peine sorti de l'enfance, suivre ses condisciples en philosophie. Une circonstance inattendue vint, au cours des vacances, modifier les vues de ses parents. Le régent de rhétorique était appelé au collège de Caen pour y professer un cours d'éloquence supérieure. Le maître avait entrevu tout ce qu'on pouvait espérer d'un élève alliant des dons si rares à une piété déjà si extraordinaire : il s'était plu à le cultiver comme une fleur choisie. Il représenta à son père les avantages qu'offrirait une seconde année de rhétorique. L'écolier venait, il est vrai, de remporter de beaux succès ; mais l'éloquence se perfectionnerait dans l'étude plus approfondie des grands maîtres. Deux raisons paraissaient décisives : son jeune âge, et la carrière vers laquelle tout semblait l'orienter.

M. et Mme Poullart firent taire les plus légitimes sentiments de leur cœur pour n'écouter que l'intérêt de leur enfant : son départ fut décidé. Il partit dans la compagnie de son régent et de son précepteur. Vers la mi-octobre 1691, il était installé au collège de Caen, ou plus exactement dans un logement qui en était comme une prolongation, étant soumis à la visite régulière du Père préfet.

La ville de Caen, célèbre par son Université et l'un des principaux centres de la province de Normandie, était bien connue des Rennais. Un siècle auparavant, le Parlement de Bretagne y tint ses séances par ordre de Henri IV (1589-1594). C'est ce prince qui fut le fondateur du collège des Jésuites de cette ville. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, daté du 4 mai 1699, œuvre du P. de La Duquerie (1) :

(1) Bibliothèque nationale, fonds français. n° 11905, f° 391.

« Depuis que Henri IV, de glorieuse mémoire, fut rentré dans la Communion de l'Église, dit le document, il apporta tous ses soins pour faire fleurir la vraie religion dans ses États. Il crut que l'établissement des Jésuites dans les principales villes de son royaume serait un des moyens les plus propres tant pour ramener les calvinistes de leurs erreurs que pour rallumer la piété parmi les fidèles et pour instruire la jeunesse dans les bonnes mœurs et dans les sciences. Ayant donc fondé, dans cette vue, plusieurs collèges et maisons de la Société par toute la France, il résolut encore d'établir les Jésuites à Caen dans le voyage qu'il y fit au mois d'octobre 1603. »

En cette circonstance, le bon roi dut montrer de la fermeté, car l'assemblée des notables, qui avait accueilli tout d'abord avec empressement la proposition royale, revint sur sa décision par suite des menées protestantes. Trois des principaux habitants furent députés pour remercier le roi de la bonté qu'il avait eue de leur promettre un collège de Jésuites.

« Ils furent très mal reçus à la cour, continue la relation du P. de La Duquerie, car Sa Majesté leur ayant dit qu'il s'étonnait de voir un changement si subit des habitants de Caen à l'égard des Jésuites qu'ils avaient demandés avec tant d'instance, un des députés prenant la parole répondit au Roi qu'étant Normands, ils se pouvaient servir du droit du pays et changer d'avis. — « Et moi, répondit Henri IV, « n'étant pas Normand, je ne peux manquer à ma parole ni « changer d'avis comme vous : j'ai voulu qu'il y eût à Caen « un collège de Jésuites, je le veux encore, et il y en aura « un. Qu'on ne me réplique pas. » Réponse bien digne d'un souverain qui, une autre fois, faisait taire des courtisans scandalisés de la rentrée illégale des Jésuites, en disant avec beaucoup de bon sens et de finesse : « Ils sont entrés comme « ils ont pu : comme j'ai fait moi-même pour rentrer dans « mon royaume. »

Le *Collegium Regium Borbonium* eut vite acquis grand renom et grande prospérité. Il comptait près de 2,000 élèves

en l'année où Claude Poullart s'y rendit. Le P. Jean Lucas en était le recteur.

« Le collège de Caen, dit à son tour M. Thomas, est l'un des plus célèbres du royaume où il y a beaucoup d'émulation dans l'élite de la jeunesse de plusieurs provinces et de pays étrangers (1). »

A cet établissement, on pouvait appliquer ce que Descartes écrivait, en recommandant à l'un de ses amis le collège de La Flèche : « Comme il y va quantité de jeunes gens de tous les quartiers de la France, ils y font un certain mélange d'humeur par la conversation les uns des autres, qui leur apprend quasi la même chose que s'ils voyageaient. Enfin l'égalité que les Jésuites mettent entre eux en ne traitant guère d'autre façon les plus relevés que les moindres, est une invention extrêmement bonne pour leur ôter la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans la maison de leurs parents (2). »

Dans ce nouveau milieu, sous des maîtres éminents, Claude Poullart se mit avec ardeur à un travail des plus féconds pour le développement de ses facultés. Le titre de « vétéran » de rhétorique suffisait tout d'abord pour en imposer à la gent écolière. Les « vétérans » étaient d'ordinaire des étudiants d'espérance et d'avenir. Le meilleur accord existait d'ailleurs entre ces fils de barons, de comtes, de marquis et de ducs, et les enfants de la bourgeoisie et du peuple : rivaux en classes, camarades partout ailleurs. La supériorité intellectuelle qui, au milieu des âmes vulgaires, a parfois tant de peine à se faire pardonner, était noblement agréée par ces loyaux émules.

Le jeune « vétéran » fut au collège de Caen ce qu'il avait jusqu'alors été au collège de Rennes : le parfait modèle des écoliers par son esprit de discipline et de piété, par son travail et ses succès. « Quoiqu'il y ait bien des occasions

(1) *Manuscrit autographe*, p. 3.
(2) Adrien Baillet : *Vie de Descartes*. p. 32. Paris, 1691.

de devenir libertin, dit notre Mémoire, dans une ville aussi considérable et pleine de jeunes gens de différents pays qui sont maîtres d'eux-mêmes, il demeura ce qu'il avait toujours été. On n'avait pas manqué de le recommander à son régent : il y allait de son honneur de veiller sur son élève. Mais outre cela, le jeune écolier avait de son côté plusieurs préservatifs. Il n'aimait point le vin, et soit que ce fût un effet de l'éducation ou de la vertu, il n'avait que de l'indifférence pour ce qui entraîne d'ordinaire la jeunesse. Sa passion était alors l'envie de se distinguer et d'acquérir de plus en plus l'estime de ses parents et de ceux qui le connaissaient, en enlevant à ses condisciples les prix qui se donnaient au mérite dans une Université qui a la réputation d'être riche en beaux esprits. Son régent n'avait garde de manquer à entretenir une pareille émulation. Il veillait sur son disciple en l'excitant au travail et en lui inspirant du dégoût pour tout ce qui pouvait l'en détourner. On conçoit aisément que pour réussir, comme il le fit, il ne fallait pas perdre son temps ni s'amuser à des bagatelles. Il remporta trois prix qui se conservent encore dans la communauté (1). Il y acquit une grande facilité à s'expliquer, et un fond d'éloquence qui lui servit dans la suite à faire valoir les motifs dont il usait pour persuader la vertu (2). »

Voilà tout ce que nous savons de l'année que le jeune rhétoricien passa au collège de Caen. Ne pouvons-nous pas, sans témérité, ajouter qu'il dut là, comme à Rennes, non seulement répandre autour de lui le parfum d'une vie innocente et pure, mais porter encore à la vertu et à une piété éclairée ceux de ses condisciples en qui son âme ardente et généreuse rencontrait un écho sympathique? Il possédait d'ailleurs pour cet apostolat de précieuses qualités. Sa vertu

(1) Ces prix furent longtemps conservés au séminaire du Saint-Esprit comme un précieux souvenir du fondateur; ils disparurent à l'époque révolutionnaire.

Ce succès était très remarquable, en raison du petit nombre de récompenses qui, à cette époque, ne dépassaient pas cinq dans la classe de rhétorique. Cf. P. de Rochemonteix, *Op. cit.*, t. III.

(2) M. Thomas : *Mémoire autographe*, p. 3.

n'avait rien de farouche. A la droiture parfaite de son âme et à la vivacité de sa foi, il joignait tous les avantages d'une éducation distinguée, un esprit brillant et des talents supérieurs. Ses manières douces et affables lui gagnaient l'affection de tous, en même temps que ses succès et la maturité précoce de son jugement lui attiraient l'estime de ses maîtres et le respect de ses condisciples.

Les détails que nous a transmis M. Thomas nous aident à découvrir un nouveau trait de la physionomie du jeune écolier. Quoi de surprenant qu'au milieu de ses triomphes classiques, son cœur se soit épris d'un juvénile amour de la gloire? A chaque page de ses auteurs, ne voyait-il pas surgir cette vision, idole aux pieds d'argile, il est vrai, mais qui planait dans les régions immatérielles de l'esprit : et comment un cœur si haut placé n'aurait-il pas frémi d'enthousiasme? Dans ses rêves d'adolescent, il entendait son nom franchir les murs étroits des collèges, sortir des frontières de sa province, monter vers les hauteurs de la renommée! Laissons faire le temps et l'action divine : mieux que personne il comprendra plus tard en quoi consiste la grandeur véritable. Mais l'inclination qui vient de se manifester, va s'accentuer au cours des deux années qui vont suivre. Dans la crise de la jeunesse, à l'heure du drame intérieur de la vocation, elle contribuera pour sa grande part à l'intensité de la lutte entre la nature et la grâce. Le désir de la gloire terrestre sera l'objet de ses rêves jusqu'au jour où, s'arrêtant brusquement dans la voie des succès mondains, il prendra, sous l'empire d'une sublime inspiration, une route tout opposée, et, dédaigneux de l'estime des hommes, marchera à pas de géant sur les traces de l'éternel modèle qui, le premier, a voulu être ignoré, méconnu et méprisé.

Nous ne chercherons pas à décrire la joie que ressentirent M. et Mme Poullart au retour de leur fils. En peu de temps tout en celui-ci avait simultanément grandi : le corps, l'esprit et le goût des choses intellectuelles, le cœur et les sentiments de piété filiale. Sa taille élégante, sa douce et fière allure, sa physionomie ouverte et franche, sa parole

respectueuse et discrète, répandaient sur sa personne une beauté singulière, avec ce je ne sais quoi de mystérieux qui met au front une auréole.

Les succès n'avaient pas diminué sa modestie, et l'absence semblait avoir rendu sa docilité plus affectueuse et plus empressée. Il avait treize ans : fleur de choix, il en avait les délicatesses et les parfums. Pendant deux mois, se succédèrent les jours de tendre intimité et de joyeuses fêtes de famille.

Pour beaucoup de jeunes gens, à cette époque, le cours des études ne s'étendait pas au-delà de la rhétorique. Mais M. Poullart voulait pour son fils des études régulières, complètes, fortement embrassées et suivies avec persévérance jusqu'à leur dernier couronnement. Il était décidé d'avance que l'étudiant de Caen retournerait auprès de ses premiers maîtres du collège de Rennes pour s'appliquer à la philosophie.

Rien, en effet, de plus utile au début de cet âge de l'adolescence souvent si funeste. Il se produit alors dans l'âme une agitation fébrile, une aspiration inquiète vers l'inconnu, qui peut compromettre gravement toute l'œuvre de l'éducation. C'est un pêle-mêle de désirs vagues, sans but clairement défini, de mille pensées diverses, accueillies et rejetées tour à tour avec la même promptitude, des ardeurs passagères, des résolutions changeantes, des ennuis qui fatiguent, des entraînements qui subjugent. Or, l'application à la philosophie organise l'intelligence, et, par là, prépare l'homme de l'avenir. Que l'on doive consacrer sa vie à l'action ou à l'étude, on a également besoin d'être en possession d'un ensemble de vérités fondamentales, évidentes ou appuyées sur le raisonnement. Certes, le premier devoir du maître est de projeter sur les incertitudes et les ignorances de la raison les sûres clartés de la foi, mais nous ne devons pas oublier que « les livres de Platon sont, d'après la belle expression de J. de Maistre, la préface humaine de l'Évangile ». En remplissant son esprit de la connaissance rationnelle de l'âme et de Dieu, des principes réfléchis de la

morale, de tout l'art de penser, une jeune intelligence, douée d'un jugement droit, fortifie en même temps en elle les convictions supérieures de la foi chrétienne.

Claude Poullart fut au collège de Rennes un si brillant élève, son esprit, surtout pendant les deux dernières années, reçut de ses études philosophiques une empreinte si profonde, que nous devons insister sur cette phase de sa vie.

Bien que la révolution cartésienne commençât déjà à se faire sentir, même dans les chaires de philosophie de la Compagnie de Jésus, et sur les bancs de leurs collèges, l'objet et la méthode de l'enseignement étaient essentiellement scolastiques. Aristote et saint Thomas apparaissaient les deux auteurs de chevet, les deux guides dont on ne se séparait guère qu'avec d'infinies précautions.

Au siècle précédent, le Concile de Trente avait placé la *Somme théologique* à côté de la Bible, sur la même table, comme il les avait associées dans la vénération universelle. Aristote partageait encore la destinée du Docteur angélique, son interprète officiel.

Le cours de philosophie devait durer trois ans, comprenant la Logique, la Métaphysique et les Mathématiques. Les étudiants s'appelaient Logiciens, Physiciens, Métaphysiciens, ou Mathématiciens. En réalité, dans beaucoup de collèges, notamment à Rennes, l'enseignement philosophique se donnait en deux ans. Mais, « en revanche, dit le P. Croiset, on donnait des leçons et on faisait faire des exercices pour quatre. Outre les thèses que chacun soutenait à son tour en classe, les samedis, les internes en défendaient encore au pensionnat ; tous les jours, ils avaient deux répétitions, et on les faisait disputer et concourir ensemble en présence de plusieurs Jésuites (1). »

Les classes de philosophie duraient chaque jour deux heures le matin et deux heures le soir. La Logique et la Métaphysique s'enseignaient en latin ; les leçons de Phy-

(1) *Règlement de MM. les Pensionnaires*, II[e] part., § 7.

sique et de Mathématiques, à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle, se donnèrent en français.

En Logique, le professeur expliquait à ses disciples d'abord l'*Introduction de Porphyre* et les *Catégories*, puis le traité de l'*Interprétation*, cinq chapitres des *Premiers Analytiques*, les huit livres des *Topiques*, les *Derniers Analytiques*, les dix livres de la *Morale*.

Venaient, l'année suivante, la Physique et la Métaphysique.

Au cours de Physique, on examinait les principes, les causes et les propriétés de l'être mobile ou de tout ce qui est soumis au mouvement sensible. On dissertait du monde en général, du monde céleste, du monde sublunaire et de la relation des corps terrestres et célestes à l'égard les uns des autres. La Métaphysique comprenait deux parties bien distinctes : d'abord l'Ontologie ou l'être en général ; puis l'être immatériel créé, l'Ange, et l'être incréé, Dieu.

Toute la matière était péripatéticienne, et la forme scolastique. L'enseignement se présentait comme le commentaire d'Aristote, étudié pourtant, il faut l'avouer, plus dans son texte que dans sa pensée, sans assez de contact avec l'expérience et les faits.

Aucun document ne nous permet de nous fixer sur les tendances particulières, s'il en eut, de l'enseignement philosophique du P. Prévost (1), qui fut le régent de la classe de Claude Poullart. Mais des témoignages irrécusables démontrent que l'enseignement de la Compagnie ne manquait pas d'actualité vers la fin du XVII[e] siècle. La matière des cours s'était élargie, et le professeur, sans négliger les erreurs du passé, exposait, approuvait ou réfutait les systèmes nouveaux.

Les doctrines de Descartes, tant en Logique qu'en Physique et en Métaphysique, passionnaient les esprits. Cartésianisme et péripatétisme rompaient de nombreuses lances

(1) Cf. SOMMERVOGEL : *Bibliothèque des Pères de la Compagnie de Jésus*, art. Prévost.

surtout à Rennes, où le novateur était si connu. La famille de Descartes, en effet, était originaire de Bretagne, et son père avait exercé à Rennes même la charge de conseiller du Parlement. Il y avait encore de proches parents, notamment Catherine Descartes, décédée en 1706, de la Société littéraire de M[lle] de Scudéry et fervente adepte des théories philosophiques de son oncle. Dans l'enceinte même du collège, vivait son neveu, le P. Descartes, qui a laissé de beaux traités de spiritualité et qui fut vraisemblablement le directeur spirituel de notre pieux écolier.

La rénovation de la philosophie avait gagné à sa cause de nombreux Jansénistes, des solitaires de Port-Royal, des Précieuses et des habitués de leurs salons, mais la Compagnie de Jésus, tout en restant sympathique à l'homme, au chrétien, à l'ancien élève de La Flèche, soumettait les côtés faibles de ses théories à une critique exacte et impitoyable.

Est-ce à dire que Descartes n'eut aucun disciple parmi ses anciens maîtres ? Non, plusieurs se déclarèrent ses admirateurs. Le P. Vatier, de La Flèche, « lui mandait qu'il avait fortement approuvé tout ce qu'il avait écrit..... se déclarait enchanté de ses *Méditations* et même de sa première explication de l'Eucharistie (1) ».

Le P. Meslant, du même collège, félicitait aussi le philosophe de ses nouvelles et de ses heureuses hardiesses (2). Il engageait avec lui une correspondance critique commentant ses *Méditations*, au point que Descartes, après l'avoir lu, lui écrivait : « Vous possédez mes pensées, de telle sorte qu'elles sont maintenant plus vôtres que miennes ».

Ce qui donnait à l'enseignement philosophique d'alors une physionomie particulièrement vivante, c'était l'argumentation ou la dispute. Disputer, dans un sens qui, cette fois, n'a rien d'ironique, était l'emploi de la maison. On disputait en classe, en promenade, en récréation, à la salle des Actes, en tout lieu, en tout temps, partout. L'argumenta-

(1) Fr. Boullier : *Histoire de la Philosophie cartésienne.*
(2) Cousin : *Œuvres de Descartes*, vol. IX.

tion ne s'écartait jamais des formes rigoureusement syllogistiques. Les disputes du samedi et de la fin du mois, « *sabbatinæ et menstruæ disputationes* », étaient plus importantes.

Le samedi, pendant la classe du soir, il y avait *Sabbatine* ou argumentation de vive voix en présence du professeur, sur une matière étudiée pendant la semaine. Un répondant (*respondens*) ou défendant (*defendens*) nommé huit jours à l'avance exposait la thèse et la défendait : un opposant ou argumentant (*argumentans*) faisait les objections. Le répondant du samedi précédent devenait l'opposant du samedi suivant. L'opposant ne pouvait élever plus de trois objections. Mais la discussion entre les deux adversaires étant terminée, il était loisible à chacun des assistants de demander la parole et d'argumenter. Le président laissait le répondant se tirer d'embarras comme il pouvait, son rôle se bornait à diriger l'argumentation en l'empêchant de s'égarer. Il dissipait les malentendus, faisait ressortir de la discussion la doctrine admise, et donnait le signal de la fin de la lutte.

Les argumentations *menstruales* se faisait pendant les classes du matin et du soir en présence des deux ou des trois professeurs de philosophie et de leurs élèves. Et, chose piquante, ainsi qu'il ressort d'un document manuscrit du xv[e] siècle, *Visitatio R. P. Magii* (1), les maîtres disputaient quelquefois entre eux. Nous y lisons en effet : « *In disputationibus liberum sit magistris, quum simul conveniunt argumentari contra se mutuo, etiam logico contra metaphysicum, modo contentiosi non agant nec se vicissim verbis mordeant, sed patienter se vicissim audiant et breviter expediant a re proposita non digredientes.* »

Ces exercices, jadis si grandement en usage dans les écoles et les Universités, à l'influence desquels l'esprit français doit beaucoup de sa lucidité, de sa précision et de sa rigueur, capables, toujours, s'ils sont bien dirigés, de mettre dans les esprits de la justesse et de la clarté, ont été vivement

(1) Bibliothèque nationale, mss., fonds latin, 10989.

critiqués, surtout par des hommes qui sont étrangers au raisonnement ou qui ont toujours ignoré les règles d'une bonne argumentation.

L'expérience a péremptoirement démontré que l'emploi assidu de la méthode scolastique, le souple maniement du syllogisme, est un moyen très efficace de formation intellectuelle. Soit qu'il attaque, soit qu'il défende, il faut à l'élève de l'attention, de la réflexion, de la pénétration, pour se rendre compte des termes et des propositions émises. Ce travail mûrit l'intelligence, la fortifie, la développe et lui communique une merveilleuse aptitude de pensée et de déduction. Un bon argumentateur, poursuivant une difficulté sans trève ni repos, est garanti de toute confusion entre le sophisme et la vérité. Il ne divaguera pas en partant de principes exacts, il ne redoutera rien tant que de marcher à l'aventure, sans bien savoir quel est le terme à atteindre et les étapes à fournir.

« Je tiens, a dit Leibnitz (1), que l'invention de la forme des syllogismes est une des plus belles de l'esprit humain et même des plus considérables. On peut dire qu'un art d'infaillibilité y est contenu pourvu qu'on sache et qu'on puisse s'en servir. »

Un philosophe moderne, qui n'est certes pas un attardé, Stuart Mill, corrobore par son témoignage la valeur de cette assertion (2). « La première opération intellectuelle où je fis des progrès ce fut la dissection d'un mauvais jugement et la recherche du gîte de l'erreur : toute l'habilité que j'ai acquise en ce genre, je la dois à la persévérance infatigable avec laquelle mon père m'avait dressé à cette gymnastique intellectuelle, où la logique de l'École, et les habitudes d'esprit qu'on acquiert en l'étudiant, jouaient le principal rôle. Je suis convaincu que dans l'éducation moderne, rien ne contribue plus, quand on en fait un usage judicieux, à former des penseurs exacts, fidèles au sens des mots et des propo-

(1) *Nouveaux Essais*, p. 396, col. 1.

(2) *Mémoires*, p. 18. Extrait traduit et cité par M. Rabier, dans son *Traité de Logique*.

sitions, et en garde contre les termes vagues, lâches et ambigus. On vante beaucoup l'étude des mathématiques pour atteindre ce résultat : elle n'est rien en comparaison de celle de la Logique..... Grâce à cette étude, des élèves parviennent à débrouiller une idée confuse et contradictoire, avant que leur propre faculté de penser ait atteint son plein développement, tandis que tant d'hommes, capables d'ailleurs, n'y peuvent parvenir faute d'avoir été soumis à cette discipline. Quand ils veulent répondre à leurs adversaires, ils s'efforcent de soutenir l'opinion contraire, sans même essayer de répondre aux arguments de leurs antagonistes. »

On nous pardonnera de nous être étendu sur cette partie de la formation intellectuelle du futur fondateur. Il nous a semblé que nous devions le faire, tant pour montrer les raisons de « cette grande facilité à s'expliquer et à faire valoir les motifs », que lui attribue le Mémoire de M. Thomas et par laquelle il charmait tous ceux qui le fréquentaient, que pour le justifier d'avoir assujetti à ces exercices tous ses disciples.

L'étude des matières philosophiques et la vigoureuse méthode de dialectique mirent dans un nouveau jour les brillantes facultés du jeune étudiant, à tel point qu'au terme de son cours biennal, il eut l'honneur d'être choisi, comme nous le verrons bientôt, par le suffrage de ses maîtres, pour la soutenance solennelle de la thèse publique de philosophie, appelée « *grand Acte* ».

Ses disciples, à qui il imposera dans son Règlement les méthodes et les habitudes qui avaient présidé à sa propre formation, sauront se maintenir, au cours du XVIIIe siècle, au milieu du choc des doctrines, dans la plus pure orthodoxie, redoutés des Jansénistes et de tous les ennemis de l'Église.

CHAPITRE V

Progrès spirituel. — Sainte amitié.

Pendant que l'application aux études philosophiques absorbait son intelligence, que devenaient dans la vertu les progrès de Claude Poullart? Quelle direction, quelle forme définitive prenait son caractère en un âge si décisif pour le reste de la vie? Certes, la philosophie a donné au monde de sages maximes, des vérités précieuses, des modèles sinon achevés et irréprochables, du moins respectables et encourageants. La raison bien dirigée exerce une heureuse influence sur la droiture du caractère, comme sur la fermeté des convictions. Mais rien n'est comparable aux principes de l'éducation chrétienne.

Claude Poullart trouvait auprès de ses parents et de ses maîtres la vérité intégrale pour éclairer son intelligence, l'exemple de l'amour de Dieu et du prochain pour épurer ses affections : sa volonté n'avait qu'à obéir à l'orientation de son esprit et de son cœur. Les grands caractères se développent dans les grandes doctrines et les grands sentiments. Or, y a-t-il une doctrine plus élevée, un foyer plus actif et plus énergique de nobles élans que les enseignements de notre foi et les saintes pratiques d'un milieu chrétien?

La perfection du plus pur christianisme pénétra jusqu'aux profondeurs les plus intimes de cette âme avec les principes et les habitudes du collège et de la famille, avec les inspirations secrètes d'une grâce de choix, avec tout cet ensemble d'influences douces et salutaires qui font épanouir la foi et la vertu dans toute leur énergie et leur splendeur.

Pourtant les obstacles se dressaient déjà nombreux et variés. Dans l'ardeur de l'adolescence, qui n'a commencé à se sentir maître de soi-même, de sa pensée et de ses actes ? Une imagination qui se plaît à jeter sur les moindres objets les plus vives couleurs invite au plaisir : l'écolier rêveur est à l'étroit dans l'enceinte d'une classe et derrière les murs du collège. Il échappe à toute barrière par l'envolée de ses désirs, tandis qu'un raisonnement naissant échafaude à son usage toute une théorie de l'indépendance. M. Thomas fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Revenu à Rennes, le jeune des Places s'appliqua à la philosophie. C'est d'ordinaire un temps critique pour les jeunes gens. Ils sont alors beaucoup moins gênés que dans les classes inférieures, n'étant plus obligés de rendre un compte exact de leur travail, et, au besoin, on trouve le moyen de payer de paroles, quand il s'agit de paraître en public. Il n'y a plus d'ailleurs ces distinctions si marquées qui font honneur aux bons écoliers et donnent aux paresseux de la confusion. En un mot, l'émulation est bien moins vive. Il n'y a plus alors que la raison qui ait droit de se faire entendre ; mais elle a beau parler, il est bien rare qu'on l'écoute, quand les passions parlent et se font sentir avec toute leur vivacité et que les discours et les exemples des égaux y invitent. C'est merveille alors si on ne se laisse pas entraîner et si l'on ne devient libertin dès qu'on devient plus libre et plus maître de soi-même (1). »

Les occasions et les prétextes ne manquaient pas à la dissipation parmi des écoliers bruyants qui jouissaient pendant le temps de leurs études d'une liberté dont nous avons peine à nous faire une idée.

Le collège de Rennes, comme la plupart des maisons d'éducation de cette époque, était un externat. Les élèves y affluaient, non seulement de toutes les parties de la Bretagne, mais du Maine, de l'Anjou, de la Normandie et même de l'Irlande. Le goût de l'instruction s'était emparé au

(1) *Manuscrit autographe*, pp. 5 et 6.

XVIIe siècle, de toutes les classes de la société. Un peu plus tard, La Chalotais, ayant sous les yeux cette population studieuse, écrira à Rennes même : « Le peuple aussi veut étudier : des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des villes, où il en coûte peu pour vivre. » Un autre écrivain, Sémery, parlant du collège voisin de La Flèche, dit pareillement : « Les moindres fils d'artisan profitaient de la gratuité absolue de l'enseignement et il n'était pas rare de voir des maîtres cordonniers, boulangers et autres qui avaient fait toutes leurs classes, soutenu leurs thèses de théologie et de philosophie (1) ».

On s'explique, du reste, le grand nombre des élèves. Externes, ils ne payaient aucun droit pour l'enseignement proprement dit, et, comme le signale La Chalotais, la vie n'occasionnait que peu de frais, les élèves étant reçus, moyennant une rétribution souvent très modique, chez des particuliers. Des maîtres de pension, la plupart des ecclésiastiques, attachés ou non au service des paroisses et des communautés, louaient des maisons dans la ville ou dans les faubourgs et y recevaient des écoliers. Ces établissements étaient connus sous le nom de *pédagogies*.

De charitables femmes entreprenaient de tenir des hôtelleries ou chambrées d'écoliers. Ceux-ci s'entretenaient selon leurs ressources. Les enfants de parents riches avaient le luxe d'un précepteur et même d'un ou de deux laquais. D'autres, moins privilégiés, mais pleins d'ardeur pour l'étude, vivaient d'aumônes, ou, pour gagner de quoi vivre, faisaient des écritures, balayaient, servaient leurs camarades à table, se mettaient à la disposition de quelque gentilhomme ou de quelque précepteur. Les congréganistes, avec le produit de leurs cotisations, pourvoyaient au logement et à l'entretien d'un certain nombre de condisciples sans ressources. La direction du collège exerçait un contrôle actif sur les pédagogies, les pensions et toutes les habitations qui recevaient des étudiants. Nul externe ne pouvait

(1) *La Flèche au XVIIe siècle*, p. 16.

s'établir dans une maison qu'elle ne fût autorisée par le recteur ou le préfet général des études, qui souvent y faisait sa ronde.

L'autorité civile se préoccupait aussi de la police extérieure des Externes, soumis, comme les autres habitants, aux édits communs.

De telles agglomérations de jeunes gens ne pouvaient être cependant sans inconvénients. En 1636, le Parlement de Bretagne dut prendre contre les écoliers des mesures sévères, à cause de la conduite répréhensible de quelques-uns d'entre eux. Il fit défense de porter de jour ou de nuit des armes à feu, des épées, des poignards, sous peine de punition corporelle et d'une amende de 10 francs. Les jeunes gens exclus de l'externat devaient, en l'espace de trois jours, avoir quitté la ville.

Les congés, plus nombreux à cette époque, favorisaient encore cette grande liberté. La moyenne par mois des fêtes chômées s'élevait à quatre ou cinq, et il y avait vacance quelquefois la veille, à partir de midi. Après Pâques, on consacrait au repos un jour entier par semaine. Les écoliers allaient alors se promener par bandes joyeuses et organisaient des jeux de course, de lutte, de barres, de disque, de fronde et de paume. Pendant l'été, ils allaient au bain, à la pêche, à la chasse et parfois aussi à la maraude. En dehors des jours de congé, ils connaissaient même l'école buissonnière. « Il n'était pas rare durant les classes de surprendre, ici et là, des paresseux dormant derrière la haie du chemin ou guettant dans leur nid les petits oiseaux (1). »

Tel était le milieu pittoresque et varié dans lequel s'achevait l'éducation de Claude Poullart. Le foyer paternel, la vigilance de ses parents étaient pour lui une sauvegarde.

« C'est un grand bonheur, dit M. Thomas, quand l'autorité des maîtres est suppléée et renforcée par l'attention des parents. Le jeune des Places faisait sa philosophie sous les

(1) Cf. DE ROCHEMONTEIX, *Op. cit.*, t. IV, p. 24.

yeux de son père et de sa mère qui n'auraient eu garde de le laisser s'émanciper ou perdre son temps ; ils savaient maintenir leur autorité et redoublaient leur attention sur leur fils. Ils entretenaient cette noble émulation qu'ils avaient toujours reconnue en lui pour mériter l'estime des gens sages, et s'ils lui laissaient un peu plus de liberté, ils avaient grand soin qu'il n'en abusât pas (1). »

Le meilleur enfant porte en son âme le germe vicié qui se développe d'une façon redoutable sous certaines influences extérieures, contre lesquelles il faut le protéger. Notre étudiant en philosophie grandissait dans une famille qui mettait au premier rang l'élévation des sentiments et la dignité des actions. On y respirait le parfum des vertus antiques. Claude Poullart, croissant en âge, restait soumis à ces influences du foyer par lesquelles se perpétue la tradition. Ici, l'autorité apparaissait maintenue dans sa vigueur par un heureux tempérament de douceur et de fermeté. L'adolescent se sent libre : il faut qu'il se sente assujetti ; il aime à s'épanouir et à se dilater dans toute l'expansion de l'énergie qu'il amasse en lui-même ; il faut qu'il se sente réglé et limité. L'autorité du père était alors d'ordinaire invincible. La mère avait aussi la sienne, plus forte peut-être dans sa douceur, plus habile, plus pénétrante, plus sûre dans son action.

Le caractère le plus saillant de l'éducation familiale au grand siècle résidait dans le respect. Peut-être est-il vrai de dire que le principe de la crainte présidait parfois d'une façon trop prépondérante au développement du jeune âge. Mais l'éducation contemporaine ne le rend-il pas exigeant, capricieux, en remplissant son cœur d'égoïsme ? Autrefois les parents ne voulaient pas à tout prix, et contre l'ordre de la Providence, épargner au jeune âge l'apprentissage du sacrifice ; car si l'enfant ne sait pas que la vie est une épreuve, que la souffrance y est la loi commune, comment obéira-t-il ? Comment travaillera-t-il ? Comment repous-

(1) *Mémoire autographe*, p. 6.

sera-t-il des tentations inévitables qui éclatent dans son âme comme la tempête au sein de l'Océan? Le sacrifice, le travail, la soumission constituent la grande école du caractère et la véritable éducation. Ainsi se perpétue la tradition héréditaire, plus noble que celle du sang et plus précieuse que les grandes fortunes.

M. et Mme Poullart mirent tout leur soin à préparer leur fils au régime de la liberté sous lequel il allait vivre, au sortir du collège. Ils voyaient clairement ce qu'il y a à craindre quand l'émancipation du jeune homme vient brusquement et sans transition le jeter inexpérimenté entre les mains de son libre arbitre.

Claude Poullart profita de l'initiative que lui laissaient ses parents, non pour rechercher des délassements légitimes, mais pour se consacrer avec quelques autres jeunes gens d'élite à des œuvres de prière et de charité.

C'est ici dans la vie du saint fondateur une heure solennelle qui nous sollicite à admirer l'un des plus merveilleux secrets de Dieu dans la conduite des âmes appelées à une vocation sublime. Le Maître dispose tout autour d'elles avec cet art infini qui sait atteindre son but avec force et suavité : *attingit omnia fortiter et suaviter.*

« C'est une rare et divine chose que l'amitié, le signe assuré d'une grande âme », a dit le P. Lacordaire. C'est pourquoi la vie des parfaits, à commencer par celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, est pleine de saintes amitiés. L'amour de Dieu, en accroissant la pureté dans les âmes, ouvre une porte plus large à tous les sentiments élevés. Dieu, qui avait donné à Claude Poullart une âme grande et généreuse, qui l'avait prévenu si tôt de toutes sortes de grâces, qui l'avait gardé de tout contact avec le mal, pouvait continuer son œuvre par ses inspirations et son action immédiate. Mais, non content de lui avoir donné, pour l'élever, les meilleurs parents, et pour l'instruire, les meilleurs maîtres, il plaça auprès de lui, au moment opportun, un condisciple choisi entre mille et dix mille. Ce condisciple, avec lequel il se lia de la plus étroite amitié, jus-

qu'à devenir son confident le plus intime, son coopérateur, et son successeur dans la direction de ses œuvres après le départ de celui-ci de Rennes, devait être une des plus grandes figures de saint des temps modernes, sous le nom de Louis-Marie Grignion de Montfort (1).

Voici ce qu'écrivait, à la fin du XVIIIe siècle, Picot de Clorivière, l'un des premiers biographes du Bienheureux :

« Étant en philosophie, Claude-François Poullart des Places y connut le jeune Grignion qui avait plusieurs années de plus que lui, et, charmé de sa vertu, il fit avec lui une liaison plus étroite qui ne se rompit jamais. Ce fut là le principe de sa sainteté. Il s'associa à toutes ses pratiques de piété ; et même, après le départ de son ami pour Paris, il soutint pendant quelque temps les œuvres de zèle et de dévotion qu'il avait commencées. On peut regarder comme une marque de sa ferveur le vœu qu'il fit en ce temps-là de s'interdire pour toujours l'usage du vin (2). »

Le P. Bernard, biographe encore plus ancien, écrit de son côté :

« M. Claude-François Poullart des Places étudia les humanités et la philosophie au collège de Rennes. Ce fut là qu'il forma une étroite amitié avec M. de Montfort. Ils concertèrent ensemble de faire, avec quelques-uns de leurs condisciples, une petite association pour honorer spécialement la Très Sainte Vierge (3). »

Louis-Marie Grignion était de six ans plus âgé que Claude-François Poullart. Ils suivirent ensemble les classes de grammaire, les humanités et la rhétorique, sans se connaître autrement que comme émules dans les concours et les distributions des récompenses scolaires. Les premiers par

(1) Nous conservons l'orthographe « Grignion », conforme aux plus anciens documents, bien que des écrivains modernes préfèrent supprimer l'*i* de la dernière syllabe.

(2) La *Vie de M. Louis-Marie Grignion de Montfort*, missionnaire apostolique, instituteur des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse. — Paris, chez Delalain jeune, libraire, rue Saint-Jacques. — Rennes, chez G. Blouet, libraire, rue Royale, 1786, p. 312.

(3) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, Manuscrit de 1771.

la vertu, ils l'étaient aussi par l'intelligence. Mais ils ne devaient avoir de relations l'un avec l'autre qu'à l'heure marquée par Dieu, c'est-à-dire, semble-t-il, quand le plus jeune fut assez avancé en âge et en vertu pour profiter en tout des lumières et des exemples de l'aîné. Les classes d'ailleurs, ainsi que nous en avons fait la remarque, étaient toutes composées d'un très grand nombre d'écoliers.

Jusqu'à la philosophie, Claude Poullart avait été retenu dans sa famille, sous la conduite d'un précepteur. De son côté, Grignion, qui logeait et prenait pension chez son oncle maternel, Messire de La Visnelle-Robert, prêtre-sacriste de Saint-Sauveur, se fit, jusqu'aux deux dernières années de collège, une solitude et comme un désert pour mieux prier et mieux travailler. Un de ses condisciples, M. Blain, qui consigna ses souvenirs d'enfance dans un Mémoire des plus importants pour l'histoire de la vie du serviteur de Dieu, en rend le témoignage suivant : « Quoique nous ayons fait ensemble nos humanités sous le P. Camus, devenu depuis recteur au Collège de Rennes, je ne commençai à le connaître que lorsque nous étions en Rhétorique, sous le P. Gilbert, parce que M. Grignion était fort retiré et n'avait presque pas de commerce avec les autres écoliers (1). »

Nous sommes en l'année 1693. Le cours d'éloquence suivi à Caen a mis un an d'intervalle entre les études des deux condisciples. Louis-Marie Grignion commence sa dernière année de philosophie quand Claude Poullart débute au cours de première année. Une fréquentation quotidienne pendant dix mois de collège et plusieurs semaines de vacances va sceller pour toujours cette amitié. Vraisemblablement, les réunions de la Congrégation de la Sainte Vierge furent l'occasion du rapprochement de ces deux âmes sur lesquelles la Providence avait de si grands desseins. Ne convenait-il pas qu'ils se donnassent pour la première fois la main sous le manteau virginal de Marie, l'un qui était appelé à devenir en son siècle l'apôtre et, pour ainsi dire, le rénovateur du

(1) Cf. Quérard : *Vie du Bienheureux Grignion de Montfort*, t. I.

culte de la Sainte Vierge, et l'autre qui, après avoir été voué dès sa naissance à Marie, l'aima aussi tendrement et la fit tant aimer des siens?

A cette époque, vivait à Rennes un saint prêtre du nom de M. Bélier. Pendant de longues années, il avait partagé les labeurs apostoliques de M. Leuduger, célèbre missionnaire breton, vicaire général de Saint-Brieuc, continuateur dans ce même diocèse de la grande œuvre de réforme religieuse à laquelle resteront éternellement attachés les glorieux noms de M. Le Nobletz et du P. Maunoir.

M. Bélier était aumônier de l'hôpital Saint-Yves, l'Hôtel-Dieu de Rennes, et ce fut là que son cœur d'apôtre ouvrit carrière à un zèle formé à si bonne école. « M. Bélier, dit l'historien Picot de Clorivière, assemblait toutes les semaines dans sa maison un certain nombre d'écoliers pour leur faire des conférences de piété. Après les conférences, il les envoyait les jours de congé, deux à deux, ou trois à trois, à l'Hôpital général et à l'hospice des Incurables servir les pauvres et leur faire la lecture de quelque bon livre pendant leur repas et le catéchisme ensuite (1). »

Ce pieux ecclésiastique, si ardent pour le salut des âmes, le soin des pauvres et la sanctification des jeunes gens, entretenait souvent son auditoire des grands exemples et des héroïques vertus des deux apôtres bretons du XVII[e] siècle et des résultats prodigieux opérés dans le peuple par leurs missions. Cette circonstance providentielle ne fut pas sans influence sur la vocation des deux amis, ainsi que nous l'exposerons plus tard.

Les écoliers qui venaient écouter M. Bélier et qui formaient autour de ce vénérable vieillard comme une couronne de jeunesse et d'espérance, constituaient une élite. Ce fut alors que les deux amis eurent la pensée de fonder une petite association dont le but était d'assurer à ses membres la persévérance et le progrès dans la vertu et de procurer du soulagement aux pauvres et aux malades.

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 9.

Dans ces pratiques de piété et ces exercices de zèle, nous trouvons déjà ce qui caractérisera un jour, en des circonstances et sous des formes différentes, la sainteté de l'un et de l'autre fondateur : l'esprit de renoncement, de pénitence et d'oraison, l'attention à la conduite du Saint-Esprit, l'amour de la Sainte Vierge : puis le service et l'évangélisation des humbles, des ignorants, le soin des nécessiteux et spécialement des pauvres écoliers.

Hélas! pourquoi sommes-nous réduits à n'avoir que de si laconiques renseignements sur les premières relations de ces deux grands serviteurs de Dieu? Les historiens du Bienheureux Grignion de Montfort nous les représentent assistant ensemble aux réunions de la Congrégation de la Sainte-Vierge et aux pieuses conférences de M. Bélier, s'exerçant aux œuvres de charité dans les hôpitaux, sollicitant des aumônes auprès de leurs parents et de leurs amis en faveur des pauvres écoliers, faisant de longues stations dans les sanctuaires vénérés de Saint-Sauveur, de Bonne-Nouvelle et des Carmes. Mais pourquoi ne nous est-il point parvenu quelque écho, même affaibli, de leurs entretiens et de leurs discours? Avec quelle sublime ardeur Louis-Marie-Grignion ne devait-il pas entraîner son jeune compagnon vers les sommets radieux où déjà planait sa grande âme! « Par Marie à Jésus », c'est dès lors sa maxime favorite, et avec quelle éloquence ne la commente-t-il pas au confident que Dieu lui a donné?

On les voit tous deux, après avoir pris le mot d'ordre auprès du pieux aumônier, circulant d'un pas pressé à travers les rues de la cité. Ils laissent aux cœurs légers, étroits et vulgaires, l'amour des bagatelles, les plaisirs frivoles, le désœuvrement, la dissipation où se rencontrent les entraînements dangereux, où se perdent la vertu et l'honneur. Relevant leurs yeux, d'ordinaire modestement baissés, ils remarquent en passant, sur les édifices publics, la devise bien connue qui devrait être celle de la jeunesse chrétienne, car elle exprime un sentiment si digne de tous les nobles cœurs : « *Potius mori quam fœdari.* » Plutôt la mort que la tache

du péché, de l'égoïsme, de l'inutilité. La pensée de la plus angélique des vertus se présente à eux sous l'image gracieuse de la blanche hermine, emblème de la candeur de l'âme, de la conscience pure de tout reproche, qui craint de se souiller à la poussière et à la boue des chemins battus par la foule.

Intelligence puissante et hardie, s'envolant d'elle-même vers les hauteurs, imagination ardente et pleine de poésie surhumaine, cœur qui s'épanouissait tout entier du côté du ciel, Grignion, enrichi des dons les plus rares de l'Esprit-Saint, fait jaillir de son âme les grandes pensées de la foi et les fortes résolutions de l'amour de Dieu et du prochain. Son ami l'écoute avec une tendre admiration et marche sur ses traces avec la docilité respectueuse d'un disciple fervent. Ils s'initient à la connaissance et à la pratique des œuvres de charité, revendiquant à cet âge la grande place que la Providence leur destine dans la mission évangélique auprès des pauvres et des humbles : « *Evangelizare pauperibus misit me.* »

Dans cet entraînement, dans ces communications intimes et surnaturelles, ils se dévoilent l'un à l'autre l'invisible beauté de leurs âmes.

Comment pourrions-nous ne pas nous arrêter à contempler la jeunesse idéale et sainte qui resplendit en eux, immaculée, vaillante, avide de lumière, passionnée déjà pour l'immolation et le sacrifice? Ils ne savent comment cela se fera; mais ils veulent un jour répandre sur le monde la lumière et la force de Dieu. Ils parlent d' « aller aux sauvages », selon l'expression consacrée alors pour désigner les missions lointaines. Ils iront porter l'Évangile jusqu'aux extrémités des continents; ils iront répandre leur sueur et leur sang sur les plages inconnues qu'habite la barbarie ignorante et cruelle. En attendant, ils marchent dans leur voie, gracieux et purs, reflétant la virginale beauté de Jésus de Nazareth, transfigurés de telle sorte qu'on peut, en toute vérité, leur appliquer cette parole du livre des *Rois*, dite de Jonathas et de David : aimables et beaux, *amabiles et decori;*

plus rapides que les aigles pour gagner les hauteurs de la sainteté, plus courageux que les lions pour se défendre contre les assauts du monde : *aquilis velociores, leonibus fortiores,* portant dans les nœuds de cette amitié, comme dans une arche sainte, les espoirs de l'Église en l'avenir des trois familles religieuses qui viendront féconder son sein : les Missionnaires de la Compagnie de Marie, les Religieuses de la Sagesse et les Prêtres du Saint-Esprit.

A mesure que les événements passeront sur leurs vies qui furent courtes, leur fidélité ne fera que s'affermir par les épreuves. L'unité supérieure de leurs sentiments dans la divergence des vocations se manifestera par les faits jusqu'à ce qu'elle aille s'épanouir et se couronner dans les splendeurs divines.

C'est en ce commerce de piété active que se consommait l'union de ces deux âmes choisies. De nos jours la nécessité de l'initiative dans la jeunesse sert de thème à beaucoup de développements. Ce que nous avons dit suffit à montrer que, si aux siècles précédents on faisait moins de théorie, on agissait peut-être autant avec des vues aussi désintéressées.

CHAPITRE VI

Vacances. — Fêtes scolaires. — Grand Acte de philosophie.

Le juge-garde de la Monnaie de Rennes ne négligeait rien, nous l'avons vu, pour donner à son fils une éducation complète. L'époque des vacances qui, après les travaux de la vie scolaire, ramène l'enfant aux douceurs de la vie de famille, ne pouvait être, au jugement d'un homme aussi avisé, une suspension de l'œuvre de la formation intellectuelle et morale. Sans doute ce temps admet, à certains égards, un régime d'exception, mais il ne doit point produire une solution de continuité dans la culture donnée par les maîtres. S'il en était autrement, quels ne seraient par les tristes résultats de longues semaines d'abandon aux caprices d'une nature inquiète, irritée par l'assujettissement et les privations de la vie scolaire!

Pendant les vacances qui suivirent sa première année de philosophie, Claude Poullart accompagna son père dans un voyage à Saint-Brieuc et à Nantes. Nous avons déjà fait connaître que les Poullart étaient originaires des environs de la première de ces deux villes. D'autre part, une branche des Meneust, peut-être la souche primitive, était fixée à Nantes. Le but de ce voyage semble avoir été de faire visite à des parents moins connus. Il s'agissait, de plus, de préparer à Nantes le séjour que Claude, d'après les projets paternels, y ferait prochainement pour vaquer à l'étude du droit.

L'avocat du parlement s'occupait en même temps des intérêts de son commerce varié. C'est, en effet, de la Basse-Bretagne qu'il tirait les grands approvisionnements de bes-

tiaux, les toiles et les cires, au moyen desquels il créa sa fortune.

Outre l'élevage, principale richesse du pays breton, il y avait des manufactures florissantes de tissage à Quintin, à Morlaix, à Locronan. La réplique si fière de Duguesclin, prisonnier du prince de Galles, constitue un témoignage de l'ancienneté de l'industrie linière en Bretagne (1). Comme le voisinage de la mer favorisait la sortie des marchandises, la province reporta sur l'exportation l'effort de ses manufactures.

Le port de Nantes, déjà célèbre au moment de la conquête romaine, formait alors un centre des plus achalandés. Partout les commerçants nantais jouissaient d'une grande considération : leurs voiliers allaient porter des cargaisons de toiles, principalement en Espagne et en Portugal.

Le séjour qu'il fit dans l'antique manoir où son père était né, le trajet de Rennes à Saint-Brieuc, puis à Nantes, donnèrent au jeune étudiant comme la révélation de sa province natale. Il avait vécu jusqu'alors dans une société qui s'efforçait de reproduire, du moins en miniature, les habitudes et les mœurs de la Cour et de la Ville. Plus encore avait-il vécu au milieu des Grecs et des Romains pendant ses humanités. Un monde inconnu se découvrait à lui dans ces landes immenses, ces vertes collines, ces vallons pleins de fraîcheur et d'ombre, ces limpides rivières qui coulent et qui chantent, ce long fleuve qui vient finir majestueusement sur les bords armoricains ; cet océan avec ses grèves, ses plages dorées, ses grands rochers ; cette mer de Bretagne où la nature donne à son Créateur le concert le plus grandiose qu'il soit possible de concevoir, celui des vents déchaînés et des vagues mugissantes. Il éprouva des sentiments tout nouveaux au milieu de cette nature, tour à tour

(1) Duguesclin, prisonnier du prince de Galles, fixa d'abord sa rançon à 100,000 florins d'or. Comme le prince lui demandait par quels moyens il la pourrait acquitter : « Il y a en Bretagne cent chevaliers, répondit le vaillant capitaine, qui vendront leurs terres pour me racheter, et les femmes de mon pays fileront assez dans un an pour faire ma somme. — J'accepte, dit le prince de Galles, vous êtes libre. »

gracieuse et austère, au milieu des monuments de tout âge et de toute signification : les dolmens druidiques pleins de mystère que domine pour toujours la croix du Rédempteur, les vieux monastères, les fières cités, les superbes cathédrales, les clochers à dentelles et à fleurs de granit; puis les champs de bataille qui renvoient à tous les échos les grands noms et les grands courages, et partout sur ce sol béni où germe la foi robuste, où s'épanouit la naïve légende, les traces des saints dans les lieux qu'ils ont sanctifiés. En un mot, la Bretagne si diverse dans sa physionomie :

Cent pays, cent églises, cent paroisses, cent usages :
Kant bro, Kant iliz,
Kant parrez, kant kiz,

la Bretagne, si variée et si multiple, se révéla à son âme.

Beaucoup d'écoliers entreprenaient alors de longs voyages de vacances, en groupes plus ou moins nombreux, parfois sous la conduite d'un régent (1). Cette même année 1693, ou peut-être l'année suivante, Claude Poullart fit un voyage sur les côtes de la Manche : il se rendit à Saint-Malo et au Mont Saint-Michel. C'était au moment où la France résistait glorieusement sur terre et sur mer aux armées coalisées de la Ligue d'Augsbourg. Tourville venait de réparer son échec de la Hogue, en détruisant à Lagos une flotte anglo-hollandaise. Les intrépides corsaires malouins s'illustraient dans la guerre de course et décimaient la marine de nos ennemis d'outre-Manche. Ceux-ci vinrent bombarder Saint-Malo avec une flotte de trente à quarante vaisseaux de haut bord. Une nuit, ils dirigèrent vers les remparts un immense brûlot auquel ils donnèrent eux-mêmes le nom terrifiant de *machine infernale*. C'était un navire à trois ponts qui renfermait à l'étage inférieur de grosses quantités de poudre, à l'étage au-dessus des bombes à feu et des rouleaux d'étoupe remplis de grenades. Le monstrueux vais-

(1) P. DE ROCHEMONTEIX, *Op. cit.*, 4e vol., p. 414.

seau vint se briser contre les rochers en éclatant avec un fracas épouvantable. Il ne fit à Saint-Malo, qu'il devait détruire, que trois victimes : un chat et deux chiens ; même certaines relations ne mentionnent que le chat :

L'Anglais semblable à la montagne,
Qui ne peut enfanter qu'un rat,
Dans sa malouine campagne
N'a fait périr qu'un pauvre chat (1).

De Saint-Malo, qui narguait avec cette belle humeur son ennemi séculaire, notre jeune voyageur se rendit au Mont-Saint-Michel, la grande Merveille élevée entre l'infini des eaux et l'infini du ciel. Dans ce magnifique sanctuaire, il pria avec ferveur le victorieux archange pour lequel il eut, à l'exemple de son ami Grignion, une dévotion particulière.

Il visita le monastère et ses splendides salles ogivales. Il admira le saint Mont, peut-être avec ce sentiment de mélancolique regret de ses compatriotes, à qui il venait à l'idée que la Merveille fut jadis bretonne, quand le Couesnon coulait à droite ; mais

Le Couesnon, par sa folie,
Mit le Mont en Normandie !

Le Mémoire de M. Thomas, toujours si bref, ajoute pourtant, après avoir énuméré ces voyages, qu'ils ne firent changer en rien à Claude Poullart ses habitudes et ses pratiques. En faisant cette réflexion, l'ancien disciple avait sans doute présent à l'esprit le texte de l'*Imitation :* « *Raro sanctificantur qui multum peregrinantur.* » Mais le vertueux jeune homme était prévenu de grâces peu ordinaires, et, nous devons l'ajouter, au nombre de ses sorties, il y en avait au moins une qui valait la meilleure des retraites. C'est, en effet, au cours de ces mêmes vacances, comme

(1) Cf. *Les Historiens de Saint-Malo.*

tout nous porte à le croire, qu'il alla réchauffer son zèle auprès de son saint ami Grignion, alors retiré à la campagne, au manoir du Bois-Marqué, patrimoine de la famille de La Bachelleraye, dans la paroisse d'Iffendic, non loin de Montfort.

Tous deux, sur la fin de leurs études, méditaient la grave question de l'appel divin. Depuis la révélation qu'il en avait reçue de la Sainte Vierge en la chapelle des Carmes, Grignion était fixé irrévocablement : il allait poursuivre sa vocation apostolique. Son ami avait besoin de ses conseils ; il les lui prodigua en même temps que ses dernières instructions pour ses œuvres de Rennes.

« Le Bois-Marqué, dit M. Quérard, est une belle propriété d'une cinquantaine d'hectares située à mi-côte sur un versant occidental. Le logis, le jardin et un charmant bosquet étaient entourés de fossés qui les défendaient et leur donnaient de l'agrément. Une avenue de grands arbres d'une largeur d'environ trente mètres et de près d'un kilomètre de longueur partait de devant le châtelet et allait en pente douce aboutir à de belles prairies qu'arrosait le ruisseau de la vallée. Il y avait aussi des grands bois et des taillis. Partout une terre fertile et animée par une vigoureuse végétation et le chant des oiseaux. Le jardin avait des terrasses, des fossés et des tonnelles de charmes, de distance en distance, que reliaient entre elles des promenades assez spacieuses, et puis des retraites solitaires que s'était faites notre saint jeune homme pour y prier et y méditer. Il les aimait, ces douces retraites, où son âme a exhalé de si belles et si ferventes prières. Il y conduisait ses amis intimes qui le visitaient, et semblait leur montrer un paradis tant il y trouvait de délices et de béatitudes (1). »

M. Blain, condisciple et ami commun de Louis-Marie Grignion et de Claude Poullart, le même qui devint plus tard chanoine de Rouen, supérieur des religieuses d'Ernemont, auteur d'une excellente *Vie de saint Jean-Baptiste de La*

(1) *Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort*, 1 vol., p. 51.

Salle, a écrit sur ses relations avec son ami un mémoire qui constitue un document fondamental pour la vie du Bienheureux de Montfort. Il eut la précieuse faveur, à cette même époque, de passer quelque temps à la campagne avec Louis-Marie Grignion. Les sentiments qu'il ressentit nous donneront une idée de ceux que dut éprouver Claude Poullart. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Ses discours n'étaient que de Dieu et des choses de Dieu. Il ne respirait que le zèle du salut des âmes, et déjà, son cœur, enflammé de l'amour de Dieu, ne pouvant plus se contenir, il ne cherchait qu'à le soulager par des témoignages effectifs de charité pour le prochain.

« Il me montra ensuite dans son jardin des lieux retirés et propres à la prière où il se plaisait et où il passait la meilleure partie de son temps dans ce saint exercice. Il me paraissait si rempli de Dieu, si occupé de lui, si pénétré de son amour et du désir de sa perfection que j'en demeurais également confus et édifié ; je ne le regardais, dès lors, et je ne l'écoutais qu'avec admiration et avec une espèce de désespoir de ne pouvoir suivre, dans le chemin de la vertu, un compagnon qui y marchait à pas de géant et allait si vite, qu'il échappait à nos yeux bien loin de le pouvoir suivre (1). »

C'est dans la douceur de cette amitié que Claude Poullart se reposait de ses voyages. De plus en plus son âme prenait l'empreinte de son modèle. Entre temps, ses parents employaient tous les moyens pour achever ce qu'on est convenu d'appeler l'éducation physique. Outre les voyages qui délassent en instruisant, il y avait les armes, l'équitation, la chasse, la danse même, qui contribuaient à former ce jeune homme et à le rendre vigoureux, souple, alerte, élégant, tel que nous le représente son ancien disciple.

Il manifesta aussi les dispositions les plus remarquables pour l'art de la parole, à l'occasion des fêtes académiques

(1) Mémoire cité dans la *Vie du Bienheureux Grignion de Montfort*, par M. Quérard, 1 vol., pp. 83 et 84.

auxquelles on avait recours au collège, comme moyen d'émulation. Ces fêtes étaient très variées et très brillantes. Elles venaient périodiquement tempérer le labeur des études classiques, et luire comme un rayon de poésie sur une existence par elle-même uniforme.

« Il faut épargner l'esprit si l'on veut qu'il s'éveille, dit Jouvency : les buissons plaisent quand ils sont fleuris (1). » En vue de ces séances, les jeunes humanistes se livraient à la composition ; ils s'y exerçaient à l'action oratoire devant un public de choix qui recherchait ces distractions littéraires.

La question de l'opportunité des représentations dramatiques dans les collèges a été longtemps discutée. Il faut reconnaître que ces jeux d'écoliers n'étaient pas sans inconvénients. Ils devenaient nuisibles, quand ils n'étaient pas contenus dans de justes limites : c'est pourquoi ils demandaient à être sagement réglés, tant au point de vue des études qu'à celui de la bonne discipline. Mais bien comprises, ces représentations exerçaient une douce influence qui dilatait les cœurs des acteurs et des auditeurs, et contribuait à les ouvrir au sentiment du bien et du beau. L'imagination, vive à cet âge, était heureusement distraite des pensées dangereuses, et l'esprit lui-même contractait dans ces exercices ce bon goût et cette grâce, qui est plus qu'un agrément ajouté à des qualités plus solides : car en lui donnant de la souplesse, ils doublaient sa force et sa vigueur. Dans l'intention des éducateurs de ce siècle, il ne s'agissait pas seulement d'habituer les élèves à donner des intonations agréables à leur voix, de l'éloquence à leurs gestes, de la dignité à leur démarche et à leur attitude : mais, par un apprentissage qui devenait un amusement très goûté, les maîtres formaient leurs écoliers aux fonctions qu'ils devaient occuper dans l'État ; ils les habituaient d'avance à jouer leurs personnages, à éviter le ridicule, à se rendre dignes de l'ap-

(1) *Ratio discendi et docendi*, ch. VII, p. 17.

probation du monde. « Les acteurs du P. Porée savaient toujours garder une juste mesure qui les distinguait des acteurs de profession. Ils se conformaient à leurs rôles avec l'aisance qui convient à des jeunes gens, sans exagération dans les gestes comme sans abandon affecté (1). »

« Qui serait assez rigoureux, dit Bossuet, dans ses *Maximes et Réflexions sur la Comédie,* pour condamner dans les collèges les représentations d'une jeunesse réglée, à qui ses maîtres proposent de tels exercices pour les aider à former ou leur style ou leur action, et, en tous cas, leur donner surtout à la fin de l'année quelque honnête relâchement ? »

Ces exercices, dans lesquels il eut beaucoup de succès, développèrent de la façon la plus heureuse les qualités naturelles de Claude Poullart.

Au témoignage de M. Thomas, il fut l'objet d'une protection particulière de Dieu et de la Sainte Vierge, une première fois en se préparant à l'un de ces jeux de collège, une autre fois dans une partie de chasse. Claude Poullart en resta toute sa vie profondément reconnaissant à sa divine protectrice, comme il le raconta un jour à l'un de ses disciples, qui en fit la narration à M. Thomas. Celui-ci a écrit de son côté qu'il put démêler la mention faite de ces deux grâces dans un recueil de notes, où M. Poullart avait marqué par des signes de convention les faveurs signalées dont il fut l'objet. L'auteur du Mémoire exprime le plus vif regret de n'avoir pu trouver pour les autres points la clef d'interprétation de ce précieux document, malheureusement disparu. Laissons-lui la parole :

« Étudiant un jour un personnage pour une tragédie où il devait être acteur, sa sœur, fort jeune alors, l'en détournait par ses badineries. Pour s'en débarrasser et lui faire peur comme l'on fait aux enfants, il prend un fusil qu'on n'avait point coutume de charger, et croyant qu'il ne l'était pas plus qu'à l'ordinaire, bande le ressort et, en voulant

(1) Alleaume : *Notice biographique et littéraire sur les deux Porée.*

faire semblant de tirer, tire en effet. Le coup passa entre Madame sa mère, sa sœur et sa cousine, à deux doigts de leurs têtes. Tout le monde fut saisi de frayeur, et surtout Monsieur son père, qui savait que l'on avait chargé son fusil, à cause d'un bruit qu'on avait entendu autour du logis la nuit précédente ; mais à la frayeur succédèrent la joie et les actions de grâces envers la divine Providence, qui veillait avec tant de soin à la conservation de la famille.

« Une autre fois, étant à la chasse avec plusieurs de ses camarades, l'un d'entre eux lui tira par mégarde, de quatre ou cinq pas loin, un coup de fusil dans le ventre. Il tomba évanoui et chacun le crut mort, mais Dieu permit qu'il n'en fût que très légèrement blessé et seulement pour s'en souvenir. Aussi ne manqua-t-il pas d'en témoigner sa reconnaissance à Dieu et à la Sainte Vierge à qui il avait été voué (1). »

Claude Poullart était à la fin de ses classes. « Ses parents, comme s'exprime encore M. Thomas, avaient la consolation de voir que leurs soins étaient bien récompensés par le succès de ses études et par tout ce que promettaient ses bonnes qualités. »

Pour couronner des études si brillantes, le futur fondateur du Saint-Esprit fut l'objet d'une distinction suprême qui, à elle seule, serait un témoignage irrécusable de ses éclatants succès.

Pendant ses deux années de philosophie, il se plaça d'emblée et se maintint au premier rang, bien qu'il fût le plus jeune des écoliers, dans une classe certainement très nombreuse, puisque les historiens du Bienheureux Grignion de Montfort attestent que, l'année précédente (1693), le chiffre des philosophes s'élevait à quatre cents (2). Il acquit une merveilleuse facilité dans ces joutes intellectuelles où, sous forme de discussion, se précisait tout l'enseignement.

(1) *Manuscrit autographe*, pp. 3 et 4.
(2) Picot de Clorivière. *Op. cit.*, p. 14.

Vers la fin de chaque année avait lieu dans les collèges une solennité extraordinaire. C'était le grand Acte de philosophie qui embrassait toute la matière du cycle de deux ans. L'élève, interne ou externe, le plus capable des cours était chargé de la soutenance de l'Acte qui s'appelait aussi dans l'école : Examen « *de universa philosophia* » ou « *conclusiones philosophicæ* ». On peut en mesurer l'importance dans l'aperçu des questions proposées par celui qui devait être le grand Condé, élève au collège de Bourges en 1635. Elles comprennent 27 assertions d'Éthique, 15 de *Mundo,* 15 autres de *generatione et corruptione* ou de la transformation des substances corporelles, 15 sur *les météores,* 27 de *Anima,* suivies de 15 conclusions métaphysiques.

Claude Poullart fut l'élu du collège de Rennes pour le grand Acte de l'année 1694.

M. Thomas en fait mention en ces termes :

« Il étudia et réussit si bien dans sa Philosophie qu'à la fin de son cours il se trouva en état de soutenir une thèse dédiée à Mgr le Comte de Toulouse. La dépense fut extraordinaire : les Présidents et Conseillers du Parlement y assistèrent en cérémonie avec tout ce qu'il y avait de personnes considérables dans la ville et les environs (1). »

En soutenant l'Acte, l'élève choisi, qui était presque toujours Président de l'Académie et Préfet de la Congrégation de la Sainte-Vierge, soutenait en même temps l'honneur de l'enseignement philosophique du professeur et du collège tout entier.

Les professeurs, malgré toute leur abnégation, n'étaient pas insensibles à cette gloire, ainsi que le témoigne la correspondance du P. du Tertre avec le P. André. Quelques années plus tard, le P. du Tertre écrira de La Flèche à son correspondant : « Je vous dirai que tous mes Actes ont si bien réussi que nos Pères disent hautement que,

(1) *Manuscrit autographe*, p. 6.

depuis vingt et trente ans, on n'avait entendu de si bons écoliers (1). »

Ces tournois classiques duraient quelquefois deux jours, ordinairement un seul jour. Les questions soumises à la dispute étaient imprimées aux frais du défendant, pour être distribuées aux assistants et aux invités. Outre ces programmes ordinaires, il y avait les pancartes ou placards de vaste dimension dans lesquels la famille du défendant déployait un luxe proportionné à son rang et à sa fortune. Elles étaient souvent remarquables par le soin et la finesse des ornements et des gravures, dus au burin des premiers maîtres, imprimées sur peau de vélin ou sur étoffe de soie de Chine, que l'on conservait alors dans les appartements, comme une décoration et un titre d'honneur.

La partie supérieure de l'estampe renfermait soit des écussons, soit un sujet religieux ou allégorique, assez souvent le portrait du personnage à qui la thèse était dédiée. La partie inférieure était un ordre d'architecture soutenu par quatre grands pilastres : d'un côté, l'épître dédicatoire et, de l'autre, l'énoncé des propositions :

Conclusiones ex universa philosophia. Ex Logica, ex Moralibus. De principiis corporis naturalis. De Mundo et Cœlo. De Elementis et Meteoris. De Spiritibus. Ex Metaphysicis.

La dédicace des thèses était faite à un personnage, à un parent (2), à un ami, à un corps de l'État. A Rennes, elles furent plusieurs fois offertes au Parlement : *Augustissimo Armoricæ Senatui.*

La famille Poullart, en possession d'une très belle fortune, avait fait grandement les choses. La thèse était dédiée au comte de Toulouse, fils de Louis XIV. Un artiste renommé de Paris avait gravé sur l'estampe le portrait de ce personnage, jeune encore, mais déjà illustre (3).

(1) Cf. P. de Rochemonteix, *Op. cit.*, 4e vol.

(2) Michel Le Nobletz, qui fut choisi, étant écolier, pour soutenir le grand Acte, à Bordeaux, avait dédié sa thèse à son père. Cf. *Vie de Michel Le Nobletz*, par le vicomte Le Gouvello.

(3) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, alors âgé de seize ans, était amiral de France et Gouverneur de Bretagne. En 1691 et en 1692, malgré

Autour du portrait, en haut du programme, l'on voyait les écussons aux fleurs de lis et aux hermines de Bretagne, avec les allégories diverses de la Religion et de la Justice, le globe céleste et le globe terrestre de la philosophie.

La soutenance de l'Acte prenait les proportions d'un événement public. Des affiches en latin, placardées en ville près d'un mois à l'avance, faisaient connaître en détail l'objet de la dispute. Les corps constitués recevaient des invitations solennelles. Voici ce qu'on lit dans le registre des délibérations du Corps municipal de Rennes pour 1654, à la date du 15 août : « Le syndic représente que le Père Préfet assisté d'un autre Père Jésuite étaient en la grande salle et demandaient à être ouïs, a requis qu'on les eust fait entrer. Ce qui faict a esté. Le Père Préfet a dict que mercredy prochain se fera les jeux publics aux Jésuites de la manière accoustûmée et est venu de la part de leur Compagnie prier MM. de la Compagnie de vouloir assister comme étant leurs fondateurs, et ont représenté les plasquarts : Lesquels ont été remerciés par M. de La Hurlaie, président de la dite Assemblée, et arrêté que l'huissier de la ville, et officier porte-casaques, iront mercredy avec leurs hallebardes garder la place de MM. de cette Compagnie qui voudront s'y trouver (1). »

L'exposé de la thèse était envoyé plusieurs jours avant la séance à ceux qui désiraient argumenter, c'est-à-dire attaquer le défendant. En dehors des élèves, des professeurs et des théologiens de l'école, beaucoup de personnes de la société aimaient à prendre part à ces joutes philosophiques. L'histoire nous apprend que peu s'en fallut que le grand Condé, au milieu de la gloire des batailles, ne descendît dans la lice pour attaquer la *tentative* de Bossuet.

son extrême jeunesse, il avait fait sa première campagne et donné des preuves d'intrépidité à l'assaut de Mons ; il fut blessé à la prise de Namur. Le discours latin de dédicace rappelait ces hauts faits. Ce prince, doué des plus heureuses qualités, a trouvé grâce devant Saint-Simon, ennemi déclaré des enfants du grand roi. Les Mémoires du temps disent qu'il était « l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même ».

(1) Cf. Comte de Palys : *Les Thèses bretonnes illustrées*, p. 23.

L'empereur Charles IV prenait tant de plaisir à ces exercices que le désir d'avoir à Prague des disputes semblables fut un des motifs qui le décidèrent à fonder dans la capitale de la Bohême une Université sur le modèle de l'Université de Paris.

A l'heure et au jour indiqués, la séance est annoncée au son des cloches. La haute société de la ville, les nobles châtelains de plusieurs lieues à la ronde arrivent, par les rues Saint-Georges et de Corbin, comme à une fête longtemps attendue. Laissant valets et carrosses, ils traversent la cour d'honneur, décorée de portiques, et prennent place dans la salle des Actes. De grandes dames s'y font conduire dans leurs chaises à porteurs. La robe noire du cordelier côtoie fraternellement la robe blanche du dominicain. De vieux docteurs de Sorbonne, ornement du Chapitre, sont présents, la mémoire pleine des luttes d'antan et déjà en arrêt pour la lutte d'aujourd'hui. Voici venir, suivis de leurs laquais, « Nosseigneurs du Parlement », revêtus de leur robe rouge ou noire et coiffés du bonnet carré.

Le syndic des Procureurs, le bâtonnier des Avocats, marchent à la tête d'une députation de leur ordre. C'est enfin le Lieutenant général, en lieu et place du Gouverneur, retenu loin de son Gouvernement.

En attendant le signal de l'attaque on relit le programme :

Altissimo potentissimoque Viro D. D. Ludovico Alexandro Comiti de Borbonio, etc.

Harum conclusionum veritatem, Deo duce et auspice Deipara, propugnabit Claudius Franciscus Poullart des Places, Academiæ princeps et sodalitii præfectus, in Aula Collegii Rhedonensis societatis Jesu, die Mercurii Julii 1694, hora post meridiem sesquisecunda.

Pro Actu Publico, Arbiter erit R. P. Prévost, philosophiæ professor.

L'heure a sonné : subitement les conversations prennent fin et voici qu'apparaît sur le théâtre, dressé au fond de la salle, le plus gracieux des écoliers. Il salue l'auditoire de la plus parfaite des révérences. On lui répond par des accla-

mations d'affectueuse sympathie. Il était connu, et ce n'était pas la première fois qu'il respirait cet encens. Il se tient debout, le chapeau sous le bras, en sa taille élégante qui se dessine dans un riche pourpoint, avec sa belle tête d'adolescent, sa figure candide, le doux éclat de son regard où rayonne l'intelligence, la vie, l'enthousiasme du bien. Il commence par l'épître latine à Mgr le comte de Toulouse, puis viennent les compliments d'usage au Lieutenant général, aux Présidents et Conseillers du Parlement. C'était un légitime tribut dans la seule monnaie qui eût cours. Avec un débit facile et dans un latin des plus corrects, il expose la doctrine de son professeur sur les points controversés : après quoi il se met à la disposition de ses adversaires.

On voit monter successivement à l'assaut, armés de syllogismes et de latin scolastique, des écoliers ses émules, des professeurs ; puis, comme la règle voulait que les argumentateurs fussent de préférence des étrangers, on entend tour à tour des moines initiés à tous les secrets du raisonnement, des avocats et des conseillers retors, des chanoines nourris de la *Somme,* et, parmi tous ces jouteurs, plus d'un ami de Descartes. Le soutenant n'est pris à l'improviste sur aucun point. Il réduit les assaillants au silence avec autant de netteté que de simplicité. Sa pensée activement en éveil, imperturbable à l'attaque et prompte à la réponse, distingue ici, définit là, riposte encore, résout toujours. Le P. Prévost, le maître d'armes de ces passes savantes, n'eut guère à intervenir. Il fut fier de l'élève qui défendait son enseignement avec toutes les souplesses de l'attitude et du geste, celles de l'esprit et de la parole, éclairant l'austère philosophie d'un rayonnement de jeunesse.

Cette soutenance fut un triomphe. Le public ému et charmé ne tarissait pas d'éloges, non seulement sur la solidité du fond, mais sur les qualités d'une élocution aussi claire qu'élégante. L'écho de ces louanges retentit jusqu'à la cour de Versailles.

C'est ainsi que fut close la vie de collège de Claude Poullart. A quinze ans, il voyait comme à ses pieds les hommages

d'une des plus brillantes sociétés qui aient existé. Jamais entrée dans le monde ne se fit sous de plus riants auspices. Il avait tout pour attirer : une belle intelligence, les avantages d'une nature heureuse et d'un extérieur séduisant, la pureté de l'âme qui reflète l'image de Dieu et la fraîcheur de sentiments qui charme les hommes. Le ciel lui prodiguait ses plus riches faveurs, la terre lui réservait ses plus doux sourires.

« Il me serait impossible, dit M. Thomas, d'exposer en détail la brillante éducation que ses parents eurent soin de lui donner et le progrès qu'il fit dans ses études. Je sais seulement qu'il réussit à leur gré dans l'un et dans l'autre, en augmentant son fonds de piété. Par ses belles manières, il s'attira l'estime et l'amitié des grands et se fit aimer et respecter de ses égaux (1). »

Un nouveau monde va s'ouvrir devant lui. Il est arrivé à ce moment solennel de son existence où le choix est donné entre deux voies divergentes, où les attraits contraires de la vertu et du vice sollicitent et plaident ensemble leur cause dans le cœur de l'homme.

Avant d'assister aux inquiétudes et aux troubles bientôt suivis d'une complète victoire, il nous faut faire plus ample connaissance avec Louis-Marie Grignion de Montfort, l'ami et le modèle du saint fondateur.

(1) *Manuscrit autographe*, p. 4.

CHAPITRE VII

Louis-Marie Grignion de Montfort. — Mission. — Esprit. — Enfance et jeunesse.

La vie du Bienheureux Grignion de Montfort projette une lumière si éclatante sur la vie de Claude Poullart des Places, l'influence de ce modèle est restée si profondément empreinte tant sur les œuvres du saint fondateur que sur les diverses phases de son existence, et spécialement sur les résolutions si décisives de sa jeunesse, qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs les principaux traits de la vie du sublime apôtre, nous croyons prendre une des meilleures voies pour préparer les esprits à comprendre la suite de cet ouvrage.

Dès que les deux amis eurent dévoilé l'un à l'autre leur pensée et leur âme, leur intimité ne fit plus que s'accroître. C'est en parlant des saints qu'il est à propos de rappeler le vieil adage jamais démenti : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Faire connaître le Bienheureux Grignion, c'est mieux faire connaître Claude Poullart des Places. Or, parmi les saints personnages qui ont, en ces temps modernes, éclairé le monde de leur enseignement et de leur exemple, et que l'Église a élevés aux honneurs du culte public, il n'est pas de figure qui ait un plus grand relief et dont l'apostolat ait revêtu un cachet plus extraordinaire que le prophète et le thaumaturge, ami du fondateur du Saint-Esprit. Écoutons la parole sacrée de l'Église dans les décrets relatifs à la béatification et à la canonisation du serviteur de Dieu.

« En un siècle où, dans le si beau pays de France, tout semblait être devenu concupiscence de la chair, concupis-

cence des yeux et orgueil de la vie, ce qui ne vient pas du Père, mais du monde (1). Dieu voulut opposer un homme selon son cœur, le vénérable Louis-Marie Grignion, appelé de Montfort, du nom de la ville de Bretagne qui lui a donné le jour, pour faire éclater aux yeux de tous, par sa vie et sa conduite, la folie de la croix de Jésus-Christ. Il envoya ce prêtre tout rempli d'un zèle apostolique prêcher la parole sainte, non pas avec les discours étudiés de la sagesse humaine, mais avec les effets sensibles de l'esprit et de la vertu (2), et détacher les hommes des trompeuses chimères de cette vie, pour les ramener aux pensées de l'éternité et à l'humble observance de l'Évangile. De fait, on doit regarder comme un prodige de la puissance de Dieu tant de travaux accomplis dans les missions, tant d'efforts admirables pour réveiller la foi et la piété dans toute la partie occidentale de la France, pour dissiper, à la lumière de la vérité catholique, les subtiles erreurs du jansénisme, pour propager la dévotion aux augustes mystères de la Passion et envers l'immaculée Mère de Dieu, principalement par la pratique du Rosaire de Marie. Sur ce point, il ne l'a cédé à aucun des plus zélés disciples du patriarche saint Dominique, et c'est avec raison qu'on le regarde comme le digne émule de saint Bernard (3). »

Nous lisons dans un autre décret émanant du Siège Apostolique, à la date du 21 novembre 1886 :

« Illustre héraut de l'Évangile, Louis-Marie Grignion vécut en un temps où l'hérésie janséniste avait disséminé par toute la France ses doctrines, source de désolante aridité. La charité d'un grand nombre s'était refroidie, la vraie piété s'était alanguie, les âmes devenues étrangères à la vertu chrétienne s'étaient peu à peu enfoncées dans le vice. Mais lui, pareil à un feu brillant et à un encens ardent, il parut envoyé par Dieu pour convertir son peuple, pour ren-

(1) I Joan., II,
(2) I *Cor.*, II.
(3) Décret du 21 février 1886.

verser les idoles de l'impiété et pour affermir la vertu. Il n'est presque aucune sorte de calomnie et d'outrage que les ennemis de la folie de la croix du Christ ne lui aient fait subir. Mais Dieu, le tirant de toutes ses épreuves, ne permit pas que son labeur apostolique demeurât stérile ; il lui fit au contraire recueillir la plus abondante moisson, et parmi les peuples qu'il évangélisa, et dans cette double famille religieuse d'hommes et de femmes fondée par ses soins et aujourd'hui encore florissante. »

Comme les historiens qui ont entrepris de retracer la biographie du Bienheureux Grignion de Montfort se sont trouvés en présence d'une physionomie des plus originales dans sa sainteté, aux traits âpres et tout d'abord singuliers, ils ont pu craindre parfois d'étonner leurs lecteurs à la suite d'un saint qui étonna et même scandalisa ses contemporains. Considération pourtant oiseuse et qui ne saurait rien faire atténuer : Grignion doit être peint tel quel, avec cette rudesse et cette originalité. Dès lors, en effet, que la Providence suscite une vertu éminente, c'est un objet de vénération et d'admiration qu'elle entend nous présenter, car Dieu est toujours admirable dans ses saints : ceux-ci apparaissent, sous toutes les formes et avec toutes les nuances, comme les chefs-d'œuvre de son infinie sagesse. On doit, en conséquence, les livrer à la méditation chrétienne, comme Dieu les a faits, sans correction ni idéalisation de notre goût, sous peine de tenir caché l'enseignement et l'exemple qui sont dans les desseins providentiels.

Du reste, supprimer les éléments distinctifs et, pour ainsi dire, spécifiques dans les saints, serait les ramener tous à un type uniforme qui ne correspondrait pas au plan divin, dans lequel la variété est appelée à produire la beauté. Cette diversité est en même temps utile parce qu'elle offre au chrétien, avec des modèles divers, des intercesseurs spécialement qualifiés.

Quels sont donc les traits caractéristiques de sainteté qui donnent à Montfort sa physionomie particulière ?

C'est tout d'abord d'avoir planté dans son cœur, comme

sur un autre Calvaire, la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Immolant impitoyablement la nature à la grâce, il s'est plu à étaler dans sa vie, dans ses paroles et dans ses actes, la sainte folie de la Croix. Il méprisait liens naturels, ménagements, considérations humaines et ne conservait de la nature que ce qui est exigence imposée par la volonté divine. Les inspirations de la grâce trouvaient en lui une docilité rigoureuse. Quitte à être bafoué et pris pour un insensé, il marchait tête nue à travers toutes les intempéries, portait un crucifix au bout de son bâton de voyageur, se mettait à genoux pour réciter l'oraison *Visita quæsumus*, après avoir franchi le seuil des demeures, se jetait aux pieds de son domestique pour être foulé par lui, quand il croyait avoir commis une faute.

Les preuves de cet amour de la Croix et de ce mépris de lui-même abondent dans sa vie : « Qu'on me regarde, dit-il, comme un mort, je le répète, afin qu'on s'en souvienne : qu'on me regarde comme un homme mort : je ne prétends rien voir ni rien toucher de la famille dont Jésus-Christ m'a fait naître ; rien et moi, c'est la même chose (1). »

C'est pourquoi l'un de ses historiens, Picot de Clorivière, après l'avoir placé à la suite des Vincent de Paul, des Bérulle, des Bourdoise, des Nobletz, des Maunoir, et montré qu'il les résume au commencement du XVIIIe siècle, ajoute ces paroles : « Dieu fait éclater en lui d'une manière toute particulière la sainte folie de la Croix, afin de confondre d'avance cette sagesse orgueilleuse, qui, de nos jours, s'est portée à des excès d'impiété dont le monde n'avait pas encore vu d'exemple (2). »

Le P. Besnard rend le même témoignage :

« Il y avait en lui quelque chose de très singulier, un homme qui n'était pas comme les autres, qui, étant du monde, semblait n'être pas du monde : dans ce genre de

(1) Lettre à sa mère. Cf. *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, par le P. Picot de Clorivière.
(2) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 2.

singularité, il allait toujours croissant ; plus il vivait parmi les hommes, moins il vivait comme les autres hommes. Les choses de la terre ne lui étaient rien : il n'y prenait même point garde, ou les envisageait sous leur véritable point de vue, sous le néant qui leur est propre. Dès lors, bien au-dessous de ce que dans le monde on appellera bienséance, il ne connaissait que celle que la foi et l'amour lui prescrivaient : tout l'humain disparaissait, et dans la multitude des choses qui frappaient ses sens, il ne voyait que l'invisible. De là, ses façons de penser, de parler, d'agir, qui n'étaient rien moins qu'ordinaires. »

« Qu'on le déplaçât des choses divines, il paraissait ou aliéné ou sans esprit. Il est vrai que dès qu'il était question des choses de Dieu, il se retrouvait tout entier. Pensées sublimes, sentiments tendres et affectueux, raisons solides, discours pleins de force et d'action, on n'avait qu'à admirer (1). »

Le P. Faber s'exprimait ainsi :

« Dans le xviiie siècle, peu de personnages sont marqués par la Providence aussi visiblement que cet autre Élie. Sa vie entière fut une telle manifestation de la sainte folie de la Croix que ses biographes s'accordent à le classer avec saint François d'Assise et saint Philippe de Néri (2). »

Cette physionomie de Grignion, son abnégation si profonde, n'ont pas lieu de nous surprendre. Dieu, en effet, qui fait tout avec poids, nombre et mesure, n'amène pas les élus de sa droite sur la scène du monde au hasard des temps. Sa Providence attentive envisage les besoins de chaque siècle et fait luire au-dessus de l'humanité des lumières d'intensité et d'orientation diverses et, quand l'issue fatale de toute chose créée les a fait disparaître, il sait encore les rappeler à l'heure marquée, pour servir d'ornement à son Église et de modèle de sainteté à ses fidèles.

Grignion avait pour mission providentielle de ramener,

(1) *Vie de Louis-Marie Grignon de Montfort*, p. 144.
(2) Introduction au *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*.

par effet de contraste, aux salutaires pensées de la foi et aux austères pratiques de la morale évangélique, un siècle sensualiste, frivole et blasé. Alors, comme en d'autres époques, les contraires devaient se guérir par les contraires, et tant de hardiesse et d'originalité était destiné à ramener l'équilibre rompu. Le saint paraissait ainsi comme ces prophètes de l'ancienne Loi, auxquels Dieu commandait des choses étranges pour frapper l'esprit de son peuple. La lumière crue de ses exemples pénétrait dans les ténèbres des cœurs et amenait au désir de la conversion.

Mais « la Croix, dit le Sauveur, passera pour folie aux yeux des Gentils et pour scandale devant les Juifs ». La mission du grand apôtre fut loin d'être toujours comprise. Pour les âmes plongées dans la vie des sens, sa conduite fut scandale et folie ; à d'autres, même vertueuses, elle parut une énigme. « Les impies, dit M. Quérard, l'ont fait passer pour diabolique, l'appelant sorcier, antéchrist et possédé. Les mondains ont estimé sa conduite extravagante ; les gens de bien, singulière, hétéroclite... Le peuple, qui n'avait pas les prétextes des grands pour s'aveugler, jugea à sa valeur, avec ce bon sens de terroir qui finit toujours par triompher des sophismes, la conduite et les manières de l'homme de Dieu. Ses paroles débordantes d'amour et de vérité, sa vie si pénitente, s'imposèrent à lui. Cette folie lui parut sagesse. Et ce ne fut pas une impression passagère au sein des populations évangélisées ; car si la Bretagne doit surtout aux Nobletz et aux Maunoir son intrépidité religieuse dans la période révolutionnaire, la Vendée la doit exclusivement à Montfort. Elle seule donna le signal de cette croisade moderne que Bonaparte, un bon juge, appelait avec admiration : une guerre de géants. Et l'histoire nous montre ses enfants allant à la bataille et montant à l'échafaud au chant des cantiques de Montfort (1). »

Avec l'amour de la Croix, le Bienheureux Grignion possède un autre trait distinctif qu'on ne saurait passer sous

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, Introduction.

silence : il fut le promoteur de la dévotion à Marie sous une forme nouvelle. Cette dévotion existait avant lui, mais il sut unir en un tout homogène les éléments épars de cette doctrine et mériter, à juste titre, le nom de chef d'école. Jamais, depuis saint Bernard, la Vierge n'avait trouvé propagateur plus fidèle de son culte, et l'on pourra en toute vérité lui choisir pour épitaphe : « *Nullus Bernardo similior.* » L'axiome fondamental de la mariologie de l'abbé de Clairvaux sert de base à la doctrine de Grignion : « C'est par Marie, dit-il, que je cherche et que je rencontrerai Jésus, que j'écraserai la tête du serpent, et que je vaincrai tous mes ennemis et moi-même pour la plus grande gloire de Dieu. »

Ce système de spiritualité dont Marie est partie essentielle constitue une forme complète de vie intérieure avec sa fin, son moyen, ses procédés, ses effets. L'acte de consécration à Marie se résout en quatre mots : « Faire toutes ses actions par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, afin de les faire plus parfaitement par Jésus, avec Jésus, en Jésus et pour Jésus. » On peut dire que le Bienheureux de Montfort bien connu, c'est Marie plus connue, plus honorée, plus aimée, et par là son avènement et celui de Jésus-Christ dans la suite des temps.

Laissons encore la parole au P. Faber :

« Le Bienheureux Grignion de Montfort a écrit quelques traités spirituels qui ont déjà une remarquable influence sur l'Église depuis le peu d'années qu'ils sont connus, et qui sont appelés à en avoir une plus large encore dans les années à venir... Partout où il se dirige, il s'avance, nouveau Vincent Ferrier, comme s'il était aux jours qui touchent au dernier jugement, et proclame qu'il apporte de la part de Dieu le message authentique d'un bonheur plus grand, d'une connaissance plus étendue, et d'un amour plus ardent pour Marie aussi bien que de la liaison intime qu'elle aura avec le second avènement de son fils... J'ai traduit moi-même le Traité tout entier de *La Vraie Dévotion à la Sainte Vierge,* et je me suis donné pour cela beaucoup de peine, et j'ai été scrupuleusement fidèle. En même temps, je me

permettrai d'avertir le lecteur que, par une simple lecture, il sera bien loin de le posséder, de s'en rendre maître. Si j'ose ainsi parler, on trouve dans ce livre le sentiment de ce je ne sais quoi d'inspiré et de surnaturel qui va toujours en augmentant au fur et à mesure qu'on avance dans son étude (1). »

Le Bienheureux répandait avec un zèle infatigable l'enseignement et établissait partout sur son passage sa pratique de la parfaite dévotion à la Sainte Vierge et de son Rosaire, dans le but d'arriver par ce moyen merveilleux à renouveler l'esprit du christianisme et à faire triompher dans les âmes le règne de Jésus, par le règne de Marie. Le renouvellement de la dévotion à la céleste médiatrice du genre humain était nécessaire à une époque où le culte de Marie se voyait combattu par la secte janséniste, issue de l'esprit de la Réforme. Grignion était l'athlète suscité par Dieu pour terrasser cet esprit pernicieux et hypocrite qui assombrissait, pour le faire disparaître, un des mystères les plus consolants de notre sainte religion.

En même temps que l'amant de la Croix s'était attiré le mépris et la haine du monde, l'apôtre de Marie devait déchaîner toute la furie des suppôts de Satan et la rage même de l'enfer. Nous touchons là une des causes qui permettent d'expliquer pourquoi le Bienheureux Grignion de Montfort n'est pas apparu avant notre temps à la place qui lui est marquée.

Tout le XVIIIe siècle se coalisa, pour ainsi dire, afin d'ensevelir sa mémoire dans un injuste oubli. Ce siècle était rongé au cœur par la frivolité mondaine, par l'affaiblissement de la foi et du principe d'obéissance envers le Pape, par la critique pseudo-scientifique du miracle, du culte de Marie et des saints, par l'abandon de la liturgie romaine, l'envahissement du rationalisme et du sensualisme. Or, ce courageux champion de la pure doctrine se dressa contre toutes ces erreurs réunies. Favorisé de

(1) Introduction au *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge.*

visions prophétiques sur les derniers âges de l'Église et le triomphe futur du culte de la Sainte Vierge, il avait annoncé lui-même les persécutions dont son œuvre serait l'objet et notamment la destinée de son traité de la *Vraie Dévotion* : « Je prévois bien des bêtes frémissantes qui viennent en furie pour déchirer ce petit écrit et celui dont le Saint-Esprit s'est servi pour l'écrire, ou du moins pour l'ensevelir dans le silence d'un coffre afin qu'il ne paraisse point (1). »

Avec cette conspiration de l'hérésie et de l'esprit du siècle, parmi les causes qui expliquent le silence gardé à l'égard du Serviteur de Dieu, il convient de signaler encore la Révolution de 1789 qui rompit si brusquement les traditions et les souvenirs et amoncela au sein de l'Église tant de ruines matérielles et morales. Cette grande perturbation politique, civile et religieuse est pareillement une des causes de l'oubli dans lequel était tombée la mémoire de Claude-François Poullart des Places.

Au milieu du siècle dernier, l'heure avait sonné où la grande figure de l'apôtre de la Vendée et de la Bretagne allait paraître au firmament de l'Église, semblable à ces étoiles longtemps cachées qui brillent soudain au milieu de la nuit. En 1838, sur la requête de Mgr Soyer, évêque de Luçon, le pape Grégoire XVI le déclarait Vénérable. Plus tard, sur l'initiative de l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie, qui trouvait encore vivante sa mémoire dans ce diocèse et dans la ville épiscopale, le Concile provincial de Toulouse et le synode de Poitiers, ayant déposé des vœux unanimes aux pieds du Saint-Siège pour l'avancement de la cause, le pape Léon XIII inscrivit avec joie Louis-Marie Grignion de Montfort au catalogue des Bienheureux.

Aussi bien l'amant de la Croix servira d'exemple à un zèle qui voit éclore de toutes parts les germes d'incrédulité et de révolte, semés par les contemporains de Grignion et cultivés par l'école de Voltaire. La doctrine du serviteur de Marie

(1) Cf. Quérard, *Op. cit.*, t. IV, p. 70.

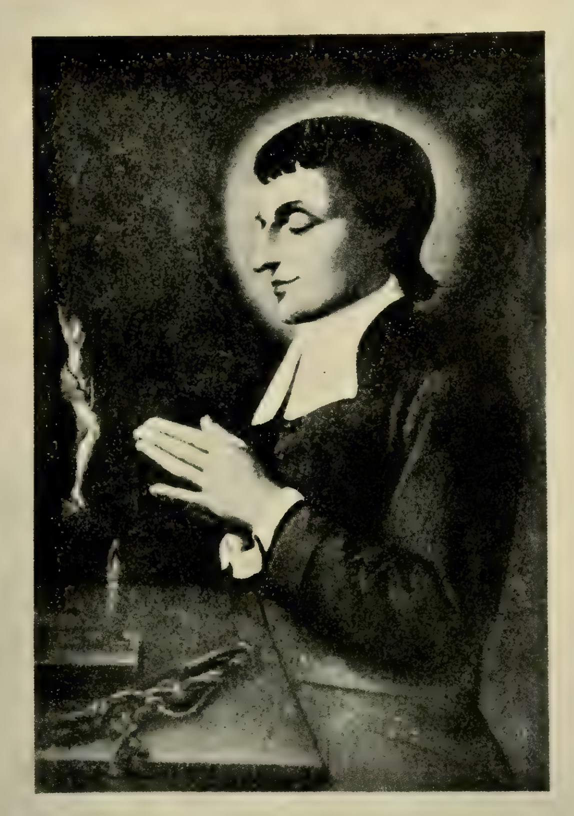
acquiert du reste un lustre plus brillant dans l'épanouissement progressif du dogme : elle cadre mieux avec ces proclamations solennelles de l'Immaculée-Conception, de l'infaillibilité papale, des anathèmes contre les diverses formes de naturalisme. L'amour qu'il demande pour Marie va s'alimenter à Lourdes, témoin de célestes apparitions ; sa parole emprunte une nouvelle autorité aux Lettres encycliques sur le Rosaire et aux entraînements du monde vers la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus unie à celle de la glorieuse Dispensatrice des grâces.

Par un prodige assez rare dans les annales de la sainteté, Dieu se plut à laisser entrevoir la naissance de Montfort plusieurs siècles avant l'événement. Saint Vincent Ferrier parcourant cette Bretagne où il devait mettre un terme à son apostolat, après avoir évangélisé l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, s'arrêta un jour devant un sanctuaire en ruines, et désolé de ne pouvoir le relever, prédit à une nombreuse assemblée « que cette grande entreprise était réservée par le ciel à un homme que le Tout-Puissant ferait naître dans les temps reculés : homme qui viendrait en inconnu, homme qui serait beaucoup contrarié et bafoué ; homme qui cependant, avec le secours de la grâce de Dieu, viendrait à bout de cette sainte entreprise (1) ». Trois siècles après cette prédiction, en 1707, Louis-Marie Grignion de Montfort donnant une mission et prêchant devant une immense multitude dans cette même lande de Ferrière, déclarait à ses auditeurs qu'il était l'homme inconnu, annoncé par saint Vincent Ferrier, pour relever la chapelle de Notre-Dame.

Comme il entrait dans les desseins de Dieu que Claude Poullart et le Bienheureux Grignion fussent étroitement unis, dès leur jeune âge, par les liens de l'amitié, sa Providence rapprocha tout d'abord leurs berceaux.

Montfort-la-Cane ou, plus prosaïquement, Montfort-sur-

(1) Cf. Les *Vies* de saint Vincent Ferrier et du Bienheureux Grignion de Montfort.



Le Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort

(D'après un tableau du Collegio Montfort, Rome.)

Meu, est une petite ville, jadis du diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, située à cinq lieues au sud-ouest de Rennes. Elle s'élève sur une petite éminence dans un site charmant, qui a pour fond une forêt antique et légendaire. D'autre part, s'étendent des coteaux recouverts d'une riche végétation, puis des vallons, des ruisseaux, de vastes prairies. Un château, de fortes murailles, des tours imposantes, des fossés profonds, et, par-dessus tout, la bravoure de ses habitants, l'avaient rendue invincible. Au XVII[e] siècle, la paisible cité avait trois paroisses et une abbaye dédiée à Saint-Jacques.

C'est là que naissait, le 31 janvier 1673, le futur apôtre de la Vendée et de la Bretagne, aîné de huit enfants, trois fils et cinq filles. Son père, d'une famille ancienne et honorable, était avocat au bailliage de Montfort. Il ajoutait à son nom patronymique le titre de la Bachelleraie, d'une terre située à trois kilomètres de Montfort, dans la paroisse de Bédée.

Son épouse était une personne de qualité, M[lle] de la Visnelle-Robert, fille d'un échevin de la ville de Rennes. La fortune était des plus modestes : « famille noble, nombreuse et peu accommodée », écrira plus tard à l'évêque de Poitiers M. Lechassier, supérieur de la communauté de Saint-Sulpice.

Le nouveau-né reçut le baptême à l'église Saint-Jean, avec le nom de Louis. Il appréciera vite sa dignité de chrétien, et, comme son glorieux patron qui signait « Louis de Poissy » pour se rappeler son église baptismale, il rejettera son nom de famille pour s'appeler Louis-Marie de Montfort. Partout, dans ses missions, il régénérera l'esprit du christianisme par la rénovation des vœux du baptême. « Qui est-ce qui tient fidèlement les vœux du saint baptême? se demande t-il. Presque tous les chrétiens ne faussent-ils pas la fidélité qu'ils ont promise à Jésus-Christ dans leur baptême? D'où peut venir ce dérèglement universel, sinon de l'oubli où l'on vit des promesses et des engagements, et de ce que presque personne ne ratifie le contrat d'alliance

qu'il a fait avec Dieu par ses parrains et ses marraines (1). »

La vie surnaturelle animait, dès les années les plus tendres, la pensée, les sentiments et les actes de Louis. Son cœur devint une solitude. Il aimait à prier à l'écart, devant une image ou un crucifix. « Pour lui, dit Grandet, son premier historien, point de plus doux plaisir que la prière : jamais il ne trouve trop long le temps qu'il passe à l'église ; on l'y voyait des heures entières à genoux, uniquement occupé de Celui qui seul avait pu lui enseigner dans un âge si tendre à prier en esprit et en vérité (2). »

Il engage, en outre, par de pieuses industries, ses compagnons à l'imiter; une sœur qui suit plus docilement ses pratiques devient son associée : « Ma chère sœur, lui dit-il, vous serez toute belle, et le monde vous aimera, si vous aimez Dieu. »

« A quatre ou cinq ans, rapporte Clorivière, Louis, voyant sa mère en proie à la peine par suite de chagrins domestiques, la console et l'encourage par des paroles pleines d'onction au-dessus des lumières naturelles qu'il peut avoir (3). »

Qui instruit donc si prématurément cette âme? Une autre Blanche de Castille sut-elle lui inspirer ces sentiments de profonde piété? Des messagers célestes vinrent-ils le préparer à sa mission, comme l'héroïne de Domrémy? Ou bien Dieu voulut-il élever lui-même ce nouveau Samuel? Au foyer, il y a une mère chargée des soucis d'une nombreuse famille, un père au caractère violent, à la piété douteuse. Mais l'Esprit-Saint, qui se plaît à préparer les âmes aux grandes choses dans la solitude, versa le trésor de ses dons, en de mystérieux colloques, dans le cœur du jeune enfant.

Cette présence visible de l'Esprit-Saint et l'amour de Marie constituent le trait dominant de ces premières années

(1) Quérard : *Vie du Bienheureux Grignion de Montfort*, t. III, p. 301.
(2) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 14.
(3) *Op. cit.*, p. 4.

et nous livrent le secret d'une vie que plus tard le sublime missionnaire révélera sans y penser : « Marie, écrira-t-il en effet, a produit avec le Saint-Esprit la plus grande chose qui ait été et qui sera jamais, qui est un Dieu-Homme, et elle produira conséquemment les plus grandes choses qui seront dans les derniers temps : la formation et l'éducation des grands saints ; car il n'y a que cette vierge singulière et miraculeuse qui peut produire en union du Saint-Esprit les choses singulières et extraordinaires (1). »

En 1685, le père de Louis, en dépit de sa modeste fortune, voulant donner à ses enfants l'instruction qu'il avait reçue lui-même, envoya son fils à Rennes, pour y suivre les classes au collège des Pères Jésuites. Il devait loger chez son oncle maternel, M. de la Visnelle-Robert. Là, sous l'œil de Dieu et de ses maîtres, au milieu d'une jeunesse tapageuse, se fit en lui la germination de la grâce avec le développement progressif des facultés. Dans cette capitale de la Bretagne, pendant quatre ans, il se crée un désert : « Quoique nous ayons fait ensemble nos humanités, dit M. Blain, je ne commençai à le connaître qu'en rhétorique, parce que M. Grignion était fort retiré et n'avait presque pas de commerce avec les autres écoliers (2). »

Au dire de son oncle, son recueillement était inaltérable, son oraison habituelle. La dévotion à Marie se traduisait par les mêmes formes qu'aux premières années. A l'aller et au retour du collège, il ne manquait jamais de s'agenouiller devant l'image miraculeuse de l'église Saint-Sauveur. Quand il en avait le loisir, il y faisait de très longues stations. La chapelle des Carmes recevait aussi ses visites, et c'est là que, pendant sa philosophie, la Vierge lui fera connaître sa vocation.

A l'esprit de prière vint se joindre une pratique de la mortification plus surprenante encore que précoce. « Les disciplines, les chaînes de fer et autres instruments sembla-

(1) *La Vraie Dévotion à la Sainte Vierge.*
(2) Cf. Mémoire cité dans la *Vie du Bienheureux,* par Quérard.

bles furent à son usage aussitôt qu'ils parvinrent à sa connaissance », affirme M. Blain.

Il avait d'ailleurs trouvé à Rennes d'excellents guides dans cette voie austère et élevée. Son directeur de conscience fut le P. Descartes, neveu du grand philosophe, religieux modèle, maître éclairé, auteur d'un curieux ouvrage : *le Palais de l'Amour divin,* peut-être rédigé en vue de cette âme, en qui la grâce résidait avec un tel empire. Le père spirituel regarda toujours son dirigé comme un saint et prit constamment sa défense. A Paris plus tard, délaissé de tous et rebuté même par un Père Jésuite, guide très recherché, Grignion trouvera en lui un consolateur.

Pendant ce temps, après la piété et les exercices de vertu, il mettait en première ligne ses devoirs d'écolier. Aussi les plus beaux succès de fin d'année venaient-ils couronner ses efforts. Il avait reçu de Dieu des facultés naturelles richement douées, et les appréciations de ses contemporains, comme la lecture de ses œuvres permettent d'entrevoir ce que fut le talent de l'écolier rennais. « Une imagination vive et fleurie, dit Clorivière, lui faisait saisir les objets avec force, et les lui faisait peindre avec les couleurs les plus frappantes. De là venait en lui une éloquence naturelle, ainsi qu'un goût décidé pour ces arts qui doivent à l'imagination leur mérite, la poésie, la peinture et la sculpture ; mais ce goût, dirigé par un attrait surnaturel et bien supérieur, ne se portait que vers les objets de religion et ne s'employait qu'à ce qui pouvait contribuer à la gloire du Souverain Maître et à l'édification des peuples (1). »

D'autre part, les plans de sermons qui ont été conservés, montrent la forte substance et la vigueur de sa pensée ; mais sur ces ossements arides, il savait faire passer un souffle prophétique, un enthousiasme divin qui entraînait les foules. Beaucoup de ses lettres et de nombreux passages de ses ouvrages en prose sont comparables aux œuvres des grands écrivains classiques et rappellent d'une façon saisissante la

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort,* p. 503.

manière de Bossuet. « Depuis les Épîtres de saint Paul, ose affirmer le P. Faber, il serait difficile de trouver des paroles aussi brûlantes que les douze pages de sa prière pour sa Compagnie (1). »

Au temps de ses études, à la fin de notre grand siècle littéraire, la poésie française avait conquis, avec les œuvres de Corneille et de Racine, droit de cité dans l'enceinte des collèges. C'est pendant ses classes que Louis-Marie Grignion se rendit compte à lui-même de son goût et de ses aptitudes pour la poésie et qu'il les dévoila à ses maîtres et à ses condisciples. Au dire de tous ses biographes, il eût excellé dans ce genre, s'il s'y fût adonné, et eût passé pour l'un des plus grands poètes de son siècle.

Mais ce n'est pas lui qui songea, au milieu des labeurs apostoliques, et précisément à cause de ces labeurs, à cultiver la poésie de cette facon désintéressée qui, d'après les théories courantes, est nécessaire à l'art. Tout chez lui est volontairement simple, familier, populaire de facture et d'inspiration. Il cherchait uniquement ce qui pouvait enseigner et convertir, retenant le vol de son génie et le maintenant captif au niveau de son auditoire. Comme le dit fort bien l'un de ses biographes : « Il ne voulut pas prendre l'essor de l'aigle ; pareil à l'alouette, il rasa les guérets et rima ses naïves cantilènes pour l'oreille et l'esprit des laboureurs (2). »

L'enfant cependant devenait jeune homme. Louis venait d'entrer en troisième : il atteignait sa quinzième année. La grâce travaillait silencieusement son âme et l'embrasait du zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Son cœur s'était ému de compassion pour les pauvres écoliers qui manquaient du nécessaire. Il s'intéressa aux déshérités, les assista de tout son pouvoir et sut aller quêter pour eux auprès des riches qui, assurés du bon emploi de leurs aumônes, versaient généreusement leur superflu entre ses mains.

(1) Introduction au *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge.*

(2) Pauvert : *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 402.

Bientôt sa charité rencontre un champ d'action plus étendu dans les conférences de M. Bélier et les pratiques de zèle recommandées par ce saint prêtre. « Louis Grignion, dit Picot de Clorivière, était un des premiers et des plus réguliers à s'y trouver et à porter les autres à la pratique des vertus chrétiennes... Un jour, sa mère, étant venue à Rennes, se rendit à l'hôpital Saint-Yves pour y visiter les malades. Elle y reconnut une pauvre femme à qui elle demanda qui l'avait placée en cet établissement. « C'est « votre fils, Madame, répondit-elle, qui m'a procuré l'entrée « de cette maison et qui m'y a fait apporter dans une « chaise (1). »

C'est dans ces exercices précoces de la charité que se noua l'amitié si féconde de Louis-Marie Grignion et de Claude-François Poullart des Places. Ils garderont tous deux de ces prémices de leur zèle un attrait surnaturel pour le service des pauvres. Dans l'établissement de sa Congrégation, l'un des buts offerts par Claude Poullart au dévouement de ses disciples sera de se consacrer au service des pauvres, en acceptant les pénibles fonctions des prêtres attachés au ministère des hôpitaux. Quant au Bienheureux de Montfort, il voulut être lui-même, à Poitiers, aumônier de l'hôpital de la ville, à Paris, aumônier de l'hôpital de Bicêtre; et il donna pour fin principale aux Filles de la Sagesse, avec l'instruction des jeunes filles, le soin temporel et spirituel des malades dans les asiles de la souffrance.

« Le passage de rhétorique en philosophie, lisons-nous dans le Mémoire de M. Blain, si funeste aux écoliers par la liberté qu'ils ont de se hanter davantage et de n'étudier qu'autant qu'ils le veulent, ne sert qu'à l'avancer dans la vertu. »

Il se signala par un trait de charité admirable envers un écolier pauvre et mal vêtu. Pour lui venir en aide, il se fait mendiant, sollicite la charité de ses camarades, et, n'ayant pas atteint la somme nécessaire, il se présente chez un dra-

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 16.

pier : « Voici mon frère et le vôtre, dit-il ; j'ai quêté dans ma classe ce que j'ai pu pour le vêtir ; si cela n'est pas suffisant, c'est à vous à ajouter le reste. » Le drapier ne résiste pas à cette charité plus touchante encore qu'impérieuse.

Pendant ce temps, la vie de la grâce prenait en son âme un développement extraordinaire. C'est alors que, dans la chapelle des Carmes, sa bonne Mère du ciel lui révéla sa vocation et ce que devait être sa méthode d'apostolat : aller par Marie à Jésus, et par Jésus à Dieu seul. Au milieu d'une jeunesse trop libre, il avait conservé intact le trésor de la chasteté. Messire de Visnelle, son oncle, témoigne le premier que « tout jeune il montra tant d'horreur du vice et d'inclinaison pour la vertu, qu'on eût dit qu'étranger au péché d'Adam il ne ressentait pas la corruption de la nature ».

Son condisciple Blain rend le même témoignage : « Toute son enfance, dit-il, s'est passée dans une admirable innocence et éloignement du mal, et il était si ignorant sur tout ce qui peut altérer la pureté qu'un jour, l'entretenant des tentations sur cette sorte de vertu, il me dit qu'il ne savait ce que c'était !... Il ne sentait presque ni répugnance pour le bien, ni attrait pour le vice. Ses inclinations, dès que je l'ai connu, étaient toutes célestes, et rien de ce qui fait le penchant de la jeunesse et le charme de l'homme ne paraissait le toucher, ni même se faire apercevoir à son cœur. »

Constatons, en même temps, que M. Thomas, parlant de la vertu et de l'innocence qui éclataient en Claude Poullart vers la fin de ses études, emploie des expressions identiques à celles de M. Blain esquissant l'état d'âme de Louis-Marie Grignion.

Tel fut dans son enfance et sa jeunesse le plus intime ami du saint fondateur. Grignion, les yeux fixés sur l'idéal qui brille dans les hauteurs des cieux, monte, monte encore et monte toujours : *Ascensiones in corde disposuit* (1). Mais

(1) *Ps.* LXXXIII, 6.

déjà il ne marche plus : il court dans les voies de la perfection. La flamme au regard, sur les lèvres l'écho vivant des inspirations de l'Esprit-Saint, il franchit les abîmes, il gravit les sommets les plus élevés, il s'en va de vertu en vertu : *de virtute in virtutem* (1). Ses ascensions s'accélèrent à tout instant, parce que l'amour qui le presse croît toujours dans son cœur. Il va toujours plus vaillant et plus intrépide, dédaigneux de la terre qu'il ne foule que d'un pied léger. A mesure qu'il avance, sa voie devient plus splendide et répand autour de lui, sur son ami de cœur, des irradiations célestes : *Justorum semitæ quasi lux splendens et crescit usque ad diem perfectum* (2).

Cet athlète de la vertu héroïque, ennemi du terre-à-terre et de la vulgarité, entraîne le jeune condisciple qui l'admire et le vénère. Alors déjà, en ce chrétien de haute et mâle stature, on pressent le saint qui rendra si fièrement témoignage à la folie de la Croix. Il retient à peine les effluves du ferment divin et la sève de la grâce qui semble impatiente de produire des fruits. Le monde déjà s'étonne, le monde bientôt rira et le poursuivra de ses sarcasmes. Il ne l'entendra pas : l'idéal est là qui l'appelle. Encore quelque temps, il arborera et fera flotter au-dessus des foules enthousiasmées le drapeau du Christ, il relèvera les âmes abattues, il entraînera les peuples.

La persévérance du jeune homme, sa fermeté et ses prières eurent enfin raison des résistances paternelles ; car c'est après bien des luttes, que Louis-Marie Grignion obtint l'assentiment de son père pour suivre sa vocation ecclésiastique. A l'automne de 1693, il entrait en théologie sous le P. Magon et le P. Baron, le premier surtout profond esprit et célèbre professeur.

L'institution des séminaires étant loin d'être ce qu'elle est à présent, il devait, selon la coutume de l'époque, suivre le cours de théologie en externe, tout en demeurant chez ses

(1) *Ibid.*, 6.
(2) *Prov.*, IV, 18.

parents, venus depuis 1690 s'établir à Rennes. Ses désirs le portaient vers ces communautés ecclésiastiques, dont il entendait dire tant de bien, où la formation cléricale était l'objet des plus grands soins. Mais le prix de la pension contrastait trop avec l'état de fortune de son père. La Providence, qui avait ses desseins, vint à son secours.

Une personne de Paris, descendue chez son père pour affaires au Parlement de Bretagne, Mlle de Montigny, était retournée à la capitale avec la jeune sœur de Louis, dont elle entreprenait de faire l'éducation. Mise au courant des désirs du frère de sa protégée, elle fit des démarches et obtint son admission à Saint-Sulpice. Quelques jours après, Louis part à pied pour Paris, après avoir refusé le cheval qui lui était offert pour le voyage. Il avait dix écus en poche, un ballot de linge sur les épaules et un habit neuf. Par une inspiration particulière de la grâce, au premier pauvre qu'il rencontre, il donne son habit neuf, au second sa bourse, et au troisième il propose d'échanger son vêtement contre le sien, et c'est sous ces livrées de mendiant qu'il s'achemine vers Paris. Bientôt même, jugeant ce dépouillement insuffisant, il se jette à genoux sur la route, et, son chapelet en main, fait vœu de ne jamais rien posséder en propre et de s'abandonner aux soins de la Providence et de Marie « sa bonne Mère ». Désormais il ne veut plus être que « Louis-Marie de Montfort, esclave indigne de Jésus en Marie ».

Mais n'anticipons pas sur les événements : nous aurons plus tard l'occasion de parler de sa formation au sacerdoce.

LIVRE II

DEPUIS L'ENTRÉE DE C.-F. POULLART DES PLACES DANS LE MONDE JUSQU'À SA RETRAITE D'ÉLECTION

CHAPITRE VIII

Entrée dans le monde. — Rennes, Paris, la Cour.

Claude Poullart est parvenu à l'âge des plus légitimes espérances et au seuil d'un avenir brillant. Il sort du collège, le front ceint de la verte et fraîche couronne des succès scolaires. Dans son âme, se trouvent solidement établis les principes sur lesquels repose la vie, car la connaissance des choses religieuses et la pratique de la foi se forment aisément dans les années de l'éducation, alors que le cœur est simple et pur, et que rien ne vient contrarier ses élans vers Dieu. La lutte des passions pourra voiler ou obscurcir cette sereine lumière de la vérité céleste ; elle ne détruira pas ce que l'application docile du premier âge aura fixé et enraciné. Claude Poullart avait acquis par une attention soutenue ce qui donne à la conduite de l'homme, à sa pensée, à son langage, la justesse, l'urbanité, la distinction, non un léger vernis de politesse et de savoir-vivre. Il portait la grâce de son adolescence dans ce vase de choix qui s'appelle un cœur chaste, où Dieu lui-même se repose et d'où se répandait sur sa personne comme un resplendissement divin. « O Raphaël, s'écriait H. Pereyve, j'ai vu le signe

austère et doux d'une pureté courageuse sur les lèvres d'un jeune homme, j'ai compris qu'il y a un plus grand peintre que toi et j'ai adoré Dieu (1). »

L'âme de Claude-François est comme un lac tranquille, où le ciel reflète sa douce lumière. Il a quinze ans, cet âge périlleux et charmant qui a le parfum des roses, mais aussi la délicatesse des lis. Si l'éducation chrétienne, avec ses freins et ses alarmes, ne peut toujours sauvegarder cette candeur, quels terribles ravages suivent les emportements d'un cœur affranchi ! Quelle désolation de rencontrer des jeunes gens qui ont perdu la souriante allégresse de leur âge ! Vieux avant l'heure, ils n'ont plus rien des poésies de la première jeunesse, plus d'amour, plus d'essor vers l'idéal. La curiosité du mal, l'abus des précoces plaisirs, ont émoussé leur âme, et leur cœur glacé s'est renfermé pour jamais dans son printemps. Les bons sans doute peuvent aussi faillir : mais en dépit des mauvais penchants du cœur, l'éducation que la religion a dirigée n'est pas perdue sans retour, et, tôt ou tard, par des voies inconnues, Dieu, qui les porte dans ses bras comme des enfants blessés, ranime en eux la sainte flamme de l'enthousiasme et de la vertu.

Notre pieux adolescent allait entrer dans cette grande crise d'où sortent deux jeunesses bien différentes : l'une prise de vertige, sceptique et vaincue par ses passions, l'autre victorieuse de ses penchants pervers, croyante et chaste, armée de fortes convictions et d'habitudes chrétiennes. Il lui faut livrer de rudes combats contre les séductions incessantes.

Avec un cœur pur, Claude Poullart a l'esprit ferme et la volonté vaillante. Dans son allure et son maintien, il sait allier une prudente simplicité à une extrême courtoisie. Mais son intelligence et ses succès ont fait de lui la merveille du collège et de la ville. On le considère comme un petit génie. La grâce de Dieu, qui lui fait sentir le danger,

(1) *Œuvres posthumes* — Sermons. Librairie Douniol. Sermon sur la vocation des arts, p. 13.

lui laisse pourtant la secrète inclination de paraître, avec une vive et ardente nature portée au plaisir.

M. et Mme Poullart avaient trop de perspicacité pour ne pas se rendre compte de ce qu'il y avait de périlleux dans cet état. Le moment était venu pourtant de faire faire à leur fils son entrée dans le monde et l'apprentissage de la vie de société.

Il était bien jeune, mais comme ses études étaient achevées et que le temps ne paraissait pas encore venu de s'engager dans une carrière, mieux valait, semblait-il, en préparer l'accès en fréquentant les gens de bonne compagnie. C'est un avantage que rien ne remplace et qui a pour effet de faire disparaître ce qu'il y a de trop « livresque » dans l'éducation.

C'était l'époque où la vie de société avait atteint son point de perfection. La monarchie avait produit la cour, et la cour avait créé la société polie. L'ambition de la province était de retracer le plus fidèlement possible ce qui se pratiquait à Paris et à Versailles. La ville de Rennes, qui tenait rang de capitale et qui eut toujours des attraits pour la splendeur et le bon goût, devenait un séjour très agréable aux gens de qualité. Les réunions les plus variées, les bals, les banquets, les représentations y étaient fort à la mode. Aussi beaucoup de familles nobles et riches, attachées au sol, résistaient à l'attraction toute-puissante de Paris et de la cour, et venaient y passer la saison d'hiver dans les fêtes et les dépenses que comportent les vanités mondaines et le besoin de relations. Bien des jeunes gens dissipaient ainsi dans une existence inféconde tout un patrimoine de précieuses qualités héréditaires. On trouvait les plus grands charmes à la vie de salon, à l'art de converser, et, après l'élégance des manières, on ne prisait rien tant que le don de l'esprit. Savait-on tourner un compliment, inventer une riposte ingénieuse ou touchante, faire éclore de petits vers ou même des fadeurs, on était de tous les cercles et de toutes les réunions.

Mme de Sévigné, étrangère à la province par sa naissance

et sa famillle, y avait acquis droit de cité par son mariage et ses longs séjours aux Rochers. Elle fréquentait Rennes, où l'appelaient de hautes amitiés, telles que celles du gouverneur de la Bretagne, des autres personnages officiels de l'administration générale, et surtout celle de son intime amie, la présidente de Marbeuf, liée elle-même avec la famille Poullart des Places. Quand la marquise se rend à la ville, elle s'inquiète de l'élégance de sa toilette : « Car, ajoute-t-elle, il ne faut pas se jouer à être ridicule à Rennes, où tout est magnifique. » Mme de Coëtquen, comtesse de Combourg, lui porte envie pour ses robes de « cent mille écus ». — « Je n'ose, écrit-elle encore, vous parler des magnificences de Rennes... C'est ici le pays de la bonne chère et de la bonne viande bien piquée, comme le pays du beurre et de la Prévaloye (1). »

Les solennelles assises des États provinciaux donnent lieu à des fêtes multipliées que Mme de Sévigné appelle « la frénésie des éclats ». — « Quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie : voilà les États. J'oublie trois ou quatre cents pièces de vin qu'on y boit ; mais si je ne comptais pas ce petit article, les autres ne l'oublient point, et c'est le premier... Nulle table à la cour ne peut être comparée à la moindre des douze ou quinze... Chaque gentilhomme but quarante santés : celle du roi avait été la première, et tous les verres cassés, après l'avoir bue. Malgré ces expansions, je ne crois pas qu'il y ait une province assemblée qui ait aussi grand air que celle-ci. »

Dans les salons de la « très bonne compagnie », le jeune Poullart fut accueilli avec un sympathique empressement. « Par ses belles manières, écrit M. Thomas, il s'attira l'estime et l'amitié des grands (2). » Il était beau, élégant, gracieux, enjoué, aimable, d'humeur égale, sans prétention ni fatuité. Très vite au courant du code des usages, il devint,

(1) Lettres diverses. Cf. L. de la Brière, *Op. cit.*, p. 226.
(2) *Manuscrit autographe*, p. 4.

selon l'expression même de son ancien disciple, « un cavalier accompli ». Il pouvait prétendre à tout avec sa distinction parfaite de l'esprit, son intelligence fortifiée par les meilleures études, aidé d'ailleurs par une grosse fortune et l'ancienneté de sa famille. Si elle eût encore fréquenté Rennes, en ce temps-là, Mme de Sévigné aurait dit de lui ce qu'elle écrivait quelques années auparavant de M. de Locmaria, jeune bas-breton, à peine échappé du collège : « Je voudrais que vous eussiez vu l'air de M. de Locmaria et de quelle manière il ôte et remet son chapeau : quelle légèreté ! quelle justesse ! il peut défier tous les courtisans et les confondre ! Il a 60.000 livres de rente ; il ressemble à tout ce qu'il y a de plus joli (1). »

Dès sa sortie du collège, Claude Poullart fréquenta beaucoup l'illustre famille de Marbeuf, dont le chef, mort depuis quelques années, l'avait tenu sur les fonts baptismaux. C'était à l'hôtel de Caradeuc, où Mme de Sévigné était reçue en des appartements somptueux qu'elle a si complaisamment décrits (2).

La chasse était le passe-temps du dehors, rendu facile en un pays où de vastes terrains étaient en forêts et en friches. Elle constituait un privilège, un besoin du corps, en même temps qu'un signe de race. « On se serait fait porter à demi-mort à une partie de chasse », dit Taine (3). Les jeunes gens s'y exerçaient avec ardeur, car on ne connaissait pas encore cette jeunesse décadente qui promène un sourire blasé sur tout ce qui est traditionnel dans les amusements, comme dans le reste. Bien qu'on fût à la fin du siècle, l'irréligion et la corruption n'avaient guère entamé, au sein de cette société de province, le trésor d'honneur, de foi, de fidélité et de vertu. Les nobles traditions se perpétuaient, et les fiers caractères se conservaient en Bretagne. « Je trouve ici des âmes plus droites que des lignes », écri-

(1) *Lettres de Mme de Sévigné,*
(2) *Ibid.*
(3) *Ancien Régime,* t. I, p. 217.

vait encore Mme de Sévigné. Tel est le milieu dans lequel Claude Poullart se trouva placé dès la fin de ses études.

M. et Mme Poullart suivaient leur fils avec amour et fierté ; à leur affection profonde s'ajoutait celle de sa sœur Jeanne-Françoise, alors âgée de dix ans.

Nous avons vu que l'importante charge de juge royal garde de la Monnaie de Rennes n'avait pas empêché M. Poullart des Places de se livrer aux entreprises commerciales les plus honnêtes en même temps que les plus fructueuses ; il était devenu l'un des plus riches habitants de la ville.

Mais il eut beaucoup à lutter, à l'époque où nous sommes, pour le maintien des exemptions et privilèges attachés à sa charge. Juge intègre, il s'attira la malveillance des orfèvres qu'il s'était vu forcé de condamner à de grosses amendes « à causes des abus et contraventions aux ordonnances et à l'arrêt en forme de règlement général du 17 janvier 1696, relativement au titre des ouvrages et à l'apposition des poinçons (1). »

De concert, les orfèvres méditèrent une vengeance. Comme ils avaient entrée et voix délibérative dans l'Hôtel de Ville, ils poussèrent la Communauté à assujettir le juge-garde à toutes les charges publiques, en le désignant, pour commencer, comme « prévôt » de l'hôpital Saint-Yves : « Sa Majesté n'entendant pas, ajoutèrent-ils, que qui que ce soit fut exempt du service des pauvres, ce qui n'est pas une charge, mais une charité ». M. Poullart répondit qu'il n'avait pas la prétention de se dispenser d'être charitable ; qu'il n'entendait pas être requis de force « nonobstant les anciens privilèges attribués aux juges de la Monnaie par les ducs de Bretagne et confirmés de règne en règne tant par Sa Majesté que par ses prédécesseurs rois de France (2) ».

Le conflit s'envenima et, en même temps que M. Poullart

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ; extrait des registres du Conseil d'État : Monnaie de Rennes, Personnel. Cf. AUBRÉE : *Une famille de monnoyeurs rennais*. Rennes, Impr. Simon, 1900.

(2) *Ibid.*

obtenait un arrêt du Conseil d'État (28 mai 1697) qui le déclarait exempt, un arrêt du Parlement de Bretagne (31 mai 1697) confirmait la Commission de la Communauté. Les orfèvres triomphaient. L'affaire revint par opposition devant le Conseil d'État. Mais le roi, sans s'arrêter aux réclamations de la Communauté de Ville, ni à l'arrêt du Parlement de Bretagne, « ordonne que l'arrêt obtenu le 28 du mois de mai par le dit Poullart des Places soit exécuté selon sa forme et teneur (1) ».

Par suite de l'aliénation de certains titres patrimoniaux, M. Poullart n'avait pu faire ses preuves de noblesse devant la Chambre de Réformation. Depuis ce temps, il était rentré en possession de tout ce qui pouvait établir ses droits héréditaires, et sa grande préoccupation était de les faire valoir. Il n'attendait qu'une occasion pour rendre à sa famille « son ancien lustre ». Il ne doutait pas que l'entrée de son fils dans une carrière brillante ne dût bientôt la lui fournir. Plusieurs professions honorables pouvaient bien sourire à l'ambition du père et du fils. Nous ne parlons pas des entreprises de négoce qui commençaient pourtant à être considérées. M. Poullart ne s'était jeté dans les affaires que pour redorer son blason. Maintenant sa fortune était faite, et il ne voulait pas que personne pût reprocher à son fils d'avoir l'air de forligner. Sa charge de juge-garde de la Monnaie étant héréditaire, il pourrait la transmettre quand il le jugerait convenable. Mais, parlementaire enraciné, il avait préparé de loin l'entrée de son fils au Parlement, non, ainsi qu'il l'était lui-même, à titre de simple membre du barreau : il rêvait de le voir siéger parmi les conseillers. Rappelons en passant que M. de Boissy, le père de saint François de Sales, destinait pareillement son fils à la haute magistrature.

En Bretagne, nobles et bourgeois se disputaient alors les charges judiciaires, et il est à remarquer que les meilleures maisons de la noblesse ne dédaignaient pas de quitter l'épée

(1) Archives municipales de Rennes : Monnaie, 261. (*Arrêt du 8 octobre 1697.*)

pour la robe et d'acquérir des charges au Parlement devenu en fait une assemblée aristocratique, composée de l'élite des familles de la province (1).

Le plan de M. Poullart était arrêté : son fils commencerait par l'étude du droit. A l'exemple des plus intelligents candidats aux plus éminentes fonctions parlementaires, il exercerait quelque temps sa science et son talent dans la pratique des affaires et l'éloquence du barreau. Il acquerrait dans la suite une charge de conseiller à la Grande Chambre ou aux Enquêtes, d'une valeur, au XVIIe siècle, de 80 à 100.000 livres en moyenne. C'était le moment prévu pour faire authentiquer ses quartiers de noblesse.

L'avenir était séduisant, car, une fois conseiller et après un stage déterminé, on pouvait acheter une charge de Président à mortier ou une commission de Président aux Enquêtes. La fortune considérable de la famille Poullart la rendait puissante devant la vénalité des offices et des charges, généralisée sous l'ancien régime. Cette vénalité n'était pas sans inconvénients ; elle avait pourtant l'avantage d'attribuer aux magistrats plus d'indépendance et d'autorité en les mettant à l'abri d'arbitraires révocations.

Rien ne pressait. Claude Poullart fréquentait de plus en plus le monde dans l'enivrement de ses premières caresses.

Ici se place un épisode de la vie du saint fondateur que M. Thomas affirme avoir connu grâce à une relation à lui remise par un élève de la Communauté du Saint-Esprit, qui avait mérité toute la confiance de Claude Poullart (2).

En présence d'un jeune homme si accompli et de si parfaite allure, il était venu à la pensée de « ces grands dont il avait acquis l'estime et l'amitié » de lui obtenir une charge à la cour. C'était lui ouvrir de très bonne heure le grand et facile chemin des honneurs. Pour arriver avec plus

(1) Cf. X. d'Haucour : *Le Parlement de Bretagne*, p. 15.
(2) *Manuscrit autographe*, p. 7.

de promptitude à l'arrangement de cette affaire, ses puissants protecteurs décidèrent aussi qu'il y avait lieu de poser déjà les préliminaires d'un mariage qui se ferait en temps et lieu. Ils jetèrent à cet effet les yeux sur « une personne de haute qualité », demoiselle d'honneur de Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne. Claude Poullart devait entrer ainsi dans la maison du fils du Grand Dauphin, frère de Philippe d'Anjou, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, héritier présomptif du trône.

Ce prince, l'espoir de la France, dont l'éducation avait été le grand succès de Fénelon, était doué des plus précieuses qualités. Marie-Adélaïde, princesse « toute vive, causante, sautante, voltigeante », selon l'expression de Saint-Simon, se raillait de ce qu'il y avait en lui de grave et de sérieux et appelait dérisoirement son mari Louis le docte (1). Le duc, qui ne s'entourait que d'hommes honnêtes et de cœurs généreux, allait découvrir sans peine le mérite de Claude Poullart des Places, et l'associer sans doute à tous ses projets pour la prospérité publique.

Déjà, à la cour, le fils du juge-garde de la Monnaie de Rennes n'était pas un inconnu. La dédicace de sa thèse de philosophie au comte de Toulouse avait fixé sur lui l'attention des courtisans de Bretagne. Mme de Sévigné, dont la mort ne survint qu'en 1696, amplement renseignée par Mme de Marbeuf, n'avait pas manqué de parler de ce prodige à la cour et à la ville.

Irrésolu, mais flatté par tant d'offres gracieuses, M. Poullart des Places laissa partir son fils pour Paris. Le but du voyage était de faire la connaissance de la famille de celle qui lui était destinée pour fiancée.

Quelques heures ne suffisaient pas alors pour franchir la distance de Rennes à Paris. Le voyage durait au moins huit jours. Aussi les gens sages et avisés allaient jusqu'à rédiger préalablement leur testament, et l'on assure qu'au départ un Récollet se tenait à la disposition de ceux qui,

(1) Duclos : *Mémoires*, année 1712.

à la dernière minute, désiraient mettre ordre aux affaires de leur conscience (1).

Dans le coche, notre jeune voyageur traversa des régions affamées, car le blé manquait alors dans beaucoup de provinces, et celles qui en possédaient refusaient d'en vendre.

Sur la route, se traînaient des bandes de malheureux laboureurs, ruinés, privés de bestiaux pour le labour et l'engrais, vignerons qui laissaient leur vigne en friche, faux-sauniers organisés pour résister aux agents du fisc et refuser l'impôt.

A Paris, Claude Poullart fut reçu dans une riche famille en relation avec ses parents, assez probablement la famille de Marbeuf. Il débarquait dans la capitale au moment où tous les échos y redisaient avec transport les victoires remportées contre la ligue d'Augsbourg.

Depuis longtemps Paris se présentait à son imagination comme la plus merveilleuse ville du monde, le centre intellectuel de la France et de l'Europe, le foyer des arts, et le rendez-vous de toutes les séductions, « la patrie universelle de tous ceux, de quelque pays qu'ils soient, qui vivent en bonne compagnie », suivant l'expression de Duclos. Sorti tout à coup de la paisible ville de Rennes, il éprouve une sensation d'éblouissement devant la prodigieuse animation d'un monde enfiévré par les affaires, les intrigues ou les plaisirs. Il se trouve, ainsi que le dit La Bruyère, « dans ce pays lointain dont il ne connaît ni les routes, ni la langue, ni les mœurs, ni la coutume : il voit un peuple qui cause, bourdonne, parle à l'oreille, éclate de rire, et qui retombe ensuite dans un morne silence (2) ».

Les lettres et les arts recevaient précisément à cette époque une impulsion particulière de l'esprit de société, naturel de tous temps aux Français, mais qui s'était développé dans l'aisance et la sécurité générales. Bossuet lui-

(1) Pitre-Chevalier : *Bretagne et Vendée*, p. 101.
(2) *Les Caractères : la Cour.*

même, dans une oraison funèbre, signale comme la plus dure punition « des grands dont la bonté n'est pas le partage, de demeurer éternellement privés du plus grand bien de la vie humaine, c'est-à-dire des douceurs de la société ».

Le jeune et brillant cavalier rennais eut vite toutes ses entrées dans les salons florissants, où se mêlaient sur le pied d'égalité les hommes distingués de la cour et de la ville, les gens du monde poli et les gens de lettres. On n'était plus au temps de la marquise de Rambouillet, ni de la Guirlande de Julie ; mais on respirait toujours dans ces cercles littéraires et mondains le goût de la distinction et de toutes les choses élevées, avec un certain mélange de raffinement et une pointe de pédantisme.

A peine eut-il rendu les premières visites aux amis et aux protecteurs de sa famille, qu'on disposa tout pour l'introduire à Versailles. Un jour donc, ayant pris place dans un beau carrosse, il suivit la longue file de voitures qui reliait la ville à la cour. Il s'agissait de sa présentation au duc de Bourgogne, dans la maison duquel des amis trop empressés avaient projeté de le faire entrer.

Les gentilshommes de la cour se trouvaient répartis en divers offices dont les trois quarts étaient pour la montre, les uns dans la maison civile du roi, les autres dans sa maison militaire, d'autres encore dans la maison des princes du sang. En effet, dès qu'un prince était d'âge, on lui formait une maison, et dès qu'il se mariait on formait une maison à sa femme, et par maison il faut entendre une représentation de quinze à vingt services distincts (1).

Claude Poullart contempla les splendeurs du palais de Versailles, alors à peu près achevé, dans son magnifique cadre de parterres, de jardins, du parc immense. « On n'a rien vu, dira, un siècle plus tard, un autre gentilhomme breton, Chateaubriand, quand on n'a pas vu Versailles (2). »

(1) Cf. Taine : *Ancien Régime*, l. I, c. III, et passim.
(2) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I, p. 221.

Parmi les personnages qui fréquentaient la Cour, à cette date, se trouvaient les hommes qui ont laissé les noms les plus illustres dans notre histoire. De leur nombre était Racine qui, sur les instances de Mme de Maintenon, avait repris la plume pour composer *Athalie*. Bossuet tenait la charge d'aumônier de Mme Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne. Il venait de sacrer Fénelon, que la disgrâce n'avait pas encore relégué dans son archevêché de Cambrai. C'était aussi l'époque où les fêtes se succédaient à Marly et à Versailles pour l'amusement de la petite-fille du roi. La Cour, comme le ciel, avait ses étoiles, ses constellations, son soleil.

Claude Poullart vit le grand Roi, majestueux toujours, quoiqu'au déclin de son règne. Autour du monarque, suivant l'expression de Saint-Simon, « se faisaient des silences à entendre marcher une fourmi ». Il observa les premiers personnages du royaume, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, dont la grande affaire, le principal emploi de vie était d'être à toute heure sous les yeux du Roi, à portée de sa parole et de son regard. Là, parmi cette noblesse de Cour, forte de son rang et de ses charges, il eût été lui-même à la source de toutes les grâces. Ne possédait-il pas d'ailleurs tout ce qui mène à un succès facile et assuré : de puissants protecteurs, une grande fortune, un brillant esprit, le don de plaire ?

En face de ce rayonnement de gloire, il fut ébloui. Il n'avait pas encore assez vécu pour entrevoir dans ce fourmillement de livrées, d'uniformes et d'équipages, et sous le masque de ces visages heureux, les basses intrigues, les menées déloyales et les sacrifices de dignité qu'il faut faire pour réussir. Plus tard, lorsque la force mystérieuse, endormie présentement au fond de son cœur, aura soulevé son âme vers des régions plus hautes, il sentira mieux que personne combien il est vain d'user sa vie à la poursuite des honneurs, ou de la laisser couler inféconde dans les stériles divertissements et les égoïstes plaisirs.

Pourtant, il pouvait alors, semble-t-il, songer à commen-

cer sa carrière à la cour, sans aller contre la voix intérieure de sa conscience. En effet, la corruption des idées et des mœurs que provoquèrent plus tard les abus de la monarchie et la prépondérance des philosophes et des libertins, n'était pas encore générale. Le bon sens et le sens chrétien retenaient sur le bord de l'abîme. Au surplus, ne devait-il pas entrer dans la partie la plus saine de la cour ? Le jeune duc de Bourgogne était devenu, sous la sage et habile direction de ses précepteurs, un prince affable, doux et humain, pieux et juste : « il aimait ses devoirs, il aimait les hommes et voulait les rendre heureux. Il avait la sympathie de toutes les âmes vertueuses et élevées (1). »

Mais Dieu, qui avait de si hauts desseins sur Claude Poullart, ne voulut pas qu'il s'engageât dans la voie ouverte à ses désirs. L'obstacle vint de sa famille, des circonstances et de lui-même.

La noblesse, qui abandonnait châteaux et domaines pour aller se domestiquer à la cour, était médiocrement considérée en Bretagne, où le sentiment de l'indépendance a toujours été si profond et si vivace. Le juge-garde de la Monnaie de Rennes, qui faisait pour son fils les plus beaux rêves d'avenir, ne pouvait se faire à l'idée d' « une vie qui se passe dans une antichambre, dans des cours ou sur l'escalier ». Il fallait bien autre chose à sa vaste ambition. Le fils lui-même mit un terme aux inquiétudes paternelles en renonçant tout à coup à un mariage qui, d'après M. Thomas, « n'était pas de son goût ».

Par ce refus, il rompait, au moins temporairement, avec la pensée d'un séjour à la cour, puisque la réalisation du mariage semble avoir été, dans le plan concerté, la condition mise à son entrée chez le duc de Bourgogne. Le sacrifice fut pénible, car la fréquentation des grands lui paraissait, à juste titre, le moyen le plus rapide et le plus sûr d'arriver à la gloire où tendaient alors ses aspirations. D'autre part, malgré sa modestie naturelle, il se connaissait assez lui-

(1) Saint-Simon : *Mémoires*.

même pour avoir l'intime conviction que le succès n'était pas douteux. Ses notes de retraite, en dépit de toute l'exagération d'une âme qui juge ses imperfections à la lumière de Dieu, sont des documents précieux qui nous éclairent sur sa vie intérieure. Ces quelques pages nous laissent deviner la lutte qu'il eut à soutenir pour renoncer au rêve doré d'une charge à la cour.

« Tu aimerais mieux la cour, se dit-il à lui-même, et une charge chez le Roi serait assez de ton goût, parce que ton ambition trouverait à se satisfaire, et que tu mènerais une vie douce et tranquille toujours en apparence, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, trouvant moyen de faire valoir selon ta politique, ta flatterie, ta dissimulation dans tes desseins, ton respect humain, ta douceur, ta complaisance, le petit mérite que tu t'imagines avoir. Rien à la vérité ne peut mieux au monde te convenir, si je ne consulte point la religion et que je veuille contenter tes passions. Il est inutile que tu me fasses entendre que tu ne t'abandonnerais pas à tes mauvaises inclinations, que tu vivrais là comme ailleurs, comme un honnête homme et même comme un homme de bien doit le faire. Je prévois mille raisons dont tu pourrais te servir et qui peut-être ne manqueraient point d'éloquence parce que cela est fort de ton goût, et que si tu étais ton seul maître, tu ne serais plus guère longtemps indéterminé, et tu donnerais bientôt la préférence à cet état. Mais j'ai à te répondre avec un vieux proverbe qui peut avoir ici son application fort à propos : l'occasion fait le larron; tu es facile, tu n'as pas assez de courage pour résister aux occasions trop pressantes. En un mot, tu sais que je dois de la soumission et de l'obéissance à des parents aimables qui ne peuvent approuver un tel dessein et qui méritent que je ne fasse jamais rien contre leur volonté (1).

Quant au mariage, dont les chaînes eussent retenu son essor vers la gloire, il y renonça de plein gré et après avoir

(1) *Archives du Séminaire du Saint-Esprit. Retraite d'élection*, p. 56.

mûrement discuté sa résolution. Écoutons le naïf langage de M. Thomas : « Un jeune homme d'aussi grande espérance, fils unique d'un père riche, dont le bien se multipliait tous les jours, ne pouvait manquer de recevoir souvent des propositions de mariage : aussi il n'avait garde de s'y engager témérairement. Il savait qu'on se repent bien souvent de s'être imposé ce joug et qu'au lieu de trouver dans le mariage de la paix et de la consolation, souvent on y trouve un long tourment. Avant donc de s'engager dans cet état, il voulut y réfléchir sérieusement, consulter Dieu et consulter les hommes ; il en consulta un très grand nombre et leur demanda s'ils étaient contents de leur état. Tous lui disaient d'abord qu'ils l'étaient. Il les pressait avec discrétion et leur demandait si ce qu'ils disaient était sincère. Il les priait de le lui dire en amis, et si, en cas qu'il leur fût libre de s'en dégager, ils s'y engageraient de même façon. Ils lui avouaient tous qu'avec les connaissances qu'ils avaient ils ne s'y engageraient pas aussi facilement.

« Le jeune des Places avec un esprit aussi solide qu'il l'avait, et que l'amour n'aveuglait pas, n'avait garde de s'engager si vite. Sa passion était pour la gloire et la réputation ; or, s'attacher à une femme par le mariage est plutôt un obstacle qu'un moyen d'y arriver. Les préoccupations du beau sexe qui ne pense bien souvent qu'à ses amusements frivoles avaient trop peu de goût pour lui. Il n'aurait pas aimé s'assujettir aux mille condescendances qu'il faut avoir la plupart du temps pour vivre en paix avec une épouse. Il aurait été bien plus d'humeur de combattre les monstres avec Hercule que de se laisser maîtriser par le sexe, jusqu'à filer la quenouille comme avait fait ce héros. D'ailleurs, les inclinations qu'il avait eues dès son enfance pour l'état ecclésiastique lui revenaient souvent, et Dieu disposait tout pour ses desseins. Il lui fut aisé de se débarrasser du projet que ses parents avaient formé de lui faire prendre un parti qui n'était pas de son goût (1). »

(1) *Manuscrit autographe*, pp. 7 et 8.

De ce qui nous est raconté en ce style plein de candeur retenons que des attraits déjà anciens pour l'état ecclésiastique pesèrent de leur poids sur la grave détermination prise alors relativement au mariage. L'amour de la gloire est au premier plan. La gloire, qui avait été la vision attirante de ses rêves d'enfant, reste son idole, comme elle fut celle de son siècle, comme aussi elle avait été, avant leur conversion, la noble et généreuse idole de saint François Xavier et de saint Ignace de Loyola. Un jour, cette idole tombera sous les coups de la grâce, et de ses débris transfigurés nous verrons surgir un édifice qui élèvera bien haut parmi les hommes et fera resplendir sur de lointains rivages la lumière de l'Évangile et la gloire de Dieu.

CHAPITRE IX

Crise de vocation. — Étude du droit à l'Université de Nantes.

Après avoir fait un court séjour à Paris et entrevu la cour de Louis XIV, Claude Poullart, revenu à Rennes, avait pris un certain goût aux choses du monde, dans la frivolité de ses fréquentations et sous l'influence du luxe et des amusements. Ce ne fut pas sans plaisir qu'il accepta le bénéfice de la liberté qui lui était accordée. Son âge, d'ailleurs, lui donnait droit à plus de latitude, et il ne pouvait guère, sans encourir la note de singularité, se refuser à des relations réclamées souvent par la bienséance et l'amitié. Toutefois, à dix-huit ans, ce genre de vie faillit lui devenir funeste, comme le constate M. Thomas : « De retour à Rennes, écrit-il, il paraît que M. des Places se donna un peu carrière. Il était naturel qu'on lui laissât la liberté de voir le monde plus qu'il n'avait fait jusqu'alors et qu'on lui fournît de l'argent pour y paraître avec honneur. Cela était de son goût ; aussi n'épargnait-il pas la dépense, et, comme ses parents n'étaient pas prodigues, il fallait user d'adresse pour avoir de quoi fournir ou faire des emprunts, et cacher sous de beaux dehors ce qu'il y avait d'irrégulier en tout cela. » Sur quoi l'auteur du manuscrit ajoute cette réflexion : « C'est apparemment là ce que M. des Places veut dire par sa vie hypocrite et ses dépenses que je trouve marquées sur la liste dont j'ai parlé (1). »

Les mondains de ce temps, comme ceux de toutes les époques, s'efforçaient de croire que l'homme n'est créé que

(1) *Mémoire autographe*, p. 8.

pour l'amusement et que, parmi les choses nécessaires, il faut mettre le superflu. Compter et calculer, c'était bourgeois et insipide, il fallait du luxe et des agréments. Un pareil train ne va pas sans dépenses : « Qu'est-ce qu'un seigneur, s'écriait-on, qui regarde au prix des choses (1) ? » Au surplus, les mœurs du grand siècle se transformaient rapidement, et l'on sentait venir la décadence. Même à Rennes, où l'on avait toujours admiré une vie élégante et variée, littéraire même, les jeux particuliers, les jeux publics, les spectacles tenaient une grande place dans la préoccupation de la bourgeoisie et de la haute aristocratie. Quelques années plus tard, quand la décadence sera plus accentuée, l'intime ami de Claude Poullart, Grignion de Montfort, admonestera la cité bretonne dans une mélodie où circule une verve malicieuse et gauloise. C'est une apostolique satire intitulée :

Mes adieux à Rennes

Adieu, Rennes, Rennes, Rennes,
On déplore ton destin,
On t'annonce mille peines ;
Tu périras à la fin
Si tu ne romps pas les chaînes
Que tu caches dans ton sein.

Tout est en réjouissance :
Monsieur est au cabaret,
Mademoiselle à la danse
Et Madame au lansquenet ;
Un chacun fait sa bombance
Et sans croire avoir mal fait (2).

Il n'est pas nécessaire d'avoir une nature portée au plaisir pour être exposé dans l'atmosphère contagieuse d'une société si mondaine. Pour peu qu'on manque de vigilance et d'attention sur soi-même, avec les meilleurs prin-

(1) Taine : *Ancien Régime*, t. II, p. 202.
(2) Pauvert : *Vie de Grignion de Montfort*, p. 635.

cipes, une excellente éducation et les intentions les plus droites, on peut sortir de la vraie voie. Qu'on cesse de marcher avec la circonspection qui est demandée par l'Apôtre, et qui doit aller jusqu'au tremblement, aussitôt l'esprit du monde s'empare de l'âme et, par un recul insensible, de chrétien fervent que l'on est, l'on devient mondain, sinon par la conduite, du moins par l'idée et les sentiments.

Notre jeune gentilhomme faisait des rêves d'ambition et de gloire. Dans son cœur se glissait de plus en plus la recherche des louanges, des applaudissements, de la vanité avec une complaisance secrète pour lui-même. Il éprouvait, par suite, le malaise d'une âme qui n'est pas entièrement fidèle. Dieu le poursuivait en troublant son cœur, trouble salutaire qui n'a pas d'autre fin que de conduire à la paix. Le repentir est le principe des grandes conversions comme de toute impulsion vers une vie plus parfaite. C'est la voix même de Dieu qui se fait entendre par son Esprit : *Clamat in nobis Spiritus contradictor,* dit saint Augustin. Bien qu'il n'eût à se reprocher rien de grave, convaincu de la malignité du monde et de sa propre fragilité, attiré par toutes les recherches de la divine Bonté, qui le poursuivait et le sollicitait, il s'écriait avec le saint roi David : « *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ...* Qui me donnera les ailes de la colombe, afin que je prenne mon vol et que je m'élève vers un air plus pur (1) ? » Il se répondait à lui-même comme David : « Seigneur, vous m'en avez appris le secret, c'est de me séparer du monde et de me renfermer dans la retraite où, dégagé des objets créés et occupé de vous, j'éloigne de moi tout ce qui pourrait altérer l'innocence de mon âme (2). »

Parfois, au-dessus de la mer, naguère paisible et azurée, on voit se former peu à peu une lourde atmosphère de vapeurs, l'horizon se voiler, une sorte de frisson parcourir

(1) *Ps.* LIV, 6.
(2) *Ps.* XXVI, 4, 5.

la surface des eaux. A ce moment, le nautonier prudent se hâte, s'il le peut, de revenir au rivage et d'aller dans le port chercher un abri.

Claude Poullart résolut d'apaiser la lutte qui s'élevait à toute heure entre sa conscience et ses inclinations trop peu chrétiennes, en se retirant dans la solitude pour y méditer à loisir les grandes vérités de la foi, pour prendre des forces contre les maximes et les usages du monde, les pièges et les embûches de l'ennemi de tout bien. Le problème de sa vocation réclamait aussi une solution prochaine.

« Il est certain qu'à cette époque, dit M. Thomas, le jeune des Places crut avoir besoin de faire une retraite, soit pour se raffermir dans la piété, soit parce que, quand on a été élevé dans la crainte de Dieu et qu'il a fait éprouver ses bontés et la douceur qu'on goûte en le servant, on ne saurait se déranger tant soit peut que l'on ne soit agité du remords. Il l'avait souvent éprouvé : pour se remettre bien avec Dieu et recouvrer la paix de la conscience, une retraite est bien utile. Il était d'ailleurs temps de choisir un état. Il entra donc en retraite (1). »

Le Mémoire ne nous a transmis aucune indication de lieu, de dates ou d'autres circonstances concernant ces pieux exercices. Tout porte à croire qu'ils eurent lieu à Rennes, en 1696 ou en 1697, comme plusieurs autres retraites qui les précédèrent et dont Claude Poullart fait mention dans les notes qu'il nous a laissées.

La grande congrégation de la Sainte-Vierge à Rennes se rattachait au collège des Pères Jésuites, étant composée des rhétoriciens, des philosophes, des théologiens externes, puis des ecclésiastiques, des échevins, des messieurs de la haute société de la ville. On l'appelait aussi la congrégation de Messieurs les prêtres et gens du Palais.

« Dans ces réunions, dit le P. Crasset, écrivain de l'époque, on lit des livres de piété, on entend la parole de Dieu ; on fréquente les sacrements ; on apprend à faire orai-

(1) *Manuscrit autographe*, p. 8.

son ; on récite l'office divin ; on fait des prières publiques et particulières ; on s'excite mutuellement et par paroles et par exemples à la pratique de toutes les vertus ; on fait, si l'on veut, des aumônes, que les confrères portent eux-mêmes aux pauvres honteux, aux prisonniers et aux malades ; on y apprend à faire de temps en temps de saintes retraites pour régler sa vie et pour se préparer chrétiennement à une bonne mort ; en un mot, on y apprend à servir Dieu, à obéir à ses supérieurs, à s'acquitter de toutes les obligations d'un parfait chrétien, à remplir les devoirs de son état et de son emploi, à aimer son prochain et à l'assister dans toutes ses nécessités corporelles ou spirituelles (1). »

Les anciens élèves des Pères entraient comme de plein droit dans ces pieuses associations ou, plus exactement, ils continuaient de les fréquenter après leur sortie du collège.

Il existait une autre œuvre, ouverte, celle-là, à toutes les catégories de fidèles, où les jeunes chrétiens pouvaient se livrer aux exercices de la retraite. Cette œuvre constituait une des principales manifestations de la renaissance religieuse de la Bretagne au XVIIe siècle. Les missions du Vénérable Michel Le Nobletz et du P. Maunoir avaient produit dans toutes les classes de la société un mouvement extraordinaire de retour à la foi et aux pratiques chrétiennes. Par un développement tout naturel et très logique, la mission avait engendré la maison de retraite, sorte de mission en permanence, qui avait l'avantage de permettre de proportionner le genre des exercices au rang et à l'instruction des auditeurs. La première de ces maisons avait été établie à Vannes par l'initiative d'un saint personnage, M. de Kerlivio, grand vicaire de Mgr de Rosmadec, évêque de ce diocèse, avec l'aide de Mlle de Francheville. A ces deux noms que l'histoire doit conserver avec une vénération

(1) *Histoire des Congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons des Jésuites.* Paris, 1694.

respectueuse, l'on doit ajouter celui du P. Huby, religieux de la Compagnie de Jésus, qui fut pour les retraites ce que le P. Maunoir fut pour les missions (1).

Après Vannes et Quimper, Rennes eut aussi sa maison des retraites, et le bien réalisé fut immense. De tous côtés, des ecclésiastiques, des gentilshommes et des bourgeois, des artisans et des paysans venaient y recevoir séparément des instructions particulières à leur état.

Le premier historien du P. Maunoir nous a laissé un récit des saints exercices donnés dans la maison des retraites de Rennes, à la fin du carnaval de 1695, auxquels prit part, en toute vraisemblance, le futur fondateur du Saint-Esprit :

« J'y admirais, écrit-il, de jeunes gentilshommes qui, s'étant arrachés des compagnies de peur d'offenser Dieu, cherchaient dans la solitude un asile contre la violence du penchant et contre la tyrannie du mauvais exemple. Mais je fus extrêmement surpris et édifié de voir plusieurs personnes que leur condition et leur emploi engageaient dans le monde, et quelques-unes dans le plus grand monde, venir se renfermer pour les motifs les plus purs et les plus sublimes : les uns, pour réparer par la retraite le tort que les assemblées du monde faisaient à la gloire de Dieu ; d'autres, pour gémir sur l'aveuglement des mondains et pour prier Notre-Dame de les éclairer ; d'autres, pour demander à Dieu la paix générale et la fin des calamités publiques ; la plupart, pour condamner, par l'exercice de la mortification chrétienne, l'intempérance de tous ceux qui se disposaient par les excès du carnaval au jeûne et à la pénitence du carême. Ravi de la piété de ces messieurs, je disais en moi-même : On allait autrefois en Égypte visiter des solitaires ; que ne vient-on pas en Bretagne visiter les maisons de retraites ? On y verrait de vrais fidèles qui adorent Dieu en esprit et en vérité, et l'on bénirait les instituteurs de ces pieux établissements (2). »

(1) Cf. Comte DE PALYS : *Les Dames Budes;* — Abbé LEFRANC : *Kerduel ou les Missionnaires du XVIIe siècle au pays de Lannion.*

(2) P. BOSQUET : *Vie du P. Maunoir*, p. 54.

« Dans la retraite, ajoute le Mémoire, Dieu parla au cœur du jeune des Places. Il répondit avec fidélité aux grâces que Dieu a coutume de répandre alors abondamment. Il se trouva dégoûté du monde et plein d'envie de servir Dieu, en un mot, « converti (1) ».

Nous le trouvons, en effet, tout renouvelé, au sortir de ces jours de séparation, de recueillement et de prière, dans lesquels il était entré pour chercher le repos de sa conscience alarmée. Déjà résolu à renoncer au mariage, il reçut la grâce d'un détachement universel du monde et de ce qui est du monde.

Il avait bien reconnu en son cœur une tendance naturelle à rechercher les vanités du siècle, à se répandre au dehors, à se réjouir des applaudissements. Le travail de la grâce pénétra plus avant au fond de son âme. Toutes ses inclinations d'enfance se ravivèrent, et il entendit distinctement l'appel mystérieux et délicat de la sublime vocation au sacerdoce. Son dessein de se donner à Dieu reçut l'approbation d'un guide éclairé, qui jugea ses intentions pleines de droiture, à une époque où trop de jeunes gens entraient dans l'Église pour la feuille des bénéfices et parce qu'ils étaient exclus de tout héritage patrimonial. Sa résolution fut alors si ferme qu'il eut le courage de s'en ouvrir à ses parents, malgré toute la peine qu'il savait devoir leur causer par cette déclaration inattendue et tout opposée à leurs projets. « Ce fut à cette époque, selon toute apparence, dit M. Thomas, qu'il proposa à ses parents son dessein d'embrasser la carrière ecclésiastique (2). » Mais la grande ardeur qu'il avait puisée dans la solitude et la prière, seul avec Dieu seul, devait subir une rapide décroissance.

Elle n'avait pas encore sonné, l'heure où la grâce, frappant les derniers coups, viendrait subjuguer à jamais tout son être. Il fallait auparavant, dans les impénétrables desseins de Dieu, qu'il fît une nouvelle expérience, plus sen-

(1) M. Thomas, *Op. cit.*, p. 9.
(2) *Mémoire autographe*, p. 9.

sible encore que la première, de la fragilité humaine ; il fallait qu'il se sentît tellement redevable à l'amour prévenant et miséricordieux de Dieu, qu'il n'eût désormais plus de pensées, de désirs, de volonté que pour sa gloire. C'est ce que nous verrons se réaliser plus tard en Claude Poullart des Places, devenu le serviteur et le père des « Pauvres Ecoliers ».

« Après sa retraite, déclare M. Thomas, il se maintint dans ses bonnes résolutions pendant un temps qui ne laissa pas d'être considérable pour un jeune homme du monde qui prend la vertu sur un si haut ton et qui se voit exposé aux mauvais exemples, aux discours, aux railleries des jeunes libertins (1). »

Au bout de quelques semaines, les généreux élans vers une vie de sacrifice et d'immolation se trouvant ralentis, la vie mondaine ramena peu à peu au fond de son âme le trouble et la langueur. Ce n'était pas, du reste, une conduite irrégulière, bien loin de là ; mais il commença de nouveau à allier tant soit peu le monde avec l'Évangile, et à déchoir de cette grande perfection de vie qu'il s'était prescrite « en prenant la vertu sur un si haut ton », selon le judicieux témoignage de son disciple, qui nous donne par là l'intelligence de cette phase de la vie du saint fondateur en même temps que la clef de plusieurs passages de ses écrits. Sa prière ne s'élevait plus vers Dieu aussi pure et aussi naïve, et, sans être mauvaises, les compagnies qu'il fréquentait n'étaient plus de celles qui abritent et qui préservent la délicatesse de la vertu. Il se jetait, avec l'ardeur imprudente de l'inexpérience, dans cette vie artificielle et de convention qui corrompt la simplicité, qui séduit l'irréflexion, qui ôte si facilement à l'âme les ressorts de sa force morale. Dans cette existence d'agitation sans but, le plus grave des écueils était le manque d'occupation sérieuse. La Providence a posé, dès l'origine, à l'homme déchu, des lois qu'il ne peut transgresser sans péril de s'égarer. La première de ces lois

(1) M. Thomas : *Manuscrit autographe*, p. 9.

est la loi du travail, loi de préservation qui n'est jamais violée impunément et sans laquelle les autres moyens perdent bientôt leur efficacité. Mais heureusement cet état ne se prolongea pas pour Claude Poullart des Places. Avant d'aller plus loin, voyons de quelle manière furent accueillies ses ouvertures au sujet de sa vocation. C'est le premier assaut d'un rude combat que la grâce livrait à la nature.

Ainsi que nous l'avons dit, M. Poullart s'était enrichi par un négoce florissant. Dans sa pensée, la grosse fortune qu'il amassait devait permettre à son fils de faire revivre, avec de vieux titres, une vieille renommée. De telles conditions de rang et de fortune lui rendaient facile l'abord d'une brillante carrière non barricadée d'obstacles et dont il n'aurait pas à faire le siège. Or, voici que ce fils unique, objet de l'orgueil paternel, vient tout à coup faire évanouir ses rêves, ruiner ses espérances, désenchanter le reste de sa vie. Chrétien trop éclairé pour ne pas voir dans le sacerdoce le don privilégié fait à une famille, l'onction divine reposant sur un de ses membres et glorifiant tout le corps, il était capable de donner à Dieu, par un retour généreux, celui que Dieu lui avait donné. Mais sa foi vive n'excluait pas l'ambition terrestre. C'est ce qui explique la profonde tristesse que la déclaration de ce fils bien-aimé répandit au foyer familial d'ordinaire rempli de paix, de grâces et de sourires.

Heureux témoins de la piété de leur fils, M. et Mme Poullart avaient été plus d'une fois émus de certains indices de vocation ; mais ils ne s'y étaient guère arrêtés, leur fils ne devant, leur semblait-il, songer à autre chose qu'à transmettre le nom et à faire croître l'honneur de la famille. Ils croyaient d'ailleurs avoir le droit, ils regardaient même comme un devoir, d'influer sur le choix de sa carrière, en lui ménageant toutes les lumières de leur expérience et de leur affection. Et qui donc avait plus d'autorité pour commander, plus de capacité pour conseiller, plus d'amour pour choisir ? Afin de ne pas entrer en lutte directe, le père de famille fit des promesses évasives de consentement à longue

échéance, et pensa mettre le sceau de la sagesse sur cette affaire, en précipitant la mise à exécution de son projet de faire étudier le droit à son fils.

« Il fut convenu, lisons-nous dans notre Mémoire, qu'il irait à Nantes faire son droit. Ce parti convenait à merveille aux desseins des parents et du fils, et donnait du temps à la vocation de celui-ci de se mûrir. L'étude du droit était nécessaire pour devenir Conseiller au Parlement, et elle est très utile pour l'état ecclésiastique ; de plus, le jeune des Places désirait plus de liberté. Il ne s'imaginait pas, ajoute son biographe, que cet amour de la liberté lui procurerait pour le reste de sa vie les plus cuisants regrets et les plus amers repentirs (1). »

Arrêtons-nous un instant, avec l'âme d'élite qui s'est arrêtée elle-même, immobile et recueillie, devant le mystérieux problème de sa destinée. Dans sa langue, admirable de justesse et de profondeur, le christianisme nomme ce problème une vocation, c'est-à-dire un appel d'En-haut, pour nous faire entendre que Dieu, respectant en nous la liberté dont il a doté notre nature, nous invite sans nous forcer, nous commande sans nous contraindre.

Claude Poullart s'était pénétré profondément de la pensée que la destination dernière de l'homme n'est point ici-bas ; qu'elle est au-delà de sa vie terrestre et que, pour y atteindre, il y avait pour lui une route providentielle inscrite d'avance dans le ciel. Pour bien distinguer cette route, il avait apporté à sa délibération et à son choix des intentions droites et pures qui, écartant toute considération personnelle ou mondaine, conduisaient naturellement ses vues dans la direction de celles de Dieu. Il s'était dit en lui-même : « Du ciel, le doigt de Dieu m'indique la voie et, dans l'obscur sentier où je chemine, le ministre de Dieu, à qui j'ai confié les secrets de mon âme, me tient par la main et guide mes pas. *Ad majora natus sum :* je suis né pour de plus grandes choses ; une mission auguste, une mission divine m'est échue en partage. »

(1) *Mémoire autographe*, p. 10.

Quant à ses parents, des projets d'intérêt, d'ambition et de vanité trop longtemps caressés mettaient obstacle à l'élévation de leur pensée à pareille hauteur. La prudence dirigeait tous leurs calculs, mais la considération de la vocation d'En-haut n'eut pas assez de part en leurs conseils. L'étude du droit imposée par le père comme faux-fuyant, secrètement souhaité par le fils désireux de liberté, ralentira l'éclosion d'une vocation choisie ; mais la grâce de Dieu la couvrira de son assistance et, malgré certaines infidélités, la fera sortir victorieuse d'une crise dernière.

L'Université de Nantes avait dû son origine à ce grand mouvement intellectuel, qui, né au siècle de la Renaissance, favorisa d'ailleurs la découverte de l'imprimerie, et propagea à travers la France et toute l'Europe comme une fièvre de savoir. Cette glorieuse fondation eut lieu sous le règne du duc François II, qui gouvernait en souverain, puisque la réunion de la province à la monarchie française ne s'opéra que par les mariages successifs de sa fille, la duchesse Anne. Ce fut alors que le Saint-Siège, sous la protection duquel se plaçait naturellement, dans ces siècles de foi, tout ce qui se rattachait aux œuvres de l'intelligence, vint offrir l'appui de sa grande puissance à la constitution universitaire de la Bretagne. Le pape Pie II, Æneas-Sylvius Piccolomini, l'un des savants les plus illustres de son siècle, prit l'initiative de cette création, et la soutint non seulement par les faveurs inépuisables dont il la fit jouir, mais encore par les revenus acquis à la Chaire de Saint-Pierre, dont il lui fit un généreux abandon.

La Bulle de fondation exalte l'importance de la province de Bretagne, avec ses neuf évêchés et ses nombreux habitants. Elle mentionne les obstacles que l'étude des sciences et des lettres rencontre dans ce pays, faute d'un centre d'instruction mis à la portée de ceux qui étaient désireux d'y appliquer leurs facultés naturelles. Le Pape justifie pareillement la préférence qu'il donne à Nantes pour y fixer le siège de l'Université nouvelle, « parce que cette ville est située dans la partie la plus fertile de la province ; parce que

le fleuve de la Loire, qui la baigne et qui est navigable sur une longueur de plus de deux cents milles, la met en rapport avec les plus belles parties du royaume de France et d'un autre côté avec la mer ; parce que cette heureuse position réunit tout ce qui peut contribuer à l'encouragement des études : la pureté de l'air, les relations faciles avec les hommes éclairés de tous les pays, etc. » (Bulle de la veille des nones d'avril 1460.)

François II s'empressa de ratifier cette création par une Ordonnance de la date du 22 avril 1461. Il accorda au recteur, aux professeurs et aux étudiants toutes sortes d'honneurs et de prérogatives. L'Université eut son rang dans les cérémonies publiques, avec une juridiction spéciale, l'exemption des impôts, le monopole de la collation des grades (1).

Son départ une fois résolu, Claude Poullart se rendit à Nantes, en octobre 1697. Cette ville ne lui offrait pas un spectacle nouveau puisqu'il y était venu précédemment, en voyage de vacances avec son père. Il prit logement chez des correspondants de sa famille, peut-être des parents, les Meneust étant originaires de Nantes. Les premiers jours furent employés à faire plus ample connaissance avec la ville et ses curiosités. Par-dessus le tumulte des affaires qui remplissaient cette cité de négoce, il contempla l'imposante cathédrale de Saint-Pierre avec son beau portail, ses riches sculptures, ses hautes tours, sa triple nef, ses cinq chapelles rayonnantes, sa très ancienne crypte romane, le superbe mausolée, chef-d'œuvre de la statuaire de l'époque, élevé par la reine Anne en l'honneur de son père et de sa mère,

(1) Les règlements de l'Ordonnance du duc François II prévoyaient tout dans une latinité qui est de son temps et non du siècle d'Auguste :

RUBRICA 7ª. — « *Item statuimus quod in scholarum theologiæ nullus delirus, brigosus et inhonestæ conversationis et scandalosæ vitæ admittatur, sive secularis sit sive religiosus. Non licet theologicæ scholaribus aut baccalaureis frequentare tabernas vel per vicos crebo et sine necessitate discurrere nec ludis illicitis vel inhonestis interesse, vel quæcumque turpia in vestimentis, vel in vita quæ virum exhonestarent ecclesiasticum, habere vel exercere, et si aliquis reperiatur quantumcunque scientiæ polleat ad ulteriorem gradum in facultate recipiendum nullo modo admittatur.* »

le duc François II et la duchesse Marguerite de Foix. Il revit le vaste château, avec ses tours et ses bastions, dont la vue arrachait au roi Henri IV l'exclamation célèbre : « M'est avis que nos cousins de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons. » Il se promena sur le bord de la Loire que le carme Mathias de Saint-Jean, dans un curieux ouvrage de l'époque, présentait comme « le plus beau fleuve de la France, le plus large en son lit, le plus long en son cours, étant dans la France comme la veine cave au corps humain ».

Dans le port si achalandé où tout annonçait et la prospérité et la richesse, il admira de superbes navires appareillant à blanches voiles vers le nord, le Danemark et l'Angleterre, ou vers le sud, l'Espagne, le Portugal, chargés de blé, de fruits, de sel, de laines et de toiles.

D'autres bateaux marchands revenaient des Indes ou des îles d'Amérique, de la Martinique et de la Guadeloupe, lointaines régions avec lesquelles les armateurs nantais pratiquaient l'échange. C'est là que le futur fondateur du Saint-Esprit put apercevoir pour la première fois, en quelques-uns de ses infortunés représentants, la profonde misère de cette race noire que les siens plus tard iront gagner à la foi et à la civilisation. En présence de ces êtres chez lesquels l'image du Créateur semblait anéantie, il dut éprouver, en raison de sa destinée surnaturelle, une de ces commotions dont l'Esprit de Dieu connaît seul la nature.

Quelques jours plus tard, le jeune étudiant se trouvait à l'église des Carmes où, pour l'ouverture des cours, se célébrait la messe du Saint-Esprit. Les quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts étaient là réunies en assemblée générale, sous la double présidence de l'évêque de Nantes, chancelier de l'Université, et du recteur qui, par privilège ancien, revêtait, en ces sortes de cérémonies, un manteau semblable à celui des ducs de Bretagne.

En cette province, régie par une législation toute spéciale, la Faculté de droit formait la portion la plus importante de l'enseignement universitaire. Claude Poullart prit ses inscriptions et se mit résolument à ses études de licence qui du-

raient trois ans et comprenaient, pour les deux premières années, un cours de droit canonique et un cours de droit civil. La troisième année, on ajoutait un cours de droit français. En qualité d'étudiant de première année, il suivit les cours des deux professeurs qui commentaient les Institutes canoniques et celles de Justinien.

Nul étudiant d'ailleurs n'était plus exact au cours ni plus attentif à l'enseignement des maîtres. Mais, affranchi de la tutelle paternelle et livré au tourbillon qui l'enveloppe, que vont devenir sa foi, sa vertu, sa piété ? Gardera-t-il intact le dépôt sacré de sa première éducation chrétienne ? Comme les jeunes gens qui reçoivent tout à coup la maîtrise d'eux-mêmes et de leurs actes, ne ressentira-t-il pas un désir immodéré d'exercer la liberté conquise ? Saura-t-il assez se défier de sa faiblesse et attirer par la prière le secours d'En-haut contre les penchants déréglés de la nature ? Ce sont des années difficiles à traverser, celles où les sens ont commencé à parler et à revendiquer leurs prétendus droits en face de la loi chrétienne. Or, à cet âge des caprices, des humeurs légères et souvent de l'effervescence du cœur et des passions, c'est toujours chose grave d'être laissé à soi-même, sans une autorité qui sache refréner la volonté indécise en face de l'entraînement de l'exemple et des périlleuses facilités que donnent la richesse et une nature privilégiée. Si la foi n'est pas fortement établie, la volonté facilement vacille.

Une grande partie de la jeunesse des étudiants se laissait emporter à la fascination du plaisir, considérant le temps des études comme un délai permis dans la vie sérieuse, gaspillant leurs facultés dans la frivolité des pensées et des occupations, sachant conduire un cheval, tirer de l'épée, danser un ballet, mais ignorant l'effort et le vrai but de la vie.

Le texte même de l'Ordonnance royale relative à la translation qui se fit plus tard de la Faculté de droit à Rennes, présente comme l'un des motifs de ce changement les dangers particuliers des étudiants dans la ville de Nantes. Nous y

lisons en effet : « Les officiers dont le Parlement est composé, et tous ceux que leur profession attache au service de la justice, seraient bien plus en état de veiller par eux-mêmes, non seulement sur les études, mais sur la conduite et sur les mœurs de leurs enfants, au lieu qu'à présent ils sont obligés de les éloigner d'eux pour les envoyer étudier, et prendre des degrés dans la Faculté de droit de Nantes, où, se trouvant livrés à eux-mêmes dans un âge peu avancé, ils ne font souvent que des études très imparfaites, et sont d'ailleurs exposés à toutes les occasions de dissipation et de dérèglement qu'une ville aussi peuplée que celle de Nantes, et où il aborde un si grand nombre d'étrangers, peut leur présenter; qu'ainsi le moyen le plus propre à former de dignes sujets pour la science ou pour les mœurs, qui puissent nous servir utilement, soit dans notre Parlement de Bretagne, soit dans les tribunaux inférieurs de la même province, serait de faire en sorte qu'ils fussent élevés dans l'étude de la jurisprudence sous les yeux de cette Compagnie, ce qui contribuerait aussi à rendre les études plus célèbres, et à exciter une plus grande émulation, soit entre les étudiants, soit entre ceux qui les instruisent (1). »

L'application à l'étude du droit était parfois si faible chez les futurs candidats aux charges de la Province, que les États se virent un jour obligés de protester contre l'entrée au Parlement de jeunes gens incapables, ne pouvant justifier leurs prétentions que par le bénéfice du rang social de leur famille. « Il leur arrivait parfois, dit M. Chénon, de dépenser au café le prix de leurs inscriptions, de fréquenter les théâtres et les « joueurs de marionnettes » plus souvent que la salle des écoles, et même au lieu de lutter avec leurs professeurs, à coups d'arguments juridiques, sur le terrain du Décret et du Digeste, de lutter avec les bourgeois, à coups de poing ou d'épée, dans les rues ou faubourgs de la ville (2). »

(1) Isambert : *Anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 403-404.
(2) *Les Anciennes Facultés des droits de Rennes*, pp. 110 et suivantes.

Le Parlement de Bretagne, d'après le même historien, eut aussi à s'occuper de la fréquentation des théâtres par les étudiants. Ces derniers jouissaient d'un privilège qui n'était fondé, il est vrai, sur aucun titre, sur aucune loi, mais qui était aussi ancien que l'établissement des Universités : ils avaient le droit d'entrer sans payer, au nombre de treize, à tous les spectacles donnés « avec la permission des Magistrats »..... Le Procureur général alla jusqu'à les accuser d'avoir « multiplié les billets », ce qui avait causé, disait-il, des querelles indécentes avec les donneurs de spectacles. Le même Procureur général les accusait encore d'avoir étendu leur droit à treize entrées gratuites « à tous les petits spectacles publics donnés par les joueurs de gobelets et les joueurs de marionnettes, et cela pour autant de représentations qu'ils pouvaient en répéter chaque jour (1) ».

On voit que les étudiants des Universités étaient amateurs de toutes sortes de divertissements. Pourtant si, dans cette vie bruyante qui paraît sans grandeur, la jeunesse devenait trop facilement licencieuse, elle n'était pas incroyante. Il y avait dans son sein quelques libres penseurs, disciples de Gassendi, appartenant déjà à l'avant-garde de Voltaire ; mais la plupart, au milieu de regrettables défaillances, n'abjuraient pas le respect de la religion et ne se débarrassaient pas de leur foi pour pécher plus librement. Le mal moral, pour justifier ses méfaits, ne se présentait pas avec le caractère d'arrogance et les airs de défi qu'il revêt aujourd'hui, où il prétend identifier la vertu avec la satisfaction des convoitises déréglées.

Exposé aux mauvais exemples, en but aux sarcasmes violents auxquels ne savent résister que la force et l'intrépidité, Claude Poullart commença par n'avoir plus au cœur d'aussi sublimes ascensions ; il ne pratiquait plus ses devoirs avec autant de générosité, négligeant de pieuses habitudes d'enfance, les saintes lectures, le retour sur lui-

(1) *Op. cit.*, pp. 110, 111, 112, 113, *passim*.

même, tout ce qui l'aurait fait marcher d'un pas hardi et ferme dans le droit sentier. Il cessa d'être aussi docile aux inspirations de sa conscience; il prit part à des frivolités mondaines, auxquelles jusqu'alors il était demeuré comme étranger, et, tout en conservant une conduite régulière aux yeux des hommes et selon le monde, échappant à bien des dangers où sa vertu eût pu faire un triste naufrage, il ne laissa pas que d'être esclave de la vaine gloire et du respect humain.

Mais si le jeune étudiant faillit quelquefois, il ne renonça jamais à la lutte et n'accepta point la défaite. Sa foi se maintint vigoureuse, et, par ses efforts constants, il resta fidèle aux vertus essentielles, préservé non pas de toutes les fautes, mais du moins de celles qui impriment sur l'âme la flétrissure de l'éternelle mort. Nul doute qu'il ne recherchât une direction auprès des Pères Jésuites, ses anciens maîtres, établis à Nantes, comme prédicateurs, directeurs de retraites et de congrégations. Il dut même être membre d'une pieuse association en l'honneur de la Sainte Vierge. Au surplus, bien qu'il n'en demeure aucune trace, il n'est pas croyable que, pendant ce temps, ses relations d'amitié avec Louis-Marie Grignion de Montfort aient été interrompues. Celui-ci se préparait alors à sa future mission, peut-être à l'insu de ses amis et de son entourage, dans une maison annexe du séminaire de Saint-Sulpice, où il était pour tous un modèle de ferveur et de sainteté.

« Pour les justes, dit saint Augustin, c'est une consolation d'entendre les fautes de ceux qui en sont affranchis, non pour ces fautes elles-mêmes, mais parce qu'elles ont été et ne sont plus (1). »

Voici en quels termes, pleins de respect et de délicatesse, M. Thomas rend compte dans ses notes manuscrites de cette phase de la vie de Claude Poullart, qu'il chérissait comme un père et vénérait comme un saint.

« C'est ici, poursuit le Mémoire, l'endroit le plus humi-

(1) *Confessions*, traduction de Moreau.

liant de sa vie; mais, à Dieu ne plaise que je le supprime. La fidélité que je dois à l'histoire suffirait seule pour m'en empêcher, et d'ailleurs, il peut être utile à nos lecteurs de remarquer combien il est dangereux d'être livré à sa propre conduite jusqu'à ce qu'on ait passé le grand feu de la jeunesse, quelque bonne éducation que l'on ait eue jusque-là. Les uns en prendront occasion de se précautionner, s'ils ne l'ont pas encore passé; les autres, de faire pénitence et et de se corriger, s'ils y ont échoué, ou de remercier Dieu, s'il les en a préservés, ou même de faire l'un et l'autre, à l'exemple de M. des Places. Enfin, tous auront occasion de s'édifier en voyant comment, dans la suite de sa vie, il a gardé une conduite qui n'aurait point paru irrégulière aux yeux des gens du monde; et en faisant attention à la pénitence qu'il en a faite et au zèle qu'il avait à réparer la gloire qu'il avait ôtée à Dieu par ses péchés, et que Dieu sait, des chutes mêmes de ceux qu'il aime, tirer avantage pour sa gloire et faire tourner à leur bien, comme le remarque saint Augustin, d'après saint Paul : *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, etiam peccata.*

« Jusque-là, le jeune des Places avait été veillé avec assez d'exactitude. Son père et sa mère ne lui pardonnaient rien qui fût de conséquence, et lui donnaient par eux-mêmes et par le moyen de ses maîtres toutes les leçons qui convenaient à son éducation. Ne pouvant le suivre à Nantes, il fallut l'abandonner à sa propre conduite. Il n'est cependant pas à croire que Monsieur son père, qui avait tant de connaissances, n'en eût à Nantes, qui n'est éloigné de Rennes que de vingt lieues, et qu'il ne le leur eût bien recommandé; mais il est rare que des amis veillent d'assez près pour remarquer tout ce dont il faudrait avertir un jeune homme, qu'on ne regarde plus comme un enfant, mais plutôt une personne capable de se montrer dans le public, surtout quand c'est un écolier de droit. Le jeune des Places avait alors environ dix-huit ans, et il joignait les qualités du corps à celles de l'esprit, une taille avantageuse, etc. Il était au milieu d'un grand nombre de jeunes gens de qualité de

la province, qui faisaient aussi leur droit à Nantes, dans le même dessein que lui, et qu'il n'avait pu fréquenter à Rennes qu'en passant; il se voyait en état de faire de la dépense et de figurer dans le monde; l'envie de se faire des amis et de belles connaissances, tout cela contribuait à l'engager dans le monde de plus en plus, il lui était difficile de résister, et, faute d'expérience, il n'avait garde de s'apercevoir du danger qu'il courait.

« Il faut un grand courage, une vertu héroïque pour se soutenir dans de pareilles circonstances contre les attaques du monde et du démon. Il aurait fallu que M. des Places, pour se maintenir dans les bonnes dispositions où l'avait mis la retraite, se fût placé au-dessus de l'estime et du mépris du monde, et surtout des jeunes gens; qu'il eût méprisé leurs discours et leurs railleries; il n'en eut pas le courage. Il lui aurait fallu alors se rappeler les grandes vérités méditées dans sa retraite, prendre les avis des personnes sages, faire des lectures de piété, se tenir même en solitude de temps en temps, et ne faire que se prêter au monde, au lieu de s'y livrer comme il le fit.

« Aussi, par bonheur, M. des Places avait été bien élevé; tous les avis d'un père et d'une mère vertueuse dont il était aimé, et qu'il aimait aussi tendrement, ne s'étaient pas aussitôt effacés, et la grâce de Dieu ne l'avait pas abandonné. Il ne tombait pas en des fautes un peu considérables, qu'il ne sentît des remords de conscience qui le troublaient au milieu de ses plaisirs, comme il avoue lui-même dans un mémoire par lequel il rend compte à son directeur de son état; de sorte que, lorsqu'il tombait dans quelques péchés, la fragilité, la vanité et le respect humain y avaient plus de part que la malice (1). »

Plus tard, revenant avec un amer repentir vers cette époque de sa vie, Claude Poullart se jugera à la lumière de la grâce et se condamnera impitoyablement, tout en remerciant Dieu de l'avoir préservé.

(1) *Manuscrit autographe*, pp. 10 *bis* et *ter*.

« Qu'il m'en souvient, à mon grand regret, de ces moments où, près de tomber dans le précipice, je trouvais la main de Dieu qui m'arrêtait, qui s'opposait à ma chute et que je ne laissais pas que de forcer. Combien de fois où je trouvais la grâce comme un mur d'airain qui me servait d'obstacle, qui brisait, jusqu'à des mille fois de suite, mes efforts criminels et déjouait mes démarches déréglées; les choses les plus aisées aux autres pour offenser le Seigneur me devenaient à moi difficiles; je ne dirai pas trop, quand je les nommerai presque impossibles. Tout s'opposait à moi : les lieux, les temps, les personnes m'étaient contraires. Pour pécher, il fallait qu'il m'en coûtât bien de la peine; puisqu'il fallait m'armer de patience et de courage pour vaincre tant d'ennemis qui ne voulaient que mon bien, et pour essuyer tant de fatigues qui seules devaient être capables de me rebuter. Vous me cherchiez, Seigneur, et je vous fuyais; vous m'aviez donné de la raison, mais je ne voulais pas m'en servir; je voulais me brouiller avec vous, et vous ne vouliez point y consentir... (1). »

Du reste, le moment va venir où la pensée de sa sublime vocation, qui avait sommeillé au fond de son cœur, se retrouvera plus vivante que jamais. Touché de la grâce, il se relèvera meilleur et plus courageux, l'âme pleine de la conviction que Dieu lui demande plus que des choses vulgaires et prêt à fixer la loi de sa vie dans l'amour du sacrifice. Comme l'oiseau que l'on voit au bord de la mer se débattre à la surface des lames et bientôt après planer au-dessus des abîmes, ainsi, sans retard, verrons-nous celui que Dieu aime d'une si grande prédilection, donner le coup d'aile qui le fera monter, en si peu de temps, dans les régions les plus élevées de la perfection.

(1) *Réflexions sur les Vérités de la Religion*, p. 10.

CHAPITRE X

Étude du droit à Paris. — Collège Louis-le-Grand. — Conversion définitive.

Le silence des documents ne permet pas de déterminer avec précision l'espace de temps que Claude Poullart consacra à l'étude du droit près de l'Université de Nantes. Au témoignage du *Gallia christiana*, il se rendit dans d'autres Universités pour suivre l'enseignement des meilleurs maîtres : à Caen, Angers, Paris (1). Nous n'avons pu contrôler le bien fondé de cette assertion qu'en ce qui concerne son séjour à Paris ; nous doutons même qu'il ait réellement fréquenté les Facultés de Caen et d'Angers. En tous cas, il ne nous reste aucun vestige de son passage (2).

Au XVIe siècle, il est vrai, les étudiants changeaient volontiers d'Université pour entendre des professeurs dont l'enseignement avait acquis de la célébrité ; mais à la fin du XVIIe siècle, cette raison ne semble guère plausible. Il est établi seulement que beaucoup de jeunes nobles bretons vont à Caen et à Bordeaux au XVIIe siècle, à Paris au XVIIIe siècle, au lieu d'aller à Nantes (3). Quoi qu'il en soit, nous savons que de ses trois années d'études juridiques, une au moins s'écoula à Paris.

M. Poullart ne poursuivait qu'un seul but : faire de son

(1) Cf. *Gallia christiana*, vol. VII, col. 1042 : *Cum pater illum decurso humanarum litterarum et philosophiæ studio ad forenses actiones conferre statuisset, primum juri operam daturum misit Andegavum, deinde Cadomum ac postremo Parisios.* »

(2) Des recherches ont été faites inutilement dans les registres de ces anciennes Facultés.

(3) Cf. A. Dupuy : *L'Enseignement supérieur en Bretagne avant et après la Révolution*, brochure in-8°. Rennes, Oberthur, 1888.

fils un étudiant d'élite, qui deviendrait plus tard, avec toutes ses qualités naturelles et acquises, un magistrat illustre. Docilement son fils s'était rendu à Nantes, aussi docilement il vint à Paris. Mais, quand, au milieu de ses distractions d'étudiant, il descendait au fond de son âme, il se sentait de plus en plus désenchanté du monde, où tant d'âmes l'approchaient, qui s'ignoraient elles-mêmes, en vivant sous les apparences d'une liberté capricieuse dans la pire des servitudes. Un invincible attrait lui indiquait sa destinée en une vocation plus haute que la magistrature : et voici que, par-dessus les calculs humains de son père et à l'encontre de ses calculs, Dieu préparait insensiblement les voies à sa grâce.

A Paris, au lieu d'agir comme quantité d'autres jeunes gens qui, alors aussi bien qu'aujourd'hui, à peine sortis du collège, s'inquiètent d'avoir leurs appartements, Claude Poullart alla frapper à la porte de ses anciens maîtres, les Pères Jésuites du collège Louis-le-Grand. A la tête de cette école célèbre venait d'être placé comme recteur le P. Julien Baudran, qui l'avait admis, il y avait quatorze ans, tout jeune écolier, au collège de Rennes. Il s'y trouvait, en outre, des Pères qui furent ses régents, notamment le P. Le Camus et le P. Descartes. A ce dernier il confia de nouveau la direction de son âme. Nul doute que la considération de ces circonstances, particulièrement heureuses, n'influât sur l'abandon de la Faculté de Nantes et le choix de celle de Paris.

Louis-le-Grand sera donc l'arche de salut pour le futur fondateur du Saint-Esprit. C'est là qu'il va sortir de l'incertitude d'esprit et trouver la force d'opérer en son âme la transformation victorieuse. C'est là qu'il va renoncer à jamais au monde et à lui-même et accomplir en peu de temps des progrès merveilleux dans la plus sublime perfection. Louis-le-Grand sera pareillement le théâtre de ses premiers essais de zèle apostolique, le berceau de son sacerdoce et de sa Congrégation. Comme saint François de Sales, entrant dans cette école cent vingt ans auparavant, il aurait pu choisir pour sa devise : *Non excidet* : il ne dégénérera pas.

La sienne ne fut autre que ces paroles des saintes Lettres : *Ecce ego, mitte me* (1) !

Ce collège si renommé a eu dans la vie de Claude Poullart une place trop considérable, et la part qui revient à cette maison, dans la fondation de l'établissement des Pauvres Écoliers, est trop grande, pour que nous puissions nous dispenser de dire ici un mot de son histoire.

Les origines du collège Louis-le-Grand se rattachent à une libéralité de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, d'où son nom de *Collegium Claromontanum.* Ce prélat eut l'occasion de connaître les Jésuites pendant les travaux du Concile de Trente et conçut dès lors pour eux une singulière estime. Il leur fit don d'une résidence qu'il possédait à Paris, rue de La Harpe. Le collège fut ouvert en 1563, après la reconnaissance de la Compagnie sous forme de « Société nouvelle et non de religion » par Lettres patentes du roi Henri II. L'excellence de l'éducation et de l'enseignement reçus dans cette maison lui attirèrent bientôt, avec une nombreuse clientèle d'élèves, la jalousie des collèges incorporés à l'Université. Les plus grands progrès y étaient réalisés, quand vint à éclater, comme un coup de foudre, l'attentat de Châtel. Les Jésuites, enveloppés dans le complot par la malice de leurs ennemis, furent chassés de France. Mais ces cruelles manœuvres ne purent éteindre le souvenir des bienfaits rendus et, quelques années plus tard, l'opinion publique réclamait impérieusement le retour des proscrits. En 1603, Henri IV leur accordait l'autorisation de s'établir dans douze villes du royaume. Malgré l'opposition du Parlement, le collège de Clermont fut relevé de ses ruines et agrandi après le vœu exprimé par le Clergé aux États généraux de 1614. Sous Louis XIII, Richelieu couvrit les Pères de sa puissante protection. En 1682, à l'occasion des fêtes célébrées pour la naissance du duc de Bourgogne, la célèbre maison prit le nom de Louis-le-Grand (2). Vers la même époque, le pape Innocent XI,

(1) Isaie, vi, 8.
(2) Cf. P.-H. Chérot : *Trois éducations princières au XVIIIe siècle*, p. 267. Desclée.

rivalisant avec les largesses royales par des munificences d'un autre genre, envoyait « à la plus nombreuse, la plus florissante, la mieux réglée de toutes les académies du monde », le corps de saint Maxime, martyr de la foi à l'âge de quinze ans.

Le collège jouissait de la plus grande prospérité, lorsque Claude Poullart vint y prendre logement dans une chambre de pensionnaire, avec toute liberté de suivre les cours aux Facultés de droit. Trois mille élèves fréquentaient alors les classes, et plus de six cents pensionnaires, la plupart de grande naissance, y étaient entretenus avec valet, précepteur ou gouverneur. Les Conti, les Bouillon, les Rohan, les Soubise, les Luxembourg, les Villars, les Montmorency, les Duras, les Brancas, les Grammont, les Boufflers, les Richelieu, les d'Estrées, y envoyaient leurs fils recevoir, avec une instruction de choix, cette éducation vigilante qui confondait dans sa sollicitude les boursiers et les pensionnaires ; « de telle sorte qu'au témoignage de Descartes, on ne saurait distinguer le fils de l'artisan de celui du grand seigneur ».

Parmi les élèves qui faisaient leurs humanités au collège pendant le temps que Claude Poullart y vécut, nous relevons les noms de Larochefoucault, de Breteuil, de Montholon, de Marcillac, de Pommereu, d'Aigremont, de Beauregard, de Bonald, etc. (1).

« Tout le monde, dit le P. H. Chérot, vivait entassé dans les quatre étages des bâtiments composant la grande cour des classes ou cour d'honneur carrée. Les trois pavillons comptaient deux étages de plus. Outre les chambres communes et particulières, on avait trouvé place pour la grande et la petite congrégation, ainsi que pour le quartier spécial des théologiens. Le plus grand esprit de famille devait régner en ce milieu resserré où précepteurs et écoliers, religieux et étrangers vivaient presque côte à côte ; les salles les plus

(1) Cf. *Nova epigrammatum Sylva*. Paris, Sevestre, 1704. — Bibliothèque nationale : Réserve.

diverses étant contiguës, et les Préfets ayant pour mission moins de surveiller les pensionnaires que de les « aider dans leurs études ».

« Le règlement, en s'imposant à l'observation de tous, achevait la fusion de ces éléments distincts, et laissait subsister l'harmonieuse unité de l'ordre extérieur, une variété intérieure de personnel et d'organisation que le régime contemporain ne connaît plus (1). »

Les élèves parcouraient le cycle des humanités, de la philosophie, de la théologie, se formaient dans les actes publics et les séances dramatiques à l'élégance du langage et du geste, trouvaient des maîtres pour les armes, la danse, l'équitation. La musique de la chapelle était en réputation à Paris. Monsieur, frère du Roi, venait, avec les gentilshommes de sa maison, entendre les concerts et, aux jours de fête, une foule distinguée emplissait l'amphithéâtre, couvert d'une tente immense, pour assister aux représentations. « Une grande tragédie, accompagnée d'un ballet, dit Germain Brice, qui se représente tous les ans, au commencement du mois d'août, pour la distribution des prix, dont le Roi veut bien faire la dépense, est un spectacle magnifique. Il s'en présente encore d'autres dans le cours de l'année (2). »

En toute vérité, l'âme de la nation palpitait dans ce collège. Les naissances et les mariages princiers, les victoires, les réceptions des grands dignitaires de l'Église étaient célébrés par des spectacles, des feux d'artifice, des illuminations, des parties de campagne à Gentilly.

Une atmosphère d'activité et de joie régnait tout autour. Dans les avenues du collège, c'était un mouvement qui ne se rencontrait pas ailleurs, et qui s'animait davantage à mesure qu'on approchait de la maison. « Les jours de congé, dit l'historien du collège, la rue est obstruée, le soir, par les équipages de ces fils de noble famille qui descendent de voiture, l'épée au côté, suivis et précédés de laquais qui an-

(1) *Trois éducations princières au XVIIe siècle*, pp. 239 et 240. Desclée, 1896.
(2) Cf. *Tableau de Paris*, vol. III, p. 175.

noncent d'une voix retentissante : « M. le comte de Guiche!
« Mgrs les princes de Rohan-Chabot, de Rohan-Soubise;
« Mgr le duc de Montmorency (1)! »

A l'intérieur, des tableaux de Nicolas Poussin, d'Annibal Carrache et d'autres grands maîtres, décoraient les salles. Parmi ces chefs-d'œuvre, on admirait la représentation de la Sainte Vierge apparaissant à saint Ignace. Dans la chapelle étaient placés un *Saint Ignace* de Cl. Vignon, une *Purification* de Cl. Hallé, une *Nativité* de Jean Jouvenet, et, en un jubé, sur un petit autel, reposait le corps de saint Maxime, patron des pensionnaires.

Le nombre des Jésuites occupés dans l'enseignement et la discipline atteignait déjà, vingt ans auparavant (en 1680), le chiffre de cent cinq. La Compagnie y plaçait l'élite de ses sujets.

En dehors des Pères qui se livraient à la besogne régulière de régents et de préfets, le collège Louis-le-Grand devenait le rendez-vous des lettrés, des érudits ou savants de la Compagnie. Les Pères venus à Paris pour y étudier ou y composer des ouvrages, et désignés dans les catalogues sous le nom général de *Scriptores*, s'y rencontraient avec les rédacteurs de la célèbre revue des *Mémoires de Trévoux*. Un tel ensemble constituait une vraie puissance, « un corps redoutable » suivant l'expression de Monsieur, frère du Roi (2). A ce centre, se ralliait chaque jour l'élite de nos écrivains et des personnages les plus distingués de tous les états, espèce de tribunal toujours en permanence, que Piron appelait la chambre ardente des réputations, « toujours redoutée des gens de lettres comme le principal foyer de l'opinion dans la capitale (3) ».

La diversité des talents permet d'établir deux catégories bien distinctes parmi ces ouvriers intellectuels. Il y avait les lettrés, auxquels se rattachaient les prédicateurs, dont

(1) Emond : *Histoire du Collège Louis-le-Grand*, p. 50.

(2) Bibliothèque de Caen : *Recueil Mézeray*, p. 41.

(3) Cf. Cardinal Maury : *Œuvres choisies*, t. III, p. 168; *Eloge de l'Abbé de Radonvilliers*.

la plupart, subissant la mode du temps, sacrifiaient au bel esprit.

Le plus connu, le plus autorisé et comme le chef d'école, était le P. Bouhours, que Claude Poullart vit mourir à Louis-le-Grand en 1702. Le P. Bourdaloue au déclin de sa carrière fréquentait encore le collège, mais faisait partie de la Maison Professe, au quartier Saint-Antoine.

A côté de ces intelligences brillantes, dont les idées pétillaient sous des formes ingénieuses et polies, vivaient, un peu dans l'ombre et ne cherchant pas à sortir de cette demi-obscurité, les Pères érudits et savants, tout absorbés dans leurs profondes études. Ils consacraient sans regret leur vie à une tâche qu'ils eussent trouvée ingrate s'ils n'avaient eu, avec des vues supérieures, la conscience de travailler efficacement à la grandeur de l'Église et de la Patrie. Ils posaient, en effet, les fondements solides de cette érudition littéraire et historique qui, depuis lors, a pris de larges développements. L'on rencontrait alors au collège le P. Buffier, fondateur et organisateur de l'enseignement de l'histoire dans les collèges de la Compagnie. Auprès de lui, le P. Brumoy rédigeait son importante *Histoire de l'Église gallicane*.

Parmi ces savants et ces érudits, Claude Poullart fit la connaissance de plusieurs de ses compatriotes qui ont laissé un nom dans les lettres et dans les sciences.

Le P. de Tournemine, né à Rennes, « homme de qualité et le plus laid de son siècle (1) », était un des rédacteurs les plus féconds et les plus avisés des *Mémoires de Trévoux*. Préposé à la garde de la bibliothèque, riche de plus de vingt mille volumes, il avait succédé dans cette charge au P. Hardouin, né à Quimper-Corentin, d'originale, candide et savante mémoire. Celui-ci appartenait toujours au personnel du collège, et les documents de l'époque font voir que les deux savants n'étaient pas toujours du même avis (2). Signalons encore le P. Bougeant, également de Quimper-Corentin, his-

(1) BERNIS : *Mémoires*, t. I, p. 13.
(2) Cf. *Mémoires de Trévoux*; divers articles.

torien diplomate du *Traité de Westphalie* et spirituel adversaire des Jansénistes; puis le fameux P. André, de Châteaulin, esprit philosophique qui s'était enthousiasmé, avec un entêtement de terroir, pour certaines opinions de Descartes et de Malebranche, que Rome tenait dès lors pour suspectes. Il exerça au cours de ces années la charge de préfet des pensionnaires (1). Enfin, le P. René Le Carné, du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, remplissait les fonctions si importantes de préfet général des études et des classes.

Dans cette maison qui avait sa vie, son esprit et sa gloire, érudits, professeurs et élèves constituaient une vraie famille unie par les mêmes pensées, les mêmes sentiments et les mêmes aspirations.

Un de ces élèves qui entra, bien jeune encore, à Louis-le-Grand, en 1704, et que Claude Poullart put remarquer parmi cette jeunesse, peut-être parce que, à l'encontre de ses petits camarades, il restait volontiers solitaire, ne sachant « ni courir, ni sauter, ni rire avec les autres (2) », François Arouet, qui, sous le nom de Voltaire, allait devenir le coryphée de l'impiété dans son siècle, a laissé, quand il était déjà bien avancé dans la vie, sur ceux qui furent ses maîtres, un témoignage de grande valeur et de nature à nous les mieux faire connaître.

« J'ai été élevé, dit-il, pendant sept ans, chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse. Depuis quand veut-on qu'on soit sans reconnaissance pour ses maîtres? Quoi! il sera de la nature de l'homme de revoir avec plaisir une maison où il est né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire, et il ne serait pas dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premières années? Si des Jésuites ont un procès au Malabar avec un capucin pour des choses dont je n'ai pas connaissance, que m'importe? est-ce une raison pour moi d'être ingrat

(1) Cf. Charma et Mancel : *Le P. André;* et le P. de Rochemonteix : *Op. cit.*
(2) Cf. Henri Beaune : *Voltaire au collège.*

envers ceux qui m'ont inspiré le goût des belles-lettres et des sentiments qui feront jusqu'au bout la consolation de ma vie ?

« Rien n'effacera de mon cœur la mémoire du P. Porée, qui est également chère à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses, et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons : je serais revenu souvent les entendre.

« Pendant les sept ans que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux ? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée : toutes les heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi : il n'y en aura pas un qui puisse me démentir (1). »

Dès son arrivée, Claude Poullart s'installa au pensionnat, dont l'administration était distincte du collège, sous la juridiction du P. Pierre Megret, Principal, directement nommé à cette fonction par le Général de la Compagnie. C'était un homme « d'un grand bon sens et de beaucoup de prudence (2) ».

Le nouveau pensionnaire occupait une chambre dont la fenêtre s'ouvrait sur la cour intérieure, ayant en perspective le grand cadran d'horloge sous lequel on lisait ce vers latin qui conviait aux sérieuses réflexions :

Ut cuspis, sic vita fluit dum stare videtur (3).

Claude Poullart, entré dans ce grand collège avec une réputation bien méritée de rare talent et de parfaite distinction, conquit du premier coup l'estime, l'admiration,

(1) Voltaire : *Œuvres complètes*, vol. LV, pp. 88, 89, lettre du 7 février 1746.
(2) Archives de la Compagnie de Jésus.
(3) Germain Brice : *Op. cit.*, t. III, p. 82.

l'affection des maîtres et des disciples. Les documents contemporains nous font savoir que ses études juridiques se complétaient brillamment et que, tout en s'y livrant avec ardeur, il trouvait le temps d'être l'un des principaux organisateurs des fêtes scolaires, tant religieuses que profanes. Personne ne l'égalait, quand il s'agissait de prendre la parole en public, ou d'interpréter sur la scène quelque personnage dramatique.

Son âme exquise rayonnait, comme un soleil intérieur, dans toutes ses relations. Les qualités naturelles du jeune homme et les vertus surnaturelles du chrétien se fondaient insensiblement dans une aimable et forte harmonie qui revêtait tout son être d'un charme irrésistible. Il était évident que des aspirations supérieures s'agitaient dans cette âme.

Sous l'habile et sainte direction qu'il avait retrouvée, on vit sa piété refleurir, sa délicatesse de conscience s'épanouir, ses généreux élans se traduire en actes de charité et de dévouement. Il faisait partie de la grande Congrégation, alors dirigée par le P. J.-B. Langlois (1). Aux jours de congé, il était au premier rang pour l'exercice de toutes les bonnes œuvres, que les élèves du collège se transmettaient d'une génération à l'autre. « C'est à titre de récompense, dit M. Edmond, que six élèves étaient choisis pour présider à la desserte aux pauvres du quartier, et que, certains jours de la semaine, vingt jeunes gens, désignés par le recteur, sortaient accompagnés, deux par deux, d'un profès de la maison de Saint-Antoine, pour aller porter en ville les aumônes de la Congrégation. Souvent les écoliers

(1) Voici ce que nous trouvons dans la notice de ce Père au nécrologe de la Compagnie de Jésus : « C'était un esprit très distingué. Tout en se livrant à des travaux historiques, il fut pendant quelques années directeur de la grande Congrégation au collège de Paris, et cela avec le plus grand fruit. Il est l'auteur d'une *Histoire des Hérétiques albigeois*, écrite dans un style fort élégant. *Vir excellenti ingenio præditus. In scribenda historia totus fuit et simul instituendis adolescentibus ad pietatem aliquot annis præfuit majori sodalitio convictorum in collegio Parisiensi et quidem cum uberrimo fructu.* » Il mourut le 12 septembre 1706, à Louis-le-Grand. (Archives de la Compagnie de Jésus.)

faisaient à l'indigence l'abandon de leurs menus plaisirs ; que de fois leurs mains se sont rencontrées dans celles de la veuve et de l'orphelin ! Les élèves des classes de physique et de philosophie étaient conduits, tour à tour, à l'hospice des Incurables pour y servir les malades ; on voulait leur apprendre à compatir aux malheurs de l'humanité souffrante (1). »

Les exercices de la retraite, auxquels il se livra, à la fin de ses cours, constituent le grand événement de cette année 1699-1700, retraite de conversion définitive et d'élection méthodique pendant laquelle nous verrons la grâce divine opérer des merveilles dans son âme.

Avant d'entrer dans le secret des méditations solitaires, fidèle à la respectueuse déférence qu'il manifesta toujours pour les volontés de son père, il couronna ses études juridiques par l'examen de la licence. C'était une condition requise pour la prestation du serment d'avocat et l'obtention d'une charge de conseiller au Parlement, vœu de l'ambition paternelle. Claude Poullart passa son acte public de licence en 1700. Cet acte durait trois heures, pendant lesquelles il fallait soutenir « sa thèse » sur des « positions » de droit canonique et de droit civil. Les professeurs et docteurs qui présidèrent la soutenance de Claude Poullart, et qui y prirent part, rendirent un public hommage à la précision de la science du candidat et à la précocité de son talent d'orateur : ils votèrent à l'unanimité l'admission « au degré ».

Voici donc qu'il a fait preuve d'une obéissance irréprochable aux désirs de son père. Il va maintenant, avant de retourner à Rennes, entrer en libre discussion avec lui-même pour examiner une dernière fois, devant Dieu, la grave affaire de sa vocation. Il soupirait après cette retraite, comme le cerf altéré après la fontaine des eaux vivifiantes. Il ne peut rester plus longtemps incertain de ses voies, et, coûte que coûte, il veut sortir de ses irrésolutions. Les

(1) *Op. cit.*, p. 16.

précédents retours sur lui-même n'avaient pas été sans fruits ; pourtant le résultat en fut d'écarter les dangers plutôt que de réaliser de rapides progrès. L'inconstance de la nature, l'attrait flatteur du monde, venaient trop vite abattre un vol plein d'ardeur. Mais l'heure a sonné où vont se renverser les obstacles et s'anéantir pour toujours les prétextes de délai. La lumière sera si abondante, le courage si parfait, l'amour si ardent, la victoire si complète, que Claude Poullart se détachera héroïquement et définitivement de toutes les vanités terrestres et des moindres imperfections.

L'histoire d'une âme, quoique naturellement complexe, peut se résumer en quelques faits révélateurs et de plus haute portée. Or, c'est ici, dans l'existence du futur fondateur, l'une de ces phases décisives et faisant époque. A travers le tumulte des distractions mondaines, il percevait la voix de Dieu qui le pressait de mettre fin à l'esclavage de la vanité et de l'ambition. Son cœur était devenu comme un champ de bataille : la grâce et la nature, la volonté spirituelle et la volonté charnelle, Dieu et l'homme luttaient en de mystérieux combats. « Il est mauvais pour toi de regimber contre l'aiguillon », entendait-il à intervalles fréquents, et voici qu'à l'exemple de saint Paul il se prosterne en s'écriant : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Montrez-moi vos voies et enseignez-moi vos sentiers. »

De cette lutte suprême entre le vieil homme et l'homme nouveau, il nous est parvenu, de la plume même de Claude Poullart, un exposé des plus émouvants où nous trouvons consignées les péripéties dont son âme fut alors le théâtre. Dans ces pages écrites pour lui-même et sans nul souci de l'effet à produire, en une langue légèrement et délicieusement archaïque, laissant tranparaître l'habitude des subtilités du droit et le goût des déductions de l'école, se présente à nous un vrai drame d'angoisse intime dont la scène n'a rien de vulgaire. Il se déroule en un pathétique discret et profond, se conclut dans une paix céleste, par l'oracle de

l'Esprit divin, sous l'action duquel se déchire le voile qui cachait cette âme à elle-même.

Jusqu'à ce jour, des vues humaines de vain renom s'alliaient encore à sa résolution de se donner à Dieu dans l'état ecclésiastique. Quoi de surprenant, en effet, que la gloire, c'est-à-dire ce que le monde offre de plus séduisant à un cœur haut et fier, passât dans les rêves d'un jeune homme qui, depuis ses premières années, n'avait fait que monter de succès en succès? Mais Dieu exclut tout partage : aussi bien Claude Poullart sortira-t-il de ces exercices, détaché de tout bien terrestre, victime résolue, prête à se laisser consumer en holocauste sur l'autel du sacrifice.

Suivons cette âme prédestinée qui va faire le silence autour d'elle pour se poser devant Dieu les grandes questions de l'homme : quelle est mon origine; qui suis-je; quelle est ma raison d'être en ce monde? Elle va interroger son Dieu pour savoir comment il veut qu'elle le serve et par quelle route il ordonne qu'elle marche. Nous allons assister à un spectacle qui n'a rien d'analogue en dehors de la religion catholique. Qu'on parcoure toutes les écoles de la philosophie, qu'on interroge Platon, Socrate ; qu'on remonte aux vieux sages de l'Inde, on ne trouvera rien qui approche de la vue d'une créature humaine qui, dans le premier épanouissement de la jeunesse, le cœur ouvert à tous les rêves et à toutes les espérances, s'arrête brusquement pour juger la vie à la lumière de l'éternité : *Sub specie æternitatis!* C'est à cette lumière qu'elle explore les coins et recoins de son cœur, qu'elle additionne les attraits et les inclinations, tenant sa volonté en équilibre, écrivant d'une part les raisons qui inclinent, d'autre part les raisons qui détournent. C'est Dieu qui appelle en parlant à la raison ; la raison éclaire la volonté, celle-ci soumet les facultés inférieures, et le concours libre de ces forces de l'homme aboutit au sacrifice universel et irrévocable.

Les écrits intimes dans lesquels Claude Poullart a retracé son état d'âme, au cours de cette retraite, se divisent en deux parties : sa « conversion » et son élection. La première

est la méditation ardente d'une âme « éclairée au milieu de ses égarements et confuse d'avoir résisté si longtemps aux poursuites aimables de son Dieu (1) ».

Il commence par établir le fondement de son retour à Dieu sur le roc solide des grandes vérités de la foi : la malice et la laideur du péché, la mort, le jugement, la réprobation éternelle. Il s'adresse à Dieu avec les sentiments les plus vifs de repentir de ses infidélités passées et de reconnaissance pour les bienfaits dont il a été comblé. Il termine par de saintes résolutions de détester la moindre offense de Dieu, de se détacher entièrement des vanités du monde et « de prendre le parti que Dieu lui a destiné ».

Ces exercices se firent au Noviciat de la Compagnie de Jésus, situé rue du Pot-de-Fer. Le P. Sanadon, habile et saint directeur, y donnait des retraites.

Rien de plus touchant et souvent de plus sublime que les apostrophes adressées par Claude Poullart à Dieu et à lui-même. Il va nous ouvrir toutes grandes les portes de son âme. A l'aide des larges extraits que nous faisons de documents entièrement inédits, on pourra apprécier la valeur des grâces qu'il reçut alors et l'ardeur qu'il mit à y correspondre.

« J'ai bien voulu, dit-il me retirer du commerce du monde pour passer huit jours dans le sein de la solitude; rien ne m'a obligé de faire ce petit sacrifice au Seigneur. J'étais le maître de perdre, comme j'ai fait si souvent jusqu'ici, les mêmes moments que je veux employer dans ce saint lieu à ma conversion et à mon salut. Je dois reconnaître dans ce louable dessein la grâce qui m'a éclairé au milieu de mes aveuglements. Si je n'avais eu cette sainte vocation, aurais-je été en droit, pour cela, de ne pas retourner à Dieu ? N'ai-je pas déjà refusé tant de ses grâces auxquelles je n'ai point voulu ouvrir la porte de mon cœur, et le Seigneur n'a-t-il point fait pour moi plus qu'il me devait,

(1) Manuscrit de Claude Poullart ayant pour titre : *Réflexions sur les vérités de la religion formées dans une Retraite par une âme qui songe à se convertir*, p. 1. (Archives du Séminaire du Saint-Esprit.)

puisque je ne pouvais rien exiger de Lui, et qu'il m'a pourtant secouru souvent dans le danger, comme s'il y avait été obligé?

« Tous les hommes ont raison de vouloir se sauver, puisqu'en pensant à leur salut ils pensent à plaire à Dieu et à se rendre le sang de Jésus-Christ efficace. Il n'y en a pas un seul qui n'y soit obligé d'une obligation indispensable, si nous regardons la fin pour laquelle nous avons été créés; il me semble pourtant que dans une nécessité si générale, il y en a qui ne sont pas également condamnables de renoncer au Paradis. Que je découvre de chrétiens qui seront plus criminels que les autres, si ceux-là ne profitent pas de tant d'avantages que la Providence leur offre tous les jours si libéralement. Je me trouve heureusement au nombre de ces enfants chéris à qui mon Père et mon Créateur présente si souvent les moyens faciles et admirables de me réconcilier avec Lui; je m'en trouverai malheureusement du nombre, si je ne sais pas, ou, pour parler plus sincèrement, je ne veux pas répondre aux recherches d'un Dieu qui devrait lui-même être insensible aux miennes.

« Allons, mon âme, il est temps de te rendre à tant de poursuites aimables. Peux-tu balancer un moment à abandonner tous tes sentiments mondains, pour te reprocher, avec plus d'attention et de recueillement, ton ingratitude et la dureté de ton cœur à la voix de ton Dieu! Ne dois-tu pas avoir honte d'avoir combattu si longtemps, d'avoir détruit, méprisé, foulé aux pieds le sang adorable de ton Jésus?

« ..... Que vous êtes aimable, mon divin Sauveur! vous ne voulez point ma mort, vous ne voulez que ma conversion : comme si vous aviez besoin de moi, vous me traitez toujours avec douceur. Il semble que vous vous fassiez un honneur de réduire un cœur aussi insensible que le mien; la conquête vous en paraît belle, et tandis que d'un seul mot vous pouvez vaincre tant de millions d'hommes qui chanteraient incessamment les louanges de leur vainqueur, et vous dédommageraient, si j'ose ainsi parler, de la perte

d'un misérable comme moi, vous permettez qu'ils vous fassent la guerre, mais vous ne voulez pas que je les suive dans leur désordre et dans leur impiété.

« ..... Il n'appartient qu'à vous, ô mon Dieu, de manier le cœur de l'homme. En reconnaissant votre puissance, que je reconnais votre amour efficacement! Vous m'aimez, mon divin Sauveur, et vous m'en donnez des marques bien sensibles. Je sais que votre tendresse est infinie puisqu'elle n'est pas épuisée par les ingratitudes innombrables que je vous ai fait paraître tant de fois. Il y a longtemps que vous voulez me parler au cœur, mais il y a longtemps que je ne veux point vous écouter; vous tâchez de me persuader que vous voulez vous servir de moi dans les emplois les plus saints et les plus religieux, mais je tâche, moi, de ne vous pas croire. Si votre voix fait quelquefois impression sur mon esprit, le monde, un moment après, efface les caractères de votre grâce. Combien y a-t-il déjà d'années que vous travaillez à rétablir ce que mes passions détruisent continuellement? Je vois bien que vous ne voulez pas combattre sans succès et que vous avez ordonné à la victoire de se déclarer pour le juste parti. L'assaut que vous m'allez livrer dans cette retraite vous sera glorieux, quoique bien moins difficile que tous les autres. Je ne suis point venu ici pour me défendre, je n'y suis que pour me laisser vaincre.

« Parlez, mon Dieu, quand il vous plaira; et puisque tout le mal que je vous ai pu faire en m'en faisant d'infini ne vous a pas empêché de crier après moi, à présent, Seigneur, que je me repens de mes aveuglements, que je renonce de tout mon cœur à toutes les choses qui m'obligeaient de vous fuir; à présent que je viens vous chercher, que je suis prêt à suivre tous les saints ordres de votre divine Providence, descendez dans le cœur où il y a si longtemps que vous voulez entrer : il n'aura plus d'oreilles que pour vous, et ne formera désormais d'autres affections que pour vous aimer comme il doit. Vous y trouverez une place qui ne sera souillée d'aucune passion, et là, entouré des vertus que votre loi me commande de pratiquer, vous pourrez me faire

connaître votre sainte volonté, et rien au monde ne sera plus capable de vous enlever un serviteur qui vous voue avec un courage digne d'un chrétien une obéissance aveugle et une soumission infinie.

« Pour me mettre dans un état plus propre d'écouter vos sages conseils, je tracerai un nouveau plan de vie qui approchera autant de la perfection du christianisme que ma conduite jusqu'ici a approché de l'imperfection qu'on trouve dans l'ambition et la vanité du siècle.....

« *Christianitas, mors criminum et vita virtutum.*

« Il faut que je change de nature pour ainsi dire, que je me dépouille du vieil Adam pour me revêtir de Jésus-Christ. Car désormais, ou il faut que je sois entièrement à vous, mon divin Sauveur, ou je n'ai qu'à signer moi-même ma réprobation.

« *Aut in igne, aut in Christo.* Vous voulez, mon Dieu, que je sois homme, mais vous voulez que je le sois selon votre cœur; je comprends ce que vous demandez en un mot, et je veux bien vous l'accorder, parce que vous m'aiderez, que vous me donnerez de la force et que vous m'oindrez de votre sagesse et de votre vertu.

« J'ai besoin de votre secours pour me défendre du tentateur; j'abandonne son parti, et il cherchera à me rengager dans ses chaînes affreuses. *Me secutus est errantem, me sequetur pœnitentem*..... Cet ennemi est puissant quand vous ne paraissez pas devant lui. C'est votre affaire, mon Dieu, de combattre pour moi. Je me confie entièrement à vous, parce que je sais que vous prenez toujours le parti de ceux qui espèrent en vous, et qu'on n'a rien à craindre quand on fait ce qu'on peut et que vous nous conservez.

« Vous ne retirerez point votre bras, Seigneur, de peur de me secourir tandis que je vous serai fidèle; mais je cesserai de l'être quand je tomberai dans le péché. Préservez-moi, mon aimable Sauveur, d'un mal si dangereux; donnez-moi plutôt la mort que de permettre que je demeure l'objet de votre disgrâce après l'avoir été de votre complaisance; prévenez le moment où je serais assez malheureux

que de vous oublier, et puisque le péché vous est si désagréable, changez ma faiblesse en courage, et s'il faut qu'un faible roseau comme moi soit exposé à la fureur des vents et des plus fortes tempêtes, ceignez-moi de votre miséricorde, et couvrez mon infirmité de la robe de justice.....

« Conservez-moi, mon Dieu, dans une sainte horreur pour la chose qui vous déplaît le plus; je viens de la concevoir mieux que je n'avais fait jusqu'ici.....

« Me voilà persuadé, mon Dieu, de l'horreur du péché. Que je suis heureux d'en reconnaître l'énormité, et que je dois vous rendre de millions de grâces de m'avoir fait voir des yeux qui étaient, à la vérité, ouverts, mais qui ne voyaient point! Mais que je suis malheureux aussi de n'avoir pas voulu me laisser éclairer plus tôt, et d'avoir refusé tant de fois de me laisser persuader de la chose du monde qui m'était la plus nécessaire de croire! Il est tard, mon Dieu, de revenir de mes égarements, puisqu'ils m'ont conservé si longtemps votre ennemi; mais vous êtes le Père des miséricordes, vous recevez dans le sein d'Abraham les brebis qui cherchent leur pasteur qu'elles avaient perdu. Vous êtes la vigne, et je suis un sarment que vous voudrez bien réunir à la souche pour le faire vivre de la même vie que le pied; mes feuilles et mes fruits ne seront plus différents des vôtres, je ne produirai point de petites branches que vous ne connaissiez; pourvu, Seigneur, que vous me communiquiez votre grâce qui est l'aliment et la substance qui me fera porter les fleurs que vous aimez.

« .....Je veux me rendre digne, mon Sauveur, de votre amour, à quelque prix que ce puisse être. Voilà maintenant où je borne mes souhaits. Mon cœur, jusqu'ici rempli de vanité et d'ambition, ne trouvait rien dans le monde d'assez haut ni d'assez grand pour le borner. Je ne m'étonne plus que des choses terrestres et périssables ne fussent pas capables de le contenter. Il était réservé pour un Dieu, et il trouve à présent de quoi se remplir tout entier; il ne sera plus occupé que de vous seul. Se passera-t-il un moment où il ne s'élève pas à vous, où il ne vous consacre pas

toutes ses pensées qui seront autant de réflexions qu'il fera pour se tenir sur ses gardes?.....

« Conservant par votre sainte grâce, mon divin Jésus, une attention si grande sur toutes mes actions, je conserverai toujours une haine implacable pour le péché, et appréhendant désormais d'en commettre un seul, j'éviterai par ce moyen de tomber dans le dangereux précipice de la mauvaise habitude dont on vient de nous parler et dont je suis encore tout épouvanté.

« Seigneur, je viens de vous promettre de ne vous plus offenser, vous connaissez mon intention et vous êtes le vrai Dieu qui découvrez dans les plis et les replis du cœur ce qui est le plus secrètement caché : *Scrutans renes et corda, Deus.*

« L'envie que j'ai de paraître devant vos yeux dans la simplicité de la colombe et avec la prudence du serpent me donne la hardiesse de vous promettre une fidélité inviolable.

« J'exposerai mille fois ma vie dans les sentiments où je suis, plutôt que de renoncer aux protestations que je vous fais. Mais à l'exemple d'un David, au souvenir que j'ai d'un Salomon et d'un saint Pierre, que puis-je promettre, de quoi puis-je répondre, puisque les plus hauts cèdres ont bien tombé ? Je n'ai point assez de présomption pour me fier à mon courage. Je suis homme, par conséquent je suis faible, et je puis vous oublier au moment que je croirai veiller avec plus de précaution sur moi. Je déteste, Seigneur, par avance, ces péchés, et si je suis assez malheureux que d'être surpris, que ma chute, ô mon Dieu, soit au plus imprévue et sans réflexion ; que j'en tire des sujets d'une humiliation profonde ; que le mal puisse me servir pour le bien, mais qu'il ne soit pas aussi un attrait pour m'arrêter dans le vice, et que le premier péché ne soit point une amorce engageante pour m'entraîner dans le second.

« .....Je vous rends responsable désormais, mon Dieu, de ma conduite. Je vous déclare que je veux résister à ces

engagements funestes du péché; je ne le puis faire sans votre secours et je ne le puis assez vous demander. Ne permettez jamais que je devienne aveugle; éclairez-moi de la même lumière dont vous avez éclairé un Augustin, un Paul, une Magdeleine et tant d'autres saints personnages. Je ne pourrai me rendre familier avec les idoles, j'irai les détruire jusque dans leurs plus forts retranchements et par des raisons solides et soutenues de la grâce.

« Je chercherai à arracher les têtes renaissantes du dragon, je vous ferai connaître à des cœurs qui ne vous connaissaient plus, et concevant moi-même le désordre des âmes qui sont dans la mauvaise habitude, je persuaderai, je convaincrai, je forcerai à changer de vie, et vous serez loué éternellement par des bouches qui vous auraient éternellement maudit.

« J'annoncerai à ces misérables ce que votre divine bonté m'a fait entendre aujourd'hui. Je me servirai des moyens puissants de votre grâce pour les convertir. Sans elle et sans une coopération sincère de leur côté, il est impossible qu'ils reviennent jamais à vous en revenant à eux, et il est très sûr qu'ils se perdront éternellement en vous perdant pour toujours.....

« On vient de me donner un moyen sûr pour veiller jusque sur la moindre de mes actions et pour me conserver toujours agréable aux yeux de Dieu. Voilà le secret que je cherchais et que je dois chérir; je te le répète, mon âme, pour que tu ne l'oublies jamais : Souviens-toi que tu dois mourir, et tu ne pécheras jamais..... *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* O le salutaire conseil, ô l'admirable sentence!.....

« Je m'en vais commencer à faire ce que je voudrais avoir fait à l'heure de la mort, et que ne voudrais-je point avoir fait alors? Quelles austérités ne voudrais-je point alors avoir pratiquées, quelles vertus me paraîtraient inutiles, quels moments ne trouverais-je pas avoir été propres à penser à mon salut, quels reproches n'aurais-je pas à me faire si je n'avais pas employé le temps qui m'était donné

pour faire de bonnes œuvres ? De quels yeux ne regarderais-je pas mon aveuglement si j'avais mis dans le monde tout mon plaisir et toute mon espérance ? Aidez-moi, mon Dieu, à vous servir fidèlement, et gravez bien avant dans mon cœur l'arrêt qu'il faut que je subisse, afin que je ne fasse point d'action qu'en vue de la mort et comme si ce devait être la dernière de ma vie.....

« Quelle folie de remplir son cœur des choses du monde et d'avoir la tête fêlée de vaine gloire ! Que me restera-t-il de tout ce qui est sur la terre, après ma mort ? A moi une fosse de six pieds, un mauvais linge à demi usé, et une châsse de quatre ou cinq morceaux de bois pourri assemblés. Au monde que laisserai-je ? Les biens que j'aurai acquis et le cadavre que j'ai soigné avec tant de délicatesse tous les jours. Voilà ce que j'emporterai et ce que je n'emporterai pas en mourant.

« Toutes les habitudes que j'ai faites avec tant de peine, toute l'estime que j'aurai acquise avec tant de travail, l'amitié et la confiance de personnes que je me serai attirées après tant de services ; les biens, les richesses, les honneurs, les plaisirs, tout cela enfin me suivra-t-il dans le tombeau, ou me servira-t-il de quelque chose pour parler à Dieu en ma faveur ? Mes plus chers amis, les plus proches parents même se souviendront-ils de moi longtemps, et quand ils le feraient, que pourrait-il m'en revenir de bon ?

« Je suis un misérable en parlant de cette manière, si je n'abandonne pas sérieusement toutes les choses de la terre, et si je pense à d'autre chose qu'à mourir saintement.

« .....Je n'en veux pas davantage, mon Dieu, pour concevoir l'attention que nous devons avoir à éviter les moindres péchés que nous appelons petits à notre égard et qui sont toujours énormes par rapport à vous. Vous êtes trop pur et trop parfait pour ne haïr pas l'imperfection. Vous ne voulez point souffrir dans la céleste Jérusalem des âmes qui ne soient entièrement purifiées dans cette vie ou dans l'autre. Les peines et les tourments du purgatoire, qui seraient aussi

affreux que ceux de l'enfer s'ils étaient aussi longs, nous doivent être une preuve bien sensible que le péché, de quelque nature qu'il puisse être, est l'objet de votre haine et de votre indignation. Je veux donc désormais, mon Dieu, ne me pardonner aucune faiblesse quand elle pourra me refroidir dans votre grâce, et puisqu'il vaudrait mieux que toute la terre s'abîmât avec les hommes qui l'habitent que de commettre un seul péché véniel, je prendrai garde, avec votre sainte grâce, de tomber dans un aussi grand mal.....

« Courage, mon âme ! Promets à ton Dieu de faire pénitence de tes péchés et de lui faire connaître l'horreur que tu en as, par le soin que tu vas prendre d'éviter de secondes rechutes. Que rien au monde ne soit capable de m'éloigner de la vertu. Perdons respect humain, complaisance, faiblesse, amour-propre, vanité, perdons tout ce que nous avons de mauvais et ne gardons que ce qui peut être bon. Qu'on dise tout ce qu'on voudra, qu'on m'approuve, qu'on s'en moque, qu'on me traite de visionnaire, d'hypocrite ou d'homme de bien, tout cela me doit être désormais indifférent..... *Ego Deum meum quæro.* Je cherche mon Dieu, il ne m'a donné la vie que pour le servir fidèlement. Je dois bientôt aller lui rendre compte du temps que j'ai eu ici pour faire mon salut. Le monde ne me récompensera pas de l'attachement que j'aurai eu pour lui. Je serais seulement bien en peine, s'il fallait y trouver un véritable ami qui m'aimât sans intérêt. Dieu seul m'aime sincèrement et veut me faire du bien. Si je lui puis plaire, je suis trop heureux ; si je lui déplais, je suis le plus misérable homme du monde. J'ai tout gagné si je vis dans la grâce ; j'ai tout perdu si je la perds.....

« Conservez-moi, mon Dieu, en de si saintes résolutions, e me donnez, s'il vous plaît, la grâce de la persévérance finale.

« *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.....*

« J'aurai des ennemis à combattre et qui, cherchant à détruire ma vertu par mille occasions dangereuses qu'ils

me présenteront, chercheront en même temps ma ruine et ma perte. Défendez-moi, Seigneur, contre ces tentateurs, et puisque le plus redoutable est l'ambition qui est ma passion dominante, humiliez-moi, abaissez mon orgueil, confondez ma gloire, que je trouve partout des mortifications, que les hommes me rebutent et me méprisent ; j'y consens, mon Dieu, pourvu que vous m'aimiez toujours et que je vous sois cher. J'aurai de la peine à souffrir et à étouffer cette vanité dont je suis si fort rempli ; mais que ne doit point faire un homme pour vous qui êtes un Dieu qui avez répandu votre précieux sang pour moi !

« ......Rien ne me sera difficile, si vous voulez bien me secourir et que je m'abandonne entièrement à vous. Je dois avoir de la défiance de moi-même et espérer tout de votre miséricorde. J'ai tout à craindre dans l'état où je vis ; je ne suis point, Seigneur, dans celui où vous me souhaitez, et pour faire mon salut comme je le dois, il faut que je prenne le parti que vous m'avez destiné. C'est là maintenant la première chose à laquelle je dois penser. Trop heureux, mon Dieu, si je ne me trompe point dans le choix, je vais prendre toutes les précautions les plus saintes pour découvrir votre sainte volonté. Je veux déclarer à mon directeur mes inclinations et mes répugnances sur chaque genre de vie, afin d'examiner avec plus d'attention ce qui peut m'être convenable. Je n'oublierai rien de tout ce que je croirai devoir être nécessaire pour consulter votre Providence. Que votre grâce, mon divin Maître, m'éclaire dans toutes mes démarches, et que je la puisse mériter par un attachement inviolable et perpétuel pour tout ce qui vous peut plaire. »

C'est ainsi que Claude Poullart s'exprime dans ce qu'il intitule humblement : *Réflexions sur les Vérités de la religion formées dans une Retraite par une âme qui songe à se convertir.*

A travers ces pages sauvées de l'oubli, nous suivons dans leur développement les paternelles instances de Dieu dans la poursuite d'une âme dont il veut faire la conquête, et

nous entendons l'écho des mystérieux assauts de la grâce. A cette clarté implacable, les illusions se dissipent, les faiblesses se dévoilent. Les gémissements et les sanglots d'un cœur inconsolé d'avoir offensé son Dieu nous causent une émotion profonde. La fin de la crise se révèle quand la passion agonisante a poussé ses derniers cris de détresse, et il ne demeure qu'une âme pénétrée des sentiments les plus délicats et les plus tendres, droite, loyale et prête aux grandes immolations. A n'en pas douter, il y a là de grands desseins. Quels sont-ils ? Claude Poullart les a entrevus, mais il veut en avoir une connaissance plus certaine, et c'est pourquoi il conclut sa retraite par l'exercice de l'*Election*.

LIVRE III

RETRAITE D'ÉLECTION. — ÉTUDES THÉOLOGIQUES. — VIE INTÉRIEURE

CHAPITRE XI

Retraite d'élection.

Claude Poullart procéda à l'étude et au choix de sa vocation, selon la méthode de saint Ignace. Il ne se contenta pas de méditer et de prier, il voulut écrire ses réflexions autant pour se rendre compte à lui-même de son état d'âme que pour mieux le dévoiler à son directeur de conscience. Cette dernière partie de sa retraite nous est comme miraculeusement parvenue, et, au seul regard d'une science désintéressée, elle constitue un document psychologique du plus grand intérêt et de la plus haute valeur. Au point de vue de notre travail, ce document est d'un prix inestimable par la lumière qu'il jette sur le passé, le présent et l'avenir du futur fondateur. Nous ne connaissons aucune application mieux conduite de la marche indiquée à la deuxième semaine des *Exercices spirituels* de saint Ignace.

Il s'agit des règles « du troisième temps » pour faire choix d'un état de vie par une sorte de pesée de tous les motifs qui actionnent la volonté libre. C'est le mode le plus ordinaire et le plus sûr, parce qu'il laisse le moins de prise aux illusions de l'imagination et aux ruses du démon. Dans les deux autres voies signalées par le Manrèze,

la volonté, sous l'impulsion directe de l'Esprit-Saint, entraîne l'intelligence (1). Mais il est râre que les âmes reçoivent le coup de foudre qui terrassa saint Paul sur le chemin de Damas. Les ombres de l'incertitude nous enveloppent, et c'est en tâtonnant que nous allons à la recherche de la voie que Dieu nous a tracée. Le choix de l'homme n'en paraît que plus grave, étant plus libre ; car devant la certitude de la volonté divine, que peut la volonté humaine sinon se soumettre ? Quand, au contraire, l'arrêt divin reste à moitié caché dans le mystère, c'est d'un élan spontané que l'homme se détermine, et, s'il s'attache à ce qui est grand, noble, sublime, c'est lui qui en recueille l'honneur et la gloire.

En suivant la méthode des *Exercices*, Claude Poullart institue une véritable cour de justice par rapport à l'objet de sa vocation. En juge intègre, il commence par s'établir dans cette parfaite impartialité que saint Ignace nomme indifférence. C'est une loi pour le retraitant comme pour le directeur de la retraite. La pure recherche de la gloire de Dieu et du salut doit dominer, comme un axiome, toute la délibération dont la matière peut se formuler ainsi : étant donné que la fin de l'homme est de servir Dieu et de faire son salut, quel état faut-il que je suive en vue de cette fin ? Le choix se détermine par le seul motif d'atteindre plus sûrement ce terme, et rien ne doit décider à tel état préférablement à tel autre que le rapport de l'un et de l'autre avec la gloire de Dieu et notre salut.

Claude Poullart interpelle son cœur et le somme de répondre. L'interrogatoire est mené avec autant de logique que de lucidité : il y a comme des réquisitoires et des plaidoyers, car il faut examiner le pour et le contre ; mais la matière soumise à ce savant appareil est nécessairement circonscrite. L'examen se porte sur la vie religieuse, l'état ecclésiastique et le monde. Dans le monde,

(1) Cf. Sancti IGNATII DE LOYOLA : *Exercitia spiritualia cum versione litterali ex autographo hispanico*, editio altera. Romæ, Manaldi, 1838. II. Hebdomad. præamb. ad Election.

il envisage quatre carrières possibles : l'épée, la cour, la finance et la robe.

Nous allons offrir cette curieuse discussion à l'instruction et à l'édification de nos lecteurs.

Dès le début, nous apprenons que le retraitant entend recourir plus encore à la prière qu'au raisonnement. La prière, en effet, doit supplier la bonté divine d'éclairer l'esprit et d'incliner la volonté vers le parti qu'il faut choisir, et l'élection pour être parfaite doit sortir d'un mouvement d'amour de Dieu. Claude Poullart commence en ces termes :

« O mon Dieu, qui conduisez à la céleste Jérusalem les hommes qui se confient véritablement à vous, j'ai recours à votre divine Providence, je m'abandonne entièrement à elle, je renonce à mon inclination, à mes appétits et à ma propre volonté, pour suivre aveuglément la vôtre. Daignez me faire connaître ce que vous voulez que je fasse, afin que, remplissant ici-bas le genre de vie auquel vous m'avez destiné, je pense vous servir pendant mon pèlerinage, dans un état où je vous sois agréable et où vous répandiez sur moi, abondamment, les grâces dont j'ai besoin pour rendre à jamais la gloire qui est due à votre divine Majesté..... *Notam fac mihi, Domine, viam in qua ambulem, quia ad te levavi animam meam.*

« .....C'est dans cette retraite, je l'espère, mon Dieu, que vous parlerez à mon cœur, et vous me tirerez par votre miséricorde des inquiétudes embarrassantes où mon indétermination me jette. Je sens bien que vous n'approuvez pas la vie que je mène, que vous m'avez destiné à quelque chose de meilleur et qu'il faut que je prenne un parti fixe et raisonnable pour penser sérieusement à mon salut. Je suis heureusement persuadé de la nécessité de me sauver, et j'ai médité cette vérité depuis que je suis ici, comme la plus importante et la plus nécessaire du christianisme. L'on m'avait demandé mille fois jusqu'ici si je savais pour quelle fin j'avais été mis au monde, et j'avais répondu mille fois, sans y réfléchir, les mêmes paroles que je pèse aujourd'hui

avec tant d'attention. Dieu ne m'a créé que pour l'aimer, que pour le servir, et pour ensuite jouir de la félicité qui est promise aux âmes justes. Voilà mon unique affaire, voilà le but auquel je dois diriger toutes mes actions ; je suis un fou, si je ne travaille pas conformément à cette fin, puisque je n'en dois point avoir d'autre. Quelque chose qui arrive désormais, il faut donc que je me souvienne de tant de moments perdus, et dont il faudra que je rende compte à Dieu.

« Pénétré jusqu'au fond du cœur de ce devoir, je vous promets, mon Dieu, de ne faire plus une seule démarche que je ne m'examine auparavant, que je ne m'observe de près et que je me demande à moi-même si c'est pour votre gloire que j'agis. En quelque état que je puisse être, je veux avoir cette précaution dans mes pensées, dans mes paroles et dans mes actions. Là où je trouverai vos intérêts, je resterai à les conserver, mais là où je ne trouverai que ceux du monde, je fuirai comme devant le serpent..... *Tanquam a facie colubri fugiam.* Si je suis assez heureux, mon Dieu, pour connaître l'état dans lequel votre divine Providence veut que je la serve, vous me donnerez les grâces qui me seront nécessaires pour avoir toujours présente à mon esprit l'affaire de mon salut, et pour oublier toutes les autres de la vie. Je me détache, mon Dieu, de toutes les vues humaines que j'ai eues jusqu'ici dans tous les choix de vie auxquels j'ai pensé. Je sais qu'il faut que je quitte toutes mes irrésolutions pour en prendre un, pour ne le plus changer ; mais je ne sais lequel me convient, et je crains de m'y tromper.

« La chose est d'une trop grande conséquence pour que je ne vous appelle pas à mon secours. Vous êtes engagé, Seigneur, à conduire mes pas, puisque je suis résolu de marcher dans le chemin que vous m'indiquerez. Je renonce à tous les avantages qui pourraient me flatter et que vous n'approuvez pas. Voilà que j'ai acquis une indifférence très grande pour tous les états.

« *Quid me vis facere, Domine? paratum est cor meum.*

Parlez, mon Dieu, à mon cœur, je suis prêt à vous obéir.....

« Puisque je ne suis prévenu pour rien, et que rien ne me prévient, il faut que je recommence encore à examiner les inclinations et les répugnances que je puis avoir pour chaque genre de vie. Rien ne me dissipera dans ce saint lieu ; je suis ici plus particulièrement dans la présence de Dieu que dans les autres endroits ; je ne dois point déguiser ce que j'ai dans le cœur, puisque Dieu le connaît mieux que moi et que je chercherais moi-même à me tromper si je ne me parlais pas sincèrement. Je veux peser les choses au poids du sanctuaire, afin que, quand j'aurai choisi, je n'aie plus rien à me reprocher, et que je croie que Dieu me voulait dans cet état-là..... »

Comme le retraitant se propose, dans le but de faire un choix à l'abri de tout reproche, d'examiner à fond toutes ses inclinations et ses répugnances pour chaque état, il fait, avec une maturité de jugement surprenante chez un jeune homme de cet âge, l'inventaire de ses qualités et de ses défauts. L'humilité le porte à exagérer les traits défectueux de ce portrait.

« .....Je dois consulter d'abord mon tempérament pour voir de quoi je suis capable, et me souvenir de mes passions bonnes ou mauvaises, de peur d'oublier les unes et de me laisser surprendre aux autres. J'ai une santé merveilleuse, quoique je paraisse fort délicat, l'estomac bon, me nourrissant aisément de toute sorte de vivres et rien ne me faisant mal, fort et vigoureux plus qu'un autre, dur à la fatigue et au travail, mais fort ami pourtant du repos et de la paresse, ne m'appliquant point que par raison ou par ambition ; mon naturel est doux et traitable, complaisant à l'excès, ne pouvant presque désobliger personne, et c'est en cette seule chose que je me trouve de la constance.....

« Je tiens un peu du sanguin et beaucoup du mélancolique ; au surplus assez indifférent pour les richesses, mais très passionné pour la gloire et pour tout ce qui peut élever un homme au-dessus des autres par le mérite ; plein de jalousie et de désespoir des succès des autres, sans pourtant

faire éclater cette indigne passion et sans faire ni dire jamais rien pour la contenter; fort discret dans les choses secrètes, assez politique dans toutes les actions de la vie, entreprenant dans mes desseins, mais caché dans l'exécution, cherchant l'indépendance, esclave pourtant de la grandeur, craignant la mort, lâche par conséquent, incapable malgré cela de souffrir un affront signalé, trop flatteur à l'égard des autres, impitoyable pour moi dans le particulier quand j'ai fait une faute dans le monde, sobre sur les plaisirs de la bouche et du goût, et réservé sur ceux de la chair; admirateur sincère des véritables gens de bien, amateur par conséquent de la vertu, mais ne la pratiquant guère, le respect humain et l'inconstance étant pour moi de grands obstacles; quelquefois dévot comme un anachorète, jusqu'à pousser l'austérité au-delà de ce qu'elle est ordonnée à un homme du monde; d'autres fois, mou, lâche, tiède pour remplir mes devoirs de chrétien, toujours effrayé quand j'oublie mon Dieu et que je tombe dans le péché, scrupuleux plus qu'il ne faut et presque autant dans le relâchement que dans la ferveur, connaissant assez le bien et le mal, et ne manquant jamais des grâces du Seigneur pour découvrir mon aveuglement; aimant beaucoup à faire l'aumône et compatissant naturellement à la misère d'autrui; haïssant les médisants; respectueux dans les églises, sans être hypocrite. Me voilà tout entier; et quand je jette les yeux sur ce portrait, je me trouve peint d'après nature..... »

Voilà la première donnée du problème. Claude Poullart en fait son point de départ pour examiner soigneusement ses propres forces et ses dispositions intérieures, en se rendant compte, le plus clairement possible, des exigences de chaque état. Tout d'abord, relativement à la vie religieuse, il ne se sent d'inclination que « pour la vie solitaire à la manière des Chartreux ». C'est un fait caractéristique à noter chez un jeune homme qui a vécu depuis l'âge de raison dans les collèges des Pères Jésuites.

S'il entrait à la Chartreuse, se dit-il, ce serait sans doute par désir du salut; mais ne serait-ce pas aussi par indolence

ou mécompte d'amour-propre, vu son penchant à la mélancolie et à la crainte d'être inconstant? Réfléchissant, d'autre part, qu'il ne peut contrister ses parents, il conclut que la vie religieuse doit être écartée de sa délibération.

« Il y a du bon parmi bien du mauvais dans la figure naturelle que je viens de tracer. Il faut que je conserve le grain et que je jette au feu l'ivraie qui serait bientôt capable d'étouffer les épis qui sont précieux et d'un bon revenu. Si j'avais le courage de brûler sans compassion les mauvaises herbes, je ne serais plus si en peine quel choix de vie j'aurais à faire. Tous les états m'accommoderaient, et je n'aurais pas plus de répugnance pour l'un que pour l'autre. Je serais parfait si je n'avais point ces imperfections; on peut les diminuer, il est vrai, mais il est bien difficile qu'il n'en reste quelque petite chose encore. Ainsi je ne dois pas prendre mon parti que je n'aie égard à tout, de peur qu'en ne pensant pas à mes ennemis, je ne tombe plus aisément entre leurs mains.

« Mais comme il n'y a que trois états pendant la vie sur lesquels on puisse se déterminer, il n'y a aussi que trois sortes de vocations. Il faut décider entre l'état ecclésiastique qui est celui des prêtres et le troisième état qu'on appelle le monde. Dans les trois on peut se sauver, comme on peut s'y damner.

« La haire et la soutane couvrent aussi bien un cœur vicieux et pécheur que la robe du magistrat ou l'habit galonné du cavalier, tout de même que le juge et l'homme d'épée conservent aussi bien un cœur pur et vertueux que l'hermite le plus austère ou le prêtre le plus réglé. Les uns et les autres peuvent être fourbes comme ils peuvent être gens de bien. Dieu est partout avec ces différentes personnes; il donne des grâces aux uns et aux autres, selon qu'ils les méritent : on peut les mériter dans tous les états également, pourvu qu'on ait choisi celui auquel Dieu nous a destiné. Le secret, c'est donc de ne se pas tromper dans le choix; et le moyen le plus sûr pour bien choisir, c'est de n'avoir que la gloire de Dieu en vue et l'envie de faire son salut.

« Voyons à présent, mon cœur, entre nous deux, si tu n'as que ce motif-là pour objet. Je jugerai de ta sincérité par la connaissance que j'ai de ton penchant. Tu ne dois pas chercher à me tromper, il y va trop de ton intérêt; et puisque tu regardes avec indifférence tous les états de la vie, n'étant pas plus attaché à l'un qu'à l'autre, je vais reconnaître celui qu'il faut que tu prennes, si j'en découvre un dans lequel tu ne cherches qu'à te sauver.

« D'abord je veux te proposer la vie religieuse, et il faut que tu me dises les raisons qui t'obligent à n'avoir point de répugnance pour cet état. Je sais qu'il doit y avoir quelque vue de Dieu dans ton inclination, mais je serai plus instruit quand je saurai dans quel ordre tu voudrais entrer, et je connaîtrai mieux les raisons qui te font pencher quelquefois de ce côté-là.

« Tu me réponds que tu ne prendras jamais l'habit de moine que pour te faire chartreux. Je loue ton choix pour cette religion, parce que je crois que tu ne t'enfoncerais pas dans le sein de la solitude pour autre chose que pour penser sérieusement à ton salut. Pourtant la paresse n'aurait-elle point de part dans cette affaire, le chagrin même de n'être point assez estimé dans le monde, de n'avoir pas une naissance assez illustre ou des biens assez grands pour t'élever jusqu'où tu voudrais, l'appréhension que tu as que je ne paraisse pas un jour avoir autant d'esprit qu'on s'est imaginé; mille autres sujets de vanité ne t'engageraient-ils point à aimer la retraite? Je ne sais ce que j'en dois croire; mais supposé, ce qui ne peut être, que ton ambition mal contentée ne te fît point penser à cet état, n'aurais-tu aucune raison qui dût t'en empêcher et qui ne fût point opposée à cette vie solitaire? Tu es mélancolique, rêveur, chagrin dans tes solitudes, quoique tu aimes à être seul. Tu empêches mon esprit de s'appliquer, dans ces moments, à quelque chose de bon, parce que ton inconstance te fait former incessamment de nouveaux désirs, et tes nouveaux désirs donnent naissance à mille chimères qui me tourmentent et qui m'ôtent la tranquillité. A présent, tu es si volage, tu chéris tant ta liberté, que je doute que tu fusses propre à ne voir jamais que les

mêmes murailles, et à ne mettre jamais bas les chaînes dont tu serais lié.

« Comment accommoderais-tu la retraite avec l'inclination que tu as pour ma sœur? Tu l'aimes tendrement, tu ne peux te priver d'être longtemps éloigné d'elle; elle n'est point établie, et elle t'est assez chère pour que tu veuilles que je m'intéresse dans sa fortune. Mon père est vieux, qui laissera après lui des affaires considérables que peu de gens que moi seront capables de mettre en ordre. Tu sais les obligations que j'ai au père et à la mère qui m'ont donné la vie; ils ne s'opposeront pas à ma vocation, quand ils la connaîtront sainte; mais ne serait-ce pas une consolation pour eux de me voir dans le monde et de compter sur moi? Mon cœur, tu dis que tu es indéterminé sur tous les états de la vie, mais je réponds pour toi que tu ne l'es pas autant que tu penses, et que la vie religieuse n'est point de ton goût. »

Pour l'état ecclésiastique, Claude Poullart se reconnaît une inclination marquée; il se demande si les motifs qui l'inclinent vers cet état ne s'écartent pas de la grande règle qui dirige tout le débat, savoir : unique recherche de la gloire de Dieu, avec le désir de faire son salut. Travailler à la conversion des âmes, se maintenir plus régulier dans la vertu, être plus à même de faire le bien et de donner l'aumône : tout cela rentre dans la fin proposée. Mais il remarque fort justement que ce penchant trouverait à se satisfaire dans tout autre genre de vie; qu'il n'y a donc point lieu de trop s'inquiéter, d'autant plus que le ministère ecclésiastique serait le plus propre à en atténuer l'influence. Reste à savoir si ce même état lui pourra permettre de se corriger de ses autres défauts. Il trouve qu'il en est ainsi. Il entrevoit d'ailleurs des indices favorables à la cléricature : indifférence pour le sexe, horreur du mariage, délicatesse de conscience, attrait pour l'Église, inclination pour les pauvres, respect pour les choses saintes, amour pour la vertu. Il conclut qu'il a plus d'inclination pour le sacerdoce que pour l'état religieux. Écoutons-le lui-même :

« .....Passons aux deux autres genres de vie, peut-être

auras-tu de meilleures raisons pour n'avoir point de répugnance pour eux. Je te connais même beaucoup d'inclination pour l'état ecclésiastique, et en apparence, c'est de tous les trois celui auquel tu te déterminerais avec plus de facilité. Je ne blâme pas ton penchant pourvu que j'y trouve la condition qu'il faut, c'est-à-dire la gloire de Dieu et l'envie de faire ton salut. Il y a bien quelque chose de cela, à la vérité, mais j'y découvre aussi bien d'autres choses. Je suis convaincu que tu voudrais que je prisse ce parti pour convertir des âmes à Dieu, pour me tenir plus régulier dans la vertu, pour pouvoir plus facilement faire le bien et pour donner l'aumône avec plus de libéralité aux pauvres. Ce dessein est tout à fait louable, et voilà bien assurément tout ce que je te demande pour approuver le choix que tu feras. Mais, de bonne foi, est-ce là le seul motif pour lequel tu voudras m'engager dans l'Église ? La vanité qui est ta passion dominante ne ferait-elle point la plus forte vocation? Tu te flattes que je pourrai prêcher avec applaudissement, que, par conséquent, il t'en reviendra de la gloire et de l'honneur. C'est l'endroit le plus sensible pour toi, puisque si je consentais à me faire prêtre, à condition de ne jamais monter dans la chaire, tu ne pourrais sûrement y donner ton consentement. Que veux-tu donc que je juge de cela?

« Tu as beau me dire qu'à la vérité il se trouve un peu de présomption mêlée dans tes desseins, mais qu'il est bien difficile que, dans toutes tes actions, il ne s'en trouve pas toujours un peu, puisqu'elle est inséparable de toi, et qu'il y a si longtemps que tu conserves cette passion, que tu la regardes comme la moitié de toi-même, aussi ancienne que ta naissance, et toujours aussi vivante que ta vie. Je ne peux t'approuver pour cela.

« Tu dis que si je veux attendre à découvrir un état pour lequel tu aies de l'inclination sans qu'il y ait quelques vues d'ambition mêlées, je n'ai qu'à songer à demeurer toujours dans l'indétermination où je suis, qu'au reste la vertu à laquelle tu te donnerais parfaitement dans cet état pourrait

bien diminuer ta faiblesse pour ta gloire, qu'en me faisant approcher souvent des sacrés autels, qu'abandonnant les compagnies que je vois qui t'entretiennent tous les jours dans ta passion, que, puisant dans la théologie les lumières de la foi et les appliquant à méditer la nécessité que nous avons de suivre l'exemple de Jésus-Christ humble partout, tu prétends, dis-je, que cette fumée passera, et qu'ayant perdu cette passion, tu n'aurais plus rien qui ne me porte à devenir un saint et un fidèle serviteur de Dieu.....

« Je crois, mon cœur, pour te rendre justice, que tu penses tout cela, et que je tâcherais d'étouffer ta vanité; mais que me réponds-tu aux obstacles que te doivent fournir ta complaisance, ta jalousie, ta dissimulation, la hardiesse que tu as pour entreprendre bien des choses auxquelles il ne faudrait pas penser, la flatterie, le respect humain, l'inconstance dans le bien, la mollesse, l'inclination pour la vie douce, la mélancolie et tous les autres défauts de mon esprit et de mon tempérament? Tu auras de la peine à détruire tant de choses qui sont opposées à ce saint état et qui doivent être regardées dans un prêtre comme autant d'abominations. Je sais bien que tu attends beaucoup de la grâce parce que tu tâcheras d'y coopérer de ton côté. Voilà ta meilleure raison, et les autres que tu m'insinues ne la valent pas.....

« Tu me promets que tu renonceras à la complaisance et que tu prieras le Seigneur de te donner de la fermeté, que tu m'obligeras pour cela de me mettre d'ici à quelque temps dans un séminaire de piété où, suçant une nouvelle vie en te faisant une douce habitude de la vertu, tu changeras ta facilité et tu ne te serviras plus de ta complaisance que pour le bien, ce qui serait une chose admirable quand un cœur doux et complaisant embrasse sérieusement la vertu. Tu veux même que ta facilité soit une raison pour m'engager à prendre ce parti, parce que dans le monde un penchant pareil est bientôt corrompu et les occasions sont bien plus fréquentes. Outre que tu prétends que si je me laissais entraîner malheureusement dans l'état ecclésiastique

aux sollicitations qu'on pourrait me faire, je penserais à me relever plus promptement que si le malheur m'arrivait dans le monde.

« Pour tous les autres obstacles, tu m'assures que mon esprit, occupé uniquement de l'affaire de son salut, renoncerait bientôt à tant de défauts qui, dans le fond, ne doivent pas être regardés comme autant de passions enracinées en toi et qu'il serait difficile de détruire. Tu dis que ces imperfections ne doivent point être capables d'arrêter quand on a de l'inclination pour un état et que d'ailleurs on a, outre son penchant, mille bonnes choses nécessaires. Tu prétends que l'indifférence pour le sexe, l'horreur que tu as pour le ménage, la tendresse de ma conscience, la jalousie qu'il faudra, à la vérité, que je modère, mais qui me servira d'aiguillon pour m'exciter au travail, l'envie que j'ai toujours eue pour l'Église depuis ma tendre jeunesse, l'inclination que j'ai pour les pauvres, le respect que je porte aux choses saintes, l'amour que j'ai pour la vertu, enfin par là-dessus mille autres bonnes raisons doivent m'engager à approuver cet état et à consentir de prendre un genre de vie qui semble m'être très propre.....

« J'avoue, mon cœur, que tu as plus d'inclination pour l'état ecclésiastique que pour l'état religieux. Je découvre aisément que ton penchant y est bien plus grand malgré ton indétermination qui te fait flotter entre tant de partis. Si je ne te connaissais pas, je consentirais tout à l'heure à ce que tu pourrais vouloir; mais y consentirais-tu toi-même si tout à l'heure je te disais : « Allons, mon cœur, je veux « te contenter; disons adieu au monde pour toujours, pre- « nons le parti de l'Église, il faut renoncer désormais tout « à fait aux autres établissements de la vie..... »?

Voudrait-il pourtant sur le coup dire adieu au monde? Il se trouve indécis, mais il compte bien se contraindre à choisir, quand il aura encore une fois examiné les motifs qui peuvent le retenir dans le siècle. Ce n'est pas, se déclare-t-il, pour Dieu seul et uniquement pour faire son salut qu'il voudrait y rester. Afin de s'en convaincre, il se

propose diverses professions séculières : l'épée, la cour, la robe et les finances. La guerre n'est pas son affaire : elle ne s'accommode pas avec sa délicatesse de conscience, on n'y fait pas facilement son salut, et la mort y est presque toujours imprévue. Fort de son goût serait au contraire une charge à la cour; il y pourrait faire valoir son esprit complaisant et flatteur, tout en menant une vie douce et tranquille et en travaillant à contenter son ambition, sans cesser pour cela d'être un honnête homme et même un homme de bien. Mais un tel état ne peut être que périlleux pour lui : c'est l'occasion qui fait le larron. Du reste, ses parents ne peuvent approuver ce dessein. Suivons sa discussion :

« Je sens bien qu'il te reste encore quelque attachement pour le monde ; tu me demanderais quelque temps pour y penser ; cela est fâcheux que tu veuilles tout et que tu ne veuilles rien ; tu trouves mille raisons pour me prouver qu'il est à propos que j'entre dans l'état ecclésiastique, et si j'étais prêt d'y entrer tout à l'heure, tu voudrais encore y réfléchir. Tu aimes donc un peu le monde, et tu ne sais pas encore bien quel parti tu dois aimer le mieux ; tous t'accommodent, tous te plaisent ; je n'ai qu'à t'en parler des uns après les autres ; tu te trouves de l'inclination pour chacun. Je veux encore savoir quelle vue tu as quand tu considères le monde ; après tout cela, je tâcherai de te contraindre à faire un choix.....

« A mon ordinaire, je te demande donc si Dieu seul et mon salut sont les motifs qui te feraient rester dans le monde. Tu m'as promis de me parler sincèrement et de ne pas mentir ; ainsi tu n'oses pas assurer que ce soit là l'unique objet que tu aies. Je sais bien qu'un peu de religion que tu portes avec toi te conserve toujours dans toutes tes idées quelque envie de servir Dieu et de te sauver ; mais, avec cela, tu n'abandonnes pas comme je voudrais tes passions mauvaises, et je trouve toujours dans tes desseins quelque chose d'opposé aux sentiments que le christianisme doit t'inspirer.

« Pour t'en convaincre plus aisément, il faut que tu me

dises, supposé que tu restasses dans le monde, lequel tu choisirais, de l'épée, de la robe ou des finances, car tu ne dois balancer qu'entre ces trois professions différentes. Tu n'as point d'inclination pour la guerre parce que tu as, dis-tu, de la délicatesse de conscience, et qu'il n'est pas facile de faire son salut dans cet état, moins même que dans un autre, la mort y étant presque toujours imprévue, et personne n'y pensant guère davantage pour cela.

« Tu aimerais mieux la cour, et une charge chez le Roi serait assez de ton goût, parce que ton ambition trouverait à se satisfaire, et que tu mènerais une vie douce et tranquille toujours en apparence, tantôt dans un endroit, tantôt dans l'autre, trouvant moyen de faire valoir ta politique, ta flatterie, ta dissimulation dans tes desseins, ton respect humain, ta douceur, ta complaisance, le petit mérite que tu t'imagines que j'ai. Rien, à la vérité, ne peut mieux au monde te conserver, si je ne consulte point la religion, et que je veuille contenter tes passions. Il est inutile que tu me fasses entendre que tu ne t'abandonnerais pas à tes mauvaises inclinations, que tu vivrais, là comme ailleurs, comme un honnête homme et même comme un homme de bien doit faire. Je prévois mille raisons dont tu pourrais te servir et qui peut-être ne manqueraient pas d'éloquence, parce que cela est fort de ton goût et que, si tu étais ton seul maître, tu ne serais plus guère indéterminé, et tu donnerais bientôt la préférence à cet état. Mais j'ai à te répondre un ancien proverbe qui peut avoir ici son application fort à propos : l'occasion fait le larron ; tu es facile, tu n'as pas assez de courage pour résister aux occasions trop pressantes.

« *Fuge longe..., qui quærit periculum peribit in illo*...

« En un mot, tu sais que je dois de la soumission et de l'obéissance à des parents aimables qui ne peuvent approuver un tel dessein et qui méritent que je ne fasse jamais rien contre leur volonté... »

Reste à examiner la robe et la finance. La finance ne lui plaît pas : il ne dit pas pour quel motif ; mais il n'est pas

difficile de deviner que ce motif était une raison de conscience. Quant à la magistrature, il s'y engagerait volontiers, estimant qu'il s'appliquerait à soutenir les justes causes, surtout celles des malheureux. Néanmoins il craint de manquer à son devoir, toujours par excès d'obligeance. Il se rend compte que ce parti ne saurait déplaire à ses parents, et qu'il lui permettrait en outre de mettre en valeur ses qualités personnelles. Être aimé et applaudi de tous, obtenir une charge plus en vue que le simple titre d'avocat, voilà certes des choses qu'il peut légitimement convoiter. Mais il n'y trouve pas la fin qu'il recherche et qui est nécessaire. D'ailleurs, il se ressouvient qu'il n'a pas d'attraits pour le mariage ; et il juge que garder le célibat dans un but purement humain pour vivre en liberté et éviter les inconvénients du mariage mérite peu d'estime. Cet état lui serait dangereux. Puis il reporte sa pensée vers des raisons contraires : l'âge le rendrait plus ferme et la bonne conscience plus incorruptible ; son inconstance lui serait moins fâcheuse en cet état qu'en tout autre ; il y pourrait faire beaucoup d'aumônes, ce qui lui attirerait les grâces du Seigneur ; et pour ce qui est du mariage, étant donné son caractère accommodant, il ne risquerait pas grand'chose à s'y engager.

« Il faut donc, poursuit-il, que tu te décides à présent entre la robe et la finance. Ce dernier état n'est pas de ton goût, et je conçois aisément qu'il ne te convient pas. Il ne reste donc que la robe, et je serai bien aise d'examiner un peu quelles seraient tes prétentions dans cet état. Je crois que tu aimerais la justice, et que tu défendrais, selon ton inclination naturelle, le misérable, la veuve et les orphelins quand ils auraient le bon droit de leur côté ; tu t'appliquerais même à ta charge, tu t'en acquitterais dignement, si la complaisance en tout cela n'était point capable de déranger de si bons desseins. Tu voudrais faire ton devoir parce que tu as de la religion, et tu voudrais pourtant écouter les sollicitations parce que tu aimes à obliger tout le monde. Un parti semblable s'accommoderait fort avec ta tendresse

secrète et extrême pour tes parents Tu serais plus en état de les voir souvent et de les soulager après leurs grands travaux. Tu prétends que ta politique te pourrait beaucoup servir auprès des puissances, et que ta douceur t'attirerait le cœur de tout le monde, comme les occasions de parler en public t'attireraient l'estime et les applaudissements d'un chacun : et pour contenter cette ambition qui est dans tous les états la plus forte passion que tu aies à combattre, tu chercherais avec un grand soin une charge propre à parler et à haranguer souvent, et comme ta vanité ne se pourrait contenter de la simple profession d'avocat où les discours publics et les écrits imprimés sont de l'essence de cet état, tu voudrais un poste qui par lui-même t'attirât le respect que tu saurais augmenter ensuite par ton mérite.

« Mon cœur, je ne trouve point, dans ces vues-là, la fin que je te demande et qui est nécessaire. D'ailleurs je découvre des obstacles du côté de la répugnance pour les mariages, et c'est quelque chose, car il ne faut pas que tu penses à me faire consentir de rester toute la vie garçon dans le monde, parce que cela n'est pas approuvé, et que même cela peut être dangereux pour le salut avec ta complaisance. Je découvre encore des oppositions du côté de ma conscience scrupuleuse qui n'aurait jamais de repos, parce que, étant plus en état de suivre ses petites passions aussi bien que les grandes qui lui sont naturelles, je ferais souvent ce que je désapprouverais, et devenant chagrin de mes faiblesses, je deviendrais encore plus mélancolique que je ne le suis de mon tempérament, à moins que je ne perdisse ces remords tendres que j'ai quand je me suis oublié, et je serais alors bien plus malheureux que jamais, parce que je tomberais dans l'endurcissement. Tu veux croire, mon cœur, qu'avec l'âge je deviendrai plus ferme, et que, devenant plus raisonnable, avec ma bonté de conscience, je deviendrai aussi moins facile et plus incorruptible, qu'au reste, toute cette vanité passerait, et que, puisque je suis assez malheureux que d'être inconstant

de mon naturel, je pourrais dans cette profession être moins sujet aux repentirs et aux chagrins que cause la légèreté, qu'enfin tu pourrais modérer avec les années toute ton ambition, que tu ne suivrais pas cette ardeur que tu as de t'élever à quelque prix que ce soit, et qu'ayant beaucoup d'inclination pour donner l'aumône, tu serais en état de me faire faire de bonnes actions, et par là je m'attirerais des grâces du Seigneur qui me délivreraient de mes passions..... »

Claude Poullart juge inutile de discuter ces dernières raisons, car même en les mettant en balance, il n'aurait pu dire qu'il préfère le troisième état aux deux autres. Il ne se reconnaît de répugnance marquée pour aucun : et il ne peut se décider, en choisissant l'un d'eux, à s'enlever la possibilité d'embrasser l'un des deux autres. Il s'estime alors bien malheureux d'être si irrésolu. Va-t-il donc manquer de faire son élection et perdre le fruit de sa retraite ? Nullement. Mais après avoir invoqué le nom du Seigneur, il se décide à tout découvrir à son guide spirituel et il demande la grâce d'écouter les conseils de cet autre Ananias comme les commandements de Dieu lui-même.

« ...Voilà toutes tes raisons que je pourrais encore combattre si je voulais m'y arrêter, mais que cela servirait-il, puisque tu ne me dis pas, avec tout ton penchant pour le monde, que tu préfères absolument et tout à fait cet état aux autres ? Quoique tu ne m'aies rien répondu sur l'indifférence que tu as pour le mariage, je ne laisse pas que de savoir ce que tu pourrais me dire de raisonnable. Je sais qu'on se marie tous les jours par raison, et quand on a un cœur aussi droit, aussi complaisant que le tien, qu'on ne risque pas grand'chose de s'engager dans le ménage. Je connais par tout ce que tu me fais penser, mon cœur, que tu n'as pas de répugnance formelle pour le monde, non plus que pour l'état religieux et ecclésiastique. Tu veux parce que tu crois que je ne te prendrai pas au mot, et tu ne voudrais pas, si j'en choisissais un, parce que tu aurais regret de quitter les deux autres.

« N'est-ce pas là, mon cher cœur, la vérité toute pure ? Et pour ne faire plus de différence entre nous deux, il faut avouer ingénument que je suis bien malheureux d'être si irrésolu. C'est à vous, ô mon Dieu, à qui je dois m'adresser pour me déterminer selon votre volonté. Je suis ici pour prendre conseil de votre divine Sagesse. Détruisez en moi tous les attachements mondains qui me suivent partout ; que je n'aie plus dans l'état que je choisirai pour toujours d'autres vues que celles de vous plaire, et comme, dans la situation où je suis, il m'est impossible de rien décider, et que je sens pourtant que vous voulez quelqu'autre chose de moi que mes incertitudes, je vais, Seigneur, me découvrir sans déguisement à vos ministres.

« Faites, par votre sainte grâce, que je trouve un Ananias qui me découvre le véritable chemin comme à saint Paul. Je suivrai ses conseils comme vos commandements. Ne permettez pas, mon Dieu, que je sois trompé, je mets toutes mes espérances en vous !..... »

Cette solution, tout inattendue qu'elle paraisse, est bien celle qui convenait le mieux à un jeune homme qui avait médité la parole des saintes Lettres : *Ne innitaris prudentiæ tuæ* (1). Il n'est pas facile aux jeunes gens dépourvus d'expérience de prendre une sage détermination, s'ils n'ont les lumières et les conseils d'un guide spirituel connaissant parfaitement l'état de leur conscience. Sans doute, l'inspiration principale vient de Dieu désireux de voir chacun choisir l'état de vie qui correspond aux dons de la nature et de la grâce dont il l'a pourvu ; mais le directeur dispose le cœur du retraitant à acquiescer à ce que Dieu demande de sa bonne volonté. Son rôle est d'une délicatesse extrême puisqu'il doit reconnaître les artifices de la nature, mettre en garde contre les tentations du démon, se défier des mouvements de ferveur irréfléchie et de toutes les influences qui ne servent pas les vrais intérêts de l'âme. Il

(1) *Prov.*, III, 5.

atteint ce but en appliquant les règles du *discernement des esprits*.

Mais le problème de la vocation ecclésiastique ne se résout point dans une étude plus ou moins prolongée d'attraits affectifs ou impératifs, illustrés par des aperçus métaphysiques sur la prédestination des âmes. Ce point de vue d'introspection intérieure, si exclusif en certains auteurs, dérive de doctrines individualistes et subjectives, notamment de l'influence de la philosophie cartésienne et, de nos jours, du crédit si injustifié de la philosophie kantienne. Il est de haute importance de ne pas oublier, dans l'examen des dispositions intimes des âmes, que le vrai concept de la vocation sacerdotale implique comme trait distinctif, ou caractère spécifique, le fait de l'intervention de la hiérarchie appelant au nom de Dieu un sujet reconnu apte et l'invitant à recevoir l'honneur du sacerdoce, qui est chose sociale dans l'Église. C'est pourquoi le catéchisme du Concile de Trente, s'appuyant sur l'enseignement de saint Paul, déclare que ceux-là seuls doivent être tenus pour appelés de Dieu qui sont appelés par les ministres légitimes de l'Église : « *Vocari a Deo dicuntur, qui a legitimis Ecclesiæ ministris vocantur* » (1).

A la suite de sa retraite, Claude Poullart fait un libre choix de la carrière ecclésiastique. Il se décide à se livrer entièrement aux opérations de la grâce pour grandir en la perfection et devenir, dans les intentions les plus droites et les plus pures, le moins indigne possible d'être appelé. L'esprit d'humilité et de soumission l'accompagnent dans la voie, bien loin qu'il prétende porter en son âme une sorte de droit préalable, sacré et divin, à ce que les portes du sanctuaire s'ouvrent devant lui à une heure marquée d'avance.

Sa résolution est désormais irrévocable. Comme le jeune homme de l'Évangile, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la fortune, *dives erat valde* (2), il est venu à Jésus

(1) Cf. *Acta apostolicæ Sedis :* Jugement porté le 30 juin 1912 par la Commission Cardinalice nommée par Pie X pour l'examen de l'ouvrage de M. le chanoine Lahitton sur la Vocation sacerdotale.

(2) Luc, xviii, 23.

dans le secret de la retraite, il s'est prosterné à ses pieds, *procurrens quidam genu flexo ante eum, rogabat eum* (1). Il traite avec le Maître la grave et personnelle affaire : *Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam* (2)? Il est à la recherche d'une entreprise généreuse, capable de lui assurer le céleste héritage. En dépit des infidélités qu'il a déplorées, il peut répondre à Jésus qu'il a observé tous les points de la loi ; et Jésus, laissant tomber sur lui ce regard divin qui « sonde les reins et les cœurs (3) », est ravi, séduit, captivé par cette droiture qui est comme la splendeur de la vertu : et « l'ayant regardé, il l'aima » : *intuitus eum, dilexit eum* (4). Claude Poullart entend au fond de son âme une voix qui lui dit avec un accent d'ineffable tendresse : « Puisque tu veux être parfait, *Veni, sequere me :* viens, suis-moi. » Plus fidèle que le personnage évangélique, il va tout quitter : le monde, ses biens, sa famille, et il donnera aux pauvres tout ce qu'il a, en leur donnant son intelligence, son cœur, sa liberté, son dévouement et sa vie, *et da pauperibus* (5).

Arrière désormais les rêves de gloire mondaine : marchant résolument et de très près à la suite du Maître, Claude Poullart ne recherchera plus que l'abjection et le mépris. Puis, inspiré et soutenu par la grâce, il créera une œuvre qui passera à travers le monde et à travers les âges, en faisant le bien, en défendant la vérité, en sauvant les âmes, en consolant l'Église, en glorifiant Dieu.

(1) Marc, x, 17.
(2) Matth., xix, 16.
(3) *Apoc.*, ii, 23.
(4) Marc, x, 21.
(5) Matth., xix, 21.

CHAPITRE XII

Vocation au sacerdoce. — Consentement des parents. Études théologiques au collège Louis-le-Grand.

A Rennes, où l'on ignorait encore tout le travail de la grâce dans l'âme du jeune étudiant en droit, on était loin d'avoir renoncé à l'espoir de le voir entrer dans la magistrature. Dès qu'on le sut muni de sa licence, son père ouvrit son cœur à tous ses anciens rêves, et sa mère, sans attendre son retour, lui avait préparé, ainsi que le raconte l'historien du bienheureux Grignion de Montfort, « une robe de palais (1) ». Cette robe était-elle la robe rouge des conseillers ou simplement la robe noire des avocats?

Voir son fils conseiller au Parlement était bien encore l'expression dernière de l'ambition de M. Poullart; et comme, sous le régime de la vénalité des offices et de la paulette alors en vigueur, il suffisait d'être licencié, d'acheter une charge ou d'en hériter, de passer pour la forme un examen devant la Compagnie où l'on désirait entrer, et d'obtenir du roi des lettres de provisions jamais refusées, l'on comprend que Claude Poullart aurait pu prétendre dès lors à la charge de conseiller. La grosse fortune de son père, son influence à Rennes, les titres nobiliaires qu'il avait dessein de faire valoir, pouvaient facilement vaincre tous les obstacles. Il est vrai que le candidat n'était âgé que de vingt et un ans, et que l'Édit de mai 1579 (2) exigeait, pour être pourvu de l'office, l'âge de vingt-cinq ans ; mais l'histoire des Parle-

(1) Cf. Picot de Clorivière : *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort.* p. 313.

(2) Édit rendu à Paris, mais connu sous le nom d'Ordonnance de Blois, — Cf. Isambert : *Anciennes lois françaises*, t. XIV.

ments présente plusieurs cas de dispense (1). La vie des affaires commençait, du reste, à cette époque plus tôt qu'aujourd'hui. Le conseiller admis à vingt et un ans assistait aux séances, participait à l'instruction des causes, mais devait pourtant attendre jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans le droit de voix délibérative.

La « robe de palais » mentionnée par Picot de Clorivière pouvait donc à la rigueur être celle de conseiller; mais cela ne nous paraît pas probable; il s'agissait plus vraisemblablement de l'entrée au barreau. En attendant l'âge requis, M. Poullart voulait sans doute que son fils s'exerçât à l'art de la parole et à la pratique des affaires. Le titre d'avocat au Parlement était d'ailleurs en grand honneur, et c'était dans le but de faire preuve d'intelligence et de savoir, que des jeunes gens appartenant aux familles les plus considérables du pays se faisaient admettre au serment. Étienne Pasquier dit que déjà de son temps « l'état d'avocat était si honorable que toute la jeunesse la mieux instruite, voire des meilleures maisons, tendait à faire montre de son esprit en cette charge, avant que se mettre aux offices des conseillers (2) ».

Mais Claude Poullart ne sera ni magistrat debout ni magistrat assis. A son retour, un coup de théâtre allait se produire dans le paisible foyer de la famille. Écoutons l'historien Picot de Clorivière :

« Le jeune des Places avait tout ce qu'il fallait pour paraître avec éclat dans le monde et pour briller dans les sociétés. Son penchant naturel l'y portait et il s'y laissa un peu trop entraîner; mais le Seigneur, qui le voulait tout entier à lui, l'arrêta tout à coup, dans le moment où l'on s'y attendait le moins. Il était fils unique, n'ayant qu'une sœur qui lui a survécu bien des années, et sa famille fondait sur lui toutes ses espérances. On lui destinait une place de conseiller au Parlement de Bretagne ; et ses parents doutaient

(1) Cf. Carré : *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, in-8°, p. 67. Paris, Quentin, 1888.

(2) Dupin aîné : *Dialogues des Avocats*, p. 204.

si peu que ses intentions ne fussent parfaitement conformes aux leurs, que même, sans l'en prévenir, ils avaient fait faire une robe de palais. Il l'essaya, se regarda dans un miroir, et, dans le moment même, éclairé sans doute par une lumière intérieure qui lui fit connaître les desseins de Dieu sur lui, et les dangers qu'il courrait en s'engageant dans une autre route, il se dépouilla sur-le-champ de son nouvel habillement, et protesta qu'il ne le reprendrait jamais. Toutes les instances que purent faire un père et une mère désolés, pour l'engager à changer de résolution, furent inutiles (1). »

Le manuscrit de 1770, attribué au P. Besnard, raconte le même fait avec un plus grand charme de naïveté :

« Monsieur son père résolut d'en faire un conseiller au Parlement de Bretagne, et M[me] des Places doutait si peu des dispositions de son fils, que déjà elle avait fait la dépense d'une robe de palais. Le moment où il voulut l'essayer fut celui qui le dégoûta de la magistrature. Il s'approcha d'un grand miroir et, tandis qu'il se contemplait revêtu du manteau de Thémis, il pensa apparemment que l'essentiel était d'en bien tenir la balance, qu'il ne devait pas monter sur les tribunaux pour y faire parade de la pourpre, qu'il ne devait pas être ce qu'il voyait dans la glace, un magistrat en représentation, et qu'il n'était pas aussi aisé de se revêtir des qualités d'un juge que d'en prendre la robe. Quoi qu'il en soit, Dieu l'éclaira d'une lumière vive qui lui fit connaître qu'il ne l'appelait pas à cet état. Il quitta sa robe et déclara hautement qu'il ne la reprendrait jamais (2). »

Les deux anciens auteurs semblent croire que la décision du jeune licencié fut d'inspiration subite et qu'il entra réellement dans les vues de ses parents, jusqu'au moment où il revêtit, par simple déférence pour sa mère, la toge que la sollicitude de celle-ci lui avait préparée. Nous avons vu que sa résolution fut définitive dès la clôture de sa retraite.

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, l. V, p. 312-313.

(2) *Manuscrit autographe :* Copie gracieusement envoyée par M. l'abbé Texier, possesseur du manuscrit.

C'est dans les méditations faites alors que les subtilités de la chicane dégoûtèrent pour toujours son esprit naturellement droit, et plus il excellait déjà à les démêler, plus il redoutait d'y perdre son âme.

Entre autres promesses, l'avocat faisait, en effet, le serment de s'acquitter de ses fonctions avec diligence et fidélité ; de repousser ou d'abandonner toute cause qui lui paraîtrait injuste ; d'aviser la cour s'il s'apercevait que le procès touchait aux droits du prince ; de n'articuler que des faits pertinents ; de n'invoquer que des coutumes bien établies ; de ne jamais faire de pacte *de quota parte litis ;* de s'abstenir de dilations et de subterfuges ; de n'accepter que des honoraires modérés (1). On conçoit que de pareils devoirs étaient de nature à émouvoir profondément une conscience si délicate : mais contrairement à ce que laissent croire Picot de Clorivière et le P. Besnard, Claude Poullart ne s'arrêta pas, en cette circonstance, à des considérations qu'il avait longuement méditées au cours de sa dernière retraite.

Jusqu'à cette heure décisive, il avait gardé le silence dans un sentiment de filiale et respectueuse tendresse ; car il se rappelait à quelle douleur inconsolable sa vocation s'était heurtée trois ans auparavant. Il s'était soumis à l'épreuve tout en réservant les droits de Dieu. M. Poullart avait très naturellement interprété ce silence comme un acquiescement à sa volonté, et c'est ce qui explique comment la scène rapportée par les contemporains lui fut une si brusque révélation :

« On peut juger, dit M. Thomas, combien M. Poullart fut mortifié, lui et toute sa famille, de voir toutes ses mesures déconcertées par le dégoût que son fils venait de témoigner pour l'état de la robe. La peine en fut d'autant plus sensible que tous les préparatifs étaient faits et qu'on avait vu toutes les personnes de qui dépendait la réception ; on souffrait, mais le père et la mère avaient trop de religion pour mur-

(1) F. Saulnier : *Barreau de Rennes*, p. 132 ; — Cf. Lionville, p. 380.

murer; on se plaignait à ce fils, on le questionnait parce qu'on ne concevait pas ce qui l'avait pu dégoûter; peut-être ne le concevait-il pas lui-même.

« Dieu avait ses desseins qu'il ne manifestait pas encore. Il destinait ce fils unique et tendrement aimé à un état bien plus relevé que celui que ses parents lui destinaient. Il voulait l'attacher entièrement à son service, en faire un modèle des vertus les plus héroïques, le père et le chef d'une famille sacerdotale qui devait rendre dans la suite de grands services à l'Église et lui donner une postérité nombreuse et capable de se multiplier, de durer jusqu'à la fin des siècles. C'est ainsi que Dieu a coutume de nous faire plus de bien lors même qu'il s'oppose aux désirs que nous avons conçus et qui ne nous paraissent pas déraisonnables (1). »

Cette dernière lutte du père et du fils revêtit les caractères d'une scène des plus émouvantes et vraiment sublime. Seule la force d'une vocation surnaturelle pouvait soutenir le courage de ce fils contre la tendresse dont ses parents l'enveloppaient et contre la tendresse qu'il leur portait lui-même. Pour comprendre toute l'étendue du sacrifice paternel, il importe de se rappeler que la famille, à cette époque, apparaissait sans contredit comme la première des autorités sociales. Pour soutenir cette institution regardée comme la plus nécessaire de toutes, la coutume depuis longtemps consacrée par les mœurs destinait à continuer la race, l'aîné des rejetons, le premier prêt à remplacer son père. Le clergé et l'armée se recrutaient parmi les puînés. Or le duel est engagé entre l'amour obstiné d'un père accoutumé à se faire obéir et la respectueuse fermeté d'un fils qui ne veut rien refuser à Dieu. L'un conteste une vocation qui renverse toutes ses espérances terrestres : « il n'oublia rien, dit le P. Besnard, pour le détourner de son dessein (2) »; l'autre écoute, le cœur brisé, mais toujours résolu, ne doutant pas,

(1) *Manuscrit autographe*, p. 10.
(2) Manuscrit de 1770.

du reste, du résultat final, ainsi qu'il le disait déjà en sa retraite d'élection en s'adressant à son cœur : « Tu sais les obligations que j'ai au père et à la mère qui m'ont donné la vie : ils ne s'opposeront pas à ma vocation quand ils la connaîtront sainte (1). »

Après ce dernier combat de la nature, la grâce triompha pleinement de la résistance de M. Poullart; il renonça, en généreux chrétien, à l'espoir bien légitime de voir son fils perpétuer son nom, en jetant un nouveau lustre sur sa race. « Toutes les instances que purent faire un père et une mère désolés, dit Picot de La Clorivière, pour l'engager à changer de résolution, furent inutiles. Ils se rendirent eux-mêmes à ses instances réitérées et consentirent enfin qu'il entrât dans l'état ecclésiastique (2). »

Une fois ce sacrifice consommé, M. Poullart entra dans les vues les plus parfaites relativement à l'avenir de son fils : il approuva sa résolution de renoncer à toute dignité, à tous les avantages temporels dans l'Église, et ne désira plus que de le voir avancer dans les voies de la sainteté. Dieu récompensera sa foi et son sacrifice : son nom disparaîtra de la terre, mais il sera inscrit en caractères éclatants dans le ciel; au lieu d'une famille terrestre, pouvons-nous dire avec M. Thomas, son fils engendrera une postérité spirituelle qui se répandra dans toutes les parties du monde.

Le dernier des obstacles est écarté. Où ira maintenant Claude Poullart demander l'initiation aux connaissances théologiques et aux habitudes de vie qui font le vrai prêtre ?

Trois ans auparavant, lorsqu'il fit ses premières ouvertures relativement à des attraits pour l'état ecclésiastique, ses intentions, qui furent toujours droites, n'étaient pas aussi pures. Il marqua dès lors un désir ardent de servir Dieu dans l'Église et de se livrer sans réserve au salut des âmes; mais il n'avait pas fait un entier holocauste de la recherche

(1) *Retraite d'élection*, p. 8.
(2) *Vie de Grignion de Montfort*, p. 315.

de la gloire. Il restait sensible à la pensée d'acquérir de la célébrité dans l'éloquence de la chaire, grâce à son talent naturel pour la parole. C'est dans ces dispositions qu'il demanda d'aller étudier en Sorbonne. « Son père, qui croyait plus à la valeur des hommes qu'à la signification des diplômes, lui répondit que pour devenir habile et pour être bon prêtre, il n'était pas nécessaire d'aller étudier à Paris, ni d'être docteur en Sorbonne (1). » M. Poullart, qui, apparemment, n'ignorait pas les *Caractères* de la Bruyère, une des nouveautés littéraires de l'époque, se souvenant de la distinction que le fin moraliste établit entre un docteur et un homme docte, ajouta, dit notre manuscrit : « Je ne connais pas de docteurs qui prêchent beaucoup mieux que les autres (2). » Pourtant la Faculté de théologie de la Sorbonne jouissait toujours de son antique renom. Elle faisait partie de l'Université, et celle-ci veillait avec un soin jaloux au maintien des privilèges obtenus soit des princes, soit, par leur influence ou la sienne propre, de l'Église. Les conciles de Bâle et de Bourges lui avaient accordé pour ses gradués, y compris les médecins qui faisaient partie d'une de ses Facultés, le tiers des bénéfices ecclésiastiques, notamment *in civitatibus muratis*, c'est-à-dire des bénéfices des villes les plus importantes. Les maîtres de l'Université occupaient de droit certaines grosses cures de Paris. L'âme de Claude Poullart était trop élevée et son cœur trop désintéressé pour qu'il pût être sollicité par des attraits de cette nature. Il avait déjà une trop haute idée du sacerdoce ; il possédait du reste une fortune trop considérable pour s'arrêter seulement à la pensée d'une existence commune, hélas ! en ce siècle, consistant à devenir cet être indéfinissable qui vivait, sous le nom d'abbé, au milieu des frivolités et jouissant de ses bénéfices comme d'une ferme éloignée.

Grâce à Dieu, tous n'allaient pas en Sorbonne guidés par ces misérables projets d'avenir temporel ; mais, dans des

(1) Thomas : *Manuscrit autographe*, p. 9.
(2) Idem, *Ibid.*

conditions aussi favorables, un grand nombre de jeunes gens venaient recueillir, avec les leçons des doctes maîtres, les avantages qui en étaient la conséquence. Claude de Marbeuf, le fils du parrain de Claude Poullart, avait fréquenté les cours de Sorbonne et en était revenu avec le bonnet de docteur. Cet exemple, presque au sein de sa famille, ne fut pas étranger à son premier projet.

Au moment même où il se décidait à commencer ses études théologiques, son intime ami, Louis-Marie Grignion de Montfort, après avoir été promu à la prêtrise, le 5 juin 1700, débutait à Nantes dans la carrière apostolique, qu'il devait illustrer par son zèle dévorant et par sa sainteté. Celui-ci, que son ami avait toujours considéré comme un parfait modèle digne d'imitation, était allé, quelques années auparavant, faire sa préparation au sacerdoce à Paris, et nous savons que, dans ses lettres, il invitait ceux de ses amis, qui se sentaient une vocation ecclésiastique, à s'éloigner de leur famille et de leur pays pour trouver la solitude et le recueillement. *Egredere de cognatione tua,* écrit-il à M. Blain (1).

Grignion entra, dès son arrivée à Paris, dans la communauté de M. de la Barmondière, puis, à la mort de ce saint ecclésiastique, au séminaire de Saint-Sulpice. Il commença par suivre les cours de la Sorbonne; mais ses supérieurs, dit M. Quérard, ne jugèrent pas à propos de lui faire continuer « de suivre ces cours, soit que ses ressources ne lui permissent pas de faire les dépenses nécessaires pour payer les grades, soit qu'il n'y tînt pas lui-même ou qu'on craignît trop les marques extérieures de sa piété en pleine Sorbonne ». « Toutes les fois, en effet, raconte M. Blain dans son Mémoire, qu'il entrait en Sorbonne ou qu'il en sortait, il ne manquait pas d'y faire, au milieu de la classe, sa prière à genoux, et à la fin de l'année, il la faisait plus longue pour demander à Dieu pardon des fautes que lui et les autres écoliers y avaient commises. Action singulière et extraordinaire, qui

(1) QUÉRARD : *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort,* t. I, p. 122.

attirait les yeux de tous les autres, attirait leurs ris et leurs mépris (1). »

Quoi qu'il en soit, ce saint ami et modèle de Claude Poullart donna toujours, et nous tenons à le dire ici, des preuves de sa merveilleuse aptitude pour la science théologique. « Deux fois par an, lisons-nous dans le Mémoire de M. Blain (2), M. de la Barmondière, dont la maison était une de celles de Paris où les études étaient plus florissantes, examinait lui-même ceux qu'il avait admis dans sa communauté, pour juger de leur avancement dans la théologie, et, quoiqu'il y eût plusieurs jeunes gens fort attachés à l'étude et qui brillaient dans la classe de Sorbonne, le supérieur déclara que M. Grignion l'avait emporté sur les autres, et qu'aucun n'avait mieux répondu. Il avait, en effet, beaucoup d'esprit et de pénétration ; et il eût excellé, s'il eût continué ses études en Sorbonne ; mais il s'attachait plus à cultiver la science des saints qu'à conquérir des grades en théologie. »

A quoi M. Quérard ajoute que, « sans avoir porté le titre de docteur en Sorbonne, il est devenu le plus grand docteur de son siècle et des temps modernes (3) ». « Des centaines de condisciples qui fréquentaient la Faculté, remarque, en outre, un de ses biographes, il n'en est pas un seul qui ait laissé un traité théologique de quelque valeur, tandis que Louis-Marie Grignion de Montfort, qui avait été privé de ces leçons, nous a laissé l'admirable *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, l'ouvrage le plus remarquable de cette époque, sous le rapport de la profondeur, de la pénétration, de la logique et de la beauté des théories. Pour le style, à part quelques incorrections, il égale les plus belles pages de Bourdaloue (4). »

Dans le même temps, deux autres compatriotes de Claude Poullart, et qui lui étaient très connus, étudiaient la théo-

(1) Idem, *Ibid.*, p. 128.
(2) Quérard : *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, t. I, p. 124.
(3) *Vie de Grignion de Montfort*, p. 125.
(4) M. Pauvert : *Vie de Grignion de Montfort*, p. 580.

logie à Paris et en Sorbonne. C'était d'abord M. Blain, dont nous avons déjà plusieurs fois prononcé le nom. Ancien condisciple de collège, honoré de l'étroite amitié de Grignion de Montfort, M. Blain, ainsi qu'il nous l'apprend dans son précieux Mémoire, se trouva à Saint-Sulpice et sur les bancs de la Sorbonne avec Grignion, bien que celui-ci eût été ordonné prêtre avant lui. Ce pieux et savant ecclésiastique fut invité plus tard par Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen, à le suivre dans son diocèse où, muni d'une prébende canoniale dans la métropole, il fut nommé successivement supérieur des Hospitalières de Saint-François, inspecteur des Séminaires, curé de Saint-Patrice. C'est là qu'il fit la connaissance de celui qui devait être saint Jean-Baptiste de la Salle et dont il devint non seulement l'auxiliaire, mais l'ami et le confident. Il lui succéda comme supérieur ecclésiastique des Frères des Écoles chrétiennes et composa une excellente *Vie* du grand serviteur de Dieu. Ce saint prêtre a donc eu l'insigne privilège d'être en relation intime avec les trois grands fondateurs de Congrégations religieuses de son siècle. Comme eux, il se montra adversaire déclaré des erreurs du jansénisme et devint, à Rouen, l'un des promoteurs de la dévotion au Sacré-Cœur. Il mourut en 1751 ; dans son testament, il exprima le désir d'être inhumé, non dans la cathédrale, mais à la porte, en face de la chapelle du Sacré-Cœur, demandant que ses funérailles fussent simples, comme celles des pauvres (1).

Il y avait un troisième étudiant en théologie, de Rennes, également à la Sorbonne, dont l'exemple et la renommée pouvaient déterminer Claude Poullart à prendre la même direction. C'était M. Barrin, une des plus curieuses figures de cette époque. Il appartenait aussi à une famille parlementaire et, bien que sensiblement plus âgé que Claude Poullart, celui-ci avait fait sa connaissance dans ses loisirs de jeune cavalier, à Rennes. Il l'avait rencontré également dans les réunions pieuses et les œuvres charitables de

(1) QUÉRARD : *Vie de Grignion de Montfort*. Introduction, p. XIV.

jeunes gens et de fervents chrétiens, dont M. Bélier était l'organisateur zélé. M. Barrin était pareillement un converti du monde, et le biographe Quérard, parlant de lui et de Claude Poullart, laisse entendre que l'exemple de l'un ne fut pas sans influence sur l'autre (1).

Jean-Baptiste Barrin naquit le 9 avril 1646. Son père, seigneur du Bois-Geffroy, était conseiller au Parlement de Bretagne. Son grand-oncle, Mgr de Bourgneuf, avait été évêque de Nantes. C'est peut-être pour ce motif que son neveu, à peine âgé de vingt ans, et sans qu'il fût dans la cléricature, obtint le titre de grand-chantre de sa cathédrale. Bien que M. Barrin parût se destiner au sacerdoce, il s'en soucia d'abord assez peu. Il cultiva avec succès les belles-lettres, surtout la poésie. Si l'on en croit plusieurs auteurs, il eut dans sa jeunesse le malheur de composer des ouvrages licencieux qu'il regretta vivement toute sa vie. Il répara ces écarts par une véritable conversion et par de longues épreuves, avant de revenir à sa vocation première. La vivacité de son repentir édifia toute la ville de Rennes. Il prit ses grades en théologie en la maison de Sorbonne, fut ordonné en 1703, et devint peu après vicaire général, « pour le spirituel et le temporel, d'illustre et révérend Gilles de Beauveau, évêque de Nantes ».

S. Ém. le cardinal Richard, ancien vicaire général de Nantes, s'exprime ainsi dans la préface de sa biographie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise : « Promu tard au sacerdoce, M. Barrin devint, autant que nous pouvons en juger par ce qui nous reste de lui, un des membres les plus remarquables du clergé de Nantes à cette époque, par sa science et par sa piété. Il publia, en 1707, la vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et fondatrice des Carmélites de cette province (2). »

Ajoutons que M. Barrin se fit remarquer par ses prédica-

(1) Quérard : *Vie de Grignion de Montfort*, vol. II, p. 596.

(2) *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*, par M. Barrin, grand-chantre, vicaire général de Nantes. Chez la veuve Pierre Granier, Rennes, 1704. — Cette vie fut dédiée par l'auteur au comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, comme l'avait été la thèse de philosophie de Claude Poullart.

tions, dans lesquelles, affranchi des préjugés et des erreurs du temps, il enseigna la vérité catholique dans toute son intégrité. Louis XIV avait songé à en faire un évêque ; mais les jansénistes s'y opposèrent par leurs intrigues, et lui-même n'était pas homme à faire des compromis et des concessions. Sa doctrine et ses sentiments étaient à l'unisson avec ceux de ses amis, Grignion de Montfort, dont il avait appris à connaître le zèle apostolique, et Claude Poullart, dont il avait admiré et encouragé les saintes œuvres, à Paris. C'est ce qui prouve mieux que tous les arguments en faveur de la pureté de sa foi et de l'ardeur de sa piété. Il mourut saintement en 1719, à l'âge de soixante-treize ans (1).

Des compatriotes, des condisciples, des amis ayant choisi la Sorbonne pour s'y former à la science théologique, il semblait naturel que Claude Poullart suivît leur exemple. Il n'en fut pas ainsi. Nous croyons être amplement autorisé à dire que, s'il n'alla pas en Sorbonne, ce fut par un dessein particulier de la Providence, qui voulait le conduire vers les sources les plus pures de la sainte théologie.

Pourtant la vieille Faculté ne favorisait pas le jansénisme. Quelques-uns de ses docteurs seulement, richéristes attardés, cherchaient pour la sournoise hérésie des subterfuges dans les anciennes maximes de l'Église gallicane. Malgré l'autorité de plusieurs maîtres, très favorables aux principes ultramontains, qui ne craignaient pas de déclarer attentatoire aux droits de la Faculté l'obligation à eux faite de traiter les matières, d'enseigner les principes contenus dans la Déclaration du Clergé, le gallicanisme s'était installé dans les chaires de théologie. Par l'édit de mars 1682, le Parlement s'était réservé le droit d'inspection et de contrôle sur le programme d'enseignement. Les docteurs-professeurs se voyaient dans l'humiliante obligation de soumettre leurs cahiers au procureur général, comme au chancelier de l'ar-

(1) Cf. Quérard : *Vie de Grignion de Montfort*, t. II, p. 592.

chevêché de Paris. L'Ordinaire du diocèse était alors Mgr de Noailles, prélat bien intentionné, mais qui devait se laisser gagner à la cause janséniste.

Un pareil concours de circonstances paraissait assez dangereux pour la saine doctrine. Dieu, qui avait de si grandes vues sur Grignion de Montfort et sur son ami, a voulu éloigner de l'un et de l'autre tout péril de cette nature, manifestant par là sa volonté de prendre une part plus immédiate à leur formation.

Depuis sa conversion définitive, Claude Poullart, ainsi qu'il nous l'apprend dans les notes d'une de ses retraites, songeait à entrer, suivant sa propre expression, dans un « séminaire de piété ». Cette locution, qui semble avoir été d'un usage peu courant, répondait parfaitement à sa pensée.

Malgré les décrets du Concile de Trente, malgré le zèle de saint Vincent de Paul et de M. Olier, l'institution des séminaires avait eu en France un développement peu rapide. Longtemps on vit l'enseignement théologique, donné dans les universités et les collèges, séparé de la préparation professionnelle au ministère pastoral.

Il y avait toutefois des séminaires régulièrement établis et dans lesquels régnait une grande ferveur. Pour en trouver un, il était loisible à Claude Poullart, soit de se rendre à Saint-Sulpice, soit tout simplement de rester à Rennes. En prenant ce dernier parti, il se serait conformé au vœu antérieurement exprimé par ses parents.

Les fortes mœurs des familles chrétiennes permettaient alors de se préparer aux Ordres presque sans quitter la maison paternelle, et, dans ces foyers modèles, l'initiation à la vie intérieure et à la conduite des âmes se poursuivait au profit de tous. Après l'achèvement de ses études théologiques au collège des Pères, le jeune aspirant au sacerdoce eût trouvé, tout à sa portée, ce « séminaire de piété » après lequel soupirait son cœur. Le séminaire de Rennes, fondé en 1670 par le vénérable P. Eudes, était alors très floris-

sant. Il avait eu pour supérieur le P. du Bouix, surnommé Jourdan, mort en odeur de sainteté et dont M. Barrin célébra la mémoire dans une épitaphe (1).

Cette pieuse maison, par la vigoureuse trempe qu'elle donnait aux vocations ecclésiastiques, par le bienfait des retraites annuelles, qu'elle avait établies pour le clergé paroissial, avait déjà réalisé, dans ce diocèse, un bien prodigieux, favorisé d'ailleurs par le grand mouvement de renaissance chrétienne des missions et des retraites en Bretagne. La culture qu'y recevaient les élus du sanctuaire avait contribué en première ligne à former un clergé modèle, vainqueur de l'astucieux jansénisme qui, ailleurs, s'efforçait de tarir la piété par de détestables tendances et de perfides suppressions.

Si Claude Poullart n'avait pas eu une vocation plus haute, son pays natal aurait pu lui fournir avec surabondance tout ce qu'il fallait pour devenir un prêtre selon le cœur de Dieu. Voïci, en effet, ce que nous lisons dans la préface d'un ouvrage théologique du P. Daon, missionnaire eudiste :

« Dans le temps que M. de Beaumanoir de Lavardin était évêque de Rennes, tous les prêtres approuvés du diocèse allaient tous les ans, au temps marqué, faire une retraite de six jours dans le séminaire ou dans la maison de retraite des Jésuites. C'était à la fin de cette retraite que leurs approbations étaient continuées, s'il était jugé à propos, après l'examen qui se faisait par les grands vicaires.

« On a quelquefois vu jusqu'à soixante et quatre-vingts, tant curés qu'autres prêtres, dans chacune de ces retraites...

« Rien de si édifiant que ce qui se passait alors dans ce diocèse. Partout on fréquentait beaucoup les sacrements ; dans bien des paroisses de la campagne, il y avait, tous les jours ouvrables, plusieurs personnes à se confesser et communier. La prière se faisait en commun dans les familles ; on trouvait même des villages où la pratique de la méditation

(1) Cf. Quérard : *Vie de Grignion de Montfort.*

était bien observée. Tout ce bien venait des confesseurs qui, étant affectionnés aux exercices de piété et remplis de zèle, communiquaient à tous les fidèles l'esprit dont ils étaient animés. La piété qu'ils puisaient dans les retraites annuelles leur faisait observer exactement la discipline ; tous les prêtres, même dans les villages, portaient toujours la soutane : on n'en voyait pas avec un habit d'autre couleur que la noire ; leur extérieur était si grave et si modeste que le successeur du grand prélat, qui avait si bien réglé son diocèse, dit un jour, en parlant des curés de la campagne, *qu'il s'imaginait, à leur air, voir autant de supérieurs de séminaires.* J'ai écrit ceci afin que la chose qui m'a le plus édifié dans ma vie ne tombe pas dans l'oubli (1). »

Mais Claude Poullart, fidèle aux inspirations de l'Esprit-Saint et aux avis de son ami Grignion, entendait au fond de son âme le mot des saintes Lettres : *Egredere de cognatione tua.* Sa résolution était prise de sortir de Rennes, pour aller faire sa préparation sacerdotale à Paris.

Dans la capitale, il lui restait encore le choix entre plusieurs communautés ferventes, instituées dans le but de former les clercs à l'esprit de leur sainte vocation. Celle de Saint-Sulpice était célèbre entre toutes. A la tête de ce séminaire se trouvait placé, en cette année 1700, M. Lechassier, prêtre d'un grand mérite et d'une rare modestie, qui venait de succéder à M. Le Rogois de Bretonvilliers. C'était là vraiment le type d'un séminaire de piété. « Dieu nous montre, écrivait M. Olier, qu'il veut former dans ce lieu un modèle de séminaire pour tous les autres diocèses du royaume (2). »

Quels étaient les désirs de Claude Poullart quand, au milieu de sa retraite, il formait généreusement le projet d'entrer dans un « séminaire de piété » ? Il soupirait après une rupture complète avec le monde et une vie de règle,

(1) *Conduite des confesseurs.* Préface, pp. 13 et 14.
(2) *Mémoires authentiques*, t. II, p. 330.

de prière, d'humilité, de charité et de travail, afin de se préparer dignement à la réception des Ordres sacrés. Or, c'était la vie que menaient, avec une grande édification, les jeunes clercs de Saint-Sulpice, ainsi que nous le décrit l'historien du saint fondateur du séminaire :

« Sous la direction de M. Olier, dit-il, le séminaire de Saint-Sulpice ne le cédait en rien, pour la régularité, aux plus saintes communautés de la capitale ; et chacun des nouveaux membres, qui venaient s'y incorporer, croyait y retrouver la société des premiers disciples du Sauveur. L'amour du monde en était tellement banni que chacun aurait eu de grands remords de conscience d'en parler avec la moindre estime, et eût fait aux autres une peine très sensible d'en parler ainsi. S'il en était question, c'était pour le décrier à l'envi. Par amour pour la pauvreté, on faisait gloire en tout de ce qui était le plus pauvre. On avait un saint empressement pour tous les emplois humiliants ou dans lesquels il y avait de la peine, et l'on demandait avec ardeur de les remplir. La charité fraternelle, qui était regardée comme le caractère particulier de la maison, semblait ne faire de tous qu'un cœur et qu'une âme. Personne ne possédait rien qui ne fût à ses confrères : il fallut même donner des bornes à ce grand désir de rendre service au prochain.

« Quoique le séminaire fût composé d'ecclésiastiques de diverses provinces, chacun en y entrant renonçait à toutes les attaches du pays, de la parenté ; et entièrement abandonné à la volonté du supérieur, dans qui on reconnaissait Dieu lui-même, on serait allé au bout du monde sur son simple conseil. Plusieurs poussaient si loin l'obéissance, que le supérieur était obligé d'apporter une attention particulière à toutes ses paroles, afin de ne rien dire qui ne pût être pris pour un ordre de faire quelque chose nuisible à leur santé (1). »

« En toute occasion, on témoignait la dévotion la plus

(1) *Mémoire de M. Baudrant*, p. 64.

tendre à la Sainte Vierge, surtout en ne faisant ou n'entreprenant rien, sans lui en demander auparavant la permission. Chacun saluait son image en entrant dans sa chambre ou dans celle de son directeur, et aussi en en sortant : on parlait souvent de la dévotion envers Marie et de ses pratiques, comme de jeûner et faire quelques mortifications la veille des fêtes. On parlait aussi très souvent de l'union à Notre-Seigneur ; et c'était une pratique générale de porter toujours sur soi un crucifix et une image de Marie, afin de s'en rappeler plus souvent le souvenir (1). »

« D'après le désir de M. Olier, chacun avait un ou deux moniteurs qui l'avertissaient de ses fautes. Au premier son de la cloche, toutes les portes s'ouvraient ; on observait un religieux silence ; on ne se regardait pas, même dans les corridors, ni sur les degrés ; et lorsqu'on se rencontrait on se saluait souvent sans se connaître. Chacun témoignait une singulière affection pour le bon ordre et le bien spirituel de la maison ; la plupart même étaient dans de grands sentiments de reconnaissance de ce qu'ils avaient été reçus, et de ce qu'on les y souffrait. Dans les récréations on s'entretenait avec douceur, honnêteté et déférence, les uns pour les autres, chacun se faisait un plaisir de vaincre les répugnances qu'il pouvait ressentir pour certaines personnes, et de leur témoigner plus d'amitié. Quoiqu'on s'entretînt de matières de piété, les récréations étaient toujours gaies et agréables ; et l'on trouvait dans toutes les personnes de la maison une douceur et une affabilité qui charmaient les étrangers (2). »

Désireux d'acquérir une culture supérieure en se rendant impossible l'accession aux grades pour s'épargner la tentation de la vaine gloire, Claude Poullart retourna au collège Louis-le-Grand. Là, les Pères Jésuites avaient créé pour les aspirants de la province de France un scolasticat nombreux, où il se faisait de savants cours de théologie. Seule,

(1) *La Manière dont on se comportait au séminaire de Saint-Sulpice*, in-32, 1837, pp. 5 et suivantes.
(2) *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. III, pp. 153 et 154.

la haute école de théologie de La Flèche pouvait rivaliser avec celle de Paris. On aura une idée de ce que pouvait être la valeur de ces études, si l'on pense que les Jésuites, comme nous en avons déjà fait la remarque, réservaient pour Louis-le-Grand leurs sujets les plus capables, et que ceux-ci, déjà mûris par l'expérience et la réflexion, puisqu'on les avait pendant plusieurs années employés au laborieux ministère de l'éducation chrétienne et de l'enseignement, revenaient sur les bancs du collège vers leur vingt-cinquième année.

Mais, outre les 150 étudiants jésuites, une élite de jeunes gens appartenant à la classe la plus élevée de la société, presque tous anciens élèves de la Compagnie de Jésus, étaient admis à suivre les cours, les uns en vue de l'état ecclésiastique, les autres simplement dans le but d'acquérir une culture supérieure. Ces derniers rentraient alors dans le monde, chrétiens éclairés et d'autant plus convaincus, capables de suivre avec fruit les longues et abstraites considérations des prédicateurs du siècle. Quand nous entendons Bossuet dire de Condé que « son génie embrassait la plus sublime théologie », il n'exprime pas une chose extraordinaire parmi les simples fidèles de ce temps (1).

Les étudiants qui suivaient les cours à Louis-le-Grand renonçaient, par le fait même, à l'accession aux grades. La bulle de Pie IV avait bien accordé à la Compagnie de Jésus le pouvoir de les conférer pour les arts et la philosophie, mais ce privilège n'était que conditionnel : il fallait la sanction du Parlement, et le Parlement exigea l'agrément de l'Université. Celle-ci se garda bien de l'accorder, par jalousie de métier et despotisme de monopole. Du Boulay avoue même hautement un autre motif, qui n'est plus admissible aujourd'hui pour des catholiques : « L'Université place le Concile par-dessus le Pape, elle ne peut recevoir société ni collège qui mette le Pape par-dessus le Concile (2). » Il

(1) Cf. P. de Rochemonteix, *Op. cit.*, t. IV, ch. i et ii.
(2) Tome VI, p. 506.

s'agit de la doctrine des Quatre Articles, qui conduisit l'Université jusqu'au seuil de l'hérésie.

A l'école théologique de Louis-le-Grand, comme dans un jardin bien gardé, les eaux de la doctrine coulaient limpides et sans mélange. Claude Poullart allait demander aux fils de saint Ignace les grandes traditions de l'étude et de la piété. C'est là qu'il comptait puiser l'esprit du plus pur catholicisme, avec la notion intégrale des droits et des prérogatives du Saint-Siège.

Le XVIIe siècle avait majestueusement achevé son cours. Claude Poullart commençait ses études théologiques et sa préparation aux Ordres tout au début du siècle néfaste, au cours duquel l'Église devait lutter contre des ennemis redoutables. C'était l'hérésie déclarée avec le protestantisme, l'hérésie déguisée avec le jansénisme, le demi-schisme avec le gallicanisme politique et religieux. D'autre part, les esprits demeuraient troublés par les querelles du quiétisme et les discussions contradictoires du rigorisme et de la morale relâchée. A tous ces périls venait se joindre, de plus en plus menaçant, l'esprit d'incrédulité. Celui-ci ne se contentait pas de discuter, il prétendait tout nier à la fois.

Les libertins commencent alors à jeter le masque. Plus d'Église catholique, plus de christianisme, plus de Dieu, plus d'esprit même, rien que de la matière, et une seule divinité adorée sous le nom de raison humaine. Non seulement les dogmes de la religion chrétienne sont ébranlés, mais avec eux les enseignements de la religion naturelle. Ces plaies de la société procèdent de la même cause : l'esprit de révolte contre Dieu à qui l'homme voulait arracher le gouvernement suprême du monde.

Les querelles déplorables qui avaient surgi entre le Saint-Siège et la France, au milieu du XVIIe siècle, étaient loin d'être apaisées. Le jansénisme, avec sa subtile distinction du droit et du fait, avait fortifié l'hostilité contre le pouvoir pontifical, et, bien que repoussé comme hérésie, il ne laissait pas que d'avoir une grande influence sur la marche de la politique.

Louis XIV, il est vrai, se porta à l'extérieur comme le protecteur et le défenseur du catholicisme ; à l'intérieur, il combattit le jansénisme ; mais, par contre, il favorisa le gallicanisme. Sous la pression du pouvoir, beaucoup d'évêques devinrent des courtisans plus attentifs à plaire au roi, même dans les choses religieuses, qu'à suivre les prescriptions des canons et des décisions pontificales. Les docteurs et les juristes tendaient à faire du pape le premier des évêques et à ne rien lui attribuer au-delà de cette primauté d'honneur.

Le jansénisme, un moment assoupi, se réveilla plus vif et plus entreprenant que jamais, dans la première année du siècle. Le *Cas de conscience*, qui parut en 1701, renouvelait sous forme de consultation toutes les erreurs de la secte. Voici ce que nous en dit un historien des papes : « La manière dont le cas de conscience fut résolu par quarante docteurs de la Faculté de Paris remettait tout en question et favorisait la pratique des équivoques, des restrictions mentales, même des parjures. Les quarante docteurs reconnurent leur erreur et se rétractèrent, et l'archevêque de Paris condamna solennellement leur décision, en 1703. Mais, au moment où l'on pouvait espérer de voir enfin le terme de toutes ces querelles, parut dans la lice le trop fameux P. Quesnel, de l'Oratoire. Il avait écrit, longtemps auparavant, un livre intitulé : *Réflexions morales*, qui avait été approuvé après un examen sérieux, en 1671, par M. Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne. Mais, vers cette époque, Quesnel embrassa les erreurs jansénienncs. Exilé à Bruxelles, il retoucha son livre, y sema les erreurs qu'il avait adoptées et le présenta dans cet état, en 1694, à M. de Noailles, successeur de M. Vialard sur le siège de Châlons. M. de Noailles, qui ne se doutait pas des changements apportés dans l'œuvre du P. Quesnel, approuva sans autre examen la deuxième édition. Quesnel devait abuser de la façon la plus insolente de cette approbation donnée de confiance. Lorsque M. de Noailles fut devenu archevêque de Paris, puis cardinal, et qu'il eut con-

damné le *Cas de conscience,* Quesnel lui reprocha d'avoir porté atteinte à la paix de l'Église, et soutint vivement la décision des quarante docteurs sur le cas de conscience (1). »

Clément XI intervint par la Bulle *Vineam Domini,* qui ne laissait plus d'échappatoire à l'hérésie.

Quesnel tourna la difficulté en attaquant directement le cardinal de Noailles dans un libelle intitulé : *Problème ecclésiastique.* Dans ce libelle, il opposait M. de Noailles approuvant son œuvre des *Réflexions morales* en 1694, à M. de Noailles, archevêque de Paris, condamnant en 1696, et plus tard en 1703, les doctrines contenues dans les mêmes *Réflexions morales.* Le prétendu problème n'était pas difficile à résoudre : l'archevêque de Paris n'avait qu'à dire que sa bonne foi avait été surprise et qu'il avait approuvé sans examen et sur la foi d'autrui, mais il ne voulut pas faire cet acte d'humilité, ni s'accuser d'avoir donné si légèrement son approbation à un livre dogmatique. De là des embarras inextricables, dont Bossuet lui-même, qui vint au secours de l'archevêque, ne put le tirer, et les Jansénistes triomphèrent d'une difficulté qui n'en était pas une.

Telles étaient les questions et les controverses dont l'écho agitait l'esprit des maîtres et des disciples, à l'entrée de Claude Poullart à l'école théologique de Louis-le-Grand.

Les professeurs ou lecteurs de théologie étaient la science et la vertu vivantes. Ils formaient une catégorie à part, à côté des Pères adonnés à l'enseignement des belles-lettres ou à des travaux d'érudition. Une première génération de maîtres en théologie, à l'esprit vigoureux et austère, avait, soixante ans auparavant, porté de rudes coups à la science protestante. C'était alors que Denis Pétau écrivait sa *Théologie dogmatique,* sa *Science des temps,* sa *Hiérarchie ecclésiastique,* que Fronton du Duc et Jacques Sirmond publiaient leurs belles éditions des saints Pères, que Labbe réunissait sa grande collection des

(1) J. Chantrel, t. XXI, p. 172.

Conciles. En 1700, les nécessités n'étaient plus les mêmes. On ne combattait plus directement le jansénisme, qui avait lassé tous ses adversaires. L'état des idées religieuses se montre en un court aperçu dans le programme de l'assemblée du Clergé tenue, en cette année, à Saint-Germain-en-Laye. Bossuet, qui fut l'âme de cette assemblée célèbre, s'était principalement proposé de faire censurer les opinions avancées des casuistes, de faire condamner les opinions molinistes ou pélagiennes des cardinaux Sfondrate et Gabrieli, et de présenter une relation sur l'affaire du Quiétisme.

Dès l'ouverture des cours, Claude Poullart se mit au travail avec une pieuse et forte application. Il porta dans l'étude des sciences divines encore plus d'ardeur que dans celle des lettres humaines, du droit et de la philosophie. L'amour de la gloire avait cessé pour toujours d'être le motif inspirateur de sa conduite. Dieu et les âmes : tout pour lui désormais se résumait en cette formule.

Le cours de théologie durait quatre ans. On y enseignait, avec l'Écriture sainte et le Droit canon, tous les traités de la théologie dogmatique et morale, selon la méthode scolastique ; sans en excepter le grec, l'hébreu et les autres langues mortes. On était persuadé que l'influence sociale et morale du clergé n'est jamais plus efficace que lorsque sa formation théologique a été plus solide. L'ouvrage de chevet en théologie dogmatique était la *Somme* de saint Thomas. Le professeur le suivait pas à pas ; et, afin de l'interpréter avec plus de perfection, il adoptait comme guide Suarez, « la lumière de la théologie », ainsi que s'exprime Bossuet. Les professeurs de morale avaient entre les mains le *Fundamentum theologiæ moralis*, du P. Thyrse Gonzalez, alors Général de l'Ordre.

De cette brillante école théologique, il sortit des prélats, des ecclésiastiques, des religieux éminents. Parmi les jeunes clercs qui suivaient les mêmes cours que Claude Poullart, il en est deux dont l'histoire et les lettres ont gardé le souvenir : l'un qui devait, vingt ans plus tard, s'immortaliser par

son héroïque dévouement aux pestiférés de Marseille, Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron ; l'autre, destiné à remonter des bancs de la théologie à la chaire de rhétorique : c'était le P. Porée.

Le P. Charles Porée, né à Vendes, près de Caen, en 1676, était de trois ans plus âgé que Claude Poullart. Depuis plusieurs années, tous deux avaient eu l'occasion de concevoir l'un pour l'autre une affectueuse estime qui, à Louis-le-Grand, ne fit que s'accroître. Pendant l'année que le jeune rhétoricien de Rennes passa au collège du Mont, il y fit la connaissance du futur professeur, célèbre déjà par ses triomphes d'écolier, au point que maîtres et élèves lui avaient décerné le titre de *dictator perpetuus* (1).

Entré à seize ans dans la Compagnie de Jésus, Charles Porée fut envoyé à Rennes, en 1694 ; il y suivit ses élèves de la sixième en rhétorique jusqu'en 1701. Pendant ce professorat de plusieurs années, l'ancien élève du collège revit souvent son condisciple de Caen. Ce fut donc une vraie joie pour eux de se rencontrer de nouveau, car leurs âmes étaient faites pour s'harmoniser. Les succès classiques leur avaient inspiré le même goût littéraire ; mais, de part et d'autre, le désir de sauver des âmes dominait tout le reste. Après sa prêtrise, Porée sollicita le périlleux honneur des missions en pays infidèle. Une vie d'écrasants labeurs lui était réservée en France. Il ne se déroba pas au fardeau. Trente-trois ans durant, il consacra à ses élèves tout son talent, tout son cœur, « cherchant, disent les *Mémoires de Trévoux,* par cet apostolat, à se dédommager de celui des missions auxquelles on l'avait obligé de renoncer (2) ».

Les maîtres qui furent chargés d'ouvrir à Claude Poullart les vastes horizons de la théologie alliaient l'élévation de la science à l'onction de la piété. Si tout enseignement digne de ce nom doit produire lumière et chaleur, cela est plus vrai encore de celui qui livre les secrets de cette doc-

(1) Cf. J. de la Servière : *Le P. Ch. Porée*, p. 4.
(2) Mars 1741, p. 550.

trine transcendante, esprit et vie. Un maître de la science sacrée qui sait, avec précision, distinguer le certain du probable, le dogme de l'opinion, passer rapidement par-dessus de misérables et stériles querelles et monter aux hautes cimes de la religion révélée, pour de là illuminer les esprits des sublimes considérations de la foi et réchauffer les cœurs des élans enflammés de la ferveur, ce maître laisse une empreinte ineffaçable sur les tendances, les habitudes intellectuelles et morales de ses élèves ; il rend les âmes éprises des splendeurs de la vérité et de la suprême beauté de Dieu. La science dont il répand les rayons vivifiants échappe pour lui-même et pour ses disciples aux graves inconvénients de l'enflure de l'esprit et du dessèchement du cœur.

Fidèle à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, de nous rendre compte des circonstances diverses et des influences qui peuvent aider à comprendre la grande âme du saint fondateur, nous nous sommes efforcé de tirer de l'oubli la mémoire de ceux qui furent ses maîtres.

Les PP. Jean Maumousseau et Pierre Amys se partageaient l'enseignement de la « scolastique » ou du dogme. Tous deux avaient fait leurs premières armes à la Flèche. Le P. Maumousseau était « un esprit excellent, d'un jugement sûr, ayant tout à la fois des aptitudes pour les études supérieures et pour la direction des âmes ». « Il a beaucoup plus d'expérience qu'il ne l'avoue », écrivaient de lui ses supérieurs. « En tout ce qu'il a traité il a fait preuve de talent. Il excitait l'admiration quand il discutait les questions difficiles. A une certaine manière de vivre commune, il savait allier la piété aussi bien que la vertu. Tous ceux qui l'ont connu l'estimaient au plus haut point. Par sa rare prudence, sa modestie et sa charité, il les attachait à lui-même et à la Compagnie. Il aimait la pauvreté comme une mère. »

Le P. Pierre Amys, professeur du second cours de « scolastique », était, d'après l'article du *Nécrologe,* « un homme d'une remarquable sagacité d'esprit. Il avait le jugement

sain autant que pénétrant. Pendant seize ans, il enseigna les plus hautes sciences. Déchargé ensuite de l'enseignement, il entreprit de compléter les œuvres dogmatiques de Pétau. Et maintenant encore, ce qu'il laissa de ce travail fait regretter vivement qu'il n'ait pu l'achever. Il était d'une admirable candeur et d'une conscience très délicate. Victime d'un accident qui le rendit infirme et l'obligea à garder sa cellule, il n'y cessa de travailler et de s'unir à Dieu de plus en plus (1). »

Ces deux maîtres éminents insistaient spécialement dans leurs cours sur la doctrine de l'efficacité de la grâce, « examinant soigneusement ce qui est de foi et ce qui ne l'est pas, ce qui est dans saint Augustin et ce qui n'y est pas (2) ». Les disputes sur la prédestination, la prémotion physique, le libre arbitre, le concours divin, étaient à l'ordre du jour. La nécessité d'approfondir le traité de l'Église contre les erreurs protestantes se faisait spécialement sentir, comme celle d'insister sur la conformité de la foi et de la raison contre les objections de Bayle et les fausses maximes des déistes et des libertins. Certes, il y avait de quoi définir, discuter, argumenter en des jours où tant d'erreurs avaient surgi l'une après l'autre. Pour ce qui concerne le Jansénisme, on était fatigué de le combattre. Les jeunes religieux ne s'intéressaient plus aussi vivement que leurs aînés à des controverses démodées.

Quelques lettres des PP. Maumousseau, Amys et du Clos, conservées aux Archives de la Compagnie de Jésus, nous apprennent que les questions relatives à l'attrition, sa nature, son essence, ses éléments, la nécessité ou la non-nécessité de la charité, étaient fortement débattues, à cette époque, à l'école théologique de Louis-le-Grand. Mais il résulte de ces documents, et c'est un point capital pour nous, que ces Pères s'en tenaient strictement aux définitions du Saint-Siège, malgré le courant qui entraînait ailleurs

(1) Archives de la Compagnie de Jésus. *Litteræ annuæ, Necrologium.*
(2) Cf. *Traité théologique* du P. J. Daniel, S. J. Paris, 1705, in-8°.

les théologiens, même quelques théologiens de l'Ordre des Jésuites.

L'étude de l'Écriture Sainte avait reçu une impulsion nouvelle et une direction qui répondait aux besoins de l'époque. Elle était déjà un champ de bataille sur lequel l'apologétique concentrait ses forces. Depuis la Réforme, les écrivains catholiques avaient publié des recueils d'exégèse aussi nombreux et aussi importants que ceux de leurs adversaires. Les ouvrages de science si profonde et si étendue de Maldonat, d'Estius, de Richard Simon, en sont la preuve indiscutable. L'incrédulité, se targuant de philosophie, s'efforçait déjà de rabaisser les Saintes Lettres au niveau des productions ordinaires de l'esprit humain. Le professeur faisait connaître les points attaqués, la tactique des assaillants et les meilleurs moyens de les repousser. Le système de défense n'était pas toujours des plus habiles, et la méthode suivie pas exempte de critique. On se perdait, par exemple, en considérations et en calculs, pour discuter longuement sur la pesanteur des cheveux d'Absalon (1).

Le cours d'Écriture Sainte était professé par le P. Jean Martine, dont les commentaires étaient remarquables. Les *Litteræ annuæ* nous apprennent que ses supérieurs songeaient à publier ses travaux, mais que lui-même les dépréciait de son mieux. Il était grand ami du P. Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, si célèbre à cette époque, avec lequel nous verrons Claude Poullart des Places nouer les relations les plus intimes, grâce peut-être à l'entremise de son professeur (2).

En ce qui concerne l'enseignement de la morale, il s'était produit, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un revirement de tendances chez les auteurs catholiques. Dans la première période du siècle, il faut l'avouer, un grand nombre de théologiens avaient enseigné des principes relâchés,

(1) Cf. *Mémoires de Trévoux*, année 1702.

(2) Cf. MICHAUT : *Mélanges historiques*, t. II, p. 56.

des opinions intempérantes et risquées, comme on peut l'inférer de tant de condamnations portées par les papes Alexandre VII et Innocent XI, ainsi que des plaintes amères des évêques et des docteurs. Si l'on en croyait les pamphlets du temps, en tête desquels on doit placer les *Lettres provinciales*, la Compagnie de Jésus aurait été le grand foyer des opinions trop larges. L'opinion probable y aurait été « le fondement de tout le reste, la base sur quoi reposait l'édifice (1) ». Un sophisme bien usé et qui sert à tous les siècles étendit à tous les membres de l'Ordre ce qui était le fait de quelques-uns. Il n'est pas contestable que ce laxisme ne doive être attribué en grande partie à l'infiltration lente d'un probabilisme trop indulgent. Mais la Providence avait suscité à cette époque deux hommes dont l'influence contribua puissamment à faire abandonner de plus en plus le probabilisme exagéré : nous voulons parler du pape Grégoire XI et du P. Gonzalez de Santalla, d'abord professeur de théologie à Salamanque, puis général des Jésuites.

La doctrine de l'opinion moins probable n'était pas venue de la Compagnie de Jésus; au contraire, celle-ci lui avait fourni ses premiers adversaires. Mais étant donné le penchant de la nature vers une trop grande indulgence, et l'état de la société, de la cour et des grands qui réclamaient des directeurs faciles à absoudre, cette doctrine devint, non pas la doctrine propre de la Compagnie, comme par exemple la *science moyenne* en dogme, mais celle d'un certain nombre de théologiens qui, du reste, la tempéraient dans la pratique. Gonzalez se déclara, pour employer les expressions de l'école, le champion de l'opinion *magis probabilis* contre l'opinion *minus probabilis*.

Claude Poullart eut pour maîtres de théologie morale les PP. Gilles du Clos et Jean-Baptiste de Richebourg : « C'est, lisons-nous dans les documents qui nous parviennent toujours de la même source, à l'exposition publique de la théologie morale, tant devant les nôtres que devant les étran-

(1) Consultes tenues à Louis-le-Grand. — Lisbonne, 1761.

gers, que le P. du Clos consacra la plus grande partie de sa vie. Il y excellait au point d'avoir peu de pareils. Il fit de toute la théologie morale une rédaction distribuée en quatre volumes. Entres autres choses, il y mit en lumière la solution de toutes les difficultés relatives aux droits, coutumes et usages du royaume. Cet ouvrage, si les temps étaient propices, mériterait fort d'être édité. Il fit paraître aussi trois opuscules, dans lesquels il démasque avec sagacité, en même temps qu'il réfute solidement, les erreurs des novateurs de ce siècle, principalement celles de Jansénius. Les vertus religieuses les plus admirables brillaient en lui, rehaussant ainsi le mérite de son talent et de sa science. Sa réputation de vertu était si grande qu'on ne le désignait pas autrement qu'en l'appelant le « Saint ».

Quant au P. de Richebourg, avant d'enseigner la morale, il avait été chargé des « cas de conscience » : il devint ensuite successivement recteur des collèges d'Orléans, de Rouen, de Rennes, supérieur de la maison professe ou des *Grands Jésuites*, provincial et procureur de la Province à Rome. « A son entrée dans la Société, est-il dit dans nos documents, il donna de grandes espérances de talent qui ne furent pas démenties. Après ses études de philosophie et de théologie, il enseigna plusieurs années ce qu'il avait lui-même si bien appris. Ce qui brillait surtout en lui, c'était une rare dévotion envers la Mère de Dieu, une généreuse bonté pour tout le monde, et, dans l'administration, une prudence au-dessus de l'ordinaire (1). »

Le P. François de La Motte était directeur de la conférence des cas de conscience.

C'est dans ce milieu d'idées et d'événements, dans cet entourage de condisciples et de maîtres que Claude Poullart se forma à la science théologique. C'est là encore qu'il fit, en peu de temps, des progrès extraordinaires dans la perfection évangélique et sacerdotale. Mais avant d'admirer les divines opérations de l'Esprit-Saint dans cette âme prédes-

(1) *Litteræ annuæ. Necrologium.*

tinée, disons que, pour ce qui concerne l'acquisition de la science des choses divines, les témoignages qui nous restent, malgré leur laconisme, nous permettent d'affirmer que la profondeur et la lucidité d'un esprit déjà si cultivé le firent remarquer entre tous au cours de ses études sacrées. La sûreté et la vigueur de sa dialectique faisaient l'admiration des maîtres et des étudiants. Longtemps après s'être assimilé toutes les matières de l'enseignement, non seulement, il continua de les revoir, mais il se faisait un bonheur d'accompagner ses disciples et de venir s'asseoir avec eux sur les bancs de l'école. Nous verrons, à la fondation de la communauté du Saint-Esprit, à quel point il y mit en honneur les différentes branches des études ecclésiastiques. Il traça à ce sujet des règles pleines de sagesse dont nous parlerons plus tard, et qui nous apprennent assez quel prix il attachait à cette partie de l'éducation des jeunes clercs, voulant former des prêtres non moins sérieusement instruits que remplis de l'esprit et des vertus de leur état.

A l'exemple de son ami Grignion de Montfort, le premier sacrifice qu'il s'imposa fut celui de sa curiosité, pour ne rien voir et ne rien entendre des choses du dehors. Et pourtant les circonstances politiques étaient graves pour l'Église et la France. « La mort de Charles II d'Espagne, dit J. Chantrel, avec qui s'éteignait la dynastie de Charles-Quint, allait changer les conditions d'équilibre de l'Europe. L'indépendance politique du Saint-Siège résultait, en partie, de la rivalité des deux maisons de France et d'Autriche, et la France allait acquérir la plus grande partie des possessions de la Maison rivale, en plaçant un de ses princes sur le trône d'Espagne. On pouvait donc prévoir des guerres terribles, dont l'Italie souffrirait plus que tout autre pays, parce que la branche autrichienne de la dynastie de Charles-Quint disputerait nécessairement ce pays au prince français devenu maître de l'Espagne. Innocent XII, pour prévenir ces sanglants conflits, avait essayé d'arranger cette grande affaire de la succession d'Espagne, et il avait conseillé au roi Charles II d'instituer pour son héritier le duc d'Anjou, Philippe, petit-

fils de Louis XIV. Ce fut, en effet, la combinaison qui prévalut : mais contre l'attente du pape, ou du moins contre ses desseins, elle ne prévalut qu'au prix d'une longue et déplorable guerre (1). »

Cette terrible lutte, qui commença par des victoires pour les armées françaises, s'acheva par la défaite. La Providence faisait expier ses fautes au grand Roi et à la nation qui les avait applaudies.

(1) *Op. cit.*, t. XV.

CHAPITRE XIII

Vie intérieure de Claude Poullart pendant son séjour à l'école théologique du Collège Louis-le-Grand.

A la rentrée d'octobre 1701, Claude Poullart, de retour au collège, s'installa au quartier des théologiens. Ce fut un événement qui servit de thème à toutes les conversations. Quant à lui, désireux de se préparer à recevoir les grâces de choix que Dieu lui destinait, il commença sa nouvelle vie par une retraite qui fut comme une répétition salutaire de celle qui l'avait si profondément remué quelques mois auparavant.

« L'abbé des Places, lisons-nous dans Picot de Clorivière, voulut commencer sa nouvelle carrière par une retraite, et les réflexions sérieuses qu'il y fit achevèrent de le déterminer à rompre tout à fait avec le monde. Il se fit un plan de vie conforme à cette détermination et fut fidèle à le suivre de point en point. Cette fidélité, les exemples et la conversation de plusieurs personnes saintes qui se trouvaient dans la même maison, l'application à l'oraison et la fréquentation des sacrements lui firent faire en peu de temps de très grands progrès dans les voies de Dieu. La lecture de la vie de Michel Le Nobletz, prêtre missionnaire, mort en Bretagne en odeur de sainteté, servit aussi beaucoup à l'élever de plus en plus au-dessus du respect humain et à le détacher de toutes choses. Sa perfection ne consista point dans de simples désirs et des sentiments affectueux. Il se consacra dès lors par vœu à la pratique de la pauvreté et conçut le dessein de tout quitter, parents, amis, honneurs, dignités, pour ne plus songer qu'au salut de son âme et à celui du prochain. Il fut souvent nécessaire que l'obéissance modérât les excès

de ferveur et de mortification auxquels il se serait livré. Mais si cette vertu retint quelquefois sa main, elle ne changea rien à son cœur. Le feu de la charité qui le dévorait lui faisait souhaiter ardemment de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu et au bien des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ (1). »

Le Mémoire de M. Thomas s'explique aussi en ces termes : « M. des Places eut le bonheur dans sa retraite de prendre un goût particulier à la prière vocale, mais il en prit bien davantage à l'oraison mentale. Il ne méditait pas superficiellement et par manière d'acquit; il approfondissait les grandes vérités, et plus il les méditait, plus il trouvait de quoi méditer. Ce n'est pas que les matières lui fussent nouvelles; il avait déjà fait plusieurs retraites; mais il n'avait alors pour ainsi dire fait qu'ébaucher. Il n'était pas encore si mûr; il n'avait pas encore tant d'expérience du monde ni de tout ce qu'on y recherche. Il n'avait pas encore fait de si vains essais pour s'y satisfaire. Dans celle-ci, il réfléchit plus sérieusement, il creusa plus avant dans les vérités éternelles, il se convainquit bien plus parfaitement de la vanité de tout ce qui passe. Les autres retraites avaient fait quelques impressions qui n'avaient pas laissé de lui être fort utiles; mais, dans celle-ci, il s'appliqua tout de bon à méditer sur l'affaire la plus importante, qui est celle du salut. Dieu se communiqua à lui, il le pénétra de ses vives lumières, que les maîtres les plus habiles ne sauraient communiquer à leurs disciples, même pendant un grand nombre d'années. Il lui fit faire des essais des douceurs et des consolations qu'on goûte, lorsqu'on est dans la disposition de se donner à Dieu sans réserve, douceurs et consolations qu'on ne comprend bien qu'après les avoir éprouvées, et dont le souvenir seul sert infiniment pour soutenir et fortifier contre les efforts de l'enfer, contre la séduction et les enchantements du monde et contre la révolte de la chair (2). »

C'est de la part du jeune débutant une rupture entière et complète avec le monde et les vanités du monde. Il veut, de

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, pp. 313 et 314.
(2) *Manuscrit autographe*, p. 11.

toutes ses forces, seconder l'œuvre de sa sanctification et réparer ses négligences et ses infidélités passées. Tandis que, dans l'intime de son âme, la grâce l'inonde de ses libéralités, il reçoit dans son entourage les plus saints exemples, soit de ses directeurs, soit de ses professeurs, soit de pieux condisciples, pleins d'émulation pour leur avancement dans l'amour de Dieu et du prochain.

Dans le concours providentiel de personnes ou de choses qui exercèrent une influence sur l'éducation, la vocation et les œuvres de Claude Poullart, les Pères de la Compagnie de Jésus, à qui revient l'honneur d'avoir cultivé son intelligence et son cœur, méritaient une place à part. Il a été exposé plus haut ce que fut sa rencontre et son étroite amitié avec Grignion de Montfort. Il y a lieu d'ajouter que la lecture méditée de la vie et de la doctrine du Vénérable Michel Le Nobletz laissa sur son âme une empreinte profonde. Beaucoup de saints, mais spécialement quelques-uns, comme saint Ignace et Michel Le Nobletz lui-même, reçurent dans la méditation assidue des grands exemples de vertu, de précieuses grâces de force et de lumière.

Claude Poullart connaissait déjà la réputation de sainteté de cet homme de Dieu; mais, en ce moment, le récit d'une vie extraordinairement sainte trouva son âme plus ouverte que jamais aux impressions surnaturelles de la grâce. Au début de sa préparation au sacerdoce, Dieu lui mettait sous les yeux un type accompli du véritable esprit et de toutes les vertus du prêtre. Cette *Vie,* œuvre d'un jésuite, le P. Verjus, avait paru quatorze ans seulement après la mort du serviteur de Dieu, « dans un temps, dit l'auteur, où les preuves et les marques de ce que l'on y avance subsistent encore, et que la plupart de ceux qui en ont été les témoins oculaires peuvent être consultés. Peut-être même, ajoutait-il, se trouvera-t-il plusieurs personnes qui seront bien aises de former leur vie sur un modèle récent de sainteté (1). » Claude Poullart devait être l'une des personnes qui réalisèrent le souhait du pieux auteur.

(1) *Vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire* (1666).

Michel Le Nobletz fut, au XVIIe siècle, l'apôtre de la Bretagne. La foi du peuple breton avait été préservée du venin de l'hérésie protestante; mais d'antiques superstitions et l'ignorance des enseignements de l'Évangile déshonoraient encore ce pays. Des prêtres sans science et trop souvent sans vertu ne pouvaient être le sel de la terre et la lumière du monde. Mais Dieu qui, suivant le langage du P. Bollandus (1), a toujours prodigué à ce peuple les marques particulières de sa toute-puissance, lui suscita un sauveur dans la personne du Vénérable Le Nobletz, qui apparut animé du souffle apostolique des Dominique, des Vincent Ferrier, des François-Xavier. Son successeur, le P. Maunoir, écrivit que « par la charité envers Dieu, son unique amour, le zèle des âmes, la grâce des miracles, le don de prophétie et toutes les autres vertus, il se montra l'égal des apôtres : *Cum caritate in Deum quam unam semper in animo habebat, animarum zelo, miraculorum gloria, prophetico dono admirabili, cæterisque virtutibus, apostolis ipsis æquandum esse videatur* (2) ».

Une affinité mystérieuse unissait l'âme de Claude Poullart au saint que la grâce lui offrit tout à coup pour modèle. Cette affinité éclate dès qu'on compare les parties de leur vie qui se prêtent à un rapprochement. Chez l'un et l'autre se manifestent, dès la plus tendre enfance, des signes extraordinaires de piété, unis à une dévotion toute particulière pour la Sainte Vierge.

L'on sait quelle fut la dévotion de Claude Poullart envers Marie et la protection dont le couvrit cette divine Mère. Michel Le Nobletz, jeune adolescent, obligé de s'éloigner de son pays natal pour acquérir la science, rencontre des épreuves qui menacent d'abattre son courage. Marie lui apparaît, le console, et, avec une tendresse infinie, lui parle la langue d'Armorique, sa langue maternelle : « N'aie pas peur, mon fils te défendra et moi je t'assisterai (3). » Sur le point de

(1) Préface générale des vies des Saints, c. III, art. 2.

(2) *Vie manuscrite de Michel Le Nobletz.*

(3) « Michaelic, na vouelit quet, ma mab o tiouallo a me o sicouro. » *Manuscrit du P. Maunoir*, l. I, c. VI; *Vie de M. Le Nobletz*, par le P. Verjus, p. 27.

mourir, il déclarait, la main sur l'hostie, qu'il avait reçu un jour de sa céleste Mère trois couronnes radieuses : celle de la virginité, celle de docteur et maître de la vie spirituelle, celle du mépris du monde.

Enfant, Claude Poullart, comme Michel Le Nobletz, réunit ses jeunes compagnons pour les exhorter à l'amour de Dieu et de la vertu. Tous deux rencontrent dans les Pères de la Compagnie de Jésus des maîtres dans la science et des guides dans la piété. Michel Le Nobletz et plus tard Claude Poullart découvrent parmi ces religieux leur « Ananias ». C'est à leur école qu'ils deviennent à la fois saints et savants.

Avec une facilité merveilleuse, ils pénètrent également dans les profondeurs de la théologie. Ils sont brillants élèves de philosophie jusqu'à être choisis, l'un au collège de Rennes, l'autre au collège d'Agen, pour soutenir, à la fin de l'année, le grand Acte public *de Universa Philosophia*. Alors déjà un de ses maîtres ne craint pas de désigner Le Nobletz comme « le plus savant homme de Bretagne ». Telle est aussi l'opinion émise par du Louet, son condisciple, plus tard évêque de Quimper.

Tous deux, pleins de charité et de zèle, viennent en aide aux pauvres écoliers. Le généreux dessein qu'ils forment pareillement de s'adonner au service de Dieu est traversé par les vues trop humaines de leurs parents; mais rien ne peut les empêcher de faire, pour l'amour de Dieu et des âmes, le sacrifice d'un avenir plein d'espérances au jugement des hommes.

Ils commencent à bâtir leur édifice spirituel sur le mépris du monde. Michel Le Nobletz, qui reçoit cette grâce comme un joyau des mains de Marie, s'engage « à suivre Jésus-Christ sur le chemin de l'humilité, de la simplicité et du mépris du monde ». Le Mémoire de M. Thomas nous montre comment en cela Claude Poullart marche sur les traces de son modèle. Parmi leurs pratiques communes de mortification, nous trouvons le renoncement perpétuel à l'usage du vin.

Le sacerdoce leur apparaît comme le plus sublime idéal et sous son aspect le plus apostolique. A l'âge requis, ils sont

prêts depuis longtemps par la science acquise et par la vertu : cependant ils tremblent et prolongent leur attente : « Il est fort peu, dit Michel Le Nobletz, d'avoir l'âge voulu par les canons, quand on manque de la vertu nécessaire. » Lorsqu'il parlait ainsi, il avait atteint déjà comme le sommet de la perfection !

Dans ses prières, ses oraisons et en toute circonstance, Le Nobletz se plaisait aussi à implorer les lumières de l'Esprit-Saint par l'intercession de Marie.

Nous sommes donc en droit d'affirmer, avec le P. Besnard, que « la lecture de la vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire mort en odeur de sainteté en Bretagne, ne fut pas d'un petit secours à M. des Places pour mépriser le monde et se mettre en tout au-dessus du respect humain (1) ».

Désireux d'avancer rapidement dans les voies du renoncement qu'il admirait chez son modèle, Claude Poullart émit alors le vœu de pauvreté entre les mains de son directeur. C'est à la même époque, qu'à l'exemple de Michel Le Nobletz, qui faisait usage d'une sorte de *memorandum* désigné en ses écrits sous le nom de « Calendrier des bénéfices divins (2) », il commença à noter les faveurs dont il était l'objet de la part de Dieu. M. Thomas affirme avoir eu en main cet écrit qui, très malheureusement, a été perdu ; le langage en était conventionnel et l'auteur du Mémoire affirme n'avoir pu en

(1) *Vie Manuscrite de Louis-Marie Grignion de Montfort* (1771).

La mémoire du Vénérable Michel Le Nobletz n'a jamais cessé d'être en grande vénération parmi les descendants des populations qu'il évangélisa. De nos jours, la gloire qui avait resplendi sur sa tombe, au milieu des innombrables faits miraculeux attribués à son intercession, s'est ranimée et brille désormais pour ne plus s'obscurcir. Sa cause de béatification et de canonisation, qui semble avoir été trop longtemps différée, a été introduite le 6 avril 1897. Il se rencontre que l'initiative de ce noble projet, ainsi que le relata en son temps, dans une Lettre circulaire, Mgr Lamarche, évêque de Quimper, est due à un membre de la Congrégation du Saint-Esprit, à un fils de Claude Poullart, le vénéré P. Lejeune, qui marcha sur les traces de Michel Le Nobletz en se dévouant avec un grand zèle aux Missions bretonnes. Ne dirait-on pas, dans les plans de la Providence, comme une attention délicate : le fils chargé d'acquitter pour le père la dette de la reconnaissance ? (Cf. Circulaire, n° 16, du 21 octobre 1890.)

(2) *Manuscrit du P. Maunoir*, l. II, c. IV.

trouver la clef. C'est une perte qu'on ne saurait trop déplorer.

Pour apprendre avec quelle ardeur Claude Poullart mit en pratique les saintes résolutions que lui inspirèrent sa retraite et la vie de Le Nobletz, nous n'avons qu'à laisser parler les contemporains :

« Il y avait déjà longtemps, lit-on dans le manuscrit, que M. des Places méditait le dessein de se donner tout à Dieu. Cependant il avait conservé à l'extérieur et dans ses manières un air fort poli selon le monde. Mais en 1701, il se montra tout autre qu'on ne l'avait connu jusqu'alors. Il ne conserva que cette honnêteté, cette douceur et cette gaieté que la vertu demande pour n'être point farouche. On le vit tout d'un coup, au milieu du collège si nombreux et où il était si connu, quitter tout l'éclat et les manières du siècle pour se revêtir en même temps de l'habit et de la simplicité des ecclésiastiques les plus réformés. Il ne se mit point en peine de ce qu'on en pourrait dire. Au lieu d'éviter la compagnie de ceux qui pouvaient ne pas approuver son changement, il les recherchait, afin d'y avoir à souffrir (1). »

On le voit : dès la première heure, la grâce s'empara de son être ; elle l'investit tout entier, pénétra intimement toutes ses facultés et en fit, dans la force du terme, un homme nouveau. Du premier coup, l'immolation est complète. Avec l'habit ecclésiastique, Claude Poullart a revêtu la livrée de la pauvreté. Celui que le monde et le collège ont connu avide d'applaudissements et de succès ne paraît plus convoiter que l'humiliation et le mépris. Il se fait une austère retraite, où il enrichit son esprit des trésors de la science sacrée ; il déclare la guerre à toutes les inclinations de la nature. On voit se vérifier en lui ces paroles de nos Livres Saints : « *Emitte Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ* ». En même temps, se réalise ce que nous lui avons entendu dire à lui-même durant sa retraite : « Il faut

(1) M. Thomas : *Manuscrit autographe*, p. 22.

que je change de nature ; que je me dépouille du vieil Adam pour me revêtir de Jésus-Christ, car désormais il faut que je sois entièrement à vous, mon divin Sauveur... Je comprends tout ce que vous me demandez... et je veux bien vous l'accorder, parce que vous m'aiderez, que vous me donnerez de la force, et que vous m'oindrez de votre sagesse et de votre vertu (1). »

Une conduite assez ordinaire de Dieu sur les âmes qu'il appelle plus particulièrement à travailler à sa gloire, comme nous pouvons le voir dans la vie d'un grand nombre de saints, est de commencer par les inonder de lumière et de consolations sensibles. Il y a là un premier épanouissement de la grâce. C'est le temps où l'âme est insatiable d'exercices de piété, de pratiques de dévotion, d'impulsions vers la pénitence et la mortification, d'élans de zèle pour la gloire de Dieu. Elle se sent poussée et elle se trouve le plus souvent dans l'impossibilité de se rendre compte à elle-même de la voie dans laquelle elle s'engage, les desseins de Dieu restant à peu près ignorés.

Tels furent aussi les débuts de Claude Poullart dans les voies de la perfection. Il n'y a qu'à l'écouter lui-même ou à donner la parole à l'auteur du Mémoire pour saisir quelque chose du mystérieux échange qui s'établit entre le Seigneur et son serviteur fidèle.

Une première source de renseignements réside dans des notes qu'il écrivit pendant une retraite et qu'il intitula *Réflexions sur le passé*. Là, pour mieux s'exciter à sortir de ce qu'il appelait sa tiédeur présente, il se rappelle sa ferveur passée, tout ce que Dieu fit alors pour son âme et tout ce qu'il faisait lui-même pour Dieu. A ce précieux document s'ajoute un fragment d'un *Plan de vie* qui révèle l'action puissante de la grâce et la généreuse correspondance du jeune étudiant en théologie.

Au début de ses *Réflexions sur le passé*, Claude Poullart s'entretient avec lui-même, comme à mots couverts, de

(1) *Première Retraite : Manuscrit autographe*, p. 6.

faveurs extraordinaires, de sortes de prodiges qui auraient précédé et accompagné son retour complet à Dieu. Que ne nous est-il donné de percer le voile épais d'une obscurité voulue? L'humilité a comme scellé le vase qui contient les parfums de la grâce. Hélas ! l'humilité garde bien ses secrets ! et rien n'est plus difficile que d'arriver à connaître ce qui s'est passé dans une âme qui n'a voulu avoir que Dieu seul pour témoin de ses actes et confident de ses pensées. Il nous est donné pourtant d'être en possession d'un tableau intime des douceurs, des consolations et des élans sensibles qui remplissaient son cœur et lui rendaient tout facile et agréable.

« Je devrais, dit-il, si j'aimais un peu Dieu et mon salut, être inconsolable d'avoir passé cette année comme je l'ai fait. Il y a déjà plus de trois ans que, par une miséricorde extraordinaire, Dieu me tira du monde, rompit mes chaînes criminelles, m'arracha quasi malgré moi des griffes de Satan pour me redonner la robe de sanctification. Il fit des miracles en ma faveur. L'excès de sa patience commença à me percer le cœur ; je n'aurais pas balancé davantage dans ce moment à me donner à lui si j'avais osé espérer de sa bonté ce qu'il fit véritablement, mais ce que je ne devais pas, au reste, attendre de lui. Il suffit que je m'en souvienne sans que je le trace ici sur le papier. Dieu seul et mon cœur doivent n'oublier jamais le plus prodigieux effet de sa miséricorde qui fut jamais ; le premier, pour en exiger de moi une reconnaissance sans exemple ; le second, pour n'aimer jamais qu'un bienfaiteur si libéral. Mais ce ne fut pas là encore qu'il borna, ce Dieu de bonté, les pressants mouvements de sa tendresse pour moi. Eussé-je enfin consenti à retourner dans sa maison, après qu'il eut exécuté le premier les conditions que j'avais eu quasi la hardiesse, si j'ose ainsi m'exprimer, d'imposer à sa miséricorde, tout me fut ouvert, le ciel prévenait mes demandes ; pour un petit acte d'amour envers Dieu, je sentais intérieurement des retours de Dieu qui ne se peuvent aucunement exprimer. Je recevais des consolations en abondance ; mes yeux ne tarissaient

point quand je pouvais être seul et méditer mes égarements et les miséricordes de mon Dieu : si je faisais quelque effort pour faire un pas vers le Seigneur, aussitôt ce tendre Maître me portait sur ses épaules des lieues entières. Enfin, je vins bientôt à faire sans la moindre peine ce que j'aurais regardé quelque temps auparavant comme des choses impossibles à un homme comme moi (1). »

C'est dans ces dispositions que Claude Poullart éprouvait une union constante et habituelle avec Dieu, un désir de renoncement complet à toute chose, une volonté ardente de donner sa vie pour son Maître, une douleur inconsolable et pleine d'humilité de l'avoir offensé.

« Il est à propos, poursuit-il à ce sujet, que je me rappelle ici, dans mon esprit, ces moments de ferveur que j'eus le bonheur de sentir dans mes premiers retours à Dieu. Quels étaient alors mes pensées et mes désirs, quelle était ma manière de vivre et mes plus ordinaires occupations ?... Je ne pouvais quasi penser qu'à Dieu, mon plus grand chagrin était de n'y penser pas toujours ; je ne souhaitais que de l'aimer, et pour son amour, j'aurais renoncé aux attachements les plus permis de la vie. Je voulais me voir un jour dénué de tout, ne vivant que d'aumônes pour avoir tout donné ; je ne prétendais me réserver de tous les biens temporels que la santé, dont je souhaitais faire un sacrifice entier à Dieu dans le travail des Missions, trop heureux si, après avoir embrasé le monde de l'amour de Dieu, j'avais pu donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour celui dont les bienfaits m'étaient presque toujours présents. Je ne me lassais point de parler de ces bienfaits ; je trouvais trop peu de gens à qui les raconter ; je ne sentais de plaisir que dans les conversations où Dieu n'était pas oublié ; je me faisais un scrupule d'avoir gardé le silence quand j'aurais trouvé quelque occasion de parler de lui. Les personnes qui m'entretenaient d'autres choses m'étaient insupportables. Je passais des temps considérables devant le Saint-Sacrement ; c'étaient

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 1.

là mes meilleures et plus fréquentes récréations. Je priais la meilleure partie du jour, même en marchant dans les rues, et j'étais inquiet aussitôt que je m'apercevais d'avoir perdu quelque temps la présence de Celui que je voulais tâcher d'aimer uniquement. Je voyais peu de monde et j'aimais la solitude. Là, je repassais assez souvent les égarements de ma vie ; je les méditais régulièrement au commencement de mes oraisons ; ils en faisaient même pour l'ordinaire le sujet. Je trouvais alors dans mes yeux de quoi pleurer abondamment ces aveuglements. L'abondance de mes larmes paraissait chaque jour plus considérable. Ce qui m'avait semblé auparavant n'être qu'un péché d'une malice ordinaire, me paraissait alors une chose infiniment plus hideuse ; la malice même en croissait tous les jours à mes yeux à proportion que j'avançais davantage dans la méditation que j'en faisais devant Dieu. Tout confus dans ces moments, rempli d'horreur pour moi-même et ne pouvant plus me supporter, je demeurais dans des sentiments humbles. J'avais du mépris pour moi-même et je le faisais assez connaître à ceux que je voyais, en prenant plaisir à m'humilier en leur présence (1). »

Sur quoi, M. Thomas ajoute : « Dans ces heureux moments, M. des Places, comme il le dit lui-même, abjura avec joie le monde, en qui il ne voyait que vanité ; il s'attacha à son Dieu et à tout ce qui pouvait lui plaire. Les hommes, les richesses, les plaisirs du monde ne lui parurent dignes que d'horreur et de mépris ; les souffrances, au contraire, les pénitences, les humiliations et les mépris pour Jésus-Christ devinrent l'objet de ses désirs... Il versait, comme il le marque lui-même, des torrents de larmes en méditant ses égarements passés. Il déplorait amèrement le malheur qu'il avait eu d'employer de si belles années à courir après la bagatelle et d'avoir commencé si tard à aimer uniquement un Dieu qui mérite seul d'être aimé, et qui l'a mérité par une infinité de raisons... Il ne trouvait de ressource et de

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 3.

consolation que dans la mortification et la pénitence, dans les larmes et dans les humiliations, dans les travaux et le *martyre même qu'il souhaitait de trouver parmi les sauvages au salut desquels il espérait se consacrer*... « Mais, hélas ! mon Dieu, dit-il en l'une de ses prières, dans cent millions d'années, au milieu de votre gloire, il sera vrai de dire : cet homme que vous aimez et sur qui vous avez répandu vos bénédictions et vos grâces, autrefois, lorsqu'il vivait sur la terre, il a péché contre vous. »

Sans cesse il avait devant les yeux l'injure qu'il avait faite à Dieu et la gloire qu'il lui avait ravie par ses négligences et ses péchés. « Plus il considérait ses péchés, dit M. Thomas, plus ils lui paraissaient considérables ; la malice en croissait à ses yeux à mesure qu'il avançait dans la méditation, et toujours il trouvait, dans le don des larmes que Dieu lui avait donné, de quoi les laver. »

Toutefois ce souvenir douloureux était loin de le jeter dans l'abattement. Il entretenait au contraire et stimulait de plus en plus le désir immense qu'il avait de ne rien négliger pour dédommager son Dieu du tort qu'il avait fait à sa gloire, et de réparer le passé par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Aussi la souffrance et l'affliction deviendront-elles désormais un vrai bonheur pour cette âme généreuse. Il ne laissera échapper aucune occasion où il croira pouvoir en rencontrer. En dehors des mortifications quotidiennes et habituelles attachées à l'accomplissement exact et ponctuel de ses devoirs d'état, qui ne manquent pas de devenir pénibles par leur durée, il en pratiquait de plus austères et même « de surprenantes et d'affreuses », suivant l'expression de l'auteur du Mémoire : « J'ai vu depuis sa mort, dit-il, le brouillon d'une lettre qu'il écrivit à son directeur et dans laquelle il lui proposait la résolution qu'il avait prise de pratiquer des mortifications surprenantes et affreuses, lesquelles cependant lui paraissaient légères en comparaison de ce qu'il croyait devoir faire pour expier ses péchés et pour mériter le ciel. Il proposait ces motifs à son directeur de la manière la plus vive, afin de l'engager

à les approuver et à lui permettre d'exécuter ce qu'il avait résolu (1). »

Cet esprit de mortification le suivait partout et jusque dans les moindres actes, ainsi que nous l'apprennent encore ses *Réflexions sur le passé,* où il se reproche de n'avoir « plus de courage pour se mortifier perpétuellement en quelque chose, ne fût-ce qu'en tenant un pied moins à son aise, ce qu'il avait si généreusement entrepris pour se faire souvenir, à chaque moment du jour, qu'il devait faire une pénitence continuelle d'une vie dont il ne pouvait assez punir son corps (2) ». Il se portait à ces pieux excès par le souvenir des offenses faites à Dieu, joint à la pensée de ce que Notre-Seigneur avait souffert pour lui.

« Trois choses, au témoignage de M. Thomas, faisaient le sujet ordinaire de ses méditations. La première était ses péchés, et c'est par là qu'il les commençait régulièrement, et souvent, il y employait tout le temps qu'il y avait destiné. Ce n'était pas pourtant la crainte des châtiments ni la vue de l'enfer, c'étaient les bontés de son Dieu et ses ingratitudes qui le touchaient... (3). Quoiqu'il menât, depuis sa retraite, une vie fort retirée et fort innocente, ils ne laissait pas de se purifier de plus en plus par le sacrement de pénitence, et s'il versait des torrents de larmes, lorsque dans la solitude il méditait ses égarements, on peut bien juger qu'en se disposant à se laver des fautes les plus légères dans le sang de l'Agneau par les fins de la Providence, il recueillait alors sa ferveur pour déplorer, par les larmes les plus amères, les moindres péchés et les infidélités qui pouvaient lui échapper (4). »

« La deuxième chose qu'il méditait avec un fruit infini, continue M. Thomas, chose qui fait l'objet de l'amour et de la reconnaissance des âmes véritablement converties, c'était la Passion de Notre-Seigneur ; il ne s'en lassait point et il

(1) *Manuscrit autographe*, p. 21.
(2) *Réflexions sur le passé*, p. 4.
(3) *Manuscrit autographe*, p. 13.
(4) *Ibid.*, p. 17.

éprouvait, avec une consolation bien sensible, ce que dit saint Augustin : *Il n'y a rien de si salutaire que de penser tous les jours à la Passion du Sauveur* (1). Aussi la pauvreté, les humiliations, les douleurs, les mépris, les travaux, le martyre même, n'avaient pas de quoi effrayer un homme qui portait dans son cœur Jésus crucifié (2). » — « Jésus crucifié, dit-il lui-même, m'occupait le plus souvent et, malgré l'amour de la chair, à la vue de la Croix de celui que j'aimais, je commençais à me faire quelques violences et à m'imposer quelques petites mortifications (3). »

Si telle était sa douleur d'avoir offensé Dieu, si tels étaient ses sentiments de mortification et d'humilité, le Seigneur, qui ne méprise pas le cœur contrit et humilié, mais le regarde avec amour, pouvait-il ne pas le combler de ses faveurs ?

« L'humilité, dit-il, que je commençais à pratiquer par un surprenant effet de la grâce, après avoir été peut-être l'homme du monde le plus vain, m'avait attiré de Dieu un grand nombre de bénédictions (4). »

Parmi ces bénédictions, il met en première ligne une dévotion toute particulière envers la divine Eucharistie, où Notre-Seigneur remplissait son cœur d'un profond mépris pour le monde. « Je ressentis visiblement ces bénédictions dans le saint empressement que j'avais pour m'approcher du Sacrement de l'autel. Quoique j'eusse l'honneur de communier souvent, je ne communiais pas encore autant que je l'aurais désiré. Je souhaitais ce pain sacré avec une telle avidité que, lorsque je le mangeais, je ne pouvais souvent retenir des torrents de larmes. C'était dans la participation du Corps de Jésus que je puisais ce détachement qui me faisait mépriser le monde et ses manières. Je me souciais peu d'avoir son estime, je tâchais même quelquefois de lui déplaire en contrecarrant ses usages (5). »

(1) *Sermo 33.*
(2) *Manuscrit autographe*, p. 13.
(3) *Réflexions sur le passé*, p. 3.
(4) *Ibid.*, p. 5.
(5) *Réflexions sur le passé*, p. 3.

« La troisième chose, poursuit de son côté M. Thomas, qui faisait encore le sujet de ses plus consolantes méditations, c'était le saint Sacrement de l'autel. L'amour de son Dieu le pénétrait alors sensiblement et le portait à se donner sans réserve à celui qui se donnait tout à lui. De là naissait un empressement à s'unir à son Dieu par la sainte communion. C'est vers ce sacrement que le portait particulièrement sa dévotion, ou, pour mieux dire, son ardente passion. Le cerf le plus altéré ne court pas avec plus d'ardeur vers les sources d'eaux vives qu'il se portait vers ce sacrement d'amour, où il pouvait jouir à son aise de son cher Maître, lui exposer ses misères et s'enrichir de ses trésors, lui montrer ses plaies comme à son médecin et en recevoir la guérison, lui demander pardon de ses ingratitudes et de ses infidélités passées, fondre en larmes en sa présence, offrir ses biens, son honneur, sa réputation, sa vie, s'offrir soi-même tout entier comme une victime prête à être immolée en réparation des outrages qu'il avait faits à son Dieu, et y recevoir, en même temps, les plus tendres caresses et les plus solides faveurs de son Dieu et de son père qui voulait lui faire voir la différence qu'il y a entre s'attacher au monde, qui ne donne que de vaines promesses. On ne voit pas de courtisan si assidu ni si empressé à faire la cour à son prince que M. des Places l'était à la faire à son cher Maître. Outre les visites qu'il lui rendait le matin lorsqu'il allait entendre la sainte Messe ou communier, quoique l'église ne fût point sur son chemin, il se détournait pour allait se prosterner devant sa Majesté, lui rendre ses hommages, lui exposer ses demandes et ses besoins ; et, comme il prenait les leçons du professeur de morale avant la scolastique, au lieu de profiter de l'avant-quart qu'il y avait entre les deux classes pour respirer un moment, il employait ce petit intervalle pour aller rendre ses devoirs à son cher Maître. Deux heures passées sans avoir adoré ce Dieu immolé sur nos autels pour l'amour de nous lui paraissaient un temps trop long ; il allait avec empressement pendant ce petit moment marquer ses respects à l'objet de son amour. Il y allait après le dîner, il y retour-

nait après le souper, et souvent il s'y arrêtait très longtemps. C'était là, comme il l'a assuré lui-même, ses plus doux moments, et ces moments durèrent souvent des heures entières. « Je passais, dit-il, devant le Saint-Sacrement, des temps « considérables ; c'était là mes plus douces et mes plus « fréquentes récréations. »

« Je ne rapporte pas ici tout ce que sa piété lui inspirait dans les premières ferveurs de sa conversion, parce que je n'en ai pas le détail, et que nous aurons occasion d'en parler dans la suite et de rapporter alors ce dont nous aurons été témoins depuis qu'il eût commencé l'établissement de sa communauté (1). »

La grâce de Dieu entraînait Claude Poullart des Places vers cette vue simple de la vérité surnaturelle qui, d'après saint Thomas (2), est la contemplation, acte de l'intelligence illuminée, qui a sa cause et sa fin dans l'amour. Il avait débuté par les actes discursifs de la méditation. Mais bientôt, de plus en plus aidé de la grâce, le regard de son âme prit l'habitude de se fixer et de se concentrer dans l'intuition des choses surnaturelles. « Avec la contemplation, dit le P. Lallemant (3), on fera plus pour soi et pour les autres en un mois qu'on ferait sans elle en dix ans. Si l'on n'a reçu cet excellent don, il est dangereux de s'épancher trop dans les fonctions qui regardent le prochain. »

En disant que le futur fondateur pénétrait dans les secrets de la contemplation, nous ne voulons point nous prononcer sur les divers degrés de la contemplation infuse, qui comporte des dons extraordinaires ; nous parlons des variétés de la contemplation acquise, des vues simples, des intuitions dont nous sommes redevables à nos efforts personnels secondés par la grâce, au-delà de l'exercice de la méditation, au-delà de l'oraison d'affection ; mais dans les limites de l'oraison de simplicité ou de simple regard, que saint François de Sales appelle « oraison de simple remise en

(1) *Mémoire autographe*, pp. 14 et 17.
(2) *Summa*. IIa IIae. *Quæst* CLXXX.
(3) *La Doctrine spirituelle*. 7e principe. C. IV. N. 4. (Paris, 1694).

Dieu ». Cette contemplation dans son évolution, revêtira aussi en son âme la forme douloureuse, décrite par saint Jean de la Croix (1), et qu'il appelle la nuit des sens.

Les pages qu'il nous a laissées permettent d'entrevoir cette formation mystérieuse.

« Après sa retraite, dit M. Thomas, il continua à faire oraison avec la même exactitude ; il en faisait une heure au moins le matin, à son lever ; il en faisait avant tous ses repas : « J'étais fidèle à mes pratiques, écrit-il lui-même, et « je me serais fait un crime des plus grands, si j'avais pris « mes repas, quelques affaires que j'eusse eues, sans avoir « auparavant nourri l'esprit de ces viandes salutaires que je « prenais dans l'oraison. Quoiqu'en tout cela je n'allasse « pas loin et que je ne m'en consolasse aussi que dans l'espé- « rance d'en faire infiniment davantage dans la suite, j'avais « appris, dans ces saints entretiens avec Dieu, à fermer mes « oreilles à toutes les nouvelles, à n'ouvrir jamais les yeux « pour voir les choses purement curieuses, pas même en « marchant par la ville. Je ne savais rien de nouveau, je « ne regardais rien de beau, je ne voulais pas dérober ces « moments à mon Dieu, je ne voulais penser qu'à lui, et « quoique je fusse bien éloigné d'y penser toujours, que je « souffrisse même assez souvent de longues distractions, je « ne laissais pas d'avoir l'esprit plein de lui quelquefois au « milieu de mon sommeil, et toujours à mon premier « réveil (2). »

« On conçoit aisément par tout ce que j'ai rapporté, conclut M. Thomas, que si les méditations de M. des Places étaient si fructueuses, c'est qu'il les faisait avec un grand soin, et qu'il y apportait les plus parfaites dispositions : il avait renoncé si parfaitement au monde, aux désirs de la chair et à ses inclinations, il avait embrassé si courageusement la mortification extérieure et l'abnégation de soi-même, il refusait à tous ses sens les satisfactions les plus permises,

(1) *La Nuit obscure*. Liv. I.
(2) *Réflexions sur le passé*, p. 3.

il ne se souciait plus de ce que pouvait penser ou dire de lui le monde, il le méprisait souverainement et était bien aise d'en être méprisé ; il ne s'occupait plus que de ce qui pouvait l'unir à son Dieu ; il s'étudiait à l'avoir toujours présent et il ne pensait en effet presque jamais à autre chose. Avec de pareilles préparations il était impossible que Dieu, qui a infiniment plus d'envie de nous faire le bien que nous n'en avons de le recevoir, ne l'admît pas volontiers à son entretien, et qu'il ne prît plaisir à l'enrichir de ses dons et de ses faveurs ; que son cœur étant vide des créatures, il ne se communiquât à lui d'une manière particulière, qu'il ne le délivrât, dans ces premiers temps de sa conversion, de ces dégoûts, de ces sécheresses dont se plaignent les âmes imparfaites et que Dieu permet qu'il leur arrive en punition de leurs attaches aux bagatelles de ce monde et de cet amour d'eux-mêmes dont ils ne veulent pas se résoudre de lui faire un généreux sacrifice (1). »

En dévoilant une partie de son âme, car ce qu'il en dit laisse assez entrevoir bien d'autres faveurs qu'il se permettait à peine de se rappeler à lui-même, Claude Poullart devient un exemplaire des plus frappants des bontés et des miséricordes de Dieu à l'égard des âmes humbles, sincères et vaillantes.

Il ne s'était pas borné à formuler des résolutions passagères et des promesses vagues et générales, il sut les mettre à exécution et les traduire dans ses actes avec un courage et une fidélité vraiment admirables. Pour en assurer l'efficacité, il s'était tracé un règlement de vie sévère et détaillé. Nous l'avons vu, dans la retraite qui amena sa conversion définitive, se proposer de prendre tous les moyens d'assurer sa persévérance dans les voies de la perfection. « Pour me mettre dans un état plus propre à écouter vos saints conseils, dit il à Dieu, je me tracerai de nouveau un plan de vie qui approchera autant de la perfection du christianisme que ma conduite jusqu'ici a approché de

(1) *Mémoire autographe*, p. 14.

l'imperfection qu'on trouve dans l'ambition et les vanités du siècle (1). »

Malheureusement, il ne nous en est parvenu que quelques fragments écrits de la main même de Claude Poullart. Mais ce qui a résisté aux injures du temps, c'est-à-dire les seuls articles 13, 14, 15 et 16, suffit pour nous donner une idée de ce que devait être l'ensemble. Tout y avait été prévu, et chaque moment de la journée y trouvait sa place, soit pour les études des sciences ecclésiastiques, soit pour l'exercice de quelque œuvre de charité, soit encore et plus fréquemment pour la prière, l'oraison, les visites au Saint-Sacrement, etc...

Le matin et le soir, il s'était fixé une heure entière de prière tant vocale que mentale, sans parler de celle qu'il faisait souvent dans la journée aux pieds des saints autels, car son Règlement marque jusqu'à cinq ou six visites par jour à l'Hôte du tabernacle.

« Le matin avant d'aller au Cas (2), dit-il à l'article 16 de son *Plan de vie,* je saluerai le Saint-Sacrement en passant, je ferai la même chose entre les Cas et la Théologie, aussi bien qu'après le dîner et le souper. Ma prière consistera dans un *Ave salus Mundi Verbum,* un *Adoremus,* un *Corpus et Sanguis,* et une prière pour demander la bénédiction de mon Jésus. »

Ses prières du matin et du soir manifestent ses principales dévotions envers la Très Sainte Trinité, le Saint-Esprit, la Sainte Eucharistie, la Passion de Notre-Seigneur, la Très Sainte Vierge, son Ange gardien, les âmes du Purgatoire.

A une époque où la fausse mystique trouve encore des adhérents, où de vains formalismes de piété portent certaines âmes à négliger les devoirs essentiels et les vertus fondamentales pour s'attacher à de singulières nouveautés de grâce et de perfection inconnues aux âges de foi, on ne

(1) *Première Retraite*, p. 19.

(2) On appelait ainsi le cours de Casuistique où l'on enseignait à résoudre les cas de conscience.

saurait trop apprécier ces pratiques simples, sincères et graves qui renferment la forte et substantielle sève de notre sainte religion.

« Mes prières du matin, lisons-nous dans le premier fragment (1), consisteront dans un *Veni Sancte,* dans ma petite prière de : Mon Dieu, je prends la liberté, etc..., dans trois *Pater* et trois *Ave,* le premier en l'honneur de la Sainte Trinité, le deuxième en l'honneur de la Sainte Vierge pour le petit habit, le troisième en l'honneur de mon bon Ange pour qu'il m'assiste sans cesse de ses conseils, et qu'il me procure une bonne mort... J'ajouterai un *De profundis* pour les âmes du Purgatoire, et je réciterai le *Sancta Maria* pour me remettre particulièrement sous la protection de la Sainte Vierge, dont j'ai été autrefois l'enfant particulier, lui ayant été voué par mes parents, qui m'ont fait porter pendant sept années le blanc en son honneur.

« Pour ce qui est des prières du soir, je dirai, après avoir fait mon examen d'un quart d'heure dans une chambre, les Litanies de la Sainte Vierge, trois *Pater* et trois *Ave* et le *Credo.* Je fixe une demi-heure pour cela. Je dirai ensuite, devant le saint Sacrement, les Litanies du saint Nom de Jésus, le *De profundis,* le *Sancta Maria* et la prière écrite ci-dessus. Je compte une autre demi-heure pour ces dernières prières (2). »

La prière écrite, dont il est question, est un recueil de pieuses aspirations qu'il avait composé lui-même et qui respire l'esprit des saints dont il est tout embaumé. Nous ne croyons pas, pour cette raison, pouvoir nous dispenser de la reproduire ici dans son intégrité : ce sera une des plus belles pages de la vie de Claude Poullart écrite par lui-même.

« Pour ce qui est de la fin que je me proposerai dans mes prières, écrit-il, je ferai les demandes suivantes, à peu près de cette manière, deux fois le jour, le matin et le soir : Très sainte et très adorable Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, que

(1) *Plan de vie,* n° 13.
(2) *Plan de vie,* n° 14.

j'adore par votre sainte grâce de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces, permettez-moi de vous offrir très humblement mes petites prières pour votre plus grand honneur et gloire, pour ma sanctification, pour la rémission de mes péchés, pour la conversion de mon père, de ma mère, de ma sœur, de ma cousine, de tous mes parents, amis, ennemis, bienfaiteurs, et généralement pour tous ceux pour qui je dois vous prier, vivants ou trépassés.

« Permettez-moi, mon Dieu, de vous offrir le saint sacrifice de la Messe à cette même intention, et pour qu'il vous plaise de m'accorder la foi, l'humilité, la chasteté, la pureté d'intention, la droiture dans mes jugements, une grande confiance en vous, une grande défiance de moi-même, la constance dans le bien, la persévérance finale, la douleur de mes péchés, l'amour des souffrances et de la Croix, le mépris de l'estime du monde, la régularité pour mes petites règles, votre force et votre vertu contre la tiédeur, contre le respect humain et généralement contre tous vos ennemis. Faites-moi encore la faveur, ô mon Dieu, de graver dans mon cœur par des traits de votre grâce qui soient ineffaçables, la mort et la passion de mon Jésus, sa vie sacrée et sa sainte Incarnation ; pour que je m'en souvienne sans cesse, et que j'y sois sensible, comme je dois, remplissez mon cœur et mon esprit de la grandeur des promesses que je vous ai faites par votre sainte grâce, pour qu'il m'en souvienne à jamais, vous suppliant de me donner plutôt mille morts que de permettre que je sois infidèle ; que les moments perdus de ma vie passée me soient toujours présents à l'esprit, avec l'horreur de mes péchés (quand j'en devrais mourir de douleur, si cela n'était point opposé à votre sainte volonté), pour que je sois meilleur ménager désormais, avec votre sainte grâce, du temps que j'ai encore à vivre.

« Il ne me reste plus, mon Dieu, à vous demander que la privation entière de tous les biens terrestres et périssables ; accordez-moi donc encore cette grâce en me détachant absolument de toutes les créatures et de moi-même pour n'être plus inviolablement qu'à vous seul, et pour que mon cœur et

mon esprit n'étant plus remplis que de vous, je sois toujours en votre présence, comme je dois. Faites, mon Dieu, que je vous demande cette grâce du plus profond de mon cœur, aussi bien que celle de me charger d'opprobres et de souffrances, afin, mon divin Maître, que me rendant digne d'obtenir votre infinie bonté, votre saint amour, celui de la Sainte Vierge, la grâce de connaître et d'exécuter avec une résignation parfaite votre sainte volonté, qui sont les trois grâces que je vous demande par-dessus toutes choses, je puisse être prêt de souffrir plutôt la mort de la potence et de la roue que de consentir à commettre un seul petit péché véniel de propos délibéré, vous suppliant, mon Dieu, de m'humilier par tous les autres endroits qu'il vous plaira ; car, pourvu que je ne vous offense point, je ne désire rien davantage et je vous supplie que je ne désire jamais rien autre chose.

« Je vous demande toutes ces grâces, ô mon Dieu et mon tout, non seulement par le seul saint sacrifice de la Messe, que j'espère entendre par votre sainte grâce, et par ces petites prières que je vous fais ; mais je vous le demande aussi par le sang précieux que mon aimable Sauveur Jésus-Christ a bien voulu répandre pour moi sur l'arbre de la Croix, par tous les saints sacrifices qui vous ont été offerts jusqu'ici, qu'on vous offre actuellement, et qu'on vous offrira perpétuellement, où le corps de mon Jésus sera immolé. Je vous les demande, ces grâces, par toutes les saintes communions qui ont été faites jusqu'ici, qu'on fait dans ce moment, et qu'on fera jusqu'à la fin du monde ; par toutes les saintes prières qu'on vous adresse à présent qu'on vous a adressées, et qu'on vous adressera, vous suppliant, mon Dieu, pour cela, de me permettre de joindre mon intention à celle de toutes ces saintes personnes auxquelles je vous supplie d'être comme à moi, un Dieu de miséricorde dès à présent et éternellement, par le sang précieux que mon Seigneur Jésus-Christ, mon cher et unique amour, par votre sainte grâce, a bien voulu répandre pour nous, et que je supplie la Sainte Vierge de vous offrir avec nos cœurs pour mériter qu'il nous soit efficace. Ainsi-soit-il. »

Tels étaient les pieux sentiments qui remplissaient le cœur de Claude Poullart, quand il s'adressait à Dieu dans la prière, devenue comme la respiration naturelle de son âme. Il s'était prescrit de ne jamais entrer dans sa chambre, ni d'en sortir sans demander la bénédiction de Dieu.

« Je n'entrerai jamais (si je n'avais des affaires pressées) dans ma chambre, ou n'en sortirai, sans me mettre à genoux et sans prendre la bénédiction du bon Dieu à peu près de cette manière :

« Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, que j'a-
« dore par votre sainte grâce de tout mon cœur, de toute
« mon âme et de toutes mes forces, je vous supplie de vou-
« loir bien me donner la foi, l'humilité, la chasteté, la grâce
« de ne faire, de ne dire, de ne penser, de ne voir, de n'en-
« tendre et de ne souhaiter que ce que vous voulez que je
« fasse, que je dise. Accordez-moi ces grâces, mon Dieu,
« avec votre très sainte bénédiction, et que mon cœur et
« mon esprit n'étant remplis que de vous seul, je sois tou-
« jours dans votre présence, et vous prie sans cesse, comme
« je dois. Mon Jésus, soyez-nous Jésus éternellement ; mon
« Jésus, soyez-moi Jésus éternellement et soyez éternelle-
« ment en moi et moi en vous. Je remets mon esprit et mon
« cœur entre vos mains par la Très Sainte Vierge : au nom
« de mon Jésus et de Marie. »

C'est par ces aspirations saintes, souvent renouvelées de bouche ou de cœur, que Claude Poullart attisait sans cesse dans son âme le feu de l'amour divin. Mais il se croyait toujours plein d'imperfections, et plus la vie de son âme se transformait par la grâce en la vie de Dieu même, plus il lui semblait découvrir en son fond ce levain subtil du vieil homme dont les plus justes mêmes ont tant de peine à se dépouiller entièrement. On ne s'étonne plus après cela de le voir, à la fin de chaque jour, consacrer un quart d'heure à l'examen de sa conscience. Avec quel amour le Ciel ne devait-il pas contempler une âme si fervente, si recueillie et si pure !

Après avoir pris connaissance des documents et des témoi-

gnages qui retracent l'état d'âme de Claude Poullart pendant son séjour à l'école théologique de Louis-le Grand, si l'on veut pénétrer plus avant dans le mystère de sa sainteté et le secret de son œuvre, il importe de se rappeler comment Dieu traite d'ordinaire les âmes qu'il destine à une haute perfection. Il ferme d'abord pour elles les issues qui s'ouvrent sur le monde pour les remplir de son esprit. Il les pénètre des rayons de sa grâce et les rapproche de lui par les voies de l'union la plus intime. C'est la période où, dans un silence sacré, tout se passe entre l'âme et Dieu. On voit alors ces merveilles que l'homme animal ne saurait comprendre, car ce sont les œuvres de l'esprit de Dieu : le corps compté pour rien, le jeûne servant de nourriture, le plaisir, la richesse, la gloire, tous les biens d'ici-bas devenus un objet de mépris et de dégoût. La pauvreté, l'humiliation, tout ce qui dépouille la nature, tout ce qui l'abat, tout ce qui l'immole, est accepté, aimé, poursuivi : il n'y a plus que la croix de Jésus serrée avec amour sur un cœur qui l'adore. L'Esprit-Saint donne aux âmes dont il se rend ainsi maître le goût de la vie cachée.

Claude Poullart se recueille dans le travail et la prière. Ami de l'ordre et de la régularité par tradition de famille comme par tempérament, il laisse entrevoir aussitôt dans le règlement de sa conduite cette qualité naturelle surélevée par la grâce. Il rédige tout d'abord un *Plan de vie,* dans lequel il descend aux prescriptions les plus minutieuses, voulant se plier, par humilité, aux moindres détails comme aux points essentiels, convaincu que cette fidélité est le grand moyen de mourir à soi-même, d'échapper aux inspirations capricieuses contre lesquelles la piété la plus sincère n'est pas garantie, en un mot de renoncer à ses désirs, à ses inclinations, à son indépendance, pour revêtir un vie nouvelle. Une volonté accoutumée au sacrifice de tout instant, assouplie par un continuel exercice d'obéissance, possède des ressorts puissants qui l'élèvent jusqu'aux vertus les plus généreuses et l'exaltent jusqu'aux actes les plus héroïques.

Le jeune étudiant voit du premier coup combien l'esprit du monde est hostile à l'esprit de Jésus-Christ ; il en rejette impitoyablement les traces les plus légères. Il est condamné par ses amis qui ne peuvent comprendre cette transformation subite ; son père même, ainsi que le rapporte M. Thomas, « malgré qu'il eût beaucoup de piété, n'approuvait pas tout à fait que son fils eût pris la vertu sur un si haut ton (1) ». Il savoure les amertumes du mépris des créatures : *Nos stulti propter Christum*, s'écrie-t-il avec saint Paul. Il n'a qu'une seule crainte : celle de ne pas assez rechercher la gloire de Dieu.

Le voici qui, après avoir vécu dans « l'éclat et les manières du siècle », s'abaisse en son intérieur jusqu'à porter les vêtements les plus humbles dans ce collège « où il était si connu ». Il efface les derniers restes de sa fierté et de sa délicatesse naturelles et fait vœu de pauvreté entre les mains de son directeur. Saint Ignace aussi s'habillait en mendiant. C'est l'humilité se traduisant par des pratiques extérieures, affirme le P. Surin, qui est le fondement immédiat de la vie spirituelle. « Nous l'appelons fondement prochain, dit-il, parce que immédiatement après cela on peut bâtir solidement (2). »

Mais le monde infirme et amolli pénètre difficilement ce véritable esprit du christianisme. Les grands exemples des saints sont tellement éloignés de nos mœurs, tellement supérieurs à notre courage, qu'ils apparaissent comme des phénomènes singuliers dignes peut-être d'admiration, non d'imitation.

Claude Poullart s'humilie surtout dans le secret de son cœur par la vue de son néant, le sentiment de sa bassesse et le vif repentir de ses fautes passées. C'est un trait des saintes âmes. En s'éloignant de Dieu, l'âme s'endurcit et s'aveugle ; en se rapprochant de la sainteté, elle découvre et ressent plus douloureusement sa misère. Dieu réclame ces

(1) *Manuscrit autographe*, p. 23.
(2) *Fondement de la vie spirituelle*, l. V, c. II.

dispositions de la créature qu'il veut combler de ses dons. Il ne veut pas que ces grâces, tombant sur une terre mal préparée, demeurent infécondes. Aussi, avant de verser le trésor de ses bienfaits, regarde-t-il si le vase est à la mesure de ce qu'il aura mission de contenir. L'humilité creuse et élargit cette capacité surnaturelle, et tout ce que Dieu peut donner, l'humilité peut le recevoir. C'est vraiment le principe d'élévation, et un jour viendra où l'âme, si abaissée qu'elle paraisse pour un temps, sera exaltée par Dieu (1).

Pour atteindre plus rapidement ce premier degré de l'humilité, qui est une basse opinion de soi-même, Claude Poullart expose à l'impitoyable lumière de la justice de Dieu, ses abus de la grâce, ses négligences, ses fautes ; il les voit à travers la sévérité des divines exigences, Dieu ayant des rigueurs infinies avec ceux qu'il traite en favoris. « L'inquiétude où me mettait la pensée de mon infidélité, dit-il, élevait de temps en temps de si cruelles pensées de chagrin dans mon esprit, que mon corps même s'en ressentait ; j'étais devenu extrêmement maigre et abattu, quoique ma santé néanmoins fût toujours bonne (2). »

De cette façon il arrive insensiblement au degré de l'humilité qui ne consiste plus seulement à concevoir un jugement infime de sa valeur devant Dieu, mais à estimer les humiliations, à les aimer, à les rechercher. Il va au-devant des affronts et du mépris. Du sentiment qu'il a de sa bassesse naît le besoin de faire partager ce sentiment à autrui. Ce désir n'appartient pas aux degrés inférieurs de la vie spirituelle, mais bien aux sommets les plus élevés (3).

L'humilité mène à la mortification ; c'est la marche logique du progrès. La lutte s'établit entre le corps et l'âme, ennemis éternels qui cherchent à s'affaiblir et à se supplanter. Dans cette guerre sans trêve, l'homme mortifié se protège contre les envahissements du corps qu'il tient enchaîné.

(1) Cf. Alvarez de Paz : *De præcon. humil.*, c. viii.
(2) *Réflexions sur le passé*, p. 4.
(3) Cf. Lallemant : IIe principe, art. 3, c. iv.

Claude Poullart déploya contre lui-même un intrépide courage, afin de réduire son corps en servitude par des rigueurs et des austérités de toute sorte, « d'affreuses mortifications », comme s'explique le Mémoire. Quelle sainte ardeur ne lui fallut-il pas pour contraindre cette nature portée au plaisir, cette sensibilité exquise, cette grande délicatesse de corps et d'âme qui devait tout naturellement l'éloigner des mortifications et de la pauvreté ? Afin de s'exciter à marcher dans cette voie, il se plaisait à méditer les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La vue de la croix et le souvenir du sang versé au Calvaire emplissaient son cœur de componction et du désir de réparer les offenses qu'il avait faites à Dieu.

L'homme intérieur se forme par le sacrifice qui le sépare du monde et de lui-même ; mais de quoi servirait cette mort si elle ne l'introduisait dans la vie ? Cette vie, c'est, en même temps que la participation au corps et au sang du Sauveur, la communication avec Dieu dans l'exercice de l'oraison. La grâce avait fait sentir à Claude Poullart, d'une façon très vive, le lien étroit qui unit le don de l'oraison à la pratique de la mortification. C'est par le chemin de la mortification qu'il pénètre dans le cellier divin pour s'y abreuver du vin des communications célestes.

« La fumée de la mortification, dit Richard de Saint-Victor, doit s'élever vers Dieu en même temps que celle du désir de l'oraison : L'une ne peut monter sans l'autre, non plus que plaire à Dieu sans l'autre. Nous ne pouvons, en effet, désirer les choses du ciel, si nous ne dédaignons pas celles de la terre ; et, d'autre part, nous ne dédaignons les choses de la terre que si nous sentons bien le prix du désir des choses du ciel. Il faut bien que notre cœur obéisse à un attrait quelconque. Si l'attrait du monde vient à lui manquer, c'est vers le ciel qu'il se sent incliné. Il est donc d'autant plus apte à goûter les choses d'en haut qu'il est plus sevré des consolations d'ici-bas (1). »

(1) *In cant.*, c. IX.

Cette pratique de l'oraison, jointe à la fréquentation pleine d'amour du Sacrement de l'autel, aux visites multipliées à Jésus vivant dans le tabernacle, développe en lui, de jour en jour, le sentiment profond de la présence de Dieu. Il ne cesse, pour ainsi dire, de s'entretenir amicalement et respectueusement avec son Créateur, redisant la parole de saint Augustin : *Quæro vultum tuum ; vultum tuum, Domine, requiro : Seigneur, j'ai cherché votre visage : c'est votre visage, Seigneur, que je cherche sans cesse* (1). Rien ne peut nous donner une idée plus parfaite de l'état d'âme de Claude Poullart pendant ces sanctifiantes années de formation intérieure que la description que nous a laissée Courbon des âmes livrées à la pratique de l'oraison et de la présence de Dieu : « Lorsque ces âmes, dit-il, ont acquis par leur fidélité la sainte habitude de la présence de Dieu, l'esprit divin réside en elles d'une manière toute spéciale ; il prend possession de toutes leurs puissances, il devient le maître de leur cœur ; il y règne véritablement par cette présence assidue et amoureuse ; il dompte la chair ; fait mépriser le monde, ruine la présence du diable et les fait jouir de la vraie félicité dont nous sommes capables sur la terre, qui est de se reposer en Dieu comme dans son centre.

« Cette présence amoureuse de Dieu apporte tous les biens et écarte tous les maux...

« De là vient qu'à toutes les heures, dans tous les lieux, et en toutes les occasions, l'âme peut jouir de Dieu en secret, si elle s'accoutume à se retirer au fond d'elle-même et à ne prêter aux occasions du dehors que l'attention qu'elle ne leur peut refuser. Cette habitude étant une fois formée dans l'âme, elle entretient un sentiment doux, imperceptible de Dieu présent, qui subsiste parmi les plus grands troubles de l'âme, comme un petit feu sous la cendre, lequel, quand nous voulons, se rallume et devient plus fort, plus actif par la peine que nous prenons de nous recueillir.

(1) *Manuale sancti Augustini*, c. XXX, 1.

« Une âme fidèle à chercher ainsi Dieu au-dedans d'elle-même, et à ne point se laisser emporter entièrement par le torrent des affaires, ne manque point d'interrompre souvent ses occupations pour regarder Dieu et se souvenir de sa sainte présence. Le parfait amour est fécond en inventions pour pouvoir dérober ces doux moments mille fois le jour, malgré les plus violentes occupations. L'on retranche par ce moyen une infinité de pensées, de curiosités inutiles, d'affections légères et de ressouvenirs inopportuns, dont les sens remplissent continuellement une âme qui ne se tient pas sur ses gardes, et dont elle demeure obscurcie et embarrassée, jusqu'à ne pouvoir pas se reconnaître elle-même, semblable à un homme qui marche dans une campagne, où le vent élève une grande poussière qui l'empêche de voir (1). »

Dans cette union si intime avec Dieu, Claude Poullart fut enrichi de très grandes faveurs spirituelles. Il reçut notamment le don des larmes. Mais comme nous en avons déjà fait la remarque, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'entrer dans aucune énumération. Nous n'aurions pu, en effet, apprendre des détails que par le journal dont il a été fait mention, ou par les *Réflexions sur le passé*, ou encore au moyen de confidences faites à quelques contemporains et parvenues jusqu'à nous. Or, nous l'avons dit, ce recueil intime a malheureusement disparu, et M. Thomas, qui l'avait entre les mains, déclare n'avoir pu en interpréter les signes tout conventionnels. D'autre part, l'humilité de Claude Poullart ne permet guère de supposer qu'il ait jamais fait des ouvertures sur ce point. Quant aux *Réflexions sur le passé*, il convient d'y voir avant tout un acte d'accusation contre lui-même, destiné tout au plus à être soumis à son directeur et qui a été conservé contre toute prévision possible de l'auteur.

Mais si nous ignorons le détail de ces faveurs, ce que nous avons dit permet d'en juger l'importance et d'en apprécier la surnaturelle valeur. Pour comprendre cette conduite extra-

(1) *Entretiens spirituels*, édit. Casterman, pp. 119 et 124.

ordinaire de Dieu sur son fidèle serviteur, il est nécessaire d'envisager les desseins de la Providence, auxquels devaient servir de préparation les dons divins, les actes de vertus acquises et infuses. Une pareille vocation exigeait la perfection la plus élevée. Elle supposait donc du côté de Dieu les grâces suréminentes qui forment à la perfection sacerdotale et apostolique. Les hommes à la sanctification desquels se rattache, dans l'ordre divin, le salut d'un grand nombre d'âmes, sont comblés de secours et inondés de lumières : c'est une conséquence de leur vocation.

La sainteté procède du dedans au dehors. Nous allons voir Claude Poullart chercher son orientation dans l'Église de Dieu ; puis nous verrons apparaître, comme en une première ébauche, son apostolat futur.

LIVRE IV

PREMIER APOSTOLAT A PARIS ET PROMOTION AUX ORDRES

CHAPITRE XIV

Les petits Savoyards et les pauvres Écoliers.

Entièrement mort à toutes les choses de la terre, sévère et sans ménagement pour lui-même, Claude Poullart manifestait de plus en plus sa bonté et sa douceur envers ceux qui l'approchaient. Il avait reçu, en naissant, un caractère exceptionnellement heureux, et la grâce qui ne détruit pas la nature, mais la suppose et la perfectionne, avait ajouté aux dons de la naissance de nouveaux traits de ressemblance avec le divin Modèle, le Dieu de charité.

C'était aux pauvres, aux petits, aux malheureux qu'il accordait sa plus tendre affection et ses soins les plus empressés. Il reconnaissait en eux les amis les plus chers de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui veut bien tenir pour fait à lui-même ce que fait en son nom, au dernier d'entre eux, la charité chrétienne.

« Un cœur aussi sensible à l'amour de son Dieu et aussi généreux, dit M. Thomas, n'avait garde de manquer à la reconnaissance qu'il devait à son libérateur, partout où il pourrait lui en donner des marques. C'était une consolation bien grande pour lui de pouvoir le soulager dans la personne des pauvres qui sont ses membres (1). »

(1) *Manuscrit autographe*, p. 18.

En versant ce qu'il pouvait dans le sein des pauvres, Claude Poullart ne se contentait pas de se dépouiller des biens extérieurs; il se donnait aussi lui-même, de la manière la plus délicate et la plus touchante. « Il se retranchait pour cela, écrit son ancien disciple, tout ce qu'il pouvait, jusqu'à son nécessaire même. Monsieur son père, qui allait à l'épargne, ne lui donnait qu'une pension de 800 livres. C'était une pension modeste pour un jeune homme de son âge; cependant il trouvait le moyen d'en donner une grande partie aux pauvres. Il assistait plus libéralement les pauvres honteux; il avait aussi une adresse merveilleuse pour leur épargner la confusion. Il se servait pour ses œuvres de charité, entre autres, d'un jeune écolier pour qui il paya pendant quelque temps pension, jusqu'à ce qu'il l'eût placé dans une communauté dont quelques Pères Jésuites prenaient soin. Mais, comme ce qu'il était obligé de payer pour sa pension emportait la meilleure partie de la somme que son père lui donnait, il retranchait, comme nous l'avons vu, tout ce qu'il y avait de meilleur et l'envoyait à des malades ou à des pauvres honteux, se traitant lui-même moins bien que le dernier d'entre eux. M. des Places, avant sa conversion, n'aurait pas trouvé lá pension qu'on lui donnait suffisante pour ses propres besoins. Est-il converti, il en trouve assez pour lui-même et pour soulager les besoins de bien d'autres, tant la charité, quand elle est jointe à la mortification, rend ingénieux à trouver dans son nécessaire même une espèce de superflu pour le donner aùx pauvres. Il souhaitait se voir un jour dépouillé de tout, après avoir tout donné et ne vivre que d'aumônes (1). »

Telle était, d'après les trop rares documents qui nous sont parvenus, la charité de Claude Poullart pour les pauvres et les nécessiteux. Mais qui pourra dire les larmes amères qu'il sécha en secret, les tentations de découragement et de désespoir peut-être qu'il dissipa, la confiance en Dieu qu'il ranima dans les âmes, les bénédictions du ciel qu'il appela

(1) *Manuscrit autographe*, p. 19.

sur lui et son futur ministère, tant de fruits, en un mot, de cet amour si vif et si généreux pour Dieu et pour le prochain ?

Il ne se contentait pas de ces œuvres de miséricorde corporelle. Les aumônes n'étaient pour lui qu'un moyen pour arriver jusqu'à l'âme des infortunés, chez qui l'indigence n'est trop souvent qu'une faible image de la misère spirituelle. Il désirait éclairer les âmes, les ramener à Dieu et les remplir de son amour. Chose digne de remarque, pour y réussir, il faisait appel aux moyens les plus humbles. S'il y avait des œuvres plus obscures et plus abandonnées, où il put déployer son zèle, il les embrassait de préférence. Assurément ce ne pouvait être que par un effet de la grâce, car on n'a pas oublié combien, par caractère et par inclination, il se trouvait enclin à ce qui est grand et élevé. Dieu, dont les desseins sont impénétrables, le remplissait déjà de cet esprit qu'il devait bientôt inspirer à une nouvelle famille sacerdotale et apostolique, chargée elle-même de le conserver et de le transmettre fidèlement, malgré les vicissitudes des temps et des choses. On verra en son lieu comment la divine Providence a béni parmi ses enfants cet esprit de charité et d'humilité dans l'exercice de l'apostolat.

Mais laissons M. Thomas nous retracer lui-même le zèle admirable de Claude Poullart pour le salut des âmes et la gloire de Dieu. « Si les besoins corporels des membres de Jésus-Christ touchaient si fort le cœur de M. des Places, il était encore plus sensible à leurs besoins spirituels. Son zèle le portait à les instruire toutes les fois qu'il en pouvait trouver une occasion. Il leur inspirait le bien d'une manière si douce et si charitable qu'on en était dans l'admiration. Il avait, dès ce temps-là même, un affection particulière pour les œuvres qui étaient les plus obscures, pour les œuvres abandonnées. Il assemblait de temps en temps les petits Savoyards et leur faisait le catéchisme selon qu'il en pouvait trouver l'occasion, persuadé que leurs âmes n'étaient pas moins chères à Jésus-Christ que celles des plus grands seigneurs, et qu'il y avait autant et plus de fruit à en espé-

rer. D'ailleurs, il suivait en cela son cher maître, qui est venu annoncer l'Évangile aux pauvres. Pour dédommager Dieu de ce qu'il croyait l'avoir si mal servi jusque-là, il n'y a rien qu'il n'eût été prêt à faire pour lui procurer des serviteurs fidèles; et, comme le Sauveur est venu pour racheter les pécheurs, il n'y a rien que son zèle ardent ne l'eût porté à faire pour les engager à retourner à Dieu, jusque-là, dit-il, que pour réussir auprès d'eux, je n'aurais rien trouvé de trop bas : effet surprenant de la grâce qui, en le convertissant, lui avait donné pour ainsi dire un autre cœur, non pas en lui ôtant les difficultés qu'il y trouvait du côté de ses inclinations naturelles, mais en l'encourageant à vaincre avec générosité (1). »

Jeune élève du collège de sa ville natale, Claude Poullart avait inauguré son apostolat de dévouement auprès des pauvres et des malades des hôpitaux. Il était tout naturel qu'à Paris il continuât d'exercer son zèle, alors que son âme puisait des énergies nouvelles dans son ardente piété. La grande ville offrait un vaste théâtre aux initiatives les plus variées. Les œuvres de charité et de miséricorde, nées sous l'inspiration de saint Vincent de Paul ou ranimées par lui, étaient nombreuses et florissantes. Le XVII[e] siècle fut, en effet, le grand siècle à tous égards, et il y aurait une grossière erreur à croire que l'apostolat des œuvres est d'invention récente. Presque sur tous les points, nous ressuscitons, sous des noms nouveaux, des institutions anciennes créées par nos pères, et, de quelque côté qu'on se tourne, on voit aussi, au siècle de Louis XIV, l'Église allant généreusement au peuple pour le mener à Dieu.

De tout temps, le cœur sensible et charitable de Claude Poullart l'avait incliné vers les misères physiques des pauvres et des malheureux; mais désormais il se laissera attendrir plus encore par la privation de secours spirituels, et ce qui attirera en première ligne sa piété ingénieuse sera l'ignorance des choses de la religion. Au fond de son cœur, il en-

(1) *Manuscrit autographe*, pp. 19 et 20.

tendait résonner la parole du Maître : « *Evangelizare pauperibus misit me* (1). » Il désirait, dans la vigne à cultiver, le coin le plus ignoré et le plus abandonné. Déjà, nous l'avons vu manifester le désir d' « aller aux Sauvages ». Pour le moment, il voulait reproduire en son âme, comme sur une toile préparée d'avance, les traits de Jésus, le prêtre et l'apôtre idéal. Or, voici qu'à l'heure où il se consacrait silencieusement au travail d'imitation de son divin Modèle, il lui advint de rencontrer, à travers les rues et les carrefours de Paris, des âmes presque délaissées : c'étaient les Savoyards.

De nombreux groupes d'enfants descendaient chaque année des montagnes de la Savoie pour venir dans la capitale de la France et dans les autres grandes villes se livrer à leur spécialité bien connue, afin de rapporter, l'année suivante, au foyer déshérité, un modeste pécule. On aimait à les voir s'arrêter devant la porte des maisons, pour redire leur refrain, et, la besogne accomplie, entonner, au haut du toit, leur chant de triomphe. Ils éveillaient alors la sympathie du public, comme ils devaient inspirer, plus tard, le lyrisme sentimental des poètes romantiques. Mais peu de personnes se laissaient émouvoir à la vue de l'abandon religieux dans lequel vivaient et grandissaient ces pauvres petits ouvriers. Pourtant, sous cette veste rousse, sous ces traits barbouillés de suie, battaient des cœurs généreux et chrétiens. « Ah ! ma fille, quel bon peuple j'ai trouvé dans ces montagnes ! » écrivait à sainte Chantal, saint François de Sales, au retour des Missions du Chablais. Les descendants des anciens Allobroges possédaient, en effet, d'excellentes qualités, et, sur leur rudesse native, la foi avait jeté des semences fécondes. Mais l'isolement, l'éloignement de la famille, en laissant le petit ramoneur seul avec lui-même, étouffaient trop facilement les germes précieux déposés dans son cœur par une mère chrétienne. Absorbé à cet âge par le souci de vivre, il semblait laisser évanouir l'idéal de

(1) Saint Luc, IV, 18.

sa première enfance en perdant la vue majestueuse des cimes alpestres.

Dès les débuts de son séjour à Louis-le-Grand, avant d'avoir renoncé aux idées du monde, Claude Poullart avait été fort attristé à la pensée de l'ignorance religieuse de ces enfants, dont l'un venait, toutes les semaines, « frotter et cirer » sa chambre de pensionnaire, moyennant « trente sols par mois (1) ». Il avait hâte de s'exercer à l'art de sauver les âmes, tout en suivant les cours de théologie. Il résolut donc de consacrer à ces petits délaissés les prémices de son zèle apostolique.

Les Savoyards, privés de demeure fixe, étaient, pour ainsi dire, hors de toute atteinte pastorale. On les rencontrait par bandes, dans les ruelles de la montagne Sainte-Geneviève, et déjà de pieux ecclésiastiques, aidés de jeunes écoliers des collèges du quartier, entouraient de soins leurs corps et leurs âmes, en leur donnant des retraites, en leur enseignant à lire et à écrire, en leur distribuant des aumônes. On les évangélisait, on les habillait à neuf et on les encourageait à la pratique de la vertu.

Parmi ces « instituteurs des petits ramoneurs », il convient de nommer Nicolas Coqueret, chanoine d'Amiens et apôtre des enfants de la capitale ; Robert Certain, principal du collège Sainte-Barbe, surnommé le *Père des Savoyards* ; Claude Prenet, curé de Saint-Benoît, qui, sous le règne de Louis XIV, couvrit la montagne Sainte-Geneviève de petites écoles.

Lorsque Claude Poullart se voua à ce ministère, il y avait trente ans à peine que le Vénérable Bénigne Joly, étudiant en théologie au collège de Navarre, s'y était généreusement consacré. Le futur fondateur marchait ainsi sur les traces du Vincent de Paul de la Bourgogne, appelé, à cause de son immense charité, le *Père des Pauvres,* et pour qui cet apostolat fut aussi le prélude de l'établissement d'un séminaire de Pauvres Écoliers (2). Il y avait quelque temps que le der-

(1) Cf. P. DE ROCHEMONTEIX, *Op. cit.*, vol. II : *Pièces justificatives.*

(2) Cf. *Vie de Bénigne Joly*, par le P. BEAUGENDRE et par l'abbé E. B., curé de Volney.

nier apôtre connu des Ramoneurs, Hervé de Flamenville, Normand d'origine, venait d'être élevé au siège épiscopal de la petite ville d'Elne, à trois lieues de Perpignan. Celui-ci avait recueilli l'héritage d'un intime ami, mort à la fleur de l'âge, Claude Le Peletier de Sousy, neveu de Colbert, qui, étant élève au collège de Reims, réunissait chaque jour « au coin de la cour, derrière la classe de physique, une vingtaine de ramoneurs, ses élèves à lui, auxquels il faisait réciter la leçon de catéchisme qu'il leur avait assignée la veille, la leur expliquait, et s'assurait, en les interrogeant, qu'ils l'entendaient bien. Avant de les congédier, il leur faisait à tous une aumône, plus forte à ceux qui l'avaient le mieux satisfait (1). »

C'est dans cette lignée des amis des pauvres que Claude Poullart vint prendre place à son heure. Sa première initiation à la formation des âmes se fit par l'humble ministère du catéchisme. Nulle préparation ne pouvait être meilleure à ses fonctions futures. La Providence voulut qu'au seuil du sanctuaire il acquît ce trait de ressemblance avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, si attentif, si bon, si paternel pour tout ce qui est petit, faible et fragile : *Sinite parvulos venire*

(1) Cf. *Les Petits Savoyards*, par un de leurs amis, A. de D., et *les Petits Ramoneurs*, par le P. Delaporte, S. J.

Au cours du XVIII[e] siècle, l'Œuvre des Savoyards, bénie et encouragée par Charles-Gaspard de Vintimille, archevêque de Paris, enrichie de faveurs spirituelles par le pape Clément XII, devint de plus en plus florissante, grâce surtout à l'apostolat de deux prêtres de haute lignée, l'abbé de Pontbriand et l'abbé de Salignac de Fénelon.

René-Marie François du Breil de Pontbriand était né en Bretagne, au château de Pontbriand, en 1705. Il eut deux frères également dans les Ordres. L'un d'eux partit pour les missions du Canada et fut sacré évêque de Québec. L'autre, chanoine de la cathédrale de Reims, était orateur et poète. (P. Delaporte : *Œuvre des Ramoneurs*, p. 24.)

Pendant quarante ans, ce saint prêtre se dévoua tout entier à l'apostolat des rues, faisant le catéchisme, prêchant des retraites à sa paroisse flottante, et ne ménageant aucune démarche pour procurer à ses ouailles des protecteurs et des ressources. Il eut pour successeur et héritier de son zèle l'abbé J.-B. de Salignac de Fénelon, de la famille de l'illustre archevêque de Cambrai. Ce pieux ecclésiastique avait le titre d'aumônier de la Reine, mais, à l'exemple de l'abbé de Pontbriand, il refusa tous les honneurs, et ne voulut être, comme on disait, que l'*Évêque des Savoyards*. Ces deux hommes de Dieu surent intéresser à leur œuvre les grands et la cour. « La reine, Marie Leczinska, raconte son historien Proyart, contribuait avec une libéralité vraiment royale à l'instruction chrétienne des enfants des pauvres, errant dans

ad me (1). » Le futur fondateur est déjà le modèle de ceux qu'il engendrera à la vie apostolique, et qui devront aussi faire de l'enseignement du catéchisme le ressort principal de leur action auprès des âmes.

C'est, sans doute, dans les « petites écoles » établies sur la paroisse Saint-Benoît que Claude Poullart déploya les industries de son zèle. Les catéchismes étaient faits, le jeudi et le dimanche de chaque semaine, à cinq heures du soir, pendant l'hiver, et à sept heures du soir, pendant l'été. Là, devant un auditoire d'enfants aux muscles fermes et au sang vif, mais aux pieds nus, aux habits en lambeaux, aux yeux ébouriffés sortant de dessous la fourrure peu luxueuse de leur bonnet, au front pur, quoique noirci par la fumée, au regard limpide, à l'âme ouverte pour recueillir la parole de Dieu, Claude Poullart ne s'arrête ni aux haillons, ni à la suie; il va droit aux âmes, sur lesquelles avait coulé le sang du Rédempteur et que nulle tache peut-être n'était venue souiller.

Laissant de côté le savant appareil des thèses et des disputes théologiques, oubliant la rhétorique pour ne chercher que des formules brèves, claires et précises, l'émule des Joly, des Sousy et des Flamenville se fait petit avec les petits pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il leur parle avec sa

la capitale sous le nom de Savoyards. » (*Vie de Marie Leczinska, princesse de Pologne, reine de France*, 1819, p. 274.) A l'exemple de sa grand'mère et de son père, le grand dauphin, Louis XVI, était le trésorier des ramoneurs de Paris. Madame Élisabeth, l'ange de la Cour, jetait aussi de larges aumônes dans la bourse des Savoyards.

Au soir de sa vie admirable, l'abbé de Fénelon dut gravir, à l'âge de quatre-vingts ans, les degrés de l'échafaud, malgré la requête que ses protégés vinrent lire à la barre de la Convention. (Cf. M. WALLON : *La Terreur*.)

Après la tourmente révolutionnaire, l'œuvre des Savoyards se releva, grâce au dévouement de René-Michel Legris-Duval, prédicateur bien connu, aumônier du roi, et, à cause de sa grande charité, surnommé le *pauvre prêtre*. Cette œuvre a toujours eu le privilège d'attirer à elles les plus nobles cœurs du clergé français. Malgré toutes les entraves mises aux œuvres charitables, elle s'est maintenue jusqu'à nos jours par le rôle combiné des Pères Jésuites et des Frères des Écoles chrétiennes. Elle a rencontré aussi un généreux protecteur dans l'un des prêtres les plus éminents qui aient servi l'Église au XIXe siècle, Mgr d'Hulst.

(1) MARC, X, 14.

rectitude naturelle de pensée, avec sa facilité et sa grâce ravissante de parole, avec l'onction évangélique qu'il puise dans ses entretiens avec Dieu. Il rappelle à ces humbles leurs destinées immortelles et les premières vérités de la foi ; il leur fait ressouvenir des prières enfantines murmurées au giron maternel et les dispose à se sanctifier par l'amour de Dieu et l'acceptation généreuse des peines de la vie. « Il leur inspirait le bien, dit M. Thomas, d'une manière si douce et si charitable qui mettait dans l'admiration (1). » Son cœur très compatissant, en prenant soin des âmes, n'oublie pas les corps. Il s'efforce par ses aumônes et la tendresse de son âme de remplacer le foyer absent et la sollicitude des mères. Claude Poullart eut, dès l'entrée dans la carrière ecclésiastique, la pleine intelligence d'un ministère humble en apparence, en réalité d'une importance souveraine.

« Le catéchisme ! quelle fonction modeste ! » disait naguère, en une page éloquente, l'un des prélats les plus autorisés de l'Église de France. « Là, rien, absolument rien pour être donné à la tentation de paraître, de se montrer, de courir après les applaudissements et la gloire humaine ; périls auxquels n'échappent pas toujours ceux d'entre nous qui prêchent devant les auditoires de nos églises. Sublime assurément, dans son principe et dans sa fin, est la mission du catéchiste, puisqu'il s'agit pour lui de graver dans les âmes des enfants les formules sacrées de nos mystères, de nos dogmes, et de leur en expliquer l'économie. Mais aussi, quelle tâche ardue, toute faite de patience et d'abnégation de la part du maître accrédité par l'Église pour initier ces jeunes intelligences à des vérités que la raison purement naturelle ne peut saisir ! C'est là que, à l'exemple du grand apôtre, il faut savoir se faire tout petit, « changer sa voix », bégayer pour ainsi dire, afin de se mettre à la portée de ses auditeurs. *Vellem mutare vocem meam* (2). C'est là que, suivant le mot si juste de Fénelon, inspiré par saint Paul, le

(1) *Manuscrit autographe*, p. 19.
(2) *Gal.*, IV, 20.

prêtre doit être, non seulement un père, mais « une mère, « une nourrice ». *Filioli quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis..... Tanquam si nutrix foveat filios suos* (1).

« Toutefois si ce ministère est compris comme il doit l'être, rien n'est plus considérable dans la mission confiée à l'Église d'enseigner toutes les nations; d'établir sur toute intelligence créée l'empire de la doctrine apportée au monde par le Verbe incarné, et de communiquer aux âmes, avec la connaissance exacte des vérités dont elle se compose, le désir efficace, la persévérante volonté d'y conformer toutes leurs actions (2).

« Mais le catéchisme ne peut être cela, tout cela, que s'il est par-dessus tout un apostolat de zèle et de charité. Y enseigner même à fond la religion aux enfants n'est que la moitié de l'œuvre. Le capital, c'est l'éducation religieuse des âmes ; c'est de les initier à la vie, aux pratiques, aux vertus chrétiennes, à la piété. Il faut donc aller jusqu'aux âmes, les atteindre, les gagner, les convertir, les transformer (3). »

C'est ainsi que le jeune étudiant de théologie de Louis-le-Grand s'exerçait à l'apostolat. « Mais quelque chose qu'il fît, ajoute Thomas, il était bien éloigné de croire qu'il en fît assez; il ne croyait pour ainsi dire rien faire. Il ne se consolait que dans l'espérance d'en faire un jour infiniment davantage. Parmi tous les biens de la vie, il n'y avait qu'une chose qu'il voulait conserver, c'était sa santé pour en faire à Dieu un sacrifice en la consumant dans les missions; trop heureux, disait-il, si, après avoir embrasé tout le monde de l'amour de Dieu, je pouvais donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour celui dont les bienfaits m'étaient presque toujours présents (4). » Tel était alors Claude Poul-

(1) *Gal.*, IV, 10; I *Thess.*, II, 7.
(2) MATTH., XXVIII; II *Cor.*, 19, X, 5.
(3) Son Ém. le cardinal PERRAUD : *Discours prononcé, le 12 octobre 1902, à Orléans*, p. 8.
(4) *Manuscrit autographe*, p. 20.

lart. Il sentait au fond de son cœur quelque chose qui le poussait à se dévouer corps et âme pour les intérêts de Dieu et de l'Église.

Qu'en était-il alors de son entrée dans la cléricature ? Bien que, par un acte définitif de sa volonté transformée, il fût à jamais séparé du monde et qu'il eût embrassé la vie de renoncement symbolisée par l'habit ecclésiastique, il n'était pas encore entré dans le sanctuaire par la réception de la tonsure, ce signe extérieur de l'abandon que le clerc fait de tout son être à Dieu en se consacrant à son service. Une note isolée des Archives du Séminaire du Saint-Esprit fixe la date de cette cérémonie au 15 août 1702, mais elle ne fournit aucun autre renseignement. Nous ignorons si ce fut devant le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, qu'il s'agenouilla aux pieds des autels, ou, ce qui est plus probable, devant un autre prélat, remplaçant l'Ordinaire; mais nous connaissons assez le jeune lévite pour savoir avec quelle pureté d'intention et quelle sainte allégresse il vit tomber ses cheveux et reçut la couronne des clercs, souvenir de la couronne d'épines du divin Maître, par amour duquel il faisait la promesse de renoncer à tous les attraits de l'ambition, de la fortune et des affections humaines. Avec quelle ardeur ne prononça-t-il pas la formule sainte : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi !*

Il sera pauvre prêtre, sans titres, sans dignités, sans bénéfice ; mais son âme sera enrichie des faveurs les plus précieuses. Il gardera amoureusement le souvenir de cette fraîche et pure journée de ses fiançailles cléricales, et c'est avec le plus saint respect qu'il revêtira désormais le blanc surplis de lin, vêtement d'innocence et de modestie qui doit inspirer la pureté et la communiquer.

A cette époque (août 1702) il eut la joie de revoir son saint ami du collège de Rennes, Louis-Marie Grignion de Montfort.

C'est à Paris, deux ans auparavant, qu'ils s'étaient rencontrés depuis leur première séparation. Grignion alors se pré-

parait à recevoir la prêtrise et vivait dans le plus grand éloignement du monde. Claude Poullart entendait déjà la grâce frapper à coups redoublés à la porte de son âme ; mais il n'avait pas encore dit adieu aux vanités de la terre. Tout porte à croire que les deux amis n'eurent alors que peu de relations. Aujourd'hui, dans la plénitude de la vie surnaturelle, ils retrouvent leur parfaite harmonie d'autrefois. Ils se communiquent leurs plus intimes aspirations; ils échangent leurs vues sur l'avenir de l'œuvre des Pauvres Écoliers; mais ni l'un ni l'autre ne semblaient entrevoir encore les secrets desseins de Dieu.

Grignion, après avoir mis ordre à l'affaire de famille qui l'avait amené à Paris, s'en retourna aux malades de l'hôpital de Poitiers, et Claude Poullart se dévoua de plus en plus à ses pauvres de Paris. Le temps était propice, car les cours de théologie chômaient en ces jours de vacances. Pendant l'année scolaire, le futur fondateur se livrait, aux heures de loisir, à ce modeste et fécond apprentissage; mais le meilleur de son temps et de ses forces était réservé à l'étude qui livre aux futurs prêtres les secrets de la science sacrée. Il avait, pour ainsi dire, l'amour inné des humbles, effet de la grâce comme de l'éducation reçue dans un foyer chrétien, où la dignité du pauvre fut toujours reconnue et respectée. La commisération pour les malheureux fut un des premiers instincts de sa vie. On l'a vu à sa retraite d'élection considérer, comme un avantage du célibat dans le monde, la facilité que laisse cet état de faire plus d'aumônes. Écolier au collège de Rennes, étudiant en droit à Paris, il avait fait de la visite des pauvres et des infirmes une pieuse habitude de ses heures de liberté.

Il aime tendrement ses parents; il renonce pourtant au plaisir de passer les jours de vacances au foyer paternel ; il amène son père et sa mère à accepter généreusement le sacrifice de son absence; il veut appartenir tout entier aux déshérités, instruire les ignorants, catéchiser les petits, soulager les pauvres. En le voyant se livrer avec ce parfait détachement aux exercices de zèle et de charité, qui ne son-

gerait à saint Louis de Gonzague dont les jours heureux étaient ceux où il pouvait aller par les rues de Rome, une petite sonnette à la main, rassembler les enfants du peuple, et, monté sur une borne, leur enseigner les éléments de la foi et les exhorter à la pratique de la vertu? Plus heureux encore, quand il pouvait, une corbeille au bras et un sac sur l'épaule, mendier de porte en porte pour les pauvres et les malades, sans cesser de soupirer après la mission des Indes.

Pour se trouver en face de la pauvreté, Claude Poullart n'avait pas à aller bien loin. Parmi les nombreux écoliers qui fréquentaient ce quartier des collèges, beaucoup vivaient dans le plus lamentable dénuement. Ce que nous avons dit plus haut des externes du collège de Rennes aidera à comprendre leur triste situation. Ils étaient réduits soit à mendier, soit à dérober à l'application de l'esprit un temps précieux qu'ils employaient à gagner, à la sueur de leur front, par des travaux étrangers à l'étude, le droit de ne pas coucher dans la rue, de manger un morceau de pain noir, de saisir, çà et là, dans l'intervalle de leurs services, quelques lambeaux de grammaire, de littérature et de philosophie. Parfois, ils conquéraient le droit de suivre l'enseignement des professeurs, à la condition de balayer les salles et les cours, de faire écouler les eaux devant la porte de la maison. A notre époque, où l'acquisition de la science est mise, avec tant d'empressement et de luxe, à la portée de tous, il est difficile de se faire une juste idée de l'indigence de ces écoliers. Un moine de Normandie, Jean de Hauteville, nous a retracé, dans un poème des plus curieux, le tableau de leur misère (1).

(1) *Archithrenius* ou *le Grand Pleureur.*

.....Vacui furit aspera ventris
Incola longa fames, formæ populatur honorem,
Exhauritque genas macies pallore, remittit
Quam dederat natura nivem, ferrugine texit
Liventes oculos, facula splendoris adusta
Extinxit faciem, marcent excussa genarum
Lilia, labrorumque rosæ, collique pruina
Dejicitur livore luti.....

En des vers gracieux et énergiques, il montre l'écolier, la toilette en désordre, les cheveux épars, insensible aux entraînements de la jeunesse, n'ayant qu'un souci, celui de repousser l'invasion de la faim qui dévore ses entrailles, creuse ses joues, fait pâlir ses lèvres et remplace sur son visage les lis et les roses par une hideuse teinte de rouille et de terre. Misérables sont ses vêtements, misérable sa nourriture. Le poète représente la vieille femme en haillons qui préside à la préparation des mets insipides de la chambrée et dont tout l'art consiste à les faire cuire. L'on voit la petite marmite dans laquelle nagent les classiques haricots, les fèves et tous ces légumes indigestes, féconds en migraines. Après un repas bien peu appétissant, le pauvre écolier travaille, nuit et jour, malgré le sommeil qui alourdit sa paupière. Bref, au point de vue du bien-être, la situation de beaucoup d'écoliers, nourris de taloches, de patates et d'eau claire, était fort peu attrayante.

Mais le plus grave danger n'était pas, sans doute, celui de la faim ; c'était celui de la corruption, au milieu d'une ville où le vice, pas plus alors qu'aujourd'hui, ne cherchait à cacher sa honte.

Depuis la fondation des Universités du moyen âge, il s'était rencontré des âmes généreuses, émues de compassion à la vue de tant de souffrances. Elles s'efforcèrent de mettre le plus possible ces jeunes écoliers à l'abri des dangers. Robert Sorbon, Raoul d'Harcourt et le cardinal Jean Cholet furent les fondateurs de collèges qui ont gardé leurs noms et qui constituèrent, dans l'origine, des établissements charitables. Ce fut surtout au XIVe siècle que rois, seigneurs et prélats rivalisèrent de zèle pour assurer aux étudiants sans ressources un refuge contre les maux qui menaçaient à la fois la santé de leur corps, le développement de leur intelligence, l'honnêteté de leurs mœurs et le salut de leur âme. Dans l'origine, en effet, un collège n'était guère autre chose qu'une hôtellerie, où quelques enfants et quelques jeunes gens, désignés par le fondateur, trouvaient gratuitement le vivre et le couvert. C'étaient les « poures-Escoliers » que le peuple,

par une délicatesse bien touchante, évitait de désigner autrement que par le nom amical des « Bons-Enfants », d'où les divers collèges connus sous cette dénomination. Pourtant, en ces siècles de foi, la qualité de pauvre ne faisait rougir personne. Les savants professeurs du collège Robert-Sorbon s'attribuaient à eux-mêmes le titre de « Pauvres Maîtres ».

Claude Poullart se sentait attiré par les sentiments de la plus tendre charité vers les écoliers dépourvus de secours ; mais, habitué à voir dans son guide spirituel l'interprète de la volonté divine, il ne voulut rien entreprendre que d'après ses avis. Muni de ses encouragements, il se rapprocha sans retard de plusieurs étudiants dénués de ressources. Afin de leur venir en aide, il économisait non seulement sur la modique pension qu'il recevait de son père, mais sur sa propre nourriture. Écoutons un de ses jeunes protégés. C'est un témoignage rendu à la demande des successeurs du saint fondateur par un pauvre écolier devenu, à l'époque où il écrivit ces lignes, curé d'une paroisse au diocèse d'Orléans, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. « Je sais qu'il a payé pour moi, environ un an avant l'établissement de sa communauté, trois ou quatre mois de pension chez un particulier d'où je puisse aller en classe aux Jésuites. Après ces trois ou quatre mois, il me plaça dans une communauté qui appartenait à ces religieux. Pendant tout le temps, il m'envoya de côté ou d'autre porter des aumônes à des pauvres honteux. Je sais qu'avant l'établissement de la communauté, étant en pension aux Jésuites, soit qu'il allât quérir ou qu'on lui apportât ses portions dans sa chambre, M. des Places en donnait à des messieurs qui étaient dans la misère, et qu'il mangeait des restes des Jésuites, surtout des fèves qu'on appelle haricots, quelquefois si vieilles fricassées qu'il y avait pardessus deux doigts de moisi.

« Voilà ce dont je suis sûr et ce que je certifie moi, prêtre indigne, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. — Signé : Faulconnier (1). »

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit : pièce jointe au Mémoire de M. Thomas.

Voilà certes une façon d'agir bien opposée à celle du siècle, un surnaturel prodigué à haute dose, une vertu élevée sur un « haut ton » et qui nous remet en mémoire les plus admirables prodiges de la charité chrétienne. Nous verrons d'autres merveilles. Par les yeux de la foi, sous les haillons de la misère, le jeune et fervent lévite découvrait sans peine l'éminente dignité de ces pauvres, rachetés par le sang divin. En leur cédant jusqu'à sa part d'aliments, il entendait servir en ces enfants délaissés non seulement des frères, mais le Rédempteur Jésus-Christ lui-même. « C'est le sublime, a dit Lacordaire, et malheur à qui ne l'entend pas. »

Tant de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme devait attirer sur une âme si droite les grâces les plus signalées. L'heure marquée par la Providence pour dévoiler au moins une partie de ses desseins allait sonner.

Quand Dieu se choisit un ouvrier, comme fait l'aigle de sa proie, d'un seul coup d'aile il s'en empare. Ensuite, il le dépouille. Il l'enlève au monde dont la frivolité énerve, aux affections de la terre qui amollissent, aux ambitions de la gloire qui jettent dans le vide. Il l'enlève à lui-même. Lorsque, dans la main du Maître, il ne reste plus de cet homme qu'une âme de flamme dans un corps dompté de la plante des pieds au sommet de la tête : « Va, mon fils, lui dit alors le Seigneur, ce que je te commanderai, tu le feras, et ne crains pas : je serai avec toi. » Et il va, l'ouvrier de Dieu, il va d'un pas ferme et vaillant, insoucieux de la foule qui, autour de lui, s'agite et s'enfièvre. Il va ! C'est « un insensé », crie le monde. Il laisse rire et il va !

Dans le cœur de Claude Poullart grandissaient deux sentiments : le zèle apostolique et l'amour du pauvre. Voici que l'étincelle d'En-Haut a jailli, et ces deux sentiments, qui, malgré leur affinité, étaient comme séparés, se sont tout à coup combinés dans une fusion intime. Parmi ces écoliers, il en est qui sont pieux, laborieux, ornés des dons les plus rares de l'intelligence, que Dieu semble avoir favorisés de

l'appel au sacerdoce. Désormais la lumière est faite : Claude Poullart est en possession de la grande pensée de sa vie, de la fin de sa vocation. Jusqu'à son dernier soupir, il n'aura qu'un seul but : procurer à des étudiants pauvres les moyens d'entrer dans le sanctuaire et de devenir des hommes apostoliques. Il n'ira pas « aux sauvages » ; le lieu de son sacrifice ne sera pas les missions ; il se dévouera dans un séminaire de pauvres étudiants. C'est vers cette fin que la Providence l'a poussé presque à son insu, sans qu'il y ait eu de sa part aucun plan d'avenir. Noble, il s'humilie ; riche, il se dépouille ; délicat et sensible, il va se crucifier. Plein de jeunesse et de talents, il consacrera sa jeunesse et ses talents à la fondation de l'œuvre qu'il vient d'entrevoir dans ses méditations solitaires, aux pieds du tabernacle. A peine sorti de la vie séculière, il affrontera toutes les difficultés d'une immense entreprise religieuse, vouant son corps à la pénitence et à la privation, son cœur à l'amour de Dieu et de ses disciples, sa vie au travail obscur et à la souffrance. Son œuvre, que les historiens présentent assise sur la pauvreté et l'humilité, cette œuvre d'abord imperceptible, toute petite, se montrera et s'épanouira au grand jour, parce que le Créateur y déposera dès le début, comme dans les humbles graines, le principe de tous les développements.

CHAPITRE XV

Fondation d'un Séminaire de pauvres clercs.

L'Église a toujours manifesté la plus grande sollicitude pour l'éducation des clercs. Elle a marché fidèlement sur les traces de son Chef, qui condescendit à travailler directement lui-même à la formation des Apôtres, retenus en sa compagnie, témoins de ses miracles et de ses exemples, éclairés par la révélation de ses intimes secrets et fortifiés de l'abondance de sa grâce. Il fit ainsi, d'hommes grossiers et sans culture, la lumière du monde et le sel de la terre.

Sans doute, une préparation immédiate, un long apprentissage de la vertu et de la science ne fut ni possible ni indispensable aux premiers temps de l'Église. Le monde, en effet, livré à la tyrannie de Satan, soupirait après l'arrivée des ouvriers évangéliques, et, d'ailleurs, la grâce de Dieu agissait d'une façon extraordinaire sur ceux qui étaient choisis, afin de les rendre aptes à leur sublime mission. Elle leur conférait les dons surnaturels, énumérés par l'Apôtre au cours de ses Épîtres. Ce n'est que plus tard qu'on vit se fonder des écoles pour les futurs ministres de l'Évangile, auprès des résidences épiscopales et dans les monastères. « Allez dans le cloître, écrit saint Jérôme à Symmaque, si vous voulez apprendre à devenir prêtre. »

Saint Augustin est le premier qui ait jeté les bases d'un vrai séminaire. Il commença par introduire la vie commune parmi les ecclésiastiques demeurant auprès de l'évêque et qu'on désigna plus tard sous le nom de *Chanoines*, parce qu'ils vivaient conformément aux *canons* ou règles de l'Église. Puis il fonda dans un enclos, attenant à sa cathédrale, un couvent pour ses clercs, afin d'y vivre en commun avec eux,

à la manière des Apôtres, dans la prière, le jeûne, les veilles et l'application à l'étude. A ceux-là seuls qui demeuraient avec lui il conférait les ordres. Il appela ce lieu *Monasterium* et développa son programme dans un sermon : *De vita et moribus clericorum suorum.*

Des écoles s'organisèrent sur ce modèle dans les âges suivants, à Cagliari, à Rome, à Tolède, à Fulda et à Metz. En France, saint Remi à Reims, saint Césaire à Arles, saint Martin à Tours, instituèrent aussi la *Mensa Canonicorum,* dont parle Grégoire de Tours et qui se confond avec la *Mensa Clericorum.*

Une ère nouvelle s'ouvrit sous Charlemagne : l'empereur, qui avait fondé les petites écoles rurales, n'eut garde de négliger l'éducation du clergé. Déjà le concile de Châlons avait décrété « qu'il fallait établir des écoles, dans lesquelles on enseignerait les disciplines humaines et les saintes Écritures, et qu'on y élevât si bien les jeunes clercs que le Seigneur leur puisse dire : *Vous êtes le sel de la terre* ». En 788, Charlemagne publiait la constitution : *De scholis per omnia episcopia et monasteria instituendis.* Dès lors les aspirants au sacerdoce furent élevés, soit dans les écoles épiscopales, soit dans les monastères. Le directeur diocésain de cet enseignement ecclésiastique portait le titre de maître, écolâtre ou scolastique de la cathédrale. L'institution fut longtemps prospère ; mais un ordre nouveau surgissant principalement de la fondation de ces grands centres d'étude que furent les Universités, devait amener sa décadence.

Comme la jeunesse, attirée par l'enseignement des grands maîtres, désertait les maisons épiscopales et les couvents, les évêques furent contraints de fermer leurs écoles. Mais, parmi les jeunes gens appelés au sacerdoce, il en était un grand nombre des provinces écartées et des cantons retirés qui ne pouvaient, faute de ressources, aller étudier au sein des académies.

Le recrutement du clergé se pratiqua par suite en deux milieux différents : d'une part, les jeunes gens fréquentant

l'Université, où ils entendaient de savantes leçons, sans recevoir aucune formation à la vie sacerdotale ; d'autre part, les aspirants aux saints Ordres, éloignés des centres d'étude et ne pouvant s'y rendre, apprenant dans leurs familles quelques rudiments de langue latine, auprès d'un maître d'école ou d'un prêtre dévoué.

On voit combien était défectueux pour les uns et les autres un tel état de choses. La licence ordinaire des villes, les rivalités intestines des maîtres, une vie agitée et fort peu régulière nuisaient aux premiers ; les autres manquaient de la science si nécessaire au prêtre, et leur ignorance entraînait souvent d'autres désordres. Si, à cette insuffisance de moyens pour l'éclosion des vocations sacerdotales, on ajoute les déplorables abus de la collation des bénéfices, on comprendra que les voies étaient largement préparées aux hérésies du XVIe siècle.

Il y eut une crise redoutable. Mais Dieu, qui veille toujours sur son Église, vint bientôt lui rendre ce lustre de sainteté, de tout temps son glorieux apanage. La réforme arbitraire du protestantisme hâta la vraie réforme ardemment désirée par les cœurs droits. L'Église sut se ressaisir tout entière, comme jamais peuple ne l'a fait en assemblée nationale, dans les grandes assises du Concile de Trente, qui dura dix-huit ans (13 décembre 1545-4 décembre 1563).

Comme le mal était descendu dans les rangs de la société par la vie peu édifiante des prêtres qui passaient de plain-pied du monde dans le sanctuaire, sans y avoir bien réfléchi, sans s'y être préparés, et chez qui le peuple ne voyait plus l'image du Bon Pasteur, mais son travestissement, le plan divin avait assigné à des prêtres le rôle d'apporter le remède. Ce fut dans la vingt-troisième session du Concile, à la suite d'un préambule sur la nécessité de préparer dès l'enfance, pour les protéger contre les périls du monde, ceux que l'on espère voir un jour servir l'Église dans la cléricature, que les Pères du Concile émirent le décret d'érection des Séminaires (1).

(1) *Sancta Synodus statuit, ut singulæ cathedrales... pro modo facultatum et diœcesis amplitudine, certum puerorum ipsius civitatis et diœcesis, vel ejus*

« Œuvre si importante, comme on a pu le dire, que si le Concile n'avait pas eu d'autre résultat, il suffirait amplement à le dédommager de tout le reste, et suffirait seul à relever la discipline trop longtemps oubliée (1). »

Saint Charles Borromée, qui fut la grande âme du Concile de Trente, fut aussi le grand instigateur de la renaissance de la formation des clercs. Au sortir du Concile, il fit des règlements fort détaillés, où tout est prévu avec une admirable sagesse. Sa vigilance et sa circonspection firent, des séminaires établis dans sa ville épiscopale, de véritables écoles de science et de vertu.

En France, la nécessité de restaurer le clergé se faisait vivement sentir. Voici quel était, d'après Godeau, évêque de Vence, le triste état du recrutement sacerdotal : « Ceux qui étaient touchés de Dieu, dit-il, allaient dans les cloîtres, comme en de sacrés tombeaux, où ils mouraient aux pompes du monde; ceux qui s'engageaient dans les ordres, le faisaient, ou pour tenir des bénéfices qui les y obligeaient par leur nature; ou c'étaient de pauvres gens qui engageaient la plus sainte profession de la terre comme un métier de fainéantise; il y avait même honte, pour les personnes de qualité, de se faire simples prêtres, en ce temps où la doctrine de la vocation divine ecclésiastique était presque ignorée et réduite au seul choix de la vie religieuse, dans laquelle on demeurait d'accord qu'il fallait être appelé de Dieu... Dès qu'un jeune homme savait assez de latin pour expliquer un Évangile de la messe et entendre le bréviaire, on le jugeait capable d'être élevé au sacerdoce (2). »

Il se passa pourtant un temps assez considérable avant qu'on en vînt, en France, à l'exécution du décret du Concile de Trente, bien que les conciles provinciaux, tenus à cette époque, eussent accueilli avec joie l'institution des séminaires. Les essais furent lents et pénibles, de nature à

provinciæ, si ibi non reperiantur, numerum in collegio ad hoc prope ipsas Ecclesias, vel in alio loco convenienti, ab Episcopo eligendo, alere et religiose educare et ecclesiasticis disciplinis instituere teneantur.

(1) Pallavicini : *Hist. Conc. Trid.*, l. XXI, c. viii, n° 3.

(2) *Traité des Séminaires*, c. v, p. 80 ; Aix, 1660.

décourager les meilleures volontés. D'un côté, on vivait dans les troubles des guerres de religion et de la Ligue. De l'autre, la nouveauté de ces établissements les rendait suspects aux gens de bien. Le clergé séculier tremblait d'être conduit ainsi au régime des réguliers; les bénéficiers, que le Concile de Trente avait permis d'imposer pour la fondation, y voyaient un péril pour leurs revenus; les parents redoutaient pour leurs enfants les rigueurs imaginaires de ces nouvelles retraites. Il fallait, au surplus, pour diriger ces maisons, des prêtres de science et de vertu éprouvée, et le tableau tracé plus haut montre qu'ils étaient rares. Saint François de Sales, malgré son éminente sainteté et son dévouement à son diocèse, renonçait lui-même à l'établissement d'un séminaire à Thonon. En 1618, il faisait à M. Bourdoise ce désespérant aveu : « Après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans, tel que je l'ai souhaité, pour m'aider à réformer les prêtres de mon diocèse, je n'ai réussi qu'à en former un et demi, et je n'ai pensé aux Filles de la Visitation que lorsque j'ai perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques (1). »

On ne pouvait guère compter pour le relèvement sur l'ensemble du clergé régulier. La vie du cloître était devenue sur trop de points une forme de l'oisiveté, et bien des moines, dans leur existence molle et paresseuse, vivaient comme les créanciers de la sainte Église. A la fin du siècle suivant, le feu de la persécution viendra tout purifier.

Ce ne fut qu'à l'apparition de la glorieuse pléiade des Bérulle, des Bourdoise, des de Condren, des Eudes, des Vincent de Paul et des Olier, que l'on vit s'élever en France des séminaires assis sur de solides fondements. Ces saints personnages établirent en même temps des Compagnies de prêtres pieux et savants, ou congrégations séculières, pour continuer leur œuvre, marchant en cela sur les traces de saint Charles Borromée, qui institua tout exprès une congrégation à laquelle il confia la direction de ses séminaires.

(1) *Vie de M. Bourdoise* (Bibliothèque Mazarine).

Pie IV lui-même, après avoir érigé le premier séminaire romain, le confia aux Jésuites.

L'initiative des évêques fut des plus actives pour une cause qui touchait de si près aux plus graves intérêts de l'Église. C'est sous leur impulsion et leur constante direction que s'opéra cette œuvre immense. A la fin du XVII[e] siècle, la plupart des grands diocèses jouissaient de l'avantage d'avoir des séminaires. Là où les ressources faisaient défaut, on en fondait un pour toute la province. Pourtant quelques évêchés possédaient jusqu'à deux ou trois de ces pieux établissements. Aussi, quand Louis XIV donna, en 1698, sa Déclaration sur ce sujet, il restait bien peu de diocèses auxquels elle fût applicable. Le prince parut plutôt confirmer les œuvres des évêques qu'exciter leur zèle. Godeau, lui-même, témoin attristé du déplorable état du clergé dans sa jeunesse, pouvait écrire dès 1660 : « Si l'on compare l'état de l'Église de France depuis cinquante ans à celui où elle se trouvait auparavant, on reconnaîtra en ses ministres autant de science, de zèle et de piété qu'autrefois on pouvait leur reprocher d'ignorance, d'indévotion ou de scandale (1). »

Par le décret qui prescrivait l'érection des séminaires dans le monde catholique, le Concile de Trente recommandait de les peupler principalement d'enfants pauvres, sans en exclure toutefois, ajoute le texte, ceux qui seraient issus de parents riches des biens de ce monde : *Pauperum autem filios præcipuè eligi vult, nec tamen ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur, et studium præ se ferant Deo et Ecclesiæ inserviendi.* (*Conc. Trid., Sess.* XXIII, cap. XVIII.)

La raison de cette prescription est facile à comprendre. Les Pères du Concile se proposaient de remédier, par les meilleurs moyens possibles, à la décadence du clergé et au dépérissement de la foi. Il fallait, pour atteindre ce but, des prêtres qui fussent disposés à mener une vie très simple et très frugale, en se contentant d'un petit revenu dans les emplois délaissés, pour lesquels les évêques ne trouvaient

(1) *Op. cit.*, p. 208.

pas ou trouvaient à peine des titulaires. Trop souvent les grandes familles destinaient à être « d'église » des cadets entrant dans les Ordres malgré eux, disputant ensuite les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et ne possédant pas une vertu ni une science égale à leur ambition. Pouvait-on compter sur ces sortes de recrues pour régénérer le sacerdoce ? L'Église, dont les petits et les pauvres ont été les premiers clients et toujours les plus fidèles, se tourna comme Jésus-Christ lui-même vers le peuple. Elle jugea que les vertus sacerdotales se rencontreraient plus facilement et plus sûrement dans la classe humble et laborieuse.

Au sein de l'Université de Paris plusieurs collèges, on l'a dit, devaient leur existence à cette pensée sainte et charitable. Mais les fondations de bourses cléricales qui, dans la plupart des cas, se réduisaient à quelques unités, étaient bien insuffisantes pour le nombre des concurrents. Dans ces conditions, du reste, les boursiers clercs ne possédaient pas les garanties que demande le Concile, quand il ordonne que les aspirants aux saints Ordres soient élevés près de l'Église : *Prope ecclesias aut in alio loco convenienti*. En fait, le souci de la science semble l'avoir emporté sur celui de la formation ecclésiastique. On créait des docteurs très érudits et très orthodoxes, mais peu initiés à l'esprit sacerdotal.

La fondation des séminaires de pauvres clercs sortit donc du vœu émis par le Concile d'opérer avant tout la sanctification et la réforme du clergé des « pauvres paroisses ».

Dès l'érection du collège des Jésuites à Paris, un séminaire de pauvres clercs lui fut annexé, conformément à la volonté expresse de son bienfaiteur insigne, Guillaume du Prat, évêque de Clermont, dans le diocèse duquel il y en avait un autre, rattaché au collège de Riom. Ces modestes institutions, qui rappellent ce que sont de nos jours les « écoles apostoliques » à côté de certains établissements chrétiens, exerçaient une heureuse influence sur l'esprit du collège. « Le petit groupe des pauvres clercs, font remarquer

les recteurs de cette époque, donne à tous un exemple salutaire pour le travail, la conduite et la piété (1). »

Le Mémoire de M. Thomas laisse entendre que les Pères Jésuites du collège de Clermont, devenu le collège Louis-le-Grand, avaient conservé, sous une autre forme peut-être, l'œuvre créée par leurs devanciers (2).

Au XVII[e] siècle, la charité en France, préoccupée d'aller à Dieu dans ses pauvres, se penche plus que jamais vers les malheureux et les déshérités. C'est alors que Bossuet proclame devant les grands de la terre l'éminente dignité des pauvres dans l'Église. Des congrégations nouvelles par leur esprit et par leurs règles surgissent pour le soulagement des misères humaines et l'éducation des enfants du peuple. Il est remarquable que les premiers fondateurs des séminaires, comme sous l'inspiration d'une loi commune, aient préludé à leur sainte entreprise par une tendre compassion pour les pauvres. Le modèle a été saint Vincent de Paul, à la fois fondateur de séminaire et créateur de tant d'œuvres de charité. Mais, faute de temps et de ressources, ces pieux initiateurs ne purent réussir à réaliser le vœu du Concile de Trente en ce qui concerne la gratitude de l'éducation cléricale. Des hommes, inspirés par l'esprit qui les avait animés, devaient avoir la mission de fonder des séminaires pour les pauvres étudiants.

Au temps de Claude Poullart, il y avait à Paris, conformément à l'Ordonnance épiscopale de 1696, le grand et le petit séminaire de Saint-Sulpice, le séminaire de Saint-Magloire, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, des Bons-Enfants ou de Saint-Firmin, le petit séminaire du Cloître-Saint-Marcel, le séminaire des Missions Étrangères, le séminaire des Trente-Trois et le séminaire Saint-Louis. Pour compléter l'énumération, il faudrait ajouter les trois séminaires des Anglais, des Écossais et des Irlandais (3).

Parmi ces séminaires, deux avaient eu, dès le début, pour

(1) Cf. *Études*, année 1904.
(2) Cf. Témoignage autographe de M. Faulconnier, joint au Mémoire.
(3) Le séminaire irlandais mérite une mention spéciale. Sa fondation date

destination spéciale de donner asile à de pauvres étudiants ecclésiastiques : le séminaire des Trente-Trois et le séminaire Saint-Louis. Le séminaire des Trente-Trois, le premier en date, puisqu'il fut pourvu de Lettres patentes dès 1667, eut pour fondateur Claude Bernard, dit le *Pauvre Prêtre*.

Né à Dijon, en 1588, d'un conseiller du Parlement, Claude Bernard, au milieu d'une vie dissipée, fut touché de la grâce et se mit, après une fervente retraite, à mener une vie pénitente. Dirigé par le P. de Condren, il entra dans les Ordres et se dévoua aux œuvres de charité dans les prisons et les hôpitaux. Il y dépensa sa fortune, qui se montait à quatre cent mille livres. « Je l'ai toujours cru un grand serviteur de Dieu, écrivait Godeau, évêque de Vence, et sa conduite m'a paru très sainte, parce qu'elle choquait en toutes choses, ou du moins en la plupart, les règles de la prudence humaine (1). » Richelieu ayant demandé au Pauvre Prêtre quel service il pouvait lui rendre, celui-ci sollicita une seule grâce : la réparation de la charrette servant à conduire les condamnés au supplice.

Désireux de participer au mouvement de régénération de la discipline ecclésiastique, Bernard entreprit de réunir les pauvres écoliers qui avaient la vocation sacerdotale, en leur fournissant le moyen de poursuivre leurs études. « Pour être admis au séminaire des Trente-Trois, dit Piganiol de La

du XVI[e] siècle. Au siècle suivant, Guillaume Bailly, qui voulut par humilité demeurer sous-diacre jusqu'à la fin de sa vie, s'occupa avec un grand zèle des jeunes étudiants irlandais. En 1677, il aida puissamment deux prêtres de cette nation, Patrice Maginn et Malachie Kelly, à acquérir le collège des Lombards. Il ne se borna pas à ce secours.

« Il recevait tous les ans, dit Grandet, plus de soixante Irlandais, tant prêtres qu'autres ecclésiastiques ou jeunes gens qui se destinaient à l'Eglise, afin d'en faire autant de missionnaires qui pussent un jour retourner en Irlande pour y porter la foi. » (Cf. GRANDET : *Les saints prêtres français*, p. 241.)

Il établit, en outre, d'après le même auteur, « trois communautés d'Irlandais dans Paris, l'une dans la rue d'Enfer, l'autre au collège Sainte-Barbe, où il entretenait quinze écoliers, à chacun desquels il donnait 150 livres par an ; la troisième au collège de Montégu, où il avait douze autres écoliers théologiens et philosophes. Enfin, il réunit ces trois communautés en une seule, à l'hôtel Saint-Michel, rue Traversine, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. » (*Les saints prêtres français*, p. 241.)

(1) *Lettre L.*, p. 74.

Force, il faut être né de légitime mariage, être clerc tonsuré, ou au moins en état de l'être aux Quatre-Temps prochains, avoir le corps et l'esprit bien sains et être pauvre (1). »

La maison fondée en 1633, pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Louis XIV, ne compta d'abord que cinq membres, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis douze en l'honneur des douze apôtres, puis trente-trois, en mémoire des années que le Sauveur passa sur la terre. Les pauvres écoliers demeurèrent d'abord dans une salle basse de l'hôtel des Dix-Huit, où ils couchaient sur la paille. Ils habitèrent, plus tard, l'hôtel d'Olbiac, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et y restèrent jusqu'en 1792, époque de la suppression des communautés.

Claude Bernard mourut en 1641; Thomas Le Gauffre, maître de la Chambre des Comptes, qu'il avait gagné à Dieu et fait ordonner prêtre, devint son successeur.

L'idée première du séminaire Saint-Louis, dont le but était analogue au précédent, fut conçue par un prêtre breton, rempli de zèle et de piété, René Lévêque: mais elle fut reprise et développée par François Chancierges. Celui-ci fonda les séminaires de la Providence, à Paris et en province. Les trois maisons de Paris opérèrent leur fusion dans le séminaire Saint-Louis.

François Chancierges, né à Pont-Saint-Esprit, en 1634, vint à Paris, après avoir renoncé à une prébende qu'il possédait dans l'église cathédrale d'Uzès. Son désir étant de soutenir les clercs les plus nécessiteux, il entra dans la communauté de René Lévêque, auquel il succéda.

Chancierges se faisait remarquer par une profonde humilité et attribuait à Dieu tout le succès de ses travaux; sa pauvreté était extrême, sa mortification austère; deux heures de repos lui suffisaient. Il consacrait le reste de la nuit à la correspondance et à des mémoires sur l'œuvre des séminaires. L'emploi de sa journée était de recueillir des

(1) *Dictionnaire historique de la Ville de Paris*, 406.

aumônes, malgré les rebuts et les avanies. Il disait qu'il se serait cru réprouvé s'il avait cessé de travailler à l'instruction des pauvres ecclésiastiques, et qu'il eût donné volontiers sa vie ou fût allé au bout du monde, pour acheter à grand prix des *enfants de grâce* (c'était son expression), qui devaient être un jour de bons ministres du Seigneur. Il mourut le 10 avril 1691, à cinquante-cinq ans, étant toujours resté diacre par humilité. Louis XIV, apprenant sa mort, au siège de Mons, en témoigna son regret, disant que le clergé de France venait de faire une grande perte.

Diverses petites communautés affiliées au séminaire de Saint-Sulpice, comme celle de M. de la Barmondière et celle de M. Boucher, se rapprochaient sensiblement du but des séminaires des Trente-Trois et de Saint-Louis. Nous dirons comment l'œuvre de Claude Poullart, malgré de grandes analogies, se distingua, dans l'origine et surtout dans ses développements, de ces communautés. Celles-ci ont toutes disparu à la tourmente révolutionnaire. Du reste, dans l'organisation nouvelle de l'Église de France, elles n'auraient pu trouver place.

Un document épiscopal des dernières années du XVIIe siècle, émanant de Henri-Michel Le Peletier, fils du ministre de ce nom, évêque d'Angers, nous permettra de juger de l'opportunité de ces créations du zèle et de la charité. Ce pieux prélat avait été supérieur des séminaires de M. Chancierges, qui lui avait recommandé son œuvre à son lit de mort (1).

Voici en quels termes il s'exprime en approuvant le règlement du séminaire des Pauvres Écoliers fondé pour son diocèse par Joseph Grandet, disciple de Chancierges :

« Henry, par la miséricorde de Dieu, et par la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers.

« Il y a longtemps que nous souhaitions un établissement, où, à l'exemple du grand saint Charles, on pût élever les pauvres écoliers qui aspirent à la cléricature. Nous ne pou-

(1) Cf. Picot : *Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le XVIIe siècle*, t. II, p. 232. Louvain, 1824.

vions, sans douleur, voir le collège de cette ville rempli de quantité de jeunes gens de bonnes mœurs portez à l'état ecclésiastique, mais qui ne pouvoient pousser leurs études assez loin pour y parvenir, parce que leurs parents n'ayant pas le moyen de les y entretenir, plusieurs étaient obligez ou de quitter leurs études ou de n'étudier qu'imparfaitement, faute d'avoir de quoy subsister, de sorte que l'Église perdait de bons sujets dont on auroit pu faire des ministres très capables de la servir. C'est ce qui nous a fait écouter les propositions qui nous ont été faites par de vertueux ecclésiastiques, qui sont d'autant plus propres à former de pauvres clercs qu'ils sont eux-mêmes détachés de toute ambition. »

Après ce préambule, il entre dans un exposé détaillé du malheureux état de choses auquel il s'agit d'apporter un remède.

« Le premier motif de cette Société est de former de bons prêtres pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Le second est de remédier à l'avenir aux dérèglements de plusieurs ecclésiastiques de la campagne, qui scandalisent aujourd'hui l'Église.

« Pour trouver des remèdes à ces dérèglements, il faut en connaître les causes.

« La première est qu'il n'y a presque que les enfans des gens pauvres, ou d'une condition médiocre, qui se destinent aux employs de prêtres habituez, de vicaires, ou de maîtres d'école à la campagne, et comme leurs parents n'ont pas le moyen de leur donner des maîtres qui veillent sur leur conduite, ils les envoient au collège, ils les mettent en chambre, ils s'épuisent pour les faire subsister pendant le cours de leurs études, dans l'espérance qu'ils les aideront un jour à vivre. Pourvu qu'ils apprennent le latin et la philosophie, ils ne se mettent pas en peine s'ils étudient les principes de la religion et de la morale chrétienne qu'ils ne savent pas eux-mêmes; ils n'entendent parler de leurs défauts qu'avec peine, et même les dissimulent, de peur que dans la suite ces défauts ne les obligent à les faire quitter leurs études,

et ne les empêchent d'entrer dans l'état ecclésiastique, ce qui fait que leur éducation n'est pas plus élevée que leur naissance.

« De plus, l'extrême pauvreté de ces écoliers les contraint de mendier leur vie; le soin de chercher du pain fait la plus grande de leurs occupations; ils sont vagabons, indépendans, libertins, sans piété, sans discipline; ils se débauchent les uns les autres; ils n'étudient point, et le moindre de leurs vices est de perdre leur tems.

« La seconde cause est qu'ils ne consultent point Dieu pour connaître leur vocation à l'état ecclésiastique; ils ne consultent que la volonté de leurs parens, pour lesquels ayant un attachement extrême, parce qu'ils en dépendent pour leur subsistance, ils se font comme une nécessité de suivre à l'aveugle les mouvements qu'ils leur donnent pour la réception des saints Ordres qu'ils ne regardent qu'avec des vues basses et intéressées, comme une profession mécanique propre à gagner leur vie et à les mettre dans un rang distingué de leur naissance.

« La troisième raison est que la plupart des écoliers, dont le nombre croît tous les jours au collège à mesure que la pauvreté augmente, vivent pendant leurs études dans l'indépendance de toute sorte de supérieurs, de manière qu'ils se révoltent très souvent contre leurs régens, lorsqu'ils les veulent corriger. Comme ils sont éloignés de leurs parents, ils ne craignent personne; leurs hôtes et leurs hôtesses, qui sont témoins de leurs dérèglemens, au lieu d'en avertir leurs parents ou leurs maîtres, les aydent à les cacher, crainte de leur faire quitter leur maison.

« La quatrième raison est que ceux qui ont un meilleur naturel et de plus grandes dispositions au bien ne mettent pas assez de tems à se former dans la piété et dans la science ecclésiastique; ils ne gardent souvent aucun interstice; ils se précipitent dans les Ordres et n'entrent que par force et par contrainte dans un séminaire; ils cherchent tous les moyens imaginables de s'en faire dispenser, comme d'une loy inutile ou onéreuse.

« La cinquième raison est que la plupart des pauvres écoliers n'ayant pas assez pour vivre de ce que leurs parens leur fournissent, ils tâchent d'être précepteurs en des maisons de qualité, où ne voyant souvent pratiquer que les maximes du monde, ils s'accoutument insensiblement à une vie molle et séculière. D'ailleurs, comme ils sont obligés de répéter grand nombre d'enfans au sortir de leurs classes, et s'étant accoutumés à faire bonne chère à la table de ces personnes de qualité, quand ils sont une fois retournés chez leurs parens, ils ne peuvent plus reprendre la vie pauvre et laborieuse qu'ils ont quittée, de sorte qu'ils se laissent aller à la délicatesse et au relâchement.

« L'unique moyen de remédier, à l'avenir, à l'ignorance et à tous les autres désordres de tant d'ecclésiastiques qui inondent aujourd'hui l'Église et qui la défigurent, est d'en substituer de vertueux en la place, qui augmentent le nombre de ceux qui l'embellissent et qui l'édifient (1). »

Un spectacle si humiliant pour l'Église était de nature à émouvoir profondément l'âme déjà si apostolique et si sacerdotale de Claude Poullart. Il ne crut pas qu'il lui fût possible de travailler à une entreprise plus agréable à Dieu. A la suite de son directeur, qui avait approuvé et encouragé sa résolution, d'autres saintes âmes, auxquelles il recourut en cette grave circonstance, l'engagèrent vivement à ne rien craindre. C'est alors que, simple clerc tonsuré, armé de sa seule bonne volonté et de cette audace que peut seul inspirer et excuser un ardent désir de servir Dieu et les âmes, il se mit à l'œuvre.

Il prit, pour point de départ, le but général des petites communautés instituées, suivant un document de l'époque, « pour élever cléricalement, gratuitement et pauvrement, selon l'esprit du Concile de Trente, pendant plusieurs années, les pauvres escoliers... dans le dessein... de réformer le clergé de la campagne, de pourvoir, pour cet effet, les pauvres et petites paroisses de bons curés, les bourgs ou

(1) Cf. *Mémoires de Joseph Grandet*, t. II, pp. 487 et suiv., Angers, 1893.

grands villages de bons vicaires, chapelains et maîtres d'écoles, de former des ouvriers évangéliques pour le royaume et les pays estrangers, d'élever de bons prêtres pour tous les emplois de l'Église, qui sont laborieux, pauvres et abandonnez (1) ».

Avant d'entrer dans le détail de la fondation du séminaire des Pauvres Clercs, nous devons rappeler que ce n'était pas la première fois que de l'illustre collège de Louis-le-Grand allaient sortir l'inspiration et les premiers éléments d'une œuvre apostolique. Il y avait un demi-siècle, ce collège était devenu comme le berceau du séminaire et de la société des Missions Étrangères, qui a donné à l'Église tant de héros et de martyrs, en portant le bienfait de la foi à tant de peuples. Ceux qui furent les fondateurs de cette vaillante société faisaient partie, comme plus tard Claude Poullart lui-même, de la grande Congrégation établie au collège Louis-le-Grand. Ils avaient formé entre eux une association plus intime, dont le but était de se livrer aux œuvres de zèle et de charité près des pauvres de la ville et de leurs condisciples du collège. « Aux entretiens de piété, disent les *Mémoires* du temps, premier objet de leurs réunions, on joignit des austérités, des pèlerinages, la visite des hôpitaux et des prisons, où l'on menait toujours quelqu'ami qui n'était pas de l'assemblée pour l'engager et le gagner à Dieu. Les jours de congé, on se réunissait au faubourg Saint-Marceau, dans un jardin appartenant à l'un d'eux, où, après l'oraison, on prenait des récréations innocentes... On était aussi dans l'usage de faire, le Jeudi-Saint, une communion générale, de laver les pieds et de faire une exhortation à quarante pauvres, de leur donner à dîner et de les servir à table. Ensuite, ces pieux Congréganistes mangeaient ensemble, et, avant de se séparer, s'embrassaient en se disant, comme les premiers chrétiens : *Cor unum et anima una* (2). »

(1) Cf. *Recueil Thoisy*, t. IX (al. XIV), 273 : *Matières ecclésiastiques*, in-4°. Bibliothèque nationale, imprimés Z 2284, fol. 404 et suiv.

(2) LATOUR : *Mémoires sur la vie de Mr de Laval, premier évêque de Québec*. Cologne, 1761.

Or voici qu'un jour on apprend que le P. Alexandre de Rhodes, de la Compagnie de Jésus, vient d'arriver de l'extrémité des Indes, à la recherche d'ecclésiastiques qui veuillent bien partager avec lui les périls de cette Mission lointaine. Il est descendu au collège de Clermont. Pressés d'entendre de sa bouche le récit de ses travaux évangéliques, les jeunes Congréganistes conjurent le P. Bagot, leur directeur, de leur procurer le bonheur de voir le courageux apôtre. Le Père cède à leurs instances et amène le saint missionnaire dîner à la petite communauté. Alors, touchés par la peinture du triste état de tant de pauvres peuplades attendant, pour sortir de leur idolâtrie, des prêtres pour les instruire, tous ceux de ces jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique firent part au P. de Rhodes, avec les sentiments du plus vif enthousiasme, de leur désir d'aller travailler au salut des pauvres âmes. « Quelque spontanée que fût cette résolution, dit l'auteur d'une *Vie* manuscrite de Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Évreux, elle parut au P. de Rhodes inspirée par une disposition si évidente de la grâce, qu'il ne put s'empêcher de dire au P. Bagot en le quittant : « Je viens « de trouver dans ces jeunes gens des dispositions plus par- « faites que celles que j'ai cherchées dans les séminaires et « autres lieux d'Europe (1). » Trois des jeunes ecclésiastiques qui faisaient partie de la Congrégation des élèves de Louis-le-Grand sont plus connus par les services rendus à l'apostolat : M. de Laval, premier évêque de Québec; M. Pallu, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tonkin; enfin, Vincent de Meurs, qui se trouvait à la tête des ecclésiastiques et devint plus tard supérieur des Missions Étrangères (2).

Vincent de Meurs était né en 1628, d'une famille ancienne, au manoir de Kerigonan, en Basse-Bretagne. Fort jeune, il avait obtenu une place d'aumônier à la cour de Louis XIV. Mais il renonça bientôt à toute recherche des dignités ecclé-

(1) Cf. J.-F.-O. Luquet : *Lettres sur les Missions Étrangères.*

(2) *Vie nouvelle d'Henri-Marie Boudon*, in-8°, p. 41. Besançon, Outhenin-Chalandre (1837).

siastiques, pour se joindre à d'autres prêtres et clercs qui désiraient vivre dans la pratique de la perfection chrétienne et sacerdotale.

Le P. de Rhodes imprima à la société naissante son orientation vers les missions étrangères. Vincent de Meurs eût voulu le suivre au Tonkin ; mais, sur son conseil, il se rendit d'abord au tombeau des saints Apôtres. Le pape Alexandre VII l'engagea à poursuivre l'établissement de l'œuvre des Missions. Il revint en 1658 et passa en Sorbonne une thèse des plus brillantes. Le premier, il accusa nettement de schisme ceux qui niaient que les cinq propositions condamnées se trouvaient dans Jansénius. Alexandre VII, qui avait accepté l'hommage de la thèse, combla le lauréat d'éloges et de félicitations. Cette soutenance attira sur lui les regards de tous les gens de bien. Pour échapper à leur attention et aux honneurs que lui réservait tant de science et de piété, il prit le bâton de missionnaire, afin de pratiquer en France le ministère qu'il eût voulu remplir dans les pays lointains. L'auteur de sa vie nous le montre prêchant en langue bretonne, dans une mission qu'il fit donner à ses frais, en son pays d'origine, et au cours de laquelle il unit son ministère à celui du P. Maunoir. Tout en évangélisant les campagnes abandonnées, M. de Meurs avait l'œil ouvert sur son séminaire et le dirigeait avec beaucoup de sagesse. Il mourut en odeur de sainteté.

Plus tard, on déposa son cœur en l'église des Missions Étrangères avec cette inscription : *Domini Vincentii de Meurs cor plane apostolicum.*

C'est au souvenir de ces exemples que Claude Poullart se mit à exécuter les desseins de Dieu avec une générosité humble et confiante. Le projet qui avait pris naissance dans son âme, remplie de charité ardente, se ramenait à cette formule : soutenir, empêcher de se perdre des vocations sacerdotales au profit des âmes les plus abandonnées. Il ignorait entièrement de quelle étendue pourrait être sa pieuse entreprise. Aussi ne voulait-il tout d'abord rien créer qui eût quelque prétention d'avenir. « Il ne s'agissait, dit-il lui-même,

trois ans plus tard, que de quatre ou cinq pauvres écoliers qu'on tâcherait de nourrir doucement sans que cela parût avoir de l'éclat (1). »

Telle fut, en effet, la première phase indécise d'un séminaire et d'un institut qui allaient fournir des ouvriers évangéliques à toutes les parties du monde. Déjà, avant de soupçonner les vues de la Providence, le pieux lévite avait préludé à cet enfantement par les différentes œuvres dont nous avons parlé. Pendant plusieurs mois, il avait contribué à payer la pension d'un pauvre écolier, qu'il reçut, plus tard, comme étudiant dans sa communauté. Désormais il ira plus avant et recherchera les jeunes gens qui veulent se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique, mais qui, faute de ressources, tombent souvent dans le découragement et renoncent à leur noble dessein.

Claude Poullart commence par leur témoigner tout le désir qu'il a de les secourir. Puis il installe plusieurs d'entre eux en des chambres louées dans le voisinage du collège. Mais ses modestes économies ne lui permettent pas d'aller plus loin. Il lui faut pourtant faire vivre ses jeunes protégés. Le problème est ainsi résolu : ceux-ci viendront, aux heures des repas, recevoir de la main de leur bienfaiteur le pain qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs. Claude Poullart les prévient lui-même, et cette nourriture qu'il leur distribue avec un sourire si aimable, c'est la part même qui lui a été servie à la table des pensionnaires. Quand il a apaisé la faim de ceux dont il est devenu le protecteur et le père nourricier, il prend lui-même le peu qui est nécessaire à sa propre subsistance. « Il mangeait les restes des Jésuites, » dit sans tour de phrase, dans sa déposition, un témoin oculaire, cet écolier dont nous avons cité le témoignage (2).

Bientôt le spectacle si émouvant de la charité et des sacrifices du pieux initiateur lui suscita de généreuses sympa-

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 7.

(2) M. Faulconnier, curé de Saint-Mesmin.

thies ; on vint à son aide. Parmi les personnes qui s'intéressèrent à l'œuvre naissante, se plaça en première ligne le P. Pierre Mégret, alors préfet des pensionnaires au collège Louis-le-Grand, charge dans laquelle il se dévoua pendant trente ans (1).

Celui-ci, heureux de participer, comme il le pouvait, au bien qu'il voyait se produire, céda les restes de la table de ses élèves, ce qui permit à Claude Poullart d'augmenter le nombre de ses protégés. Voici les détails que nous a fournis sur ce début l'auteur de la *Vie* du Bienheureux Grignion de Montfort :

« Le feu de la charité, qui dévorait M. des Places, lui faisait souhaiter ardemment de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu et au bien des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Ce qui luit alors à l'esprit, disons mieux, ce que l'Esprit-Saint lui-même lui fit connaître comme le moyen le plus propre pour parvenir à cette fin, fut d'aider à la subsistance de pauvres écoliers, qui, faute d'être secourus, se verraient contraints d'enfouir des talents, dont l'Église pourrait tirer les plus grands avantages. Cette inspiration suffit pour un aussi grand cœur que le sien. Elle devint la règle de sa conduite. Dès ce moment, toutes ses épargnes furent consacrées à cette bonne œuvre ; il retranchait même pour cela de ce qui lui était le plus nécessaire ; et chaque jour il partageait la portion qu'on lui servait à table avec un des pauvres écoliers, qui demeurait à la porte du collège. Ce n'était là que comme le premier essai de ce zèle, qui devait avoir bientôt le plus grand succès. D'autres personnes, touchées d'un si bel exemple, s'intéressèrent à une œuvre dont elles concevaient les fruits ;

(1) Le P. Pierre Mégret, du diocèse de Moulins, naquit le 25 février 1637, entra dans la Compagnie de Jésus le 4 octobre 1657. Il enseigna pendant quelques années les humanités et la rhétorique. Il fut ensuite procureur, et, depuis 1685, il exerça les fonctions de principal des pensionnaires (*præfectus convictus primarius*). Il mourut au collège, le 13 mars 1706. Les documents qui nous ont été transmis disent de lui : *Ingenium supra mediocritatem, judicium optimum, prudentia singularis*, c'est-à-dire homme de grand bon sens, très prudent, bien que d'un talent ordinaire. (Archives de la Compagnie de Jésus.)

entr'autres le Principal du collège promit de lui donner pour ses jeunes gens une partie de ce qui se desservait de dessus la table des pensionnaires. Le saint ecclésiastique sut profiter d'une offre qui le mettait à lieu de subvenir aux besoins d'un plus grand nombre d'écoliers et, foulant aux pieds le point d'honneur et la gloire du monde, il ne craignait pas de paraître devant ce qu'il y avait de plus distingué dans le collège, chargé de ses restes, qu'il venait de recevoir lui-même à la cuisine (1). »

A mesure que grandissait l'œuvre, croissait aussi l'ambition de Claude Poullart. Il lui tardait de réunir ses écoliers et de les loger dans une seule et même maison, afin qu'il leur fût possible de jouir des avantages de la vie commune, de s'acquitter ensemble des exercices de piété et de se prêter un mutuel secours pour leurs études. Rien de plus heureux que cette pensée ; mais où trouverait-il les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses ? Les difficultés étaient sérieuses ; rien pourtant n'arrêta le zèle du saint fondateur. Écoutons encore Picot de Clorivière : « Le nombre des écoliers qu'il entretenait s'augmentant de jour en jour, et sa charité lui faisant recevoir à bras ouverts tous ceux qui se présentaient à lui, pour peu qu'il pût juger, par les dispositions qu'il découvrait en eux, qu'ils seraient quelque jour en état de servir l'Église, il loua d'abord une maison dans la rue des Cordiers, proche du collège où il faisait sa demeure. Ce fut là comme le berceau de sa communauté naissante (2). »

Le marteau démolisseur a fait disparaître les derniers vestiges de ce premier emplacement de l'œuvre : la rue des Cordiers, *vicus novus Corderiorum*, qui devait son nom à l'autorisation primitivement octroyée aux cordiers d'exercer leur industrie dans son parcours, a été englobée récemment dans le périmètre de la Sorbonne agrandie. L'humble établissement se trouvait appartenir à la paroisse Saint-Benoît,

(1) Picot de Clorivière, *op. cit.*, pp. 314 et 315.

(2) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 317. Voir aux pièces justificatives, n. XI. Extrait du Plan Turgot.

dont il ne reste aussi que des souvenirs archéologiques. Sur cette rue, venait s'étendre la partie postérieure du collège des Dix-huit où Claude Bernard logea les premières recrues du séminaire des Trente-Trois. C'est tout à côté que surgit, également dans la pauvreté et l'humilité, l'œuvre de Claude Poullart, à l'ombre de la vieille Sorbonne et du grand couvent des Jacobins, à deux pas du collège Louis-le-Grand. Là les Pères Jésuites possédaient quelques immeubles. L'installation des pauvres clercs se fit-elle dans l'une de ces habitations? Le manque de documents nous réduit à des conjectures. Ce qui ne laisse place à aucun doute, c'est la date d'ouverture. Nous la trouvons en effet consignée dans les anciens registres du séminaire du Saint-Esprit, en ces termes : « Messire Claude-François Poullart des Places, en mil sept cent trois, aux fêtes de la Pentecôte (20 mai), n'étant alors qu'aspirant à l'état ecclésiastique, a commencé l'établissement de ladite communauté du séminaire consacré au Saint-Esprit, sous l'invocation de la Sainte Vierge conçue sans péché, et s'étant engagé ensuite dans l'état ecclésiastique jusqu'au sacerdoce, il l'a gouvernée jusqu'à sa mort. »

La cérémonie d'inauguration se fit en l'église de Saint-Étienne-des-Grès, aux pieds de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, dont la statue miraculeuse décorait la chapelle de ce nom, si chère aux étudiants de cette époque. Saint François de Sales, tourmenté par une affreuse tentation de désespoir, y recouvra la paix. Cette chapelle a cessé d'exister avec l'église elle-même de Saint-Étienne-des-Grès ; mais la statue vénérée a traversé intacte les siècles et les révolutions ; elle est encore exposée à la dévotion des fidèles dans une communauté des religieuses hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. C'est dans ce sanctuaire silencieux et retiré — il formait un bas-côté presque séparé de l'église — que vinrent, au jour de la Pentecôte, s'agenouiller, comme en un cénacle, les premiers membres de la communauté, sous la conduite de celui qu'ils chérissaient comme leur meilleur ami et qu'ils vénéraient déjà comme un père.

Cette journée de grâces fut précédée d'une retraite pré-

paratoire dont Claude Poullart se fit le prédicateur ; humilité, abnégation, charité, zèle pour les âmes : tels furent les sujets de ses entretiens. Dieu les avait retirés de la poussière pour faire d'eux les princes de son peuple, les apôtres de son Église ; ils devaient donc, en acceptant ces honneurs, reconnaître leur indignité et comprendre à leur tour qu'à eux surtout s'appliquait la parole du Maître : *Evangelizare pauperibus misit me.* Ils sont au nombre de douze pour bien marquer le caractère apostolique de leur vocation. Point d'apparat extérieur dans cette première présentation à l'Esprit-Saint et à la Vierge Immaculée : leur œuvre est celle des humbles ; ils sont le petit troupeau, *pusillus grex,* auquel Jésus recommande de ne pas craindre : *nolite timere.* Aussi bien est-ce avec l'enthousiasme de leurs jeunes cœurs qu'ils prononcent l'engagement de se consacrer à défricher les coins abandonnés du champ du Père de famille. Pour clôturer la journée, une fête cordiale et tout intime les réunit sous leur modeste toit, à leur table, en des agapes fraternelles. Le grain de sénevé est planté, et l'Esprit-Saint de son souffle vivificateur en fera surgir un arbre vigoureux, aux racines puissantes, capable de résister aux secousses de toutes les tempêtes et de porter aux extrémités du monde des fruits de salut et de sainteté.

Cette consécration faite dans une chapelle obscure, loin des regards indiscrets du monde, mais en face de l'Église qui attend des apôtres et du ciel qui veut des élus, constitue l'acte de naissance de la Congrégation du Saint-Esprit. La plupart des sociétés religieuses ont à leur origine une de ces dates qui restent chères à travers les âges, dont l'anniversaire n'a garde d'être oublié et qui se trouve, au contraire, célébré avec une tendre vénération. La mémoire du jour où saint Ignace, entouré de ses premiers compagnons, gravit la colline sur laquelle saint Denis avait répandu son sang, est une fête de famille pour la Compagnie de Jésus. Quand, après un siècle et demi de services rendus à l'Église, eut sonné l'heure providentielle où la Congrégation du Saint-Esprit,

broyée mais non détruite par l'orage révolutionnaire, devait entrer dans une phase nouvelle, c'est encore aux pieds de Marie que se retrouvera, avec ses premiers disciples, l'homme de Dieu chargé de la vivifier. Notre-Dame de Bonne-Délivrance ayant cessé pour un temps d'attirer les fidèles, le Vénérable Libermann et ses premiers missionnaires se rencontreront à Notre-Dame des Victoires, où s'épanchent, en notre siècle, des flots de grâces du Cœur de la Vierge, Refuge des pécheurs.

La fondation est consacrée au Saint-Esprit, sous l'invocation de l'Immaculée-Conception : aucune dédicace ne pouvait mieux convenir à une œuvre apostolique. La troisième personne de la Sainte Trinité a été envoyée pour renouveler la terre : *Emitte Spiritum tuum et creabuntur; et renovabis faciem terræ.* L'Esprit-Saint éclaire les cœurs, les dirige et les enflamme. Il est personnellement le don divin, la puissance sanctificatrice, le lien entre Dieu et les âmes rachetées par le sang du Rédempteur. D'autre part, le missionnaire, qui marche à la conquête des âmes, bien souvent se trouve seul, dans un douloureux isolement, aux prises avec d'inextricables difficultés, sans aide, sans conseil ; à qui recourir alors, si ce n'est à la conduite de l'Esprit divin, entendue dans toute l'orthodoxie de la foi catholique ? Quelle force mystérieuse ne trouvera-t-il pas, en outre, dans l'invocation de la Vierge Immaculée, épouse mystique de l'Esprit-Saint ?

Cette dédicace nous ramène une fois de plus au Bienheureux Grignion de Montfort, qui fut comme le parrain de la Congrégation naissante.

Trois ans ne s'étaient pas écoulés depuis son ordination sacerdotale, et déjà, dans un ministère marqué du sceau de la croix, il avait entrevu et comme ébauché l'œuvre de sa vie. En jetant, dès lors, les premières bases de l'admirable Congrégation des Sœurs de la Sagesse, il avait senti les tressaillements du laborieux mais ineffable enfantement d'une famille religieuse. Douze pauvres filles infirmes, parmi lesquelles il y en avait d'aveugles, de boi-

teuses et d'autres couvertes de plaies, furent les premières appelées, afin de donner à l'œuvre le solide fondement de l'humilité.

Sur ces entrefaites, Grignion subit une violente persécution à Poitiers. Il vient à Paris, où le « goût des hôpitaux et de l'abjection qui y règne », suivant l'expression de M. Blain (1), lui inspire de se présenter à la Salpêtrière pour trouver un aliment à son zèle. Il y reste cinq mois aumônier, l'évangélise, le réforme, et, pour récompense, en est ignominieusement chassé. Ne sachant où reposer sa tête, il se réfugie dans une chétive maison, sous un escalier, à proximité du noviciat des Jésuites.

Là Dieu le dédommage de sa pauvreté, des humiliations et des souffrances par des communications si délicieuses que le serviteur de Dieu passait la plus grande partie des jours et des nuits en oraison. Il se demandait alors, dans le secret de son cœur, si, pour s'abandonner à ce puissant attrait, il ne devait point s'interdire, du moins pour un temps, les fonctions du ministère apostolique. Mais voici que Dieu lui inspire de se rapprocher de son ancien condisciple de Rennes. Personne, en effet, n'était mieux préparé à voir et à juger des yeux de la foi ce qui, dans Grignion, était scandale pour les uns et folie pour les autres. Comme son saint ami, Claude Poullart appartenait à la race des grandes âmes qui « ne condamnent pas à demi » le monde amateur des « vérités diminuées », manquant de droiture, dont les jugements sont bizarres et inconstants (2). « Il affectait souvent, avons-nous vu dans le *Mémoire* de M. Thomas, les manières qui pouvaient le faire mépriser, pourvu qu'elles ne fussent pas contraires à la modestie ou à la bienséance (3). »

Dans ces dispositions il n'eut pas de peine à découvrir en Grignion les témoignages irrécusables de l'Esprit qu'il avait reçu, de cet Esprit qui a vaincu le monde et qui ne le

(1) *Mémoire* cité par Quérard, t. II, p. 232.
(2) *Sermons de Bossuet : Jugement de Jésus-Christ contre le monde.*
(3) *Manuscrit autographe*, p. 22.

craint pas. Il le vit rempli de cet amour insatiable qui ne dit jamais : c'est assez! Il le vit, au sortir des saintes audiences de l'oraison, ravi, embrasé du feu divin, à l'exemple des apôtres qui sortirent comme ivres du Cénacle. Quand, de toutes parts, on s'éloigne, on l'abandonne, on le traite comme le rebut et la balayure, Claude Poullart l'accueille avec des sentiments de profonde vénération et de tendre amitié. De nouveau, il lui fait part de ses projets et sollicite le secours de ses prières et de ses conseils.

Cette rencontre, qui en laisse supposer plusieurs autres, eut lieu peu de temps avant l'inauguration de l'établissement des Pauvres Écoliers, puisque le Bienheureux Grignion de Montfort quitta Poitiers après Pâques, en 1703. Dieu le ramenait à Paris, précisément à l'heure où Claude Poullart sentait vivement le besoin de l'assistance céleste. Lui-même, depuis trois ans, méditait le projet d'instituer une nouvelle Société d'hommes apostoliques, destinés à combattre les erreurs et les vices du siècle et à renouveler, par la pratique des missions et des retraites, l'esprit et la ferveur du christianisme. Ils unirent leurs prières et leurs mortifications pour connaître la divine volonté. Voici le récit que nous a laissé de ces relations le P. Besnard :

« L'union étroite qui s'était formée à Rennes entre lui et M. Grignion, bien loin de s'être ralentie par le laps de temps, recevait chaque jour de nouveaux accroissements, et l'on peut dire que la conformité de leurs sentiments et de leur vie annonçait déjà que le Ciel les avait choisis pour travailler de concert à la conquête des âmes. Ils se communiquèrent mutuellement leurs vues et leurs projets; mais leur embarras était grand pour décider sur les moyens d'en remplir toute l'étendue. L'un était né, ce semble, avec tous les attraits pour les emplois de la vie apostolique; l'autre se sentait attiré à une vie plus sédentaire, même à une entière solitude. Tous deux n'avaient en vue que Dieu seul et sa plus grande gloire. Ils ne cessaient de lui demander de leur faire connaître sa volonté. Prières, communions, jeûnes, macérations, aumônes, tout

se faisait pour obtenir du ciel des lumières : elles furent obtenues.

« M. des Places sentit que Dieu voulait se servir de lui pour remplir son sanctuaire et pour former à son peuple des maîtres et des guides. Il comprit encore que, pour y réussir, il ne pouvait rien faire de mieux que de continuer à aider de pauvres écoliers et à les mettre en état de poursuivre leurs études. Il ne se borna pas à ces secours temporels. Il conçut le dessein de les rassembler dans une chambre où il irait de temps en temps pour leur faire des instructions, et veiller sur eux, autant que sa demeure dans le collège le lui permettrait. Il communiqua son projet à son confesseur qui l'approuva. Le principal du collège fit quelque chose de plus ; il lui promit de le seconder, en lui accordant une partie de ce qui se desservait de dessus la table des pensionnaires, pour aider à la subsistance des pauvres écoliers.

« En même temps, M. de Montfort méditait un autre projet digne de son grand cœur. C'était de chercher des ecclésiastiques animés d'un même esprit et de se les associer pour en former une Congrégation d'hommes apostoliques. Il n'avait pas de plus douces pensées que de se considérer servant Dieu, et se sanctifiant avec eux, en travaillant au salut des âmes dans les missions, et quoiqu'il ne sût encore ni le temps, ni le lieu, ni la manière dont cela devait s'exécuter, il lui semblait que c'était tout ce que Dieu demandait de lui. M. des Places fut celui sur qui il jeta les yeux pour exécuter son projet ; l'ayant été voir, il le lui proposa et l'invita à s'unir à lui pour être le fondement de cette bonne œuvre.

« M. des Places lui répondit, dans la candeur de son âme : « Je ne me sens pas d'attrait pour prêcher les mis-
« sions, mais je connais trop le bien qu'on peut y faire pour
« ne pas y concourir de toutes mes forces et m'y attacher
« inviolablement avec vous. Vous savez que, depuis quel-
« que temps, je distribue tout ce qui est à ma disposition
« pour aider de pauvres écoliers à poursuivre leurs études.

« J'en connais plusieurs qui ont des dispositions admirables « et qui, faute de secours, ne peuvent les faire valoir et sont « obligés d'enfouir des talents qui seraient très utiles à « l'Église s'ils étaient cultivés. C'est à quoi je voudrais « m'appliquer en les rassemblant dans une maison. Il me « semble que c'est ce que Dieu demande de moi, et j'ai été « confirmé dans cette pensée par des personnes éclairées qui « m'ont fait espérer de m'aider pour pourvoir à leur subsis- « tance. Si Dieu me fait la grâce de réussir, vous pouvez compter « sur des missionnaires. Je vous les préparerai, et vous les met- « trez en exercice, et, par ce moyen, vous serez satisfait et moi « aussi. »

« Tel fut le résultat de cet entretien et le commencement de cette union et de ce rapport qui a toujours existé entre la mission de M. de Montfort et la communauté de M. des Places. La chose résolue, on ne pensa plus, de part et d'autre, qu'à en venir à l'exécution et à remplir chacun la partie dont il était chargé. M. des Places commença par louer une chambre dans la rue des Cordiers, près du collège, et y rassembler les pauvres écoliers qu'il assistait déjà auparavant, et dont les bonnes dispositions lui étaient connues (1). »

Cette scène rappelle une autre semblable qui se passa, au témoignage des historiens, entre saint Dominique et saint François. Ravi d'admiration pour le patriarche séraphique, émerveillé de leurs communes aspirations, le fondateur des Frères Prêcheurs s'était écrié : « Oh ! mon frère, comme je voudrais que nos deux religions n'en fassent qu'une et que nous eussions dans l'Église une même règle de vie ! » François lui répondit que, les âmes ayant des inclinations variées, les Ordres répondaient aux diversités de ces aspirations : « La volonté de Dieu, dit-il, est qu'ils demeurent séparés, afin que chacun puisse embrasser à son gré l'une ou l'autre de ces deux règles. » Dominique, s'inclinant alors, pria François de lui donner, comme symbole de la charité

(1) *Vie manuscrite de Louis-Marie Grignion de Montfort*, 1770.

fraternelle qui les unissait, eux et leurs familles, la pauvre corde qui lui ceignait les reins (1).

C'est un insigne honneur pour la Congrégation du Saint-Esprit qu'un des plus grands saints des temps modernes ait répandu sur son berceau ses prières, ses bénédictions et ses sacrifices. L'ensemble des circonstances nous porte même à croire, bien que nous ne puissions l'établir par des documents positifs, que le Bienheureux Grignion de Montfort fut présent, le 20 mai 1703, à l'inauguration du séminaire des Pauvres Écoliers. Il a manifestement contribué à le faire consacrer à l'Esprit-Saint et à Marie Immaculée. L'alliance, qui résida tout d'abord dans les liens mystiques de cette double dévotion, fut confirmée plus tard par les événements. Elle eut même son symbole visible dans le don d'une statue de la Sainte Vierge fait par le Bienheureux Grignion de Montfort à la communauté du Saint-Esprit.

La parenté spirituelle des deux fondateurs se reconnaît à leurs principales dévotions comme elle se traduit dans le vocable de leurs Instituts. Le Bienheureux Grignion de Montfort considère la double dévotion au Saint-Esprit et à la Vierge Marie comme le principe de toute sainteté. « Marie, a-t-il écrit, a produit avec le Saint-Esprit la plus grande chose qui ait été et qui sera jamais, qui est un Dieu-Homme, et elle produira conséquemment les plus grandes choses qui seront dans les derniers temps : la formation et l'éducation des grands saints, car il n'y a que cette Vierge singulière et miraculeuse qui peut produire, en union du Saint-Esprit, les choses singulières et extraordinaires (2). »

« Son intention, dit un de ses biographes, était de former une Compagnie de missionnaires prêtres qui porterait le nom de Marie, sous la dédicace du Saint-Esprit, c'est-à-dire qui se placerait sous la protection de la Mère de Dieu avec obligation de l'honorer à un titre spécial, en tant qu'ayant conçu dans son sein virginal, par l'opération du Saint-Esprit,

(1) Cf. les diverses *Vies de saint Dominique.*

(2) *Traité de la dévotion à la Sainte Vierge.*

l'auteur de notre Rédemption : *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Telles sont les paroles par lesquelles le salut fut annoncé à l'humanité. Voilà pourquoi le Bienheureux voulait que sa Compagnie fût vouée à Marie, épouse mystique du Saint-Esprit, et qu'elle fût comme un vivant commentaire de son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge.* Maintes fois, dans ses ouvrages, il a insisté sur le rôle capital attribué dans le plan divin à ces rapports du Saint-Esprit et de la Sainte Vierge. « Saint-« Esprit, dit-il notamment dans sa prière pour obtenir des « missionnaires, souvenez-vous de produire et de former des « enfants de Dieu avec votre divine et fidèle épouse Marie. « Vous avez formé Jésus-Christ, le chef des prédestinés, avec « elle et en elle, c'est avec elle et en elle que vous devez « former tous ses membres... Tous les saints qui ont été et « qui seront jusqu'à la fin du monde sont autant d'ouvrages « de votre amour uni à Marie (1). »

Les mêmes principes inspirèrent Claude Poullart : les premières lignes du règlement qu'il traça pour la communauté du Saint-Esprit le font voir avec la plus évidente clarté.

« Tous les Escoliers adoreront particulièrement le Saint-Esprit, auquel ils ont été spécialement dévouez. Ils auront aussi une singulière dévotion à la Sainte Vierge, sous la protection de laquelle on les a offerts au Saint-Esprit.

« Ils choisiront les festes de la Pentecôte et de l'Immaculée-Conception pour leurs festes principales. Ils célèbreront la première pour obtenir du Saint-Esprit le feu de l'amour divin, et la seconde pour obtenir de la Sainte Vierge une pureté angélique, deux vertus qui doivent faire tout le fondement de leur piété (2). »

Une merveilleuse renaissance s'était opérée dans la foi en Bretagne, nous l'avons rappelé, grâce à l'apostolat du vénérable Michel Le Nobletz, continué par le P. Maunoir et

(1) Ernest Jacques : *Le Bienheureux Grignion de Montfort*, p. 156-157.
(2) *Règlements généraux et particuliers*, c. 1, art. Ier, p. 1.

les Pères de la Compagnie de Jésus, auxquels venaient se joindre, dans une fraternelle collaboration, des ecclésiastiques pleins de zèle, maîtres autorisés dans la doctrine, exemples vivants de vertu. En quelques années, ils avaient ramené parmi le peuple breton, avec la foi, la simplicité et la pureté des mœurs évangéliques. Une si rapide transfiguration était manifestement une œuvre grandiose de la force surnaturelle de la grâce, et ceux qui furent les heureux instruments de la conversion du pays se plaisaient à en attribuer toute la gloire à l'assistance spéciale et aux dons de l'Esprit-Saint. De pieux et naïfs cantiques, qui se chantaient dans les missions et dont plusieurs sont encore en usage, demandaient au Dieu de lumière de répandre sur les âmes ses divines clartés.

C'est à cette même époque et sous la même inspiration que le P. François Le Grand, jésuite du collège de Quimper, ami et conseiller du P. Maunoir, eut l'idée de fonder une Congrégation de Prêtres du Saint-Esprit. Cette association, en peu de temps très florissante, prit une part très active à tout le bien qui se fit alors. « Elle était devenue, dit l'auteur de la vie du P. Maunoir (1), la pépinière d'une multitude d'excellents prêtres qui portèrent dans tous les diocèses de la Bretagne, avec la flamme d'une piété ardente, le spectacle des plus hautes vertus..... Aussi, peu de temps avant de mourir, M[gr] du Louët, évêque de Quimper, disait-il hautement que deux choses surtout avaient changé la face de son évêché : la Congrégation des Prêtres du Saint-Esprit et les missions des Jésuites depuis vingt-huit ans. »

C'est à ce mouvement de dévotion envers le Saint-Esprit, si remarquable en Bretagne, qu'il importe de remonter pour avoir l'entière explication du vocable choisi par Claude Poullart des Places. Il avait médité les enseignements de Michel Le Nobletz, il avait assisté à Rennes aux entretiens spirituels de M. Belier, ancien missionnaire de l'école du

(1) P. X. Séjourné, S. J. : *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir*, de la Compagnie de Jésus, p. 43.

P. Maunoir et très vraisemblablement membre de l'association du Saint-Esprit. Son ami, Grignion de Montfort, fut lui-même très dévot à la troisième Personne de la Sainte Trinité. Pendant de longues années, la Compagnie de Marie, qu'il avait fondée, ne fut connue que sous le nom de Missionnaires du Saint-Esprit. Picot de Clorivière, qui publia la vie du saint fondateur en 1785, le qualifia, dans le titre même de son ouvrage, d'« instituteur des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse ». Le Bienheureux s'était livré au ministère de la prédication sous la conduite de M. Leuduger, le fondateur de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. Celles-ci se répandirent bientôt dans toute la Bretagne, où, pendant deux siècles, elles n'ont cessé de rendre à la religion les services les plus remarquables dans l'éducation des enfants et dans les œuvres hospitalières.

CHAPITRE XVI

Peines intérieures. — Aridités. — Père Gourdan. — Ordinations. — Fonctionnement primitif du Séminaire du Saint-Esprit.

Après avoir admiré Claude Poullart travaillant au premier établissement de son œuvre, laissons les événements extérieurs pour pénétrer dans la partie la plus intime de son âme. Instituteur d'une nouvelle société dans l'Église, il reçut, en sa qualité de fondateur, des grâces et des faveurs extraordinaires. A l'exemple des saints chez lesquels la vie mystique s'est développée suivant des lois formulées par les maîtres, Dieu le fit passer par ces états douloureux, sortes de maladies spirituelles qu'on désigne sous le nom d'aridités, de scrupules, de peines intérieures. Une étude spéculative permet de se rendre compte de ces phénomènes ; mais il n'y a que les âmes éprouvées qui soient capables d'en bien dire toute l'amertume. Tantôt, ces peines se présentent sous la forme d'une impuissance de prier et de méditer que sainte Thérèse compare à la « stupidité » ; tantôt ce sont des angoisses profondes, des désolations indescriptibles qui font prendre à dégoût la vie et la piété. « Dieu, dit Bossuet, semble vouloir d'abord gagner les sens comme l'extérieur de l'âme, pour s'insinuer dans le fond, c'est ce qu'on appelle les goûts, les suavités, les douceurs, les consolations ; là se répandent les larmes pieuses plus douces que toutes les joies, parce qu'en effet elles sont le fruit d'une sainte dilatation du cœur qui s'épanche devant le Seigneur avec un plaisir aussi pur qu'inexplicable (1). »

Nous avons vu Claude Poullart inondé de ces délices spi-

(1) Préface sur l'Instruction pastorale relative à l'instruction religieuse donnée à Cambrai, § 123.

rituelles : mais Dieu se fait une sorte de règle de mettre fin à ce régime trop doux dès qu'il juge l'heure venue, et il conduit alors l'âme privilégiée vers la terre promise de la sainteté, en la faisant traverser le désert avec des circuits plus ou moins longs. « Il faut, dit le P. Surin, passer par de grands déserts et de longues nuits, c'est-à-dire souffrir de grandes aridités et de longues ténèbres, afin que l'âme soit déprise non seulement des choses extérieures et temporelles, mais de soi-même et de l'amour-propre qui lui est naturel. Cela se fait par l'éloignement des goûts surnaturels, par la soustraction des douceurs célestes et par les combats des tentations. Cela donne sujet à l'âme de s'évertuer tant de fois et de protester si souvent qu'elle veut être à Dieu que, faisant de fortes résolutions, elle acquiert enfin de grandes habitudes dans le bien (1). »

Claude Poullart traversa cette période obscure, cette nuit des sens, où Dieu éprouve la pureté et le désintéressement du cœur fidèle. Cet état fut pour lui, comme pour tant d'autres élus de la grâce, le prélude de l'entrée dans la contemplation mystique. Il n'éprouvait plus de délices dans la prière, plus d'élancements, plus de transports ; il lui semblait être dans une froideur mortelle et un lourd assoupissement. Son âme ne ressentait plus ni goût, ni sentiment, ni vie. Par humilité, il mettait tout sur le compte de ses négligences et de ses égarements. Écoutons-le s'entretenir avec lui-même. Il se remet d'abord en mémoire les libéralités de la grâce divine : « Pour un petit acte d'amour, dit-il, je sentais intérieurement des retours de Dieu qui ne se peuvent aucunement exprimer. Je recevais des consolations en abondance ; mes yeux ne tarissaient point quand je pouvais être seul et méditer mes égarements et les miséricordes de mon Dieu. Si je faisais quelque effort pour faire un pas vers le Seigneur, aussitôt ce tendre Maître me portait lui-même sur ses épaules des lieues entières. Enfin j'en vins bientôt à faire sans la moindre peine ce que j'aurais regardé quelque temps aupa-

(1) *Fondement de la vie spirituelle*, l. I, c. VIII.

ravant comme des choses impossibles à un homme comme moi (1). »

A ce tableau des grâces reçues, il oppose celui de ses sécheresses et de ses infidélités : « J'eus le plaisir pendant dix-huit mois de vivre de cette manière, trop heureux si j'avais augmenté, comme je devais, ces commencements de régularité. Je dis « commencements de régularité », car j'étais bien éloigné de croire cet état un état suffisant de vertu et une vie aussi sainte que je la devais mener. Il y avait trop peu de temps que j'étais sorti du monde pour que les mauvaises habitudes que j'y avais contractées ne mêlassent pas encore parmi ces petites vertus une infinité d'imperfections, de péchés... Je me rendais justice et je reconnaissais que j'étais bien éloigné d'être arrivé où j'aurais dû être déjà parvenu, si j'avais été fidèle à répondre aux grâces que Dieu me faisait tous les jours. L'inquiétude où je me mettais à cause de mon infidélité, jointe à la méditation d'une vie passée dans le désordre et l'abomination, élevait de temps en temps de si cruelles pensées de chagrin dans mon esprit que mon corps même s'en ressentait. J'étais devenu extrêmement maigre et abattu, quoique ma santé néanmoins fût toujours bonne. Que si mon peu de fidélité de ces temps-là me causait de si sensibles chagrins, que ne devrait point me causer aujourd'hui l'état pitoyable de tiédeur où je me trouve (2) ? »

Il entre alors avec l'exagération des saints dans le détail de ses infidélités : « Ce ne serait pas trop pour moi que d'avoir des larmes de sang pour pleurer ma misère. Je n'ai jamais été ce que je devrais être, il est vrai ; mais du moins ai-je été tout autre que je ne suis. Heureux si je n'avais perdu que la moitié de ce que j'avais acquis par le moyen de la grâce. Hélas ! je ne trouve plus chez moi d'attention à la présence de Dieu, je n'y pense plus dans mon sommeil, toujours distrait, même dans mes prières (3). »

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 1.
(2) *Ibid.*, pp. 3 et 4.
(3) *Ibid.*, p. 4.

Dieu lui avait fait le don d'une oraison supérieure ; il en est troublé et s'en tourmente : « Plus d'exactitude pour méditer, continue-t-il, point de méthode ni de sujet fixe, point d'heure réglée... toujours sans goût et sans onction, ayant perdu le don des larmes pour ce saint exercice, de même que pour la sainte communion (1). »

Il se lamente de son peu de courage à se mortifier : « Plus d'attention pour me mortifier perpétuellement en quelque chose, ne fût-ce qu'en tenant un pied un peu moins à son aise ; ce que j'avais si généreusement entrepris pour me faire souvenir à chaque moment du jour que je devais faire une pénitence continuelle d'une vie dont je ne pouvais assez punir mon corps. Plus d'attention à garder mes sens, parlant volontiers de choses indifférentes, regardant tout, n'ayant plus ce saint empressement pour parler de Dieu, parlant facilement d'autres choses ; peu de zèle pour la correction de mes frères, me lassant aussitôt que je ne réussis pas, oubliant de recommander à Dieu ces sortes d'entreprises, tant je vis inconsidérément et sans réflexion... Plus de mépris de l'estime du monde, sensible à la réputation d'homme vertueux..... de même faiseur de compliments assez volontiers, etc. (2). »

Le souci de son œuvre le met forcément en face d'imprévus qui dérangent l'ordre de ses journées : il s'en fait d'amers reproches : « Peu d'exactitude pour tous mes devoirs et par rapport à mes études ; transposant presque toujours les heures marquées ; dérangé aussi jusque pour les heures des repas, tantôt mangeant de bonne heure et tantôt très tard, comme à 3 heures dîner et souper à 9 heures, faisant pourtant tous les jours d'assez belles résolutions de changer de vie, las malgré cela d'être si déréglé, mais ne finissant pourtant point... (3). »

Il va même jusqu'à s'en prendre à la satisfaction qu'il éprouve à se sacrifier pour sa sainte entreprise : « Je fais

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 4.
(2) *Ibid.*, p. 5.
(3) *Ibid.*, p. 5.

trop peu connaître, dit-il, que je n'ai point de part dans la bonne œuvre qui regarde la maison des pauvres écoliers ; mais je ressens au contraire quelque plaisir intérieur que des gens qui ne me connaissent que très peu ou point du tout, me croient un homme riche qui entretient ces jeunes gens de mon bien (1). »

Il va encore plus loin : il se reproche d'avoir commencé trop tôt son œuvre et de lui avoir donné un excessif développement : « Je considère d'abord que la source de mon relâchement, ou, pour parler plus juste et comme je dois, de ma chute et de mon égarement, c'est de m'être trop tôt tiré de la solitude, de m'être répandu au dehors, d'avoir entrepris l'établissement des pauvres écoliers et d'avoir voulu soutenir la chose. Je n'avais point assez de fonds de vertu pour cela, et je n'avais pas encore assez acquis d'humilité pour me mettre en toute sûreté à la tête d'une telle bonne œuvre. Dix ans de retraite à ne penser qu'à moi, après une vie comme la mienne, n'était point un temps trop long.

« Je sais bien que je pouvais absolument, en me servant fidèlement de toutes les grâces de Dieu, me tenir sur mes gardes et me conserver au milieu de mes occupations. J'en puis juger ainsi par les commencements pendant lesquels je n'avais pas encore tout à fait perdu la ferveur ; mais c'était lorsque la chose était le plus obscure et qu'elle était quasi ensevelie dans la plus humble poussière. Je pouvais donc absolument me contenir, il est vrai, et ainsi je pouvais croire, en quelque façon, que je n'entreprenais rien outre la volonté de Dieu ; mais il était pourtant difficile que je me tinsse debout et que la tête ne me tournât point. C'était un moyen subtil, et d'autant plus dangereux qu'il me paraissait un bien, pour faire rentrer peu à peu l'orgueil dans mon cœur, pour me gagner par là et pour me précipiter par le même piège qui m'avait déjà fait me perdre dans des désordres encore plus infamants, si cela se peut, que

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 5.

les premiers dans lesquels j'étais tombé ; et de cette manière, je n'aurais pas tort de croire que le démon ne se soit transformé, en cette occasion, en ange de lumière pour me séduire.

« Je ne sais quasi ce que j'en dois penser ; ce qui m'est arrivé me fait craindre que je ne me sois trompé. Il est vrai que je n'entrepris pas la chose sans la permission de mon directeur ; mais c'est ici que ma conscience me le reproche, après me l'avoir bien d'autres fois reproché. Comment lui proposai-je la chose ? de quel tour ne me servis-je point ? Il ne s'agissait d'abord, disais-je, que de quatre ou cinq pauvres écoliers qu'on tâcherait de nourrir doucement sans que cela parût avoir de l'éclat. Je ne dis peut-être pas alors toutes les vues de mon ambition et de ma vanité, et j'ai tout lieu de craindre et je tremble devant Dieu de n'avoir pas eu dans toutes ces consultations la candeur, la simplicité et l'ouverture que je devais.

« Ces réflexions me pénètrent de douleur. J'ai quitté le monde pour chercher Dieu, pour renoncer à la vanité et pour sauver mon âme : serait-il possible que je n'eusse fait seulement que changer d'objet, et que j'eusse toujours conservé le même cœur ? Que me servirait donc enfin d'avoir fait la démarche que j'ai faite (1) ? »

Plus il sonde son âme, plus ses inquiétudes augmentent : « Il faut l'avouer devant Dieu, je ne suis plus qu'un homme qui a quelque réputation de vivre encore et qui est très certainement mort, au moins si je compare le présent avec le passé. Hélas ? je ne suis plus qu'un masque quasi de dévotion et l'ombre de ce que j'ai été. Heureux dans mon malheur extrême si je ne vais pas plus loin, si je m'arrête ici et si je me sers de la grâce que mon Dieu me fait de réfléchir plus sérieusement que jamais sur mon état pitoyable, pour m'empêcher de tomber dans de plus grands désordres. Ce n'est pas autrement que le pied a commencé à glisser à tant de gens d'une vertu éminente, et qui ont enfin péri

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 7.

funestement. Qui doit plus craindre que moi une pareille chute, après avoir éprouvé toute ma vie de si fréquentes inconstances dans mes retours vers Dieu et de si longs désordres ensuite ? Cette funeste expérience que j'ai de moi-même me donne bien un raisonnable sujet de me défier de mes forces ; plein de vanité et de présomption comme je suis et étant d'ailleurs si infidèle à la grâce, pourquoi ne craindrais-je pas un abandon entier de mon Dieu ?

« Si ce malheur ne m'est pas encore arrivé, ce n'est qu'à son infinie miséricorde que j'en dois l'obligation. Toujours rempli de tendresse pour moi, ne pouvant se résoudre à me perdre, après m'avoir toute la vie préservé du dernier endurcissement de l'impénitence finale, plutôt par des miracles que par les effets ordinaires de sa Providence, il a disposé d'ailleurs toutes choses de manière que je trouve aisément un chemin ouvert pour rentrer encore une fois dans mon devoir. Pour n'avoir pas de si spécieux prétextes d'en ressortir, je veux dire le soin dont je m'embarrassais, même beaucoup plus qu'on ne me l'ordonnait, de gouverner ces pauvres écoliers, que la Providence nourrit. Je dois croire, outre cela, que le bon Dieu aura encore pitié de moi si je retourne à lui de tout mon cœur. Car quoique je me trouve maintenant dans la sécheresse, fort embarrassé pour démêler quels sont les sentiments de Dieu à mon égard et par quelle voie je puis voler jusqu'à lui pour m'aller jeter aux pieds de sa miséricorde, la conduite qu'il a tenue jusqu'ici : 1° de ne permettre point que j'aie été content de moi-même un seul moment, toujours inquiet et chagrin de mon dérangement ; 2° de me faire la grâce de voir toujours intérieurement que je n'étais rien moins que ce qu'on me croyait et ce qu'on me disait que j'étais ; 3° de ne souffrir point que j'aie pu me mettre au-dessus de tous mes scrupules, qui, quoiqu'ils aient un peu contribué à me déranger, m'ont fait plus souvent approcher du sacrement de la Pénitence, et avoir plus d'inquiétude quand l'occasion s'est présentée d'offenser Dieu ; toute cette conduite de Dieu, dis-je, me fait espérer que le ciel ne sera point toujours de fer pour moi, si

je songe de bonne foi à pleurer mes fautes et à rentrer en grâces avec le Seigneur.

« Rempli de cette sainte confiance par la grâce de mon Dieu, je vais donc examiner quel chemin est le plus court sans considérer désormais le plus agréable à la nature, pour regagner celui sans lequel je ne puis, quoi que je fasse, vivre un moment en paix (1). »

Au milieu de ses angoisses, Claude Poullart recourait à la protection de Marie, la suppliant d'avoir pitié de son âme. Comme jadis saint François de Sales éprouvé, en ces mêmes lieux, par une terrible tentation, il allait, sur les traces de ce grand saint, se jeter aux pieds de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, en l'église de Saint-Etienne-des-Grès.

C'est apparemment à la suite d'une de ces pieuses démarches qu'il reçut l'inspiration d'aller confier ses troubles au P. Gourdan, chanoine régulier de Saint-Augustin, de l'Abbaye de Saint-Victor (2). Ce religieux était devenu, malgré lui et à son insu, l'objet de la vénération universelle et l'oracle même de la capitale.

Son biographe s'exprime ainsi dans les premières pages de son œuvre édifiante : « Un homme de nos jours a, par sa conduite, condamné les vains prétextes de l'amour-propre et en a fait voir toute l'illusion. D'une complexion faible et délicate, il a mené une vie aussi austère que les anciens anachorètes ; à l'innocence de ses mœurs, il a su joindre la pénitence la plus rigoureuse ; au milieu de la corruption du siècle, il n'en a point été infecté, et jamais le mauvais exemple n'a su le séduire (3). »

(1) *Réflexions sur le passé*, pp. 5 et 6.

(2) Simon Gourdan, né à Paris, en 1656, d'une famille parlementaire, est l'auteur d'un grand nombre d'hymnes et de proses qu'on chantait, avant l'introduction de la liturgie romaine, dans beaucoup d'églises de France. Il a écrit plusieurs ouvrages de piété, notamment : *Le Sacrifice perpétuel de foi et d'amour au sacrement de l'autel*, vol. in-12, Paris, 1714 ; reproduit avec soin par l'abbé Viguier, Paris, 1815.

(3) *Vie du P. Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Augustin*, in-12. Paris, 1756.

Ce vénérable religieux entrait dans sa quatre-vingt-troisième année, quand, épuisé par une vie d'austérité et de pénitence, il se mit à l'infirmerie par obéissance à ses supérieurs; mais on ne parvint pas à lui faire rompre la rigoureuse abstinence qu'il avait toujours observée. La fin approchant, après s'être confessé trois fois au sous-prieur, il fit dire au Prieur de le venir voir. A son arrivée, le saint homme, reprenant toutes ses forces, lui dit avec toute la soumission possible : « Je vous ai prié de venir pour vous supplier de m'accorder la permission de recevoir les derniers sacrements des mains du P. de Mouffi, sous-prieur, docteur de Sorbonne, ancien prieur de la maison. Vous savez, mon Révérend Père, que vous n'avez pas signé le formulaire et que vous êtes *appelant;* ma conscience ne me permet pas de recevoir le Viatique de votre main; et, pour que cela ne fasse aucun scandale dans la maison, ayez la complaisance de sortir ce matin, et aussitôt je demanderai le saint viatique. Le P. de Mouffi, sous-prieur et bon catholique, me l'administrera. »

Le Prieur sentit vivement le refus du P. Gourdan; il eut beau l'exhorter et se servir de toute son éloquence, le mourant résista aux instances les plus vives, son zèle pour la foi le portant à ne point communiquer avec un homme qui, par son appel, s'était séparé de l'Église. Plusieurs fois encore il fit chercher le Prieur, qui toujours refusa la permission demandée. Le malade, de son côté, persistait toujours dans son refus. Il se plaignait à ses vrais amis de la dureté du Prieur et d'une résistance qui avançait sa mort. Pénétré de douleur de ne pouvoir recevoir les sacrements que de la main d'un rebelle à l'Église, il aima mieux en être privé. Il fut pris d'un transport au cerveau, pendant lequel le Prieur lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction, sans connaissance du malade. A peine cette cérémonie fut-elle achevée, que le serviteur de Dieu expira, le 10 mars 1729.

Sur un marbre scellé dans le mur près de son tombeau, on lisait cette épitaphe :

Hic jacet ante aram pietas, cui flamma factum
Promeruit tumulum perpetuosque dies.
Hic clero, hic populis vixit, veneratur et aula,
Non alia pietas fronte placere velit.
Sanctum vox populi toto clamavit in orbe ;
Si vitam inspicias, vox populi ipsa Dei.

C'est auprès de ce pieux personnage que Claude Poullart alla chercher la paix, au milieu des troubles dont son âme était assaillie et dont nous trouvons les échos dans les *Réflexions sur le passé.* Il ne nous reste malheureusement aucun document écrit qui nous permette de pénétrer dans le secret des communications de ces deux âmes choisies. Mais, par ce que nous savons de la vie et de la sainteté du P. Gourdan, nous pouvons juger de l'influence qu'eut sur le jeune fondateur cette rencontre ménagée par la Providence.

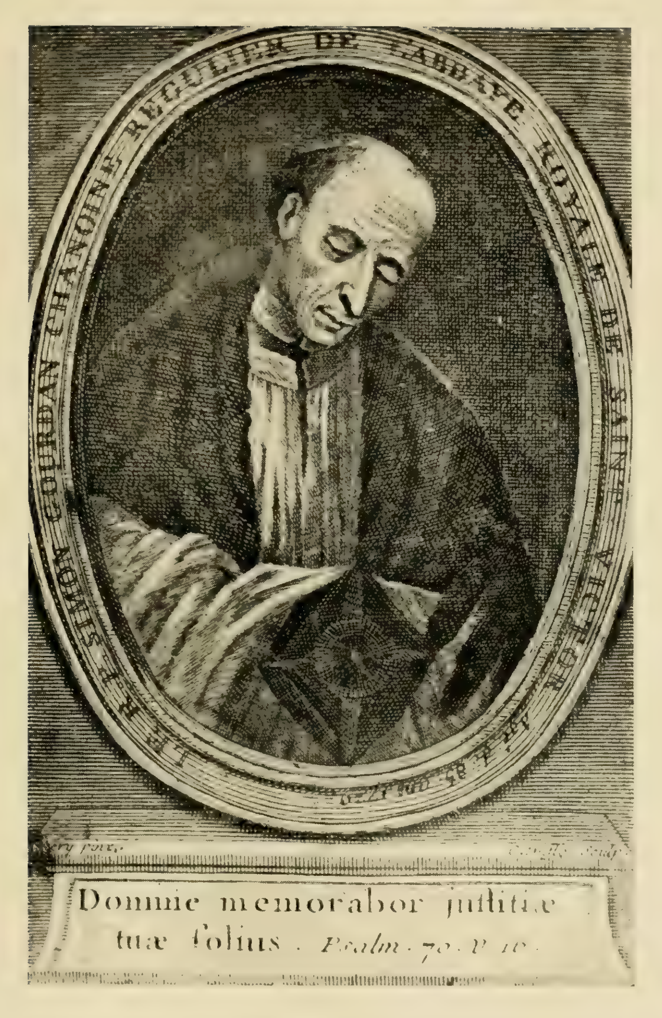
Le P. Gourdan ne se contenta pas de lui rendre la paix et de l'encourager. Dans la suite, il se lia avec lui d'une intime amitié et intéressa aux pieux projets du jeune fondateur nombre de personnes influentes qui recouraient à ses prières et à ses conseils.

Les *Réflexions sur le passé*, qui nous sont désormais connues par les extraits cités plus haut, furent écrites par Claude Poullart, à la requête de son directeur, pendant la retraite préparatoire aux ordres mineurs, qu'il reçut le 6 juin 1705.

L'ordination fut faite par Mgr de Thiard de Bissy, évêque de Meaux, abbé de Saint-Germain et plus tard cardinal. Celui-ci était grand ami des Pères Jésuites, avec lesquels il combattit pendant les querelles du Jansénisme. Il montra constamment une très grande bienveillance à Claude Poullart et devint le bienfaiteur et le protecteur de son œuvre. Il confia aux prêtres du Saint-Esprit la direction de son séminaire de Meaux (1). Il ne nous reste aucune trace de la

(1) Voici l'extrait du registre des ordinations conservé aux Archives du Séminaire du Saint-Esprit :

Sabbato quatuor Temporum Pentecostes, die sexta Mensis Junii anno 1705 ab Illustrissimo ac Reverendissimo Domino D. Henrico Meldensi Episcopo, etc.



Le P. Simon GOURDAN,
chanoine régulier de Saint-Victor (1656-1739).

date de la promotion au sous-diaconat et au diaconat du saint fondateur ; mais nous savons avec certitude qu'il différa de recevoir les ordres aussi longtemps que son directeur ne lui en fit pas une obligation formelle : il s'en jugeait indigne.

Nous apprenons par un acte authentique qu'à la date du 8 septembre 1707, il était diacre. Il s'agit du baptême du premier-né des enfants de sa sœur Françoise-Jeanne Poullart. En voici la teneur : « Le huit septembre mil sept cent sept, par nous curé soussigné ont été suppléées les cérémonies du sacrement de baptême à Henry-Louis-Claude, fils de messire Henry Le Chat, conseiller au Parlement de Breta-

Ad Minores ordines :
Claudius Franciscus Poullart diœcesis Rothomagensis.

Nous ignorons la raison pour laquelle Claude Poullart, appartenant par sa naissance au diocèse de Rennes, reçut les ordres mineurs par dimissoire de l'archevêque de Rouen. Son ami, M. Blain, également originaire de Rennes, devait exercer plus tard un ministère des plus fructueux dans la ville même de Rouen.

Les lettres d'ordination à la prêtrise rattachent le saint fondateur à son diocèse d'origine : « *ad Presbyteratum ; Magister Claudius Franciscus Poullart des Places, diaconus diœcesis Rhedonensis.* »

Henri de Thiard, cardinal de Bissy, était né le 25 mai 1657. Destiné à l'Église, il fit sa licence en Sorbonne et reçut le bonnet de docteur en 1685. Deux années après (1687), tandis que son père, Claude de Thiard, comte de Bissy, était pourvu du commandement dans les Trois-Évêchés, il fut nommé au siège de Toul. Le nouvel évêque prit fortement parti contre les édits du duc Léopold Ier, jugés contraires à la juridiction et à l'autorité de l'Église. Il réforma la célèbre abbaye d'Epternach, rétablit la concorde dans une autre non moins célèbre (Chapitre de Remiremont), « supprima deux anciens Chapitres, déshonneur du clergé de Lorraine » (or. fun.) et conduisit à bonne fin plusieurs autres affaires, à travers d'insurmontables difficultés.

En 1704, la tâche périlleuse de succéder à Bossuet, sur le siège de Meaux, lui est dévolue. A défaut du génie et des talents supérieurs de son illustre prédécesseur, il sait se faire apprécier et estimer par son zèle, sa piété, sa charité et son savoir. Il se voit honoré de la confiance de Mme de Maintenon et de l'amitié de Fénelon. Respectueux de l'autorité du Saint-Siège et vaillant champion de l'orthodoxie, il lutte vigoureusement contre le Jansénisme et toutes les nouveautés doctrinales de l'époque. Ses instructions pastorales et ses mandements sont presque tous des actes contre la secte : condamnation de la théologie de Juénin, des Remarques, des Lettres théologiques de deux Oratoriens jansénistes (1710-1715) ; Mandement sur l'appel ; Remarques au Cardinal de Noailles, et Lettre pastorale en réponse à une Instruction du même cardinal (1718-1719) ; introduction dans son diocèse du *Traité théologique sur la Constitution Unigenitus*, attribué par les uns au jésuite Germon, par les autres au jésuite Th. Dupré (1722).

De Bissy avait été créé cardinal par Clément XI, le 29 mai 1715, et fait commandeur des ordres du Roi.

L'oraison funèbre du cardinal, par Legaux, abbé de Genlis, chanoine de

gne, chevalier, seigneur de Vernée, Tessecourt, Marmitière, Marigné, Querré, Chanteussé, etc., et de dame Jeanne-Françoise Poullart, son épouse. Le dit enfant né au château du dit Vernée, le septième d'août dernier, et baptisé au dit lieu le même jour, et ce par permission de Monseigneur l'Évêque d'Angers, en date du sixième du dit mois, ci-inserrée.

« Ont été parrain noble et discret Claude Poullart, diacre, supérieur du Saint-Esprit à Paris, et marraine dame Louise de La Bigotière, épouse de messire René Le Chat, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, demeurant à Angers, paroisse Saint-Denis.

« Ont signé : L. de La Bigotière; Claude Poullart; Jeanne Le Meneust des Places; Henry Le Chat; Françoise-Jeanne Poullart; Liniers, curé; R. Le Chat (1). »

Cet enfant devait succéder à son père dans sa charge de conseiller au Parlement de Bretagne, par lettres de provisions du 30 mai 1732.

Meaux, l'un des Quarante de l'Académie française, après le polémiste, nous montre le pasteur. Nouveau « Borromée », de Bissy déploie le plus grand zèle pour la discipline, et la réforme du clergé et du peuple, prompt à corriger les abus, » à purger son diocèse de ce monstre de la cupidité, l'usure, à étouffer les semences de corruption et les scandales, ne craignant pas de recourir à ces « coups efficaces d'autorité pour faire le bien ou empêcher le mal », à infliger « les humiliations et la pénitence publique pour arrêter les désordres du peuple ». Son zèle s'applique, tour à tour, à la conversion des calvinistes, à la formation de son clergé, à l'organisation du temporel de son Eglise. Il fonda des bourses pour son séminaire. (Cf. Or. fun.) — « Une autre maison ecclésiastique (le séminaire du Saint-Esprit), mais toute naissante, attend les secours les plus abondants pour achever de se former et pour se soutenir : il les fournira, le Sacré Mécène. » (Or. fun., p. 34.)

Son esprit d'ordre avec sa grande charité éclate enfin dans les fondations charitables qu'il crée ou dont il assure l'avenir et les ressources.

Ce prince de l'Église mourut en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 26 juillet 1737. Il y avait succédé au cardinal d'Estrées. Sa mémoire a été attaquée par les pamphlétaires Dorsanne, Villefort, Duclos. Il serait souverainement injuste de juger de lui d'après leurs écrits : « Le cardinal de Bissy n'était pas seulement un prélat exemplaire; ses écrits, son zèle persévérant contre les nouveautés, son courage à les combattre, même lorsqu'elles étaient puissamment favorisées, doivent le faire compter au nombre des prélats qui ont marqué de la manière la plus honorable dans l'Église au commencement du xviiie siècle. » (Cf. *Biogr. Univ.*)

(1) Extrait des registres des actes de l'état-civil de la commune de Chanteussé (Maine-et-Loire).

Nous n'avons pas eu l'occasion de parler, depuis sa naissance, de la sœur unique de Claude Poullart, Françoise-Jeanne, pour laquelle il témoigna toute sa vie la plus tendre affection. Celle-ci, après une éducation très soignée au couvent des Ursulines de Rennes, avait été demandée en mariage par Henry Le Chat, conseiller au Parlement de Bretagne.

Le mariage fut célébré en l'église Saint-Étienne de Rennes, le 8 juin 1705 (1).

Henry Le Chat passait une partie de l'année à Rennes, en l'hôtel acquis et habité par M. et M[me] Poullart, au moins depuis 1705, rue de la Cordonnerie, paroisse de Saint-Étienne. Une clause du contrat de mariage avait réglé les conditions de cette cohabitation (2).

Pendant l'été, il se rendait en l'un de ses domaines de l'Anjou. En août 1707, M. et M[me] Le Chat résidaient au château de Vernée, quand vint au monde le fils dont nous avons donné l'extrait de baptême. La sœur avait obtenu du frère qu'il tînt l'enfant sur les fonts baptismaux, et comme le parrain ne pouvait se trouver à Vernée qu'un mois après la naissance de son filleul, on attendit son arrivée pour suppléer aux cérémonies du baptême, ce qui fut fait le 8 septembre 1707.

De ce mariage naquirent encore trois enfants, deux filles mortes sans alliance, et un fils, qui, par une coïncidence curieuse, porta les prénons de l'aîné (3).

M[me] Le Chat, fervente chrétienne en même temps qu'excellente mère de famille, survécut de longues années à son frère. Son nom figure dans un grand nombre d'actes de famille, depuis 1707 jusqu'en 1760. Dans la notice que le *Gallia Christiana* consacre à Claude Poullart des Places, il est fait mention d'elle en ces termes : *Sororem unicam habuit*

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. I.

(2) « ...S'obligent en outre les d. sieur et dame des Places de nourrir, loger les d. futurs époux, leurs domestiques et équipages, l'espace de cinq ans, etc. » Voir aux *Pièces justificatives*, l'acte de mariage de Henry Le Chat et de Françoise-Jeanne Poullart des Places, n. I.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*, n. II.

adhuc superstitem nuptam Henrico Le Chat senatori Rhedonensi (1).

Elle mourut le 31 juillet 1760, à Angers, en la paroisse Saint-Évroult, et fut inhumée, le 2 août 1760, dans cette église (2). Vingt-cinq ans auparavant, le 11 février 1735, était décédé, au château de Vernée, Henry Le Chat, son mari, qui fut inhumé « dans le chancel, sous la tombe des seigneurs de l'église de Chanteussé (3) ».

Claude Poullart, encore diacre le 8 septembre 1707, se préparait pourtant à recevoir prochainement la prêtrise, qui lui fut conférée, le 17 décembre 1707, par Mgr de Thiard de Bissy, avec *licet* de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, et lettres dimissoires de Mgr de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes (4). Entré depuis sept ans dans la cléricature, il s'était préparé à la sublime grâce du sacerdoce en avançant à pas rapides dans la voie de la perfection, à pas très lents vers les ordres. Comme il avait achevé depuis plusieurs années son cours de théologie, il eût pu monter bien plus tôt à l'autel ; mais, suivant les traces de son intime ami, Grignion de Montfort, et de Michel Le Nobletz, dont l'exemple l'avait séduit, le sacerdoce lui paraissait toujours une faveur dont il n'était pas digne. L'intervention de son directeur fut encore nécessaire. Son ordination coïncida avec celle de ses premiers disciples. Il s'y prépara avec eux, au cours d'une retraite de dix jours, en remplissant son cœur et le cœur des siens des sentiments que Jésus porta à la dernière Cène et au Calvaire.

Ses parents vinrent-ils de Rennes pour être les heureux témoins de l'imposante cérémonie ? Furent-ils du nombre

(1) La première édition du *Gallia Christiana* parut en 1744.

(2) Voir aux *Pièces justificatives*, n. I.

(3) *Ibid.*, n. II.

(4) Voici la copie des lettres d'ordination à la prêtrise, conservée aux Archives du séminaire du Saint-Esprit :

Sabbato quatuor Temporum Adventus die 17a Mensis Decembris anno 1707 ab Illustrissimo et Reverendissimo Domino D. Henrico Meldensi Episcopo, etc.

Ad Presbyteratum :

Magister Claudius Franciscus Poullart des Places, diaconus diœcesis Rhedonensis.

de ceux qui virent sur son front, pour la première fois, la couronne du sacerdoce, et leur fut-il donné de le contempler tout resplendissant de l'éclat mystérieux de la grâce, au jour de sa première messe ? Reçurent-ils de ses mains consacrées ces premières bénédictions qui tombent sur les âmes comme les meilleurs sourires du ciel ? Rien ne nous permet d'y répondre.

Le caractère sacré du sacerdoce n'aura rien à changer à sa vie ; mais désormais son zèle se rallumera chaque jour au feu de l'autel. Au dedans, il aura une intimité de plus en plus étroite avec le divin Ami ; au dehors, il continuera avec plus d'ardeur encore la tâche sublime d'éclairer et de conduire les âmes dont il est le confident et le père. Il aura désormais pour ses enfants des paroles plus lumineuses et plus tendres, avec une flamme divine au cœur et aux lèvres.

Ce que nous avons exposé précédemment nous a fait comprendre l'organisation primitive de la communauté du Saint-Esprit. Dotée de sa fin spéciale, le soin spirituel des âmes les plus abandonnées, elle avait été fondée sur les bases de l'humilité et de la pauvreté et elle se soutenait par la générosité des bienfaiteurs que l'initiative de Claude Poullart ne cessait de grouper autour d'elle. On assistait à la messe à la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont. Les Pères Jésuites s'occupaient de la direction des consciences, et le pieux fondateur se livrait tout entier à la culture des vocations et au gouvernement de la communauté. Les écoliers eux-mêmes remplissaient tous les emplois particuliers de la maison, à l'exception de ceux de cuisinier. Même, dans le début, un étudiant était chargé d'apprêter les repas. Cette administration sommaire se retrouvait à la même époque dans plusieurs autres communautés ecclésiastiques (1).

Les charges les plus importantes étaient, au point de vue des études, celle de répétiteur, et au point de vue matériel, celle d'économe. Dans les commencements ces emplois

(1) Voir les règlements manuscrits de divers séminaires, déposés aux Archives nationales.

furent confiés aux plus avancés des étudiants. Les aînés devenaient ainsi les collaborateurs du père de famille. C'est parmi eux que Claude Poullart choisit ses premiers associés. Ceux-ci avaient le loisir de se former à l'exercice de leurs fonctions, attendu que le règlement exigeait deux ans d'épreuve et comme une sorte de noviciat après la fin des études.

Ici nous sortons des origines du séminaire ; nous sommes déjà en présence des premiers éléments de la Congrégation. Toutefois Claude Poullart avait directement en vue le séminaire, qu'il considérait ne pouvoir subsister et prospérer que par la force de l'association.

Le premier associé dont le nom soit venu jusqu'à nous fut Vincent Le Barbier, admis en 1705, après deux ans d'épreuve. Peu de temps après, fut reçu Jacques-Hyacinthe Garnier, qui devait pendant un espace très court, succéder à Claude Poullart des Places. MM. Caris et Thomas, dont nous aurons à parler, vécurent plusieurs années sous la conduite du saint fondateur ; mais ils ne furent associés qu'après sa mort. MM. Le Barbier, Garnier et Caris étaient originaires du diocèse de Rennes, et M. Thomas du diocèse de Coutances.

La Congrégation du Saint-Esprit débuta donc dans les féconds labeurs d'un séminaire. Ce premier apostolat paraîtra pourtant bien restreint devant l'immensité du champ d'action que le Seigneur ouvrira au zèle de ses membres. Claude Poullart entrevit-il cette expansion future? Nous pouvons répondre que, dans la plupart des cas, les fondateurs ne se rendent compte tout d'abord que d'une façon confuse des desseins de Dieu. Au début de la plus grande fondation religieuse des temps modernes, la Compagnie de Jésus, un avenir précis ne se dessina pas tout d'un coup, et l'histoire nous apprend que saint Ignace, en commençant son œuvre, eut la pensée d'aller chercher en Terre-Sainte un objet à son zèle et au zèle de ses disciples. Une chose est certaine : Claude Poullart imprima à la Congrégation du Saint-Esprit la vie et le mouvement qui lui sont propres ; et si, plus tard, son champ d'action devait reculer indéfiniment ses limites,

l'objet, en-deçà comme au-delà des mers, restera essentiellement le même : l'évangélisation des âmes les plus pauvres et les plus abandonnées, avec l'obligation pour chacun des membres de se sanctifier dans ce ministère par l'acquisition des vertus chrétiennes et des vertus sacerdotales, auxquelles on ajoutera plus tard les obligations de la vie religieuse.

LIVRE V

ORGANISATION DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT ET DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

CHAPITRE XVII

Caractères fondamentaux de l'œuvre de Claude Poullart des Places.

Le modeste immeuble de la rue des Cordiers offrit un premier asile à la petite communauté. On comprend aisément que, la maison une fois ouverte, les demandes d'admission ne se firent pas attendre. Comme il répugnait au cœur généreux et compatissant de Claude Poullart de répondre par un refus, il accueillait avec bonté tous ceux qui réunissaient les conditions requises : la pauvreté d'abord, puis le ferme désir de se consacrer à Dieu dans les œuvres les plus pénibles et les plus délaissées ; enfin, toutes les qualités nécessaires pour le succès du ministère sacerdotal. Le nombre de ses enfants se multipliait ainsi journellement, de telle sorte que six ans après la fondation, en 1709, l'œuvre ne comptait pas mois de soixante-dix étudiants.

L'habitation de la rue des Cordiers étant devenue rapidement trop étroite, il fallut songer à loger la communauté dans un local plus vaste. Mais comment réaliser ce projet ? Le saint fondateur, qui ne disposait que de très modiques ressources, mit son entière confiance en Dieu et se fit mendiant pour les pauvres. Les difficultés, les refus, les déboires, ne faisaient qu'animer son zèle et affermir son courage. Il

rencontra dès lors quelques généreux bienfaiteurs, dont les noms nous sont restés ignorés, qui l'aidèrent puissamment de leurs sympathies, de leurs encouragements et de leurs aumônes.

Comme il fallait ne pas s'éloigner du collège Louis-le-Grand, où les aspirants suivaient les cours de philosophie et de théologie, Claude Poullart se mit à la recherche d'une maison convenable aux abords de la Montagne Sainte-Geneviève. Il fixa son choix sur un corps de logis d'humble apparence, situé dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, actuellement rue Tournefort. L'ensemble assez spacieux, avec dépendances, cour et jardin, était, selon toute vraisemblance, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par les Écoles protestantes, entre la rue du Pot-de-fer et la rue Contrescarpe (rue Blainville) (1).

Bien que la distance qui séparait la rue des Cordiers de la rue Neuve-Sainte-Geneviève ne fût guère considérable, la communauté des Pauvres Écoliers, en faisant l'ascension de la colline, changeait de paroisse et de quartier : elle échangeait la circonscription paroissiale et le quartier Saint-Benoît contre le quartier Saint-Marcel et la paroisse Saint-Étienne-du-Mont. C'était abandonner le « pays latin » circonscrit par les rues Saint-Jacques, de la Harpe et leurs aboutissants, région fréquentée surtout par les étudiants, troublée souvent par leurs cris tumultueux, par leurs disputes et par leurs querelles. « Là sont, dit Mercier, les collèges de l'Université, et l'on y voit monter et descendre une nuée de Sorbonistes en soutane, de précepteurs en rabat, d'écoliers en droit, d'étudiants en chirurgie et en médecine (2). »

En se retirant dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, le petit troupeau allait jouir du voisinage tranquille et recueilli de plusieurs communautés et séminaires du quartier. Non loin s'élevaient les majestueuses abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. Dans la même rue, presque en face,

(1) Cf. Abbé Delagrive : *Plan de Paris* (1727), *Pièces justificatives*, n. XI.
(2) *Tableau de Paris*, p. 252.

se voyaient les couvents des Filles de Sainte-Perpétue et des Religieuses de Saint-Aure. Au nord-ouest, dans la rue du Cheval-Vert, on remarquait le séminaire des Irlandais. Un peu plus loin, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, était le séminaire des Écossais ; à quelques pas en arrière, dans la rue des Postes, la communauté des Eudistes et le séminaire des Anglais. C'est dans ce dernier voisinage, qu'après de nouveaux accroissements, le séminaire du Saint-Esprit ira définitivement s'établir. Le séminaire des Trente-Trois s'élevait dans la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, et le séminaire de Saint-Firmin dans la rue de Saint-Victor (1).

On jouissait ainsi d'une enclave de calme et de paix, mais à condition de ne guère s'aventurer vers le sud, dans la rue Mouffetard et les parages mal famés de Saint-Médard et du faubourg Saint-Marcel.

« Ce faubourg, écrit encore Mercier, est le quartier où habite la populace de Paris, la plus pauvre, la plus remuante et la plus indisciplinable. C'est dans ces habitations éloignées du mouvement central de la ville que se cachent les hommes ruinés, les misanthropes, les alchimistes, les maniaques, les rentiers bornés, et aussi quelques sages studieux qui cherchent réellement la solitude et qui veulent vivre absolument ignorés et séparés des quartiers bruyants, des spectacles. C'est dans ce quartier qu'on dansa sur le cercueil du diacre Pâris et qu'on mangea la terre de son tombeau jusqu'à ce qu'on eût fermé le cimetière :

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

« Les séditions et les mutineries ont leur origine cachée dans ce foyer de la misère obscure. Les maisons n'ont pas d'autre horloge que le cours du soleil : ce sont des hommes reculés de trois siècles par rapport aux arts et mœurs régnants (2). »

(1) *Plan de Paris*, par Roussel (1730) ; *Pièces justificatives*, n. XI.
(2) *Tableau de Paris*, p. 20.

Tout, dans la nouvelle installation, respirait cette pauvreté et cette humilité dans lesquelles Notre-Seigneur Jésus-Christ, libre de choisir entre les conditions humaines, voulut lui-même vivre pendant sa carrière terrestre. C'est là, jusqu'à son dernier soupir, que Claude Poullart, le brillant étudiant en droit, l'ambitieux candidat aux charges de la Cour, si amoureux de belle et grande renommée, travaillera sans répit à se sanctifier, et à sanctifier ses disciples : *elegi abjectus esse in domo Domini.*

Mais nous pouvons, dès maintenant, envisager d'une manière plus précise l'objet et le but de la fondation nouvelle. C'était, nous l'avons montré, un séminaire de Pauvres Clercs, destiné à former des prêtres zélés pour les emplois les plus pénibles et les moins recherchés. Ce qui se produira dans la suite ne sera que le développement graduel et, pour ainsi dire, insensible, du principe même de la fondation.

« La fin de l'œuvre, dit le texte des Règles, est d'élever dans le zèle de la discipline ecclésiastique, l'amour de toutes les vertus, principalement de l'obéissance et de la pauvreté, des clercs qui soient entre les mains de leurs supérieurs, prêts à tout, non seulement à accepter, mais à préférer les postes humbles et laborieux pour lesquels on trouve difficilement des titulaires, comme la desserte des hôpitaux, l'évangélisation des pauvres et même des infidèles (1). »

Ces Règles étaient dès lors vivantes dans le cœur de Claude Poullart, bien qu'il n'ait pas eu le temps de les rédiger et de les codifier intégralement. Elles furent plus tard approuvées par l'autorité ecclésiastique. Les Lettres patentes du Roi qui confirmèrent officiellement l'existence du séminaire et de la communauté, donnent une formule authentique à la pensée du saint fondateur. Nous lisons, en effet, dans ce document :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à tous présens et à venir Salut.

(1) *Pro fine habet in ecclesiasticæ disciplinæ zelo et amore virtutum, obedientiæ præsertim ac paupertatis, pauperes clericos educare, qui sint in manu Prælatorum parati ad omnia : xenodochiis inservire, pauperibus et etiam infi-*

« Nous avons été informez que le feu P. Claude-François Poullart des Places, prêtre du diocèze de Rennes, mû par un mouvement particulier de l'esprit de Dieu, commença en 1703 dans notre bonne ville de Paris, étant alors âgé d'environ trente ans, un établissement consacré au Saint-Esprit sous l'invocation de la Sainte Vierge conçue sans péché, que l'objet de cet établissement a été de secourir et d'aider les pauvres Étudiants dans leurs études et de les élever dans la vertu pour servir utilement l'Église. Et comme il y a grand nombre de séminaires dans notre Royaume où l'on reçoit les jeunes ecclésiastiques en payant leur pension du moins en partie, le P. des Places a voulu qu'on ne reçût dans sa Communauté que les pauvres Étudiants qui, avec de bonnes dispositions, manqueraient de tous les secours nécessaires pour acquérir la piété et la science que demande l'état ecclésiastique. Il a voulu encor par cet établissement élever dans une vie dure et laborieuse et dans un parfait désintéressement, des vicaires, des missionnaires et des ecclésiastiques pour servir dans les hôpitaux, dans les pauvres paroisses et dans les autres postes abandonnez pour lesquels les évêques ne trouvent presque personne (1). »

Il résulte avec évidence de ce document que la pensée définitive de Claude Poullart a été de fournir à l'Église de saints prêtres, disposés à se rendre, au gré des évêques, aux postes les plus humbles et les plus délaissés, soit qu'ils fussent attachés à des œuvres charitables, comme les hôpitaux, soit que, plus libres de leur action, ils devinssent missionnaires en France ou à l'étranger.

M. Thomas nous apprend que le serviteur de Dieu, avant d'avoir connu d'une façon certaine la volonté divine, avait

delibus evangelizare, munia Ecclesiæ infima et laboriosa magis pro quibus ministri difficile reperiuntur non modo suscipere sed etiam toto corde amare et præ cæteris eligere. (*Reg. et constit. sol. et semin. Sancti Sp.*, cap. I, manuscrit 1734.) — Voir aux *Pièces justificatives*, n. VIII.

(1) Lettres patentes de confirmation d'établissement d'une communauté d'étudiants sous le titre du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception (mai 1726). — Archives nationales ; Archives du séminaire du Saint-Esprit. — Voir aux *Pièces justificatives*, n. VI.

songé à venir en aide aux pauvres étudiants qui manifesteraient le goût de la vie du cloître, voulant, dit le Mémoire, « former de saints religieux qui se livrassent aux rigueurs de la pénitence (1) ».

L'ordre monastique, mortellement atteint par le fléau de la commende, avait perdu, comme un sel affadi, la saveur qui lui attirait les âmes généreuses. Les couvents allaient se dépeuplant d'eux-mêmes sous l'influence des abus qu'une longue prospérité apporte avec elle, au milieu des ravages exercés sur une partie du clergé régulier par les fausses doctrines, à toute époque principe d'affaiblissement. L'édifice s'effondrera dans la catastrophe finale du siècle. Mais après l'épreuve du fer et du sang, il se relèvera de ses ruines. En certaines communautés que Dieu s'était réservées, florissait toujours le souci de la vie parfaite, grâce à la fidélité, à la ferveur primitive ou par l'effet d'une salutaire réforme. C'est à ces communautés non contaminées, notamment à l'Ordre des Chartreux, que Claude Poullart eut d'abord l'idée de procurer de bonnes et sérieuses recrues. Mais Dieu lui inspira que sa volonté était de le voir venir directement au secours des âmes, en leur préparant de dignes ouvriers évangéliques, capables par leur vertu, par leur science et par leur désintéressement, de lutter contre le relâchement de la discipline et de combattre l'ignorance, l'ambition et la cupidité qui paralysaient le ministère sacerdotal auprès des peuples.

L'objet spécial de l'œuvre nouvelle était donc de fournir à la milice sainte des jeunes gens sans fortune, munis des signes de vraie vocation, disposés à porter un jour aux déshérités l'Évangile de paix, en marchant sur les traces de Jésus-Christ, qui est venu instruire les pauvres ; renonçant d'avance, pour mieux remplir ce ministère, à toute autre prétention, opposant l'humilité du Christ au privilège de la naissance, aux séductions de la grandeur, à la contagion du siècle.

En orientant vers ce but la Société dont il devenait le père,

(1) *Manuscrit autographe*, p. 21.

Claude Poullart remplissait dans l'Église une mission providentielle et s'engageait dans une voie où plus d'un serviteur de Dieu avaient précédemment échoué; car, malgré tous les efforts des réformateurs du clergé, le discrédit était tombé sur les emplois les plus modestes du ministère sacré. « La conduite des paroisses, dit le P. Rapin, était auparavant si méprisée que l'on abandonnait les cures, même les plus considérables de Paris, à des étrangers venus de certaines provinces, comme des postes peu dignes des gens de qualité. M. Olier fut le premier de condition, qui, par le zèle des âmes, se fit curé à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, et plusieurs l'imitèrent (1). » Mais cette imitation ne devint pas générale, et le peuple des campagnes restait plongé dans l'ignorance la plus grossière des vérités de la foi. « Ce serait faire injure à la plupart de ces ecclésiastiques à prétentions, dit l'historien de l'*Ancien Régime*, que de leur proposer une cure. Les revenus et les distinctions sont pour les abbés commendataires, pour les bénéficiers à simple tonsure (2). »

Les vrais pasteurs des âmes ont à peine une subsistance : ce sont les curés et les vicaires à portion congrue. Un pareil état de choses constituait un scandale dont l'Église gémissait depuis longtemps et contre lequel elle s'efforçait de réagir. Mais nos pères, qui en souffraient, n'ont pas confondu dans leur réprobation les vices des hommes et l'institution de Dieu. Un « sermon de charité prononcé par Bourdaloue en faveur d'un séminaire de pauvres écoliers » montre à quel point sévissait la pénurie des ministres pour les emplois obscurs et pénibles et fait entrevoir en même temps de quel esprit de sacrifice il fallait être animé pour s'y dévouer.

« Nous en pouvons toujours revenir, dit le grand orateur, à la parole de Jésus-Christ, *messis multa, operarii pauci :* grande moisson et peu d'ouvriers, ou, si vous voulez, beaucoup d'ouvriers, mais peu par rapport à l'ouvrage et aux

(1) P. Rapin : *Mémoire*, l. I, pp. 484 et 485.
(2) Cf. Taine : *Ancien régime*, p. 324.

soins qu'il demande. Beaucoup d'ouvriers, mais peu qui réunissent dans leurs personnes toutes les qualités requises : la doctrine, la piété, le zèle, la discrétion. Beaucoup d'ouvriers, pour remplir certaines places, pour posséder certaines dignités, pour en avoir l'honneur, les privilèges, les revenus, mais peu pour en porter les charges et le fardeau. Beaucoup d'ouvriers pour les ministères éclatants, mais peu pour les endroits obscurs ; beaucoup pour les villes, mais peu pour les campagnes ; beaucoup pour Paris, mais peu pour les provinces. Et je ne m'en étonne pas, car pour se confiner dans les provinces, surtout pour travailler dans les campagnes, il faut se résoudre à tout ce qu'il y a de plus pénible, de plus mortifiant, de plus ennuyeux et de plus rebutant. Il faut être préparé à la plus triste solitude, vivre avec des hommes qui n'ont presque de l'homme que la figure, se familiariser avec eux, s'accommoder à leurs manières barbares, essuyer leurs grossièretés, leur répéter cent fois les instructions pour leur faire comprendre, et s'épuiser de voix et de forces pour leur donner quelque teinture de la religion (1). »

Traitant le même sujet, Fléchier signale la même plaie. Il s'exprime en ces termes : « Il me semble que j'entends les voix plaintives des pauvres peuples de la campagne qui s'adressent à vous et qui vous disent : Nous laisserez-vous sans secours et serez-vous impitoyables pour nous? Nous ne demandons pas que vous nous envoyiez des aumônes abondantes, quelques besoins que nous ayons ; nourrissez un prêtre et c'est assez. Nous ne nous plaignons pas du malheur des temps ni de la stérilité des années, c'est la seule disette et la seule faim de la parole de Dieu qui nous afflige. Laissez-nous notre pauvreté, contribuez seulement à notre salut. Nous ne vous envions pas vos richesses ni même l'abondance des biens spirituels dont Dieu vous comble tous les jours, nous nous contentons de cette simplicité et de ce désir grossier mais sincère qu'il nous donne de nous

(1) *Œuvres complètes* de Bourdaloue : *Sermon pour un séminaire.*

sauver. Il ne nous faut qu'un guide fidèle qui nous conduise, et qui, après que nous aurons gagné notre pain à la sueur de notre visage, nous coupe le pain spirituel de la parole de Dieu (1). »

Rien, mieux que de telles paroles, devant un tel auditoire, ne peut nous faire voir toute l'opportunité de la fin assignée à son œuvre, par Claude Poullart. Il crée un Institut qui aura la facilité de s'adapter à toutes les exigences des temps et des lieux, et qui restera encore plein de vie lorsque le souvenir même d'œuvres semblables aura disparu. A travers toutes les vicissitudes et les révolutions, sa fin restera ce qu'elle fut dans le cœur du saint fondateur, immuable comme les paroles évangéliques inscrites sur la pierre fondamentale du séminaire du Saint-Esprit : *pauperes evangelizantur.* Quand, par la poussée des circonstances providentielles, l'œuvre de Claude Poullart étendra sur un champ plus vaste l'action féconde et sacrée de son apostolat; que cette action se maintienne dans les limites de la civilisation ou qu'elle en franchisse les frontières, qu'elle s'occupe à secouer le lourd sommeil des héritiers dégénérés des âges de foi ou à faire luire la lumière du Christ au sein des peuplades en proie au plus grossier fétichisme ; ce qu'elle recherchera de préférence dans la diversité des époques, des pays, des climats, des races, ce sont les âmes abandonnées. Après un siècle et demi, une greffe nouvelle viendra infuser une vie généreuse au vieux tronc ébranlé, mais non déraciné par la tourmente révolutionnaire; la sève qui animera les nouveaux rejetons sera toujours la même : l'esprit d'humilité, de zèle et de charité pour les œuvres les plus délaissées.

Claude Poullart ne fut pas le premier à sentir la nécessité de secourir les pauvres clercs et d'aider les évêques à pourvoir les postes humbles et pénibles. Son désir de sauver les âmes l'avait conduit presque sur le terrain d'autres institu-

(1) *Œuvres complètes* de FLÉCHIER. Exhortation pour la bourse cléricale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, collection Migne, t. I, col. 1004.

tions déjà établies. Parmi ces fondations, il en était une dont l'inspiration et le but semblaient se confondre avec l'inspiration et le but du séminaire du Saint-Esprit : nous voulons parler des séminaires établis à Paris et dans les provinces par François Chancierges.

Voici, en effet, comment en 1696, cinq ans après la mort de ce serviteur de Dieu, les Lettres patentes qui confirment légalement son séminaire de Paris sous le nom de séminaire Saint-Louis, mentionnent ses œuvres et ses travaux :

« Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre à tous présens et à venir Salut. Sur ce qui nous a été représenté par Nostre très Cher et bien Amé cousin le sieur archevêque de Paris qu'il n'y a aucun séminaire de son diocèse où les pauvres ecclésiastiques puissent être reçus, parce qu'ils n'ont pas de quoi payer leurs pensions et que les séminaires n'ont pas de fonds pour les y recevoir gratuitement; que le sieur de Lauzi, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, soutient dans nostre bonne ville de Paris, et dans plusieurs autres villes et diocèses de notre royaume, l'établissement des petits séminaires commencé par le sieur de Chancierges, en faveur des pauvres escoliers qui n'ayant pas les moyens d'entrer dans les grands séminaires abandonnent leurs estudes, perdent leur temps, tombent dans le dérèglement, quittent la vocation ecclésiastique, et souvent ne réussissent dans aucune profession; que le sieur de Lauzi eslève ses pauvres escoliers dans une solide piété, d'une manière sobre et simple, telle qu'ils l'auraient dans leurs familles, ce qui les rend propres à remplir les emplois de l'Église les plus pénibles et les plus abandonnés, comme les places de chapelains dans les hôpitaux, de vicaires à la campagne, de maîtres d'escoles, et les cures de petits revenus qui se trouvent quelquefois vacantes, faute d'ecclésiastiques accoutumés à une vie dure (1)..... »

On demeure frappé de la ressemblance entre cet exposé et l'extrait que nous avons fait plus haut des Lettres patentes

(1) *Gallia Christiana*, t. VII, p. 282.

accordées à la Communauté du Saint-Esprit. C'est, de part et d'autre, semble-t-il, la même inspiration, la même fin, les mêmes moyens : venir en aide aux étudiants pauvres, fournir à l'Église des ministres pour les emplois les plus pénibles et les plus abandonnés, les y préparer, par une vie simple et austère. Telle a été la pensée de François Chancierges et de plusieurs autres ecclésiastiques pieux et zélés de cette époque.

Il importe toutefois de mettre en relief ce qui distingue l'œuvre du Saint-Esprit de toutes les œuvres de même genre, et ce qui donne à son fondateur un rôle à part. Ce caractère particulier de la communauté de Claude Poullart ressort de tout ce que nous avons dit plus haut et dont la formule se trouve dans les Règlements dont nous aurons à parler : « On ne pourra, sous quelque prétexte que ce puisse être, admettre des gens en état de pouvoir payer ailleurs leur pension (1). »

Nous touchons là au fondement de pauvreté même sur lequel devra reposer tout l'édifice que Claude Poullart a voulu élever. Sans doute, l'admission gratuite était dans la pensée et les intentions des autres pieux fondateurs ; mais rien ne témoigne qu'ils eussent le dessein de faire de ce point la condition essentielle de l'existence de leurs œuvres. Leur histoire tend à prouver le contraire. Qu'est-il arrivé, en effet? Ces institutions particulières n'ayant d'autre garantie pour se maintenir dans leur esprit primitif que le zèle et la pensée personnelle d'un homme, ou bien cessaient de vivre avec celui qui, dans l'élan de sa charité, en avait conçu le projet ; ou bien, si leur existence se prolongeait au-delà des premiers fondateurs, elles ne tardaient pas à s'écarter de la pensée initiale qui les avait inspirées, et exigeaient de leurs élèves des conditions de pension et d'entretien plus ou moins onéreuses. Cela arriva notamment pour le séminaire de Saint-Louis. Divers documents nous apprennent, en effet, que les élèves y payaient une pension variant de trois cents à quatre

(1) *Règlements généraux et particuliers*, c. I, art. 2.

cents livres. Il était dit du reste dans le premier Règlement : « Cette œuvre étant établie pour les pauvres, ils y auront le logement et les autres commodités qu'on sera en état de leur fournir, et ils fourniront le reste (1). »

Nous devons donc conclure que le séminaire du Saint-Esprit était, plus que tout autre, un séminaire de pauvres clercs : « On ne recevra en cette maison, disent les Règlements de Claude Poullart, que des sujets dont on connaisse la pauvreté, les mœurs et l'aptitude pour les sciences. On ne pourra, sous quelque prétexte que ce puisse être, y admettre des gens en état de pouvoir payer ailleurs leur pension (2). »

Est-ce à dire que les Jansénistes, qui se déclarèrent dès l'origine les ennemis de la nouvelle fondation, aient eu raison d'écrire, dans le style haineux des « Nouvelles ecclésiastiques », que les membres du séminaire du Saint-Esprit étaient « ramassés des plus basses conditions » ?

Claude Poullart examinait avec le soin le plus attentif les indices d'appel divin chez les aspirants du sanctuaire. Il recherchait l'inclination surnaturelle, la pureté des motifs, l'innocence gardée ou recouvrée, les talents indispensables. A l'exemple des anciens, il se montrait très exigeant sur l'honnêteté des familles, ainsi que sur la science et la piété : *Stipes, scientia, sanctitas.*

En faisant de la pauvreté la première condition de l'admission dans son séminaire, le fondateur avait en vue cette pauvreté à la fois humble et honorable qui demeure indépendante dans l'honneur du travail, grâce à l'épargne et aux vertus familiales, et non cette misère plus ou moins coupable qui déprime les caractères et déflore la délicatesse des sentiments. Quant au reste, il eût volontiers souscrit au jugement d'un écrivain du siècle dernier, un ami de la simplicité, du bon sens et des saines idées : « L'Église ne doit pas recruter ses ministres trop bas, parce qu'alors ils n'ont

(1) Règlement observé dans les séminaires de la Providence (autrement Saint-Louis), institués par feu Messire François Chancierges. (Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 2561-A.)

(2) *Règlements généraux et particuliers*, c. I, art. 2, p. 2.

ni le ton, ni les manières d'un homme bien élevé, et que, sans vouloir mettre la politesse au-dessus de la vertu, l'Église, pour avoir sur tout le monde l'influence qui lui appartient, a besoin que la vertu de ses ministres ne soit ni grossière, ni sauvage (1). »

Le séminaire du Saint-Esprit ne visait donc pas, par une sorte d'ostentation, à se recruter, qu'on nous pardonne l'expression démodée, dans la roture. On y ignorait, comme dans l'Évangile, la distinction des classes, et on n'y envisageait que l'absence de fortune et de ressources. Une lettre de M. Bouic, successeur de Claude Poullart, le dit expressément : « On ne reçoit que des pauvres, parce qu'il y a d'autres maisons où l'on reçoit ceux qui sont en état de payer leur pension. Quantité d'honnêtes familles, nobles et roturières, qui ne peuvent payer la pension de leurs enfants dans les collèges et les séminaires, trouvent ici une ressource pour procurer à leurs enfants, avec une bonne éducation, un état honorable et utile au salut des âmes (2). »

La noblesse, en effet, était loin d'exclure la pauvreté. A cette époque, dans les familles généralement nombreuses, le gros de l'héritage revenait aux premiers-nés : « Les aînés nobles, dit Chateaubriand, emportait les deux tiers des biens en vertu de la coutume de Bretagne ; les cadets divisaient entre eux tous un seul tiers de l'héritage paternel. La décomposition du chétif estoc de ceux-ci s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient, et, comme la distribution des deux tiers au tiers existait aussi pour leurs enfants, ces cadets des cadets arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours chevaliers, hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne (3). »

Les clercs choisis par Claude Poullart étaient pauvrement

(1) Saint-Marc-Girardin.
(2) Lettre au duc d'Orléans. (Archives du séminaire du Saint-Esprit.)
(3) *Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 25.

logés, pauvrement nourris, pauvrement vêtus. Ils n'avaient pas à rougir de cette indigence qui les rendait plus semblables à Jésus-Christ et à ses Apôtres. Ainsi commencèrent tant d'Ordres religieux qui, depuis, se répandirent dans le monde entier. Les séminaires, d'ailleurs, à leur origine, offrirent de toute part un régime des plus humbles. Saint-Sulpice, qui servit de modèle, expérimenta, à ses débuts, toutes les rigueurs de la pauvreté (1).

Au temps de Claude Poullart, dans les petites communautés fondées par des ecclésiastiques zélés, imitateurs de Saint-Sulpice ou affiliés à la Compagnie, les étudiants n'étaient entretenus que moyennant une petite rétribution et certains services rémunérés au profit de la Communauté, comme la transcription des sermons ou des cahiers, la veillée des morts, etc. Telles étaient notamment les Communautés de M. de la Barmondière et de M. Boucher.

M. Blain nous retrace en quelques mots un tableau de la manière dont on y vivait : « La nourriture, aussi bien que tout le reste, y était très pauvre et dégoûtante, et l'on pouvait aisément, allant prendre ses repas, entrer dans la disposition de ce grand saint, qui dit qu'il fallait aller à table, comme à une espèce de tourment : *ad mensam, tanquam ad patibulum*. La viande de rebut, et qui ne s'achète à la boucherie que par les plus misérables, ne s'y distribuait qu'en très petite quantité ; et quand la portion qu'on y faisait eût été abondante, on n'était jamais tenté d'intempérance ni de gourmandise, car, à la vue, elle rassasiait, quelque appétit qu'on pût avoir, et il fallait prendre beaucoup sur soi et se faire une grande violence pour manger, avec une nausée perpétuelle, une viande contre laquelle l'estomac se révoltait, et qu'il menaçait de rejeter. C'est ce que j'ai expérimenté moi-même. Chaque écolier se fournissait le pain. Pour l'eau, elle n'y était point épargnée, et la communauté en était fort libérale, car le vin n'y était pas encore connu. Pour faire une telle cuisine, il n'était besoin que de la main

(1) Cf. Faillon : *Vie de M. Olier.*

des écoliers ; aussi la faisaient-ils chacun à son rang, et s'il était permis de rire en un sujet si grave, je dirais que tous avaient le plaisir de s'empoisonner chacun à son tour (1). »

René Lévêque avait nommé ses aspirants au sacerdoce « les Frères de l'abstinence ».

Un pareil genre de vie s'imposait par manque de ressources ; mais il constituait de plus une méthode adoptée pour la préparation aux emplois pénibles. Voici ce que nous lisons dans le programme déjà cité de la formation cléricale :

« La cinquième cause de la disette des prestres qu'il y a dans les paroisses de la campagne vient de ce que, quand on reçoit ces pauvres ecclésiastiques dans les grands séminaires, comme ils y sont incomparablement mieux nourris que chez leurs parents, ils s'accoutument à une vie trop douce, ils deviennent délicats, gourmands et sensuels, ils ne veulent pas aller desservir les paroisses de la campagne, si les rentes ne sont pas suffisantes pour avoir du bon vin, du pain blanc, du bœuf et mouton, du bouilli et rosti, et autres douceurs qu'ils avaient dans les grands séminaires... On remédie à ces inconvénients par la manière de vivre ci-devant mentionnée. Les escoliers se nourrissent du pain bis, du lard, des légumes, des herbes, du fromage, etc. Qui aura été nourri de cette manière trouvera partout à vivre, méprisera les richesses, parce que, selon saint Jérosme, *ubi est vile oduscultum et cibarius panis, ibi supervacaneæ sunt divitiæ* (2). »

Bourdaloue, se plaçant au même point de vue, s'exprime ainsi dans un de ses sermons pour un séminaire :

« Quand vous contribuerez, non pas à les entretenir dans une abondance sensuelle, mais à leur procurer une nourriture frugale et mesurée ; non pas à leur bastir de superbes et vastes édifices, mais à les loger modestement

(1) *Mémoire sur la vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort.* — Cf. QUÉRARD, *Op. cit.*, t. I, p. 166.

(2) *Recueil Thoisy*, 273 : *Matières ecclésiastiques*, t. IV, fol. 404 et suiv.

dans une demeure convenable à leurs fonctions ; non pas à les vestir, à les meubler en ecclésiastiques mondains (car il y en a de mondains et de très mondains), mais en ecclésiastiques sages, humbles, retenus, ennemis d'une propreté affectée et ne voulant que la pure décence de leur estat... vous aurez le même mérite de servir Jésus-Christ (1). »

Le Règlement que Claude Poullart rédigea dans les premiers temps, et que nous possédons écrit de sa propre main, renferme des indications qui font pénétrer dans la vie mortifiée qu'on menait au séminaire du Saint-Esprit :

« Comme ce n'est point aux particuliers, lisons-nous dans l'article IV, qui traite des repas, à se mettre en peine de nourriture et qu'ils doivent seulement manger avec action de grâces ce qu'on leur présente, M. le Supérieur prendra soin d'y veiller, autant qu'il le pourra, et d'y remédier s'il est besoin, selon tout son pouvoir.

« Afin d'entretenir une plus grande uniformité dans la maison, on ne servira rien au supérieur plus qu'aux particuliers. Les uns et les autres doivent se faire un plaisir de se regarder comme des pauvres à qui la Providence présente la nourriture qu'on leur donnera au réfectoire.

« On se contentera de tout ce qui sera servi et on ne recherchera rien de meilleur. Dieu nous a donné le goût comme un moyen pour nous nourrir et non pas pour flatter notre sensualité. Quand on a du goût pour les choses de l'esprit, on n'en a plus un si délicat et si difficile pour celles du corps. Un homme aussi mortifié tel qu'on doit être ici, mange indifféremment ce qu'on lui donne. Il trouve tout bon quand il se souvient que son Dieu a été abreuvé de fiel et de vinaigre. »

Le fondateur ajoute avec la tendre vigilance d'un père : « Si quelqu'un croit raisonnablement avoir besoin de quelque chose d'extraordinaire, ou pour conserver ou pour rétablir sa santé, on le prie d'en avertir le Supérieur qui lui procurera tous les petits soulagements possibles (2). »

(1) *Sermons*, t. IV, p. 141.

(2) *Règlements généraux et particuliers*, art. 4, pp. 15, 16 et 17, *passim*.

Le menu était des plus humbles. Parmi les attributions du cuisinier, nous en trouvons une qui fut inscrite au Règlement, bien qu'elle ait été effacée plus tard. « Il ira chez les Révérends Pères Jésuites chercher les restes qu'ils ont la charité de donner ; il portera à la petite cave la viande aussitôt qu'il sera de retour à la maison (1). »

Telle est l'origine des grossières plaisanteries des Jansénistes, au dire desquels la communauté du Saint-Esprit se nourrissait des restes des Jésuites (2).

Concernant le vestiaire et la tenue ecclésiastique, nous remarquons les prescriptions suivantes : « On obligera ceux qui sont dans les ordres sacrés de porter la soutane, les autres auront permission de n'avoir que des soutanelles... On portera des chapeaux qui se tiendront eux-mêmes sans ganse. On ne pourra en avoir de fins. On ne souffrira point que personne ait des tabatières ou prenne du tabac. On renverra absolument tous ceux qui en prennent et ne le quittent pas sitôt qu'ils seront entrés dans la maison, sans avoir égard ni aux personnes, ni à la recommandation, ni même aux infirmités corporelles. Cet article ne souffrira jamais aucune dispense pour quelque personne que ce soit (3). »

Claude Poullart donnait une grande importance aux soins de propreté : « On recommande à tous une grande propreté : on peut être propre avec des habits pauvres (4). »

Nous savons d'ailleurs qu'il tenait beaucoup à l'observation de toutes les convenances. C'est ainsi que la table du réfectoire, sur laquelle ne paraissaient que les mets les plus ordinaires, était toujours recouverte d'une nappe bien blanche (5).

Comme on le voit, rien de plus simple que l'administration et le fonctionnement de la petite communauté dans ces premiers temps. Mais, pour compléter la connaissance que nous avons acquise des caractères fondamentaux de l'œuvre,

(1) *Règlements généraux et particuliers*, art. 18, p. 56.
(2) Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1741.
(3) *Règlements généraux et particuliers*, art. 4 : *De la modestie*, pp. 24 et 25
(4) *Ibid.*, p. 24.
(5) *Ibid.*, art. 13 : *Du Réfectoire*, p. 49.

il nous faut exposer brièvement ce que fut dès lors sa situation vis-à-vis de l'Église et de l'État.

Au point de vue ecclésiastique, nous sommes en présence d'un séminaire, germe d'une congrégation, le tout reposant sur un jeune clerc de vingt-quatre ans, qui dirige son œuvre pendant plusieurs années, seul et sans collaborateurs. Quelque singulier que cela puisse paraître à notre époque, la chose pourtant, nous l'avons vu, n'était pas sans précédent.

Le cardinal de Noailles qui, plus tard, nonobstant les meilleures intentions, se laissa circonvenir par les menées jansénistes contre le séminaire et la communauté des Prêtres du Saint-Esprit, accueillit favorablement les démarches faites auprès de lui par le pieux fondateur, dans le but de faire approuver son œuvre. Cette approbation conféra un titre canonique à la petite communauté. La Congrégation commençait ainsi, comme la plupart des associations religieuses, tout d'abord munies d'approbations épiscopales, sauf à recourir, après un certain développement, à la confirmation du Saint-Siège. Le seul fait que le cardinal de Noailles a laissé l'œuvre se fonder, s'organiser et s'étendre, malgré la violente opposition des Jansénistes et de l'Université, qui constataient avec dépit les étroites relations de Claude Poullart et de ses disciples avec la Compagnie de Jésus, est par lui-même très significatif.

Lorsque l'Université de Paris prétendit imposer aux élèves du séminaire l'obligation de fréquenter ses écoles, le fondateur ne crut pas pouvoir se prêter à ses exigences. Il insista auprès du cardinal de Noailles, pour qu'il fût permis à ses écoliers de continuer de recevoir l'enseignement des Pères Jésuites. L'archevêque accéda à des désirs si sages et si légitimes. Une lettre adressée au cardinal lui-même par le successeur de Claude Poullart nous en informe : « Quant à la difficulté, y est-il dit, que nous fait l'Université qui veut que nos étudiants soient astreints à aller dans ses écoles, nous supplions humblement Votre Éminence de se souvenir que feu M. des Places a eu l'honneur de lui expo-

ser les raisons qu'il avait de ne s'y astreindre pas : elle les goûta alors (1). »

L'admission aux saints Ordres des élèves de la communauté par l'archevêque de Paris, les postes que celui-ci leur confiait ensuite dans son diocèse, la reconnaissance et la confirmation dans leur charge accordée aux successeurs de Claude Poullart, démontrent bien qu'il n'y avait rien d'irrégulier dans les débuts de l'œuvre.

La question de la légitimité des origines fut, du reste, entièrement élucidée au cours d'un long et ennuyeux procès ; car, à peine sortie du berceau, la petite communauté vit se dresser contre elle les plus formidables adversaires. Un vaste complot fut ourdi par les Jansénistes qui ne pardonnaient pas au séminaire du Saint-Esprit son adhésion pleine et entière aux doctrines du Saint-Siège. L'occasion de lever entièrement le masque leur fut offert par un testament fait en faveur de la communauté par Charles Le Baigue, prêtre habitué de Saint-Médard. Derrière les héritiers, humbles comparses qui poursuivaient l'invalidation du legs, les Spiritains virent s'unir contre eux, d'une façon bien inattendue et en parfait accord, le Parlement, l'Université et M[gr] de Noailles lui-même, naguère leur protecteur, mais devenu comme le prisonnier de la secte janséniste. Ajoutons à ces hostilités celles du curé et des marguilliers de Saint-Médard.

L'Université soutenait que le legs était frappé de nullité, parce qu'il paraissait rédigé avec la clause que les membres de la Communauté ne prendraient pas de degrés et n'étudieraient dans aucune Faculté. L'archevêque de Paris, ou plus exactement un de ses grands vicaires, fougueux *Appelant* de la Bulle *Unigenitus*, désireux de reprendre l'autorisation déjà octroyée, alléguait qu'il y avait assez de séminaires dans son diocèse.

Quant au curé de Saint-Médard et à ses marguilliers, leur opposition s'appuyait sur ce que Charles Le Baigue

(1) Lettre de M. Bouic (Archives du Séminaire du Saint-Esprit).

mettait pour condition à sa donation l'établissement de la Communauté sur la paroisse de Saint-Médard « où, disait-il, leur seraient dévolus dans la suite les emplois du vicariat, sous-vicariat, sacristie, cléricature de curé, chapiers, diacre et sous-diacre, prêtre d'agonisants, catéchistes, etc ».

Les héritiers Le Baigue, après avoir tout d'abord accusé « les soi-disant directeurs de la prétendue communauté du Saint-Esprit, de captation par tous les titres d'une dévotion « exquise », s'opposèrent à l'enregistrement des Lettres patentes parce qu'elles portaient la clause de validation « du legs fait à une communauté », qui, suivant le langage de leur avocat, avoue s'être établie depuis 1703, contre la prohibition irritante de l'Édit de 1666, par conséquent incapable de ce legs au jour du décès du testateur (1).

Quel est-il, cet Édit de 1666, qui servit de base à l'argumentation de l'avocat des héritiers Le Baigue ? Le voici dans ses passages essentiels :

« De nostre certaine science, pleine puissance et authorité royale. Nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et Nous plaist qu'à l'avenir il ne pourra estre fait aucun établissement de collège, monastère, communauté religieuse ou séculière, mesme sous prétexte d'auspices, en aucunes villes ou lieux de nostre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance,

(1) Cf. Archives nationales.

Cf. Bibliothèque Mazarine, n° 3318-C, deux pièces, savoir :

Premièrement, consultation sur la question de savoir si des Lettres patentes obtenues par une communauté établie depuis vingt-trois ans sans Lettres, et qui porte une pièce de validation d'un legs considérable, sont des Lettres subreptices et formellement contraires à l'Édit du mois de décembre 1666, et si, sans contrevenir formellement à cet édit, l'on peut enregistrer de telles Lettres, pour les héritiers de Charles Le Baigue, prêtre, contre la soi-disant communauté du Saint-Esprit, sous l'invocation de la Sainte Vierge conçue sans péché. Paris, S. D. (1727), in-fol.

Deuxièmement, pièces des héritiers de Charles Le Baigue, prêtre, contre les soi-disant supérieurs et directeurs de la prétendue communauté d'étudiants, qui prend aujourd'hui le nom de séminaire du Saint-Esprit, sous l'invocation de la Sainte-Vierge conçue sans péché, en la cause qui se plaide en la grande Chambre, où M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'Université de la même ville, et la paroisse Saint-Médard, en laquelle cette communauté veut s'établir, sont intervenant.

Paris, 1727, in-fol. Affaire plaidée et appointée le 26 janvier 1727.

sans permission expresse de Nous par Lettres patentes dûment enregistrées en nos Cours de Parlement.

« Et en cas que cy-après il se fasse un Establissement de communauté régulière et séculière, sans avoir été satisfait à toutes les conditions cy-dessus énoncées, sans exception d'aucune, nous déclarons dès à présent..., les dites prétendues communautés incapables d'ester en jugement, de recevoir aucuns dons et legs de meubles et d'immeubles et tout autres effets civils.....

« Et afin que l'espérance d'obtenir nos Lettres d'establissement ou de confirmation ne servent plus de prétexte de commencer l'érection d'aucun monastère ou communauté sans nostre authorité, Nous avons, par ces présentes, déclaré et déclarons les monastères et communautés qui seront establis sans nos Lettres patentes, bien et dûment enregistrées où besoin sera, indignes et incapables d'en obtenir cy-après, et si par surprise aucunes estaient obtenues, Nous les déclarons nulles, et défendons à nos Cours de Parlement d'y avoir égard. »

Si Louis XIV s'en était tenu aux clauses que nous venons de transcrire, surtout à la dernière, l'œuvre de Claude Poullart se serait trouvée gravement compromise, par le caractère même de son origine. Mais le Roi, pour se conformer au vœu de l'Église, fit insérer dans ce même Édit la clause suivante, qui établit une exception en faveur des séminaires : « N'entendons comprendre en la présente Déclaration les Establissements de séminaire, lesquels admonestons, et néanmoins enjoignant aux Archevesques et Évesques de dresser et instituer dans leurs diocèses, et aviser de la forme qui leur semblera la plus propre et la plus convenable, selon la nécessité et condition des lieux. »

Il est donc vrai qu'en 1703, pour qu'un institut religieux pût s'établir et se développer avec des droits civils et sous la protection de l'État, il devait obtenir préalablement l'autorisation du Souverain, sous forme de Lettres patentes. Mais, aux termes de l'édit de 1666, qui fixait alors le droit sur ce point, l'autorisation des séminaires était, par exception,

entièrement et exclusivement réservée à l'autorité des évêques diocésains. C'est pourquoi, si Claude Poullart des Places n'a pas, dès le début, sollicité des Lettres patentes, la raison en est qu'il se trouvait amplement autorisé, par l'approbation, tout au moins implicite et indirecte, de l'archevêque de Paris.

Un Mémoire de cette époque l'a d'ailleurs établi péremptoirement : « C'est mal à propos, y est-il dit, qu'on se récrie qu'il s'est formé une communauté en 1703 contre la prohibition de l'Édit de 1666, et qui est un attentat qui mérite l'animadversion de la Cour qui l'a enregistré. Il est vrai qu'il prohibe l'établissement de nouvelles communautés pour des causes importantes et politiques qui doivent être respectées et exécutées. » Mais qu'on lise et relise cet Édit, on trouvera que l'esprit et les termes de cet Édit ne conviennent en rien aux faits dont il s'agit, et pour en rendre l'inapplication plus sensible, il suffit de reprendre le fait depuis 1703, jusqu'au testament de 1723.

« Un ecclésiastique zélé nourrit et entretient des pauvres écoliers par ses aumônes et celles que la charité des fidèles procure. Dira-t-on qu'il fallait des Lettres patentes pour avoir permission d'avoir soin des pauvres, vêtir les nus, donner à boire à ceux qui ont soif et du pain à ceux qui ont faim? Fallait-il qu'il fît enregistrer des Lettres patentes au Parlement et que, d'un côté, il s'adressât à l'archevêque de Paris et, d'un autre, au Lieutenant civil et au prévôt des Marchands? Fallait-il leur demander la permission de recevoir les aumônes qu'on lui confiait pour leur subsistance et les habits qu'on lui donnait pour les vêtir? Cela ne contrevient en rien à l'Édit de 1666, qui prohibe l'établissement de nouveaux corps et communautés et l'enlèvement de fonds et de biens qu'ils tirent du commerce public. Ce n'était, en 1703, ni l'un ni l'autre : ce prêtre charitable et les pauvres écoliers qu'il nourrissait ne composaient ni un corps ni une communauté ; ils ne possédaient rien en commun et par indivis, ils n'avaient point *arcam communem et sigillum commune* ; ils ne composaient pas d'assemblée capitulaire

où ces écoliers eussent voix; ils étaient sous la direction chrétienne de leur bienfaiteur, aux biens duquel ils n'avaient aucun droit...

« C'est en général abuser des termes d'une loi que de s'en servir contre son esprit : mais dans l'espèce particulière, c'est abuser et de l'esprit et des termes que de vouloir les appliquer aux faits dont il s'agit; en voulant imaginer un corps et une communauté entre les pauvres écoliers et leur bienfaiteur; c'est une fausse idée qui tombe dans le ridicule. »

« Si l'on dit que ces pauvres écoliers et ceux qui les gouvernent et les font subsister sont qualifiés de communauté du Saint-Esprit, c'est à cause de l'inspiration donnée à ce bon prêtre qui a exercé le premier cette charité, on répond : ce n'est pas le nom qui fait juger de la chose, mais sa substance (1). »

M[e] Prévost, avocat des héritiers Le Baigue, raisonnait donc à faux quand il disait, dans la consultation du 28 août 1726, qu' « une communauté, qui s'est établie d'elle-même et a subsisté pendant vingt-trois ans au mépris des ordonnances, s'était rendue indigne d'obtenir des Lettres patentes ».

Tel n'était pas l'avis de l'autorité souveraine. Le Roi, en effet, s'exprimait ainsi dans les Lettres patentes du 2 mai 1726 :

« Comme l'esprit de cette communauté est de fixer sa confiance en la Providence, elle n'a possédé jusqu'à présent aucun fonds et n'a subsisté que des aumônes casuelles qui lui ont été faites par des personnes de piété. Nous sommes informé que le Seigneur a tellement béni cette bonne œuvre, que de tous ceux qui ont été élevés dans cette communauté, aucun n'a demandé ny fait solliciter pour lui aucune cure, il ne s'est démenti pour les mœurs ny pour la doctrine, etc... A ces causes..., validons en tant que de besoin le legs fait par le sieur Le Baigue à la dite communauté avant d'avoir

(1) Pièces du procès Le Baigue. (Archives du séminaire du Saint-Esprit.)

obtenu nos présentes Lettres que nous voulons à cet égard avoir leur pleine et entière exécution, etc. (1). »

L'opposition se montra aussi violente qu'astucieuse, et le Roi dut intervenir une seconde fois par de nouvelles Lettres, à la date du 17 décembre de la même année (2).

Pourtant l'humble communauté sortit victorieuse de ce long procès dont le résultat fut son entière et définitive approbation. Mais, pour écarter toute apparence de vues intéressées, elle renonça au legs de quarante-quatre mille livres. Elle demeura, d'autre part, dans la circonscription paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont, ce qui coupa court à tout conflit avec les marguilliers et le curé de Saint-Médard.

(1) Voir aux *Pièces justificatives : Lettres patentes*, n. VI.
(2) *Pièces justificatives*, n. VI.

CHAPITRE XVIII

Formation des élèves du Séminaire à la vie de piété, d'étude et de régularité.

Dans le travail d'organisation de sa communauté, le fondateur chercha avant tout à lui créer un esprit propre, à lui donner une âme.

Au témoignage des anciens auteurs, qui nous ont transmis quelques renseignements sur le séminaire du Saint-Esprit, tout y fut, dès le début, empreint de détachement, de zèle et d'obéissance (1).

Claude Poullart était le modèle et le guide de chacun dans les voies de l'abnégation. Il se prodiguait dans les sollicitudes obscures et quotidiennes, dans le labeur caché et les soins incessants qu'impose la sublimité d'un ministère ignoré des hommes. Il étudiait les vocations, il enfantait Jésus-Christ dans les âmes de ses futurs ministres, il préparait à l'Église des prêtres capables de l'honorer et de propager ses enseignements à travers le monde. Il inculquait à tous l'esprit de prière et de sacrifice, leur inspirait la dévotion au Saint-Esprit, à la sainte Eucharistie, à la Sainte Vierge. Il formait et réformait l'extérieur en même temps qu'il réglait l'intérieur. Il encourageait, il reprenait avec autant d'autorité que de douceur, présent partout, toujours agissant, toujours appliqué aux devoirs de sa charge et laissant déborder autour de lui ce qu'il avait puisé dans le commerce du ciel. Dieu lui donnait cette assistance qui fait d'un homme l'instrument de son œuvre et garantit la rectitude de son

(1) Cf. P. Besnard : *Vie manuscrite de Grignion de Montfort.* — Picot de Clorivière, *Op. cit.*, p. 319.

gouvernement. Une grâce toute particulière lui avait communiqué la science des saints, cette sagesse précoce qui ne s'apprend pas dans les livres et qui est le discernement des vrais besoins des âmes.

Elles furent bien remplies ces années silencieuses où le saint fondateur cultiva dans le secret cette pépinière de futurs apôtres. Se conformant à la lettre à la parole du Sauveur : « Que celui qui est le premier parmi vous prenne le rang de serviteur », Claude Poullart donnait à tous les plus touchants exemples d'humilité :

« Combien de fois, écrit M. Thomas, l'a-t-on vu faire les actions les plus humiliantes aux yeux des personnes qui le connaissaient le mieux, quand il s'agissait de procurer la subsistance aux pauvres écoliers qu'il avait rassemblés. On l'a vu souvent au milieu des rues de Paris accompagné de quelques-uns de ces pauvres écoliers, la plupart fort mal habillés, avec lesquels il paraissait s'entretenir comme avec ses égaux et, lorsqu'ils étaient chargés de quelques meubles ou de quelques ustensiles pour les besoins de la Communauté, il ne manquait pas de les soulager quand l'occasion s'en présentait, sans craindre les huées que lui pouvait attirer sa charité.

« Comme il fallait souvent acheter de petits meubles et différents instruments dont on avait besoin pour l'usage de la Communauté, il allait lui-même les acheter dans les différents endroits de la ville, comme aurait pu faire le moindre des Frères convers d'un couvent, avec cette différence qu'il y trouvait mille déboires que les Frères convers n'ont point à éprouver de ceux de qui ils achètent les denrées et avec les ouvriers à qui ils ont affaire, tant parce que pour l'ordinaire ils ont la bourse mieux garnie et qu'ils achètent en plus grande quantité que parce qu'on avait coutume de les voir, au lieu que ce nouveau pourvoyeur était obligé de ménager davantage et de n'aller pas si souvent au marché ; car, bien que Monsieur son père fût riche et qu'il eût beaucoup de piété, cependant, comme il n'approuvait pas tout à fait que son fils eût pris la vertu sur un si haut ton, il ne lui

donnait pas de plus grands secours qu'à l'ordinaire; ainsi il était obligé de ménager soigneusement la pension que ses parents lui fournissaient.

« D'ailleurs, comme cette communauté était encore naissante, elle n'était pas encore connue, et ceux qui la connaissaient n'en voyaient encore les fruits que dans le projet. C'est pourquoi elle n'avait encore que fort peu de bienfaiteurs. Combien de fois l'a-t-on vu apporter lui-même ce qu'il avait acheté, tant pour épargner quelque chose en faveur de ses pauvres étudiants que pour s'humilier! Il était charmé quand il rencontrait quelqu'un de sa connaissance qui le voyait ainsi chargé, à cause des humiliations qui lui revenaient de ces rencontres.

« Au reste, ces humiliations étaient animées des motifs d'humilité les plus parfaits. Il les proposait souvent à ces pauvres écoliers, afin de les engager non seulement à recevoir avec courage les humiliations, mais même à les rechercher avec empressement. Il réussit à le leur persuader. Ses paroles, et encore plus ses exemples, l'emportaient sur la honte et la timidité si naturelle aux jeunes gens. On n'avait honte que d'offenser Dieu ou d'être lâche. Une pieuse imprudence les portait à faire les actions les plus humiliantes dès que la règle les commandait ou que les besoins de la Communauté le requéraient. On y courait à l'envi. C'est ainsi que chacun avait soin, pendant la semaine, de balayer la rue, d'aller en plein jour quérir de l'eau à la fontaine, d'apporter des planches et de la chaux de dessus le port; c'étaient là des exercices les moins humiliants. M. des Places s'abaissait jusqu'à laver la vaisselle et même décrotter les souliers de ses étudiants. C'était une règle qu'il avait établie et dont il donnait l'exemple (1). »

L'œuvre prenait de rapides accroissements; mais le saint fondateur était plus jaloux de la fortifier que de l'étendre, plus empressé d'y protéger la semence que d'y recueillir la moisson. Dieu bénit son zèle.

(1) *Mémoire* de M. Thomas, pp. 22, 23, 24.

« Les progrès en tout genre que faisaient ses premiers disciples, dit le P. Besnard, étaient trop remarquables pour ne pas lui attirer d'autres excellents sujets. Il pensa donc à leur louer une maison pour qu'on fût plus au large. En peu de temps il s'y forma une communauté d'ecclésiastiques, à qui il donna des règles de sagesse, qu'il fit examiner et approuver par des personnes d'une grande expérience. Lui-même pratiquait le premier ce qu'il recommandait aux autres. Il ne se contentait pas de leur faire souvent des instructions, il avait soin de leur faire donner des retraites par les plus habiles maîtres. Il profitait de toutes les occasions pour leur procurer quelques entretiens de piété. Il conduisait à sa communauté ceux de ses amis qui venaient le voir et en qui il reconnaissait le talent de la parole. On pense bien que son plus intime confident (Grignion de Montfort) ne fut pas oublié (1). »

Le P. Picot de Clorivière s'exprime en ces termes : « On ne saurait imaginer combien il se donnait de peines et de travaux pour pourvoir à la fois au bien spirituel et corporel de la Communauté. C'était son occupation continuelle qui ne lui laissait aucun repos. Il eut, il est vrai, la consolation d'en recueillir d'excellents fruits. Il forma des élèves dont l'Église retira dans la suite les plus grands services; et quelques-uns d'entre eux se consacrèrent à la continuation d'une bonne œuvre, à laquelle ils reconnaissaient devoir tout (2). »

Pour nous faire un idée d'ensemble du caractère de la formation que Claude Poullart imprimait à ses disciples, le meilleur moyen est d'examiner la Règle qu'il rédigea pour eux et dont nous possédons le texte écrit de sa main. A l'aide de ce précieux document, qui reste comme une voix d'autorité majestueuse et toujours vénérée, nous pénétrons dans l'esprit de la Communauté, dans ses habitudes journalières, dans toutes ses traditions de famille.

(1) P. Besnard : *Vie manuscrite.*

(2) P. Picot de Clorivière : *Vie de Grignion de Montfort*, p. 318.

La règle constitue l'instrument principal qui présida, entre les mains du saint directeur, à la commune orientation des volontés et des efforts vers l'idéal sacerdotal et apostolique. Il n'y a dans aucune entreprise, dans aucune vie morale, aucun progrès, aucune grandeur sans la prépondérance d'une règle ; combien cela est-il plus vrai, si possible, quand il s'agit de la vocation au sacerdoce! Telle est la règle et son application, telle est la formation, pouvons-nous dire : molle, si l'application de la règle est relâchée; vigoureuse, si elle est austère; douce et confiante aussi, si elle est tempérée par l'affection ; superficielle et même fausse, si la discipline n'est qu'extérieure et toute mécanique ; vraie et féconde, si elle s'applique avant tout à diriger les mouvements de l'âme, à exciter les volontés encore indécises des uns, à refréner la fougue des autres, à assouplir les facultés de tous, faisant silencieusement la guerre aux caprices, aux humeurs légères, aux fantaisies, aux ignorances, aux inexpériences.

Partout la règle observée engendre l'ordre dont rien n'égale la force, parce que l'ordre c'est l'intelligence transportée dans l'action, c'est la science gouvernant la conduite. Dans un séminaire elle est non seulement la sauvegarde de la piété et des études, elle est éminemment formatrice par elle-même, grâce aux habitudes de réflexion, d'énergie, de vie nouvelle qu'elle fait contracter. Soutenue et relevée par des vues surnaturelles, considérée comme la manifestation de la volonté de Dieu et le guide de la conscience, elle fait des hommes d'un caractère ferme et généreux, des prêtres capables de se mortifier, pénétrés de zèle pour la gloire de Dieu, pleins d'abnégation et de dévouement à Jésus-Christ et aux âmes.

La Règle tracée par Claude Poullart est un heureux mélange de force et de suavité. Il savait que, trop comprimée, l'énergie éclate et que, non retenue, elle se dissipe et s'évapore. Toutefois ce n'est pas l'excès, c'est le défaut de compression qui, en cette matière, est le danger le plus commun. « Les limites sont des appuis, dit un écrivain philosophe ;

ce qui contient fortifie, en recueillant les forces (1). »

Cette règle scrupuleusement observée eut bien vite créé ce que l'on appelle l'esprit propre d'une communauté, qui passe d'une génération à l'autre, en les marquant d'une empreinte identique. Le document autographe a pour titre : *Règlements généraux et particuliers pour la communauté du Saint-Esprit*. C'est un manuscrit in-8° de 68 pages, très nettement divisé en chapitres, articles et paragraphes. Une sorte d'appendice qui constituerait une IV° partie renferme « *quelques avertissements pour le bon ordre de la maison* ».

Une étude comparative des divers règlements qui restent des séminaires de cette époque, spécialement de ceux dont la fin se rapprochait de celle du séminaire du Saint-Esprit, permet de dégager la note caractéristique de la formation que Claude Poullart imprimait à ses disciples. L'inspiration générale en ce qui concerne la préparation au ministère sacerdotal, est nécessairement la même ; mais aucun de ces règlements ne présente un tout organisé, un ensemble logique et complet, comparable au règlement du séminaire du Saint-Esprit. Celui-ci tend, comme les autres, à assurer l'ordre dans la conduite, les études et la piété ; mais il tire profit de tout pour pénétrer dans le for intérieur et y opérer la transformation qui est le but du travail quotidien. Voici une prescription qui se lit à l'article 6 du chapitre II, concernant la Modestie : « Dans les rues, on ne regardera point dans les boutiques ni aux enseignes. On ne portera pas même les yeux bien loin devant soi, mais seulement à trois ou quatre pas. Tel aurait conservé la pureté de son cœur et l'esprit intérieur, sans un coup d'œil quelquefois seulement échappé. On ne jettera point surtout les yeux sur les personnes magnifiquement habillées, sur les ameublements, sur les équipages et sur les ajustements mondains. On pense au plaisir, au monde et à la vanité

(1) Cf. De Gérando : *Cours normal*, p. 202 : 10° entretien.

quand les yeux sont trop facilement ouverts sur ces sortes de choses (1). »

Au même article de la Modestie, il est fait défense de se servir « de proverbes bas et populaires, de sobriquets et de plaisanteries fades ». Claude Poullart insiste sur les égards qu'on se doit réciproquement : « On se traitera toujours avec beaucoup d'honnêteté, se prévenant, comme dit l'Apôtre, les uns et les autres avec toutes sortes de respects. » — « Quand on se rencontrera dans les escaliers, dans les jardins ou ailleurs, on ne manquera jamais de se saluer réciproquement (2). »

Dans l'ensemble du règlement, une grande place est faite au silence, considéré par les fondateurs de séminaires et de communautés comme un moyen très efficace de formation : « Hors les temps des récréations et des quarts d'heure libres, on ne parlera point sans une nécessité extrême, et alors même on en demandera la permission (3). Aussitôt que la fin des récréations sonnera, quelque discours qu'on ait commencé ou quelque chose qu'on pouvait avoir encore à dire, devrait-on trancher une parole en deux, on cessera de parler avec ses compagnons et l'on marchera promptement dans un profond silence vers le lieu où la cloche appellera (4). »

Cette importance donnée à la règle du silence était à peu près la même dans tous les séminaires. Le règlement du séminaire des Trente-Trois renferme cet avertissement : « Rien n'étant plus capable d'empêcher le progrès dans l'étude et la vertu que d'interrompre le silence, c'est avec justice que les règlements ne recommandent rien avec plus de soin. L'interruption du silence a toujours été regardée comme la ruine de l'étude et de la discipline, le partage des paresseux et des âmes basses (5). »

(1) *Règlements généraux et particuliers*, pp. 21, 22.
(2) *Ibid.*, c. IV, p. 31.
(3) *Ibid.*, c. I, art. 3, p. 13.
(4) *Ibid.*, c. II. art. 7, p. 25.
(5) *Règlement du séminaire des Trente-Trois*, manuscrit conservé aux Archives nationales.

Claude Poullart imposait à ses disciples des études longues et approfondies. Le séjour au séminaire était à ce prix; les examens d'entrée et les examens périodiques au cours de l'année établissaient sur ce point un contrôle sévère : « On ne recevra dans cette maison, lisons-nous dans le Règlement, que les sujets dont on connaisse la pauvreté, les mœurs et l'aptitude pour les sciences... On fera composer et expliquer ceux qui se présenteront pour être reçus et, si c'est pour la théologie, on les examinera sur la Logique et la Physique. Les écoliers admis seront examinés deux fois par an tant sur leur science que sur leur conduite, savoir à la fin du carême et à la fin de juillet. Le supérieur renverra ceux dont il ne sera pas content et dont il n'y aura pas d'espérance pour l'avenir (1). »

Ainsi que le rapporte le *Gallia Christiana,* Claude Poullart avait coutume de répéter « qu'un clerc pieux, sans science, avait un zèle aveugle, et qu'un clerc savant, sans piété, était exposé à devenir hérétique et rebelle à l'Église (2) ».

On étudiait la philosophie pendant deux ans, la théologie pendant trois ans et, au terme de ces études, on restait encore deux ans au séminaire : « On ne gardera point ordinairement les sujets dans la maison plus de deux ans après leur théologie finie. Ils emploieront ces années à étudier la morale, l'Écriture Sainte, le droit canon dans lequel ils pourront se faire graduer (3). »

En principe, le Règlement du séminaire interdisait de concourir pour les grades. Il faisait exception pour le droit canon, dont la connaissance détaillée permettait de rendre des services appréciables dans les administrations ecclésiastiques. L'Université, on l'a vu, voulut soumettre sur ce point les élèves du séminaire du Saint-Esprit à la règle de ses étudiants. Claude Poullart s'y opposa et s'en expliqua

(1) *Règlements généraux*, c. 1er, art. 2 et 3.

(2) Voir aux *Pièces justificatives* la notice sur la Congrégation, publiée au t. VII de la *Gallia Christiana*, n. V.

(3) *Règlements généraux*, c. 1er, art. 3, p. 4.

avec le cardinal de Noailles, qui approuva ses raisons. Le saint fondateur ouvrait largement à ses disciples toutes les sources de la science ; mais il faisait la guerre à l'emphase du savoir qui se prend si souvent pour de la solidité intellectuelle. Il exigeait avant tout le détachement des biens de la terre et de tout ce qui y mène. De graves préoccupations d'orthodoxie ne furent pas étrangères à l'établissement de la prescription qui écartait de la collation des grades. Il y entrait même des vues d'économie. Les grades en théologie se conféraient avec la plus grande solennité, et les frais pour la réception des trois degrés du baccalauréat, de la licence et du doctorat montaient habituellement au-delà de 1,200 livres à payer par le candidat, lequel, après avoir subi de nombreuses épreuves, présidait à son tour des thèses publiques, au milieu des plus brillantes assemblées. Or, tout cela ne se pratiquait point dans la Faculté de droit canonique ; les grades s'y conféraient sans appareil, et les dépenses à faire ne dépassaient point la somme de 300 livres. Bien plus, « cette Faculté donnait tous les ans gratis les degrés à quelques sujets dont les talents, les dispositions, l'application et la conduite étaient connus ; mais qui manquaient du côté de la fortune des secours nécessaires pour avancer (1) ».

Le Règlement ne néglige aucun des moyens utiles à la prospérité des études : « On fera soutenir, y lisons-nous, en classe et même à la fin de l'année, ceux qui en seront capables. On fera volontiers cette dépense quand ils le mériteront (2). » — « Tous les particuliers seront obligés chacun à son tour et selon qu'il sera désigné pour cela, de soutenir publiquement dans la maison pendant une heure et demie chaque semaine. Ceux qui seront marqués pour argumenter contre les autres ne manqueront pas de le faire ce jour-là et ne s'en excuseront point (3). »

Pour favoriser les études en même temps que la santé, le

(1) *Tableau de la ville de Paris*, 1760.
(2) *Règlement*, c. Ier, art. 3, p. 4.
(3) *Ibid.*, c. II, art. 2, p. 11.

règlement prescrivait le jeu. On ne faisait exception que pour les dimanches et les jours de fête (1). C'est pour atteindre le même but qu'on allait une fois par semaine passer un jour de congé à la campagne : « On prendra toutes les semaines en été un jour pour aller se promener à la campagne. On ne permettra point que personne s'en dispense sans quelque raison très particulière... On ne permet point plus d'une heure d'étude avant le dîner pendant ce jour, qui se consacre particulièrement à débander un peu l'esprit des particuliers et pour les mettre plus en état de s'appliquer pendant le reste de la semaine (2). »

Depuis la fondation de l'œuvre jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, les élèves du séminaire du Saint-Esprit suivirent les cours de philosophie et de théologie professés au collège Louis-le-Grand. Ils se livraient à l'étude dans l'intérieur de leur communauté, où des répétiteurs leur développaient et expliquaient les matières exposées dans les cours. « Il y aura tous les jours deux répétitions pour les théologiens et une pour les philosophes. Les dimanches et jours de fête, les théologiens n'auront qu'une seule répétition.

« On recommande fort, tant aux philosophes qu'aux théologiens, d'argumenter et de répondre le plus souvent qu'ils pourront en classe.

« On les avertit aussi de demander librement la solution de leurs difficultés aux répétiteurs, qui leur donneront volontiers certaines heures pour les éclairer dans leurs doutes..... (3). »

La soumission aux décisions doctrinales de l'Église était une règle absolue : « On prie les écoliers d'être toujours attachés dans tous les points de doctrine aux décisions de l'Église, pour laquelle ils doivent être pleins de soumission (4). »

(1) *Règlement*, c. II, art. 5 ; *Récréations*, p. 18.
(2) *Ibid.*, c. II, art. 5, p. 19.
(3) *Ibid.*, c. II, art. 2, p. 11.
(4) *Ibid.*, c. II, art. 2, p. 12.

Plus tard, quand seront rédigées, sous les inspirations et d'après les notes de Claude Poullart, les règles destinées à sa Congrégation, on y trouvera aux premières lignes la même prescription : « *Omnes Summo Pontifici obedientiam ac reverentiam exhibeant* (1). »

On donnait une grande importance à l'étude des cérémonies. Il existait aussi de fréquents exercices pour la prédication et le catéchisme. « Deux fois par semaine, lorsqu'il n'est point de jours de fête, le mardi et le samedi, on apprendra tous en commun les cérémonies de l'Église. Tous les jours de fête, on donnera une heure entière à cet exercice.

« Pour rompre les particuliers à parler en public, on donnera des sujets de sermons ou de prônes aux théologiens, et aux philosophes on indiquera des chapitres de la Bible, pour qu'ils les déclament pendant le souper des jours de dimanche, de fête et de congé, lorsqu'il n'y a point de promenade.

« Comme il est du devoir des ecclésiastiques d'instruire les autres et même les enfants, Monsieur le Supérieur nommera un des particuliers pour faire le catéchisme à ses confrères qu'il instruira et qui lui répondront comme s'ils étaient des enfants. On ne prendra point d'autre temps pour cela qu'une heure de l'après-midi des jours de congé lorsqu'on ne va point à la promenade (2). »

Il est curieux de savoir comment est compris le rôle des répétiteurs, spécialement des répétiteurs de l'Écriture sainte.

« Le répétiteur de théologie fera le nombre de répétitions marquées ci-dessus... Il aura soin de voir de temps en temps les régents de théologie par rapport à ses écoliers.

« Il les marquera tour à tour pour soutenir aussi bien que ceux qui argumenteront contre eux. Il se trouvera présent aux thèses.

(1) *Regulæ 1734. Caput secundum. Articulus secundus.*

(2) *Règlement*, c. II, art. 3, p. 13.

« Il avertira les régents lorsqu'il sera à propos de faire soutenir les écoliers en classe.

« Il donnera tous les jours de classe quelque temps à ceux qui auraient quelques difficultés à lui proposer, qui les pourraient arrêter dans l'étude de leurs cahiers.

« Le répétiteur de philosophie fera à proportion toutes les mêmes choses à l'égard de ses écoliers.

« Le répétiteur de l'Écriture Sainte fera une répétition tous les dimanches et les fêtes pendant trois quarts d'heure. 1° Il expliquera d'abord l'Écriture mot à mot ou la fera expliquer ; 2° S'il y a quelque chose de controversé par rapport aux passages dont il sera question alors, il rapportera les différents sentiments des Pères et des auteurs ; 3° Il tirera quelque morale, selon les meilleurs interprètes de l'Écriture, des chapitres qu'il aura expliqués.

« Il répondra aux difficultés qu'on pourra lui proposer.

« Il donnera les sujets de sermons et corrigera ensuite les pièces qu'on aura faites. Il aura soin d'exercer pour la déclamation pendant quelques-unes des récréations (1). »

Plus encore que les études, la piété était l'objet de tous les soins. Rien ne peut mieux en retracer l'idée que l'article 1er du chapitre II qui a pour titre : *De la prière et des autres exercices de piété.*

« On fera tous les matins un peu plus d'une demi-heure de prières vocales et mentales... Les premières seront toujours les mêmes et ne dureront qu'un demi-quart d'heure pour laisser environ l'espace d'une petite demi-heure aux secondes, dont on pourra changer le sujet tous les jours.

« On prendra un quart d'heure tous les jours avant le dîner pour faire l'examen particulier.

« On dira l'*Angelus* trois fois par jour avec la prière *Per sanctam* pour se conserver toujours dans la très grande pureté du cœur et du corps.

« On récitera tous les jours le *Domine non secundum peccata*, etc. ; après quoi on dira : *O sacrum convivium* ou *Invio-*

(1) *Règlement*, c. III, art. 1er, pp. 29 et 30.

lata, sans omettre jamais l'oraison pour les bienfaiteurs.

« Avant chaque étude ou répétition on demandera au Saint-Esprit des lumières pour travailler utilement : on récitera un *Veni Sancte,* etc., et un *Ave Maria* en l'honneur de la Sainte Vierge, afin d'obtenir de son Époux ses lumières... On fera la même prière au commencement de la lecture spirituelle et à la fin on dira le *Sub tuum præsidium.*

« On récitera tous les jours l'office du Saint-Esprit.

« En descendant au réfectoire, on dira le *De profundis.*

« Après le souper, avant que de sortir du réfectoire, on lira la vie du saint du lendemain, mais fort en abrégé.

« On assistera tous ensemble à une lecture spirituelle d'un quart d'heure, qu'on fera tous les jours. Chacun y sera attentif et répètera avec modestie et simplicité ce qu'il aura remarqué dans la lecture, si le Supérieur le désigne pour cela.

« On élèvera son cœur le plus souvent qu'on pourra vers Dieu pendant la journée ; on en donnera le signal par cette parole que quelqu'un dira : *Sursum corda !*

« L'on ne recommande rien avec plus d'instance que d'assister avec tout le respect possible à la sainte Messe, à laquelle on ne manquera jamais sans une maladie qui ne permette pas au malade de sortir.

« On fera la prière du soir en commun comme le matin, et le Supérieur, après la prière, lira la méditation du lendemain.

« On s'approchera tous les huit jours du sacrement de la Pénitence.

« Pour ce qui est de l'Eucharistie, on exhorte fort les particuliers à s'en approcher encore plus souvent, le tout cependant subordonné à l'avis de leurs directeurs.

« Les jours de fête et de dimanche, après la messe de communion on fera ses actions de grâces en l'église pendant environ un quart d'heure.

« On fera tous les vendredis une exhortation à laquelle tout le monde assistera.

« Tous les dimanches, on fera la répétition de l'oraison

après l'*Angelus* du matin et, à la fin de cette répétition, on dira : *Domine, exaudi orationem meam*, etc. *Oremus, ure igne Sancti Spiritus*, etc.

« On dira tous les dimanches, les fêtes, les jours de congé et de promenade, le chapelet à 2 heures. Si on va à Vêpres, on le dira trois à trois.

« On ne sortira point en ville pour aller en classe ou ailleurs, quand même on sortirait seul pour quelque affaire, sans entrer dans quelque église pour adorer le Très Saint-Sacrement... On observera de même en sortant de classe pour revenir à la maison.

« On choisira un jour par chaque mois pour penser sérieusement à la mort. Le jour précédent on communiera, comme si ce devait être le dernier jour de sa vie. La méditation se fera ce jour-là sur la mort, et l'examen particulier, sur l'ordre qu'on doit mettre à toutes ses petites affaires dans ce moment. La lecture se fera sur un sujet convenable à ce jour, néanmoins on n'interrompra point ses études ni on n'augmentera point les exercices de piété... Cette journée se passera comme on le souhaite pour le bien des particuliers, si chacun fait ses actions dans ce jour comme les dernières de sa vie... On tâchera de se coucher le soir comme si l'on entrait dans son cercueil, avec la sainte réflexion que peut-être on ne verra pas le lendemain.

« On fera aussi tous les mois un petit pèlerinage de dévotion, où l'on exhorte ceux qui en auraient une sainte envie de s'approcher de la sainte Table... On choisira un jour de congé et de promenade pour ces sortes de voyages (1). »

Une grande modestie devait s'observer dans les églises pendant les exercices spirituels.

« A l'église, on se mettra à genoux *in plano*, sans appui pendant toute la messe. »

Par de telles prescriptions, Claude Poullart voulait inspirer à ses disciples l'esprit de pénitence et de mortification non moins que les pénétrer d'un profond respect pour Dieu

(1) *Règlement*, c. II, art. 1er, p. 7.

et le mystère de la Sainte Eucharistie. Son amour si ardent, sa grande dévotion pour le sacrement de nos autels ne pouvaient manquer de rayonner au dehors. Aussi ses disciples profitent-ils de tous les moments pour rendre au Dieu du tabernacle leurs adorations et leurs hommages. Ils ne sortent jamais en ville, soit pour aller en classe ou en revenir, soit pour toute autre affaire, sans entrer et prier quelques instants dans une église. Tous les jours ils récitent l'antienne *O sacrum convivium*, avec l'oraison du Saint-Sacrement. Ils fréquentent la sainte Table le plus souvent possible.

Avec la dévotion du Saint-Sacrement, les membres de la communauté du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception ont une dévotion spéciale pour la troisième Personne de la Sainte Trinité et pour Marie conçue sans péché. Ils récitent en conséquence, tous les jours, l'office du Saint-Esprit et le chapelet, l'antienne *Inviolata*, l'*Angelus*, en y ajoutant chaque fois la petite prière : *Per sanctam et immaculatam Conceptionem*. Enfin comme autre moyen de faciliter la piété et le recueillement, la règle établit la pratique du *Sursum corda*.

Parmi les obligations communes, en même temps que les études et la piété, se trouvait en première ligne la pratique de l'obéissance la plus scrupuleuse aux ordres et aux avis du Supérieur. « Il n'y a rien qui soit de plus grande conséquence pour le bon ordre de la maison que l'obéissance ; il n'y a rien aussi qu'on recommande davantage. C'est une grande vertu que de soumettre en tout sa volonté à celle d'autrui. On obéira toujours avec promptitude et avec joie (1). » — « On sera très fidèle à pratiquer exactement tous les Règlements généraux et particuliers. On recommande principalement une obéissance aveugle aux ordres de ceux qui gouvernent (2). »

En dehors des obligations communes à tous les membres de la communauté, il est encore des devoirs attachés aux

(1) *Règlement*, c. II, art. 8, p. 27.
(2) *Ibid.*, c. I, art. 3, p. 4.

différentes fonctions. Ces fonctions ou charges sont à peu près celles que l'on trouvait à cette époque et que l'on trouve encore, du moins en partie, dans la plupart des séminaires. Elles ont le double avantage de contribuer avec économie au bon ordre de la maison et à la bonne formation des sujets.

La charge la plus importante était celle de répétiteur qui fut exercée dans les premiers temps par les élèves les mieux doués. Les fonctions d'économe revenaient également à l'un des étudiants. Il lui est prescrit « d'être extrêmement mesnager et d'ouvrir un livre sur lequel il marquera régulièrement tout ce qu'il aura reçu d'argent pour les provisions de la maison. Il écrira à côté les emplois qu'il aura faits de cet argent (1). » La comptabilité, pour être sommaire, n'en était pas moins fidèle. Au séminaire des Trente-Trois, l'économe était aussi un élève. « Il faut, prescrit le règlement de cette maison, choisir celui dans lequel on voit plus de sagesse ou de talent pour cet emploi. Qu'il soit fort et robuste, afin de pouvoir soutenir le travail, voyager et remuer les pièces de vin, aller à la provision, etc. (2). »

La liste des fonctionnaires comprend en outre un réglementaire et un sous-réglementaire, à la fois lecteurs de prières ; un bibliothécaire « qui doit de temps en temps nettoyer sa bibliothèque en dedans et en dehors (3) ». Le sacristain « a en garde ce qui concerne la chapelle. Il lui incombe de tenir toutes choses dans une grande propreté, d'allumer les cierges les jours de fêtes considérables, de frotter les marches d'autel, les bancs et le parquet de la chapelle ; de prendre garde qu'il y ait toujours de la chaux dans les couloirs ; de décrotter de temps en temps les nattes qui sont sous les pieds et de ne pas laisser les bénitiers sans eau bénite (4). » Le lecteur doit lire pendant le dîner, le souper et à la lecture spirituelle. C'est lui qui est chargé,

(1) *Règlement*, c. III, art. 6, p. 36.

(2) *Règlement du séminaire des Trente-Trois*, p. 126. (Archives nationales.)

(3) *Règlement*, c. III, art. 3, p. 33.

(4) *Ibid.*, c. III, art. 4, p. 34.

au son de l'heure, de dire le *Sursum corda* pour élever les cœurs à Dieu. Il lui est recommandé « de ne pas changer de ton quand le Supérieur le reprendra et, si par hasard on le reprenait mal, il devra par respect ne pas laisser de se conformer à la correction (1) ». Le crédencier a en garde « le vin, le cerisé et toutes autres choses qui concernent la crédence (2) ». Le commis a la charge de la lumière et du feu (3). Le linger a soin de tout le linge de la communauté ; on lui recommande « de faire payer à la blanchisseuse le linge qu'elle perdra et de lui rendre sur le champ le linge qui ne sera pas bien blanchi, afin qu'elle le reblanchisse de nouveau (4) ». Les recommandations faites à l'infirmier sont des plus touchantes et nous donnent une juste idée de la façon dont la charité était pratiquée au séminaire du Saint-Esprit.

« L'infirmier avertira le Supérieur aussitôt qu'il saura que quelqu'un est indisposé... il tâchera de le savoir de bonne heure.

« Il aura soin de donner aux malades ce dont ils auront besoin.

« Il les portera à supporter leur maladie pour l'amour de Jésus-Christ.

« Il ne se rebutera point des petites peines qu'il aura en cette charge, comme de vider les eaux, faire les lits, etc..., mais il s'y portera de bon cœur pour l'amour de Dieu... Il servira le malade comme si c'était Jésus-Christ même qu'il eût à soigner.

« Il fera en sorte que ce qu'il donnera aux malades soit propre et bon, et que leurs lits soient aussi très propres.

« Il ne donnera rien sans ordre et il donnera tout ce qui aura été prescrit aux heures et dans les circonstances qu'on lui aura marquées ; c'est pourquoi il écrira sur le champ tout ce qui aura été ordonné pour le malade.

« Si quelqu'un prend médecine par nécessité les diman-

(1) *Règlement*, c. III, art. 5, p. 35.
(2) *Ibid.*, c. III, art. 7, p. 39.
(3) *Ibid.*, c. III, art. 8, p. 40.
(4) *Ibid.*, c. III, art. 9, p. 41.

ches et les fêtes, il les fera aller à la messe à douze heures, ou dès le grand matin, s'ils sont en état, ce qu'il saura du médecin ou du chirurgien.

« Il prendra garde que ceux qui ont pris médecine ne sortent pas ce jour-là, qu'ils se tiennent chaudement et tranquillement dans la chambre.

« Il ira à la Charité un jour auparavant demander une place pour celui qui sera obligé de s'y faire transporter... il l'y conduira le lendemain.

« Lorsque le malade pourra entendre la lecture spirituelle, l'infirmier aura soin de la lui faire pendant le même temps qu'on la fera en commun.

« Il aura, pour le service des malades, quelques ustensiles de cuisine qu'il ne prêtera jamais à l'économe. Il ne se servira point aussi de la vaisselle de l'économe.

« Le sous-infirmier ne servira que quand l'infirmier ne pourra pas suffire (1). »

Le zélateur de la propreté « doit faire tous les jours de congé, à huit heures et demie, sa visite dans les chambres pour voir si elles se maintiennent propres ; il empêchera qu'on ne laisse traîner de vieux habits sur les lits et de vieux souliers dans les chambres ; il aura soin qu'il y ait des fers dans la cour de la maison pour que chacun puisse s'en servir pour faire tomber la boue de ses souliers. Il fera en sorte que les lieux où l'on mettra ses souliers en entrant, pour prendre ses mules, soient toujours propres. Tous les mois, le premier dimanche, il obligera tout le monde à lui montrer chapelet, heures, écritoires, peignes et décrottoirs... il marquera exactement ce qui manquera à chacun (2). »

Les maîtres de chant « apprendront le plain-chant aux particuliers de la maison et feront prévoir à leurs écoliers les antiennes, les hymnes, les psaumes qu'ils doivent chanter à Vêpres le dimanche suivant (3) ».

(1) *Règlement*, c. III, art. 10, p. 43.
(2) *Ibid.*, c. III, art. 11, p. 45.
(3) *Ibid.*, c. III, art. 12, p. 48.

Le réfectorier « demandera des nappes et des serviettes au linger tous les dimanches. Il mettra les chandeliers sur les tables lorsqu'il faut de la lumière pour souper (1). » Les servants de table « donneront un peu avant que l'on se lève de table de petites assiettes pour que chacun puisse ramasser les miettes de pain qui restent sur la nappe (2) ».

Il y avait une fonction désignée sous le nom de « laveurs d'écuelles » :

« Il y aura, dit le Règlement, trois laveurs d'écuelles par semaine, dont le premier lavera la vaisselle et les deux autres essuieront, après quoi ils viendront rejoindre les autres à la récréation. Ils auront soin surtout de bien essuyer tout ce qu'ils laveront et de n'y laisser aucune graisse. Ils laveront tous les jeudis au soir en eau chaude les cuillers et les fourchettes des particuliers et les remettront aussitôt dans les mêmes places où ils les auront prises : ils ne laveront point qu'ils n'aient devant eux leurs tabliers (3). »

Laver la vaisselle était une fonction très propre à exercer la vertu d'humilité. Le règlement du séminaire de Saint-Sulpice prévoyait aussi le lavage de la vaisselle par les élèves (4).

Enfin, une dernière fonction, la plus humble et sans doute la plus méritoire, était celle d' « officier de la garde-robe ». Cette charge comprenait deux fonctionnaires qui devaient « tous les matins vider le baquet de bois dans lequel les particuliers déposent leurs eaux de toilette. Ils le porteront dans la même place qu'ils l'auront trouvé le matin. Pendant le jour, ils le cacheront dans le poulailler. Ils écureront une fois la semaine tous les vases des particuliers (5). »

Mais, dira-t-on, pourquoi prescrire ces minuties et soumettre la volonté à ces abaissements ? Parce qu'il faut

(1) *Règlement*, c. III, art. 13, p. 49.
(2) *Ibid.*, c. III, art. 14, p. 50.
(3) *Ibid*, c. III, art. 15, p. 51.
(4) Cf. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon.
(5) *Règlement*, c. III, art. 19, p. 58.

s'accoutumer à faire autre chose que ce qui plaît, afin que le jour où les circonstances exigent des immolations difficiles, on en ait le désir et le courage. La volonté, assouplie par des sacrifices répétés, est prête pour les plus grands détachements et peut, sans sortir de ses habitudes, s'élever à des actes d'héroïsme. Rien n'est petit, rien n'est vulgaire quand, à l'aide de prescriptions qu'on est tenté de trouver inopportunes et inutiles, l'âme acquiert de la force et va à Dieu par une obéissance raisonnable. Du reste, un grave danger dans toute formation est de ne s'astreindre qu'aux points essentiels, aux grandes lignes, sans vouloir descendre aux détails des devoirs. Le péril serait encore plus extrême lorsqu'il s'agit de la culture d'âmes sacerdotales. Ce serait se conduire dans un travail de coopération merveilleuse à la grâce comme l'ouvrier qui refuserait de tailler sa pierre sous prétexte qu'on ne lui a pas présenté par avance le plan de l'édifice. Tout le long de sa vie terrestre, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donné l'exemple de cette soumission. Son origine divine le mettait au-dessus des prescriptions qui réglaient dans les plus petits détails la vie religieuse et sociale des Juifs. Et cependant il se plie avec humilité aux rites vulgaires et aux plus minimes observances. En l'imitant, on résiste aux inspirations capricieuses de la nature et on met en son âme les ressorts puissants qui mènent à la victoire : *Vir obediens loquetur victorias.*

CHAPITRE XIX

La mort de Claude Poullart des Places. — Ses qualités naturelles. — Ses vertus. — Sa réputation de sainteté.

La communauté du Saint-Esprit compte à peine quelques années d'existence, et voici venir l'heure du terme de l'exil terrestre et de la récompense céleste pour le saint fondateur.

Les vues de Dieu ne sont pas celles des hommes ; ne semble-t-il pas que celui que la grâce divine avait si merveilleusement préparé, eût dû fournir une longue carrière pour consolider ce qu'il avait si bien fondé ? Ainsi raisonne, en effet, notre sagesse bornée que la sagesse de Dieu, une fois de plus, s'est chargée de démentir. La vie de Claude Poullart sera courte ; mais son œuvre lui survivra, et la gloire de la fécondité ne lui fera point défaut. L'effet obtenu est sans proportion avec la cause humaine : Dieu veut paraître dans cette œuvre si importante pour l'Église qui est l'établissement d'un institut religieux. Il faut que son doigt puissant se montre surtout aux origines. Malgré le rôle immense dévolu dans l'ordre providentiel à tout initiateur, Dieu veut rendre bien visible que les hommes ne sont que de chétifs instruments. Lorsqu'après les désastres de la Révolution, la Congrégation du Saint-Esprit décimée, réduite et amoindrie, aura besoin d'une nouvelle vie et comme d'une résurrection, le restaurateur choisi de Dieu sera un pauvre malade qui entra et resta au séminaire par une sorte de miracle.

Le tempérament souple et flexible du jeune fondateur s'était plié à une existence de fatigues et de soucis ; mais il devait mourir de l'excès de ses austérités ; car il ne cessait

de poursuivre sur sa personne les revendications de la pénitence. Au milieu de journées si laborieuses, ses macérations étaient continuelles, sa mortification effrayante. Le soir, il prolongeait jusqu'à des heures très avancées ses prières et ses colloques avec Dieu ; il enchérissait sur ses premières rigueurs ; il lui semblait mener une vie douce et relâchée dans ce corps exténué, où l'âme triomphante fut toujours maîtresse. Or voici qu'il est sur le point d'entendre l'appel de Dieu : ses jours vont s'achever. Épris de gloire mondaine jusqu'à vingt ans, comme Ignace de Loyola l'avait été jusqu'à trente, la grâce le terrassa. Dieu alors le prépara dans le silence, la mortification et la prière, et après six ans de sainte activité, ses desseins sont accomplis. C'est dans cette étroite limite qu'est renfermée l'action du fondateur. Ce temps lui a suffi pour constituer un esprit de vie apostolique qui, dans la suite des temps, animera des ouvriers ardents, dont les grands coups de filet prendront les âmes par centaines et par milliers. Quand le Sauveur est venu sur la terre, il a restreint son ministère à un petit coin du monde ; il y a consacré une partie seulement de sa vie publique, et il semblerait tout d'abord qu'il n'ait pas compté sur son action personnelle et visible pour l'établissement de son Église. Dieu tend à retracer dans les saints, non seulement ses vertus, mais les procédés de son travail mystérieux. Qui a pris une plus grande part dans l'avènement du royaume de Dieu que saint Ignace de Loyola ? Aucun peut-être n'a moins fait par lui-même dans l'exercice de la vie apostolique.

Claude Poullart va mourir, et la prudence du siècle dira qu'il ne comptait pas assez avec ses forces et sa santé, et que ce défaut de mesure dans ses travaux, dans ses fatigues et dans ses austérités est l'explication de sa fin prématurée. Mais entre la loi du sacrifice, qui voue à Dieu une vie d'apôtre, et la sagesse même chrétienne qui défend de la prodiguer, la mesure est malaisée à garder. Les âmes ordinaires sont exposées à trop donner au calcul du sens humain ; les âmes saintes abondent dans le sens du sacrifice

et elles réprouvent ces dévouements mêlés d'égoïsme que le ciel n'inspire pas.

Écoutons maintenant le récit de la mort du serviteur de Dieu. C'est encore au manuscrit du P. Besnard, reproduit presque textuellement par le P. Picot de Clorivière, que nous devons la narration malheureusement bien laconique de cette fin si digne des grandes vertus qui l'ont préparée. L'auteur, qui inspire la plus absolue confiance pour l'authenticité et l'exactitude de ce qu'il rapporte, expose ce qui suit :

« Tandis que M. des Places se livrait tout entier aux soins qu'exigeait sa communauté naissante et qu'il s'épuisait d'austérités, il fut attaqué d'une pleurésie jointe à une fièvre violente et à un ténesme douloureux qui lui causa pendant quatre jours des douleurs atroces. Elles ne purent arracher de sa bouche un mot de plainte, encore moins d'impatience. On n'apercevait le redoublement de ses souffrances que par les actes de résignation qu'elles lui faisaient produire. La défaillance même de la nature semblait lui prêter de nouvelles forces, pour répéter souvent ces paroles du saint roi David : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* Que vos tabernacles sont aimables, ô Dieu des armées ; mon âme ne saurait plus soutenir l'ardeur avec laquelle elle soupire après la demeure du Seigneur (1).

« Dès qu'on sut à Paris que sa maladie était sérieuse, un grand nombre de personnes distinguées par leur piété et par leur situation vinrent le voir : MM. les Directeurs du séminaire du Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Saint-François de Sales. Le saint homme M. Gourdan, avec qui il était lié d'une étroite amitié, l'envoyait aussi visiter de sa part. On lui administra de bonne heure les derniers sacrements ; et, après les avoir reçus, il expira doucement, sur les cinq heures du soir, le 2 octobre 1709 âgé de trente ans sept mois (2). »

(1) *Ps.* LXXXIII, v. 2, 3.

(2) *Vie manuscrite.* — Cf. PICOT DE CLORIVIÈRE, *Op., cit.*, p. 318. « Sa ferveur, dit-il, redoublait à proportion de ses souffrances ; son esprit semblait prendre

Nous ne chercherons pas à dépeindre la douleur filiale qui rassembla autour de sa dépouille mortelle les disciples de sa tendresse. Il leur sembla que l'âme même qui animait leur petite société les quittait pour s'envoler au ciel. Nous n'ajouterons rien à ce que le P. Besnard dit de l'émotion, du saisissement douloureux que le bruit de son agonie et de sa mort presque soudaine répandit dans la capitale. Malgré ses extrêmes souffrances, sa mort fut pacifique comme sa vie. Il demeura plein de calme et de sérénité, tout recueilli en Dieu, au milieu de la tristesse et de l'angoisse qui l'environnaient, et le lien qui retenait son âme se dénoua dans la quiétude.

On n'apprend pas en un jour à mourir ainsi. Depuis longtemps, il se préparait à ce grand passage. N'avait-il pas prévu dans le règlement rédigé pour ses disciples la préparation mensuelle à la mort (1) ? Combien de fois dans ses retraites, en face des choses éternelles, n'avait-il pas recueilli par avance les enseignements de l'heure dernière ?

Ne l'entendons-nous pas s'écrier dans sa retraite de conversion : « Je ne dois vivre que pour mourir et je dois bien vivre pour bien mourir. L'éternité bienheureuse dépend de ma mort, comme ma mort dépend de ma vie. En quel état ai-je envie de mourir ? Dans le même état dans lequel je vis. Telle vie, telle fin. C'est à moi à prendre là-dessus mes mesures comme il me plaira. Il dépend de moi de mourir dans la grâce ou de n'y pas mourir, parce qu'il dépend de moi, avec le secours du ciel, de vivre saintement ou de vivre sans piété. Que je suis heureux de pouvoir décider de ma mort ! Je veux mourir de la mort des justes, par conséquent il faut que je mène une vie toute sainte et purement chrétienne...

« Quelle folie de remplir son cœur des choses du monde

de nouvelles forces à mesure que la nature perdait les siennes... Ce fut dans ces sentiments que le digne fondateur de la célèbre communauté du Saint-Esprit, après avoir reçu les derniers sacrements avec une parfaite connaissance, expira doucement. »

(1) Chapitre II, art. 1er, p. 10.

et d'avoir la tête pleine de vaine gloire ! Que me restera-t-il de tout ce qui est sur la terre, après ma mort ? A moi une fosse de six pieds, un mauvais linge à demi usé, et une châsse de quatre ou cinq morceaux de bois pourris assemblés. Au monde que laisserai-je ? Les biens que j'aurais acquis et le cadavre que j'ai soigné avec tant de délicatesse tous les jours. Voilà ce que j'emporterai et ce que je n'emporterai pas en mourant.

« Je m'en vais commencer à faire ce que je voudrais avoir fait à l'heure de la mort, et que ne voudrais-je pas avoir fait alors ? Quelles austérités ne voudrais-je point avoir pratiquées, quelles vertus me paraîtraient inutiles, quels moments ne trouverais-je pas avoir été propres à penser à mon salut, quels reproches n'aurais-je pas à me faire, si je n'avais pas employé le temps qui m'était donné pour faire de bonnes œuvres ? De quels yeux ne regarderais-je pas mon aveuglement, si j'avais mis dans le monde tout mon plaisir et toute mon espérance? Aidez-moi, mon Dieu, à vous servir fidèlement et gravez bien avant dans mon cœur l'arrêt qu'il faut que je subisse, afin que je ne fasse point d'action qu'en vue de la mort, et comme si ce devait être la dernière de ma vie (1). »

Pour compléter l'enseignement de la vie de Claude Poullart, essayons de grouper rapidement, dans une vue d'ensemble, les grandes lignes de son caractère, ses qualités et ses principales vertus, arrêtant tour à tour nos regards sur l'homme, le chrétien, le prêtre et le fondateur.

« L'homme, dit l'Écriture, se révèle dans son vêtement, dans son rire, dans ses allures : *Amictus corporis et rictus dentium et ingressus hominis de illo annuntiant* (2). » L'aspect extérieur de Claude Poullart, comme en font foi les documents, parmi lesquels, en premier lieu, deux portraits de l'époque, était digne de sa belle âme. D'une taille moyenne, bien fait, de grande allure, tel il apparaissait tout d'abord.

(1) *Première Retraite*, pp. 27 et 28.
(2) *Ecclésiaste*, IX, 27.

Bien que de complexion délicate, il était fort et robuste : « J'ai, dit-il lui-même dans sa retraite d'élection, une santé merveilleuse, quoique je paraisse fort délicat, l'estomac bon, me nourrissant aisément de toutes sortes de vivres, et rien ne me faisant mal, fort et vigoureux, plus qu'un autre dur à la fatigue et au travail (1). »

Cette santé vaillante ne put résister à toutes les fatigues, aux mortifications et aux rudes combats qu'il se livrait sans cesse à lui-même. Toutefois, malgré ses rigoureuses pénitences, il garda jusqu'à la fin le teint rose et vermeil. Il avait les traits du visage d'une harmonieuse régularité ; le front large et élevé, le nez légèrement arqué, la bouche et les lèvres pleines de distinction. Ses yeux étaient doux et pénétrants, son regard très modeste. Ajoutons que sa vie mortifiée et toute recueillie en Dieu répandait sur sa physionomie un air d'austérité et de sainteté qui impressionnait vivement les âmes. Son maintien était tout de dignité et d'autorité, sa démarche ferme, libre, pleine d'aisance : il montrait en tout l'empreinte des natures privilégiées.

Son commerce exerçait sur ceux qui l'approchaient la plus grande séduction. On a déjà vu qu'il avait, comme naturellement, toutes les qualités de « l'honnête homme » du siècle. Il se reproche d'être trop flatteur à l'égard des autres (2), faiseur de compliments, trop désireux de plaire (3). Retraçant ingénument le tableau de son âme, il déclare qu'il est maître de son cœur et de ses lèvres, fort discret dans les choses secrètes, et qu'il déteste les médisants (4).

Après sa conversion, alors qu'il agissait toujours par les vues les plus hautes et les plus surnaturelles, il garda, ainsi que le témoigne M. Thomas, « un air fort poli selon le monde », c'est-à-dire les grandes et belles manières, l'exquise urbanité du siècle de Louis XIV. Il fut par excellence l'homme d'une société aimable et sainte, dont parle le livre

(1) *Retraite d'élection*, p. 40.
(2) *Ibid.*, p. 47.
(3) *Réflexions sur le passé*, p. 5.
(4) *Retraite d'élection*, p. 48.

des Proverbes : *vir amabilis ad societatem*, expert dans le maniement des gracieuses paroles et des délicates attentions.

Dans sa méthode d'éducation cléricale, il donna toujours une grande importance à la plus rigoureuse politesse. A ses disciples, sortis pour la plupart des humbles rangs de la société, il ne cessait de recommander, comme saint Paul aux premiers fidèles, de se prévenir réciproquement par des témoignages de respect et d'honneur : *Honore invicem prævenientes* (1). Il leur inspirait un profond dégoût pour l'incivilité, le sans-façon et le sans-gêne, combattait ce qui est trivial et vulgaire, réclamait sans cesse la pratique de l'aménité, de la bienveillance, de la courtoisie, de la modestie, de la mansuétude, le tact et la réserve (2).

Quant à son caractère, à le considérer du côté purement humain, il avait « une grande tendresse de conscience », comme il s'exprime lui-même. Une grande bonté de cœur, une grande douceur, étaient le fond de sa nature, mais ces dons précieux n'excluaient pas la fermeté. Il se montra plein d'affection pour ses parents, de fidélité pour ses amis et de compassion pour les malheureux : car plus les âmes sont pures et élevées, plus elles sont aimantes dans le désintéressement et l'oubli d'elles-mêmes.

Au point de vue intellectuel, il possédait de très solides et très brillantes qualités : un esprit souple et avisé, une parole insinuante et, à un très haut degré, le talent de l'orateur (3). Son âme tendre et fière, douce et forte, noble et généreuse, était naturellement préparée à tous les dévouements et à tous les sacrifices.

Le monde n'a-t-il pas raison, quand il répète avec son court bon sens : « qu'on soit un saint, mais qu'on commence par être un honnête homme »?

Comment la grâce opéra dans cette nature si riche pour la perfectionner et la surélever? Essayons d'en saisir quelques traits.

(1) *Tim.*, II, 3.

(2) Cf. *Règlement*, c. II, art. 6, et c. IV.

(3) Cf. *Retraite d'élection*, p. 59.

On peut affirmer avec assurance que Claude Poullart était orné de toutes les vertus chrétiennes à un degré éminent. Le Mémoire de M. Thomas est le témoignage le plus autorisé que nous possédions sur sa vie; or ce premier biographe ne craint pas, à plusieurs reprises, de qualifier d'héroïque la vertu du serviteur de Dieu.

Tout d'abord, la première des vertus théologales, la foi, remplissait son âme : « Je vous supplie, dit-il dans sa fervente prière à la Très Sainte Trinité, de me donner la foi. » Dieu l'avait exaucé, car la foi la plus vive dirigeait tous les jugements de son esprit, elle réglait toutes les affections de son cœur, toutes les déterminations de sa volonté, toutes les actions de sa vie, selon les maximes les plus élevées de l'Évangile. Il s'était pénétré des enseignements de la sainte Église et l'aimait comme une mère. Pour faire participer les âmes à la divine doctrine, son esprit de foi lui avait tout d'abord inspiré de faire à Dieu, de lui-même, « un sacrifice entier dans les missions » et, plus tard, de recueillir les pauvres écoliers en vue de préparer des serviteurs dévoués à Dieu et à l'Église. Son œuvre est essentiellement une œuvre pour la propagation de la foi, et pour s'y appliquer comme il le fit, il fallait assurément l'inspiration d'une foi héroïque. C'était vraiment « la foi qui opère l'amour ». « Je ne prétendais, dit-il, me réserver de tous les biens temporels que la santé dont je souhaitais faire un sacrifice entier à Dieu dans le travail des missions, trop heureux si, après avoir embrasé tout le monde de l'amour de Dieu, j'avais pu donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour Celui dont les bienfaits m'étaient toujours présents (1). »

Au milieu des erreurs du jansénisme, du gallicanisme et du quiétisme, en un temps où l'on vit pâlir les plus grandes lumières de l'Église de France, il sut garder intacte et pure sa foi et celle des siens. Nous verrons, avant de clore cet ouvrage, comment les partisans de ces erreurs, spécialement les fauteurs du jansénisme, s'acharnèrent contre son œuvre.

(1) *Réflexions sur le passé*, pp. 1 et 2.

Il professait pour l'Église et le Saint-Siège la vénération la plus profonde et l'obéissance la plus parfaite, et ces sentiments, il ne cessait de les recommander à ses disciples : « On les prie, dit-il dans le Règlement, d'être toujours attachés dans tous les points de doctrine aux décisions de l'Église pour laquelle ils doivent être pleins de soumission (1). »

C'est dans la foi qu'il puisait le sentiment si profond de la présence de Dieu dont il était animé : « Il faut, s'écrie-t-il, que je me souvienne que je suis toujours en votre présence, ô mon Dieu, en quelque endroit du monde que je puisse être (2). » Il supplie le Seigneur de lui donner la plénitude de ce sentiment : « Accordez-moi... que mon cœur et mon esprit n'étant plus remplis que de vous, je sois toujours en votre présence comme je le dois (3). » Dieu lui avait accordé cette grâce, car nous trouvons dans ses *Réflexions sur le passé* des confidences comme celle-ci : « Je ne pouvais quasi penser qu'à Dieu, mon plus grand chagrin était de n'y penser pas toujours... Je priais la meilleure partie du jour, même en marchant dans les rues, et j'étais inquiet aussitôt que je m'apercevais avoir perdu pendant quelque temps la présence de Celui que je voulais tâcher d'aimer uniquement. Je ne voulais penser qu'à mon Dieu et, quoique je fusse bien éloigné d'y penser toujours, que j'y souffrisse même assez souvent de longues distractions, je ne laissais point d'avoir l'esprit plein de lui quelquefois au milieu de mon sommeil et toujours à mon réveil (4). »

L'humilité dont il donna les plus frappants exemples découlait naturellement de sa foi : une âme pénétrée de la grandeur des perfections de Dieu s'anéantit sous le poids de ses propres misères, et se croit indigne des faveurs divines.

Comme Grignion de Montfort, Claude Poullart fut un héros de l'humilité. A peine « converti » il demande à Dieu des

(1) *Règlement pour la Communauté du Saint-Esprit*, p. 7.
(2 *Retraites d'élection*, p. 57.
(3) *Plan de vie*, p. 67.
(4) *Réflexions sur le passé*, pp. 1, 2, 3 et *passim*.

humiliations : « Défendez-moi, Seigneur dit-il dans sa *Première Retraite*, contre les tentateurs et, puisque le plus redoutable est l'ambition, qui est ma passion dominante, humiliez-moi, abaissez mon orgueil, confondez ma gloire, que je trouve partout des mortifications, que les hommes me rebutent et me méprisent : j'y consens, mon Dieu, pourvu que vous m'aimiez toujours, et que je vous sois cher (1). »

« Dans le commencement de la Communauté, dit M. Faulconnier, il nous témoigna souvent l'estime qu'il avait pour les mépris ; il nous en parlait d'une manière si remplie d'amour de Dieu qu'il rendait aisées les humiliations qu'il y avait à souffrir dans ces temps-là (2). »

Il se croyait et se disait un grand pécheur : « J'aimais la solitude, dit-il, là je repassais souvent les égarements de ma vie ; je les méditais régulièrement au commencement de mes oraisons ; ils en faisaient même pour l'ordinaire tout le sujet ; je trouvais dans mes yeux de quoi pleurer amèrement ces aveuglements ; ils me paraissaient chaque jour plus considérables... tout confondu dans ces moments, rempli d'horreur pour moi-même et ne pouvant plus me supporter, je demeurais dans des sentiments humbles ; j'avais du mépris pour moi-même et je me faisais assez connaître à ceux que je voyais en prenant quelquefois plaisir à m'humilier en leur présence. Cette vertu que je commençais à pratiquer par un surprenant effet de la grâce, après avoir été peut-être l'homme du monde le plus vain, m'avait attiré de Dieu un grand nombre de bénédictions (3). »

L'humilité des saints vient de ce qu'ils ont une connaissance plus complète de leurs misères. C'est une pensée de sainte Thérèse qui s'explique par cette comparaison : « Quand l'âme se replie sur elle-même, elle découvre à la clarté dont Dieu l'illumine, non seulement les toiles d'araignées ou les grandes fautes, mais encore les plus légers atomes ou les plus petites taches. Elle a beau tendre à la perfection par

(1) *Première Retraite*, p. 33.
(2) *Archives du Séminaire du Saint-Esprit.*
(3) *Réflexions sur le passé*, p. 4.

l'effort le plus magnanime, dès que ce Soleil de sainteté l'investit de ses rayons, elle se trouve extraordinairement trouble. Semblable à l'eau dans un verre, qui, loin du soleil, paraît pure et limpide, mais qui, exposée à ses rayons, paraît toute remplie d'atomes (1). »

Quel oubli de lui-même ne lui fallut-il pas, à lui, si amateur de la gloire et des applaudissements du monde, pour aller de porte en porte demander l'aumône pour ses pauvres écoliers et pour leur rendre les services les plus bas ? Quelle humilité ne supposent pas les cruels reproches qu'il se fait à lui-même : « Hélas ! je ne suis plus qu'un masque quasi de dévotion et l'ombre de ce que j'ai été ; heureux dans mon malheur extrême si je ne vais pas plus loin, si je m'arrête ici et si je me sers de la grâce que mon Dieu me fait de réfléchir plus sérieusement que jamais sur mon état pitoyable, pour m'empêcher de tomber dans les plus grands désordres. Ce n'est pas autrement que le pied a commencé à glisser à tant de gens d'une vertu éminente, et qui ont enfin péri funestement. Qui doit craindre une pareille chute plus que moi, qui ai éprouvé toute ma vie de si fréquentes inconstances dans mes retours vers Dieu et de si longs désordres? Cette funeste expérience que j'ai de moi-même me donne bien un raisonnable sujet de me défier de mes forces. Plein de vanité et de présomption comme je suis, et d'ailleurs infidèle à la grâce, pourquoi ne craindrais-je pas un abandon entier de mon Dieu ? Si ce malheur ne m'est pas encore arrivé, ce n'est qu'à son infinie miséricorde que j'en ai l'obligation. Toujours rempli de tendresse pour moi, ne pouvant se résoudre à me perdre après m'avoir préservé toute ma vie du dernier endurcissement de l'impénitence finale, plutôt par des miracles que par des effets ordinaires de sa Providence, il a permis que j'aie fait cette retraite dans un temps où je n'y pensais pas. Il a disposé d'ailleurs toutes choses, de manière que je trouve aisément un chemin ouvert pour rentrer encore une fois dans mon devoir et pour

(1) *Vie écrite par elle-même*, c. XX.

n'avoir pas de si spécieux prétextes d'en sortir, je veux dire le soin dont je m'embarrassais, même beaucoup plus qu'on me l'ordonnait, de gouverner ces pauvres écoliers que la Providence nourrit.....

« Je considère d'abord que la source de mon relâchement, c'est de m'être trop tôt tiré de la solitude, de m'être répandu au dehors, d'avoir entrepris l'établissement des pauvres écoliers et d'avoir voulu soutenir la chose. Je n'avais pas assez de fonds de vertu pour cela; je n'avais pas encore assez acquis d'humilité pour me mettre en toute sûreté à la tête d'une bonne œuvre. Dix ans de retraite à ne penser qu'à moi, après une vie comme la mienne, n'étaient point un temps trop long. Je sais bien que je pouvais absolument, en me servant fidèlement de toutes les grâces de Dieu, me tenir sur mes gardes et me conserver au milieu de mes occupations. J'en puis juger ainsi par les commencements, mais c'est lorsque la chose était plus obscure et qu'elle était quasi ensevelie dans la plus humble poussière. Je pouvais donc absolument me contenir, il est vrai, et croire en quelque façon que je n'entreprenais rien contre la volonté de Dieu, mais il était pourtant difficile que je me tinsse debout et que la tête ne me tournât pas. C'était un point subtil et d'autant plus dangereux qu'il me paraissait un bien, pour faire rentrer peu à peu l'orgueil dans mon cœur, et, de cette manière, je n'aurais pas tort de croire que le démon ne se fût transformé, dans cette occasion, en ange de lumière pour me séduire.

« Je ne sais quasi ce que j'en dois penser. Ce qui m'est arrivé me fait craindre que je ne me sois trompé. Il est vrai que je n'entrepris point la chose sans la permission de mon directeur; mais c'est ici que ma conscience me le reproche, après me l'avoir bien des fois reproché. Comment lui proposais-je la chose, de quels tours ne me servais-je point? Il ne s'agissait d'abord, disais-je, que de quatre ou cinq pauvres écoliers qu'on tâcherait de nourrir doucement sans que cela parût avoir de l'éclat. Je ne dis peut-être pas alors toutes les vues de mon ambition et de ma vanité, et j'ai tout lieu



Claude-François POULLART des PLACES
sur son lit de mort (2 octobre 1709).

Reproduction d'un portrait conservé au Séminaire du Saint-Esprit.

de craindre. Je tremble devant Dieu de n'avoir pas eu dans toutes ces consultations la candeur, la simplicité et l'ouverture que je devais. Ces réflexions me pénètrent de douleur. J'ai quitté le monde pour chercher Dieu, pour renoncer à la vanité et pour sauver mon âme. Serait-il possible que je n'eusse fait seulement que changer d'objet et que j'eusse toujours conservé le même cœur ? (1) »

Claude Poullart n'avait pas, comme il le craignait, conservé le même cœur. Quand il se laissait aller à de telles inquiétudes, il était déjà bien loin dans le chemin de la perfection. Mais quoi de plus touchant que de voir une âme si avancée dans l'amour de Dieu et l'oubli d'elle-même se torturer à ce point !

La seconde vertu théologale, l'espérance, une espérance active, appuyée sur les promesses divines et les grâces accordées à la prière, était profondément enracinée dans le cœur du serviteur de Dieu. Le souvenir des offenses qu'il avait faites à son Créateur et dont il envisageait, comme tous les saints, la gravité, quelques légères qu'elles fussent, n'ôtait rien à la confiance qu'il avait d'obtenir le pardon de ses fautes, l'infusion de la grâce et les biens futurs, par la miséricorde divine et les mérites de Jésus-Christ. « Je sais, dit-il, ô mon divin Sauveur, que votre tendresse est infinie, puisqu'elle n'est pas épuisée par les ingratitudes innombrables que je vous ai fait paraître tant de fois... Je me confie entièrement à vous, parce que je sais que vous prenez toujours le parti de ceux qui espèrent en vous, et qu'on n'a rien à craindre quand on fait ce qu'on peut, et que vous nous conservez (2). » Emportant ses vues vers la félicité promise, il se détachait de plus en plus des biens éphémères et trompeurs : « Il ne me reste plus, ô mon Dieu, à vous demander que la privation entière de tous les biens terrestres et périssables ; accordez-moi donc encore cette grâce, en me détachant absolument de toutes les créatures et

(1) *Réflexions sur le passé*, pp. 6 et 7.
(2) *Première Retraite*, pp. 6 et 7.

de moi-même pour n'être plus inviolablement qu'à vous seul (1). »

En toutes choses, il se montrait plein d'abandon envers la Providence, et ses aspirations vers le ciel lui faisaient garder une constante égalité d'âme et une inaltérable sérénité, au milieu des sollicitudes, des fatigues, des souffrances du cœur et des agitations de l'esprit. Dans ses tentations et ses découragements, épreuve qui lui fut réservée, il se montra plein de confiance en la miséricorde de Dieu : « Je dois croire, dit-il, que le bon Dieu aura encore pitié de moi, si je retourne à lui de tout mon cœur ; car, quoique je me retrouve maintenant dans la sécheresse, fort embarrassé pour démêler quels sont les sentiments de Dieu à mon égard, et par quelle voie je puis voler jusqu'à lui pour m'aller jeter aux pieds de sa miséricorde, la conduite qu'il a tenue jusqu'ici me fait espérer que le ciel ne sera pas toujours de fer pour moi, si je songe une bonne fois à pleurer mes fautes et à rentrer en grâce avec le Seigneur (2). » Nous avons vu qu'à l'heure de sa mort le dernier cri de son âme fut une parole d'espérance.

La charité la plus ardente embrasait l'âme du saint fondateur, avec la piété qui, d'après saint François de Sales, en est la perfection et la flamme.

La meilleure preuve de ce tendre attachement pour Dieu est dans le sacrifice de tout par amour pour lui. Il ne s'était rien réservé de ses biens terrestres, de ses actions, de ses travaux, des affections de son cœur. Bien qu'il ne vécût pas dans la profession religieuse, il pratiquait avec soin les conseils évangéliques, ayant fait vœu de rester pauvre et d'obéir en tout à son directeur. Cet ardent amour de Dieu se manifeste dans ses résolutions de retraite : « Qu'on dise, s'écrie-t-il, tout ce qu'on voudra, qu'on m'approuve, qu'on se moque, qu'on me traite de visionnaire, d'hypocrite ou d'homme de bien, tout cela me doit être désormais indiffé-

(1) *Plan de vie*, p. 2.
(2) *Réflexions sur le passé*, p. 6.

rent. Je cherche mon Dieu qui m'a donné la vie pour le servir fidèlement... si je peux lui plaire, je suis trop heureux ; si je lui déplais, je suis le plus misérable homme du monde (1). » Dans ses *Réflexions sur le passé,* il s'exprime ainsi : « Je ne souhaitais que d'aimer mon Dieu et, pour mériter son amour, j'aurais renoncé aux attachements les plus permis de la vie (2). »

Cet amour se manifeste également dans la haine et l'horreur qu'il a pour le péché : « Remplissez mon cœur et mon esprit de la grandeur de vos jugements, de la grandeur de vos bienfaits et de la grandeur des promesses que je vous ai faites par votre sainte grâce, pour qu'il m'en souvienne à jamais, vous suppliant de me donner plutôt mille morts que de permettre que je vous sois infidèle. Que les moments perdus de ma vie passée me soient toujours présents à l'esprit, avec l'horreur de mes péchés ; quand j'en devrais mourir de douleur, si cela n'est point opposé à votre sainte volonté, pour que je sois désormais meilleur mesnager, avec votre sainte grâce, de ceux qui me restent (3). » La piété se manifeste surtout dans la ferveur et la continuité de sa prière et de son oraison. Nous connaissons ses dévotions fondamentales à la sainte Trinité, au Fils de Dieu dans le mystère de la Rédemption et de la sainte Eucharistie ; à l'Esprit-Saint et à sa divine Épouse, la Vierge immaculée.

L'amour du prochain est si étroitement lié à l'amour de Dieu, qu'il est impossible de posséder l'un sans l'autre. Les règles de la charité envers autrui sont enfermées dans la formule même du commandement : « Vous aimerez le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu. » — Dès son enfance, Claude Poullart avait manifesté une charité très grande pour les pauvres, les infirmes, les malades des hôpitaux de Rennes. Mais en adoucissant, comme il le pouvait, les souffrances du corps, il cherchait, avant tout,

(1) *Première Retraite*, p. 32.
(2) Page 1.
(3) *Plan de vie*, p. 2

à rapprocher les âmes de Dieu, et sa charité se transformait alors en zèle apostolique : « Je pourrais ajouter, dit-il, certains mouvements de tendresse que je sentais pour ceux qui souffrent (1). »

Les trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité, remplissaient l'âme de Claude Poullart.

L'ensemble et les détails de sa vie nous ont fait voir comment les vertus cardinales réglaient et ordonnaient sa conduite. La grâce de Dieu, qu'il attirait si abondante par ses prières et ses pénitences, gouvernait aussi ses facultés et son âme par la prudence, la justice, la force et la mortification chrétienne.

La charité, en effet, ne doit pas aller sans la prudence. Plus cette vertu est ardente, plus elle a besoin d'être éclairée et dirigée. Autrement elle ne serait qu'une précipitation indiscrète, qu'une impétuosité aveugle, pareille à ces orages qui inondent les campagnes et qui les dévastent au lieu de les rendre fertiles. Claude Poullart était naturellement très circonspect, plein de tact et d'égalité d'humeur, d'un caractère souple et facile. A travers les étapes de sa vie, il nous serait aisé de suivre cette prudence surnaturelle qui lui fit choisir, eu égard aux circonstances, les moyens les plus sûrs de servir Dieu, de sauver son âme et de procurer le salut du prochain. Elle l'éclaira et l'aida à renoncer à tous les avantages humains pour embrasser dans une entière abnégation la carrière ecclésiastique. Cette prudence éclate, comme une effusion de lumière divine, dans sa retraite d'élection, dans son plan de vie et dans toutes les péripéties de la formation de son âme. La prudence est, d'après saint Thomas, la vertu spéciale de ceux qui gouvernent. Claude Poullart avait médité la parole de l'Écriture : « Les maisons se bâtissent par la sagesse et s'affermissent par la prudence (2). »

Quel art surnaturel ne lui fallut-il pas pour aplanir les dif-

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 3.
(2) *Prov.*, c. XXIV.

ficultés, éloigner les obstacles et proportionner les moyens au but qu'il voulait atteindre ? Dans les circonstances difficiles, il avait la grande sagesse de recourir aux conseils d'hommes saints et expérimentés, et il ne faisait rien sans leur approbation : « J'avais une obéissance aveugle pour mon directeur dont je respectais si fort les ordres que je n'aurais pu faire la moindre chose sans la lui avoir communiquée et en avoir reçu la permission (1). »

Dieu lui avait donné, en raison de sa mission, le don du discernement des esprits ; la déposition de M. Faulconnier nous en fournit un exemple : « Un jour, un jeune homme de la communauté qui avait eu depuis près de quatre ans envie de se faire chartreux, étant sorti du collège avant l'heure et ayant rapporté ses livres dans la communauté dans le dessein de s'en aller à la Chartreuse, rencontra M. des Places qui lui demanda pourquoi il revenait si tôt. Le jeune homme lui ayant déclaré son dessein, M. des Places consulta le Seigneur sur-le-champ et dit ensuite au jeune étudiant : « Mon « ami, Dieu ne vous y appelle pas. » Comme celui-ci insistait, alléguant le long espace de temps pendant lequel il avait mûri ce projet, ainsi que la pureté de ses intentions, M. des Places lui répondit : « Si cette inclination continue pendant « quelques jours, j'y donnerai volontiers la main. » Il le renvoya ainsi pour assister au reste de sa classe. Ce jeune homme avoua plus tard que depuis il n'avait jamais eu l'envie de s'engager dans cette voie (2). »

Que n'aurions-nous pas à dire de la façon dont il pratiqua la justice, accomplissant héroïquement ses devoirs envers Dieu, lui-même et son prochain. Il faudrait entrer dans le détail de ses prières et dans le secret de son oraison continuelle et de son attention permanente à la présence de Dieu. Il faudrait se rappeler ses austérités, son désir enflammé de réconcilier les pécheurs et de venir en aide aux âmes les plus nécessiteuses. Jamais homme ne fut plus juste envers

(1) *Réflexions sur le passé*, p. 3.
(2) Archives du Saint-Esprit : lettre de M. Faulconnier.

le prochain. Le sentiment si profond et si délicat qu'il avait de la pratique de cette vertu contribua beaucoup à l'éloigner de la magistrature. Plus tard, chef de communauté, on le vit recommander au plus haut point la reconnaissance envers les bienfaiteurs en en faisant comme un devoir de justice. Il avait soin de prémunir ceux de ses disciples qui étudiaient la théologie morale contre les dangers de cette science qui, mal comprise et mal appliquée, flétrirait dans les âmes la fleur de l'honnêteté native par un singulier amalgame de principes réflexes, de distinctions et de sous-distinctions dépourvues de fondement.

Quant à la vertu de force, c'est grâce à elle qu'il réussit à se vaincre et à faire à Dieu un sacrifice complet de lui-même, au milieu de toutes les sollicitations terrestres. A l'heure de ses adieux au monde, dans la pratique de la fidélité à sa vocation, dans l'établissement de son œuvre, il se montra doué de cette force dont l'acte premier, selon saint Thomas, est de savoir supporter (1). Les ennuis, les contradictions, les mortifications de l'amour-propre, les privations nécessaires et imprévues, il les trouva sur son chemin. Ce n'est pas seulement la force qui peut venir de la nature, de la chair, du sang, d'un heureux équilibre des facultés, que nous rencontrons ici : il y a autre chose, et c'est un don de l'Esprit-Saint.

Ce que nous avons dit de ses austérités et de ses pénitences suppose une force éminente. Il en est de même de son amour de la pauvreté, fruit de son esprit de mortification.

Cette force est également l'explication de sa douceur, car il n'y a que les forts qui sont vraiment doux : « Ma douceur était assez raisonnable, dit-il, après ma fierté passée (2). »

Par-dessus les vertus chrétiennes brillaient en lui les vertus sacerdotales et apostoliques, qui faisaient du saint fondateur, comme du divin Maître, un médiateur entre Dieu

(1) II, 2ae, q. 123-36.
(2) *Réflexions sur le passé*, p. 74.

et les hommes. Écoutons cette prière : « Je vous demande toutes ces grâces, ô mon Dieu et mon tout, non seulement par le seul saint sacrifice de la messe, que j'espère entendre par votre grâce, et par ces petites prières que je vous fais ; mais je vous les demande aussi par le sang précieux que mon aimable Sauveur, Jésus-Christ, a bien voulu répandre pour moi sur l'arbre de la croix, par tous les saints sacrifices qui vous ont été offerts jusqu'ici, qu'on vous offre actuellement et qu'on vous offrira partout où le corps de mon Jésus sera immolé ; je vous les demande, ces grâces, par toutes les saintes communions qui ont été faites jusqu'ici, qu'on fait dans ce moment et qu'on fera jusqu'à la fin du monde ; par toutes les saintes prières qu'on vous a adressées, qu'on vous adresse à présent et qu'on vous adressera, vous suppliant, mon Dieu, de me permettre de joindre mon intention à celles de toutes ces saintes personnes, auxquelles je vous demande d'être, comme à moi, un Dieu de miséricorde, dès à présent et éternellement, par le sang précieux que mon Seigneur Jésus-Christ, mon cher et unique amour, a bien voulu répandre pour nous et que je supplie la Sainte Vierge de vous offrir avec nos cœurs pour nous mériter qu'il nous soit efficace. Ainsi soit-il (1). »

Il était dévoré de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, vertu sacerdotale par excellence. Dès son adolescence, alors qu'il parlait d' « aller aux sauvages », il avait été frappé du caractère de beauté et de sublimité de l'apostolat, qui est ce qu'il y a de plus ressemblant à l'action divine, l'apôtre devant reproduire, perpétuer, dilater l'acte rédempteur. Répandre la vérité, propager la vertu, transmettre la grâce, combattre l'erreur et le mal, réconcilier les pécheurs, donner, conserver Dieu aux âmes : c'était sa constante préoccupation pour lui-même et ses disciples. Déjà, en sa retraite de conversion, nous l'entendons s'écrier : « J'irai détruire les idoles jusque dans leurs plus forts retranchements et, par des raisons solides et soutenues de

(1) *Plan de vie*, p. 3.

la grâce, je chercherai à arracher les têtes renaissantes du dragon. Je vous ferai connaître à des cœurs qui ne vous connaissent plus et, concevant moi-même le désordre des âmes qui sont dans la mauvaise habitude, je les persuaderai, je les convaincrai, je les forcerai à changer de vie, et vous serez loué éternellement par des bouches qui vous auraient éternellement maudit. J'annoncerai à ces misérables ce que votre divine bonté m'a fait entendre aujourd'hui, et je me servirai des moyens puissants de votre grâce pour les convertir (1). »

Voilà une pâle esquisse de ce que fut en Claude Poullart le parfait chrétien, le prêtre et l'apôtre. Ajoutons un mot du fondateur et du supérieur de communauté.

Dieu proportionne toujours ses grâces aux fonctions qu'il impose à ses créatures : il ne demande que la fidélité. Il se plut à remplir cette âme prédestinée des vertus de foi, d'espérance, de charité, de prudence, de justice, de force, de mortification, de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. A l'âge où, d'ordinaire, l'on se forme encore, Claude Poullart devint le chef et le guide d'une lignée d'âmes sacerdotales et apostoliques, qui se pénétrèrent de son esprit et imitèrent ses vertus. Lui-même fut un parfait imitateur du Maître, dont l'exemple se refléta si puissamment dans sa vie.

Plein d'expérience et de raison, il s'était établi dans une solitude intérieure, demeurant recueilli au plus fort de ses occupations et de ses soucis, réparant par d'incessantes communications divines les pertes que le commerce des hommes lui faisait éprouver. Il considérait l'esprit d'oraison comme le fondement de tout le reste, et, volontiers, il aurait dit comme saint Vincent de Paul : « Donnez-moi un homme d'oraison, et il sera capable de tout. » Aussi bien, lorsque ses fils, au moment de rédiger définitivement leurs Règles pour les présenter à l'approbation de l'Église, consultèrent les notes laissées par le fondateur, ils mirent comme princi-

(1) *Première Retraite*, p. 16.

pales qualités requises des supérieurs l'assiduité à l'oraison et l'union avec Dieu : *præcipua officii superioris pars est, ut orationis assiduitate et unionis cum Deo, totam domum quasi fulciat et subditos adhuc exemplo magis quam sermone instruat* (1).

L'oraison, en effet, a toujours été regardée dans l'Église comme la mère de la prudence, vertu si nécessaire à quiconque exerce une autorité.

Homme de vie intérieure, Claude Poullart était aussi un homme de règle. M. Thomas, au bas de la dernière page du manuscrit des règles, a ajouté ces mots : « Tous ces règlements ont été dressés par feu M. des Places, écrits de sa main et pratiqués par lui et par ses élèves. » C'est par là qu'il se sanctifiait lui-même et que, selon le conseil de saint Grégoire, il enseignait à ses inférieurs la voie la plus sublime et la plus parfaite, en présentant le modèle dans la sublimité et la perfection de la sienne (2). Il possédait d'ailleurs, comme naturellement, cet ascendant, cet empire mystérieux qui imprime le respect et commande une filiale obéissance. On remarquait en lui cette gravité que saint Bernard recommandait au pape Eugène et dont il lui traçait ce tableau : « Ayez une gravité qui ne soit pas une sévérité rebutante, et qui ne dégénère pas non plus en familiarité indécente. La sévérité éloignerait de vous ceux qui ont besoin d'indulgence, comme la familiarité ouvrirait la porte à la dissipation et au désordre... La gravité dont je vous parle consiste dans une composition modeste de l'extérieur, dans le calme et la sérénité du visage, dans la sagesse et la circonspection du discours. Elle veut qu'on observe toutes les bienséances, que tout soit mesuré, mais sans art et sans étude ; qu'on soit gai sans dissipation et sérieux sans fierté ; qu'on soit réservé sans froideur et familier sans bassesse (3). »

Il traitait ses inférieurs avec une grande douceur, mais sans faiblesse ; « une douceur ferme et une fermeté douce »,

(1) *Reg. Sol. Sti Spir.*, cap. v ; *Reg.* sup. *Num.*, II.
(2) Cf. *Pastor.*, p. 2, c. III.
(3) *De Consid.*, lib. IV, cap. II.

comme dit saint François de Sales. Sa bonté devenait comme une sorte de tendresse maternelle pour ses disciples. Nous n'en voulons donner pour exemple que le soin qu'il prenait de leur santé, dont nous avons un témoignage dans les recommandations faites par lui à l'étudiant infirmier : « Il prendra garde, est-il dit, que ceux qui sont pris d'indisposition ne sortent pas ce jour-là, qu'ils se tiennent chaudement et tranquillement dans la chambre (1). » Il prévient ailleurs ses écoliers contre « les vents coulis ». Notre-Seigneur, si nous en croyons le récit attribué à saint Clément, ne venait-il pas au crépuscule du matin, au moment où le froid est plus piquant, couvrir délicatement les pieds de ses Apôtres en tirant le vêtement supérieur dont ils se couvraient pendant la nuit? Saint Ignace aussi donna l'exemple d'une extrême attention pour la santé de ses disciples, « attendu que de la santé d'un ouvrier évangélique dépend très souvent le salut éternel d'un grand nombre (2) ».

Tel fut, dans l'ensemble de ses principales vertus et de ses mérites, celui dont nous achevons de retracer la féconde existence. Mais ces vertus, ces grâces, ces mérites, franchirent-ils, durant sa vie et après sa mort, les limites du cercle restreint de ceux qui vécurent à ses côtés ou qui seulement le connurent? Le saint fondateur a-t-il reçu la faveur insigne de dons surnaturels extraordinaires? C'est une question délicate, que la pénurie des documents rend plus difficile encore à résoudre. Pourtant ses écrits autographes, malgré sa profonde humilité et les expressions dont il voile sa pensée, ne semblent laisser aucun doute à cet égard. Il parle expressément du don des larmes (3) ; et nous avons entendu M. Thomas exprimer vivement le regret de n'avoir pu trouver la clef des signes conventionnels au moyen desquels Claude Poullart se rappelait à lui-même, dans un memorandum, les faveurs dont il était redevable à Dieu.

Les dons intérieurs de la grâce, quelque soin qu'on

(1) *Règlement*, art. 10.
(2) Cf. Ribadeneira.
(3) *Réflexions sur le passé*, p. 1.

prenne de les cacher, ne peuvent rester longtemps dans une âme sans rayonner à l'extérieur par l'éclat, la perfection et la force des œuvres. C'est ce qui donne lieu à la bonne odeur des vertus, ainsi qu'à la réputation de sainteté. L'Église a toujours considéré la réputation de sainteté comme un témoignage de l'existence des vertus et de la perfection des âmes saintes. Dans les instructions canoniques sur la vie des serviteurs de Dieu, elle ne se contente pas de s'enquérir s'ils ont pratiqué la vertu à un degré héroïque, mais elle s'assure aussi de l'opinion des fidèles, surtout des contemporains.

Au collège de Rennes, Claude Poullart se distingua entre tous par sa grande piété. Il se livra à des austérités précoces, au point que son directeur fut obligé d'intervenir par des ordres formels. Plus tard, au collège Louis-le-Grand, les meilleurs juges, c'est-à-dire ses maîtres et ses condisciples, le considéraient comme un homme d'une piété éminente. Nous possédons les témoignages écrits de M. Thomas et de M. Faulconnier, deux de ses disciples et contemporains. Le P. Picot de Clorivière parle de Claude Poullart d'après des références émanant des contemporains. Le savant et pieux Jésuite s'appuyait surtout sur les faits recueillis par le P. Besnard. Celui-ci s'était adressé à la communauté du Saint-Esprit et avait eu des relations personnelles avec M. Bouic, comme il l'atteste lui-même. Le digne supérieur de la Compagnie de Marie conclut sa trop courte notice sur Claude Poullart par ces mots significatifs : « Tel fut le saint et célèbre M. des Places, instituteur du Saint-Esprit, à Paris (1). »

Dans un Mémoire qui fut produit à l'occasion du procès Le Baigue, on lit ces lignes : « Plusieurs cardinaux et autres prélats, qui connaissaient la vertu et le mérite de M. Claude Poullart des Places, l'exhortèrent à continuer et à perfectionner sa bonne œuvre et y contribuèrent de leurs aumônes (2). » Parmi ces cardinaux et ces prélats, nous

(1) *Vie manuscrite de Louis-Marie de Montfort.*
(2) Archives du Saint-Esprit.

devons signaler le cardinal de Noailles, archevêque de Paris; le cardinal Fleury, ministre et secrétaire d'État ; le cardinal Thiard de Bissy, évêque de Meaux, etc.

Le texte des Lettres patentes qui confirmaient l'existence de la Communauté rend hommage à l'inspiration surnaturelle qui dirigea le fondateur : « Nous avons été informé, y est-il dit, que feu Claude-François Poullart des Places, prêtre du diocèse de Rennes, mû par un mouvement particulier de l'Esprit de Dieu, commença en l'année 1703, dans notre bonne ville de Paris, un établissement consacré au Saint-Esprit, sous l'invocation de la Sainte Vierge, etc. (1). »

Nicolas Grandet, le fondateur du séminaire d'Angers et l'auteur d'un édifiant ouvrage : *Les saints Prêtres français*, ainsi que la première *Vie* imprimée de Louis-Marie Grignion de Montfort, s'exprime en ces termes : « M. des Places, *prêtre d'une grande piété*, avait assemblé de pauvres ecclésiastiques dans la communauté du Saint-Esprit pour les élever dans les principes de la plus sainte doctrine et dans les principes de la cléricature (2). »

Les expressions employées par le P. Besnard et le P. Picot de Clorivière, en relatant les circonstances de la mort du fondateur, ne laissent aucun doute sur sa réputation de grande piété et de grande vertu. A ces témoignages, il y aurait lieu d'ajouter celui des auteurs du *Gallia christiana*, presque des contemporains, qui proclament leur admiration pour les vertus de Claude Poullart (3).

Mais peu d'écrivains ont parlé du fondateur de la communauté du Saint-Esprit : la nature de son œuvre et sa mort prématurée fournissent de ce silence une ample explication. Aussi bien les témoignages qui nous sont parvenus n'en ont que plus de valeur.

Depuis la Révolution, deux auteurs remarquables ont fait mention de Claude Poullart, après avoir pris connaissance des archives de la Congrégation du Saint-Esprit : le cardinal Pitra et l'abbé Rohrbacher, l'historien bien connu.

(1) Voir Archives nationales, séminaire du Saint-Esprit ; *Gallia christiana*.
(2) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, p. 50.
(3) Cf. *Pièces justificatives*, n. V.

Le supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit confia au premier, alors simple moine bénédictin, la tâche d'écrire la vie du Vénérable Libermann, le restaurateur de l'œuvre de Claude Poullart. L'éminent écrivain fut amené à parler des origines de la congrégation et du fondateur. Il composa quelques chapitres d'après les documents originaux et il s'y maintint dans les limites d'une comparaison de son héros avec Claude Poullart des Places, qu'il signala comme ayant servi de précurseur au Vénérable Libermann et comme ayant possédé par avance les principaux traits de sa physionomie surnaturelle (1).

L'historien de l'Église, Rohrbacher, rédigea une importante partie de son grand ouvrage dans la bibliothèque même du séminaire du Saint-Esprit. Grâce à cette circonstance, il ne resta pas étranger à l'histoire et aux travaux apostoliques des Prêtres du Saint-Esprit. Il résuma en quelques lignes la vie de Claude Poullart, signalant l'assistance des « pauvres écoliers qui, faute d'être secourus, étaient exposés à enfouir des talents dont l'Église pouvait tirer les plus grands avantages ». « Cette œuvre, ajoute-t-il, devint bientôt son œuvre de prédilection, sa pensée fixe et la règle de sa conduite... C'est alors qu'on le vit, foulant aux pieds tout sentiment de respect humain et poussant jusqu'à l'héroïsme le dévouement de son humilité et de sa charité, rapporter chaque jour de la cuisine du collège des Jésuites les restes qu'on réservait pour sa petite communauté et ne se nourrir que du rebut des restes eux-mêmes (2). »

(1) Cf. *Vie du Vénérable Libermann*, première édition, p. 482.

(2) *Histoire universelle de l'Église*, t. XIV, p. 829-830. — Voir *Pièces justificatives*, n. X.

LIVRE VI

L'ŒUVRE DE CLAUDE POULLART DEPUIS SA MORT JUSQU'AU VÉNÉRABLE LIBERMANN

CHAPITRE XX

Ses successeurs et ses premiers disciples.

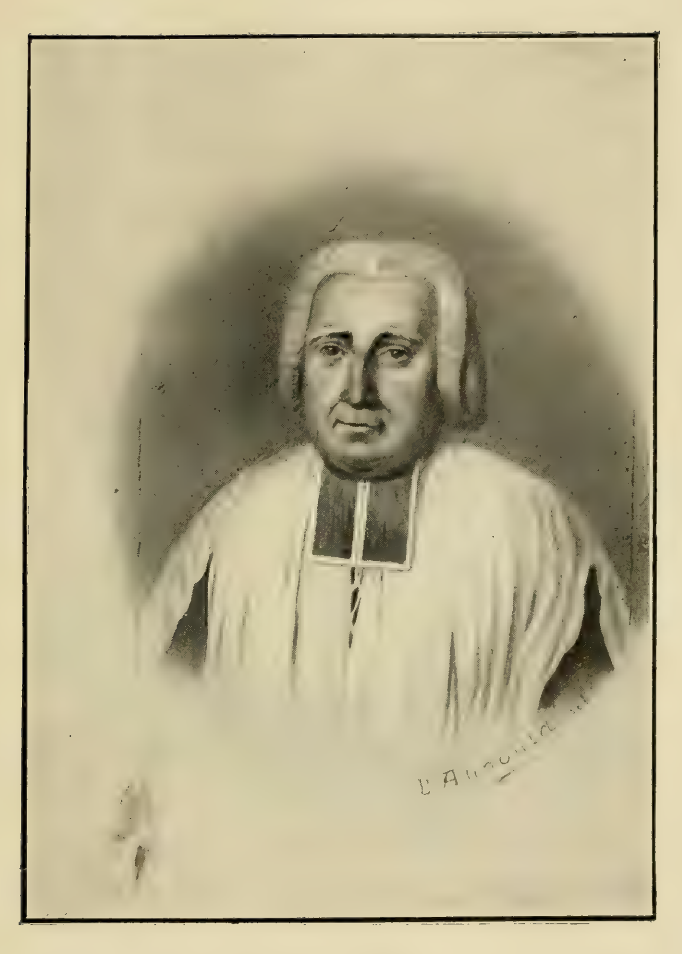
Claude Poullart avait fondé et organisé le séminaire du Saint-Esprit. Sous sa direction, l'œuvre avait pris les plus rapides accroissements. Mais, convaincu qu'elle ne pouvait se fortifier et se développer que par l'union des efforts et des volontés vers un but constamment recherché, il avait jeté les bases d'une Communauté ou Compagnie de prêtres qui devait s'alimenter parmi les élèves du Séminaire. De ce germe est sortie une grande congrégation. Non seulement cette petite association était pénétrée de l'esprit du fondateur, mais elle vivait conformément aux prescriptions régulières qu'il avait eu le temps de méditer pour elle. Ce n'est pourtant pas à Claude Poullart qu'il convient d'attribuer l'ensemble de la Règle qui fut approuvée par l'autorité ecclésiastique sous son successeur, en 1734. Ainsi que nous le lisons dans les Lettres approbatives de cette époque, c'est à lui qu'on les « doit en partie ». Mgr de Vintimille s'exprime, en effet, en ces termes : *Regulas et constitutiones sodalitii vestri quas,* PARTIM *a venerabili viro Claudio Francisco Poullart des Places sacerdote et institutore vestro suscepistis, par-*

tim vobis ipsis post longam ac felicem experientiam conscripsistis legimus attente, etc. (1). Nul doute que la partie qui est l'œuvre propre du fondateur ne soit celle qui renferme les éléments les plus essentiels, puisque ses successeurs n'ont eu d'autre objet que de marcher dans la voie indiquée.

Nous voudrions maintenant avant de clore ces pages, retracer, dans un aperçu très succinct, les progrès merveilleux, au cours de deux siècles, de l'œuvre de Claude Poullart. C'est un complément nécessaire à sa vie. Mais l'histoire de la congrégation est à faire. Des pierres précieuses sont là, enfouies dans la poussière des archives : elles attendent un ouvrier qui les taille et les enchâsse : *lapides clamabunt*. Il serait difficile de trouver une matière plus intéressante en elle-même et plus propre à servir la cause de l'Église et la gloire de Dieu. A l'aide de ces documents, nous suivons la marche de l'œuvre de Claude Poullart, à travers les tempêtes soulevées par le jansénisme, poursuivant son but dans la modestie et la charité, dépassant les frontières de la patrie, portant l'Évangile au-delà des mers, avec l'appui d'un gouvernement alors très chrétien. Puis se déroulent lamentablement les tristes péripéties de la Révolution, au cours de laquelle, réduite et décimée, la Congrégation reste fidèle à son inspiration première. Enfin se produit le relèvement du milieu des ruines et des décombres, et, après un demi-siècle d'épreuves et de secousses, on voit fleurir la renaissance, s'épanouir la pleine vie apostolique, grâce à la sève nouvelle puisée après l'épreuve.

Dans cette courte rétrospection, nous suivons l'ordre des événements en groupant ceux-ci autour du nom des divers successeurs du vénéré fondateur. La matière se divise d'elle-même en trois périodes : le développement de l'œuvre de Claude Poullart avant la Révolution de 1789; la Congrégation et le Séminaire pendant la Révolution; la restauration après la période révolutionnaire.

(1) Voir *Pièces justificatives*, n. IX.



Louis BOUIC
troisième Supérieur général du Saint-Esprit (1710-1763).

JACQUES-HYACINTHE GARNIER

DEUXIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT
(Octobre 1709-Mars 1710)

Le successeur de Claude Poullart fut Jacques-Hyacinthe Garnier. La tradition est très laconique sur la vie et les actes de ce supérieur. Nous savons qu'il était originaire du diocèse de Rennes, et qu'après avoir été admis au séminaire en qualité d'étudiant, il fut, en 1705, associé, par Claude Poullart, au gouvernement de la Société. Devenu chef de la Communauté en recueillant la lourde succession du pieux fondateur, il ne vécut, ce semble, que pour faire passer au petit troupeau le dur hiver de 1709. Sa mort imprévue, qui survint en mars 1710, peut être attribuée autant à ses privations qu'aux rigueurs exceptionnelles de la saison. Ce fut une rude épreuve pour l'œuvre qui, à peine sortie du berceau, se voyait, tout d'un coup, deux fois orpheline. Mais, après la mort de M. Garnier, il entrait dans les vues de la Providence de mettre à la tête de la Communauté du Saint-Esprit un homme doué de hautes vertus et de puissantes qualités, qui fût capable, durant de longues années, d'étendre et de consolider l'entreprise si saintement commencée : nous voulons parler de M. Bouic.

LOUIS BOUIC

TROISIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT
(1710-1763)

Naissance. — Lutte contre le jansénisme. — Procès Le Baigue. — Rédaction définitive des Constitutions : Sommaire. — Protecteurs de la Congrégation : les Cardinaux de Fleury et Thiard de Bissy. — Pierre Caris, premier Procureur de la Congrégation. — Acquisition d'un terrain et de plusieurs maisons rue des Postes en 1731. — Construction du corps de bâtiments qui longe la rue Rataud. — Direction du Sémi-

naire de Meaux et de Verdun. — Mort de M. Bouic en 1763. — MM. Pierre Thomas et Jacques Lars.

Né le 5 août 1684, dans le diocèse de Saint-Malo, Louis Bouic n'était entré au séminaire que depuis le 11 décembre 1709, c'est-à-dire depuis quatre mois à peine, comme simple diacre, lorsque le suffrage de ses confrères le désigna pour prendre la direction du séminaire et de la communauté. Ce choix est d'autant plus digne d'attention qu'à cette époque déjà les Spiritains comptaient parmi leurs membres plusieurs hommes de grand mérite, tels que MM. Caris et Thomas, dont nous parlerons plus loin. En tout cas, il prouve combien le jeune diacre avait su conquérir d'ascendant par sa vertu, ses talents, son aptitude aux affaires, qualités qu'il révéla pendant sa longue et difficile administration. Le *Gallia christiana*, dans le septième volume publié du vivant même de M. Bouic, lui rend témoignage en ces termes : *Ludovicus Bouic, presbyter diœcesis Macloviensis, electione septem ex antiquioribus decessoris in locum subrogatus, regit hactenus cum ea pietate et prudentia quas non obscure demonstrat gubernandi provincia tamdiu illi prorogata* (1).

C'est grâce à sa pieuse initiative et à toute l'activité du zèle qu'il déploya pendant plus de cinquante ans que le séminaire et la congrégation du Saint-Esprit obtinrent l'approbation légale et une constitution dûment canonique. C'est aussi grâce aux démarches sans nombre qu'il fit et aux vives sympathies qu'il sut grouper autour de sa personne et des siens, qu'il dota son œuvre des immeubles et des ressources nécessaires pour un fonctionnement paisible et assuré.

Il lui fallut soutenir une lutte sans trêve contre le formidable complot janséniste qui éclata à l'occasion du legs de Charles Le Baigue. Les jansénistes eussent voulu étouffer dans son berceau l'œuvre qu'ils accusaient d'ultramonta-

(1) *Sem. et Sod. Sancti Sp.*, col. 1046, édition 1744, 7 vol.

nisme et de jésuitisme. Cette violente coalition faillit même faire échec à l'autorité royale, qui dut s'y prendre à trois reprises différentes pour affirmer sa volonté formelle de reconnaître le séminaire et la Communauté du Saint-Esprit (1).

Ces différentes oppositions furent levées par arrêt du Parlement en date du 19 mars 1731, cinq ans après l'obtention des Lettres patentes (2 mai 1726). Un suprême effort de la haine des hérétiques en retarda l'entérinement à la Chambre des Comptes, formalité qui eut lieu trois ans plus tard, au 30 juillet 1734. Le triomphe définitif fut obtenu, grâce à la puissante intervention du cardinal de Fleury, alors ministre d'État du roi Louis XV. Dès le lendemain de cette victoire, M. Bouic exprimait sa profonde reconnaissance à ce prince de l'Église : « C'est à Votre Éminence, lui écrivait-il, que nous devons, après Dieu, tous nos succès. Votre lettre à M. le premier Président de la Chambre des Comptes a eu tout l'effet que nous en attendions. M. l'abbé du Châlais, si bien appuyé et toujours si bien intentionné pour nous, a fait son rapport avec un applaudissement universel et un succès parfait. Vos continuelles bontés, Monseigneur, animent de plus en plus notre reconnaissance; nous la transmettrons à nos successeurs, et tant que la communauté subsistera, on ne cessera d'y faire des vœux pour Votre Éminence, etc.... (2). »

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. VI.

(2) Archives du Séminaire du Saint-Esprit.

Fleury (André-Hercule, Cardinal de) naquit à Lodève le 22 juin 1653. Après de brillantes humanités au Collège de Clermont et son cours de philosophie au Collège d'Harcourt (Saint-Louis actuel), il fit sa théologie, soutenant sa tentative en 1674, sa licence en 1676. Dès 1668, âgé de quinze ans, il avait été nommé chanoine de Montpellier; et, en cette qualité, il parut comme député de second ordre à la fameuse assemblée du clergé de France, en 1682.

Introduit à la Cour, il y fut aumônier de la reine Marie-Thérèse, puis du roi Louis XIV lui-même, et, grâce à son esprit cultivé et à l'aimable distinction de sa personne, il s'y fit d'illustres amis et de puissants protecteurs.

En 1698, le roi le nomme à l'évêché de Fréjus. Là il se fait remarquer par son amour de la résidence, son dévouement à l'instruction des fidèles, au soulagement des pauvres, son zèle pour l'établissement des petites écoles dans les campagnes, etc. En 1707, la Provence ayant été envahie par le duc de Savoie et le prince Eugène, il sut si bien se concilier les bonnes grâces des vainqueurs qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Les malheurs de la guerre

L'enregistrement des Lettres patentes offrit à M. Bouic l'occasion de mettre la dernière main à la constitution régulière de la communauté. La Chambre des Comptes, en effet, plus impérieuse que le Parlement, par arrêt du 21 août 1733, exigea la présentation des statuts, comme condition indispensable de l'entérinement. Or ces Règles, fidèlement pratiquées par les membres de la communauté depuis le saint fondateur, qui en avait établi les parties essentielles, ne formaient pas encore un tout complet et définitif. On avait voulu procéder avec une sage lenteur en comptant sur l'épreuve du temps. L'exigence de la Chambre des Comptes fut la circonstance providentielle qui mit le zélé supérieur dans l'heureuse nécessité de faire une rédaction définitive des Constitutions. M. Bouic fit appel au concours et à l'expérience de ses confrères ainsi qu'aux lumières de plusieurs personnes de haute sagesse et de grande prudence, parmi lesquelles des religieux de la Compagnie de Jésus. Dès que cet ouvrage fut composé, on en fit la présentation à M[gr] de Vintimille, successeur du cardinal de Noailles sur le siège

furent épargnés à la ville et à la province qui en furent quittes pour une légère contribution.

Démissionnaire de son évêché (1715), Fleury reçoit en dédommagement l'abbaye de Tournus, et, bientôt après, il est choisi comme précepteur du jeune roi Louis XV. L'influence qu'il acquit sur son royal élève fut si considérable, que, à la mort du Régent (1723), il fit nommer le duc de Bourbon premier ministre, en acceptant lui-même la feuille des bénéfices ecclésiastiques. Trois ans après, à l'âge de soixante-treize ans, il remplaçait le duc de Bourbon, et il garda le pouvoir jusqu'à sa mort (1743). Il avait été créé cardinal en 1726.

Son rôle politique est connu. On ne lui pardonna pas de s'être vivement opposé aux jansénistes. Son administration fut probe, laborieuse, économe. On le taxa d'avarice; mais, du moins, n'est-il pas responsable du dépérissement de la marine. Comme le ministre anglais Walpole, il voulait la paix à tout prix : c'est contre son gré qu'on entreprit la guerre de Pologne. Celle de 1735, courte, brillante et terminée par le traité de Vienne, fut du moins profitable : le trône de Naples, après les duchés de Parme et de Plaisance, était assuré à Bourbon, et les duchés de Lorraine et de Bar, donnés en usufruit au roi Stanislas, étaient acquis à la France. Le cardinal mourut au milieu des désastres de la guerre de Succession d'Autriche, que sa prudence eût voulu conjurer. « Il conserva dans l'âge le plus avancé, et dans les embarras des affaires, la sérénité et la gaieté de ses premières années. Il faut bien se garder de le juger d'après ce que Voltaire et les philosophes en ont dit. » (Feller.)

archiépiscopal de Paris. De la lettre qui accompagnait l'envoi nous extrayons les passages suivants :

« Monseigneur, voici notre règlement. M[gr] l'archevêque de Sens, M[gr] Languet, a eu la bonté de m'amener aujourd'hui à votre porte, à dessein de vous demander un moment pour le lire ensemble. Il l'avait déjà lu en son particulier. Monseigneur le cardinal (de Fleury) a bien voulu prendre la peine de le lire. Nous avons consulté d'habiles avocats et différentes personnes éclairées, afin de n'y rien mettre qui pût déplaire à la Chambre ; nous ne croyons pas qu'il soit rien échappé de semblable. Nous comptons beaucoup, Monseigneur, sur vos bontés : les marques que vous nous en avez données nous les font bien présumer pour l'avenir. Nous tâcherons d'être reconnaissants par nos prières. J'ai l'honneur d'être... etc...

Signé : « Bouic. »

Grâce à l'intervention bienveillante du cardinal de Fleury et à celle de M[gr] Languet de Gergy, archevêque de Sens, M[gr] de Vintimille se rendit aux vœux des Prêtres du Saint-Esprit, et, le 2 janvier 1734, il approuva les Règles par un acte qui constitue tout à la fois un jugement doctrinal et une ratification juridictionnelle.

Ces Règles se divisent en dix-huit chapitres ; les chapitres se subdivisent à leur tour en plus ou moins d'articles (1).

Le chapitre 1[er] indique le titre et le vocable de la Société, sa dépendance de l'autorité ecclésiastique, sa fin spéciale, qui est la formation sacerdotale des pauvres écoliers destinés au ministère le plus humble, le plus pénible et le plus négligé.

Les patrons de la Société sont le Saint-Esprit et la Vierge Marie conçue sans péché : « *Sodalitium consecratum est Spiritui Sancto sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis sine macula conceptæ.* » (*Reg.*, c. I.)

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. VIII.

Il est prescrit d'honorer tout spécialement l'Esprit-Saint et la Vierge Immaculée, afin de mériter leur protection et d'obtenir, d'une part, la sainteté, la force, la bonté ; d'autre part, une pureté angélique. Pour entretenir dans les âmes la dévotion envers la troisième personne de la Sainte Trinité et la Mère de Dieu, on se livrait tous les jours à des pratiques spéciales, telles que la récitation de l'office du Saint-Esprit et du chapelet. Tous les ans, on célébrait avec beaucoup de solennité les fêtes de la Pentecôte et de l'Immaculée-Conception, et on s'y préparait par le jeûne et la retraite. C'était un pieux usage dans la communauté, tant pour les associés que pour les aspirants, de faire chaque année, publiquement, leur consécration au Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, et à Marie Immaculée, le 8 décembre. Cette cérémonie se trouve prescrite dans un des anciens exemplaires du Règlement : « Leur *dévouement*, y est-il dit, se fera à la Pentecôte et se renouvellera à la fête de l'Immaculée-Conception pour demander à Dieu, dans le premier, l'amour divin, et dans le second, la chasteté. »

Le blason de la Société est une colombe planant à ailes déployées sur l'image, ou au moins sur le monogramme de Marie, un *A* enlacé dans un *M*. On lit, en effet, dans les articles additionnels de l'exemplaire original des Règles : « *Insignibus Mariæ ornemur ; sit nobis pro sigillo stemmate imago Spiritus Sancti cum imagine aut saltem nomine Beatæ Virginis ; talis erit tutela domus* » ; et un peu plus loin : « *Sigillum sodalitatis erit imago Spiritus Sancti et Beatæ Virginis cujus in parte anteriori majoris portæ collocetur imago cum hac inscriptione : tutela domus.* »

Ce texte officiel des Règles ajoute un élément nouveau à la fin de l'association des Prêtres du Saint-Esprit : les missions dans les pays infidèles : *Infidelibus evangelizare*. Il est utile de remarquer pourtant qu'à cette époque on n'y envoyait pas encore les « associés », mais seulement des prêtres élevés au séminaire.

Le chapitre II énumère les prescriptions relatives à la vie religieuse, à la vie commune et à l'exercice du saint minis-

tère, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la communauté.

Pour ce qui est de la vie religieuse, sans qu'on y soit obligé par vœu, tout membre de l'association observe la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, en y ajoutant les pratiques de l'oraison mentale et vocale, des examens de conscience, des retraites, de la confession, de la communion, du silence, de la régularité, etc...

En ce qui regarde la vie de communauté, la Règle détermine l'esprit qui doit animer les membres les uns envers les autres, vivants ou défunts. Elle prescrit à tous de respecter les attributions des fonctionnaires, comme elle recommande à ceux-ci le fidèle et constant accomplissement de leurs devoirs. Quant au saint ministère, on a surtout en vue la formation et l'instruction des aspirants ou scolastiques. On ne doit s'occuper de bonnes œuvres, au dehors, qu'avec l'autorisation des supérieurs. On recommande le respect et l'obéissance à l'égard du Souverain Pontife et de l'Ordinaire. On doit prier pour eux, pour le roi, la famille royale et les principaux administrateurs civils du royaume.

Le chapitre III traite de l'admission ou du renvoi des aspirants. Les conditions d'admission sont : deux ans de probation, le suffrage des associés, la majorité des voix des consulteurs, le contrat civil.

Le chapitre IV a pour objet les règles d'élection et décrit l'organisation de la communauté. Il traite de l'élection du Supérieur, de son Conseil composé de six membres, dont deux ont le titre d'assistants. Pour être électeur, il faut être prêtre, avoir trente ans d'âge et huit ans d'association. Les électeurs désignent par leurs suffrages les six consulteurs, dont quatre sont pris parmi les anciens. Ceux-ci nomment ensuite le supérieur et ses deux assistants. Le supérieur est élu à vie ; cependant, tous les trois ans, les consulteurs se réunissent, dans l'Octave de l'Ascension, pour examiner de concert si le bien de la Société n'exige pas le changement du supérieur. Tous les trois mois et plus souvent, s'il y a lieu, le supérieur et les consulteurs délibèrent ensemble sur les affaires importantes de l'œuvre : les décisions sont prises à la

pluralité des voix. Quant à la nomination des autres fonctionnaires, la surveillance de leur conduite, l'interprétation et l'observance de la Règle, le soin des affaires courantes, c'est le supérieur, avec le concours de ses deux assistants, qui en est chargé. Toutes les élections se font au scrutin secret.

Le chapitre v expose les attributions du supérieur et l'esprit qui doit l'animer. Il importe qu'il présente en sa personne un modèle à toute la communauté. Il nomme aux charges, donne les permissions, admet les scolastiques et les appelle aux ordres. Le supérieur doit éviter de se mettre dans les cas exceptionnels et d'innover dans l'administration de la Société.

La formation des sujets constitue la matière du chapitre vi. Le préfet des aspirants doit donner l'exemple de la régularité et de la piété ; dans l'accomplissement de ses devoirs, qu'il unisse la douceur à la fermeté. Il est chargé de la discipline et a dans ses attributions de visiter les chambres, matin et soir, de surveiller les exercices spirituels et les études, de faire observer la modestie et la propreté. Il lui incombe en outre d'enseigner les rubriques, les cérémonies, la manière de faire le catéchisme et de débiter un sermon.

Les fonctions des professeurs font l'objet du chapitre vii. Ceux-ci doivent écarter les nouveautés doctrinales, veiller au bon ordre de la classe, n'apporter ni négligence, ni passion dans l'étude. Ils doivent être bienveillants envers tous, sans acception de personnes et sans familiarité.

Le chapitre viii envisage la charge du procureur, qui a mission de pourvoir aux besoins de la communauté. Il lui est prescrit de concilier l'esprit de pauvreté avec la charité et les besoins réels de chacun, de s'appuyer plus sur la Providence que sur sa propre industrie pour trouver les ressources nécessaires et les moyens de subsistance. Il doit visiter et remercier les bienfaiteurs.

Au chapitre ix sont détaillées les attributions de l'économe, qui sont d'acheter le nécessaire, de faire préparer les repas, de garder l'inventaire du mobilier, de tenir un registre des dépenses, de surveiller les domestiques et de porter son

attention au bon ordre et à la propreté de la maison. Il rend compte au supérieur et au procureur de la gestion des affaires. Son office est un exercice de charité, de vigilance, de douceur, de patience et d'édification.

Enfin le chapitre x, intitulé « *Ordo diei* », détermine le temps des divers exercices de la journée, le lever, l'oraison, la sainte messe, les études, les classes, les repas, les récréations, etc. (1).

D'après ce simple exposé, on peut donc définir la Société du Saint-Esprit, telle qu'elle était constituée par l'acte du 2 janvier 1764, une association de prètres, gouvernée par un supérieur dont l'autorité est tempérée par un conseil de six membres, avec l'approbation et sous la dépendance de l'autorité ecclésiastique. La fin qu'elle se propose, outre la sanctification de ses membres, est l'éducation cléricale d'étudiants pauvres destinés aux fonctions les plus pénibles du saint ministère.

Au point de vue de l'administration temporelle, deux choses préoccupaient surtout M. Bouic : la nécessité d'avoir quelques revenus fixes et de posséder un immeuble suffisant et convenable pour le nombre toujours croissant des aspirants. Jusqu'alors les ressources avaient été très instables.

Un Mémoire rédigé vers 1730 nous apprend que Claude Poullart employait à la subsistance de tous son propre revenu et les aumônes de quelques personnes de piété. Pour

(1) A la dernière page de l'exemplaire original, on lit les touchantes recommandations qui suivent : « *Postquam autem regulas et statuta nostra exposuimus, fratres et successores nostros obsecramus in Domino ut pios usus quos* plerosque *a piissimæ memoriæ Claudio Francisco Poullart des Places, sacerdote ac institutore nostro accepimus, studiose retineant ; imprimisque meminerint Sodalitium Spiritui Sancto sub Immaculatæ Virginis tutela consecratum ipsius Sancti Spiritus lumine et ardore regi debere, nihilque a nobis et a nostris omitti oportere quominus Sanctissimæ Matris Dei apud eum Patrocinium nobis in perpetuum promereamur : Ipsam diligamus ut Matrem nostram ; revereamur ut Dominam ; ut Deiparam frequenter laudemus et, sicut hactenus fecimus, litanias ejus et coronam singulis diebus recitemus ; in cunctis exercitiis nostris et in necessitatibus Ipsam, post Spiritum Sanctum, invocemus, in vigilia Immaculatæ Conceptionis ejus jejunemus, utinam et in aliis ejus festivitatibus idem præstare possimus. Loca sacra in quibus specialiter colitur, visitemus.* » (*Regul.*, 22-23.)

ce qui est de son revenu, il est probable qu'à sa mort il ne lui restait plus rien, puisque nulle part il n'en est fait mention. Les aumônes furent la principale fortune de la communauté. Dans une correspondance postérieure de plus de vingt ans, nous trouvons quelques noms de bienfaiteurs de l'œuvre. Selon toute apparence, ils en avaient été les protecteurs dès l'origine, la naissance de Claude Poullart et la position honorable de sa famille l'ayant mis à même d'entretenir ces sortes de relations. « Plusieurs cardinaux, dit le même document, et autres prélats qui connaissaient la vertu et le mérite de M. Poullart des Places l'exhortèrent à continuer et à perfectionner sa bonne œuvre et y contribuèrent de leurs aumônes. Le feu roi, de glorieuse mémoire (Louis XIV), en fut informé et leur accorda, les dernières années de son règne, une pension que Sa Majesté aujourd'hui régnante leur a continuée et augmentée (1). »

Les Lettres patentes de juillet 1727 nous apprennent que le chiffre de cette pension était de six cents livres. Le grand roi ne voulait pas s'en tenir là, et il était sur le point de confirmer par acte authentique l'existence de la communauté, lorsqu'il mourut en 1715. Son successeur continua la faveur faite jusque-là : il ajouta même aux six cents livres une pension sur sa cassette particulière. En 1723, l'Assemblée du clergé de France s'intéressa, à son tour, au sort du séminaire qui était réellement un séminaire pour toute la France, vu qu'on y recevait « des sujets de toutes les provinces, nobles ou roturiers, pourvu qu'ils fussent pauvres et aptes à l'éducation cléricale (2) ». La somme qui fut allouée à cette fin était de mille livres.

Ces ressources, assurément considérables, étaient pourtant insuffisantes pour les besoins d'une communauté de plus en plus nombreuse. Dans les commencements surtout, il survenait des embarras pénibles, des épreuves bien difficiles à supporter. Heureusement que la Providence avait

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

(2) Extrait d'un Mémoire de l'époque conservé au séminaire du Saint-Esprit.

ménagé de bonne heure à l'œuvre de Claude Poullart des protecteurs puissants et dévoués. Nous devons citer en première ligne le cardinal Thiard de Bissy, de qui nous avons vu le fondateur recevoir les ordres sacrés, et le cardinal de Fleury. Une reconnaissance toute spéciale faisait un devoir aux Messieurs du Saint-Esprit de se rappeler les bienfaits sans nombre dont leur communauté était redevable à la pieuse comtesse de Rupelmonde.

Marie-Chrétienne-Christine de Grammont naquit le 31 mars 1721. L'illustration des deux plus nobles familles de France se confondait dans son origine. Son père, Louis, duc de Grammont, pair de France, lieutenant général des armées du roi, épousa une demoiselle de Gontaut de Biron, plus remarquable encore par sa piété que par sa grande naissance. Dans son bas âge, Marie-Chrétienne partagea avec ses frères les jeux du Dauphin et des Enfants de France. Elle épousa Yves-Marie de Récourt de Lens et de Licques, comte de Rupelmonde, et devint, après son mariage, dame d'honneur de Marie Leckzinska, en même temps que la confidente des plus saintes pensées de cette pieuse reine.

Dieu, qui avait prédestiné cette âme d'élite à une haute perfection, lui réserva de terribles épreuves : elle perdit à un mois de distance son père et son mari, glorieusement tombés tous deux sur les champs de bataille de la guerre de Succession d'Autriche. Quelques mois après, son jeune fils, l'unique espérance de sa race, expira entre ses bras.

La noble comtesse se résigna héroïquement à cette rapide succession de malheurs. Fille, épouse, mère désolée, c'est dans la pensée du ciel qu'elle chercha toute consolation ; et, considérant alors que les liens qui l'attachaient à la terre se trouvaient brisés, elle résolut de se consacrer à Dieu par la profession religieuse. Elle avait trente ans, quand elle entra au Carmel de la rue de Grenelle. Elle y vécut comme une sainte, pendant trente-trois ans. Son humilité parut dans le nom qu'elle voulut choisir. Bien qu'elle eût été environnée à la cour de tout ce que le monde offre de plus séduisant, elle n'avait jamais attaché son cœur au plaisir et à la vanité.

Elle désira néanmoins rappeler le souvenir d'une illustre pénitente en prenant le nom de Sœur Thaïs de la Miséricorde. Puis elle sollicita comme une faveur l'emploi de portière du couvent.

Déjà, avant son entrée en religion, elle avait témoigné une grande estime et un dévouement très charitable à l'œuvre de Claude Poullart des Places : devenue fille de sainte Thérèse, sa sollicitude ne fit que s'accroître.

« Autant que son état le lui permettait, écrit l'auteur de sa vie, elle travaillait avec un zèle ardent à aider les ministres du salut dans l'accomplissement de leurs pénibles fonctions. Ceux qui éveillaient le plus sa pieuse sollicitude étaient ces missionnaires courageux qui quittent leur patrie et s'exposent à tous les dangers pour aller porter la bonne nouvelle aux nations infortunées encore assises à l'ombre de la mort ; ou bien aussi ces pauvres prêtres qui s'exilent dans le fond des campagnes afin d'éclairer et de consoler tant d'âmes plongées dans l'ignorance, auxquelles les soins pénibles d'une vie misérable font presque entièrement oublier l'éternité. Nous vivons du fruit de leurs travaux et de leurs sueurs ; n'est-il pas juste que, pour la nourriture corporelle que nous leur devons, nous tâchions de leur procurer le pain de la divine parole dont souvent ils sont si bien disposés à nourrir leurs âmes ? Cette pensée touchait vivement la Sœur Thaïs, et la portait à soutenir, autant qu'il était en elle, le séminaire du Saint-Esprit, nouvellement institué, et que son saint fondateur destinait à fournir de zélés ouvriers pour toutes les missions (1). »

M. l'abbé Didon ajoute sur la foi des documents contemporains :

« C'est dans un esprit d'humilité et de pénitence qu'elle s'appliquait au travail sans relâche, occupant continuellement ses mains, surtout pour ses chères missions de

(1) *Thaïs, comtesse de Rupelmonde, ou le monde et la solitude*, par M. l'abbé Didon, ancien supérieur du petit séminaire de Paris. Périsse frères ; Paris-Lyon, 1838, p. 95.

Cayenne, à tous les ouvrages qu'elle pouvait faire, malgré la privation de sa vue (1). » Dans ses dernières années, sa cécité était devenue presque complète.

Elle ne cessa qu'avec la vie de recommander l'œuvre du Saint-Esprit aux plus hauts personnages de la cour, notamment au duc de Penthièvre, à M. de Machault, ministre d'État, au roi lui-même et à la reine. Laissons encore la parole à l'auteur de sa vie :

« Elle avait un talent et un zèle que rien ne rebutait, pour mettre à contribution ses parents et ses amis. Obligée de dicter toute sa correspondance, elle ne pouvait dérober à ses sœurs la connaissance de ses perpétuelles sollicitations, et quelquefois celles-ci lui en faisaient la guerre, et lui disaient qu'elle se rendait insupportable : « Je suis capable, « répondait-elle agréablement, de faire des bassesses pour « soulager les malheureux et les membres souffrants de « Jésus-Christ ; d'ailleurs, je fais un plus grand bien à ceux « à qui je demande, qu'à ceux pour qui ils me donnent, « parce que je leur fournis le moyen de racheter leurs « péchés et d'acquérir le ciel (2). »

Le guide de son âme dans les voies de la sainteté était M. Duflos, alors directeur au séminaire du Saint-Esprit et plus tard supérieur général de la Congrégation. Elle professait pour ce prêtre, très sage et très éclairé, une vénération et une confiance sans bornes. C'est lui qui l'assista à ses derniers moments en lisant à haute voix, sur le désir qu'elle en exprima, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon saint Jean (3).

En témoignage de gratitude pour ses bienfaits, le portrait de la vénérable carmélite avait sa place dans le grand parloir du séminaire du Saint-Esprit, à côté de celui du cardinal de Fleury.

(1) Didon : *Thaïs ou le monde et la solitude*, p. 98.

(2) Idem, *ibid.*, p. 137.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*, n. VII, le récit de sa dernière maladie et de sa mort.

Parmi les insignes bienfaiteurs nous devons nommer le duc d'Orléans, les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, qui contribuèrent spécialement à la construction et à l'entretien de la chapelle.

Il plut à Dieu d'intervenir parfois d'une façon extraordinaire et, en quelque sorte, miraculeuse, en faveur de ceux qui se confiaient entièrement en sa bonté. Nous en avons la preuve dans des relations datant de cette époque, conservées aux Archives du Saint-Esprit :

« Le Séminaire n'avait d'autres ressources que celles de la Providence, qui pourvoyait à la subsistance des élèves par des aumônes casuelles. Les anciens nous ont raconté à ce sujet des traits admirables qui tiennent du prodige. M. Caris, en sa qualité de premier assistant, était procureur de la maison, chargé de pourvoir à ses besoins, de demander et de recueillir les aumônes. C'était un prêtre d'une vertu éminente et d'une sainteté si universellement reconnue qu'après sa mort les fidèles vinrent vénérer son tombeau. En vertu de sa charge, il était obligé de faire de fréquentes courses dans Paris, où il n'était connu que sous le nom de « Caris, *le pauvre prêtre* », comme, un siècle avant lui, Claude Bernard, avec cette différence que celui-ci demandait pour ses prisonniers, et que l'autre demandait pour ses « garçails », c'est-à-dire pour les élèves de son séminaire. Un jour que, les provisions étant épuisées, il parcourait les rues de Paris, la tristesse dans l'âme et le cœur abattu, il fut aperçu à travers la glace par un homme de condition qui se faisait la barbe et qui fut frappé de l'air de tristesse et de sainteté qu'il remarquait en lui. Celui-ci envoya promptement son domestique appeler M. Caris qui s'empressa de son côté de se rendre à l'invitation. Après les premiers compliments et des excuses sur son indiscrétion, le gentilhomme lui dit : « J'ai remarqué dans votre physionomie un mélange de « bonté et de tristesse qui m'a frappé, au point que j'ai dé- « siré vous connaître et même apporter remède à vos peines, « si la chose est en mon pouvoir. » M. Caris lui répondit :

« Je suis Caris, le pauvre prêtre ; j'ai quatre-vingts garçails
« à nourrir et je n'ai pas une once de pain à leur donner,
« c'est pour leur trouver des aumônes que vous me voyez
« dans les rues de Paris. » Il expliqua ensuite ce qu'était le séminaire du Saint-Esprit, le but que s'était proposé M. des Places et l'objet de l'œuvre dont les directeurs étaient chargés. Quand il eut fini, l'homme de condition, profondément touché, lui dit : « J'avais une aumône à faire ; elle ne peut être mieux placée qu'entre vos mains. » Il lui donna, en effet, un sac de cent pistoles, c'est-à-dire mille francs.

« Une autre fois, M. Caris, passant dans la rue de Saint-Antoine, reçoit sur la tête la vidange d'un pot qu'un domestique jetait par la fenêtre. Celui-ci, effrayé des suites de son étourderie, en rendit compte à son maître qui lui ordonna d'appeler aussitôt celui sur qui le contenu du vase était tombé. M. Caris étant entré, le maître lui fit ses excuses sur la faute de son domestique. Le pauvre spiritain, de son côté, s'excusa sur ce qu'il attachât trop d'importance à une chose qui n'en valait pas la peine. La conversation s'engagea alors sur le motif de ses courses dans Paris, sur le séminaire du Saint-Esprit, etc... « Eh bien, dit le maître, comme j'aurais
« été condamné à l'amende, si vous m'aviez dénoncé à la
« police, je veux néanmoins que la même somme vous soit
« appliquée. » Il lui donna cinq cents francs.

« Il se trouva, en un certain temps, que la Communauté devait beaucoup au boulanger et au boucher sans rien avoir pour payer, tellement que ceux-ci refusèrent toute fourniture jusqu'à ce que les arriérés fussent acquittés.

« M. Caris, après avoir couru toute la matinée, rentra pour l'examen sans rien apporter, soit qu'on lui eût refusé, soit qu'il n'eût pas trouvé chez elles les personnes auxquelles il s'adressait. Après l'examen particulier de midi, la communauté se rendit au réfectoire où l'on dit d'abord le *Benedicite* suivi aussitôt de l'action de grâces ; après quoi, on alla à la chapelle pour adorer le Saint-Sacrement. Au moment de l'adoration arrivèrent des vivres en abondance, sans

qu'on sût d'où cela venait, tellement que la communauté n'avait pas encore fait de meilleur repas. Celui-ci fini, on alla réciter le *Te Deum* en action de grâces. Dans la même journée, on reçut aussi des sommes pour payer le boulanger et le boucher. »

« Ces faits et d'autres semblables, selon le témoignage des anciens qui les ont racontés, étaient attribués à la vertu et à la sainte humilité de M. Caris, qui eut bien des rebuts, des affronts et des humiliations à essuyer lorsqu'il demandait l'aumône, non seulement pour ses pauvres étudiants, mais encore pour les nouveaux convertis qu'il travaillait à tirer des voies de l'erreur, ainsi que l'atteste sa correspondance (1). »

De tels récits laissent entrevoir ce qu'était alors la Communauté du Saint-Esprit, la vie surnaturelle qui régnait parmi les élèves et les directeurs. Quel grand dommage que le souvenir de tant de vertus et de sacrifices n'ait pas été plus fidèlement recueilli pour être transmis à la postérité !

M. Pierre Caris, premier procureur de la Congrégation et auxiliaire si précieux de M. Bouic, était né en novembre 1684, au diocèse de Rennes. Il avait été reçu comme étudiant, le 11 octobre 1704, par le fondateur lui-même, et, plus tard, associé au gouvernement de la communauté. Sa vertu, son zèle, sa charité, étaient admirables non seulement pour le séminaire, mais encore pour d'autres œuvres comme celle des « nouveaux convertis ». Nous le voyons écrire aux personnes les plus haut placées, comme au cardinal de Fleury, au duc d'Orléans, à Mme de Beauvilliers. C'est tantôt pour les intéresser en faveur de jeunes personnes à placer à Saint-Cyr, tantôt en faveur de pauvres orphelines dont la vertu était exposée, ou bien pour solliciter divers emplois pour des prêtres dans les diocèses. Il écrit notamment pour une demoiselle Prady, fille d'un protestant d'Irlande, et nouvellement rentrée dans le sein de la religion catholique.

(1) Archives du Séminaire du Saint-Esprit : Relations diverses.


C Roy Sculp
ANDRE HERCULES CARDINAL
DE FLEURY.
Grand Aumonier de la Reine Ministre d'Etat.
A.P.D.R.

Il couronnera sa longue et fructueuse carrière par la mort d'un saint, le 21 juin 1757, et c'est avec vérité qu'on put graver sur la pierre de son tombeau cette épitaphe, qui est comme le résumé de toute sa vie :

HIC JACET PETRUS CARIS, PAUPER SACERDOS,
SERVUS MARIÆ, HUJUS SEMINARII PROCURATOR :
DEO ET PROXIMO VIXIT, NUMQUAM SIBI.
OBIIT DIE 22 JUNII 1757
ORA. IMITARE (1).

On se sentait de plus en plus à l'étroit dans l'immeuble de la rue Sainte-Geneviève. La maison était devenue manifestement insuffisante pour le nombre des étudiants qui, d'après la correspondance de M. Bouic, devait être de quatre-vingts à cent.

En 1731, un terrain d'une contenance d'environ « 1,500 toises carrées » se trouva à vendre dans la rue voisine des Postes, avec deux maisons attenantes, façade sur la rue, et quelques constructions retirées. C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par le séminaire du Saint-Esprit. L'achat fut fait le 4 juin 1731, par contrat passé devant Me Doyen et signé par MM. Bouic, P. Caris, P. Thomas, M. David et M. Frasse (2).

L'acquisition comprenait, dans l'impasse des Vignes, aujourd'hui rue Rataud, des écuries, remises, appentis, galetas, basse-cour. Dans l'angle de la rue s'élevait une maison couverte en tuiles, avec rez-de-chaussée et deux étages. En entrant par la porte cochère, qui s'ouvrait sur la rue des Postes, on avait, en face, la cour et, à droite, un

(1) Ici repose Pierre Caris, pauvre prêtre,
Esclave de Marie, Procureur de ce séminaire :
Il a vécu pour Dieu et le prochain toujours,
Pour lui, jamais !
Il mourut le 22 juin 1757
Priez, Imitez.

(2) Voir, aux *Pièces justificatives*, le plan du séminaire du Saint-Esprit en 1729, plan Turgot rectifié, n. XI.

premier bâtiment où furent installées la chapelle, la bibliothèque, les salles d'exercices et de classes. Sur la même ligne de constructions venait s'ajouter un autre édifice plus large, qui constituait la maison principale et dont le rez-de-chaussée fut occupé en partie par le réfectoire. Au premier et au second étage, se trouvaient les cellules des étudiants. La cour s'étendait derrière ces deux maisons. Elle était « plantée de marronniers et donnait accès à des parterres de gazon avec plates-bandes pour les fleurs (1) ». Tout menaçait ruine à l'intérieur et à l'extérieur, dès la fin de 1731.

M. Bouic fit abattre les écuries et les remises et se mit en devoir de construire le corps de bâtiment qui longe aujourd'hui la rue Rataud et qui devint l'un des plus beaux édifices de Paris à cette époque. Composé de trois étages, il renfermait soixante-quatre chambres d'étudiants avec un réfectoire de dimensions très imposantes en élévation et en largeur. Il a été défiguré sous la Terreur par la construction maladroite d'un entresol.

Au milieu de la cour, on fit une découverte qui valait un trésor. On y trouva une carrière de magnifiques blocs de pierre calcaire et une immense quantité de sable ; elle resta inépuisable jusqu'à l'achèvement du séminaire.

Nous ne savons ce que coûta l'ensemble du travail. Les archives du séminaire nous révèlent seulement qu'on fit face aux dépenses par des emprunts, remboursés dans la suite en grande partie, grâce aux largesses de princes, de seigneurs de la cour, d'archevêques et d'évêques du royaume, et principalement grâce à la grande générosité et à la haute protection du cardinal de Fleury. Voici un passage d'une lettre que lui écrivait à cette époque (5 juin 1735) M. Bouic :

« Dieu prend plaisir à se voir importuné des hommes, parce qu'ils tiennent tout de lui, qu'ils en doivent tout attendre. Après Dieu, nous vous devons tout et nous atten-

(1) Procès-verbal des experts et architectes, document de l'époque conservé aux archives du séminaire du Saint-Esprit. Voir *Pièces justificatives*, n. XI.

dons tout de vous. Nous espérons que Votre Éminence ne se trouvera pas fatiguée de la confiance respectueuse avec laquelle nous lui représentons nos besoins. Notre bâtiment va être bientôt achevé. Il est bon et solide, mais il n'y a rien de superflu. Il nous manquera même encore plusieurs pièces nécessaires, des salles d'exercices, une chapelle et une bibliothèque ; cela se fera quand il plaira à Dieu. Si Votre Éminence ne nous assiste, il va nous rester des sommes bien considérables à payer pour la partie qui se fait ; nous n'avons d'autres titres pour demander cette grâce à Votre Éminence que notre pauvreté et l'envie de fournir à l'Église de France des ministres capables, zélés et désintéressés. Nous y avons déjà réussi, et si nous faisons encore mieux par la suite, comme nous l'espérons, Votre Éminence en aura le mérite et la récompense dans le ciel. Nous prions Dieu qu'il vous inspire là-dessus, Monseigneur, ce qui conviendra le mieux à sa gloire et qu'il multiplie vos jours pour le bien de l'Église et de l'État... »

A la fin de cette lettre, M. Bouic ajoute :

« La communauté se compose de quatre-vingts personnes dont aucune ne paye pension. Nous n'avons cependant aucun revenu, mais seulement mille livres du Roi et mille du Clergé. Aucun directeur ne possède ni bénéfice ni pension, et tout ce qu'il faut pour la nourriture nous vient des rétributions des messes des directeurs et du surplus de la charité des fidèles. »

En 1761, Mgr Dosquet, évêque de Québec, en reconnaissance des services que les prêtres sortis du séminaire avaient déjà rendus à son diocèse, dota la communauté du Saint-Esprit d'une propriété d'un revenu de trois mille francs. Elle était située à Sarcelles, non loin de Pontoise.

Ces développements matériels sont loin de nous donner une idée exacte de tout le bien réalisé déjà à cette époque par l'œuvre de Claude Poullart des Places.

Dès le 2 mai 1726, les Lettres patentes du Roi disaient : « Nous sommes informé que Dieu a béni cette œuvre et qu'il est sorti de cette communauté quantité de bons sujets

qui travaillent effectivement au service de l'Église, etc... (1). »

Nous lisons aussi dans un rapport de cette époque : « Les évêques étaient si contents de l'éducation qu'on donnait aux pauvres étudiants dans cette maison que, dès les premières années, ils la regardaient comme un séminaire commun et qu'ils admettaient aux ordres les sujets qui y étaient élevés ; qu'ils les employaient utilement à desservir les hôpitaux, les cures abandonnées, les vicariats et aux exercices des missions de la campagne ; que son utilité était si incontestable que l'Assemblée générale du Clergé l'avait gratifiée d'une pension annuelle de mille francs (2). »

Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et Charles-François d'Hallencourt de Drosménil, évêque de Verdun, confièrent, vers ce même temps (1736), la direction de leurs séminaires aux Prêtres du Saint-Esprit.

Le séminaire de Meaux devint rapidement prospère. Il fut rebâti aux frais de la communauté par les soins d'un administrateur extrêmement habile, M. Lars, qui ne passa pas moins de quarante-six ans dans cette maison. Nous verrons plus tard quelles luttes les Spiritains eurent à soutenir au séminaire de Verdun.

Bientôt, après s'être comme enracinée sur le sol généreux de France, la Société des Prêtres du Saint-Esprit commença à fournir, ce qui devait être sa principale destinée, des missionnaires aux pays d'outre-mer. Du temps de M. Bouic elle en eut plusieurs au Tonkin et à la Chine, parmi lesquels Mgr Blandin et Mgr Pottier, qui furent élevés à la dignité de vicaires apostoliques. Précédemment les prêtres du Saint-Esprit étaient partis pour le Canada et l'Acadie.

M. Bouic, tout en gouvernant sa communauté avec une grande sagesse, fut chargé de plusieurs missions délicates par les archevêques de Paris. C'est ainsi que nous le voyons recevoir de l'Ordinaire mission de faire rentrer dans le giron de l'Église une supérieure de couvent qui s'était laissé égarer par les erreurs du jansénisme.

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. VI.

(2) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

Les forces de M. Bouic avaient décliné sous le poids des années, et le 2 janvier 1763, mûr pour le ciel, aimé et vénéré des siens, il rendit pieusement son âme à Dieu qu'il avait servi avec tant de fidélité, de sagesse et de constance. Il était dans sa soixante-dix-neuvième année.

Pendant les cinquante-trois ans de son administration, il avait maintenu, organisé, développé l'œuvre que lui avait léguée M. Garnier, successeur immédiat de Claude Poullart des Places. Il avait gardé intact le dépôt de la pure doctrine dans son séminaire et parmi les « associés ». Il avait lutté victorieusement contre le jansénisme ; il avait dispersé ses élèves par toute la France et déjà dans les pays d'outre-mer ; mais surtout il avait donné à l'œuvre du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception trois choses qui devaient assurer son avenir : un siège définitif, une règle approuvée et une existence légale.

Deux associés, outre M. Caris, rendirent tout spécialement service à la congrégation sous le supériorat de M. Bouic ; nous voulons parler de MM. Pierre Thomas et Jacques Lars.

Nous lisons dans les registres anciens de la Congrégation du Saint-Esprit que « M. Pierre Thomas, du diocèse de Coutances, a été reçu en qualité de séminariste étudiant le 27 mars 1704, choisi et associé à la conduite et gouvernement de la communauté en 1712 ». Sans parler de l'assistance matérielle que Claude Poullart prodigua à M. Pierre Thomas, le bien spirituel que lui fit le pieux fondateur était plus que suffisant pour faire naître dans l'âme de celui-ci le plus fort et le plus constant amour pour son bienfaiteur et son père, avec le dévouement le plus résolu pour la congrégation et ses œuvres. L'amour et la reconnaissance lui inspirèrent d'écrire ce Mémoire resté inachevé, où nous avons puisé la plupart des faits et des dates relatives à la vie du saint fondateur. Il fut un excellent directeur de séminaire et, de plus, un ardent apôtre. Il prêcha de nombreuses missions avec M. Mulot, successeur immédiat du Bienheureux Grignion de Montfort. C'est lui qui bénit la première chapelle des mis-

sionnaires de la Compagnie de Marie, à Saint Laurent-sur-Sèvre, dédiée au Saint-Esprit.

Membre du conseil, il fut désigné par le suffrage de ses confrères pour les fonctions d'assistant du supérieur. A cette époque, les trois colonnes de l'œuvre étaient donc M. Bouic, supérieur ; M. P. Caris, premier assistant ; M. P. Thomas, deuxième assistant. Quand, en septembre 1737, on dut choisir le supérieur du séminaire de Verdun, dont la direction venait d'être confiée à la congrégation, M. Thomas fut nommé par M. Bouic pour ce poste si important et si délicat. Il s'acquitta de sa charge avec une grande sagesse et un parfait dévouement, luttant de toutes ses forces contre les erreurs et les violences du jansénisme. Né le 14 janvier 1687, il mourut en septembre 1751.

M. Jacques Lars, originaire du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, entra dans la communauté le 1er octobre 1729, et fut admis à l'épreuve, le jour de la Trinité 1733. Conseiller le 2 juillet 1754, il devenait, en 1758, premier assistant de M. Bouic avec M. Becquet, deuxième assistant. Entre temps, sans doute vers la fin de 1758, il fut nommé supérieur du séminaire de Meaux.

Nous trouvons la notice suivante dans l'*Almanach historique du diocèse de Meaux,* de l'année 1783 :

« M. Lars, prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, l'humble directeur du séminaire du Saint-Esprit, que Dieu vient d'enlever à sa communauté, à la ville, au diocèse de Meaux, a été employé environ quarante-six ans dans le séminaire, d'abord en qualité d'économe et ensuite en qualité de supérieur. Une piété éclairée et tendre, une grande habileté et beaucoup d'expérience dans la direction des âmes et des personnes de piété ; un esprit droit et ferme ; un cœur honnête, généreux, compatissant, aimant à faire du bien surtout aux pauvres et aux misérables ; une intelligence très étendue dans les affaires ; beaucoup de prudence et de discrétion ; un rare esprit d'économie, la science des bienséances et des égards, tel fut son caractère, sur lequel nous ne craignons pas d'être démenti par aucune des personnes

qui auraient eu quelque relation avec lui. Son économie et son désintéressement, l'art de se retrancher, aussi bien qu'à ses confrères, bien des commodités et d'éviter toute dépense superflue, lui firent trouver le moyen de payer toutes les dettes du séminaire, qui n'étaient pas peu considérables, lorsqu'il en prit l'administration, de rebâtir entièrement cette maison et d'en faire une des plus belles et des plus commodes en ce genre, de donner des ornements propres à l'église qui en manquait presque entièrement, de réparer, d'améliorer les fermes, et cela sans aucun secours étranger, sans être à charge à personne, sans cesser d'aider, de l'aveu de Nos Seigneurs les Évêques, et uniquement sur les fonds du séminaire, une multitude de jeunes gens qui, sans cela, n'eussent pu continuer leur cours d'étude, de sorte que le diocèse doit aux secours qu'il a demandés et obtenus de Nos Seigneurs les Évêques, au soin continuel qu'il a pris, la plupart des ecclésiastiques qui le desservent et qui lui font honneur.

« Il a gouverné en paix le séminaire pendant un grand nombre d'années. Il donnait aux jeunes gens qui étaient sous sa conduite l'exemple de la régularité ; il avait pour eux un cœur de père. Il se montra toujours attentif à leur rendre les bons offices dont ils avaient besoin et il ne craignait rien tant que de causer de la peine à qui que ce fût ; s'il était contraint d'en faire, il en souffrait infiniment. Outre l'administration du séminaire, qui était son principal emploi, il se prêtait à toutes les bonnes œuvres propres à son état, telles que confessions, directions, conseils, arrangements d'affaires intéressant le bien spirituel, prédications, cérémonies, de sorte qu'on peut dire sans exagérer que ses jours ont été pleins, et cela d'autant plus qu'il animait toutes ses actions de l'esprit de piété. Enfin, après s'être rendu agréable à Dieu et aux hommes, pendant une vie assez prolongée, après avoir eu la consolation de voir une multitude d'excellents prêtres sortir de ses mains et prêcher avec zèle dans les églises de campagne, éprouvé et purifié par une maladie de huit mois, il est allé recevoir la récompense due au ser-

viteur fidèle. Il y a lieu de présumer qu'on sentira sa perte et qu'on le regrettera longtemps dans le diocèse. »

Un éloge semblable se trouve dans deux épitaphes que ses disciples reconnaissants voulurent graver sur son tombeau. Voici la première de ces inscriptions :

HIC IACET
V. D. JACOBUS LARS, PRESBYTER LEONARSIS
IN ARMORICA, UNUS E SACERDOTIBUS
SEMINARII MELDENSIS SUPERIOR.
DISCERE VIS
QUIS FUERIT ?
ASPICE TUMULUM :
PAUPEREM EX PAUPERIBUS CONGREGATIONIS
SANCTI SPIRITUS
PRESBYTERIS UNUM.
IN VITA ET IN MORTE CHRISTIANÆ SIMPLICITATIS
CULTOREM SINCERUM
ILLE DEMONSTRAT.
QUALIS FUERIT ?
DIŒCESIM CIRCUMSPICE.
QUOT FERE A QUADRAGINTA SEX ANNIS MINISTERIIS SACRIS
ADDICTI SACERDOTES
TOT
BENEFICIO SOLLICITUDINIS QUA ALUMNOS SEMINARII FOVEBAT,
AC IN STUDIIS CURABAT COMMOVERI,
TESTES EXPERTOS IPSA TIBI UNDEQUAQUE
PROFERT.
QUID EGERIT ?
INTUERE
UTRAMQUE SEMINARII MELDENSIS DOMUM, IN URBE ET RURI,
ABSQUE ALIENI AERIS ULLIUSQUE SUBSIDII,
SED CURA IPSIUS ET PARCIMONIA,
A FUNDAMENTIS DE NOVO ERECTAM :
ARTIS ŒCONOMICÆ QUA POLLEBAT,
PRUDENTIÆ ET CONSTANTIÆ QUIBUS PRÆSTABAT
SIMUL AC ZELI QUO BONO DIŒCESIS INCENSUS ERAT,

IN POSTERAS ÆTATES MANSURUM
ILLUSTRE MONUMENTUM HABES.
PLENUS DIERUM ET MERITORUM
DISCIPLINÆ ECCLESIASTICÆ ET ASCETICÆ
PERITIA ET PRAXI CONSPICUUS
DIGNUS QUI AB AMICIS ET AB IPSA DIŒCESI
DIU DESIDERETUR : OBIIT IN DOMINO
ÆTATIS SUÆ ANNO SEPTUAGESIMO SEXTO
DIE SEXTO NOVEMBRIS 1782.

La deuxième inscription, due à un ecclésiastique du diocèse de Meaux dont le nom est figuré par les trois lettres initiales J. B. N., est moins longue et moins originale; mais elle est peut-être plus expressive et plus remarquable par sa simplicité chrétienne.

D. O. M.
HIC TUMULATUS IACET
SUOS INTER, QUOS AD MORTEM DILEXIT,
ALUMNOS
JACOBUS LARS, PRESBYTER SEMINARII PARISIENSIS
SANCTI SPIRITUS,
DIRECTOR
AC MELDENSIS SEMINARII COLLEGIIQUE
SUPERIOR,
SUO IN DEUM FERVENTISSIMO AMORE,
AMPLISSIMIS IN PAUPERES ELEEMOSYNIS,
CHRISTIANA VITA, SUI ABNEGATIONE
MERITO CONSPICUUS
A QUO
PLERIQUE MELDENSIS DIŒCESEOS
SIVE CLERICI, SIVE SACERDOTES
NONNULLA OFFICIA
ACCEPERE
QUEM
OMNES SINCERA VIVENTEM VENERATIONE
PIO AC FERVENTI DEFUNCTUM DESIDERIO

PROSECUTI SUNT.
OBIIT
ANNO SUÆ ÆTATIS 76, DOMINI AUTEM 1782
8 IDUS NOVEMBRIS.
OFFEREBAT SEXTO IDUS DECEMBRIS
J. B. N. PRESBYTER MELDENSIS ET PAROCHUS.

François BECQUET
QUATRIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT
(1763-1788)

Naissance. — Profond théologien. — Redoutable adversaire des jansénistes à Paris. — Envoi de Missionnaires dans les Colonies françaises : à Saint-Pierre et Miquelon, à la Guyane française, au Sénégal, à l'île Gorée, etc. — Achèvement du Séminaire : façade de la rue des Postes et la chapelle. — Difficultés pour la réalisation du plan. — Pénurie de ressources. — Bienfaiteurs. — Mort de M. Becquet. — Recrutement des élèves. — Leur formation. — Témoignages significatifs.

Après la mort de M. Bouic, les prêtres de la Congrégation, réunis en chapitre électif, choisirent M. Francois Becquet pour leur supérieur, à la date du 4 février 1763.

Né le 14 mars 1705 à Cayeux, petit bourg sur la Manche, au sud de Saint-Valéry-sur-Somme, dans le diocèse d'Amiens, il était entré au séminaire en qualité d'étudiant, le 1er octobre 1728. Le jour de la Trinité 1733, il commença ses épreuves et fut reçu membre de la Communauté le 1er juin 1735. Il fut élu conseiller en 1754, et assistant en 1758. Profond théologien, M. Becquet s'attira la haine du parti janséniste non seulement à Verdun, comme nous le verrons plus loin, mais encore à Paris. Étant professeur au séminaire du Saint-Esprit, il prenait part aux thèses de Sorbonne et s'y faisait remarquer par la lucidité de son raisonnement et la vigueur de son argumentation. Il jouissait de la particulière estime et de toute la confiance de

Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, qui recourut à ses lumières, principalement à l'époque de ses démêlés avec le Parlement.

M. Becquet eut la consolation de voir sa Congrégation, tout en restant fidèle à l'esprit de son fondateur, se faire connaître de plus en plus dans le royaume, et son action s'étendre au loin.

En 1765, l'Assemblée générale du clergé, pour témoigner sa satisfaction, augmenta les subsides accordés depuis 1723.

Du temps de M. Bouic, des missionnaires du Saint-Esprit étaient partis pour les pays infidèles, mais c'est sous M. Becquet que les missions dans les colonies françaises devinrent l'œuvre principale de la Congrégation. C'est lui qui envoya les premiers Spiritains et dans les îles Saint-Pierre et Miquelon, dans la Guyane française et en particulier à Cayenne, au Sénégal et dans l'île de Gorée.

Dès lors nous voyons M. Becquet écrire au cardinal Préfet de la Propagande à titre de « Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit ». Il demande des « patentes » ou feuilles de juridiction pour les missionnaires en partance. Il traite avec la Propagande de la nomination des Préfets Apostoliques. C'est aussi de la Propagande qu'il sollicite des dispenses d'âge et d'interstices pour les ordinations de ses sujets. Dans sa lettre du 30 avril 1779, il transmet au cardinal Castelli des nouvelles de Cayenne... « Je destine M. Radel, qui occupe la place de Vice-Préfet Apostolique à celle de Préfet Apostolique, vu que M. Robillard repassé en France depuis quelque temps est déterminé à ne point retourner à Cayenne. Les neuf prêtres qu'il y a laissés, travaillent tant au collège de la ville, que dans les différents postes de la Mission avec toute satisfaction du Ministère; et ils me mandent qu'ils ont la consolation de voir le bien s'accroître par leurs travaux.

« J'ai l'honneur, etc.....

« Becquet,

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. »

En 1776, les Lettres patentes du roi l'autorisèrent à accepter une propriété nommée la Chyplie ou la Tournière, dans la paroisse de Saint-Martin, à six kilomètres d'Orléans, sur les bords de la Loire. Cette campagne resta jusqu'en 1848 comme maison de vacances et de retraite pour les supérieurs et directeurs du Saint-Esprit : « Désirant, disait le Roi, donner à la dite communauté du Saint-Esprit une nouvelle marque de notre protection, nous avons autorisé et autorisons, par les présentes, les donations qui pourraient être faites à la dite communauté, à la propriété appelée la Chyplie et les Sablons, etc. (1). »

Dès son élection, M. Becquet se préoccupa de la grande œuvre de l'achèvement du séminaire. Le plan devait se développer par la construction d'une chapelle et d'un corps de bâtiments qui ferait façade sur la rue des Postes, reliant en angle droit la chapelle au bel édifice, bâti par M. Bouic. Pour toute richesse, la Communauté avait la carrière du jardin, qui fournirait la pierre et le sable pour la construction. Il y avait encore quelques dons de bienfaiteurs et les apports des membres qui cédaient leurs revenus à la Communauté; mais cela ne pouvait suffire. Plein de confiance en Dieu, M. Becquet commença, en 1768, des négociations auprès de M. Bertin et auprès de M. de Sartine, conseiller d'État, lieutenant-général de police. Il pria Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, de vouloir bien appuyer sa demande. Le prélat se rendit à ses désirs, et, le 23 février 1768, il adressa à M. Bertin une lettre dans laquelle il disait :

C'est toujours, Monsieur, avec la plus grande confiance que je réclame vos bontés : j'ose venir vous entretenir aujourd'hui du séminaire du Saint-Esprit, établissement si utile à l'Église et à l'État. Son objet est de former des sujets pour les postes les plus abandonnés dans les provinces du royaume et dans les colonies. On a eu lieu de s'applaudir jusqu'à présent du succès avec lequel cet objet a été accueilli,

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

et il est bien à désirer que cette maison puisse continuer à rendre les mêmes services. Elle ne le pourra qu'autant que vous voudrez bien lui faire ressentir l'effet de votre protection, et lui accorder le secours dont elle a besoin dans les circonstances où elle se trouve. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien accueillir favorablement la demande que vous font MM. les Supérieurs de ce séminaire. La reconnaissance que j'en conserverai sera proportionnée au vif intérêt que j'y prends. Elle ne pourra être égalée qu'avec le profond et sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Christophe, *archevêque de Paris.*

Conflans, 23 février 1768.

Les démarches aboutirent à l'attribution d'une somme importante, qui, jointe à d'autres fonds, permit de commencer les travaux sur les plans et devis de M. Le Camus de Mézières, architecte du Roi, et, le 22 novembre 1769, Mgr de Beaumont vint bénir la première pierre de la chapelle, que M. de Sartine se fit un honneur de poser lui-même.

L'inscription suivante fut placée dans les fondations :

Pauperes evangelizantur ad revel. gent. A glor.
Pleb. Ex munificentia regia, Oratorii sub invoc.
S. Spiritus et imm. Virginis primariam lapi-
dem benedixit illustr. ac reverendiss. in Christo
P. D. D. Christophorus de Beaumont, archiep.
Paris., dux s. Clodoaldi ; par. Franciæ, ord. S.
Spiritus commendator, imposuit ill. D. D. Ant.
Raym. Joan. Gual. Gabr. de Sartine, Regi a
Sanctioribus consiliis, disciplinæ politicæ prim.
Præfector, ann. MDCCLXIX, 2 Nov. Adfuere
Franciscus Becquet, superior generalis,
J. Duflos, J. M. Duflos et J. Roquelin,

SEMIN. DIRECT. OPERIBUS GRATUITO PRÆFUIT NICOL.
LE CAMUS DE MÉZIÈRES, EXPERT. REG. ACADEMLÆQUE,
STUD. NARIS. ARCHIEP. COEMENTAVIT JULIANUS MARTIN (1).

Hélas! après ce jour de triomphe, l'ère des grosses difficultés allait s'ouvrir. Au cours de cette entreprise, qui fut longue et traversée de mille obstacles, M. Becquet devait essuyer tous les déboires. Quelques mois à peine après le commencement des travaux, on l'accusa auprès de M. Bertin d'avoir voulu revenir à un plan grandiose, précédemment écarté. Le ministre, mécontent, donna l'ordre, par une lettre du 15 mars 1770, de suspendre les travaux. L'affaire paraissait très embrouillée ; M. Becquet ne perdit pas courage ; il mit toute sa confiance en Dieu, le priant de protéger son œuvre. En même temps, il se ménagea la bienveillante intervention de Mgr de Beaumont, de M. de Sartine, des duchesses de Grammont, de Villars, de Nivernais, et de la comtesse de Rupelmonde.

Le 24 mars 1770, M. de Sartine écrivait au ministre une lettre justificative du supérieur de la communauté du Saint-Esprit. Nous y lisons : « Je crois, Monsieur, ne pouvoir rien faire de mieux que de remettre sous vos yeux l'état que M. le Supérieur du Saint-Esprit vient de me remettre ; vous verrez qu'il n'est point question du plan de 200,000 livres. Il m'a fourni son compte avec les pièces justificatives (2). »

Le ministre désigna Soufflot, le célèbre architecte de l'église Sainte-Geneviève, dont on a fait le Panthéon, pour une expertise exacte et détaillée des travaux du séminaire du Saint-Esprit. Le 26 juillet 1770, il adressait à M. Parent, ministre du Roi, une lettre dont voici un curieux extrait :

« Des plans et des soins d'un architecte qui ne prend pour payement que la satisfaction de contribuer au bien d'un éta-

(1) Cf. MIGNE : *Dictionnaire d'épigraphie.*
(2) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

blissement, qui me paraît se soutenir par miracle ; des économies de toute pièce, des transports de pierre que nous appelons bordage, faits par les séminaristes à leurs heures de récréation, qui m'ont paru en cela un peu semblables à ces anciens religieux qui bâtissaient eux-mêmes leurs vastes habitations ; enfin, un attachement subit que j'ai pris pour cet établissement singulier qui me paraît bien utile : tout cela, mon cher Parent, m'a mis dans le cas de penser différemment de vous, et de vous presser d'employer vos bons offices pour trouver les moyens de finir incessamment l'aile si bien et si économiquement commencée, dans laquelle doit être la chapelle, la classe et la salle d'étude... Le ciel en bénira le ministre et nous aussi. Pour moi, ne pouvant rien de plus, je m'offre à aider de mes soins, toutes les fois que besoin en sera (1). »

M[me] la duchesse de Nivernais et M[me] la comtesse de Rupelmonde voulurent bien, à la date du 12 septembre 1773, adresser à M. Parent un mémoire pour la reprise des travaux. En présentant ce Mémoire, M. le duc de Nivernais l'accompagnait de cette lettre :

Paris, 12 septembre 1773.

« Je suis chargé, Monsieur, par deux bonnes âmes, d'avoir l'honneur de vous présenter le mémoire ci-joint. Ces deux bonnes âmes sont ma femme et M[me] la comtesse de Rupelmonde, la carmélite, qui s'intéresse vivement au séminaire du Saint-Esprit, en faveur duquel nous vous implorons. Ce séminaire, comme vous le savez mieux que moi, est très utile à la religion par les sujets qu'il fournit. » Et, après avoir énuméré les motifs de sa requête, le duc ajoutait : « J'espère pour toutes ces raisons réunies, Monsieur, que vous voudrez bien accueillir favorablement cette demande ; j'en aurai la plus sincère reconnaissance, et les deux saintes

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

qui m'emploient prieront Dieu pour vous avec grande ferveur (1). »

A la suite de toutes ces démarches, le ministre commença par se laisser toucher et pria M. de Sartine de charger l'architecte Chalgrin d'aller vérifier les devis de M. Le Camus de Mézières et de lui faire parvenir un rapport sur l'état des travaux.

Pendant que cela se passait, M. de Sartine, si dévoué à l'œuvre du Saint-Esprit, fut nommé ministre de la Marine (1774). Il négocia aussitôt avec la communauté l'envoi de prêtres dans les missions, en particulier à Cayenne. Ces engagements furent ratifiés par Lettres patentes du roi, en décembre 1777 : mais, avant cette époque, la communauté éprouva la bienveillance du nouveau ministre. M. Chalgrin, architecte du Roi et premier architecte de Monsieur, à qui l'on doit l'achèvement de l'église Saint-Sulpice, la construction de Saint-Philippe-du-Roule et de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, fut chargé de la direction des travaux (1775).

La duchesse de Nivernais voulut une fois de plus mettre son influence au service de M. Becquet. Voici l'extrait d'une lettre qu'elle écrivit à M. Parent, le 30 octobre 1778 :

« Permettez-moi, je vous prie, Monsieur, d'avoir l'honneur d'implorer votre protection pour le séminaire du Saint-Esprit, auquel vous avez déjà fait du bien ; par vos bienfaits et ceux de M. de Sartine, le séminaire a commencé un bâtiment indispensablement nécessaire. Il y a déjà une chapelle entièrement finie et on travaille à faire des classes pour les jeunes étudiants, et vous savez mieux que moi, Monsieur, combien on a besoin de missionnaires en Amérique ; il en est déjà parti plusieurs du séminaire du Saint-Esprit, et on a toujours été fort content des missionnaires sortis de cette maison. Elle est donc très intéressante à conserver. Le bien que vous lui avez déjà fait, la bonté et la

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.



Marie-Chrétienne-Christine de GRAMMONT,

Comtesse de Rupelmonde, dame d'honneur de la reine Marie Leckzinska, puis religieuse carmélite du monastère de la rue de Grenelle, insigne bienfaitrice de la communauté du Saint-Esprit (1721-1784).

(D'après un tableau du couvent de l'Avenue de Saxe, réfugié à Natoye, Belgique.

protection dont vous honorez toutes les missions m'autorisent, encore plus que l'intérêt personnel et très sincère que je prends à cette maison, à vous représenter le besoin d'un secours pour continuer et achever le bâtiment commencé... Pardonnez-moi, je vous prie, mon importunité ; celle-ci n'est pas la première que je vous ai donnée pour cette maison ; mais l'œuvre est si bonne en elle-même, et je suis trop sûre que vous l'approuvez et que vous vous y intéressez, pour craindre de vous déplaire en vous la remettant sous les yeux (1). »

Tout allait à merveille, quand la communauté perdit deux de ses insignes protecteurs par la disgrâce de M. de Sartine et la mort de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris. De nouvelles difficultés surgirent. En dépit du changement d'architecte, comme les travaux avaient été repris sur la seule parole de M. Chalgrin, sans plans et devis en règle, sans enchères ni adjudication, on se trouva dans une impasse. De fortes sommes étaient dues à l'entrepreneur et aux ouvriers qui parlaient de poursuites. Heureusement que Mgr de Juigné, le digne successeur de l'archevêque défunt, prit aussitôt la Communauté du Saint-Esprit sous sa haute protection. Informé de l'état pénible et critique où elle se trouvait, il proposa à la Commission instituée pour la réforme des Ordres religieux d'affecter au payement des dettes une partie des revenus prélevés sur les biens des Célestins, dont les établissements de Paris et de Marcoussis venaient d'être supprimés (2).

Cette heureuse intervention permit d'acquitter les dettes et d'achever enfin les constructions. Le corps du bâtiment qui forme la façade de la rue des Postes a aussi grand air que celui élevé par M. Bouic sur l'impasse des Vignes. Quant à l'aile de la chapelle, elle est loin d'être aussi élevée que l'autre, jugée d'une hauteur démesurée par l'architecte Le Camus de Mézières. Il dit, en effet, dans son plan et devis du 14 avril 1769 :

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

(2) Archives du séminaire du Saint-Esprit : Lettre à Mgr Champion de Céré, archevêque de Bordeaux, membre de la Commission, le 16 avril 1783.

« Peut-être serait-il à propos, dans la suite, de déraser d'un étage l'ancien bâtiment, qui devient trop gros, s'écrase par son propre poids, et est trop élevé pour un bâtiment placé sur la cime d'une montagne (1). »

« La chapelle, écrivait Thiéry peu d'années après son achèvement, est décorée d'un ordre ionique ; on voit dans la nef deux autels dans le genre antique et deux bas-reliefs par M. Duret ; dans la salle des exercices, derrière l'autel, est une belle *Assomption,* ouvrage de M. Adam le Cadet. Ce morceau était jadis sur le maître-autel du collège de Grammont, supprimé depuis quelques années (2). »

La chapelle fut consacrée le 16 juillet 1780 par M François IV de Bonal, évêque de Clermont (3).

Après avoir gouverné sa communauté pendant vingt-sept ans et lui avoir donné le développement et l'extension que nous avons signalés, M. Becquet mourut le 28 octobre 1788, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il fut enterré, comme ses

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

(2) *Guide des amateurs à Paris*, t. II, p. 226.

(3) Le document suivant nous renseigne sur la décoration de cette chapelle :

Mémoire des ouvrages de sculpture, faits au séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, à Paris, sous les ordres de M. Chalgrin, architecte du roi, etc., exécutés en avril 1776 par M. Duret, sculpteur et ancien professeur de l'Académie Saint-Luc, demeurant rue du Pot-de-Fer, près Saint-Sulpice, à Paris.

Avoir arrangé et refait plusieurs morceaux d'un groupe colossal de dix pieds, très défectueux, placé dans le milieu de la chapelle, derrière le maître-autel, et y avoir ajouté plusieurs parties, comme tête, main, bras, visage, parties du corps et de draperie, 1,200 livres.

Au-dessus de la porte principale, faisant face sur la rue des Postes, est un carrelet où sont représentées les armes du roi, ornées de branches de lauriers et de guirlandes de chêne. Cet ouvrage est de la grandeur de dix pieds, sur cinq de longueur, exécuté en pierres de Conflans, 450 livres.

Au portail de l'église, avoir fait un grand bas-relief de la grandeur de vingt pieds six pouces, sur cinq pieds six pouces de hauteur. Ce bas-relief représente la prédication et le baptême par les missionnaires. Les deux sujets sont composés de vingt-six figures de la proportion de cinq pieds. L'exécution de ce bas-relief est de pierre de Conflans, 2,500 livres. Deux bas-reliefs de la grandeur de sept pieds neuf pouces de hauteur, sur trois pieds neuf pouces de haut, représentant le Saint-Esprit descendant sur les Apôtres ; l'autre, la Conception de la Sainte Vierge. Ces bas-reliefs, richement composés, sont placés au-dessus des portes du sanctuaire, prix 2,400 livres. (Archives du séminaire du Saint-Esprit.)

prédécesseurs, dans le caveau sous la nef de la chapelle.

« Pendant sa longue carrière, il fut pour tous un modèle de vertu. Il avait un grand esprit de mortification. Il était toujours levé une heure avant la communauté. C'est lui-même qui, à la prière du soir, lisait dans Beuvelet le point d'oraison pour le lendemain. Tous les dimanches et fêtes, il faisait alternativement avec M. Duflos, son premier assistant, une instruction familière sur l'évangile du jour, ce qui faisait la matière de l'oraison, après laquelle se disait la grand'messe qui était la messe de communauté. Cette messe commençait à 6 heures trois quarts, en hiver comme en été. M. Becquet assistait à tous les exercices, à tous les repas, même au déjeuner du matin, à la fin duquel tout le monde se tournait vers le supérieur et recevait ses avis pour la journée. Bien qu'il eût l'air sévère, il avait l'humeur gaie et féconde en bons mots (1). »

Avant d'aller plus loin, rendons-nous compte de la manière dont se continuait, au milieu des événements que nous avons résumés, l'œuvre de Claude Poullart, c'est-à-dire le recrutement et la formation des élèves du Saint-Esprit.

Comme il a été dit, à l'époque de la mort du fondateur, le nombre des étudiants était environ de soixante-dix. Sous M. Bouic, il s'éleva jusqu'à cent. L'esprit de piété et de pauvreté, la discipline ecclésiastique, la parfaite éducation cléricale, les bonnes études philosophiques et théologiques étaient en honneur au séminaire. L'esprit du saint fondateur était plus vivant que jamais au milieu de ses associés et de ses enfants. Pour en donner la preuve, nous allons faire appel aux documents les plus authentiques ; ce sont des lettres et rapports sortis du séminaire, écrits soit par les directeurs, soit par les élèves. Nous y ajouterons le témoignage d'auteurs contemporains.

(1) *Notice traditionnelle des supérieurs du séminaire du Saint-Esprit.* (Archives du séminaire.)

La première lettre que nous citerons est adressée au duc d'Orléans, fils du Régent.

Le prince Louis d'Orléans était né à Versailles en 1703. Sa jeunesse fut quelque peu agitée, mais, après la mort de son père et celle de sa femme, il se retira à l'abbaye de Sainte-Geneviève pour s'y livrer aux exercices de la pénitence, de la prière, de l'étude, et surtout aux œuvres de charité : visitant les malades dans les hôpitaux, s'occupant des orphelins, venant au secours des nouveaux établissements religieux ou ecclésiastiques, etc. Ce qui fit dire à une pieuse princesse, lors de sa mort, survenue le 4 février 1752, que c'était « un bienheureux qui laissait après lui beaucoup de malheureux ».

Voici la lettre que M. Bouic adressa à ce pieux et charitable personnage :

« Monseigneur, c'est avec une pleine confiance que le supérieur et les directeurs du séminaire du Saint-Esprit recourent à la charité de Votre Altesse Sérénissime. Ils sont chargés d'environ quatre-vingts pauvres étudiants, philosophes et théologiens, qu'ils nourrissent et instruisent gratuitement pour les disposer à remplir dignement les fonctions sacerdotales.

« Feu M. des Places, de Rennes, homme d'une vertu rare, après avoir renoncé à toutes les espérances du siècle, a commencé en 1703 et soutenu jusqu'à sa mort cet établissement, et ce sont trois de ses élèves qui le continuent et tâchent de le rendre chaque jour plus utile.

« On n'y reçoit que des pauvres, parce qu'il y a assez d'autres maisons où l'on reçoit ceux qui sont en état de payer leur pension. Quantités d'honnêtes familles, nobles et roturières, qui ne sont point en état de payer la pension de leurs enfants dans les collèges et les séminaires, trouvent ici une ressource pour procurer à leurs enfants, avec une bonne éducation, un état honorable et utile au salut des âmes.

« On examine bien soigneusement ceux qui demandent à y être admis, et, afin qu'ils y emploient bien leur temps, on

les examine encore deux fois chaque année sur la science et sur la piété.

« On fait souvent aux étudiants des conférences sur la philosophie et la théologie, et on leur fait pratiquer des exercices propres à en faire des ecclésiastiques laborieux, désintéressés, solidement capables et vertueux.

« Des personnes très respectables sont à même de rendre à Votre Altesse Sérénissime des témoignages non suspects du bon résultat et des fruits que l'établissement a produits; mais votre pénétration et votre expérience, Monseigneur, vous mettent en état de juger mieux que personne combien il doit être avantageux à l'Église et à l'État.

« Cette communauté n'a ni fonds ni revenus. Elle subsiste presque exclusivement des aumônes casuelles que la Providence lui envoie.

« Nous sommes déjà redevables à votre bonté, Monseigneur, des Lettres patentes qu'elle nous a procurées, et nous osons espérer d'avoir part à vos aumônes. Nous ne cesserons, nous et nos élèves, de faire des vœux pour la prospérité de Votre Altesse (1). »

Une lettre de la même époque, portant la date du 5 juin 1733, écrite par le même M. Bouic à un autre personnage influent, renferme les détails les plus précieux sur le personnel du séminaire, ses ressources, le régime qu'on y mène, la vie spirituelle, les études, les succès, la capacité et la parfaite orthodoxie des jeunes prêtres qui y sont élevés.

« La communauté, y est-il dit, est composée de quatre-vingts personnes, dont aucune ne paye pension. Cependant nous n'avons aucun revenu, mais seulement mille livres du roi et mille livres du clergé. Aucun des directeurs ne possède ni bénéfice ni pension. Toout ce qu'il faut pour la nourriture nous vient en partie des rétributions des messes des directeurs, et en partie de la charité des fidèles. La nourriture est très frugale, mais supportable : un peu de viande au dîner et au souper pour les jours gras, presque

(1) Archives du séminaire du Saint-Esprit.

toujours des légumes pour les jours maigres ; un demi setier de vin par jour pour les étudiants et un demi-estier à dîner et à souper pour les directeurs : à cela près, tout est égal. Le pain est bon, la viande et le vin sont passables, et l'appétit fait trouver tout bon.

« Quant à l'âme, on en prend, grâce à Dieu, encore plus de soin : la piété s'y nourrit par la méditation journalière, les examens généraux et particuliers, par les lectures spirituelles, par les exhortations et surtout par la fréquentation des sacrements. Il se fait au moins de dix à douze mille communions par an dans notre communauté. Le fruit qu'on en retire est tel que, par la miséricorde de Dieu, on ne sait ce que c'est que haine, animosité, division dans la maison. Je croirais même pouvoir assurer qu'il y en a très peu qui paraissent avoir une attache particulière au péché véniel. Le plus grand nombre d'entre eux s'appliquent sérieusement à acquérir les vertus propres à notre saint état. Il est à désirer qu'étant sortis de la maison, ils ne se relâchent point ; nous appréhendons pour eux ce relâchement contre lequel nous nous efforçons de les prémunir. Toutefois j'aurais l'honneur de vous dire que, depuis trente ans que la communauté existe, nous n'avons entendu parler d'aucun de nos élèves qui ait été poursuivi par les officiaux. Au contraire, il nous parvient tous les jours d'excellents témoignages de la plupart ; on dit qu'ils vivent avec beaucoup d'édification et qu'ils travaillent avec fruit au salut des âmes. Il y en a plusieurs qui, en moins de trois ans, ont rétabli dans des paroisses nombreuses la catholicité, la piété et la fréquentation des sacrements ; ils en ont senti l'utilité dans la maison, ils veulent maintenant y faire participer les autres.

« Cette application à la piété ne fait que sanctifier et animer l'application aux sciences convenables à notre état pour la rendre plus fructueuse. Outre les exercices des classes, nous faisons tous les jours à nos élèves des conférences de philosophie et de théologie ; les dimanches et les fêtes, nous avons, soit des thèses, soit des explications de l'Écriture Sainte ; puis on leur fait passer de sérieux examens deux

fois chaque année. Le fruit de leurs études est tel que jamais noüs n'avons ouï dire qu'aucun de nos élèves ait été refusé aux ordinations ; au contraire, nous avons presque toujours des éloges de leur capacité. Encore au dernier examen à l'archevêché, on a dit sans flatterie à quelqu'un d'entre eux qui a été fait sous-diacre, qu'il fallait qu'il prît des degrés parce qu'il y avait en lui de quoi faire un très bon grand vicaire. La gloire en soit à Dieu !

« Il reste à vous dire, Monsieur, ce à quoi on les emploie après leur sortie de la maison : ils ne tardent guère à trouver des places. Ils travaillent soit en qualité de curés ou de vicaires, ou ils desservent les hôpitaux, ou s'occupent de missions ; d'autres aident dans la direction des séminaires, enseignent la philosophie et la théologie ; quelques-uns sont grands vicaires. De tous ceux que nous avons élevés et formés, il n'y en a pas un qui soit devenu APPELANT ; au contraire, presque tous ont combattu la secte ou de vive voix ou avec la plume. La gloire de tout cela en soit rendue à Dieu seul ; nous n'en avons jamais tant dit qu'à vous, Monsieur ; priez Dieu pour qu'il conserve et perfectionne de plus en plus son œuvre. »

M. Caris écrivait de son côté :

« Monseigneur, il m'est trop honorable qu'un prince de votre naissance et de votre mérite daigne penser à moi, pour que je manque à lui en témoigner ma très humble reconnaissance. Vous avez eu la bonté, Monseigneur, de demander comment je fais et en quel état sont mes finances. Vous en seriez informé plus souvent, si les vôtres étaient proportionnées à votre rang et à la générosité de votre cœur. Je bataille tant que je peux pour payer mes dettes et je n'en peux venir à bout ; les temps sont trop difficiles ; les aumônes trop rares et trop peu abondantes. Je n'ai garde de me plaindre de la divine Providence ; je crois qu'il nous est plus avantageux d'être pauvres que riches ; pourvu que nous ayons un nécessaire que d'autres appellent mourir de faim, je suis content. Jésus-Christ, notre Maître, a voulu vivre et mourir pauvre ; nous serons trop bien récompensés, si, après

lui avoir ressemblé en ce point, il nous fait part de son royaume. C'est là l'espérance qui nous console. Nous redoublons nos vœux, surtout en ces saints jours, pour la santé et la prospérité de Votre Altesse Sérénissime dont j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur. » « P. C. »

Plusieurs auteurs profanes du XVIIIe siècle parlèrent dans divers ouvrages du séminaire du Saint-Esprit. Nous en citerons un seul que d'autres, d'ailleurs, ont reproduit. Jaillot, dans ses *Recherches critiques et historiques sur la ville de Paris,* s'exprime ainsi :

« Le séminaire du Saint-Esprit doit son existence à Claude Poullart des Places, prêtre du diocèse de Rennes. Ce pieux ecclésiastique, convaincu que le défaut de fortune et de ressources prive plusieurs jeunes étudiants du moyen d'entrer dans les séminaires et d'y acquérir les connaissances nécessaires aux ecclésiastiques, ne se contenta pas d'en aider quelques-uns, il forma encore le projet de les rassembler ; il était persuadé qu'il trouverait bientôt des coopérateurs à son zèle. La charité et l'humilité furent la base de cet établissement... M. Poullart voulut qu'on ne reçût dans son séminaire que des jeunes gens capables d'étudier en philosophie ou en théologie, et, qu'après le temps destiné à cette étude, ils pussent y demeurer encore deux ans pour se former aux fonctions du sacerdoce. Il exigea qu'ils ne prissent aucun degré, qu'ils renonçassent à l'espoir des dignités ecclésiastiques, qu'ils se bornassent à servir dans les pauvres paroisses, dans les hôpitaux et dans les postes déserts et abandonnés, pour lesquels les évêques ne trouvent presque pas de sujets ; enfin à faire des missions, tant dans le royaume que dans les colonies. Ce séminaire a fourni à celui des Missions Étrangères plusieurs sujets qui ont mérité d'être nommés vicaires apostoliques dans les Indes.

« Cet établissement parut si utile, que plusieurs personnes s'empressèrent de le protéger ; le clergé, assemblé en 1723, lui assigna une pension ; le roi lui en accorda une, et des lettres de confirmation, le 2 mai 1726, enregistrées au Par-

lement, le 19 mars 1731, et à la Chambre des Comptes, le 31 juillet 1734 ; ils en ont encore obtenu de nouvelles, en 1761, enregistrée le 6 avril de l'année suivante (1)..... »

Mais bien avant l'époque à laquelle Jaillot publiait ses volumes, un écrivain plus autorisé rendait un beau témoignage à l'œuvre de Claude Poullart. En 1735, paraissait un ouvrage intitulé : *Traité de la dévotion au Saint-Esprit par un solitaire de Septfonds* (2).

L'auteur disait dans son Avertissement : « L'Esprit-Saint ne manque jamais de bénir ceux qui lui sont dévoués. Nous en avons sous les yeux un exemple bien frappant dans la capitale du royaume. Des ecclésiastiques pleins de charité et de zèle, sans biens, sans ressources humaines, souvent contredits, animés de l'esprit d'une sainte et savante société, se sont consacrés au Saint-Esprit pour établir un séminaire sur l'unique fonds de la Providence, où, de tout le royaume on recevrait et élèverait gratuitement de pauvres ecclésiastiques qui auraient de la vocation et du talent pour servir utilement l'Église. Il y en a actuellement plus de cent. Déjà plusieurs d'entre eux occupent des emplois considérables et se distinguent dans le saint ministère. Ce sera, un jour, le plus beau séminaire de l'Église de France. On les fait étudier en philosophie et en théologie aux Jésuites, on les exerce et on leur fait d'excellentes répétitions. On peut dire que ce séminaire du Saint-Esprit ne le cède à aucun autre et qu'il n'en est point où l'on forme avec plus de soin les ecclésiastiques à la science et à la vertu ; il n'en est point où on étudie mieux et où l'on s'exerce avec plus de zèle à la pratique des plus solides vertus. De sorte que nous pouvons dire avec le psaume : « C'est là l'ouvrage du Seigneur, et nous le voyons avec admiration. »

(1) *Recherches critiques et historiques de la ville de Paris*, t. IV, 17e quartier Saint-Benoît, article *Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception*, Paris, 1775. — Voir aussi le *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, par Thierry, en 1787, t. II.

(2) A Paris, rue de la Harpe, vis-à-vis de la rue des Deux-Portes, au Bon-Pasteur, approuvé le 21 mai 1734 par M. de Saint-Aubin et imprimé en 1735, vol. in-12. (Bibliothèque nationale, inventaire, H 53504.)

Fermons ce chapitre par un extrait du *Gallia christiana.* Au moment où les Bénédictins faisaient paraître le tome VII de cette importante publication, c'est-à-dire vers 1744, ils constataient que les membres de la Congrégation du Saint-Esprit étaient déjà répandus dans toutes les parties du monde, remplissant les plus modestes emplois, comme curés, vicaires, aumôniers ou missionnaires. Il y en avait en Chine, au Tonkin, au Siam, en Cochinchine, au Canada et chez les peuples sauvages de l'Amérique. Quoique destinés par leur esprit et par leur vocation à s'occuper des ministères les plus humbles dans l'Église, quelques-uns s'étaient vu cependant arracher à leur vie obscure pour occuper des postes élevés dans plusieurs diocèses de France. Voici comment s'expriment les auteurs du *Gallia christiana :*

« *Plurimi quoque in hoc seminario educati per varias Franciæ dispersi sunt provincias, qui felicem in procuranda populorum salute operam ponunt ; alii extremas mundi plagas peragrarunt, ut Christum annunciarent ; hodieque sunt Evangelii præcones in imperio Sinensi, Tunquino, Siamo, Cocincina et Canadensi regione, necnon in coloniis Gallicis, et apud Americæ barbaros. Quamvis autem, ut diximus, societas hæc nonnisi ad obeunda tenuiora Ecclesiæ munia destinet alumnos, complures tamen episcopi Gallicani ad præcipua diœceseum officia nonnullos promoverunt, et etiam nunc promovent* (1). »

(1) *Gallia christiana*, VII, p. 21, col. 1043. — Voir aux *Pièces justificatives*, n. V.

CHAPITRE XXI

Le séminaire du Saint-Esprit cinquante ans après sa fondation, d'après la correspondance d'un élève, M. François Pottier, plus tard évêque d'Agathopolis et vicaire apostolique du Su-Tchuen.

Naissance de M. Pottier. — Ses études au Saint-Esprit. — Règlement et vie du séminaire d'après ses lettres. — La perfection des études. — Examens. — Sciences. — Détails pittoresques.

François Pottier naquit le 2 mars 1726, à La Chapelle-Saint-Hippolyte, près Loches, en Touraine. Doué d'une intelligence très vive, il fit de brillantes études et, se sentant appelé au sacerdoce, il entra au Saint-Esprit, « attiré, dit son biographe, par l'excellente organisation de ce séminaire (1) ». Il s'y appliqua avec ardeur à l'acquisition de la science sacrée et de la piété. En même temps il sentit grandir dans son âme l'apostolique désir d'aller prêcher l'Évangile aux infidèles. Après son ordination à la prêtrise, il triompha de la résistance de ses parents et s'embarqua pour la Chine, cette terre classique de la persécution et du martyre. Là, il devint la pierre angulaire des vastes missions du Su-Tchuen et, pendant trente-six ans, fit l'étonnement et l'admiration de tous par l'immensité et la variété de ses travaux. Jamais il ne lui vint en pensée de suspendre l'exercice de son zèle pour revoir la France, qu'il ne cessa d'aimer pourtant du

(1) L. Guiot : *La Mission du Su-Tchuen au XVIIIe siècle. Vie apostolique de Mgr Pottier, evêque d'Agathopolis*. Paris, Téqui, 1892.
L'auteur de cet intéressant ouvrage, M. L. Guiot, ancien conservateur des forêts, a recueilli par héritage de famille les papiers et souvenirs de Mgr Pottier, parmi lesquels cinquante-deux lettres de sa correspondance pendant les cinq années qu'il a passées au séminaire du Saint-Esprit.

fond de son âme. Quand on voulut l'élever à la dignité épiscopale, il protesta de toutes ses forces et désigna pour cette charge un de ses confrères. La lettre se croisa en route avec les Bulles pontificales qui le nommaient évêque d'Agathopolis. N'y pouvant plus rien, il se résigna et fut le modèle des vicaires apostoliques. Grande leçon pour les ambitions vulgaires et impuissantes qui vont au-devant des plus lourdes responsabilités avec une douloureuse inconscience!

De sa mission lointaine, Mgr Pottier envoyait en France des lettres et des rapports dont le contenu excitait au plus haut degré la curiosité pieuse et dévouée de ses contemporains. Mais déjà, au temps de son séminaire, il entretint avec sa famille une correspondance qui a été conservée en partie. Ces lettres découvrent les sentiments qui l'animaient à cette époque : attachement très profond et très délicat à son séminaire, respectueuse déférence et filiale affection pour ses maîtres, confiance en leurs avis, empressement à leur obéir. A notre point de vue spécial, ce sont des documents précieux pour nous aider à pénétrer dans la vie intime de la maison.

Le fervent séminariste retrace tout d'abord les grandes lignes du règlement quotidien, dont l'ensemble convergeait vers la formation sacerdotale la plus complète.

« Le lever avait lieu à 5 heures, avec une demi-heure pour s'habiller; ensuite la prière jusqu'à 6 heures. Après cela, l'étude jusqu'à 7 heures trois quarts. L'étude faite, le déjeuner jusqu'à 8 heures. Le quart d'heure suivant était libre. A 8 heures un quart, départ pour le collège d'Harcourt jusqu'à 11 heures. Retour au séminaire et chant jusqu'à 11 heures et demie; ensuite *Benedicite*, et à 11 heures trois quarts, le dîner. Après le dîner, récréation jusqu'à 1 heure et demie, ensuite on faisait une conférence jusqu'à 2 heures et demie : après quoi, retour au collège jusqu'à 4 heures et demie. En allant et revenant, récitation du chapelet. Au retour, étude jusqu'à 5 heures trois quarts, ensuite conférence jusqu'à 6 heures et demie; après cela, *Benedicite* et petite exhortation durant un quart d'heure. Ensuite souper et récréa-

tion jusqu'à 8 heures et demie, prière durant un quart d'heure et coucher (1). »

« Chaque jeudi (c'était le jour de congé), le séminaire se transportait à sa maison de campagne de Gentilly, peu éloignée de Paris, ce qui procurait aux jeunes gens un repos nécessaire, car leurs études n'étaient pas interrompues les dimanches et jours de fête; seulement, ils n'allaient pas ces jours-là au collège Louis-le-Grand, et les offices leur prenaient un temps notable. Les lundis et mercredis, il y avait cours d'Écriture sainte; le samedi, on reprenait l'explication de ce qui avait été vu pendant la semaine. »

La piété, en dehors des exercices communs, s'alimentait encore par des pratiques particulières, et sous une tutelle sage et bienveillante, de pieuses associations propageaient parmi les élèves le bon esprit et la vertu.

« Nous nous rassemblons les jours de congé, quelques amis et moi, pour faire entre nous une conférence spirituelle, parler de Dieu et de la dignité de l'état ecclésiastique du mieux que nous pouvons. Cette conférence est ordinairement d'un quart d'heure, elle se fait à Gentilly. Là nous nous retirons dans une chambre afin de n'être pas troublés par les autres séminaristes. Notre conduite a été approuvée par le supérieur à qui on a demandé son consentement. »

Le jeune clerc avançait ainsi rapidement dans les voies d'une forte et solide vertu. Sa conscience lui fait souvent redire le mot de l'Apôtre : *qui spernit modica, paulatim decidet,* qu'il traduit dans ces belles pensées :

« Je sors fort rarement du séminaire, aussi M. le supérieur ne me refuse-t-il jamais lorsque je lui demande... Je n'oublie pas les règles de mon séminaire, je ne les commente ni les interprète, cela ne convient qu'à des personnes qui ont l'esprit tout opposé à ce qu'on exige d'elles; une obéissance et une soumission aveugles sont tout ce qu'on désire dans un séminaire et dans toute autre communauté. Il faut regarder les Règles de la maison comme des commandements de

(1) Extraits de différentes lettres.

Dieu, et, en observant ces Règles, on exécute par conséquent ses commandements. En violant ces Règles, on offense Dieu quelque peu de chose que soit une Règle ; aussi il est rare que quiconque la viole dans les plus petits points ne la viole plus souvent dans de plus grands, et ne vienne à la fin à la mépriser. Un jeune séminariste qui observe sa Règle exactement est tranquille et ne craint point qu'on vienne lui faire de la peine ; il vit content et sert Dieu d'une manière à attirer sur lui la bénédiction du ciel ; au contraire, celui qui la viole a toujours dans la conscience comme un ver qui le ronge. Il se dit continuellement à lui-même qu'il a péché et qu'il est exposé à quelque sanction désagréable. Ce sont là autant de vérités que l'expérience nous prouve chaque jour. Pour ne point me reprocher à moi-même la violation de ma Règle, je l'observe de point en point ; les avis charitables et paternels que vous voulez bien me donner m'excitent encore davantage à me contenir dans mon devoir. Comme ces avis sont toujours nécessaires et utiles aux jeunes gens, j'espère que vous voudrez bien continuer à m'en donner... »

L'application à l'étude se maintenait ardente comme au temps de Claude Poullart :

« Il entre au séminaire, lui dit un jour le sous-supérieur, peu de jeunes gens qui ne recommencent leur philosophie. Lorsque vous sortirez de la maison, vous ne serez pas docteur de la Sorbonne, mais vous serez peut-être tout aussi capable de l'être que ceux qui obtiennent ce diplôme. Tous nos sujets sont estimés partout, et souvent même on nous en demande pour professer la philosophie ou la théologie, sans qu'on les examine auparavant, car on sait bien d'où ils sortent... »

D'ailleurs, conformément à la pensée du saint fondateur, il y avait au cours de l'année deux examens dont l'issue était non moins honorable pour les directeurs, chargés de la répétition des leçons à l'intérieur du séminaire, que pour les professeurs du collège.

Il écrivait à la date du 1er avril 1749 : « Nous sommes

quittes de nos examens de Pâques depuis vendredi dernier, et je m'en suis tiré le mieux que j'ai pu ; je crois avoir contenté mes examinateurs, car ils m'ont dit que je n'avais qu'à continuer à bien étudier et à m'exercer. Des dix-huit logiciens que nous sommes, il n'y en a pas un seul de renvoyé. Cela est consolant pour nous (car il est visible que nous contentons nos supérieurs), et pour notre répétiteur qui voit sa semence profiter. Tout le séminaire a été examiné, il a fallu une semaine pour tout. La durée de l'épreuve, pour chacun de nous, a été d'une heure et demie. Nous voilà tranquilles jusqu'à la fin de l'année scolaire courante. »

L'enseignement des sciences entrait-il dans ce programme d'études ? On n'en saurait douter, après ce que nous trouvons dans une de ces lettres.

« Au commencement de la prochaine année, je ne puis vous dire si on me mettra en théologie. M. le supérieur n'accorde pas ordinairement cette faveur à ceux qui ne savent pas la physique ; cette science n'est pourtant pas, à ses yeux, le fondement de la théologie, mais elle développe beaucoup l'esprit et donne une plus grande facilité pour comprendre et s'énoncer. Depuis le Carême jusqu'à la fin de l'année, les Jésuites font des expériences deux fois par semaine. Outre cela, on fait, à la fin de la logique, au séminaire du Saint-Esprit, une partie de mathématiques, la plus nécessaire pour pouvoir étudier la physique. »

Il y avait, outre les jeûnes ordinaires, un jeûne extraordinaire la veille de la fête de l'Immaculée-Conception. Les jours de jeûne, le dîner se composait de deux plats outre la soupe ; c'était, soit du potiron accommodé avec du lait, soit des lentilles ; d'autres fois, des cardons au beurre ou des navets ou du céleri, quelquefois c'était du riz avec des œufs. A la collation on recevait un morceau de pain suffisant, avec du fromage et deux pommes. N'oublions pas, à chaque repas, une *chopine* de bière à laquelle il fallait s'habituer, faute de vin. Pour le reste du temps, on était bien nourri. On jeûnait pendant le carême entier, mais pendant la sainte

quarantaine le régime du séminaire était plus fortifiant que celui des jeûnes isolés. Le dîner se composait toujours de deux plats, outre le potage, mais deux fois par semaine on servait du saumon ou d'autre poisson, et pour la collation, les confitures, les noix et les prunes cuites alternaient avec le fromage. François Pottier, dont la santé était parfaite, jeûna donc pendant tout le carême (1).

La correspondance fait connaître des détails qui ne manquent pas de pittoresque :

« Je me rase moi-même, dit-il dans une de ses lettres, et ceux qui savent raser rendent ce service aux autres ; je m'en suis dispensé en m'excusant sur le peu d'usage que j'ai sur cela ; je fais seulement la tonsure à un camarade, et il me la fait à son tour. Il n'y a point de barbier à la maison, et c'est un séminariste qui rase M. le Supérieur. »

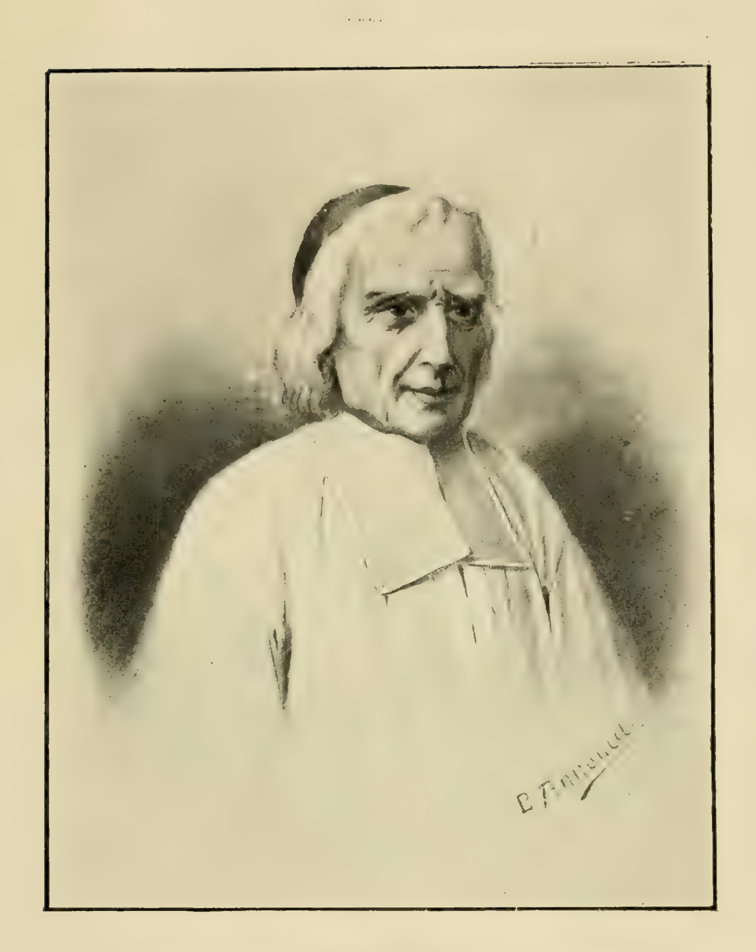
Un autre aveu révèle l'existence d'incommodités d'une nature toute spéciale désignées jadis par un vieux spiritain sous le nom de « cilice vivant ».

« Nous sommes couchés, écrivait F. Pottier, le 1er avril 1749, sur un matelas ; je serai obligé, l'été, de mettre mon lit par terre, à cause des punaises. » Et il ajoute : « Nous avons eu cet hiver un chauffoir commun, mais je n'y suis pas venu pour me chauffer, car les chaussons de molleton qu'a eu la bonté de m'envoyer ma tante m'ont préservé du froid aux pieds. »

La franche gaieté a été toujours la compagne indispensable de la vie commune qu'anime la charité ; l'esprit harassé par l'étude aimait à se détendre dans d'innocentes récréations.

« Il me paraît que vous avez été surpris de la manière dont j'ai tâché de tromper M. Catrou au Carnaval, pour le faire archevêque de Tours. On se divertit, tous les ans, à donner des charges éminentes à tous les nouveaux, et afin de mieux réussir à les en persuader, on use de stratagèmes à peu près semblables à celui dont je me suis servi. Pour les

(1) Extrait de diverses lettres.



François BECQUET
quatrième Supérieur général du Saint-Esprit (1763-1788).

persuader, il est nécessaire de leur troubler l'esprit et de le mettre hors de son assiette, parce que si on leur disait, de sang-froid, au commencement de la lettre, qu'ils sont pape, évêque, empereur, reine de Hongrie, premier moutardier du Pape, légat du Pape, ambassadeur du Roi, général d'armée, etc..., il ne serait pas possible d'en prendre un seul, au lieu qu'en les abattant tout d'un coup de cette manière par des Lettres patentes, presque aussi bien arrangées que celles que donne le Roi, il est pour ainsi dire impossible de ne les pas prendre, et M. le Supérieur dit qu'il n'a jamais vu que des bêtes et des stupides qui ne le fussent pas. Afin que tout le monde jouisse de ce plaisir innocent, tout le monde se mêle de cela, les supérieurs, qui avouent l'avoir été eux aussi, étant sujets, sont à la tête ; enfin si vous aviez vu la manière dont on s'y prend, vous diriez qu'il est moralement impossible de n'être pris. On connaît les caractères et la vocation par la manière dont on se comporte lorsqu'on est pris. Il n'y a rien de plus beau et de plus divertissant que de voir le Pape. Si je ne vous en avais pas parlé, c'était afin de pouvoir surprendre M. Catrou, ce que je n'aurais pu faire efficacement s'il eût été averti. Ceux qui, après avoir été détrompés, prennent bien la chose, sont infiniment estimés tant des supérieurs que des sujets, parce qu'on connaît par là leur bon caractère ; il en est tout le contraire de ceux qui se fâchent. »

CHAPITRE XXII

Le Jansénisme et la Congrégation du Saint-Esprit.

Haine des Jansénistes contre les Spiritains. — Les " Nouvelles ecclésiastiques ". — Le " Supplément jésuitique ". — Traits satiriques. — Guerre déclarée à Verdun. — Pamphlets contre M. Becquet; Lettres à M. Becquet. — Condamnation de l'Index.

Nous avons eu l'occasion de dire que l'œuvre de Claude Poullart se trouva, dès l'origine, en butte aux attaques des jansénistes. Il y eut d'abord des tracasseries, qui dégénérèrent en persécution ouverte, à l'occasion du legs de Charles Le Baigue. Tout Paris s'en émut, et il ne fallut pas moins de onze ans pour voir se calmer cette violente tempête ; encore dut-on recourir à l'influence de puissants protecteurs, comme les cardinaux de Fleury et de Bissy.

Mais ce ne fut là que le prélude de la guerre acharnée que la secte fit aux disciples de Claude Poullart, pendant tout le XVIIIe siècle, principalement de 1730 à 1750. Il suffit de parcourir le recueil des *Nouvelles ecclésiastiques* (1), feuille hebdomadaire des partisans de Jansénius et de Quesnel, pour se faire une idée de la haine qu'ils avaient vouée à la communauté naissante, à ses directeurs, à ses élèves. Cet acharnement suffirait seul à faire l'éloge de la Congrégation du Saint-Esprit, car on peut bien appliquer ici, dans une certaine mesure, le mot de Tertullien et dire : « Ceux qui les connaissent savent bien que les *Jansénistes*

(1) *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution « Unigenitus »*. Cette feuille fut fondée en 1730 et parut jusqu'en 1794. Le recueil complet est devenu extrêmement rare.

ne pouvaient haïr et persécuter qu'une œuvre extrêmement utile à la Religion (1). »

Les *Nouvelles ecclésiastiques* parlent fréquemment des disciples de Claude Poullart ; c'est toujours avec le plus grand mépris et avec des termes tellement grossiers qu'il est impossible de les reproduire. Voici pourtant un échantillon du style du gazetier janséniste :

« Les *Bouics*, — c'est ainsi qu'il appelle les disciples de Claude Poullart, connus alors sous le nom de Spiritains ou de Placistes, — les *Bouics* sont une espèce d'ecclésiastiques de basse condition, nourris et élevés par les Jésuites, à qui, par reconnaissance, ils ont voué la dépendance la plus servile pour ne penser et n'agir que par les impressions de leurs maîtres. Ce sont pourtant des gens de ce caractère qui sont décorés du titre fastueux de communauté du Saint-Esprit (2). » Fait-il le portrait d'un spiritain, il dépeint M. Thomas comme un « homme peu propre à persuader, si ce n'est peut-être par le talent singulier qu'il a de rouler dévotement les yeux et de faire de pieuses grimaces (3) ».

Comme dans tous ses articles, le nouvelliste affecte d'appeler les prêtres du Saint-Esprit du nom de Bouics, le *Supplément jésuitique* (4) lui répondit enfin : « Selon le Nouvelliste, les prêtres du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception sont vulgairement appelés Bouics, du nom de leur premier supérieur. Si la coutume de cet écrivain était de lire les écrits dont il parle, il aurait trouvé dans le *Gallia christiana* dont il fait mention, à la fin de la même feuille, ce que c'est que les prêtres de la communauté du Saint-Esprit. Les auteurs bénédictins en rapportent l'établissement, l'esprit et le gouvernement. Il aurait pu y voir que M. des Places a été le premier supérieur de cette communauté, dont les sujets se nomment ordinairement *Placistes*.

(1) Cf. *Apologétique*, c. v.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques,* 23 octobre 1743, p. 158.

(3) *Ibid.*, p. 159.

(4) *Supplément jésuitique*, 12 avril 1746. Le *Supplément jésuitique* fut fondé pour combattre les *Nouvelles ecclésiastiques.*

D'ailleurs, il doit savoir que M. Bouic n'était que le troisième supérieur et qu'il ne donna nullement son nom à la communauté. Quelle est donc cette affectation? Serait-ce plaisanterie? En ce cas, je conseille au nouvelliste de s'en tenir aux lamentations et aux injures : c'est à ce style qu'il est appelé. Il faut que chacun suive sa vocation, disait en pareille occasion le fameux Racine aux mauvais plaisants de Port-Royal. »

De pareilles citations donnent une idée des attaques injurieuses auxquelles se livraient les sectaires jansénistes contre les catholiques en général, mais en particulier contre les corps religieux qui défendaient l'Église et le Pape, et en tête desquels marchaient alors la Compagnie de Jésus et la Congrégation du Saint-Esprit. Il n'y a pas de calomnies ni de mauvais procédés qui n'aient été employés pour les décrier. On les persécutait avec une telle violence que plus d'une fois ils furent obligés de se retirer de la lutte afin d'éviter de plus grands malheurs.

Il suffisait d'avoir été élevé par les Placistes pour être signalé aux traits satiriques des écrivains jansénistes. Dans ses démêlés avec M. Maldan, curé de Chablis, le gazetier n'oublie point de faire remarquer que cet ecclésiastique a été « élève de la Communauté du Saint-Esprit, vulgairement appelés *Bouics*, qui vont prendre des leçons de philosophie et de théologie au Collège des Jésuites et qui se nourrissent, dit-on, des restes de ces Pères (1) ». Ce dernier trait revient souvent ; et quand le pamphlétaire a rappelé la charité admirable qui porta un homme de Dieu à recueillir d'humbles aumônes pour élever de Pauvres Clercs, il croit avoir jugé son œuvre. Pouvait-on attendre quelque chose de bon d'hommes qui allaient quêter des aumônes dans les collèges des Jésuites? Voilà à quels excès et à quelle perversion du sens moral conduit l'esprit de secte!

Si les jansénistes poursuivaient ainsi les prêtres et les missionnaires des divers diocèses de France qui avaient reçu

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 25 octobre et 17 novembre 1735, p. 211.

leur éducation cléricale dans l'*Établissement des Pauvres Écoliers,* on conçoit sans peine qu'ils aient essayé d'entraver partout le développement du pieux institut, fondé par Claude Poullart.

Une guerre à outrance fut déclarée quand Charles-François d'Hallencourt de Drosménil, évêque de Verdun, prélat zélé pour la pureté de la foi, appela, en 1737, les Messieurs du Saint-Esprit pour diriger son séminaire, à la place des chanoines réguliers de la réforme de Mattaincourt, infectés de jansénisme. Le supérieur de la Communauté était M. Thomas, et le professeur le plus en vue, M. Becquet. Les chefs du parti janséniste dans le diocèse étaient l'official Garot, et Guérin, jacobin, prieur de son couvent. A peine arrivés, les Spiritains furent accusés « de vouloir renverser l'ancienne doctrine dont l'Église de Verdun est en possession (1) ».

Le *Gallia christiana* devint même l'objet des attaques de la feuille sectaire, parce que ses auteurs n'avaient pas loué tout ce qui était janséniste et calomnié tout ce qui était catholique. « L'on parle, dit-elle, de la Communauté appelée le Saint-Esprit et l'Immaculée-Conception, autrement la Communauté des Bouics... On a soin de faire honneur à ces nouveaux venus de deux établissements qui leur ont été procurés par feu M. le cardinal de Bissy, à Meaux, et par M. d'Hallencourt de Drosménil, à Verdun, dont il est évêque. Pour fixer le jugement du public sur les avantages que peut produire cette engeance ecclésiastique, il fallait donc ajouter que les élèves de cette communauté n'étudient point ailleurs que chez les Jésuites (2). »

Le *Supplément jésuitique,* répondant aux attaques des *Nouvelles ecclésiastiques,* disait vers cette époque : « Personne n'ignore à quels desseins les Placistes avaient été appelés à Verdun. La réputation dont ils jouissent pour la doctrine et pour les mœurs les y avait devancés, et c'est ce

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 23 octobre 1743.
(2) *Ibid.*, 1745, p. 129-131.

qui leur mérita dès lors la haine du petit troupeau. On envisagea dans la secte leur établissement comme le dernier coup porté à l'erreur dans le diocèse de Verdun (1). »

En 1741 parurent deux libelles intitulés : *Lettres à M. Becquet, professeur au Séminaire de Verdun, au sujet de la thèse qu'il a fait soutenir en avril 1740. — Deuxième Lettre à M. Becquet, professeur au Séminaire de Verdun, au sujet de la deuxième thèse qu'il a fait soutenir le 11 avril 1741.* Enfin le P. Guérin, jacobin, ose dénoncer à l'évêque de Verdun lui-même un sermon de M. Becquet prononcé dans l'église des Jésuites. C'est un panégyrique de saint François-Xavier, sujet peu agréable au dénonciateur.

Le premier grief allégué fut que M. Becquet avait répété qu'il fallait « obéir au Pape à l'aveugle ». Suit une déclamation dans laquelle l'accusateur s'écrie que ce langage mit autrefois la France en deuil par le massacre de ses rois. M. Becquet avait parlé de la soumission due au Saint-Siège, mais non dans les termes imputés.

Le second scandale provoqué par M. Becquet était d'avoir avancé que Dieu respecte les lois de la liberté et ménage sa délicatesse. Le P. Guérin avait une tout autre théorie concernant l'action de Dieu sur ses créatures.

En troisième lieu, M. Becquet avait dépeint avec de fortes couleurs les vices des nouveaux sectaires.

Le 23 janvier 1744, l'évêque de Verdun prononça un jugement en faveur du zélé et savant spiritain, et ne laissa au dénonciateur que la honte d'avoir porté de fausses accusations.

Les *Lettres à M. Becquet* étaient remplies de grossières injures et toutes semées d'erreurs. « Il n'est pas besoin, y lisait-on, de vous demander pour quelle fin Dieu vous a créés : c'est pour faire revivre l'erreur de Pélage avec les assaisonnements dont les Jésuites ont essayé de la tempérer... C'est proprement dans les matières de la grâce que vous montrez votre propriété jappante, et, pour vous dire

(1) 12 avril 1746, pp. 53 et suiv.

en deux mots ce que vous êtes, il n'y a qu'à vous définir un animal aboyant au jansénisme. Vous méritez bien que Monseigneur notre Évêque vous renvoie barboter dans l'égout du collège de Clermont, d'où vous êtes venus nous exhaler tout ce qu'une pareille source a d'infection et d'horreur (1). »

A ces amabilités on ajoute avec profusion les termes de sacrilège, de corrupteur, d'impie et de peste publique.

Ces libelles furent condamnés par mandement de l'évêque de Verdun du 10 juillet 1744 comme « pleins d'erreurs et d'hérésie, comme renouvelant le Baïanisme, le Jansénisme et le Quesnellisme », et tous les curés du diocèse furent mis en demeure d'envoyer leur adhésion. La chose n'en resta pas là. Les lettres ne portaient ni le nom de l'auteur ni celui du libraire : on les présentait comme ayant été imprimées à Cologne. Bientôt la fausseté de ce titre fut découverte, et l'on sut que les pamphlets avaient été imprimés clandestinement à Pont-à-Mousson par le sieur Morin, à qui le sieur Jolly, curé de La Croix-sur-Meuse, avait remis le manuscrit.

Une longue procédure à ce sujet prouva que M. Garot et le P. Guérin étaient les principaux auteurs et instigateurs de toute la manœuvre des libelles. Laissons aux *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes le soin de nous en donner à leur façon le récit et la conclusion.

« Les intrigues de la Société (Jésuites) ayant obligé M. de Drosménil, il y a quelques années, d'ôter son séminaire aux chanoines réguliers, les Révérends Pères crurent qu'il devait leur être confié. Mais le prélat le donna, ou pour mieux dire, le livra aux prêtres du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception, vulgairement appelés « Bouics », du nom de leur premier supérieur, qui font autant de mal à ce pauvre diocèse que leurs prédécesseurs y faisaient de bien en y enseignant la doctrine de l'Église dans sa pureté. A présent, les prêtres qui le gouvernent et dont la maison primitive est à

(1) *Première Lettre*, p. 78 ; *Supplément jésuitique*, 24 mai 1746.

Paris, rue des Postes, y enseignent le pur molinisme, avec toutes les calomnies qu'ils ont apprises des Jésuites, leurs maîtres et leurs nourriciers. C'était équivalemment donner ce séminaire aux Jésuites. Ils suspendirent seulement l'effet de leur vengeance, parce que l'aveugle et servile dévouement du sieur Becquet, nouveau directeur du séminaire, les dédommageait assez de n'avoir pas personnellement cette direction (1). » — « Les Jésuites et les Bouics font voir ici avec quelle hardiesse ils peuvent aujourd'hui répandre leurs erreurs et à quoi doit désormais s'attendre (même parmi les supérieurs ecclésiastiques) quiconque ose prendre contre eux la défense de la vérité et des saintes règles (2). »

Le *Supplément* répondait à cet article : « Les directeurs et professeurs de notre Séminaire (Verdun) ne se font pas un devoir d'épouser le système de Molina, ni de l'enseigner à leurs élèves; mais ils s'attachent invariablement aux dogmes qui sont communs à tous les constitutionnaires et que les *appelants* qualifient de Molinistes. La prétendue doctrine de l'Église enseignée dans sa pureté par les chanoines réguliers de la réforme de Mattaincourt, était le pur jansénisme (3). » — « Du reste, disait encore le *Supplément,* les violentes et calomnieuses déclamations de l'impétueux gazetier contre les directeurs de notre Séminaire et contre les Jésuites ne peuvent que relever la gloire des uns et des autres dans l'esprit des gens non prévenus, qui les voient de près et qui les connaissent particulièrement. Un déchaînement si furieux manifeste en même temps l'aveugle passion et l'indigne acharnement de leurs ennemis (4). »

L'odieux pamphlet des *Lettres à M. Becquet* eut un retentissement et des conséquences qu'eût voulu éviter à tout prix la victime innocente du folliculaire : les cours de France et de Lorraine agitées, tout le diocèse de Verdun mis en effervescence, les imprimeurs poursuivis, emprisonnés, cas-

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1741, p. 52, et 17 février 1746, p. 33.
(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, 23 octobre 1743.
(3) Cf. *Supplément*, 1746.
(4) *Supplément* du 4 décembre 1743.

sés de leurs maîtrises, deux curés arrachés à leur paroisse, celui de Saint-Marcel-sur-Meuse et celui de La Croix-sur-Meuse, ainsi qu'il appert du jugement souverain rendu au château de Nancy, le 15 mars 1746.

Le roi de Pologne avait nommé, pour terminer l'affaire, des Commissions de son Parlement, de la Cour des Aides et des Chambres des Comptes. Les commissaires choisis rendirent, le 15 mars 1746, souverainement et en dernier ressort, un jugement définitif par lequel le sieur Jolly, prêtre, curé de La Croix-sur-Meuse, fut condamné à « paraître en la Chambre du conseil de la Commission pour y être sévèrement repris et blâmé d'avoir mis ès-mains du sieur Morin, imprimeur, demeurant à Metz, le manuscrit d'un libelle scandaleux et diffamatoire intitulé : *Lettres à M. Becquet*, et s'y entendre condamner à 20 livres d'amende, 50 livres d'aumône, et de tenir prison pendant trois ans ; le dit Morin, pareillement condamné à paraître dans la Chambre des Conseils pour, y étant tête nue et à genoux, être sévèrement repris et blâmé d'avoir imprimé sans permission et sans nom d'imprimeur, les lettres, etc..., en une amende de 10 livres, en pareille somme d'aumônes, avec défense d'imprimer, de vendre ou débiter à l'avenir aucun livre dans les États de Sa Majesté, Stanislas Leczinski, roi de Pologne et de Lorraine ».

Cette sentence fut confirmée par un décret de la Congrégation de l'Index, qui condamna le livret à la date du 7 octobre 1746.

Au mois de novembre de cette année, les Spiritains dirigeaient encore de droit le séminaire de Verdun, et M. Becquet en était le supérieur. Les *Nouvelles ecclésiastiques* affirment bien que « M. de Verdun, mécontent, congédia ces suppôts de la Société (de Jésus) et leur substitua d'autres prêtres séculiers qui tiennent actuellement le séminaire (1) ». Mais le fait est démenti par le *Supplément* du 12 avril 1747 : « Ce qu'il y a de vrai, dit cette feuille, c'est

(1) 1er novembre 1746.

que depuis dix-huit mois on travaille à rebâtir de fond en comble ce séminaire, que les séminaristes sont dispersés, que les uns sont ici chez les Jésuites, les autres à Reims, la plupart à Langres, et que ceux qui tiennent actuellement le séminaire de Verdun sont les charpentiers et les maçons. »

Mais les adversaires de la vraie foi ne cessant de chercher prétexte à division dans la présence des Messieurs du Saint-Esprit au séminaire de Verdun, ceux-ci se retirèrent avec le consentement du prélat, qui avait fait appel à leur science et à leur dévouement. M. Sève, docteur de Sorbonne, fut nommé supérieur et prit possession de sa charge vers 1748.

Après cette furieuse tempête déchaînée à Verdun, on trouve encore de temps en temps, dans l'organe de la secte, des mots pleins d'amertume à l'adresse des disciples de Claude Poullart des Places (1). Mais, à partir de cette époque, la Congrégation du Saint-Esprit n'eut plus à se défendre contre de nouvelles et sérieuses attaques. Elle jouissait de l'estime générale et allait se développant de jour en jour, tandis que le jansénisme, même protégé par le Parlement, perdait ses forces et son souffle de vie.

(1) Dans un article du 10 avril 1757, le gazetier se met de nouveau en verve, à l'occasion du retour à l'orthodoxie d'une religieuse hospitalière du faubourg Saint-Marcel qui abandonna ses erreurs à l'heure de la mort, à la suite des entretiens qu'elle eut avec un des directeurs du séminaire du Saint-Esprit, dépêché par l'archevêque de Paris pour cette délicate mission. L'article tourne en ridicule l'exhortation que le prêtre délégué fit à la malade et à la communauté réunie. (*Nouvelles ecclésiastiques*, 10 avril 1757.)

CHAPITRE XXIII

Le Bienheureux Grignion de Montfort et le séminaire du Saint-Esprit.

L'alliance du Bienheureux Grignion de Montfort avec la Communauté du Saint-Esprit. — Ses relations avec le Séminaire. — Ses entretiens. — Il y trouve des collaborateurs.

Parmi les noms intimement liés à l'œuvre de Claude Poullart des Places, celui de Grignion de Montfort occupe encore une place privilégiée à l'époque de l'organisation et du développement du séminaire du Saint-Esprit. Depuis l'entrevue de 1703, le célèbre missionnaire poursuivait avec un succès croissant ses travaux apostoliques en Vendée, consolé dans ses dures épreuves par la promesse de son ami de lui envoyer les jeunes prêtres qui se sentiraient appelés à son œuvre de zèle. Quand son corps si robuste, anéanti par des fatigues continuelles et des pénitences inouïes, l'avertit de sa fin prochaine, il songea à resserrer des liens déjà si étroits. C'est dans ce but qu'en 1714 il dirige pour la dernière fois ses pas vers la capitale. Le vénéré fondateur était mort depuis cinq ans, mais le souvenir de sa sainte amitié avec Grignion de Montfort se conservait précieusement dans la communauté. Le passage du prodigieux apôtre au séminaire, ses paroles, ses actes marquent dans l'histoire de la Société du Saint-Esprit et de la Compagnie de Marie une date trop mémorable pour ne pas être soigneusement transmise. Nous laissons la parole à l'historien Picot de Clorivière :

« M. Bouic, un des élèves de M. des Places, lui succéda et acheva de donner à son établissement cette forme excellente qu'il garde encore aujourd'hui, et qui le rend vraiment

utile à l'Église. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Tout le monde connaît assez la communauté du Saint-Esprit située dans la rue des Postes, à Paris. On sait avec quels soins un grand nombre de jeunes ecclésiastiques, à qui la modicité de leur fortune ne permettait pas de s'appliquer à l'étude qu'exige absolument leur état, y sont élevés dans la science et dans la piété. Les vertus qu'on s'efforce le plus de leur inspirer, comme étant les plus nécessaires aux ministres des saints autels, sont le détachement, le zèle et l'obéissance. On veut qu'ils se dévouent entièrement au service de l'Église, sans autre désir que celui de la servir, et sans aucune vue d'intérêt et d'ambition. Leur devise est cette parole du Prophète : « Me voici, Seigneur, envoyez-moi partout où il vous plaira. *Ecce ego, mitte me.* » C'est uniquement Jésus-Christ qu'ils doivent envisager dans le prochain ; tout le reste doit leur être indifférent : les emplois les moins recherchés, les missions les plus pénibles leur paraissent même mériter la préférence. C'étaient de tels coopérateurs que M. de Montfort désirait, comme on l'a pu voir, pour en former la Congrégation de missionnaires dont il s'était formé l'idée.

« Il ne pouvait donc mieux jeter ses vues que sur la communauté du Saint-Esprit, et ce fut en effet pour lier avec elle une sainte association qu'il avait entrepris son voyage de Paris. Aussi n'attendit-il pas qu'il se fût délassé de ses fatigues pour s'y rendre. Il y arriva lorsque MM. les directeurs du séminaire et leurs élèves étaient en récréation après le repas. On fit au missionnaire l'accueil le plus gracieux, comme à un homme qui déjà était personnellement connu de plusieurs d'entr'eux, et qu'on savait avoir eu les liaisons les plus étroites avec M. des Places. Pour lui, lorsqu'il eut, en général, salué tout le monde, il alla droit à un jeune ecclésiastique, qu'il démêla dans la foule, et l'embrassa. Ce jeune homme, ainsi que tous ceux qui étaient présents, fut surpris de cette marque d'affection particulière de la part d'un homme qu'il n'avait jamais vu, et qui certainement ne le connaissait en aucune manière ; mais le saint homme

fit cesser cette surprise, en déclarant qu'il avait cru devoir cette distinction à ce jeune homme parce qu'il était le plus pauvrement vêtu de la Compagnie, et que les livrées de la pauvreté, partout où elles se trouvaient, méritaient des égards particuliers. Ces paroles édifièrent beaucoup la pieuse assemblée. »

Les grands exemples de vertu que donna le missionnaire répondirent parfaitement à la haute idée qu'on s'était formée de sa sainteté, aussi bien que les exhortations qu'on le priait souvent de faire lorsqu'il venait à la maison du Saint-Esprit. Le digne successeur de M. des Places, dont on vient de parler, et qui a gouverné cette maison plus de cinquante ans, n'en parlait jamais depuis qu'avec admiration. Il en avait même recueilli quelques traits, qui l'avaient frappé davantage; et c'est d'après lui que nous faisons quelques extraits.

Un jour, il entretint les jeunes séminaristes de cette divine sagesse, pour laquelle il avait, comme on l'a déjà pu voir, un attrait tout particulier, attrait qu'il souhaitait ardemment communiquer à tous ceux qu'il en croyait susceptibles. Cet entretien fut comme une paraphrase de ces éloges magnifiques que Salomon donne à la sagesse ; mais, en peignant cette sagesse, il eut bien soin de faire remarquer qu'il ne parlait pas seulement de cette sagesse qui fut donnée à Salomon, et beaucoup moins encore de celle des prudents du siècle, mais de la sagesse de l'Évangile, de cette sagesse que Jésus-Christ nous a enseignée par ses exemples et par ses paroles ; sagesse qui consiste à s'appauvrir, à se modifier, à se cacher, et pour ainsi dire à se rapetisser soi-même, pour plaire à Dieu, à faire en tout temps et en toutes choses plus de cas de la pauvreté que des richesses, de la croix et des souffrances que des plaisirs et des satisfactions sensuelles de cette vie, des humiliations et des mépris que de la gloire et des grandeurs du siècle : sagesse si belle qu'elle seule mérite notre amour; si délicieuse qu'elle nous dédommage abondamment de tous les sacrifices que nous pouvons faire, et de toutes les peines que nous pouvons nous donner

pour l'acquérir ; mais sagesse inconnue au monde, méprisée, persécutée du monde, et traitée par lui d'extravagance et de folie, parce qu'il ne peut concevoir que le bonheur et la gloire puissent jamais se trouver au milieu des croix et des humiliations. Après cette exposition, ajoute M. Bouic, il nous fit tous mettre à genoux, pour demander ensemble à Dieu cette sagesse, qu'il venait de décrire ; et il le fit avec des paroles si pleines de feu, et des pensées si sublimes, qu'il nous semblait à tous que c'était un ange, et non pas un homme qui nous parlait...

Une autre fois, il fit une exhortation sur le détachement et l'esprit de pauvreté qui conviennent à ceux qui embrassent l'état ecclésiastique, et qui protestent par là ne vouloir avoir d'autre héritage que Dieu même ; il s'étendit beaucoup sur cette parole de saint Pierre au boiteux qui se tenait assis à la porte du temple : « Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai je vous le donne, au nom de Jésus-Christ de Nazareth, levez-vous et marchez. » Imitez, dit-il, cette pauvreté des apôtres, dépouillez-vous de tout comme eux, ne tenez en rien à la terre ; alors tout vous sera possible, parce que Jésus-Christ sera en vous, comme il était en eux ; peut-être ne ferez-vous pas comme eux des miracles dans l'ordre de la nature, parce qu'ils ne seraient point nécessaires, mais vous ferez des prodiges de grâce ; les cœurs des hommes seront en vos mains et vous les changerez à votre gré..... Il parlait souvent de Marie, et surtout de la dévotion au saint Rosaire, de manière à l'inspirer à ceux qui l'entouraient. Il le faisait même quelquefois pendant le temps des récréations, et une fois entre autres qu'il voulait montrer l'efficacité de cette prière, il lui échappa de dire que *jamais pécheur ne lui avait résisté, lorsqu'il lui avait mis la main sur le collet avec son Rosaire.* Ce sont là ses expressions.

M. de Montfort en travaillant ainsi à entretenir la ferveur parmi les élèves du Séminaire du Saint-Esprit, ne perdait pas de vue le projet qui l'avait amené à Paris. Dès les premiers jours, il s'en était ouvert à Messieurs les Directeurs du Séminaire, il leur avait communiqué le plan qu'il avait

formé d'une compagnie de missionnaires, uniquement occupés à en faire les fonctions, et dégagés de tout autre soin que celui d'acquérir les connaissances et les vertus propres de leur état ; il leur avait fait la lecture du règlement qu'il avait dressé pour ceux qui voudraient se joindre à lui, et tous ces Messieurs non seulement avaient approuvé son dessein, mais ils lui avaient renouvelé la parole que leur saint instituteur lui avait déjà donnée, qu'ils coopéreraient autant qu'il serait en leur pouvoir à la bonne œuvre qu'ils avaient commencée, en lui formant et en lui fournissant des sujets capables de la perpétuer : ce fut là comme un traité d'alliance et d'association, que Messieurs les Directeurs de la communauté du Saint-Esprit voulurent bien faire avec M. de Montfort, et avec ses missionnaires qui marcheraient dans la suite sur ses traces. L'homme de Dieu le regarda comme tel ; en conséquence il écrivit aussitôt, à la tète de sa règle, les paroles suivantes :

Il y a à Paris un séminaire (celui du Saint-Esprit) où les jeunes ecclésiastiques qui ont vocation aux Missions de la Compagnie de Marie, se disposent par la science et la vertu à y entrer. » Il ne s'en tint pas là; pour rendre permanent le souvenir de cette heureuse et sainte association, il fit faire en bois une figure de la Sainte Vierge, d'environ un pied et demi. Elle avait un grand manteau ouvert des deux côtés ; sous ce manteau il fit mettre douze petites figures de prêtres, six de chaque côté, qui, les yeux fixés sur leur bonne Mère, semblaient se féliciter d'être admis dans la Compagnie. Les changements arrivés dans la maison du Saint-Esprit sont cause que ces douze figures ne se trouvent plus dans leur place; mais la figure principale de la Très Sainte Vierge est toujours décemment placée dans une salle de la maison ; et Messieurs les Directeurs, ainsi que leurs élèves, ont coutume de se mettre devant elle plusieurs fois le jour.

Fidèles à cette sainte association, Messieurs les Directeurs du Saint-Esprit se sont toujours empressés d'envoyer aux missions de M. de Montfort ceux qu'ils croient y être appelés. Dès ce temps-là même, malgré leur petit nombre, qui

suffisait à peine pour remplir les divers emplois de la maison, pour satisfaire aux désirs de leur saint ami, ils auraient bien voulu lui donner quelqu'un d'entre eux qui fût en état de le suivre et de partager ses travaux. Ils avaient même jeté pour cela les yeux sur un de leurs principaux membres, sur M. Caris, cet homme si généralement aimé et estimé dans Paris, qui, pendant près de cinquante ans, a gouverné le temporel de la maison du Saint-Esprit avec un zèle et un succès qui l'en a fait regarder à juste titre comme le père. Ce digne élève de M. des Places se félicitait lui-même du choix qu'on avait fait de lui pour les missions; il était même comme sur le seuil de la porte, lorsque le supérieur de la maison, qui n'avait pu dormir de la nuit, dans la pensée qu'il allait priver la maison d'un de ses plus excellents sujets, révoqua tout à coup le consentement qu'il avait donné la veille. L'obéissance put seule adoucir la peine que ressentit alors M. Caris, et depuis il en a souvent exprimé les regrets; rarement voyait-il quelques-uns des élèves quitter la maison pour se joindre aux missionnaires, qu'il ne leur portât une sainte envie : « Que vous êtes heureux, disait-il un jour à l'un d'entre eux, et que j'ambitionne votre sort; que ne m'est-il permis de partir avec vous, ou d'aller en votre place! » Cependant les grands biens qu'il n'a jamais cessé de faire à la maison du Saint-Esprit donnent tout lieu de croire que ce fut par une inspiration particulière que son supérieur l'y retint en quelque manière malgré lui.

Quelques autres ecclésiastiques de cette sainte communauté, en entendant les exhortations du missionnaire, conçurent aussi le dessein de se consacrer aux missions avec lui. Les principaux furent MM. Thomas, Vatel, Hedau et Le Valois. Nous aurons, en peu, occasion de parler de M. Vatel, qui fut le seul qui travailla avec M. de Montfort. Les trois autres n'eurent pas le même avantage, n'étant venus se joindre à la Compagnie des missionnaires qu'après sa mort. Cependant, comme la vocation de M. Le Valois a quelque chose de singulier, et qu'on peut la regarder comme une

nouvelle preuve de l'esprit prophétique de l'homme de Dieu, nous croyons devoir la rapporter ici. M. Le Valois, né le 6 octobre 1690, avait près de vingt-trois ans lorsque M. de Montfort vint à Paris en 1713. Il y avait déjà deux ans qu'il était au séminaire, et la ferveur jointe à beaucoup de prudence lui avait fait donner l'emploi de réglementaire. Les vertus et la conversation édifiante du missionnaire le lui faisaient regarder comme un saint, et il était toujours un de ceux qui, dans les récréations, s'efforçaient de se tenir plus près de lui, afin de recueillir les paroles d'édification qu'il avait toujours soin de mêler à la conversation. Un jour qu'il était auprès du missionnaire avec un grand nombre d'autres jeunes ecclésiastiques du séminaire, celui-ci se levant leur demanda à tous sur lequel d'entre eux il allait jeter son sort; puis, se tournant lentement au milieu d'eux et les fixant les uns après les autres, comme s'il eût voulu lire dans leurs yeux, il ôta le chapeau de dessus la tête du réglementaire et y mit le sien en la place en disant : C'est sur celui-ci; il est bon, il m'appartient, je l'aurai. Celui à qui ces paroles étaient adressées ne tarda pas à en sentir l'efficace; à l'instant même il fut pressé de se joindre au missionnaire, et il conçut le dessein de le faire, dès qu'il aurait fini ses études, et que par une plus longue pratique des vertus, il se serait disposé davantage au ministère ecclésiastique. Il ne fit cependant point connaître alors qu'il eût un pareil dessein, et le missionnaire n'eut point d'autre contentement que celui d'avoir heureusement consommé la grande affaire qui l'avait conduit à Paris, je veux dire son accord avec Messieurs du Saint-Esprit, accord sur lequel il fondait l'espoir de sa future Compagnie (1).

(1) *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort*, l. V, pp. 319 et suiv.

CHAPITRE XXIV

La Congrégation du Saint-Esprit pendant la Révolution.

Jean-Marie DUFLOS

CINQUIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT

(1788-1805)

Naissance. — Professeur de théologie morale. — On recherche ses conseils de direction. — Liquidation des dernières dettes du séminaire. — Il expose à l'Assemblée nationale les services rendus par le Séminaire en France et dans les Colonies. — Rapport d'un administrateur de la Guyane. — Dernières ordinations. — Suppression de la Congrégation par l'Assemblée législative en 1792. — Envahissement du Séminaire par les révolutionnaires. — Attitude des membres de la Congrégation. — Aucun ne prête le serment schismatique. — Tous se montrent confesseurs de la foi. — M. Rupalet. — M. Monhaut. — Le Séminaire devient " propriété nationale ". — Plusieurs Spiritains y demeurent cachés et exercent le saint Ministère à Paris. — La chapelle ouverte.

Élu supérieur à la veille de la Révolution, Jean-Marie Duflos eut l'immense chagrin d'assister, impuissant, à la confiscation du séminaire par l'État, à la suppression légale de sa Congrégation, à la dispersion, à l'exil, à l'emprisonnement de ses confrères. Au milieu des désastres, une suprême consolation lui fut réservée : celle de voir tous les prêtres du Saint-Esprit demeurer fidèles et inébranlables dans la foi, sans qu'aucun d'eux ait contristé l'Église par l'acceptation du serment schismatique.

Jean-Marie Duflos naquit, le 10 juillet 1726, dans la paroisse de Frencq, au diocèse de Boulogne, d'une ancienne

famille qui possédait de grandes propriétés agricoles, et qui contracta des alliances avec les personnes les plus honorables de la contrée, notamment avec les familles Bertout et Fourdinier, d'où sortirent les deux supérieurs, ses successeurs immédiats.

Agé de dix-sept ans, J.-M. Duflos vint, en 1742, rejoindre son frère aîné, Jacques Duflos, entré depuis six ans dans la Congrégation du Saint-Esprit (1). Comme il possédait un fort patrimoine, M. Bouic fit des difficultés pour le recevoir au séminaire. Il fut admis pourtant, mais à titre de bienfaiteur : il abandonnait ses revenus à l'œuvre.

Se sentant appelé à servir l'Église dans la Congrégation du Saint-Esprit, il fut, sur sa demande, reçu aspirant le 2 juillet 1748, et membre de la Congrégation le 4 juillet 1750. Son zèle pour les âmes l'aurait porté à suivre l'exemple de ses confrères, MM. Blandin et Pottier, qui partirent alors pour les missions lointaines. Ses supérieurs en décidèrent autrement. Il donna d'abord des répétitions de philosophie (2), après quoi il fut chargé de l'enseignement de la théologie morale, fonction qu'il remplit pendant trente ans, avec une science consommée et un absolu dévouement. Il fut élu Supérieur général le 6 novembre 1788. Mgr de Beaumont et son successeur sur le siège de Paris, Mgr de Juigné, l'honorèrent de toute leur confiance. C'est ainsi qu'il fut choisi pour supérieur et confesseur des Carmélites du célèbre couvent de la rue de Grenelle, où il dirigea Sœur Thaïs de la Miséricorde, comtesse de Rupelmonde (3). Un grand nombre de personnes pieuses recouraient à sa direction spirituelle : parmi elles, la comtesse de Villefort, bienfaitrice de la Communauté, qui, sur le conseil de son direc-

(1) Jacques Duflos était entré au séminaire du Saint-Esprit déjà tonsuré. le 1er octobre 1732. Admis au nombre des associés, le 30 mai 1740, il fut chargé du cours de théologie et fut successivement procureur, conseiller et assistant du supérieur général. Il mourut le 28 avril 1771.

(2) Il était de règle au séminaire du Saint-Esprit qu'aucun directeur ne devait être appelé à l'enseignement de la théologie s'il n'avait au préalable professé la philosophie, au moins pendant deux ans.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*, n. VII. — Cf. *Vie de la Révérende Mère Camille de Soyecourt*. Paris, Poussielgue, 1900.

teur, envoya des prêtres du Saint-Esprit évangéliser les 1,200 esclaves occupés dans ses plantations de Saint-Domingue.

« A l'intérieur de la communauté, lisons-nous dans un document des archives du Séminaire du Saint-Esprit, il était affable et plein de charité ; il avait l'âme tendre et compatissante, surtout envers les séminaristes. Il étudiait pour ainsi dire leurs besoins et veillait avec la plus grande attention à leurs intérêts tant spirituels que temporels. Il eut ses croix et ses afflictions. Il souffrait violemment de rhumatismes dont il avait contracté le germe, à peine âgé de vingt ans, en travaillant avec d'autres séminaristes à creuser une pièce d'eau dans le jardin de la maison de campagne de Gentilly, traversée par la Bièvre. Ces accès se renouvelaient presque tous les ans, et le clouaient sur son fauteuil, quelquefois six semaines et plus (1). »

A peine le nouveau supérieur se fut-il occupé de la dernière liquidation des dettes du séminaire, qu'il vit les événements se précipiter. L'ouverture des États-Généraux s'étant faite le 5 mai 1789, l'esprit révolutionnaire ne tarda pas à se manifester au sein de l'Assemblée nationale. Le 5 octobre suivant, fut proclamée la *Déclaration des Droits de l'homme*, et, le 2 novembre, on promulguait le décret qui mettait « tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation ». On exigea de toutes les communautés un inventaire détaillé de leurs biens mobiliers et immobiliers. M. Duflos dut se soumettre à ce décret arbitraire, et, le 25 février 1790, il déposa la pièce demandée, en l'accompagnant d'un précis historique sur la Congrégation. Le 25 mars suivant, il adressa aux membres de l'Assemblée nationale une supplique imprimée dans laquelle il exposait les services rendus par le séminaire en France et dans les colonies.

(1) Archives du Séminaire du Saint-Esprit.

Adresse à Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale, de la part des supérieur et directeurs du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes.

« Le séminaire du Saint-Esprit est un établissement également utile à l'Église et à la Patrie. Son objet primitif était d'élever gratuitement de jeunes ecclésiastiques sans fortune et de les rendre propres à remplir les emplois les plus pénibles et les plus délaissés. Les fruits que ce séminaire, unique en son genre, a produits dans les différents diocèses, dont il a élevé les sujets, ont déterminé le Gouvernement à le charger de fournir aussi des missionnaires pour les colonies. Sans abandonner le premier objet de sa destination, les supérieurs se sont prêtés aux vues du ministre. C'était une satisfaction pour eux de pouvoir rendre un double service à la Patrie. Du reste, le séminaire ne coûte presque rien à l'État. La vie frugale, on peut même dire la vie pauvre qu'on y mène, la sage économie avec laquelle ses modiques revenus sont administrés, l'ont fait subsister d'une manière qui tient du prodige. Ses ressources sont la charité de plusieurs personnes pieuses, quelques libéralités du clergé, une pension très modique du roi, et des secours plus étendus dans des circonstances qui ont nécessité des dépenses extraordinaires : ce sont les bâtiments qu'il a fallu construire, lorsqu'on a été obligé d'accroître la maison pour la mettre en état de remplir les vues qu'on avait sur elle. Mais le revenu ordinaire donnait à peine de quoi fournir au strict nécessaire de quatre-vingts personnes qui y sont actuellement. Les séminaristes n'y sont rien qu'à titre de pauvreté, et celui qui serait en état de payer ailleurs plus de cent livres de pension n'y serait pas admis : c'est le prix fixé pour les pensions, et toute modique que soit cette somme, plusieurs sont hors d'état de la payer, et on ne l'exige pas. Les motifs qui font espérer aux supérieur et directeurs de ce séminaire qu'il sera conservé, sont faciles à saisir : 1° c'est le seul établissement de ce genre qui existe

dans le royaume ; 2° il procure l'éducation de bons sujets que la fortune a disgraciés, il les rend propres à servir utilement l'État et la religion ; 3° on y élève des missionnaires qui, accoutumés à une vie dure, n'en seront que plus en état d'affronter les dangers et de changer de climat. Ces missionnaires s'appliqueront singulièrement à attacher à la nation les différents peuples confiés à leur sollicitude, en leur inspirant les sentiments d'une religion pure et d'une saine morale ; 4° enfin cet établissement ne coûte presque rien à l'État.

« D'après ces motifs dont Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale sentiront toute l'importance et qu'il est inutile de développer ici, les supérieur et directeurs du séminaire du Saint-Esprit osent se flatter que, quelque projet que l'Assemblée puisse adopter relativement aux séminaires en général, elle daignera considérer que celui-ci a une destination spéciale et qu'il rend à l'Église et à l'État des services particuliers, qui semblent réclamer puissamment en faveur de sa conservation.

« On finira par une dernière observation : c'est que les pensions qu'il faudrait assurer aux ecclésiastiques qui composent cet établissement coûteraient plus que l'établissement lui-même, et qu'il n'est aucun moyen de rendre plus économique le régime des missionnaires. Il n'entre dans tout ce qui vient d'être dit aucun motif d'intérêt personnel. Cette réclamation n'est dictée que par l'amour du bien public et par le zèle le plus pur pour la religion et pour l'État. Les supérieur et directeurs s'oublient eux-mêmes dans ce moment, car tout changement d'état, quel qu'il fût, ne pourrait qu'améliorer leur sort temporel. Jamais ils ne pourront trouver ailleurs une vie plus pénible, plus laborieuse, plus frugale, plus dure. Ce n'est donc pas pour eux qu'ils sollicitent la conservation de leur maison. Des vues plus nobles et plus patriotiques les dirigent. Ils n'ont d'autre désir que de continuer à se rendre utiles en se dévouant aux plus durs travaux, sans aucun espoir de récompense. La seule dont ils soient jaloux, et qui leur suffira toujours, est la satisfaction de faire le bien. »

En lisant cette adresse, on se rend compte qu'au séminaire du Saint-Esprit on avait déjà le pressentiment de la spoliation des biens ecclésiastiques et de la suppression des établissements religieux.

Pour appuyer sa supplique. M. Duflos y joignit le rapport suivant de M. Lescallier, ancien administrateur de la Guyane française.

Certificat concernant le séminaire du Saint-Esprit qui fournit des Missionnaires de la Guyane.

« Je soussigné, Commissaire général des colonies, ci-devant Ordonnateur de la Guyane, certifie que les Missionnaires qui desservent dans cette colonie les paroisses et les missions aux Indiens rendent des services essentiels à la religion et aux bonnes mœurs, et sont singulièrement utiles à l'avancement de cette colonie. Ils prêchent constamment et avec succès aux maîtres et géreurs d'habitation l'humanité et la douceur envers les nègres, sentiment dont ils donnent eux-mêmes l'exemple. Ils offrent des consolations aux esclaves, leur inspirent la bonne conduite et la soumission. Les soins zélés qu'ils rendent sont peut-être les meilleurs moyens d'entretenir la tranquillité et la sûreté ainsi que le bon ordre dans cette colonie, dont le local étendu offre beaucoup de bien à faire et beaucoup de difficultés pour y parvenir. Des faits connus du Ministère confirment cette assertion : quelques-uns de ces Missionnaires, par des voyages très pénibles dans des pays marécageux et des forêts presque impénétrables, à de grandes distances et à travers les plus grands dangers, ont été chercher à diverses fois et ont ramené à Cayenne plus de cent nègres fugitifs, qui sont ainsi, par leur entremise, rentrés avec ordre et soumission chez leurs maîtres respectifs. La difficulté des lieux rendait les expéditions à vive force contre ces malheureux presque impraticables, ou elles n'avaient d'autres effets que de coûter la vie à quelques-uns d'entre eux, d'effaroucher davantage les autres et d'éloigner ainsi l'espoir de les revoir. Un de ces

Missionnaires a eu, pour récompense de ses travaux, une pension de 600 livres.

« Le séminaire du Saint-Esprit, où se trouve une pépinière de ces Missionnaires, en entretient constamment le nombre de vingt dans la Guyane ; le bon esprit qui règne dans cette institution, leur vie simple, austère et frugale, sont la principale cause de l'excellente conduite de ces Missionnaires, dont l'administration en général est très satisfaite et dont plusieurs ont un mérite distingué ; le genre d'éducation qu'ils reçoivent paraît les rendre particulièrement propres aux travaux et aux fatigues qu'ils sont obligés de supporter dans cette colonie.

« Ces considérations font désirer la conservation de cet établissement qui fournit des sujets si précieux et si utiles au bien de l'administration. Il se prépare dans la Guyane, par ordre du Ministère, pour doter cette mission, une habitation qui, étant mise en valeur, pourra un jour suffire à tous les frais de cette mission et en soulager l'État. Outre cet avantage, on y trouvera celui de fournir à la colonie un exemple de plus des moyens de concilier la nécessité d'employer des nègres à la culture des terres, avec tous les principes de l'humanité.

« En rendant aux Missionnaires du Saint-Esprit le juste témoignage que je leur dois, je représente que l'administration trouve en eux un de ses plus grands moyens de parvenir au bien-être et à la prospérité de ce grand pays, dont la position géographique, les ressources et les circonstances particulières diffèrent essentiellement de nos autres colonies, et exigent d'autres vues et d'autres moyens. J'ajouterai que si cette colonie, mal jugée jusqu'à présent, est un jour dirigée selon les vrais principes, ils y pourront germer mieux qu'ailleurs, et elle pourra servir d'exemple aux autres ; et sous ce point de vue essentiel, les Missionnaires de la Guyane et le séminaire du Saint-Esprit où ils reçoivent leur éducation sont dignes de la protection du Gouvernement. »

« Signé : LESCALLIER. »

« A Paris, le 25 mars 1790. »

Ces représentations si justes et si touchantes ne rencontrèrent cependant que des cœurs insensibles, aveuglés par la haine et les utopies révolutionnaires.

Pourtant, malgré les troubles du dehors, on continuait au séminaire une vie de prière et d'étude. Les vocations éprouvées s'engageaient dans les ordres. La dernière ordination publique, à laquelle prirent part les séminaristes du Saint-Esprit, se fit le samedi de la Trinité 1790, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Depuis cette date, les ordinations furent faites clandestinement par des évêques ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé. Des séminaristes reçurent encore les ordres des mains de Mgr de Lubersac, évêque de Chartres, qui fit, à cette époque, plusieurs ordinations dans le voisinage, au séminaire des Anglais et au séminaire des Irlandais. Le 29 janvier 1792, jour de la Septuagésime, deux minorés furent ordonnés sous-diacres dans l'hôtel du cardinal de La Rochefoucauld, rue des Saints-Pères, par Mgr de Bonal, évêque de Clermont.

Dès l'année 1791, le nombre des étudiants avait beaucoup diminué. Après les vacances, à la rentrée d'octobre, il n'y en avait plus que soixante.

Le 10 août 1792, l'Assemblée législative avait supprimé les Congrégations séculières, notamment celle du Saint-Esprit, et prescrivait la vente de leurs maisons et propriétés (1). Il ne restait alors au séminaire que M. Duflos, supérieur, et MM. Rupalet, Gondré, Pichon, Boudot et Bourgain, ses associés, avec quinze séminaristes, la plupart prêtres, diacres, sous-diacres et minorés.

Le dimanche 19 août, entre 6 et 7 heures du soir, plusieurs milliers de sans-culottes, armés de piques, débouchèrent du faubourg Saint-Marceau, par la rue de l'Arbalète et

(1) Avec l'immeuble de la rue des Postes furent confisqués la maison de campagne de Gentilly, le petit domaine de Sarcelles et celui de la Chypie. Plus tard, Sarcelles ne fut ni restitué ni racheté. Gentilly fut racheté par M. Bertout avec le séminaire. La Chypie étant restée invendue, fit retour à la Congrégation, en vertu du décret du 23 mars 1805. M. Monnet crut devoir la vendre en 1848.

la rue des Postes, tambour battant et précédés d'une pièce de canon. Arrivés devant la porte du séminaire, ils y braquèrent leur énorme pièce, laissèrent des gardes et poursuivirent leur marche jusqu'à la rue du Cheval-Vert, où ils entrèrent chez les Irlandais. Ils n'y trouvèrent que les domestiques, les directeurs et les élèves s'étant retirés à la campagne. Chez les Eudistes, au n° 20 de la rue des Postes, ils arrêtèrent trente-deux membres de cette Congrégation, entre autres le P. Hébert, confesseur de Louis XVI. Tous ces prêtres furent conduits aux Carmes, où ils périrent dans la nuit du 2 au 3 septembre.

Entre 10 et 11 heures du soir, les sans-culottes entrèrent au séminaire, en escaladant le mur du jardin. Ils déclarèrent qu'ils venaient chercher des armes et s'assurer s'il n'y en avait pas de cachées. Ils manifestèrent le désir de visiter d'abord la cave ; le domestique les conduisit : n'étant pas munis de tire-bouchons, ils brisaient le goulot pour aller plus vite en besogne et burent à discrétion. La visite en détail dura environ trois quarts d'heure. En s'en allant, inutile de l'ajouter, ils ne franchirent pas les murs, mais sortirent par la porte. Il était alors environ 11 heures du soir. Pendant cette scène de désordre, M. Duflos, dans l'angoisse et l'anxiété pour son œuvre, était en prière : il exhortait tout le monde à la résignation. Chacun se croyait arrivé à l'instant suprême ; on s'embrassait pour ne se revoir que dans l'éternité. Mais, le danger passé, les sentiments de joie succédèrent aux alarmes, et de nouveau on s'embrassa. Heureusement la maison n'avait pas été désignée par les chefs de l'émeute aux exécuteurs de leur haine.

Pourtant la joie d'avoir échappé au péril fut de courte durée. La nouvelle des massacres de la nuit du 2 au 3 septembre vint jeter les habitants du séminaire dans la plus grande consternation. La plupart des amis de la maison y furent égorgés : les Eudistes, les PP. Le Guy, Véron, Second, des Jésuites et bien d'autres. Le séminaire renfermait encore trente personnes, directeurs et élèves, « et c'est « par un espèce de miracle, dit M. Bertout, qu'ils ne partagè-

« rent pas le sort de tant d'illustres victimes ». Le 3 septembre, après la messe, M. Duflos, craignant pour les élèves, leur fit quitter l'habit ecclésiastique et procura lui-même des habits laïques à ceux qui n'avaient pas le moyen d'en acheter. Il invita ceux qui le pouvaient à se procurer des retraites sûres dans Paris. M. Gondré, premier assistant de M. Duflos, sortit assez mal déguisé. En passant près de Saint-Germain-des-Prés, il fut soupçonné d'être prêtre et poursuivi comme tel, le sabre dans les reins, jusqu'à la porte Saint-Michel.

Les barrières étaient fermées, et l'on ne pouvait se procurer des passeports. Le passage fut rendu libre seulement le 13 septembre. On en profita pour évacuer le séminaire. Il n'y resta plus que MM. Duflos, Rupalet, Pichon, Boudot parmi les directeurs, Guérin, Lainé et un troisième de Meaux, parmi les élèves. Ceux-ci rendirent de grands sercices dans Paris et aux environs pendant la Révolution (1).

Il est à peine besoin de dire que l'attitude des directeurs du Séminaire du Saint-Esprit et de tous les membres de l'Institut fut bien celle qu'on devait attendre des fils de Claude-François Poullart des Places, qui furent toujours si dévots à la pureté de la foi et aux moindres désirs du Saint-Siège. Il n'y eut pas un seul d'entre eux qui prêtât le « serment civique » condamné par Pie VI, et donné par lui comme schismatique et entaché d'hérésie (Brefs du 10 mars et du 13 avril 1791). C'est pour avoir refusé de prêter le serment civique et de le faire prêter aux jeunes prêtres avant leur départ pour les Colonies, que M. Duflos se vit supprimer

(1) En septembre 1792, la Congrégation du Saint-Esprit comptait onze membres, dont huit à Paris et trois à Meaux, où ils dirigeaient le séminaire. Les huit de Paris étaient MM. Duflos Jean-Marie, supérieur ; Gondré Claude, directeur, de Rouen, mort en son pays en 1808 ; Pichon Charles-Marie, de Langres, mort à Paris le 8 octobre 1810 ; Bertout Jacques-Magdeleine, de Boulogne, mort le 10 décembre 1832 ; Boudot Jean-Baptiste, de Langres, décédé vicaire général de Paris en 1838 ; Bourgain, de Langres, décédé curé de Sedan en 1814 ; Persent Thomas, de Noyon, curé de Bohin, son pays natal. Les trois de Meaux étaient MM. Rupalet Pierre-Thomas, du diocèse de Saint-Malo ; de Glicourt Dominique, d'Amiens ; ce dernier devint supérieur du séminaire de Meaux après le Concordat ; Fréchon Michel-Louis, du diocèse d'Amiens, décédé à l'hôpital Marie-Thérèse.

l'allocation que faisait au Séminaire le ministre de la Marine depuis 1776.

Tous étaient animés des dispositions que manifesta notamment M. Rupalet, Supérieur du séminaire de Meaux. Pierre Thuin, élu par la Nation évêque constitutionnel de Seine-et-Marne en 1792, écrivit le 6 avril de cette même année au district de Meaux pour se plaindre d'une réponse que lui avait adressée M. Rupalet. Thuin disait « qu'il était nécessaire de soustraire les jeunes gens qui sont l'espérance de l'Église à un gouvernement où la loi de l'État n'est pas respectée ». Le langage des apostats est le même dans tous les siècles. Voici celui des confesseurs de la foi. C'est Thuin qui cite ce passage de la lettre du vaillant supérieur. M. Rupalet lui écrivait : « Vous me savez dans une position et dans des sentiments qui ne me permettent ni en honneur ni en conscience de vous reconnaître pour évêque du diocèse de Meaux. » (Extrait des délibérations du district de Meaux à la date du 19 mai 1792.)

L'un des directeurs du séminaire du Saint-Esprit, le plus jeune de tous, M. Monshaut, « Maître de conférences et professeur de philosophie », après avoir beaucoup souffert pour la foi en France, fut chassé du territoire français et se réfugia en Suisse. Là, témoin de la misère extrême de près de trois mille prêtres ses compatriotes, émigrés comme lui, il conçut le vaste projet d'une collecte générale dans tous les pays catholiques. Il reçut pour cela des lettres de recommandation de nombreux évêques français vivant eux-mêmes dans l'exil. Associé dans ses courses apostoliques à un prêtre du diocèse de Constance, M. de Flue, il réussit à faire des quêtes fructueuses. Dans l'ardeur d'un zèle dévorant, il s'enhardit jusqu'à écrire des suppliques au Pape Pie VI pour obtenir des Brefs pontificaux. L'une de ces suppliques, d'une forme copieuse et originale, est conservée aux Archives du Vatican. Le quêteur n'avait pas le temps d'être court. Il s'en excuse dans sa lettre au Pape. « Je demande pardon à Votre Sainteté de la prolixité et de la confusion qui règnent peut-être dans l'exposé de mes idées. Je suis empêché de

les mettre en ordre par le départ d'un de nos confrères, qui veut bien se charger de ce mémoire... » Il découvre son âme au Saint-Père de la façon la plus touchante. Nous ne résistons pas au plaisir de donner ici un extrait de sa supplique :

« Pour mettre Votre Sainteté plus à même de juger sur ce qui me regarde, j'aurai l'honneur de lui mettre sous les yeux la manière heureuse dont j'ai été affecté depuis que j'ai eu le bonheur de me connaître les sentiments que le Seigneur a eu la bonté de m'inspirer depuis cette époque.

« Dès l'instant où je pus apprécier le trésor inestimable de la religion, sentir combien on était heureux d'être chrétien, d'être catholique, je brûlai du désir de faire des prosélythes, et de vrais prosélythes à cette religion sainte : je désirais me rendre utile à l'Église, et le plus utile qu'il me serait possible ; j'embrassai toujours avec satisfaction les partis qui me semblèrent tendre à ce but ; mais dans tout ceci une chose essentielle me manquait ; mon âme n'était jamais pleinement satisfaite ; j'aurais voulu clairement connaître la volonté de mon Dieu, et pouvoir me dire à moi-même : c'est cela qu'il te demande et pas autre chose ; mais je n'ai jamais pu jouir de cette douce satisfaction intérieure. Mon principal désir était de travailler au salut des âmes, et je n'avais pour cet objet aucune mission spéciale. Comme j'ai toujours singulièrement souhaité d'imiter N. S. Jésus-Christ, sa Sainte Mère et ses Apôtres dans les actions même les plus communes de la vie, et que j'ai toujours demandé ceci au ciel comme une grâce particulière, j'étais décidé à ne me faire ordonner prêtre qu'à 30 ans, et à ne commencer à travailler à la vigne du Seigneur qu'à cette époque à laquelle lui-même avait commencé à travailler à la mission dont il était chargé par Dieu son Père ; et tous les jours je m'adressais au Dieu des lumières avec toute la ferveur dont j'étais capable, pour le supplier de m'accorder à cet âge la grâce de connaître, à ne pas m'y tromper, sa volonté sainte, et de la suivre irrévocablement jusqu'au dernier soupir de ma vie. Telles étaient mes dispositions, lorsque le fléau de la vengeance divine com-

mença à frapper à grands coups sur mon infortunée patrie, et que le feu de la persécution s'alluma de toutes parts. J'étais pour lors au Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, où après avoir fait successivement philosophie et théologie, j'étais devenu maître des conférences et professeur de philosophie. Dans ces circonstances désastreuses, j'appris que grand nombre de catholiques manquaient de secours de la religion dans les provinces de Lorraine et de Franche-Comté. Je n'étais pas encore prêtre, n'ayant pas même l'âge requis pour l'être ; M. l'abbé Robert, Vicaire général de Lombez, me proposa de demander à Votre Sainteté une dispense d'âge par l'entremise de M. Salomon, alors votre internonce à Paris. Après l'avis de mes Supérieurs du Saint-Esprit, j'y consentis. La dispense fut demandée à Votre Sainteté au mois de janvier ou février 1792, et elle eut la bonté de me l'envoyer le 21 mars de la même année. J'eus le bonheur d'être ordonné prêtre à Paris par Mgr de Bonal, évêque de Clermont.

« Immédiatement après mon ordination, je partis pour voler au secours des catholiques auxquels je pouvais être utile, et principalement dans la Franche-Comté, lieu de ma naissance, et dans les provinces circonvoisines ; en un mot, où j'en trouverais qui auraient besoin de moi. Je travaillai assez heureusement, déguisé et caché jour et nuit jusqu'au 31 décembre 1792, époque à laquelle je fus trahi, vendu, chargé de chaînes, jeté dans les cachots, traîné par les gendarmes de prison à autre, de tribunaux en tribunaux, enfin conduit, les mains liées, jusqu'aux frontières du territoire français. J'arrive en Suisse, j'étais bien séparé du corps des catholiques dont javais eu soin ; mais toujours ils étaient présents à mon esprit. Les larmes qu'ils versèrent lors de mon départ me rappellent sans cesse auprès d'eux ; je ne puis et je ne pourrai jamais les oublier ; nuit et jour je pense à eux. Mille fois je pensai rentrer en cachette pour aller me réunir à eux et mourir au milieu d'eux, s'il le fallait ; mais une réflexion m'a retenu jusqu'ici, sans cependant me tranquilliser entièrement : c'est que le Seigneur peut-être daignait-il me conserver pour un temps plus heureux. Cette raison n'a

jamais satisfait pleinement le désir que j'avais de rentrer en France pour être utile aux pauvres catholiques. Apprenais-je que quelques-uns de mes confrères avaient été guillotinés, j'enviais leur bonheur, je condamnais ma lâcheté ; si l'on parlait des travaux infatigables de quelques autres au milieu des périls des plus imminents et des bénédictions dont le ciel daignait les favoriser, je désirais ardemment pouvoir imiter ces braves héros du christianisme : mais je n'osais cependant m'exposer à un danger évident de périr, même pour la foi, parce que je n'étais pas assuré de la volonté du Seigneur à cet égard. Tourmenté par ce désir d'être utile, une occasion favorable se présenta pour le calmer un peu : je la saisis avec empressement.

« Voyant que les restes de fortune que mes confrères avaient sauvé du naufrage allaient bientôt s'épuiser, je tâchai de trouver un moyen qui me mît à même de leur être utile, et de les prémunir, s'il était possible, contre les horreurs de l'indigence, dans laquelle ils ne pouvaient manquer de tomber. Au mois de septembre dernier, je lisais dans les Épîtres de saint Paul aux Corinthiens : l'exemple des collectes qu'il fit faire chez les Galates, en Macédoine et à Corinthe, me frappa. Cette collecte était destinée à procurer des secours aux fidèles persécutés et dépouillés de leurs biens à Jérusalem. Je crus pouvoir profiter de cet exemple en faveur de mes confrères, et je dressai un plan d'après celui de saint Paul autant qu'il me fut possible, et je devais le présenter à Mgrs les évêques français. Dans ces circonstances je fis le pèlerinage à Notre-Dame des Ermites pour lui recommander la bonne œuvre que j'allais entreprendre. Peu de jours après, je fis connaissance de M l'abbé de Flue, digne descendant du bienheureux Nicolas de Flue, son parent. Nous partîmes tous deux pour Constance. » (Cf. *Pièces justificatives*, n° XI.)

Le mémoire fut porté à Rome par M. Bourgin « professeur de théologie au Séminaire du Saint-Esprit », dont le nom se trouve inscrit sur les listes des prêtres français répartis dans les diocèses des États pontificaux. M. Bourgin reçut

l'hospitalité au couvent des Capucins de Monticelli, dans le diocèse de Tivoli. Il gagna plus tard le nord de l'Italie et trouva une place de chapelain dans le diocèse de Milan. Rentré en France, il devint curé de Sedan et mourut en 1814. (Cf. *Pièces justificatives* n° XII.)

La liquidation des immeubles de la rue des Postes ne s'effectua qu'un an après le décret d'expropriation. Il n'était pas toujours facile de trouver des acquéreurs des biens ecclésiastiques, devenus propriétés nationales. Les bâtiments du séminaire furent d'abord loués par adjudication. M. Pierre-André Angar, ci-devant huissier-priseur et demeurant rue Saint-Sauveur, n° 1, le père du vicaire de Saint-André, victime des massacres de septembre, devint acquéreur par bail du 4 juin 1793, au prix de 2,600 livres.

L'immeuble ne fut vendu qu'en 1796, époque à laquelle Mme veuve Angar (son mari était mort dans l'intervalle) l'acheta définitivement au prix principal de 40,683 livres (1). Cette dame loua la maison à James Mac-Dermott, qui y établit une fabrique de papiers peints. Avec la connivence de la propriétaire ou du locataire, M. Duflos et quelques-uns de ses confrères purent sous-louer leurs anciennes chambres, où ils restèrent inconnus et ignorés pendant la Terreur. D'autres parties de la maison furent habitées à cette même époque par des religieuses du quartier, Dames de la Providence, de Saint-Michel, de Sainte-Laure, du Saint-Sacrement, de l'Enfant-Jésus, etc.

Après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), une loi fut votée qui accordait au Directoire le pouvoir de sévir arbitrairement contre les prêtres. Il y eut recrudescence de persécution, et les derniers membres restés au séminaire n'y furent plus en sûreté. Devenu aveugle et accablé d'autres infirmités, le vénérable supérieur alla prendre son logement dans la maison n° 14 de l'impasse des Vignes, où il n'eut pour le soigner que le fidèle Vaillant, ancien cuisinier

(1) Cf. Sommier des domaines nationaux, 22e municipalité, n° 900. Archives de la Seine.



Jean-Marie DUFLOS
cinquième Supérieur général du Saint-Esprit (1788-1805).

du séminaire. M. Pichon, l'économe de la communauté, et M. Guérin, s'installèrent au n° 13, aujourd'hui n° 19 de la rue Lhomond. Quant à M. Boudot (1), il resta caché au séminaire. Il avait élu domicile dans la vaste salle de la bibliothèque au milieu des livres, sans contredit les amis les meilleurs et les plus discrets qu'il pût rencontrer en ces tristes jours. Il ne sortait de sa cachette que pour porter les secours de la religion aux familles demeurées chrétiennes, et tout spécialement aux religieuses réfugiées dans ce quartier relativement paisible. Il desservit la chapelle du séminaire, sauf pendant les deux périodes où elle fut fermée. Au milieu de ce troupeau fidèle se trouvaient les Carmélites de l'ancien monastère de la rue de Grenelle, dont M. Duflos était le supérieur ecclésiastique. Voici ce que rapporte l'auteur bien informé de la biographie de la Mère Camille de Soyecourt :

« Membre de la Congrégation du Saint-Esprit et directeur du séminaire de Meaux, M. Boudot était revenu à Paris au moment de la suppression des établissements religieux. Caché dans son séminaire même de la rue des Postes, il trouva moyen, pendant la Révolution, d'exercer son ministère, et de se rendre fort utile aux religieuses de divers Ordres, retirées dans son voisinage. Malgré la location du bâtiment par la Commune en 1793, la chapelle n'avait pas été profanée, mais seulement dépouillée de ses ornements. M. Boudot accepta avec empressement la proposition des pieux fidèles, et donna immédiatement les clefs afin qu'on pût préparer le sanctuaire. Sœur Camille était connue du pieux abbé : elle en fut choisie pour diriger une petite réunion d'âmes dévouées qui vinrent avec empressement nettoyer et parer avec elle le temple du Seigneur. Dès le lendemain, le Saint-Sacrement était transporté du sanctuaire de la rue des Postes dans l'église du séminaire. M. l'abbé Bou-

(1) M. Boudot entra dans le clergé diocésain après la Révolution. En 1820, il fut nommé par le cardinal de Talleyrand-Périgord, chanoine du Chapitre métropolitain. Mgr de Quélen, successeur du cardinal, lui donna des lettres de vicaire général et le choisit pour confesseur.

dot y bénit avec attendrissement une foule de chrétiens fervents, prosternés dans un recueillement qu'interrompaient seuls les larmes et les sanglots. Au moment du *Tantum ergo* l'émotion redoubla, le chant sacré de l'adoration si longtemps suspendu semblait rendre la vie à toutes les âmes. La joie de Sœur Camille en cette journée fut grande et si vif fut le souvenir qui lui en resta qu'elle ne pouvait en parler sans attendrissement. « Si le sentiment que j'éprou-« vais alors, disait-elle, avait duré quelques instants de « plus, je ne sais si j'aurais pu y résister. Heureuse mille « fois si la joie de revoir mon Dieu glorifié m'eût fait mou-« rir. » Elle la fit vivre, mais vivre uniquement pour la gloire de ce même Dieu, qui voulut le soir même la récompenser de ses derniers travaux en lui donnant la consolation de sa présence. Un prêtre cherchait à sauver le Saint-Sacrement de la profanation à laquelle l'aurait exposé une visite domiciliaire : il lui apporta en toute hâte le saint ciboire à la rue des Postes, afin que la pieuse Carmélite le gardât pendant la nuit. Nuit délicieuse où l'épouse fidèle put à loisir répandre son cœur en actions de grâces et en désirs ardents! Cette journée avait vu couler des larmes de joie, elle devait encore être suivie de bien des mois d'attente avant la complète résurrection religieuse (1). »

Les enquêtes des commissaires de police et des municipa-

(1) *Vie de la Révérende Mère Camille de l'Enfant-Jésus, née de Soyecourt*, pp. 328 et 329. Paris, Poussielgue, 1897.

(*) Au tome II des *Archives du Musée des Monuments français*, nous avons trouvé des traces de la spoliation de la chapelle du Saint-Esprit. Nous y lisons, en effet, à la page 55 et 280, qu'on remit au dépôt, le 23 mai 1793, comme provenant du séminaire du Saint-Esprit : deux tableaux de Barthélemy : 1° *Le Repos de la Vierge en Égypte ;* 2° *Un missionnaire prêchant la foi ;* un tableau de Houasse : *Une descente de croix.*

A la page 61, art. 237 : « Du séminaire du Saint-Esprit : Un tabernacle garni de six petites colonnes de campane rouge, haut de deux pieds sur trois pouces de diamètre, chapiteau et base ionique de cuivré doré, vendu au dépôt de Nesle, rue de Beaune. »

Le 25 brumaire an II, un agent de la voirie dénonce l'existence d'une grosse fleur de lis qui surmonte la girouette de l'horloge : ordre est envoyé sur-le-champ à la police de détruire aux frais du « cy-devant Saint-Esprit », ce monument (le monument, c'est la girouette) de la tyrannie. Mais voici qui est grave, l'écusson royal en même temps que la croix, sont sculptés sur la façade de la chapelle. Il faut vite raser le tout. De là mémoire du 3 thermidor an II : « Réparations faites pour l'enlèvement et la suppression d'une

lités de cette époque signalent la chapelle du Saint-Esprit comme ouverte dès le mois de mars 1795. Le service religieux ne fut donc interrompu que pendant deux ans. L'enquête de floréal an IV lui attribue dix prêtres. Les sacrements n'y furent officiellement administrés qu'en 1800. Nous en avons la preuve dans les *registres de catholicité*, déposés depuis aux archives de Saint-Étienne-du-Mont (1).

Pendant que MM. Duflos, Pichon et Boudot affrontaient tous les dangers au foyer même de la persécution, plusieurs de leurs confrères souffraient, pour leur foi, l'exil et la prison. M. de Glicourt fut l'un des trois prêtres qui voulurent rester à Meaux pendant les années de la Révolution ; il y montra le plus grand zèle à procurer aux âmes tous les secours religieux. Cependant, en 1795, il fut saisi et conduit en prison avec M. de Château-Renaud, grand vicaire de Mgr de Polignac. Cet emprisonnement ne dura que quelques mois. Mais en février 1799, il fut de nouveau arrêté avec quatre autres prêtres, brutalement incarcéré et condamné avec eux à la déportation, sous le prétexte absurde qu'ils « fanatisaient le peuple, et qu'ils se servaient de livres marqués d'emblèmes aristocratiques ». Bientôt ces confesseurs de la foi furent dirigés comme des malfaiteurs vers l'île d'Oléron, sans autres étapes dans le trajet que des prisons souvent malsaines et infectes. Ils étaient enfermés dans la citadelle de l'île, lorsque la journée du 18 brumaire amena la chute du Directoire (2). M. de Glicourt mourut le 1er janvier 1807, à Meaux, où il laissa le souvenir « d'un prêtre très zélé, éminemment vertueux et très éclairé ». Il était chanoine et supérieur du grand séminaire.

M. Bertout, neveu de M. Duflos et qui devait être son successeur, avait choisi l'exil. Il s'était retiré en Angleterre, comme nous allons le faire connaître.

croix dans le bas-relief au-dessus de la porte d'entrée de l'église, et la table de marbre où était une inscription, total : 155 livres, payées à Radel, architecte ».

(1) Cf. *Le Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, par J. Grente. Paris, librairie Lethielleux.

(2) Cf. *Voyage de cinq prêtres de Meaux déportés à l'île d'Oléron en l'année 1799*. Meaux, 1869.

CHAPITRE XXV

La Congrégation du Saint-Esprit après la Révolution.

Jacques-Magdeleine BERTOUT

(1753-1832)

SIXIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION

ET DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT

(1805-1832)

Naissance. — Vocation. — Départ pour la Guyane. — Retour en France. — Admission parmi les Associés. — Révolution. — Séjour en Angleterre. — Retour en France. — Démarches pour relever le Séminaire et la Congrégation. — Relations avec le Saint-Siège et le Gouvernement français. — Napoléon. — Louis XVIII. — Rétablissement légal de la Congrégation et du Séminaire. — Rachat de l'immeuble de la rue des Postes. — Approbation des Règles du Saint-Esprit à Rome. — Zèle de M. Bertout pour la réorganisation du service religieux dans les Colonies. — Ses démarches auprès du Gouvernement et du Saint-Siège.

Jacques-Magdeleine Bertout naquit le ai3 m 1753 au hameau de Niembourg, paroisse de Halinghem, diocèse de Boulogne. Il y reçut le saint baptême trois jours après sa naissance. Vers la fin de ses études, ses parents l'envoyèrent à Paris, où il fit sa rhétorique comme externe au Collège Louis-le-Grand. Son oncle, M. Duflos, alors directeur au Séminaire du Saint-Esprit, voulant l'avoir sous les yeux pour le préserver des dangers de la grande ville, obtint de M. Becquet, Supérieur général, la permission de le loger dans la maison. Il y gagna l'amour de la Congrégation et des Missions. Décidé à se donner à Dieu, il se fit inscrire, dès la

rentrée d'octobre 1773, au nombre des élèves du Séminaire du Saint-Esprit et y suivit désormais le cours régulier des études philosophiques et théologiques. Ses goûts pour l'apostolat ne firent que se développer dans ce milieu si favorable et il alla, avant de recevoir les saints Ordres, s'en ouvrir à son évêque, Mgr de Pressy, qui l'encouragea dans ce pieux dessein. C'est des mains de ce digne prélat que M. Bertout reçut l'onction sacerdotale, à Boulogne, le 24 mai 1777. Rentré peu après au Séminaire du Saint-Esprit, il y fut admis, en juillet, à faire les deux années régulières de probation.

C'est au cours de ce temps d'épreuve et en raison de son invincible attrait pour l'apostolat qu'il fut, en 1778, destiné à accompagner à la Guyane française l'un des membres de la Congrégation, M. de Glicourt, à l'effet d'y prendre possession d'un domaine offert par le ministre de la Marine et des Colonies pour l'entretien de la Mission et du Collège.

Les deux missionnaires s'embarquèrent en mars 1778, au Havre. Nous possédons le récit des émouvantes péripéties de ce voyage écrit de la main de M. Bertout. Les deux spiritains ayant fait naufrage au Cap Blanc, le 20 mai 1778, furent faits prisonniers par les Maures qui, dans l'espoir d'une forte rançon, les conduisirent à Saint-Louis du Sénégal, alors sous la domination de l'Angleterre. La généreuse intervention des notables de la colonie obtint leur délivrance. Rendus à la liberté, ils n'écoutèrent que leur zèle et, malgré le délabrement de leur santé, ils se mirent en devoir d'administrer les secours de leur religion à des fidèles privés, depuis vingt ans, de la consolation de voir un prêtre catholique. Le Gouvernement, jaloux de leur popularité et de leur influence, les fit embarquer brusquement à destination de Londres sur un navire anglais à qui il advint, en cours de route, d'être capturé par un corsaire français. De retour à Paris, il firent connaître au ministre de la Marine l'état des esprits dans la colonie et le désir des habitants de redevenir sujets français. Ils fournirent en même temps des renseignements utiles pour l'expédition. Une escadre partit

sous la conduite de M. de Vaudreuil. Par ordre du Roi, des places furent retenues pour les deux missionnaires sur le vaisseau amiral. « Ce fut par le zèle et la prudence des missionnaires du Saint-Esprit, écrira plus tard M. Bertout (1), que l'établissement du Sénégal redevint propriété française. En 1778, deux des directeurs de ce séminaire, dont l'un est le supérieur actuel, partirent en qualité de missionnaires pour Cayenne. Ayant fait naufrage près du Cap Blanc, sur la côte occidentale d'Afrique, ils tombèrent entre les mains des Maures qui les réduisirent en esclavage. Après les avoir dépouillés et maltraités, les Maures les firent traverser le grand désert du Sahara, où ils coururent plusieurs fois risque de la vie, et les vendirent dans les établissements du Sénégal, qui appartenait alors aux Anglais. Les habitants, français d'origine, et toujours attachés à la religion catholique, ne pouvaient la pratiquer à défaut de prêtres de leur communion, que le gouvernement anglais ne voulut jamais leur accorder, et ils soupiraient après le moment qui les ferait rentrer sous la domination française ; ils en témoignèrent leur désir aux missionnaires. De retour en France, ceux-ci en conférèrent avec M. de Sartine, alors ministre de la Marine, et lui donnèrent tous les éclaircissements nécessaires, spécialement sur la nature de l'île de Saint-Louis, et la disposition des habitants. La guerre s'étant alors déclarée, le ministre fit préparer une escadre sous la conduite de M. de Vaudreuil, pour s'emparer de cet établissement, en désignant M. de Lauzun pour gouverneur. Il voulut que les deux missionnaires fussent de l'expédition, qui réussit parfaitement. Ces faits doivent être consignés dans les archives de la Marine. »

La maladie empêcha M. Bertout de se joindre à M. de Glicourt. Il reprit alors les exercices de sa probation au Séminaire du Saint-Esprit et fut admis au nombre des associés le 23 juillet 1779. Ses supérieurs le chargèrent de professer

(1) Archivio della S. C. de Propaganda Fide. Collegi di Missioni. Seminario di S. Spirito. Fol. 416, *Notice sur le Séminaire du Saint-Esprit* (1816).

la théologie, d'abord au séminaire de Paris, puis à celui de Meaux jusqu'en 1787, époque à laquelle il fut nommé assistant du Supérieur général de la Congrégation et revint à la rue des Postes.

M. Bertout était tout entier à ses fonctions de directeur du Séminaire du Saint-Esprit quand éclata la Révolution de 1789. Avec son supérieur et ses confrères, il partagea les angoisses et les tristesses de ces jours de deuil et de sang et vit se succéder les décrets spoliateurs qui privaient l'Église de ses biens et les Congrégations de leurs titres de fondations, jusqu'au jour où la loi tyrannique du 18 août 1792 vint supprimer les Congrégations elles-mêmes et nommément celle du Saint-Esprit. « Au 2 septembre, jour des massacres, écrit M. Bertout dans la Notice déjà citée, le Séminaire contenait encore trente personnes, tant directeurs que séminaristes, et c'est par une espèce de miracle qu'ils ne partagèrent pas le sort de tant d'illustres victimes. » M. Bertout fut du nombre des membres que M. Duflos crut prudent d'éloigner de Paris : il dut rentrer dans sa famille. « Caché dans la ferme paternelle à Niembourg, dit l'abbé Lefebvre, ce bon prêtre se dévoua au bien spirituel des habitants, baptisant et instruisant les enfants, et portant en secret les derniers sacrements aux malades. La tradition du pays rapporte que, pendant la nuit, il réunissait dans une grange les fidèles qui désiraient entendre la messe et faire la communion. Les patriotes le dénoncèrent et il fut obligé de s'éloigner... (1). Il put se munir d'un passeport pour l'Angleterre. Le 10 septembre 1792 il parvint à s'embarquer et à traverser le détroit sans incident. »

Désireux de se rendre utile aux âmes, M. Bertout se mit résolument à l'étude de la langue anglaise. Les archives de la Congrégation du Saint-Esprit conservent des instructions écrites par lui en cette langue, qui témoignent de son zèle actif et éclairé. Le comté d'York fut le principal théâtre

(1) *Notice sur trois prêtres boulonnais*, p. 51. *Notice historique de Halenghem.*

de son apostolat ; il y exerça le ministère paroissial et remplit les fonctions d'aumônier dans une communauté religieuse. Son séjour en Angleterre se prolongea pendant dix ans.

Dès qu'il apprit la nouvelle de la paix conclue entre l'Église et l'État, M. Bertout comprit que le devoir le rappelait dans sa patrie. Il revint en France vers le commencement de 1802. Mais combien son âme dut être meurtrie et désolée en voyant les ruines accumulées par la tourmente dans l'Église de France et au sein de sa Congrégation ! Les bâtiments du séminaire étaient occupés par l'École normale, et tout à côté, au n° 2 de l'impasse des Vignes, dans un pénible isolement, il revit et embrassa avec larmes M. Duflos, son oncle et son ancien supérieur, infirme et aveugle, presque tombé en enfance. Il prit logement rue des Postes, n° 13, dans la maison qu'avait habitée, de 1797 à 1800, l'ancien économe, M. Pichon, rentré depuis deux ans au séminaire, où il célébrait les offices pour les habitants du quartier (1).

Plein de confiance en Dieu, M. Bertout conçut le dessein de reconstituer l'œuvre du Saint-Esprit. Il apparaît nettement l'homme choisi par la divine Providence pour accomplir cette difficile mission, et on le verra déployer dans ce but une énergie que les obstacles ne briseront pas, une foi qui élèvera ses vues bien au-delà des horizons de ce monde, un dévouement qui ne se démentira jamais.

Son programme de restauration embrasse trois objets : sa Congrégation à réorganiser avec le séminaire de la rue des Postes à réoccuper tout d'abord ; la religion à faire refleurir dans les Colonies françaises ; et, pour y réussir, la formation au séminaire et l'envoi aux Colonies d'un clergé à la hauteur de son auguste ministère. Pour atteindre ce triple but, il traitera avec le gouvernement français et la cour romaine, avec le ministère de la Marine et la S. Congré-

(1) M. Pichon mourut pieusement le 14 novembre 1810, à l'âge de 63 ans. M. de Boulogne publia dans ses *Mélanges de philosophie*, suite des *Annales Catholiques*, t. IX, p. 464, un article élogieux sur ce vénérable spiritain.

gation de la Propagande, avec les cardinaux Fontana, Consalvi, avec le Pape Pie VII lui-même, avec Portalis, le baron Portal, avec l'empereur Napoléon, avec le roi Louis XVIII.

Vers 1802, avec les supérieurs des Congrégations de Saint-Lazare et des Missions Étrangères, M. Bertout présenta au « Général Premier Consul » un mémoire en faveur du « ci-devant Séminaire du Saint-Esprit, chargé des Missions de la Guyane, du Sénégal, de Saint-Pierre et Miquelon ». Bonaparte remit le mémoire à M. Portalis, alors conseiller d'Etat pour les cultes. Celui-ci, obéissant à sa manie de tout centraliser, fit signer au Premier Consul, le 7 prairial an XII, un décret qui ordonnait la fusion des trois Instituts en un seul Séminaire des Missions Étrangères. Ce décret, qui n'était pas né viable, resta lettre morte. L'idée cependant fut reprise plus tard, au demeurant sans plus de succès, sous la direction du cardinal Fesch, qui proposa d'établir ce Séminaire à Rome.

Le Pape Pie VII, en venant faire le sacre de Napoléon à Paris, avait donné au nouveau souverain de la France une marque éclatante de considération publique et d'affection personnelle ; mais il entendait aussi en faire profiter la cause sacrée dont il était le représentant et le défenseur. Pendant le séjour qu'il fit à Paris après la cérémonie du 28 novembre 1804, le Saint-Père présenta un mémoire renfermant onze articles relatifs à la discipline de l'Église. Grâce à l'initiative de M. Bertout, l'un de ces articles demandait la restitution du Séminaire du Saint-Esprit.

Quelques mois plus tard, sur la proposition de Portalis, Napoléon rétablit légalement l'institut par le décret du 2 germinal an XIII (23 mars 1805). Ce décret reconnaissait à M. Bertout le titre de supérieur et restituait en même temps au Séminaire du Saint-Esprit, à défaut de l'immeuble de la rue des Postes, lequel avait été aliéné, « la maison de campagne située près la forêt d'Orléans et ses dépendances provenant du Séminaire du Saint-Esprit ».

Au commencement de l'année suivante, la Grande Aumô-

nerie fut confiée au cardinal Fesch. Le Grand Aumônier avait dans ses attributions « la direction du Clergé des Colonies et la juridiction sur les établissements consacrés aux Missions ». C'était là, d'après son biographe, Mgr Lionnet, son plus grand sujet de joie. « Nous aurons bien part, disait-il, aux sueurs et aux mérites des hommes de Dieu qui travaillent tant à étendre le royaume de Jésus-Christ. »

Le supérieur du Séminaire du Saint-Esprit se trouva dès lors, comme naturellement, en rapport avec le cardinal et surtout avec son grand vicaire, M. Jauffret. Il fut même appelé à faire partie du « Conseil supérieur des Missions » avec NN. SS. de la Roche, évêque de Versailles, Dombideau de Crouseilhes, évêque de Quimper, M. Brunet, supérieur des Lazaristes, M. Billères, supérieur des Missions Étrangères et M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice.

Le résultat obtenu en ces quelques années était assurément bien considérable, mais ce n'était, en somme, qu'une autorisation de recommencer l'œuvre qui n'assurait à M. Bertout ni le personnel, ni le local, ni les ressources indispensables pour le plein succès de son généreux projet. Il demeurait sans ressources, presque abandonné de ses anciens confrères, lesquels, ne comptant plus sur la restauration de leur Congrégation, avaient accepté des postes dans divers diocèses. Que faire dans de pareilles circonstances? Tout semblait devoir déconcerter le plus vaillant courage. Mais M. Bertout, plein de confiance en Dieu, ne lâchera pas prise : il saura souffrir, s'humilier, travailler et attendre avec force et douceur, avec prix et persévérance, la bénédiction qui donnera de nouveau la vie à son œuvre : cette bénédiction ne lui fit pas défaut.

Le 14 juillet 1806, le Grand Aumônier ouvrit une souscription en faveur des trois Congrégations reconnues et autorisa M. Bertout à fonder, en attendant mieux, un petit séminaire qui fut associé à une modeste pension, rue du Cherche-Midi, n° 33. La confiance des familles répondit à son appel et, le 8 octobre 1807, M. Bertout peut écrire ces lignes à M. Charles Portalis, qui remplace provisoirement à la

direction des Affaires Ecclésiastiques son père récemment décédé : « Nous sommes en pleine activité. Toutes les sciences sont enseignées chez nous, même la philosophie. Nous avons un assez bon nombre de jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, plusieurs aux Missions. » Il ajoutait : « Nous avons besoin de secours. Si, en attendant que le Gouvernement nous donne une maison et des fonds, vous avez entre les mains quelque argent dont vous puissiez disposer pour les bonnes œuvres, ayez, Monsieur, la charité de vous souvenir de nous. Il paraît que la souscription projetée en faveur des Missions dont vous et M. Portalis avez bien voulu être les protecteurs, n'a point eu lieu ; au moins, nous n'avons reçu aucun secours pécunaire. » La souscription avait été faite, mais elle n'avait, malheureusement, donné aucun résultat appréciable.

Lorsque, en janvier 1808, M. Bigot de la Préameneu fut nommé ministre des Cultes, M. Bertout s'empressa de faire auprès de lui une nouvelle tentative pour rentrer en possession de l'immeuble du séminaire et obtenir le rétablissement de l'allocation accordée avant la Révolution. Il porte à sa connaissance que le propriétaire actuel du séminaire est disposé à le céder d'autant plus volontiers que l'immeuble serait rendu à sa pieuse destination. Nous lisons d'autre part dans un rapport rédigé au Ministère des Cultes, en août 1809 : « M. Bertout, Supérieur général des Missions du Saint-Esprit, demande une maison pour y transporter son séminaire. Il est aujourd'hui établi dans une maison louée par la Congrégation, mais le local est insuffisant. Cette maison est située rue du Cherche-Midi ; le loyer est de 6,500 livres. Elle renferme 130 élèves, dont 25 se destinent à l'état ecclésiastique. Les Missions du Saint-Esprit sont établies en Afrique et en Amérique. M. Bertout a besoin d'une maison de 100 missionnaires et de 500 francs pour chaque sujet. »

Les choses en étaient là, quand Napoléon, mécontent du Saint-Siège, fit occuper militairement Rome par le général Miollis et, voulant manifester de toutes manière son irritation,

il supprima par un décret daté du château de Schœnbrunn, 26 septembre 1809, les Congrégations du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et des Missions Étrangères, parce que les chefs de ces Congrégations, sans se livrer à aucun acte d'opposition ou même d'improbation déclarée, laissaient voir que leurs principes et leurs sympathies les plaçaient du côté du Saint-Siège et du Pape. « Le gouvernement impérial, remarque la notice écrite par M. Bertout, se proposait de remettre le séminaire du Saint-Esprit en possession de sa maison, située rue des Postes. Des biens dans les Colonies, qui n'avaient point été vendus, devaient servir à sa dotation, quand, par un caprice bizarre qui lui était ordinaire, le despote la détruisit pour la seconde fois. Il se défiait sans doute des principes bien connus de cette Congrégation. »

Peu de temps après avoir condescendu à venir faire le sacre de Napoléon à Paris, le Pape Pie VII avait dû résister aux volontés et aux caprices du « despote ». C'est pourquoi il fut brutalement enlevé de Rome et gardé prisonnier à Savone. Des cardinaux italiens furent internés à Paris, privés de leurs insignes cardinalices et, pour cela, dénommés « cardinaux noirs ». Plusieurs d'entre eux logeaient dans le quartier du Panthéon, réduits à vivre d'aumônes. M. Bertout se fit un devoir de leur être utile. Il eut des relations suivies avec les cardinaux Di Pietro, Gabrielli, Oppozzoni et avec Mgr Di Gregorio et le P. Fontana, qui devinrent plus tard eux-mêmes cardinaux. Le P. Fontana résidait au monastère de la Visitation, tout proche du Séminaire du Saint-Esprit.

Dans ses lettres à la Propagande, M. Bertout transmet ses hommages à ces princes de l'Église, redevenus cardinaux rouges et placés à la tête des dicastères de la curie romaine. L'honorable supérieur, dans la droiture et la simplicité de son âme, paraît surpris de la lenteur avec laquelle ils retrouvent, à la suite de tels événements, son souvenir au fond de leur mémoire.

Le décret impérial du 26 septembre 1809 ne découragea pas M. Bertout. Il continua à diriger son école de la rue du Cherche-Midi, où il cultiva des vocations pour l'avenir. Dans l'intervalle, se souvenant des charges et des prérogatives de

ses prédécesseurs, il étend sa sollicitude aux Colonies, notamment à la Guyane, à la Martinique et à la Guadeloupe.

Il maintenait toutes ses relations avec la S. C. de la Propagande, laquelle, de son côté, continuait de s'intéresser à la restauration du Saint-Esprit et comptait sur le prochain rétablissement de cette œuvre pour l'évangélisation des Colonies françaises.

Louis XVIII venait de remonter sur le trône. M. Bertout pouvait tout espérer du Gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne. Dès le 10 juillet 1814, de la rue du Bac, où il avait pris logement, il adressait ces lignes au cardinal Préfet de la Propagande : « Comme le Roi me demande des Missionnaires, je demande de mon côté que nous soyons rétablis légalement, qu'on nous rende notre ancienne maison, et qu'on nous donne des fonds nécessaires pour pouvoir former des missionnaires. Le mauvais état des finances empêchera probablement que tous mes désirs soient accomplis. La Providence viendra à notre secours (1). »

Le 20 décembre 1814, M. Bertout écrit encore au nouveau Préfet de la Propagande : « Trois Congrégations étaient, avant la Révolution, destinées en France à préparer et à expédier des missionnaires aux pays étrangers : celle des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes, celle des Missions Étrangères et celle du Séminaire du Saint-Esprit. Celle-ci, dont je suis membre, avait à sa charge Cayenne, la Guyane Française, le Sénégal et Gorée sur la côte occidentale d'Afrique, les Iles Saint-Pierre et Miquelon près du Banc de Terre Neuve en Amérique... Celui qui, pour le malheur de l'univers, a régné en France, après avoir pour des raisons politiques rétabli ces trois Congrégations, les a de nouveau détruites peu après. Nous espérons que le Roi que la Providence vient de nous restituer saura nous donner une nouvelle existence (2). »

(1) Archivio della Propag. Fide. — Collegi di Missioni. Seminario di S. Spirito. Fol. 421.

(2) *Ibid.*, fol. 424.

En effet, les démarches incessantes de M. Bertout auprès du Gouvernement de Louis XVIII n'allaient pas tarder à être couronnées de succès. Par une Ordonnance du 3 février 1816, le Roi rétablissait la Congrégation du Saint-Esprit, en même temps que celle de Saint-Lazare. L'article 2 du décret réintègre la Congrégation du Saint-Esprit dans son immeuble de la rue des Postes, à la charge de se concerter avec l'Université pour la translation de l'École normale dans un autre édifice. Mais le rédacteur de l'Ordonnance avait perdu de vue tout à la fois et l'acte du 4 floréal an V, par lequel le Directoire avait vendu l'immeuble à la veuve Angar, et l'article 13 du Concordat qui défend « d'inquiéter les propriétaires des biens aliénés ». Sur les réclamations de Royer-Collard, président de la Commission de l'Instruction publique, une nouvelle Ordonnance vint annuler la disposition de l'article 2, et Royer-Collard passa un nouveau bail pour neuf ans avec Mme veuve Angar.

M. Bertout se résigna provisoirement. C'est alors qu'il publia un chaleureux appel en faveur du rétablissement du séminaire : « Maintenant que le Roi, dit-il, qui n'est étranger à aucune espèce de bien, vient de donner une nouvelle existence au Séminaire du Saint-Esprit, et de lui accorder même une pension annuelle de 5,000 francs, les directeurs qui ont survécu à la révolution et à l'exil, sont prêts à reprendre leurs pénibles travaux, et à se consacrer de nouveau au bien de la religion et de la patrie ; mais ils ont besoin d'être secondés dans leurs désirs et leurs efforts. Il faut qu'ils puissent donner l'éducation ecclésiastique gratuitement comme ils faisaient autrefois. Autrement ils auraient peine à trouver des sujets qui, par la volonté de leurs supérieurs, traverseraient les mers, braveraient tous les dangers pour se rendre dans les pays les plus éloignés et les plus malsains. Ils ont donc besoin de fonds. Il leur faut une maison ; la leur a été aliénée au commencement de la révolution. Le Gouvernement prend un grand intérêt à cette Congrégation, et a même des vues étendues sur elle, et il fera sûrement quelque chose en sa faveur ; mais l'état actuel des finances

mettra des bornes à sa bonne volonté. Dans des circonstances aussi difficiles on s'appuie sur la Providence ; elle n'a jamais manqué au Séminaire du Saint-Esprit, qui était véritablement une maison de la Providence, puisque avec de très médiocres fonds on entretenait chaque année, environ 90 personnes, tant directeurs qu'élèves. Ses ressources provenaient, comme on l'a dit plus haut, de la libéralité de nos Princes et de celles du Clergé, et de la charité des âmes pieuses. Pourquoi ne compterait-on pas encore aujourd'hui sur les mêmes moyens ? Le bras du Seigneur n'est pas raccourci. Il touche les cœurs comme il veut. On a donc lieu d'espérer que les anciens bienfaiteurs renouvellent leurs aumônes ; que les âmes qui ont à cœur la gloire de Dieu, le salut des âmes et le bien de la patrie contribueront à cette bonne œuvre qui n'a pas d'autre but. Les élèves, qui sont répandus en France et dans toutes les parties du monde, se souviendront qu'ils doivent leur éducation ecclésiastique à ce séminaire, et ils ne feront pas difficulté d'offrir le denier de la veuve. Déjà un de leurs confrères qui réside à Sainte-Croix, île danoise, dans l'Amérique, écrit au Supérieur qu'il est prêt de sacrifier tout ce qu'il a pour contribuer au rachat de la maison. Ce noble exemple aura sans doute des imitateurs (1). »

Moyennant le secours annuel de 5,000 francs, le zélé supérieur loua au n° 15 de la rue Notre-Dame-des-Champs, un immeuble assez convenable, avec une belle chapelle, où, le 1er juillet 1817, il reconstitua son séminaire. A cette date, il eut la joie de voir M. Fourdinier, son neveu, ancien professeur au séminaire d'Arras, venir le rejoindre et le seconder dans cette sainte, mais difficile entreprise. Il le nomma professeur et économe du séminaire. Avec le concours des abbés Corrigan, Chapel et Roy, on put ouvrir les cours de philosophie et de théologie en novembre de la même année : « Votre Éminence apprendra avec plaisir, écrivait M. Bertout

(1) Archiv. della Prop. Fide. — Collègi di Missioni. Seminario di S. Spirito. Fol. 416.

au cardinal Préfet de la Propagande, le 29 avril 1818, que nous avons repris nos exercices au mois de novembre dernier. Déjà nous avons un certain nombre d'élèves en philosophie et en théologie que nous formons et destinons pour les missions de nos Colonies. Nous espérons en avoir un plus grand nombre l'année prochaine. Je sollicite auprès des ministres de Sa Majesté le rachat de notre ancienne maison qui pourrait contenir 120 élèves. Que la divine Providence daigne seconder mes efforts (1). »

En attendant l'heure de la Providence, qui ne devait pas tarder à sonner, M. Bertout s'occupe très activement, avec les encouragements de la Propagande et du Gouvernement français, à trouver des missionnaires pour les Colonies. Ses lettres de cette époque contiennent des listes de prêtres choisis par lui pour les diverses missions. Et telle est la confiance de la S. Congrégation de la Propagande dans la sûreté de ses choix, qu'elle lui expédie des feuilles de pouvoirs en blanc pour les nominations des Préfets Apostoliques. Mais c'est surtout par son séminaire reconquis et sa Congrégation restaurée qu'il espère fournir de vrais ouvriers évangéliques. Il se fait fort d'y réussir, avec l'aide de Dieu, en reprenant possession de l'ancien immeuble de la rue des Postes.

Le projet de rentrer dans les bâtiments de l'ancien séminaire semblait plein de témérité, car le département de l'Instruction publique y avait installé l'École normale supérieure. Mais M. Bertout n'était pas homme à renoncer à un projet qui lui paraissait conforme aux vues de la Providence. Il sentait du reste toute sa responsabilité dans la continuation de l'œuvre du vénéré Claude Poullart des Places. En multipliant les démarches et les sacrifices, il réalisera son dessein. Il commença par intéresser à sa cause des personnages influents, parmi lesquels, en première ligne, le duc d'Angoulême et le cardinal de Talleyrand-Périgord, grand aumônier de France et archevêque de Paris.

(1) Archiv. della Prop. Fide. — Scritture riferite nei Congressi. — Francia — Dal 1721 al 1847. Vol. 2. Fol. 221.



Jacques-Magdeleine BERTOUT
sixième Supérieur général du Saint-Esprit (1805-1832).

Ces hauts protecteurs exposèrent aux ministres des Cultes et de la Marine que l'œuvre ne pouvait s'accommoder de l'immeuble précaire et de rencontre qu'elle occupait; qu'il fallait des bâtiments spacieux et appropriés et que la seule solution convenable était la réintégration du séminaire dans l'immeuble traditionnel de la rue des Postes. Le Gouvernement, éclairé sur les vrais intérêts de la France à l'étranger, entra dans les vues de M. Bertout. Alors celui-ci, sans perdre de temps, s'abouche avec M. Angar fils, très disposé, en raison de la volonté exprimée par ses parents défunts, à rétrocéder à ses légitimes propriétaires le vaste immeuble, demeuré à peu près intact. Un sous-seing privé est passé en date du 13 juillet 1819, faisant promesse de vente à M. Bertout, au nom et au profit de la Congrégation du Saint-Esprit, à des conditions modérées.

Le 13 septembre suivant, M. Bertout passa avec les héritiers Angar un contrat en règle, par devant M[es] Boulard et Vienot, notaires à Paris. « La vente est faite à la Congrégation du Saint-Esprit, acceptée pour elle par M. Jacques Bertout, à ce présent, au nom et se portant fort pour ladite Congrégation, pour laquelle il s'oblige à obtenir l'autorisation d'acquérir et de faire ratifier les présentes... dans un an, étant bien entendu que l'effet de la garantie ci-dessus contractée serait, dans le cas où l'autorisation n'aurait pas été fournie dans l'année,... de laisser l'immeuble au compte personnel de M. Bertout, qui en serait, pour ce cas, seul propriétaire. »

L'acquisition fut approuvée par une Ordonnance royale du 21 décembre 1819. Nous y lisons :

« Article premier. — L'acquisition faite des héritiers Angar par l'abbé Bertout, Supérieur et au nom de la Congrégation des Prêtres du Saint-Esprit, des bâtiments et dépendances de l'ancien séminaire de ce nom, sis rue des Postes, 26, pour être employés au logement de sa Congrégation est et demeure approuvée.

« Art. 2. — La dite Congrégation étant spécialement chargée de fournir les prêtres nécessaires au service paroissial dans les Colonies, il lui est accordé, à cette considération, pour

l'aider à subvenir à la dépense de l'acquisition ainsi qu'aux frais accessoires de toute nature, y compris ceux de l'établissement de son séminaire dans la maison dont il s'agit, un secours de 6,000 francs, dont moitié sera supportée par le département de la Marine, et moitié par celui de l'Intérieur, sur le disponible actuel des fonds généraux du clergé ; le tout sous la condition expresse que dans le cas où le Séminaire du Saint-Esprit viendrait à cesser d'exister, par « quelque cause que ce soit », ou d'occuper personnellement, pour l'usage auquel il est affecté par les présentes, les bâtiments dont il s'agit, l'État entrera en toute propriété en possession de l'immeuble. »

M. Bertout protesta sur-le-champ contre la clause restrictive exprimée par l'expression : « par quelque cause que ce soit ». Il lui fut répondu par M. Decazes, ministre des Cultes, que ces mots n'avaient d'autre sens que celui qu'il y attachait lui-même : « cessation de l'œuvre par défaut de directeurs ou d'élèves ».

M. Bertout rentrait en possession du patrimoine légué par Claude Poullart des Places et ses continuateurs. Mais l'immeuble abritait toujours l'École normale supérieure. En sa qualité de propriétaire légal, M. Bertout fit d'instantes démarches pour rentrer dans une maison qui lui était si chère. Le bail de l'École normale ne devait expirer qu'en 1826, mais une Ordonnance du 21 février vint assigner la Sorbonne comme nouveau local à cette institution. La haute École fit la sourde oreille. Mais comme bientôt elle s'avisa, sous le ministère Villèle, de marquer de l'hostilité au Gouvernement, Louis XVIII n'hésita pas à la frapper : l'École se vit supprimée par Ordonnance du 6 septembre 1822.

Dès lors la Congrégation se trouvait libre de reprendre possession de son immeuble, ce qu'elle fit le 5 décembre de la même année. Presque en même temps, elle recouvra l'ancienne maison de campagne de Gentilly, mais, cette fois, sans le concours du Gouvernement. Informé de l'heureuse issue de toutes ses démarches, le cardinal Consalvi, Pro-Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, écrivit à

M. Bertout une lettre des plus gracieuses, le félicitant d'être rentré en possession du séminaire, « où bientôt, lui dit-il, il pourra former de nombreux apôtres de l'Évangile » (1).

Tous ces événements avaient attiré sur l'institut sommairement restauré l'attention bienveillante du Saint Siège, qui manifesta, par l'intermédiaire du cardinal Fontana, le désir de voir ses règles. M. Bertout s'empressa de les envoyer, en exprimant le désir qu'elles fussent approuvées par le Siège Apostolique : « Si Votre Éminence, écrivait-il le 28 juin 1819, voulait bien nous obtenir l'approbation de nos Règles par le Saint-Siège, cette approbation leur donnerait une nouvelle autorité et elles nous deviendraient encore plus chères (2). » Comme cette approbation n'arrivait pas aussi vite que l'aurait désiré le digne supérieur, celui-ci ne cessait dans ses lettres de recommander l'affaire aux bons soins du cardinal Préfet de la Propagande. Le 9 février 1822, Son Éminence lui donnait à entendre que l'examen des règles touchait à sa fin et qu'une heureuse issue était prochaine : « Pour ce qui regarde l'approbation par le Saint-Siège des statuts de votre Séminaire, j'espère pouvoir vous donner bientôt une réponse définitive. » Le cardinal Consalvi, qui succéda au cardinal Fontana à la tête de la Propagande, traça à M. Bertout un texte additionnel aux Statuts, lui demandant de l'accepter et de le faire accepter par ses confrères réunis en chapitre. Voici ce texte : « Toutes les affaires concernant les Missions doivent être traitées et expédiées avec la pleine entente et l'approbation du Saint-Siège Apostolique par l'organe de la S. C. de la Propagande. » M. Bertout se conforma de tout cœur aux désirs et aux indications du cardinal Préfet : « Votre Éminence me demande, lui écrit-il, comme condition de l'approbation à accorder à nos Statuts par le Saint-Père, la soumission de notre Congrégation au Saint-Siège pour toutes les affaires relatives aux Missions des Colonies. Je consens bien volontiers que cette clause soit ajoutée à nos

(1) Archives de la Congrégation du Saint-Esprit.
(2) Ibidem.

Règles et Constitutions. Cette soumission a toujours été et sera toujours dans nos cœurs. » Peu après, il envoyait au cardinal l'acte officiel et authentique exigé de sa soumission ainsi que de celle de ses confrères réunis en chapitre : « J'ai l'honneur, dit-il, d'envoyer à Votre Éminence l'acte de notre soumission au Saint-Siège pour tout ce qui regarde les Missions des Colonies, suivant le modèle qui nous a été donné... J'ose espérer que nos Statuts recevront l'approbation de Sa Sainteté. »

Les vœux du supérieur et de ses confrères ne tardèrent pas à être exaucés. Car dans son assemblée du 12 janvier 1824, la S. C. de la Propagande approuva et confirma les dix chapitres fondamentaux des anciens statuts. Le 7 février suivant, le cardinal della Somaglia expédia le décret d'approbation. Par cet acte important la Congrégation du Saint-Esprit se trouvait élevée au rang d'une société canoniquement constituée et relevant immédiatement du Saint-Siège, agissant sous la juridiction de la Propagande « pour tout ce qui concerne les Missions coloniales ». M. Bertout, qui, jusque-là, avait été considéré comme supérieur de fait, fut canoniquement élu Supérieur général de la Congrégation le 16 juillet 1826. Cette nomination fut accueillie avec bonheur par le clergé de toutes les colonies.

A l'aide de la restauration du séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit, M. Bertout visait, avec la plus louable persévérance, à la réorganisation du service religieux dans les colonies. Il fallait pourvoir à la préparation et à l'envoi de nouveaux ouvriers apostoliques et rétablir sur tous les points les règles de la discipline ecclésiastique qui avaient souffert de la Révolution. De graves obstacles se dressaient partout contre cette vaste et nécessaire entreprise. Les moyens efficaces pour la mener à bonne fin manqueront à M. Bertout; mais il n'en est pas moins intéressant de voir comment il fut l'initiateur d'une restauration que ses successeurs verront si heureusement aboutir.

M. Bertout était une âme profondément dévouée à l'apostolat. L'on sait déjà comment, avant la fin même de ses

deux années de probation, sorte de noviciat qui devait suivre régulièrement pour les associés les études théologiques et l'ordination à la prêtrise, il obtint de partir pour Cayenne, et dans quelles conditions tragiques il fit l'apprentissage de l'évangélisation au Sénégal. Volontiers il y serait retourné, si l'état de sa santé n'y avait mis obstacle. Impuissant à se rendre dans ces pays lointains, il s'appliquera au Séminaire du Saint-Esprit à la formation de futurs missionnaires. Puis, violemment chassé du sol de la patrie par la Révolution, il travailla au salut et à la sanctification des âmes sur la terre hospitalière qui le reçut, et, la tourmente passée, il se hâta de rentrer pour reconstruire une nouvelle pépinière d'apôtres et remédier aussi bien et aussi vite que possible à l'abandon spirituel dans lequel se trouvaient les colonies françaises.

La Révolution et les grandes guerres qui se succédèrent de 1789 à 1815, firent passer les colonies françaises par des crises politiques, sociales et religieuses. Le soin des âmes avait beaucoup souffert. Les anciens Ordres religieux qui avaient autrefois puissamment aidé à l'évangélisation de ces contrées, Jésuites, Capucins, Carmes, Dominicains, avaient disparu ou n'étaient plus représentés, ici ou là, que par quelques-uns de leurs membres isolés et souvent d'un zèle attiédi.

Les relations avec Rome étaient à peu près impossibles ; les Supérieurs doutaient de la validité de leurs pouvoirs. Il y avait souvent des compétitions et des litiges. Bref, tout dans ces îles lointaines, aujourd'hui au pouvoir des Français, demain reprises par les Anglais, avait un avenir incertain. Dans cette situation lamentable, l'héroïque constance de M. Bertout ne se démentit jamais.

Dès que le décret impérial du 2 germinal an XIII (23 mars 1805) lui permit de reprendre l'œuvre de la Congrégation et du Séminaire avec le but très précis de l'évangélisation des colonies françaises, il se mit en rapport avec ses anciens confrères de Cayenne, en particulier avec M. Legrand, ancien préfet apostolique de cette mission,

retiré à la Martinique. Ce vénérable prêtre jouissait d'une grande réputation de sainteté. Par les soins de M. Bertout, la Propagande, de concert avec le Gouvernement impérial, le rétablit dans ses fonctions à Cayenne. Le 4 novembre de la même année le Gouvernement avait demandé au Supérieur du Saint-Esprit un préfet apostolique et douze missionnaires pour la Martinique. Mais les dispositions bienveillantes de Napoléon furent de courte durée et au cours des dernières années de l'Empire, il ne resta à M. Bertout qu'à prier et à travailler dans le silence et l'espérance de temps meilleurs.

Avec le retour de Louis XVIII, il multiplia ses démarches à la fois près le Gouvernement, la Nonciature et le Saint-Siège. M. Bertout s'efforçait de renseigner la S. C. de la Propagande sur l'état de la religion dans les Colonies. Le 18 juillet 1816, il écrivait au cardinal Préfet de la Propagande : « Quoique nous ne soyons pas encore rétablis légalement, le Roi me demande déjà un grand nombre de missionnaires. Nous serons probablement chargés d'en fournir à Cayenne, à la Martinique et à Saint-Domingue. Deux doivent partir incessamment pour cette dernière île. Toutes les missions dépendent de la Propagande. Je prie Votre Éminence de parler à Mgr le cardinal Litta afin qu'il envoie des pouvoirs de Préfet, Sous-Préfet et Missionnaire pour les différentes colonies (1). » Le 20 décembre, il ajoutait : « Nous espérons que le Roi que la Providence vient de nous restituer saura nous donner une nouvelle existence. Quand j'écrivis à S. E. le cardinal di Pietro, j'avais conçu de grandes espérances, tandis que le Gouvernement m'avait demandé un grand nombre de missionnaires pour nos Colonies. Mais elles ne se sont pas réalisées. En attendant, les prêtres manquent partout. Je crois qu'il n'y en a ni au Sénégal, ni à Gorée, ni aux Iles Saint-Pierre et Miquelon. De vingt et un missionnaires que nous devions maintenir à

(1) Archiv della S. C. de Prop. Fide. Collegi di Missioni. Semin. di S. Spirito. Fol. 421.

Cayenne et à la Guyane française il en est resté un seul, si tant est qu'il soit encore en vie, et c'est l'ancien Préfet apostolique. La Martinique et la Guadeloupe en ont très peu et ceux-ci doivent être avancés en âge. Cent missionnaires ne suffiraient pas encore pour les Colonies ; et c'est le Séminaire du Saint-Esprit qui sera probablement chargé de les fournir (1). »

L'état religieux des Iles de France et de Bourbon n'était pas plus florissant à en juger par les lignes suivantes de M. Bertout : « J'ai des raisons de croire que l'état de la religion dans ces îles se sera beaucoup ressenti de la persécution qui a désolé l'Église pendant plus de vingt ans. Les prêtres doivent être bien peu nombreux dans ces îles, puisque, il y a trois ans, le Ministre de la Marine m'en réclamait onze, dont un pour remplir la charge de Préfet apostolique (2). »

D'après une note du vicomte de Boullay à M. Laîné, ministre de l'Intérieur (12 octobre 1816), il y avait aux colonies un déficit de 73 prêtres. Ce vide immense, il fallait pouvoir le combler en trois ans.

En vue de susciter des vocations et de provoquer de généreux dévouements aux Missions coloniales, M. Bertout écrivit vers cette époque la Notice dont il a déjà été donné maints extraits. Il concluait en ces termes : « Ce ne sont pas seulement des secours pécuniaires dont on a besoin en ce moment, ce sont des ouvriers évangéliques. Toutes nos colonies sont dans une disette extrême de secours spirituels. Il y a un déficit de près de quatre-vingts prêtres. On engage donc les ecclésiastiques pieux et instruits à écouter la voix du Seigneur, si elle se fait entendre à leurs cœurs, et d'aller au secours de leurs frères malheureux. Les personnes qui désireraient faire quelque chose en faveur du Séminaire du Saint-Esprit et les prêtres qui voudraient aller au secours de nos colonies, pourront s'adresser à M. Bertout (3). »

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. Colleg. di Missioni. Sem. di S. Spirito. Fol. 424.

(2) *Ibid.*, fol. 424.

(3) *Ibid.*, fol. 416.

La voix du zélé supérieur avait été entendue. Mais la plupart des évêques, dont les diocèses, au lendemain de la Révolution, manquaient aussi de prêtres, mettaient souvent obstacle au départ des jeunes séminaristes et des autres ecclésiastiques qui voulaient se dévouer aux Missions. Nous en trouvons l'écho dans cette lettre au cardinal Préfet de la Propagande, en date du 27 mai 1819 : « Comme j'éprouve de grandes difficultés de la part des Évêques et des Vicaires capitulaires pour obtenir des dimissoires pour les jeunes gens qui étudient dans notre séminaire et un exeat pour ceux qui veulent se consacrer à l'œuvre des Missions, je serais heureux si Sa Sainteté, à la recommandation de Votre Éminence, daignait prendre la peine de leur adresser un Bref en notre faveur. Une pareille autorité ferait nécessairement une grande impression sur eux (1). »

Le 7 janvier 1820, M. Bertout écrivait encore au même cardinal : « Peu de prêtres se présentent pour l'œuvre sublime des Missions ; et ceux qui voudraient s'y consacrer rencontrent des obstacles insurmontables de la part de leurs Supérieurs ecclésiastiques. Il n'y a d'espoir sérieux pour le bien spirituel des Colonies que lorsque notre séminaire sera bien nombreux. Mais cela demandera du temps (2). »
« Il y a, continue-t-il le 26 janvier 1821, dans les deux Iles de la Martinique et de la Guadeloupe un grand déficit de prêtres, ce qui empêche le bien qu'on pourrait y opérer. Je fais tous les efforts possibles pour en procurer, mais je ne réussis pas suivant mes désirs. La France elle-même en est dépourvue. Espérons un meilleur avenir (3). »

Cet avenir, M. Bertout le voulait aussi proche que possible. Il tenta donc une nouvelle démarche. Sur sa demande, M. Siméon, ministre de l'Intérieur, qui avait à cœur le réveil religieux des Colonies, adressa lui-même le 6 février 1821, une Circulaire aux Évêques de France pour leur demander de favoriser de tout leur pouvoir le recrute-

(1) Archivio della Prop. Fide. — Collegi di Missioni. Seminario di S. Spirito. Fol. 431.
(2) *Ibid.*, fol. 435.
(3) *Ibid.*, fol. 435.

ment des prêtres des Colonies : « Mes prédécesseurs, dit-il, vous ont déjà fait connaître, en 1815 et 1818, le besoin urgent de prêtres qu'éprouvent nos colonies pour régir leurs paroisses. Le Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, dont M. Bertout est supérieur, est destiné à préparer les ecclésiastiques qui montrent des dispositions pour ce service : mais cet établissement ne peut, sans être aidé par Messeigneurs les Évêques, fournir seul le nombre de prêtres jugé strictement nécessaire par les administrations des Colonies, d'après l'étendue et l'importance des paroisses.

« Je crois donc devoir, pour le bien de la religion et de l'État, vous engager, Monseigneur, à ne point refuser d'exeat aux ecclésiastiques qui vous seront demandés pour une mission à laquelle nous devons attacher tant de prix. J'ai d'autant plus lieu d'espérer que vous répondrez favorablement à cette invitation, que le Roi a plusieurs fois exprimé le désir de ne pas laisser plus longtemps les habitants des Colonies privés des secours de la religion, et que Sa Majesté, en créant un grand nombre de bourses dans les séminaires diocésains, a dû penser que, parmi les élèves qui jouissent de ce bienfait, ceux qui annonceraient la vocation qui est l'objet de ma lettre, obtiendraient sans obstacle le consentement de leur Évêque.

« M. le ministre de la Marine en transmettant à mes prédécesseurs et à moi l'expression de la sollicitude des Administrateurs des Colonies, touchant la nécessité de leur procurer sans délai les ministres de la Religion qu'elles réclament, a témoigné plusieurs fois qu'on devait, sous les rapports de la Religion et du service du Roi, attacher la plus haute importance à satisfaire un vœu aussi louable.

« Ce ministre a fait connaître les indemnités et le traitement alloués aux prêtres destinés pour les Colonies dès le moment de leur nomination (1). »

Les effets de cette circulaire furent consolants comme le

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. Colleg. di Missioni. Sem. di S. Spirito. Fol. 439.

fait savoir M. Bertout, le 4 mai 1821, au cardinal Préfet de la Propagande : « J'ai engagé, dit-il, Son Exc. le Ministre de l'Intérieur à écrire au nom du Roi à tous les Évêques pour les prier de ne pas s'opposer à la vocation des prêtres qui voudraient aller porter les secours de la religion dans nos Colonies, ni au désir des jeunes gens qui voudraient venir dans notre séminaire pour y finir leurs études de théologie. Cette lettre a produit un bon effet. Un assez grand nombre d'élèves demandent à venir chez nous ; et plusieurs prêtres offrent leur service pour nos Colonies. Que le Seigneur en soit à jamais béni ! C'est son ouvrage. Je transmets à Votre Éminence la copie de la lettre du Ministre (1). »

Toutes les colonies eurent part à la sollicitude du supérieur du Saint-Esprit. Le Sénégal, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe, l'Ile Bourbon, et en dernier lieu Madagascar, l'Inde Française avec Chandernagor, Karikal, Yanaon reçurent des prêtres envoyés par lui. Ceux-ci, dans leurs difficultés avec les administrations, trouvaient en M. Bertout un médiateur autorisé auprès du ministère et souvent il dut y faire entendre des paroles de fermeté pour soutenir ses missionnaires ; il les appuyait aussi auprès de la Propagande et leur obtenait de Rome des pouvoirs et des privilèges utiles à leur ministère. On le considérait comme le véritable supérieur général de toutes les missions coloniales ; enfin, par sa bonté de cœur autant que par ses lumières et son expérience, il était le confident dévoué et souvent attristé de tous. La S. Congrégation de la Propagande songea même à s'adresser à M. Bertout pour procurer de saints et dignes prêtres à d'autres missions, notamment à Haïti et aux États-Unis. L'infatigable supérieur ne refusa pas de s'y employer ; mais il ne put donner à ce supplément de sollicitude qu'une attention secondaire.

De rudes épreuves étaient encore réservées à M. Bertout

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. Colleg. di Missioni. Sem. di S. Spirito. Fol. 440.

au déclin de sa vie. Après la mort de Louis XVIII il y eut beaucoup d'agitation en France relativement aux affaires religieuses : la Congrégation du Saint-Esprit devait avoir sa part dans les conséquences d'un pareil état de choses.

La charte constitutionnelle, qui devait endiguer la Révolution, l'avait de nouveau constituée sous le nom de libéralisme. Il y eut en outre comme une résurrection du gallicanisme. C'est alors que Frayssinous écrivit ses « Vrais principes » de l'Église gallicane. Dès 1816, le ministère Laîné avait rendu obligatoire dans les séminaires l'enseignement des quatre articles. Le souci de la pure doctrine et leurs traditions constantes ne pouvaient permettre aux directeurs du Séminaire du Saint-Esprit de se montrer favorables à pareille orientation. Ils s'y opposèrent avec énergie. Aussi le Gouvernement de la Restauration leur restreignit de plus en plus les marques de sa bienveillance. Cependant M. Bertout obtint encore, en 1825, du ministère de la Marine, un secours de 2,000 francs pour la restauration de la chapelle du séminaire. C'est à cette occasion que le roi Charles X lui fit remettre un tableau représentant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

En 1828, l'opposition libérale s'en prit aux Jésuites dont les collèges furent fermés. Enhardis sans doute par les concessions regrettables du Roi, deux députés hostiles aux missionnaires, MM. Pierre Grand et Isambart, présentèrent à la Chambre, le 7 mars 1829, des pétitions ayant pour objet, entre autres choses, la suppression des Congrégations des Missions Étrangères, de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. La droite s'éleva avec énergie contre ces pétitions, surtout Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, ministre des Affaires ecclésiastiques. L'orateur rappela fort à propos que les trois Congrégations jouissaient de l'existence légale, et prouva que la loi du 2 janvier 1817, loin d'avoir pour elles force rétroactive, les revêtait au contraire de la sanction législative, au moins indirectement. Le vote, à une majorité des deux tiers, rejeta les pétitions.

En juillet 1830, une révolution éclate à Paris. Le palais

des Tuileries est envahi et le palais de l'Archevêché est pillé. Le séminaire du Saint-Esprit est lui-même saccagé et dévalisé. La maison de campagne de Gentilly eut le même sort.

Ainsi finissait la restauration royale des Bourbons qui ne fut pas sans grandeur ni sans gloire, mais qui eut le tort de ne pas résister aux adversaires de l'Église et de la Monarchie.

Le Gouvernement de Louis-Philippe ne sut pas apprécier les services rendus par la Congrégation du Saint-Esprit. Non seulement le petit séminaire fondé dans l'impasse des Vignes dut disparaître, mais toutes les allocations dont on avait joui jusqu'alors furent supprimées. Il fallut licencier les élèves.

Heureusement que ces rigueurs incompréhensibles furent de courte durée. La politique consciencieuse du duc de Broglie voulut être éclairée sur l'état du Séminaire du Saint-Esprit et des œuvres coloniales ; il s'adressa à M. Portal, son ancien collègue au ministère du duc Decazes. Cet homme d'État répondit par une lettre qui renferme, avec les vues les plus élevées, un témoignage des plus honorables.

« Le Séminaire du Saint-Esprit, dit-il, était la base de toutes les améliorations que je me proposais d'introduire dans les Colonies. Mon devoir était de songer à l'amélioration du sort des esclaves et en même temps d'éviter toute exigence et toute secousse de leur part.

« Or la religion, et la religion telle que la peuvent enseigner de bons prêtres, était le seul moyen auquel je crus pouvoir me confier... Il me fallait non seulement de bons prêtres, mais des prêtres élevés pour la mission coloniale. Et la maison de M. Bertout est encore la seule en France qui soit dirigée vers ce but et dans cet esprit.

« Je viens de nommer le P. Bertout, et je dois dire que la connaissance de son caractère et celle que j'acquis un peu plus tard, des sentiments et des talents qui distinguent les prêtres dont il est entouré, ajoutèrent beaucoup à ma confiance dans le succès.

« L'établissement de ce séminaire avec une destination

spéciale m'avait permis d'ailleurs de résoudre une des plus grandes difficultés existantes pour l'envoi des prêtres dans les Colonies. Là on ne trouve ni archevêques, ni évêques qui puissent les rappeler, les instruire, les ordonner, les placer, etc. Il faut pourtant un pouvoir spirituel pour leur donner mission et juridiction ; et chaque fois le pouvoir devait venir directement de Rome, avant que le Pape eût donné des autorisations nécessaires au P. Bertout.

« Ainsi je dois dire qu'il y aura faute, parce que j'en suis convaincu, si l'on démolit l'établissement du Saint-Esprit, et l'une de ces fautes qui portent les fruits les plus amers. A toutes les époques, une semblable révolution m'aurait paru contraire aux programmes et aux devoirs du Gouvernement, et aujourd'hui elle aura de plus l'inconvénient de fournir matière aux plus odieuses calomnies. On dira, soyez-en sûr, qu'en même temps que les journaux, les tribunes. les principes de notre Gouvernement menacent l'état social des Colonies, on les a privées à dessein du seul établissement qui peut rendre moins dangereuses les transitions devenues désormais inévitables dans la situation des esclaves et dans les droits des gens de couleur. »

Cependant, après un an d'incertitudes, au mois d'octobre 1831, M. Bertout rouvre le séminaire avec un chiffre d'élèves nécessairement réduit, comme l'étaient ses ressources elles-mêmes. La S. Congrégation de la Propagande, par l'intermédiaire du nonce, Mgr Garibaldi, lui fit parvenir à cette date un secours de 3,000 francs.

Avant la maladie qui bientôt allait atteindre et terrasser le vénéré supérieur, Dieu voulut, pour le purifier, lui envoyer, comme avant-coureur un suprême chagrin. A l'occasion du choléra de 1832, ému de l'état de nos malheureux soldats, il consentit, en présence de l'insuffisance des hôpitaux militaires, à faire de sa maison une succursale du Val-de-Grâce. Mais en dépit des promesses écrites, le séminaire ne fut pas évacué à la fin de l'épidémie. Cette intrusion illégale lui causa la peine la plus vive. « Sa santé s'altéra, rapporte l'*Ami de la Religion ;* la goutte dont les accès étaient

devenus, depuis quelques années, plus longs, se fixa sur les organes intérieurs et rien n'en put amortir la violence. Le pieux vieillard montra dans cette crise pénible un calme inaltérable. Toujours occupé des pensées de la foi, il parlait à peine de ses douleurs. Jamais de plaintes, jamais de mouvements d'impatience, jamais même de nuages sur cette figure si ouverte et si franche. Il conserva jusqu'à la fin sa présence d'esprit et ses manières simples et affectueuses qui le rendaient si cher à ses amis. Il reçut plusieurs fois les sacrements avec de vifs sentiments de piété. Enfin, une dernière crise l'enleva dans la nuit du 9 au 10 décembre, peu après minuit. »

Le cardinal Pedicini, Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, informé de cette mort par celui qui allait recueillir la lourde succession du défunt, répondit de Rome le 19 janvier 1833, par une lettre de condoléance très élogieuse (1).

Les contemporains de M. Bertout faisaient le plus grand cas de ses lumières dans les affaires les plus délicates et dans la direction des âmes. Fidèle à une tradition constamment respectée jusqu'à lui, il maintint des rapports suivis avec le monastère des Carmélites de Grenelle. Mme de Soyecourt, prieure de cette communauté, qui fut, après le Concordat, la restauratrice de son Ordre en France, recherchait ses avis et ses conseils, et il y eut entre ces deux âmes vaillantes, qui travaillèrent avec tant d'ardeur au relèvement de leurs familles religieuses, un échange constant de bons offices. Nous en trouvons l'attestation dans la vie de la sainte carmélite. « Le séminaire du Saint-Esprit, y est-il dit, dont nous avons vu rouvrir la chapelle en 1795, comptait, dès avant la Révolution, parmi les œuvres privilégiées de la rue de Grenelle. C'était un motif pour la Révérende Mère Camille

(1) « *Multum ille* (M. Bertout) *quidem diuturnumque laborem in regendum atque amplificandum Institutum adeo salutare contulit, singulari semper studio et cura usus est, in promovendo Missionum in Gallicis coloniis spirituali bono. Jugis ideo grataque apud sanctam hanc Congregationem pie et bene de religione meriti vere exstabit memoria...* »

de le placer au premier rang de son généreux souvenir. M. Bertout, restaurateur et supérieur de cette Congrégation avec lequel elle eut fort longtemps des relations très intimes, est un de ceux qu'elle rappelait le plus souvent en parlant des prêtres de cette époque dont les conseils et la piété soutinrent son courage et aidèrent ses travaux. »

M. Jacques-Magdeleine Bertout fut l'un des insignes restaurateurs de la religion en France après les années d'impiété et de ravages, de scandales et de divisions qui suivirent la Révolution de 1789. Il a sa place au premier rang des prêtres réparateurs qui s'employèrent, avec un zèle infatigable et sans espoir de récompense humaine, à faire revivre dans l'Église de France les institutions séculaires et les traditions de la foi. S'il ne réussit pas à restaurer définitivement la double œuvre du séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit, il la sauva du moins en la relevant de ses ruines, malgré les plus grands obstacles. Si, d'autre part, il ne put réorganiser qu'en partie le service religieux dans les colonies françaises, il faut en chercher les raisons dans les circonstances très défavorables au milieu desquelles il se mouvait. Des difficultés de toutes sortes s'élevaient contre le recrutement des ouvriers apostoliques et, parmi ceux qui venaient, il y avait bien des volontés molles et même rebelles. Le gouvernement ne l'appuya que par intermittence. Le Saint-Siège lui-même ne fut pas en mesure de lui attribuer officiellement une autorité nette et définie en raison directe des nécessaires responsabilités qui lui incombaient.

M. Bertout possédait tous les dons d'un organisateur de premier ordre : sagesse, habileté, initiative, rapide coup d'œil d'ensemble, prudence, modération et, après les délibérations réfléchies, une indomptable résolution. Il fut, en toute vérité, l'homme sage et fort de la Sainte Écriture : « *Vir sapiens et fortis* ». Toujours guidé et soutenu par l'amour de l'Église et le zèle pour l'honneur du sanctuaire, il avait acquis, grâce à des habitudes d'oraison, de recueillement et d'union à Dieu, un sens très élevé des choses surnaturelles. Sa vie apparaît pleine de foi dans le secours

de Dieu, dans la puissance de la prière, dans la fécondité du sacrifice. Elle se déroule dans la persévérance de l'action, dans le sentiment profond de devoir et dans la conviction de la nécessité pour toute entreprise d'apostolat des principes d'ordre, de discipline et d'autorité. Il a laissé à sa Congrégation un très bel héritage de vertus et d'exemples.

Amable-Jacques-Célestin FOURDINIER

(1788-1845)

SEPTIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

DU SÉMINAIRE ET DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

(1832-1845)

Naissance. — Études. — Directeur au Grand Séminaire d'Arras. — Collaborateur de M. Bertout. — Supérieur général en 1832. — Remise des bâtiments du Séminaire. — Projet d'agrégation du clergé des Colonies à la Congrégation du Saint-Esprit soumis à la Propagande. — Circulaire au Clergé des Colonies. — Nouvel essai. — Aide financière du Gouvernement. — Acception des prêtres pour le ministère sacerdotal dans les Colonies et nomination des dignitaires ecclésiastiques. — Rapports à ce sujet avec le Gouvernement et la S. Congrégation de la Propagande. — Intervention de l'Internonce, Mgr Garibaldi. — Difficultés des réformes. — Nécessité d'une autorité bien définie. — M. de Lamennais. — Attitude du Gouvernement. — Sentiment du Saint-Siège. — Envoi de prêtres aux Colonies. — Clergé indigène. — Dernières années. — Mort de M. Fourdinier.

Amable-Jacques-Célestin Fourdinier naquit à Hubersant, diocèse de Boulogne, le 31 août 1788. Il sortait d'une famille très nombreuse — quatorze enfants, dont il fut le douzième — et jouissant d'une parfaite aisance et d'une grande considération. Il eut pour parrain à son baptême M. Bertout, alors directeur et professeur de théologie au séminaire du Saint-Esprit.

« Le jeune Amable, dit l'abbé Lefebvre, son compatriote, fut élevé dans une profonde piété, et on sut faire germer en son



Amable-Jacques FOURDINIER
septième Supérieur général du Saint-Esprit (1832-1845).

cœur ces biens stables et réels qui dirigent sûrement les âmes vers le bonheur éternel. Au milieu de cette atmosphère de piété, l'enfant se décida de bonne heure à se dévouer au service de Dieu.

« Après avoir terminé ses humanités, il vint faire sa philosophie à Arras et y reçut la tonsure en 1809. Durant ses études théologiques au grand séminaire, il fut toujours pour ses condisciples un modèle de régularité, d'obéissance et d'édification. Intelligent et studieux, il était considéré comme un des élèves les plus distingués du séminaire. Nous avons remarqué autrefois sur le mur du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Waast le nom d'Amable Fourdinier, brillant en lettres d'or sur fond d'azur : cet honneur, réservé aux « éminents » de chaque année, atteste la rare distinction avec laquelle il termina son cours de théologie (1). »

Promu au sacerdoce le 12 juin 1813, il exerça le ministère pastoral comme curé à Hubersant, où, après une année seulement, la confiance de son évêque, Mgr Charles de la Tour d'Auvergne, vint le prendre pour le placer au grand séminaire d'Arras comme professeur de théologie.

M. Bertout, alors en plein labeur de la réorganisation de la Congrégation du Saint-Esprit, fit de pressantes sollicitations auprès de son neveu pour s'assurer son concours. M. Fourdinier, âme éminemment sacerdotale et apostolique, entra dans une œuvre si utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il se rendit à Paris, le 23 juin 1817, et devint dès lors pour le supérieur général l'auxiliaire le plus intelligent et le plus dévoué. Nous avons vu, comment, par l'initiative de M. Bertout, se releva le séminaire, qui, installé d'abord à la rue N.-D.-des-Champs, finit par réoccuper l'ancien immeuble de la rue des Postes. Une part très notable revient à M. Fourdinier dans tout ce que son supérieur réalisa en faveur du Séminaire et des Colonies françaises. Voici en quels termes, un organe autorisé s'en faisait l'écho et résumait cette période de la vie de M. Fourdinier : « Nous

(1) *Notice sur trois prêtres boulonnais*, page 103.

ne croyons pas diminuer en rien le mérite bien connu du vénérable M. Bertout, en rendant à son modeste collaborateur sa part des services éminents que la religion et la société ont reçus pendant quinze ans de leurs efforts réunis. C'est la vérité des faits qui exige de joindre le nom de M. Fourdinier à celui de M. Bertout dans tout ce qui s'est fait de si inespéré pour le Séminaire du Saint-Esprit et, par lui, pour nos colonies, depuis 1817 jusqu'en 1832. De son vivant, la rare modestie de M. Fourdinier n'aurait jamais supporté la louange bien méritée de cette honorable et presque égale participation (1). »

Personne mieux que M. Fourdinier n'était préparé pour prendre la succession de M. Bertout. Au courant des affaires et apte à les traiter selon les fins de l'institut, il avait déjà maintes fois remplacé M. Bertout dans les négociations engagées avec le Ministère ou la Propagande ; il était, en outre, comme l'âme du Séminaire, et unissait à un excellent fond de doctrine le véritable esprit sacerdotal et apostolique : il semblait tout désigné par la Providence au choix de ses confrères.

Son élection eut lieu le 25 décembre 1832. Il n'y eut qu'une voix, à la Propagande, à l'Archevêché, au ministère de la Marine et dans la presse pour proclamer l'excellence de ce choix. Dès le lendemain, M. Fourdinier se fit un devoir de notifier au cardinal Préfet de la Propagande l'élection dont il venait d'être l'objet :

« Dans la lettre, disait-il, que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Éminence, le 29 du mois de novembre, je lui disais que M. Bertout, notre supérieur, était très malade, et que nous avions des craintes de le perdre. Ces craintes n'étaient que trop fondées ; aussi le Seigneur l'appela à lui le 10 de ce mois. Nous avons la confiance qu'il est passé à une meilleure vie et qu'il jouit déjà de la récompense due à tant de vertus dont il n'a cessé de nous donner l'exemple. Mais, s'il est heureux, nous sommes bien malheureux d'être privés

(1) *Ami de la Religion :* 1er février 1845.

d'un si bon père, surtout dans des circonstances aussi difficiles. Nous ne perdons pas cependant courage, nous espérons que, dans le ciel, il se souviendra de nous et nous aidera.

« Après avoir obtenu de Mgr l'Archevêque de Paris l'autorisation d'élire un supérieur, et la dispense de quelques points de nos Constitutions que les circonstances ne nous permettent pas de remplir, nous avons procédé hier à l'élection d'un supérieur. Malgré mon indignité, j'ai été élu et approuvé par Mgr l'Archevêque.

« J'espère que Votre Éminence voudra bien aussi agréer ma nomination et m'accorder sa confiance en ce qui regarde l'envoi des missionnaires dans les Colonies. Avec la grâce de Dieu, je ne me rendrai pas indigne de cette confiance et je marcherai constamment sur les traces de mon digne et vénérable prédécesseur, en imitant son respect et sa soumission pour la Sacrée Propagande, comme son zèle infatigable pour le salut des âmes. Ma tâche est difficile, surtout dans les circonstances actuelles où j'aurai à lutter contre les ennemis puissants qui veulent nous enlever notre maison après que nous la leur avons prêtée, lors du choléra. Mais j'espère en Dieu qui « *infirma mundi elegit ut confundat fortia... et ea quae non sunt, ut, ea quae sunt, destrueret* ». Plus je suis impuissant et plus j'espère. Je ne crains qu'une chose, c'est de mettre obstacle, par mes péchés, aux desseins miséricordieux de la Providence sur nous. Je me recommande à vos ferventes prières et saints sacrifices (1). »

Au cardinal Préfet qui le félicitait de sa nomination, il écrivait encore le 13 mars 1833 : « Je prie Votre Éminence de recevoir tous les témoignages de ma reconnaissance pour la bonté avec laquelle elle a bien voulu agréer ma nomination à la charge de supérieur. J'espère, avec la grâce de Dieu, de me rendre toujours digne de ses bontés et de la confiance qu'elle voudra bien m'accorder. Je compte aussi beaucoup,

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Colleg. di Missioni. — Seminario di S. Spirito. Fol. 455.

Monseigneur, sur les conseils et les secours de la Sacrée Propagande, à laquelle je serai toujours soumis et obéissant, en tout ce qui regarde l'œuvre de missions. Je me ferai un devoir bien doux de l'informer de tout ce qui nous concerne ainsi que le clergé de nos colonies (1). »

Les idées de M. Fourdinier étant celles de M. Bertout, il n'eut pas à son élection, à chercher une orientation nouvelle. Le développement du séminaire par l'augmentation du nombre des élèves et des ressources matérielles, la réorganisation du culte et le relèvement du clergé dans les colonies, tels furent les grands objets de son ardente et inébranlable activité.

L'on a vu qu'à la Révolution de 1830 la situation du séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit était devenue bien précaire. Le nouveau gouvernement, qui avait notifié sa volonté de se passer désormais du séminaire du Saint-Esprit pour fournir des prêtres aux colonies, avait décidé, comme conséquence, la suppression de toute allocation. En outre, les bâtiments du séminaire, que M. Bertout avait si généreusement mis à la disposition du Gouvernement en faveur des militaires atteints du choléra, en 1830, étaient encore détenus par le ministère de la Guerre, qui, contre tout droit, manifestait la prétention de les garder à titre définitif et d'en faire ni plus ni moins qu'une succursale du Val-de-Grâce.

« Les affaires de notre maison, écrivait M. Fourdinier au cardinal Préfet de la Propagande, le 13 mars 1833, sont toujours dans le même état. Nous avons encore l'hôpital militaire. J'espère cependant qu'on ne nous dépossédera pas. J'ai refusé l'échange qu'on nous avait proposé et ai déclaré que je ne donnerai la maison que par force ; je ne pense pas qu'on veuille l'employer. J'ai demandé, il y a quelque temps, au Ministre de la Marine des secours pécuniaires, puisque nous continuions à remplir nos engagements envers les colonies ; il a senti la justice de ma demande, mais il m'a

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Collegi di Miss. — Seminar. di S. Spirito. Fol. 456.

répondu qu'il ne pouvait pas me l'accorder sans le consentement des Colonies. Ainsi nous en sommes toujours réduits aux secours éventuels de la Providence. Je sais que c'est une bonne ressource ; aussi, je me confie en elle ; elle ne nous abandonnera pas (1). »

La confiance de M. Fourdinier ne fut pas trompée. Grâce à des réclamations habilement présentées, la remise des bâtiments fut conclue par un arrêté ministériel du 6 juin 1835 ; elle eut lieu effectivement le 4 août de la même année.

Quant aux ressources dont on restait encore privé, la Providence n'allait pas tarder non plus à y suppléer. En attendant le rétablissement de l'ancienne dotation qui n'aura lieu qu'en 1839, l'œuvre vivra de la charité du clergé et des fidèles des Colonies.

Mais les préoccupations de M. Fourdinier ne s'arrêtaient pas à cette question relativement secondaire. Vers cette époque, en effet, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1836, marchant sur les traces du gouvernement britannique, qui avait récemment proclamé l'abolition de l'esclavage dans ses colonies, les Chambres françaises, menées par l'opinion et par la presse, commençaient à discuter l'opportunité de cette même question pour nos propres Colonies. M. Fourdinier avait pressenti le beau rôle d'apostolat qui en surgirait pour le ministère pastoral. Il estimait pourtant que des dévouements isolés n'obtiendraient jamais le résultat auquel seule une congrégation pourrait prétendre. Aussi, pour assurer le succès de ces missions coloniales, il lui semblait de toute nécessité qu'elles fussent confiées à des prêtres réunis en association.

C'est de cette conviction que naquit le projet grandiose de réunir tous les ecclésiastiques des Colonies dans une vaste congrégation, en les agrégeant à la Société du Saint-Esprit. A cet effet, M. Fourdinier entra en active correspondance avec l'épiscopat français, avec la Propagande et

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Collegi di Miss. — Seminar. di S. Spirito. Fol. 456.

avec le Gouvernement lui-même. Il fit même publier les grandes lignes de son plan : « Tout fait espérer, disait-il, que l'on va s'occuper sérieusement de l'instruction chrétienne des Nègres esclaves, qui, jusqu'ici, était presque entièrement négligée... Il y a là de quoi exciter le zèle des ecclésiastiques qui connaissent le prix des âmes ; les Nègres comme les Blancs ont été créés à l'image de Dieu, et leurs âmes ont été rachetées au prix du sang du Sauveur... Ne faudrait-il pas, pour une telle œuvre, une congrégation dont tous les membres se soutiendraient mutuellement et où les uns continueraient ce que les autres auraient commencé (1)? »

De son côté, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, sollicité par la Propagande de donner son avis sur le projet de M. Fourdinier, écrivait à la date du 26 avril 1836 : « M. l'abbé Fourdinier, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, dont le chef-lieu est établi à Paris, et qui est chargée particulièrement du soin des missions dans les Colonies françaises, sous la direction et les ordres de la S. C. de la Propagande, m'avait déjà communiqué le projet de réunir en un seul corps sous l'autorité du supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit tous les prêtres qui sont actuellement ou qui seraient par la suite employés aux missions dans les colonies. Je lui avais conseillé de rédiger par écrit son plan afin de s'entendre directement tant avec la Propagande qu'avec le Gouvernement français, afin de pourvoir le plus sûrement possible aux besoins spirituels et temporels des missions. La rédaction m'a été soumise et c'est après l'avoir examinée que j'ai été d'avis qu'elle fût envoyée d'abord comme simple consultation à Votre Éminence.

« L'utilité du projet me paraît évidente ; mais la possibilité ne me semble pas aussi clairement démontrée. En supposant même l'assentiment de la Sacrée Congrégation, la protection et la volonté du Gouvernement, la chose ne serait pas faite encore : car il faudrait pour cela première-

(1) *Ami de la Religion*, 26 février-30 septembre 1836.

ment réunir les diverses volontés des ecclésiastiques dispersés dans les divers pays des colonies, ensuite former un séminaire dans la maison du Saint-Esprit établie à Paris.

« Quant à la réunion des diverses volontés, elle ne pourrait être tentée que de deux manières, ou par ordre ou par persuasion.

« Votre Éminence comprendra d'avance les difficultés, peut-être le péril qu'il y aurait à employer cette première voie : ce serait exposer l'autorité et la compromettre dans le cas probable où il y aurait quelque opposition et par suite des dissidences, des ruptures et des schismes. Plus cette opération présente d'inconvénients à craindre, plus il est important de n'y procéder qu'avec une mûre délibération et de ne l'employer qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et en quelque sorte de consultation. C'est le sentiment de M. Fourdinier lui-même ; mais il aura bien plus de moyens d'action sur ceux qu'il désire voir se réunir sous une même règle, si de son côté la Propagande emploie sa haute influence à réaliser le projet d'union. C'est une affaire qui doit être assez longue à cause des correspondances particulières qu'il faudra ouvrir avec tous et chacun des intéressés.

« Ce ne sera qu'après avoir reçu les réponses, les observations, qu'après avoir compté et pondéré les adhésions qu'il sera possible de se former une idée bien précise, de fonder des espérances certaines, d'asseoir un jugement et d'entreprendre de modifier ou de confirmer par l'autorité ce qui aura été en quelque sorte convenu dans les négociations. Nul doute cependant que l'issue ne soit plus favorable si le sentiment, le désir, la volonté de la S. Congrégation et même du Saint-Père sont exprimés d'une manière à entraîner les esprits et les caractères incertains et chancelants.

« Si l'état présent des missions dans les colonies demande une active sollicitude, leur état futur n'exige pas moins de prévoyance. C'est pourquoi, en s'occupant de l'un, il est essentiel de préparer les moyens de pourvoir à l'autre. Il

devient donc nécessaire d'assurer au Séminaire du Saint-Esprit un revenu suffisant pour entretenir un certain nombre d'élèves qui seraient de bonne heure formés au ministère des missions dans les Colonies. Cette affaire devant se traiter devant le Gouvernement français, il sera bien utile qu'il soit sollicité sur le présent, afin d'en obtenir une subvention suffisante sans laquelle la Congrégation du Saint-Esprit ne pourra que très difficilement subvenir aux besoins des Missions dans les Colonies.

« Voilà, Monseigneur, tout ce qu'en ce moment je puis dire à Votre Éminence pour répondre à la confiance qu'elle a eu la bonté de me témoigner en cette occasion. Si plus tard elle désire de moi de nouveaux renseignements et un concours plus actif, je me mets à sa disposition et je m'honorerai de ses ordres. Au reste, je dois ajouter que M. Fourdinier, auquel je n'ai pas fait connaître la lettre de Votre Éminence, est un prêtre plein de vertus, de zèle et de dévouement pour sa Congrégation qui a souffert beaucoup de pertes de tout genre ; mais qui doit au courage, à l'habileté, à la persévérance de son nouveau supérieur d'être encore debout, après tant de secousses et de difficultés, de se trouver même en état de refleurir et de faire refleurir la foi catholique dans nos colonies françaises (1). »

Le cardinal Préfet de la Propagande ne tarda pas à faire connaître à M. Fourdinier ce que l'on pensait à Rome de son projet. On le regardait comme utile et louable, mais difficile à exécuter : « Révérendissime Seigneur, lui écrivait le cardinal, j'ai promis de faire connaître à Votre Seigneurie la pensée de la S. Congrégation sur le projet de réunir à votre Congrégation du Saint-Esprit les prêtres qui sont envoyés aux Missions dans les Colonies françaises ; c'est-à-dire que tous ne forment plus qu'un seul corps avec les directeurs du Séminaire et que tous, par certaines règles déterminées, se soumettent à un Supérieur général, comme des membres

(1) Archivio della S. C. de Propaganda Fide. — Collegi di Missioni. — Seminario di S. Spirito. Fol. 462.

unis à la tête. Après examen, ce projet, s'il peut être mis à exécution, paraît devoir être très utile aux Missions des Colonies et aux prêtres qui s'y dévouent ; tel est le jugement de la S. Congrégation (1). » Puis, « pour procéder sûrement et régulièrement », le cardinal, prenant à son compte l'avis de Mgr de Quélen, engageait le vénéré supérieur, premièrement, à traiter avec le Gouvernement français afin d'assurer au Séminaire du Saint-Esprit « des ressources certaines et suffisantes » en vue d'un accroissement possible de la congrégation, deuxièmement à s'informer de la pensée et de l'opinion en cette affaire de ceux qui, « par délégation apostolique, exercent le ministère aux Colonies ». Il ajoutait d'ailleurs qu'il serait utile de faire connaître à tous que le projet de former ce nouvel Institut est agréable à cette Sacrée Congrégation.

En conséquence, M. Fourdinier adressa au Clergé colonial une circulaire, où il lui exposait son dessein : « Chargés, disait-il, de procurer aux Colonies françaises les prêtres nécessaires pour le service des paroisses, il est de notre devoir de nous occuper du bien spirituel de ces églises. De sérieuses réflexions jointes à l'expérience, nous ont convaincus que le moyen le plus propre, je dirai même nécessaire, pour y opérer un bien réel et solide, c'est de former de tous les prêtres qui travaillent dans les Colonies un seul corps. En conséquence, nous avons pensé les réunir à notre Congrégation. Ainsi unis par les liens les plus étroits, et, de plus, soumis à un même supérieur, ils pourront travailler avec plus d'unité et de force au bien de la religion et au succès du ministère. » Après avoir énuméré tous les avantages qui leur adviendraient de leur réunion en congrégation, il termine ainsi : « Je vous engage, Monsieur et cher confrère, à méditer sérieusement au pied de votre crucifix les considérations que je viens de vous présenter. J'espère que vous approuverez le dessein que nous avons formé, et que vous vous empresserez de contribuer de tout

(1) Archives de la Congr. du Saint-Esprit. Lettre du 11 juin 1836.

votre pouvoir, à son exécution. Il présente sans doute des difficultés ; c'est le propre de tout ce qui est bon ; mais avec le secours de la Providence et votre concours franc et loyal, nous réussirons. Si votre intention, Monsieur, est de faire partie de notre Congrégation, veuillez bien en informer M. le Préfet apostolique ; il vous communiquera un projet de règlement, sur lequel vous serez appelé à faire vos observations. Si vous ne croyez pas devoir vous associer, vous pourrez continuer à exercer le saint ministère dans la Colonie, sous la dépendance de M. le Préfet apostolique. Notre intention n'est pas de contraindre aucun des prêtres qui sont déjà dans les Colonies. J'espère, au reste, que vous ne ferez rien et ne direz rien qui puisse nuire au projet de congrégation que nous avons formé, de l'avis d'hommes respectables, et avec l'agrément du Gouvernement, qui nous en a même fait la demande (1). »

A cette circulaire était joint un précis du règlement destiné aux prêtres qui consentiraient à entrer dans l'association projetée. Le premier article traitait de la réception des sujets ; avant leur admission, ils devaient faire un an de noviciat ; le deuxième avait pour objet le gouvernement spirituel dans les Colonies et imposait, autant que possible, la vie de communauté. Enfin, le troisième s'occupait du temporel et réglait la mise des biens en commun (2).

Malgré l'agrément de la Propagande qui avait autorisé le projet, sans d'ailleurs, il est vrai, se faire illusion sur les graves difficultés de son exécution ; malgré la « demande » du Gouvernement, malgré les avantages incontestables, tant spirituels que temporels, assurés aux futurs membres de la Congrégation, presque tous les prêtres exerçant alors le saint ministère dans les Colonies françaises se refusèrent à accepter les propositions de M. Fourdinier. Celui-ci ne crut pas devoir insister pour le moment, se réservant de reprendre son projet en des circonstances plus favorables.

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Collegi di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 462.

(2) *Ibid.*, fol. 478.

Le zélé supérieur se remit à l'œuvre en 1842. Laissons-le s'en expliquer lui-même avec la Propagande. « Votre Éminence, écrivit-il le 19 octobre de cette même année, me fait connaître la peine que la S. Congrégation a ressentie en apprenant par ma lettre et par d'autres voies que plusieurs missionnaires, dans nos Colonies, ne se comportaient pas d'une manière qui correspondît à la sainteté de leur état. Moi-même, j'en ai gémi souvent devant Dieu ; j'en ai parlé plusieurs fois avec Mgr l'Internonce, en lui faisant connaître l'impossibilité où j'étais, vu l'organisation actuelle des choses, de porter au mal un remède efficace. Je m'en suis expliqué aussi, quelques fois, avec plusieurs de nos Évêques. L'avis général est qu'il manque quelque chose dans l'administration des missions coloniales. Je n'en ai jamais parlé à Votre Éminence, parce que je savais que j'étais desservi auprès d'elle et dans la crainte qu'on ne me prêtât des intentions ambitieuses.

« Je vais avoir aujourd'hui l'honneur de lui dire toute ma pensée. Avant de parler de la cause du mal et de ses remèdes, je dois dire à Votre Éminence qu'il n'est pas aussi général qu'Elle semble le penser ; nous avons un grand nombre de missionnaires, surtout parmi les nouveaux, qui se comportent bien, et, s'ils ne sont pas dans la perfection qu'on désirerait, au moins ils ne donnent pas de scandale et font le bien. J'ai la consolation que depuis longtemps on n'a aucun scandale à reprocher aux prêtres sortis de notre séminaire. Ceux qui ont donné sujet à des plaintes sont les prêtres qui sont allés sans mission de ma part et que j'ai agrégés par la suite, devant la recommandation et les sollicitations de MM. les Préfets apostoliques (1). »

Après avoir cité quelques exemples, M. Fourdinier continue : « Maintenant, Monseigneur, que faudrait-il faire pour remédier au mal et pour que le bien s'opérât dans nos colonies ? Sans doute le meilleur moyen serait d'avoir une

(1) Archiv della S. C. de Prop. Fide. — C. di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 488.

congrégation chargée de tout le ministère pastoral. Par là on remédierait à trois grands maux qui affligent, en général, le clergé de nos colonies : l'amour de l'argent, l'ambition et l'insubordination. J'avais senti tout le bien d'un pareil ordre de choses, et, comme il n'y avait pas de congrégation assez nombreuse pour entreprendre cette œuvre, du consentement du Gouvernement j'avais conçu, il y a six ans, le projet de réunir à notre Congrégation ceux des prêtres qui le voudraient et le mériteraient, et d'en élever d'autres chez nous dans ce but. J'ai eu l'honneur de faire part de mon projet à Votre Éminence, il y a six ans. Elle m'a répondu, le 11 juin 1836, que la S. Congrégation trouvait très bon ce que je voulais, mais qu'il ne fallait agir que d'après l'avis favorable de MM. les Préfets apostoliques. Je les ai consultés. Loin de m'approuver et de me promettre leur concours, les Préfets de la Martinique, de la Guadeloupe et de Bourbon se sont opposés fortement à mon projet. J'ai donc dû en suspendre l'exécution, sans cependant l'abandonner. Aujourd'hui je pense à le reprendre, et nous allons commencer pour nos séminaristes un noviciat dans lequel nous n'admettrons que les plus fervents. Ce sera un noviciat auquel le Seigneur donnera du développement, s'il le veut (1). »

L'occasion semblait excellente. M. Fourdinier ne voulut pas la laisser passer. En 1843 il fit imprimer la partie fondamentale et constitutive de la Règle, sous ce titre : « *Excerpta ex Regulis et constitutionibus Sodalitii Sancti Spiritus sub Imm. Virginis tutela.* » Il y ajoute deux modifications sous forme de notes. Par la première il introduit dans les fins de la Congrégation l'envoi aux Colonies non seulement de prêtres formés au séminaire, mais aussi de ses membres. « *Nunc sodalitii est insuper curam gerere missionum coloniarum gallicarum, tum per Sodales, tum per Sacerdotes ad id munus in suo seminario formatos.* » Par la seconde modification il proposait un adoucissement à la pratique de la

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — C. di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 488.

pauvreté par l'usage du pécule : « Du consentement unanime des membres, avec l'approbation de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, disait la Note à l'article 11 du chapitre II, on donnera à chacun une somme d'argent déterminée, et on lui laissera ses honoraires de messes pour le vêtement, les voyages et les menues dépenses. »

Les concessions faites par cette dernière addition n'eurent pas le résultat qu'en attendait le digne supérieur, et, cette fois encore, ses nobles efforts aboutirent à un échec. Il avait visé trop haut, sans compter assez avec la médiocrité des personnes et l'état réel des choses.

En revanche, M. Fourdinier eut la consolation de voir rétablir l'allocation dont le Séminaire restait privé depuis 1830. La question de l'émancipation des esclaves qui, en 1835, avait fini par s'imposer à l'examen du Gouvernement, fut l'occasion choisie par la Providence pour fournir au Séminaire du Saint-Esprit les « ressources certaines et suffisantes pour faire face aux besoins des Missions dans les Colonies ».

Afin d'éviter toute agitation dans nos possessions d'outremer, il était nécessaire de préparer les Nègres au passage périlleux de l'esclavage à la liberté. Seule « leur moralisation » pouvait y réussir. Mais celle-ci, à son tour, ne pouvait s'effectuer avec succès que par le ministère des prêtres et la pratique de la religion. Le Parlement et le Gouvernement le comprirent.

Le 10 août 1839, l'amiral Duperré, ministre de la Marine, fit voter une loi qui allouait une subvention de 650,000 francs destinés à augmenter dans les Colonies françaises le nombre de prêtres et pour y favoriser toutes les œuvres chrétiennes. Le Séminaire du Saint-Esprit, considéré comme séminaire colonial, eut une assez large part dans la répartition du crédit voté par la Chambre. « Le Gouvernement, écrit alors M. Fourdinier au cardinal Préfet de la Propagande, veut que l'on s'occupe sérieusement cette année de l'instruction des Noirs dans nos colonies. Il donne des fonds pour entretenir 60 élèves dans notre séminaire, si nous les

trouvons, et pour augmenter le clergé des Colonies (1). »

En annonçant à M. Fourdinier la part du « fonds de moralisation » qui revenait au Séminaire du Saint-Esprit, le ministre de la Marine lui écrivait la lettre suivante : « Le Séminaire du Saint-Esprit est aujourd'hui la seule Congrégation qui, par le but de son institution, soit en état de former et de fournir aux Colonies des ecclésiastiques recommandables, non seulement par de bonnes études et par des mœurs pures, mais par une vocation marquée, par un zèle soigneusement éclairé sur le régime tout spécial des pays où ils doivent exercer le saint ministère, et, enfin par l'unité de doctrine qu'ils doivent tous y professer. C'est donc à vous, Monsieur, qu'est remis exclusivement l'instruction, le choix et la direction générale des prêtres appelés à travailler à l'œuvre laborieuse et délicate de la moralisation des noirs dans les colonies (2). »

Les ressources financières que le Gouvernement octroyait cette fois avec une certaine libéralité, venaient bien à leur heure pour aider au développement et à la prospérité du Séminaire du Saint-Esprit. Mais le rôle du supérieur ne s'était jamais borné à la seule formation des séminaristes. Il suivait tout naturellement ceux-ci devenus prêtres sur le théâtre de leur zèle. La mission qui lui incombait auprès du clergé des Colonies en général était parfaitement reconnue tant auprès de la Propagande qu'auprès du Gouvernement français. Le ministre de la Marine venait tout récemment de lui rappeler qu'à lui était « remis exclusivement l'instruction, le choix et la direction générale des prêtres appelés à travailler à l'œuvre laborieuse et délicate de la moralisation des Noirs dans les Colonies ». A la suite de M. Becquet, au XVIIIe siècle, et de M. Bertout après la Révolution, M. Fourdinier a exercé le mandat de délégué et d'intermédiaire du Saint-Siège et du Gouvernement pour tout ce qui intéressait

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Coll. di Mission. — Sem. di S. Spirito. Fol. 478.

(2) Archives de la Congrégation du Saint-Esprit. Lettre du 22 novembre 1839.

les intérêts religieux dans les Colonies françaises. Une pareille fonction était analogue à celle qui avait été créée au XVIIe siècle pour les Missions du Canada, sous la dénominatio d'Aumônerie générale.

Nul ecclésiastique ne devait être admis dans les cadres des prêtres affectés au ministère pastoral dans les colonies que sur la présentation du supérieur du Saint-Esprit. Pour les charges de préfet apostolique, il désignait au Gouvernement les sujets aptes à les remplir. Mais, en raison de ce qu'avait d'irrégulier le pouvoir de nomination dont usait le Gouvernement, le supérieur n'attendait pas la publication de l'ordonnance royale pour demander l'institution canonique au Saint-Siège. Malgré tout le tact qu'il sut mettre dans l'exercice de son mandat, il ne put empêcher le Saint-Siège de s'émouvoir dans une matière aussi délicate.

Un incident surgit en 1841, à l'occasion de la publication par le journal « *L'Univers* » de l'ordonnance royale qui « nommait » M. l'abbé Maynard, Préfet apostolique du Sénégal. Le cardinal Préfet de la Propagande manifesta sa surprise à l'Internonce, Mgr Garibaldi, chargeant celui-ci de faire des remontrances au Gouvernement pour cet acte d'empiètement du pouvoir séculier. Il priait en même temps M. Fourdinier de fournir des explications sur ce « mode » de nomination.

L'Internonce, connaissant ce qui s'était constamment pratiqué à ce sujet sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, sans parler de ce qui existait déjà avant la Révolution, très renseigné d'autre part sur l'état des esprits et des événements politiques de l'heure présente, voyait avec évidence qu'il n'y avait qu'à laisser faire, dans l'intérêt même des choses religieuses des Colonies. Une rectification dans la presse engendrerait des polémiques sans fin qui nuiraient à la dignité du Saint-Siège. Une intervention directe auprès du Gouvernement non seulement resterait sans résultat, mais risquerait de compromettre l'harmonie des rapports et de produire de longues vacances préjudiciables au bien de la religion.

« Du reste, remarque Mgr Garibaldi dans sa dépêche du 14 août 1845, les nominations ne se font pas directement et « *motu proprio* » par le Gouvernement. L'acte de nomination ne tombe que sur des sujets choisis et désignés par le supérieur du Saint-Esprit, et ce n'était pas, comme on semblait le croire, le supérieur du Saint-Esprit qui recevait ces sujets du Gouvernement ou qui les lui demandait. Bien plus, celui-ci pousse la délicatesse envers le Saint-Siège jusqu'à solliciter l'institution canonique pour les ecclésiastiques qu'il désigne, avant qu'ils ne soient « nommés » par le Gouvernement. »

Comme témoignage de la situation reconnue par le Gouvernement au supérieur du Saint-Esprit, l'Internonce cite la lettre adressée à M. Fourdinier par l'amiral Duperré, ministre de la Marine, à l'occasion de la nomination de M. l'abbé Poncelet, à la charge de Préfet apostolique de l'Ile Bourbon : « J'ai l'honneur de vous prévenir que par une ordonnance du 25 février dernier, le Roi, sur la proposition que je lui en ai faite, a nommé préfet apostolique de l'Ile Bourbon Monsieur l'abbé Poncelet (Pierre), *que vous avez présenté pour cet emploi.* »

Du reste, on pouvait assimiler la nomination des Préfets apostoliques à celle des coadjuteurs avec future succession pour les sièges épiscopaux en France. D'après le concordat en vigueur, le Roi nommait aux sièges résidentiels vacants. Mais, pour les coadjuteurs, il ne pouvait exiger qu'une chose : qu'ils ne fussent pas élus sans son consentement. Pourtant, même pour ces sortes de pourvois, une ordonnance de nomination était promulguée et notifiée au Saint-Siège, lors de la demande d'institution canonique. Aux observations faites à ce sujet au Gouvernement au nom du Saint-Siège, il avait été répondu que le Roi n'avait à sa disposition pour les autres cas, que la formule ordinaire du décret de nomination. On avait même ajouté que, comme il s'agissait de personnes appelées à exercer de hautes fonctions publiques dans le royaume et à être en relations avec les autorités de l'État, il était indispensable, pour se con-

former à l'esprit des institutions politiques, qu'il intervînt un acte royal, auquel on ne pouvait attribuer d'autre forme que la forme d'une nomination.

Ces raisons, assurément, observait l'Internonce, n'ont que peu de solidité. Mais le Saint-Siège a usé de tolérance et s'est réservé seulement d'introduire dans la rédaction des Bulles accordées aux coadjuteurs la seule mention : par consentement du Roi. Puis, en nommant, comme il le fait, les préfets apostoliques, le Gouvernement français croit agir très régulièrement ; à tel point que lors de la nomination du Vicaire apostolique d'Alger, le Roi a fait la remarque que, nommant les Préfets apostoliques pour les Colonies, il ne voyait pas pourquoi il ne nommerait le Vicaire apostolique.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore dont l'énumération nous entraînerait trop loin, Mgr Garibaldi concluait qu'à son avis il n'y avait rien à dire. La volonté formelle du Gouvernement français était, en effet, d'administrer les Colonies comme la France continentale dont elles étaient partie intégrante.

« En France, pour les Cures, les Vicariats généraux et les Évêchés, le Gouvernement rend des ordonnances : Avons ordonné et ordonnons ce qui suit : le sieur N... est nommé à la Cure... au Vicariat général... à l'Évêché de N..., et cependant, ce sont les Évêques ou le chef de l'Église qui nomment. Le Gouvernement veut agir de même relativement aux Colonies : il veut rendre des ordonnances pour la nomination des Préfets ou des Vicaires apostoliques : Avons ordonné et ordonnons ce qui suit : le sieur N... est nommé Préfet ou Vicaire apostolique de N...

« Il ne sera pas possible de faire revenir le Gouvernement sur cette résolution : si on insiste, il y aura conflit.

« Du reste le Gouvernement, par ses ordonnances, n'entend point s'attribuer exclusivement le choix des candidats, ni leur donner la juridiction. Il consent, dit-il, à s'entendre avec le supérieur ecclésiastique établi à Paris et représentant la Propagande ; puis il donnera à l'élu, par son ordonnance, un titre légal qui régularisera sa position

civile et assurera son traitement : c'est, ajoute-t-on, une nécessité du Gouvernement représentatif, et le seul moyen de présenter sa responsabilité devant les Chambres qui veulent voir de la légalité partout (1). »

A la suite de l'Internonce, M. Fourdinier répondit au cardinal Préfet de la Propagande sur le ton d'une humilité déférente qui n'excluait pas la fermeté et le juste sentiment de sa dignité. Voici sa lettre :

« Lorsque j'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, Mgr Garibaldi, Internonce de Sa Sainteté, m'avait fait part des plaintes de la S. Propagande, au sujet de ce que le Roi avait nommé M. Maynard, Préfet apostolique au Sénégal.

« Je comprends bien, Monseigneur, qu'il n'appartient pas au Roi de nommer ni les préfets ni les vice-préfets apostoliques. Mais, depuis 23 ans que je suis au séminaire du Saint-Esprit, la chose a toujours été ainsi. Je ne sais pas si M. Bertout, mon prédécesseur, en a donné connaissance à la S. Propagande, mais moi je l'ai toujours fait, quand j'ai demandé des pouvoirs spirituels. Votre Éminence pourra s'en assurer, en se faisant remettre sous les yeux mes lettres du 13 avril et 12 juillet 1834, du 17 mars 1835 et du 5 novembre 1839, concernant M. Roux nommé à Bourbon, M. Castelli à la Martinique, M. Poncelet à Bourbon et M. Dupin, vice-préfet à la Guadeloupe.

« L'usage constant a été que les préfets et vice-préfets apostoliques fussent désignés par le supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. Il n'y a eu que deux exceptions, sous le ministère de M. l'amiral de Rigny, et j'en ai rendu compte à la S. Propagande. La première concerne M. Roux, à la nomination duquel je me suis constamment opposé, malgré les menaces qui m'ont été faites. Le refus que le Saint-Père a fait de donner des pouvoirs à M. Roux et la révocation que le Roi a faite de sa nomination ont justifié mon opposition.

(1) Archiv. della Prop. Fid. — Col. di Missioni. — Sem. di. S. Spirito. Fol. 380.

« La deuxième concerne M. Castelli. Après m'être opposé à sa nomination, j'y ai consenti, parce que je n'avais rien de grave à lui reprocher et pour éviter un plus grand mal. Son inaptitude pour les fonctions importantes qui lui sont confiées, font dire à ceux qui le connaissent que j'avais raison de ne pas vouloir qu'il fût préfet. J'ai rendu compte de tout cela dans mes lettres du 13 avril et du 12 juillet 1834.

« Quant à M. Maynard : c'est moi qui l'ai choisi et présenté au ministre de la Marine. Il n'était pas connu au Gouvernement. Je n'ai pas attendu l'ordonnance royale pour le regarder comme préfet apostolique. Pour en convaincre Votre Éminence, je n'ai qu'à lui rappeler que les pouvoirs spéciaux que, sur ma demande, elle a obtenu pour lui, en son propre nom, sont datés du 5 juillet, tandis que l'ordonnance royale est du 12.

« J'espère, Monseigneur, que Votre Éminence verra que, s'il y a eu abus, dans ce qui s'est passé jusqu'ici, j'ai toujours agi avec simplicité et une grande soumission à la S. Propagande, à qui j'ai donné connaissance de ce qui se passait. Je suis dans une volonté bien ferme de me conformer, dans la suite, aux ordres et à la règle de conduite que Votre Éminence voudra bien me donner à ce sujet...

« Je crois, Monseigneur, devoir porter à la connaissance de Votre Éminence que j'ai été accusé, auprès de Mgr Garibaldi, de m'arroger sur les préfets et les missionnaires une autorité que je n'ai pas, et cela parce que je me suis permis de donner quelques avis et de faire quelques reproches ; je serais fâché d'outrepasser mes pouvoirs. J'envoie à Votre Éminence la déclaration que j'en ai faite devant Mgr Garibaldi. Je ne pense pas avoir rien fait de plus. Je suis tout prêt à me renfermer dans les bornes qu'Elle me tracera (1). »

Voici cette déclaration : « *Pouvoirs que je crois avoir, par rapport au clergé des colonies.* »

Chargé par la S. Propagande et par Mgr le Ministre de la

(1) Archivio della S. C. de Propag. Fide. — Collegi di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 381.

Marine, de fournir tous les prêtres qui doivent exercer le saint ministère dans nos colonies, j'en tire les conséquences suivantes :

1° Que j'ai le pouvoir (je regarde cela comme un devoir) d'adresser des avis charitables à ceux de nos missionnaires, dont la conduite ne répondrait pas à ce que j'avais droit d'attendre d'eux, lorsque je les ai envoyés.

2° Que, si mes avis n'ont aucun bon résultat, et que la conduite de ces prêtres puisse nuire gravement au bien de la religion ou troubler la paix, je me crois en droit d'en instruire S. E. le cardinal Préfet de la S. Propagande et même de demander au ministre de faire revenir le prêtre coupable, ou de l'empêcher de retourner dans la colonie, s'il était en congé.

3° Que j'ai le droit de correspondre avec tous nos missionnaires, de recevoir leurs réclamations et même leurs plaintes, pour les transmettre soit à la Propagande, soit au ministre de la Marine, si je ne peux y porter remède par mes avis et conseils. » FOURDINIER, *Sup. du Sém. du St-Esprit* (1).

Telle était l'autorité que le supérieur du Saint-Esprit entendait exercer pour le plus grand bien des missions. Il faut avouer pourtant que, dans la pratique du moins, les Préfets apostoliques et les Missionnaires semblaient ne s'en soucier pas assez ; d'où plaintes réitérées de M. Fourdinier faisant reproche aux préfets d'accorder juridiction à des sujets non formés au séminaire du Saint-Esprit, ou du moins non choisis ou approuvés par le supérieur.

L'intérêt des âmes amenait aussi le supérieur du Saint-Esprit à donner des avis et des conseils aux dignitaires ecclésiastiques des colonies, comme aux simples membres du clergé. En des circonstances plus spéciales il fallait des avertissements et des monitions. C'est dans l'exercice de ce devoir sacré que M. Fourdinier trouva l'une des plus cruelles épreuves de sa vie. Le Fils de Dieu l'a prédit :

(1) Archiv. della Prop. Fid. — Col. di Missioni. — Sem. di. S. Spirito. Fol. 382.

« Le disciple n'est pas au-dessus de son Maître. Comme ils m'ont traité, ils vous traiteront. » (Joann., xv, 20.) « S'ils ont eu pour le Père de famille des appellations outrageuses, comment ne se donneront-ils pas libre carrière envers les hommes de sa maison ? » (Matth., x, 22, 25.)

En l'une de ces heures de crise et de confusion, où le vaillant supérieur s'épuisait à rétablir la discipline, il se heurta à l'orgueil effréné d'un prêtre, dont l'intelligence obscurcie par la passion et le cœur vide des sentiments qui auraient dû le remplir, s'arrêtèrent à d'odieux moyens de vengeance.

Cet esprit faux et dangereux, gonflé d'une ambition immense, avait déduit de sa conduite passée, très connue de M. Fourdinier, qu'il ne pourrait parvenir aux honneurs convoités tant que le même supérieur resterait à la tête du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit. A l'aide d'une collaboration aussi efficace qu'elle était clandestine, une machination fut ourdie. On entreprit d'abord de compromettre gravement M. Fourdinier auprès des pouvoirs publics. Lui, si modéré, si traitable, si conciliant, si loyal, il fut représenté comme un despote et un tyran, usant de préférences injustifiées dans la désignation des candidats aux dignités ecclésiastiques des colonies. Par-dessus tout, exposait-on, il était animé de sentiments hostiles contre la Monarchie de Juillet. Quand on invente avec une pareille inconscience, on ne s'arrête pas à moitié chemin. Nous faisons grâce de toute l'énumération.

Pourtant, dans un pays équitable et généreux comme le nôtre, il y a bien de la chance qu'on se perde soi-même quand on veut perdre les autres par de tels moyens.

Le ministre de la Marine était alors l'amiral Duperré, homme plein de jugement et de sentiments élevés, qui avait toujours offert son concours empressé pour les affaires religieuses des colonies. Il connaissait et appréciait beaucoup le supérieur du Saint-Esprit, et il se rendit compte sur-le-champ que ces démarches bassement intéressées étaient inspirées par l'esprit de vengeance et de lâcheté. Profon-

dément indigné des imputations mensongères, réfutées par l'évidence des faits, il fit savoir aux auteurs du complot que leurs manœuvres tombaient sous l'article du Code pénal qui vise la dénonciation calomnieuse. Les délateurs, craignant pour leur sécurité, prirent le parti de se taire, mais ils ne désarmèrent point.

Réduits à l'impuissance par l'esprit clairvoyant et chevaleresque du ministre de la Marine, ils pensèrent que leurs allégations diffamatoires rencontreraient meilleur accueil à Rome. Il est vrai : jadis aux siècles anciens de l'empire romain, sous l'empereur Tibère en particulier, la plus monstrueuse et la plus infâme des professions, celle qui s'exerçait en faisant des victimes parmi les citoyens les plus innocents, l'horrible profession de délateur, qui dénonce en secret, faussement, par haine et par cupidité, avait été rétribuée et encouragée à l'égal d'une magistrature publique.

Les ennemis de M. Fourdinier se flattaient-ils de retrouver dans la curie romaine quelques vestiges de cette vile institution, ou quelques restes abjects de la gueule du lion de bronze de Venise ? Ils pensèrent en tout cas que dans les bureaux d'une S. Congrégation leurs menées occultes, protégées par la loi du secret, réussiraient mieux qu'au ministère de la Marine, à Paris.

L'inqualifiable pamphlet qu'ils composèrent est conservé aux archives de la S. Congrégation de la Propagande pour l'opprobre de ses auteurs et pour la gloire de leur sainte victime. Nous avons vaincu, pour le lire, le dégoût qui nous montait au cœur.

Les hommes qui présidaient alors à l'administration de la S. Congrégation de la Propagande étaient des esprits cultivés, de tempérament calme et nullement impulsif. Ils ne se laissèrent point duper par les artisans du mensonge, qui se targuaient de la pureté de leurs intentions. Sous le voile des habiletés vulgaires, ils surent discerner, dans ces pages criminelles, une délation dénuée de tout fondement.

M. Fourdinier, informé de tout, ne songea pas à traduire ses calomniateurs devant un tribunal ecclésiastique, qui

n'aurait pu que leur infliger les peines très sévères réservées aux faux dénonciateurs. Dieu, qui dirige à son gré les causes secondes et fait servir à ses desseins les passions humaines, voulut que le vénéré supérieur eut ce trait de ressemblance spéciale avec de grands saints, en premier lieu, avec le divin Maître qui fut poursuivi par les clameurs des Scribes et des Pharisiens, trahi par Judas, traîné devant le prince des prêtres, conduit au Calvaire.

Le résultat de cette épreuve fut d'établir définitivement, jusqu'à la mort, dans le cœur de M. Fourdinier, une paix et une sérénité parfaites, une douce et souriante indifférence des jugements des hommes, une confiance illimitée dans les « tours de main du Très-Haut » et dans les voies mystérieuses de la Providence divine.

M. Fourdinier souhaitait très légitimement sortir d'une situation, dans laquelle l'étendue réelle de ses responsabilités dépassait de beaucoup les garanties officielles accordées à son autorité. « Les choses restant dans l'état actuel, écrit-il dans sa lettre du 19 octobre 1842 au cardinal Préfet de la Propagande, voici ce que je pense qu'il faut faire pour le bien. Il me semble qu'il est nécessaire qu'il y ait à Paris quelqu'un revêtu d'une autorité ostensible de la Propagande dont il prendrait les ordres, pour traiter avec les Préfets apostoliques et le Gouvernement des affaires des Colonies, au nom de la S. Congrégation, à qui il rendrait compte de ce qu'il aurait fait. Il ferait, avec les Préfets, des règles pour l'administration spirituelle : maintenant chacun fait à sa tête. Les Préfets n'ayant aucune règle agissent selon leur volonté et souvent d'une manière arbitraire et trop absolue. Les simples missionnaires n'ont personne à qui ils puissent adresser leurs réclamations.

« Le délégué de la Propagande traiterait avec le Gouvernement des intérêts temporels, des prêtres, des églises, et des fabriques qui sont dans un état déplorable. Il obtiendrait du Gouvernement le rappel des prêtres qui, de l'avis des Préfets apostoliques, et après examen, seraient jugés nuisibles à la mission, ce que souvent les Préfets n'osent pas faire de

crainte d'indisposer les habitants. Dans l'état actuel des choses, n'ayant aucune autorité ostensible, je n'ose même pas écrire, d'une manière un peu forte, aux prêtres qui se comportent mal, ni donner des avis que je croirais nécessaires à MM. les Préfets, parce qu'ils pourraient me répondre que je me mêle de ce qui ne me regarde pas? ils ne feraient aucun cas de mes avis, ils s'en offenseront peut-être même.

« Votre Éminence me paraît surprise qu'avec des règles aussi sages que les nôtres, que la S. Congrégation a bien voulu approuver, il sorte de notre séminaire, pour aller dans les colonies, des prêtres qui ne soient pas très bons. Mais, Monseigneur, ces prêtres ne devant pas être membres de notre Congrégation, nous n'avons pu les soumettre aux règles d'abnégation et d'obéissance qui nous sont données.

« J'ai bien du pardon à demander à Votre Éminence de lui avoir écrit une si longue lettre. Je la prie de croire qu'aucun motif humain m'a fait parler. C'est un fils soumis et obéissant qui a épanché son âme dans le cœur d'un père (1). »

Le 5 décembre de l'année suivante M. Fourdinier s'entretenait encore plus explicitement avec la Propagande de ce grave sujet : « Je sais bien, dit-il, que la Propagande a toute autorité spirituelle dans nos colonies, mais je pense qu'elle ne peut pas s'occuper des détails, ni même réformer les abus, parce qu'elle ne peut pas être suffisamment instruite de ce qui se passe. Elle ne correspond qu'avec les Préfets, car les simples missionnaires ne lui écriront pas; mais si les Préfets sont eux-mêmes coupables, ou s'il s'agit d'abus que par négligence ils ne travaillent pas à réformer, ils n'en parleront pas à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

« Je crois donc, Monseigneur, qu'il est nécessaire qu'il y ait ici quelqu'un revêtu de pouvoirs suffisants : 1° pour régler toutes les choses spirituelles de concert avec les Préfets et après avoir pris les ordres de la S. Propagande; 2° pour chan-

(1) Archivio della S. C. de Prop. Fide. — Collegi di Missioni — Seminario di S. Spirito. Fol. 488.

ger les prêtres des colonies et même les rappeler s'il est nécessaire; 3° pour recevoir les plaintes des Préfets et des missionnaires et y faire droit, s'il y a lieu. La même personne serait agréée auprès du ministre de la Marine pour traiter les affaires temporelles relatives aux Missions.

« Voilà, Monseigneur, les idées qui m'ont été inspirées par le désir ardent que j'ai de voir le bien s'opérer dans nos colonies et par la conviction que j'ai que ce sera en vain que j'enverrai des prêtres en plus grand nombre, si les choses restent dans l'état où elles sont (1). »

L'opinion s'intéressait beaucoup aux choses des colonies et, en particulier, à la question du clergé. Tandis que le supérieur du Saint-Esprit traitait avec la Propagande, M. de Lamennais, considéré alors comme un oracle, avait été prié par le ministre de la Marine d'écrire un mémoire sur cette réorganisation si ardemment désirée de tous. Voici la partie qui se rapporte à notre sujet :

« La commission instituée par ordonnance royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage, après avoir fait observer, dans son rapport à M. le Ministre de la Marine, combien la composition de notre clergé colonial a été jusqu'ici médiocre, ajoute que le Séminaire du Saint-Esprit, en possession de fournir au recrutement de ce clergé, aurait besoin d'être constitué sur des bases nouvelles et qu'il ne suffit plus, du moins dans son état actuel, à la nécessité des temps.

« Cette remarque est juste; il y a, en effet, une réforme à entreprendre et à accomplir; mais pour savoir en quoi doit consister cette réforme, il est nécessaire de rechercher les causes du mal auquel on veut remédier. Or, 1° les règles données au Séminaire du Saint-Esprit à son origine par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, ont été renouvelées et complétées, en 1814 (2), par la Propagande romaine, laquelle prescrivit en même temps de faire un règlement

(1) Archiv. d. S. C. de Prop. Fid. — Collegi di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 388.

(2) Le rapporteur voulait dire sans doute 1824.

particulier pour les prêtres dudit séminaire qui se consacreraient à l'exercice du saint ministère dans les colonies. Or trente ans se sont écoulés, et ce règlement n'existe pas encore...

« D'un autre côté, les rapports du séminaire avec les prêtres qu'il forme ne sont ni durables ni nettement déterminés : à peine ceux-ci le quittent-ils pour aller aux Colonies, qu'ils lui deviennent à peu près étrangers : le supérieur, au nom de la Propagande, leur donne, il est vrai, des pouvoirs spirituels, mais sans conserver sur eux aucune juridiction réelle; ils ne sont soumis qu'à l'autorité beaucoup trop faible, et souvent beaucoup entravée dans son action, de MM. les Préfets apostoliques.

« On assure que le vénérable M. Fourdinier reconnaît, comme tout le monde, la pressante nécessité de changer ce fâcheux état de choses; j'ignore quels sont ses projets, ses moyens de réaliser les améliorations qu'il a en vue, et, par conséquent, je ne puis en juger... (1) »

Quand M. Fourdinier insistait auprès du Saint-Siège pour l'établissement officiel d'un pouvoir délégué à Paris, il savait qu'il exprimait aussi le désir du Gouvernement. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une Note confidentielle relative à la réorganisation du clergé des colonies, envoyée à la Propagande et conservée dans ses archives :

« Le Gouvernement français veut absolument auprès de lui, à Paris, un pouvoir central et large qui représente la Propagande. Il le veut, soit qu'on établisse aux colonies des évêques titulaires ou des vicaires apostoliques ou qu'on y conserve des préfets.

« Il reconnaît toutefois que ces derniers n'ont point une autorité et un ascendant suffisants sur les prêtres et les fidèles pour réaliser le bien.

« Le Gouvernement a été conduit à désirer le pouvoir central indiqué, spécialement par le désir de mettre fin plus

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fide. — Coll. di Miss. — Sem. di S. Spirito. Fol. 524.

facilement aux conflits qui se renouvellent perpétuellement entre les chefs spirituels et les chefs temporels des colonies d'une part, et de l'autre entre les Préfets apostoliques et leurs subordonnés.

« Le pouvoir central spirituel et le pouvoir central temporel s'entendraient et prononceraient de concert. Le pouvoir central de Paris représentant la Propagande administrerait les colonies, comme un évêque administre son diocèse ; de là, la pensée de les soumettre toutes à la juridiction de l'Archevêque de Paris, qui réside près de lui (1). »

Bien que le Gouvernement et l'opinion publique se fussent montrés favorables au projet d'une autorité ecclésiastique spéciale pour les colonies, le Saint-Siège ne crut pas devoir entrer dans cette voie.

Le Nonce apostolique, Mgr Garibaldi, archevêque de Nicée, écrivait au cardinal Franzoni, en lui envoyant de la part du supérieur du Saint-Esprit un plan de réorganisation de la direction religieuse à imprimer aux colonies françaises :

« Il y a dans ce plan de bons éléments. Je crois pourtant que l'article second tendant à établir un pouvoir central dans la personne du supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit n'est et ne peut être conforme aux vues de la S. Congrégation, pour la raison que l'établissement de ce pouvoir tendrait à l'exclure elle-même de l'administration ecclésiastique des colonies, pendant que le supérieur du Saint-Esprit deviendrait le supérieur immédiat de ces missions par la dépendance des préfets apostoliques. D'autre part, comme d'après les Constitutions de la Congrégation du Saint-Esprit, l'archevêque de Paris a le droit de confirmer dans sa charge ou de déposer le supérieur de cette Congrégation, il en résulterait que, si l'archevêque de Paris voulait un jour exercer au moins indirectement sa juridiction dans les colonies, le supérieur du Saint-Esprit ne s'y opposerait pas, et l'on courrait le risque de voir peu à

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fid. — Coll. di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 412.

peu s'étendre la juridiction de l'archevêque de Paris, au détriment de celle de la S. Congrégation (1). »

Le Saint-Siège n'accorda pas l'investiture sollicitée. En revanche, on pensa à Rome devoir être personnellement agréable à M. Fourdinier en lui adressant, comme conclusion gracieuse de toutes ses négociations, un Bref de nomination de Protonotaire apostolique. Ces sortes de prélatures secondaires *ad splendorem Ecclesiæ* étaient alors peu connues en France. Le vénéré supérieur, ne recherchant en toutes choses que le bien réel, très détaché des honneurs, laissa ignorer à tous qu'il eût jamais été l'objet de cette distinction.

On a coutume de répéter, dans la curie romaine, que le temps est « un galant homme ». Il est certain qu'avec la coopération efficace du temps, toutes les questions reçoivent une solution à Rome. Il faut parfois attendre dans la patience. La grave question, qui préoccupait à juste titre M. Fourdinier, fut résolue quelques années plus tard par la création des évêchés coloniaux.

Au milieu de toutes ces affaires, M. Fourdinier n'avait cessé d'envoyer aux Colonies des prêtres ou formés au séminaire du Saint-Esprit, ou choisis directement dans les diocèses. Son zèle là aussi ne connut pas de limites. Il écrivait le 7 janvier 1840 au cardinal Préfet de la Propagande : « Le Ministre des Cultes et moi avons écrit chacun une lettre circulaire à nos Seigneurs les Évêques de France pour les engager à concourir à l'instruction des Noirs en nous envoyant de bons prêtres ou bien des élèves, pour notre séminaire, qui ont fait quelque étude de théologie. J'espère, Monseigneur, que cet appel sera entendu. Je pense que dans ce mois et le suivant j'enverrai sept prêtres, dont quatre sont nos élèves (2). »

Dix mois plus tard, il écrivait encore : « Mes efforts, Monseigneur, pour trouver des prêtres pour nos colonies et

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fid. — Coll. di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 400.
(2) *Ibid.*, fol. 478.

pour en former ont quelque succès. Il se présente un assez grand nombre de prêtres ; sur ce nombre je fais partir ceux qui me paraissent dignes de ce ministère, après avoir pris sur eux les renseignements les plus exacts ; je renvoie les autres, et c'est le plus grand nombre. Nous avons 40 élèves en théologie ; j'en attends encore quelques-uns (1). »

Le 8 janvier 1841, il communique à la Propagande la longue liste des Missionnaires qu'il venait d'envoyer à diverses destinations, puis il ajoute : « Votre Éminence verra sans doute avec plaisir que la Providence a secondé nos efforts. J'ai la confiance que tous les prêtres que j'ai envoyés, ou au moins le très grand nombre, sont animés d'un vrai zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. J'ai apporté beaucoup de soin pour faire un bon choix, parmi le grand nombre qui se sont présentés ; mais la chose n'était pas facile, aussi je ne me flatte pas de ne pas m'être trompé ; j'aurais bien désiré de n'envoyer que de mes élèves, mais il n'y en a que sept, non compris les trois Africains (2). »

Ces trois Africains, authentiquement de race noire, étaient MM. Fridoil, Boilat et Moussa, qui, après avoir, grâce à l'initiative de la Vénérable Mère Javouhey, passé plusieurs années au séminaire de Carcassonne, étaient venus compléter leurs études au Saint-Esprit et s'y préparer à l'ordination sacerdotale, qui leur fut conférée à Paris en septembre 1840.

Dès cette époque, devançant les désirs et les ordres de la Propagande, le vénéré supérieur du Saint-Esprit avait compris la souveraine importance de la formation d'un clergé indigène pour l'évangélisation de l'Afrique. Voici, d'ailleurs, ce qu'il en écrivait à la Propagande, le 21 février 1839 :

« Si ces Africains parviennent, comme je l'espère, à la prêtrise, ils pourront servir à essayer de porter la foi dans l'intérieur de l'Afrique, en remontant le fleuve du Sénégal, pays où les blancs ne peuvent guère pénétrer à cause de la

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fid. — Coll. di Missioni. — Sem. di S. Spirito. Fol. 480.

(2) *Ibid.*, fol. 481.

chaleur. Quoi qu'il arrive, je pense que c'est toujours une chose très avantageuse d'avoir fait l'expérience que les nègres peuvent comme les blancs acquérir la science théologique et parvenir à la prêtrise. Si on ne pouvait multiplier ces expériences, ce serait peut-être le moyen de faire pénétrer la foi dans les contrées de l'Afrique totalement abandonnées. Je ne dois pas, Monseigneur, laisser ignorer à Votre Éminence que le Ministre de la Marine a favorisé l'éducation de nos jeunes Africains (1). »

Pour ce qui est de la direction intérieure du séminaire du Saint-Esprit, M. Fourdinier n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer au progrès de ses élèves en toutes choses et surtout dans la piété. En 1835, il érigea le Chemin de la Croix dans la chapelle, et, en 1840, il y établit l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires.

Dans le gouvernement de sa Congrégation, qu'il fut assez heureux de fortifier par l'adjonction de plusieurs nouveaux membres, tels que MM. Bertrand, Warnet, Gaultier, Texier et Robert, il montra toujours une grande fermeté ; mais il était en même temps d'une charité inépuisable envers les séminaristes et les prêtres des colonies. Si ceux-ci refusèrent presque tous d'entrer dans la Société, ils vinrent pendant les années de détresse au secours du berceau de leur vie sacerdotale, en prélevant des sommes considérables sur leurs modestes économies.

« M. Fourdinier, lit-on encore dans une notice conservée aux archives de la Congrégation du Saint-Esprit, fut jusqu'à la fin de sa vie un modèle de piété. Bien qu'il souffrît depuis plus d'un an d'un asthme opiniâtre et d'une toux violente, néanmoins, en hiver comme en été, il se levait de très bonne heure et faisait chaque jour à la chapelle le chemin de la croix avant l'arrivée de la Communauté. »

Brisé par la fatigue, l'excès de travail, la maladie et les épreuves, et peut-être aussi par l'insuccès de ses projets, le

(1) Archiv. della S. C. de Prop. Fid. — Collegi di Miss. — Sem. di S. Spirito. Fol. 473.

vénéré supérieur s'éteignit dans les bras de ses confrères, le 5 janvier 1845. Voici l'inscription que ses collaborateurs ont consacré à sa mémoire : « Une piété vive, une régularité exemplaire, une constance invincible au milieu des difficultés qui semblaient insurmontables, une grande sagacité, un jugement sûr, joints à un amour infatigable du travail, firent toujours admirer le prêtre saint, l'administrateur prudent et habile, le supérieur zélé, sage et éclairé. »

A la mort de M. Fourdinier, les membres de la Congrégation se trouvaient en petit nombre. Ils firent appel à l'un d'eux, M. Nicolas-Joseph Warnet, ancien missionnaire à l'île Bourbon, d'où il était revenu pour raison de santé. M. Fourdinier l'avait admis au nombre des associés, après un an seulement d'épreuve, le 11 juin 1834. Il fut élu supérieur de la Congrégation, le 7 janvier 1845, et confirmé dans sa charge le 3 mars de la même année. Mais il n'avait accédé aux désirs de ses confrères, ainsi qu'il fut convenu entre lui et ceux-ci, que dans l'intention de se démettre le plus tôt possible en faveur de M. Le Guay (1).

Alexandre LE GUAY

NEUVIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT

(29 avril 1845-2 mars 1848)

Naissance. — Missionnaire de France. — Curé-doyen. — Hôte du Séminaire du Saint-Esprit. — Vicaire général de Perpignan. — Élu Supérieur général en avril 1845. — Utiles réformes au Séminaire. — Présente à Rome plusieurs pro-

(1) M. Warnet était né à Alincourt (Ardennes). Il entra en 1819 au séminaire du Saint-Esprit, alors installé rue Notre-Dame-des-Champs. Après avoir passé cinq années à Bourbon, il revint en France et entra dans la Congrégation du Saint-Esprit. Vers la fin de sa vie en 1858, il se retira à l'abbaye de Notre-Dame-de-Langonnet. Il mourut à Saint-Ilan dans les dispositions les plus édifiantes, le 30 août 1863. Il avait consacré ses loisirs à la composition de deux ouvrages : *La Santé de l'âme et du corps* et *Le Trésor des prédicateurs et des fidèles.*

jets de réorganisation du Clergé des Colonies. — Révolution de 1848. — Sa démission. — Sa mort.

Alexandre Le Guay naquit à Crève-Cœur-en-Auge, diocèse de Bayeux, le 7 avril 1794, de parents chrétiens, de modeste condition. Il fit sa préparation au sacerdoce au petit séminaire de Lisieux, puis au grand séminaire de Bayeux. Ordonné prêtre en 1820, il s'associa bientôt aux Missionnaires de France, fondés par l'abbé Rauzan. Après un laborieux et fécond apostolat, brisé par la fatigue, il rentra dans son diocèse et fut nommé, en 1827, curé-doyen de Sainte-Catherine de Honfleur. A la suite de la Révolution de 1830, il eut des difficultés avec l'administration civile et, craignant de ne plus faire le bien, il donna sa démission et se retira à Paris. Pendant le séjour de dix ans qu'il fit dans la capitale, il fut chargé de la direction de plusieurs communautés religieuses et se livra à la prédication et à la composition de plusieurs ouvrages de piété (1).

Il logea quelque temps au Séminaire du Saint-Esprit et se lia d'amitié avec les directeurs. En 1842, il fut nommé vicaire général de Perpignan, auprès d'un évêque qui l'honorait de toute sa confiance et désirait l'avoir pour successeur (2). C'est peu après que, sur les instantes démarches des directeurs du séminaire du Saint-Esprit, il fit le sacrifice de sa position et accepta la charge de supérieur de cette maison, en vue du grand bien auquel il espérait coopérer. Le 29 avril 1845, il fut élu à l'unanimité, et l'élection fut confirmée le 2 mai suivant.

Les premiers soins de M. Le Guay se portèrent sur le séminaire lui-même, dans lequel il opéra d'utiles réformes ; puis il reprit les négociations relatives à la réorganisation du clergé colonial. Son premier plan fut à peu près celui

(1) *La Voie de la véritable et solide vertu ; — La Voie de la perfection dans la vie religieuse ; — La Maîtresse des novices éclairée sur ses devoirs ; — La Postulante et les Novices éclairées sur leur vocation*, 4 vol. in-12. Paris, librairie Lecoffre.

(2) Mgr J.-F. de Saunhac-Belcastel.

que M. Fourdinier avait élaboré. Il en fit part aux prêtres des colonies par une lettre circulaire du 7 mars 1846. Mais, comme à la Congrégation de la Propagande on ne s'était pas montré favorable à ce premier projet, M. Le Guay en conçut et en rédigea rapidement un autre. « La Congrégation du Saint-Esprit, y disait-il, se compose de deux catégories : celle des membres proprement dits et celle des simples affiliés. »

Ce plan fut examiné et adopté dans une séance du conseil à la date du 14 novembre 1847. Les membres du conseil étaient : MM. Le Guay, supérieur général ; Warnet, premier assistant ; Gautier, deuxième assistant ; Lœwenbruck, Hardy, Vital, Ferray, conseillers. L'envoi de ce plan fut accompagné d'un précis historique sur la Congrégation et le séminaire du Saint-Esprit, trop hâtivement composé et rempli d'inexactitudes.

Sur ces entrefaites, éclata la Révolution de février 1848. Le Gouvernement provisoire de la République abolit l'esclavage dans les colonies, le 27 avril 1848. Le contre-coup de cet événement anéantit les projets de M. Le Guay et l'amena à donner sa démission. Laissons-le exposer lui-même le motif d'une détermination si grave.

« Les choses en étaient là, dit-il, lorsque survint la Révolution de Février qui renversa le trône de Louis-Philippe, établit la République et appela M. Arago au ministère de la Marine. M. Schœlcher, député démocrate violent, fut nommé directeur des Colonies. Celui-ci fit déclarer l'émancipation des esclaves dans toutes les possessions françaises (1).

« Il se montra très hostile à M. Le Guay et aux directeurs du Saint-Esprit, qu'il accusait d'être antinégrophiles et opposés à cette mesure. Il menaçait même ouvertement de les supprimer et de les remplacer par une autre congrégation. Il rappela en France les préfets apostoliques et les missionnaires que M. Le Guay avait envoyés aux colonies,

(1) Le décret du Gouvernement provisoire qui abolit l'esclavage est daté du 27 avril 1848. Toutefois, l'émancipation des nègres ne devait être proclamée que deux mois après la promulgation du décret dans chaque colonie.

et il renvoya ceux que M. Le Guay avait rappelés : ces derniers se présentaient comme victimes de leur zèle pour les Noirs. Alors, M. Le Guay, voyant d'ailleurs tous ses projets renversés, les conditions auxquelles il avait accepté la direction du Saint-Esprit foulées aux pieds, donna sa démission, malgré la résistance de ses confrères ; et, afin de sauver cet établissement, il fit nommer à sa place M. l'abbé Monnet, ancien missionnaire à Bourbon, qui avait la réputation d'être dévoué aux Noirs et d'être populaire auprès des représentants du nouvel ordre de choses (1). »

Après sa démission, M. Le Guay se retira à Crève-Cœur-en-Auge, offrant dans sa vie un modèle de vertu et de piété sacerdotales.

Au commencement de 1865, il tomba gravement malade et reçut avec une foi très vive les derniers sacrements, fit sa profession de foi et rendit son âme à Dieu, le 27 février de la même année.

Dans ses tentatives de réforme, sans le vouloir sans doute, il sembla méconnaître la nature et la fin de la Société. Inconsciemment, son initiative tendait à constituer une corporation dont les règlements trop indéterminés n'auraient pu maintenir l'unité.

Alexandre-Hippolyte-Xavier MONNET

DIXIÈME SUPÉRIEUR DU SAINT-ESPRIT

(2 mars 1848-22 novembre 1848)

Naissance. — Missionnaire à Bourbon. — Revient en France et est élu Supérieur à la place de M. Le Guay. — Il a eu pour mission de faciliter l'union de la Société du Saint-Cœur de Marie avec la Congrégation du Saint-Esprit.

M. Monnet était un des prêtres zélés des colonies qui avait formé le projet d'entrer dans la Congrégation du Saint-Esprit, sur l'appel de MM. Fourdinier et Le Guay.

(1) Notes laissées par M. Le Guay. — Archives de la Congrégation du Saint-Esprit.

Le 27 janvier 1845, il adressait une lettre à M. Fourdinier, décédé le 5 de ce même mois : « N'ayant reçu de vous aucune information... je me suis offert aux RR. PP. Jésuites, qui voudront bien me recevoir comme novice ou comme coadjuteur ; mais je ne m'engagerai pas à la légère (1). »

Né le 4 janvier 1812, à Monchin, près de Lille, M. Monnet avait fait ses études ecclésiastiques et avait reçu les ordres dans son diocèse d'origine. C'est là qu'il exerça le ministère paroissial pendant trois ans, à la suite desquels il obtint de son évêque l'autorisation de partir pour les missions lointaines. M. Fourdinier lui accorda, au nom de la Propagande, des lettres de missionnaire apostolique et le désigna pour l'île Bourbon. Dès qu'il fut arrivé à destination, il se sentit pressé de se dévouer spécialement à l'évangélisation des Noirs.

Le supérieur du Saint-Esprit signala le zèle du vaillant prêtre à l'attention de la Propagande. En même temps, le Gouvernement français lui envoyait la Croix de la Légion d'honneur. « Il m'est agréable, lui écrivait l'amiral de Mackau, d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la satisfaction de Sa Majesté pour votre dévouement à l'œuvre de l'enseignement religieux des esclaves (2). »

Son ardeur pour la cause des Noirs lui attira les plus graves désagréments, et, dans l'effervescence populaire, il fut embarqué de force pour la métropole. Peu de temps après, éclata la Révolution de février 1848, qui eut pour conséquence la démission de M. Le Guay. En raison des circonstances critiques, le conseil de la Congrégation fut d'avis d'offrir la charge de supérieur à M. Monnet.

« Considérant, disaient les conseillers, que M. Monnet, membre de la Congrégation, vice-préfet apostolique de l'île Bourbon, chanoine honoraire de Cambrai et chevalier de la Légion d'honneur, connaît parfaitement les colonies, auxquelles il a donné de nombreuses marques de dévouement, surtout en ce qui concerne la moralisation des Noirs ; consi-

(1) Archives de la Congrégation du Saint-Esprit.
(2) Lettre du 8 janvier 1845.

dérant que ce dévouement, joint à ses vertus, lui a concilié l'estime des dites colonies, du Gouvernement français et de la Propagande, le dit Conseil le nomme supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit. — Fait à Paris, le 2 mars 1848. »

Les règles de la Congrégation étant devenues alors comme incertaines par suite de fréquentes modifications, et surtout à cause de la distinction des membres en deux catégories, le conseil avait admis dans la Société quelques ouvriers de la dernière heure qui ne furent pas astreints à l'épreuve réglementaire et dont les engagements restèrent vagues et indécis. C'est dans ces conditions que s'étaient produites les admissions de MM. Monnet, Orinel, Hervé, Hersent, Lœwenbruck, etc.

Les efforts successifs de MM. Bertout, Fourdinier et Le Guay étaient demeurés impuissants à faire face aux immenses besoins des colonies, après les désastres de 93 et la situation nouvelle créée par l'émancipation des Noirs. Tour à tour chacun de ces supérieurs s'était vu obligé d'accepter la coopération de prêtres étrangers qu'il n'avait pas formés et qu'il n'avait pas toujours eu le temps de bien connaître. Or, ces ecclésiastiques ne se montrèrent pas remplis du désintéressement et du zèle dont les vrais Spiritains n'avaient cessé de donner de si beaux exemples.

D'où il résulta pour la Société elle-même une sorte de discrédit dans l'opinion publique, qui, le plus souvent, ne savait pas mettre de distinction entre les prêtres ainsi accueillis et les membres de la Congrégation.

Telle était, en ce temps, la situation de la Congrégation du Saint-Esprit : le nombre des sujets très restreint, les vocations peu nombreuses, en raison principalement de l'effet regrettable produit au dehors par la confusion signalée ; les intérêts religieux des colonies plus ou moins en souffrance, diverses tentatives faites jusque-là, mais sans succès ; toutes ces choses réunies étaient peu rassurantes pour l'avenir.

Mais Celui qui mène aux portes du tombeau et qui en ramène ne pouvait abandonner à cette heure critique de

son histoire un institut qui avait dans l'Église un passé si fécond, si glorieux et si pur. L'œuvre de Claude Poullart des Places, si providentiellement bénie du Ciel, pendant près d'un siècle et demi, ne devait point périr. Dieu allait lui faire retrouver une vigueur toute nouvelle, une fécondité de sujets, une force d'expansion qui tiendront du miracle. C'est d'une collaboration fraternelle et consacrée par une sentence du Saint-Siège que sortira l'union de deux sociétés dont l'esprit et la fin présentaient des analogies si profondes. M. Monnet, supérieur du Saint-Esprit, d'une part, et le P. François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la récente Société du Saint-Cœur de Marie d'autre part, travaillèrent de concert à ce grand œuvre. « L'union de nos deux sociétés, écrivait le P. Libermann, m'a toujours paru dans l'ordre de la volonté de Dieu. Elles se proposent la même œuvre, marchant dans la même ligne ; or, il n'est pas dans l'ordre de la divine Providence de susciter deux sociétés pour une œuvre spéciale, si une seule peut suffire. » (Lettre du 7 déc. 1848.)

Dans quelles circonstances s'accomplit cette union, de quel mode elle se fit, après quelles négociations entre les deux supérieurs, à la suite de quelles démarches et de quelles sentences à Rome, nous nous proposons de le faire connaître par la publication d'une étude historique et canonique, basée sur les actes et les documents de la S Congrégation de la Propagande (1).

(1) *Ces actes et ces documents se trouvent intégralement aux* Pièces justificatives *à la fin de cet ouvrage.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Actes de mariage, de baptême et de sépulture.

Acte de mariage de François Claude Poullart des Places et de Jeanne Le Meneust, père et mère de Claude François Poullart des Places. (Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Servon, évêché de Rennes, année 1677, folio 3, recto et verso.)

Noble hōe Claude François de Poullart sieur des Places parrien de S[t] Georges de Rēs, et damoiselle Jeanne le Meneust parrienne de S[t] Jan de Rs̄ et de Servon âagés chacun d'environ 27 à 28 ans soubsignants ont reçu la bénédiction nuptiale de V. et d. Pierre Choux csn (cousin) de la d[te] damselle Le Meneust p[tre] à ce commis par mssre le recteur de S[t] Georges, et dist Juy de Messre les grands vicaires contenue en leur dispense de dx bannies. Ca esté après une bannie dûment faicte en leurs passes et dispense obtenue des 2 autres le 27[e] de may 1677 et a le d. Poullart s[r] des Places déclaré m[t] renoncer n'y prendre la qualité d'escuyer prise par ses ancestres jusqu'à avoir recouvert ses titres. A ce mage ont esté p. sts assistants et témoins, hault et puissant messire Claude de Marbeuf chevalier seigneur de Laillé Le Breil Durand Le Gué de Servon et cseiller du Roy et président à Mortier au plment de Bretagne, Charles François Jan Robert de Marbeuf, messires et chevaliers, 2 de ses enfants, m[re] p[re] Volant, m[e] André Chevalier alloué du Gué, m[e] Laurent huet la Marre Isaac François de Huyonnière, soubsignants et plusieurs autres. Icelles dispenses et commissions signées par Huart g. Degoin Rouvrigneul et (subs. p. Cellier, et datées du ving et 7 de may 1677.

Interligne une opposée ratures trois réprouvées et s'est le dx s[r] Choux soisy de ses commissions et dispenses précitées.

C. de Marbeuf ; Charles François de Marbeuf ; Jan Robert de Marbeuf ; François Claude Poullart ; Jeanne Le Meneust ; Isaac fr. Huyonnière ; Volant ; Chevalier ; Laurent Huet, Pierre Choux.

Acte de baptême de Jeanne-Claude Poullart, sœur de Claude Poullart des Places. (Extrait des registres paroissiaux de Saint-Pierre-en-Saint-Georges de Rennes pour l'année 1680, folio 21, verso.)

Jeanne Claude née de ce jour 20e aoust 1680 fille de n : h : Claude François Poullart et damoiselle Jeanne le Meneust sa compagne sieur et dame des Places, a reçu en cet Église l'Imposition de son nom et le supplément des sacrées cérémonies baptismales par le ministère de V. et D. Julien Roussigneul Recteur d'icelle, ayant esté baptizée au logis par nécessité, a esté parain Mes^re^ Claude de Marbeuf chevalier seig^r^ de Laillé etc., prestre docteur en Sorbonne et abbé commandataire de Langonnet, Maroinne damoiselle du Hou fille unique de feu Messire Jean fran : char : du Hou en son vivant con^er^ en la cour chevallier seigneur du dit lieu etc. et de dame Françoise de Marbeuf son épouse et ont les d. parain et Marraine signé les d. jour et an que dessus XXe aoust 1680.

C. DE MARBEUF. Du Hou.
François Claude POULLART. J. ROUSSIGNEUL.
r : d : s : g :

En marge : Jeanne Poullart décédée le 22e janvier 1681, inhumée en cette église le lendemain. J. ROUSSIGNEUL.

Acte de baptême de Françoise-Jeanne Poullart, sœur de Claude-François Poullart. (Extrait des registres paroissiaux de Saint-Germain de Rennes.)

Françoise Jeanne, fille de n. h. François Claude Poullart od^ot^ à la cour, et de damo^elle^ Jeanne Le Meneust, s^r^ et dame des Places, née proche le Palais, maison des frères cordeliers, l'onzième décembre 1685, a esté baptizée le même jour et nommée par Messire Jan Charle Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, et dame Françoise de Marbeuf, dame comtesse du Hou.

François DE MARBEUF ; FERRET ;
François Claude POULLART ; Jean LE GALL.

Acte de mariage de Françoise-Jeanne Poullart avec Henry Le Chat, conseiller au Parlement de Bretagne. (Extrait des registres paroissiaux de Saint-Étienne de Rennes, année 1705, folio et recto.)

Le 8 juin 1705 Je soussigné Recteur on épousé après les fiances et un ban de mariage fait canoniquement tant dans cette église que celle de Toussaint de Rennes et la dispense de deux autres bans de mgr de Rennes signé *Joannes bap* epus Rhedonensis, insinué le même jour au gref ecclésiastique signé Odic qui a aussy controllé p^r le controlle ecclésiastique controllé le même jour signé chevalier messire Henry Le Chat seigneur de Vernée conseiller au Parlement de Bretagne et demoiselle Françoise Jeanne Poullart. Présents m^r François Claude Poullart cons^r du roy premier juge garde de la monnoie de Rennes le père et dame Jeanne Le Meneust la mère de l'épousée et n : h : Jacques Geslin sieur de la Dauderie.

Henry Le Chat; Janne Le Meneust; François Claude Poullart; Geslin; J. Le Loué, *recteur.*

4 juin 1705. — Contrat de mariage de Messire Henry Le Chat, chevalier, seigneur de Vernée, et de Françoise-Jeanne Poullart, écrit sur papier ordinaire, a été déposé le 27 avril 1711, chez Chassé, notaire à Rennes. (Archives départementales : Minutes de Chassé.)

Pour parvenir au futur mariage d'entre messire Henry Le Chat, ch^er seigneur de Vernée, Marigné, lescourt, Chanteursé et autres, conseiller au parlement de Bretagne, fils et héritier principal et noble de Messire René Le Chat chevalier seigneur de la haye conseiller honoraire au d. parlement de Bretagne, et dame louise de la bigotière de perchambault ses père et mère, et Damoiselle françoise Jeanne Poullart fille de noble homme françois Claude Poullart sieur des Places, conseiller du Roy et premier juge garde de la Monnoye de Rennes, et de Dame Jeanne le Meneust son épouse aussi ses père et mère, demeurant sçavoir led. seigneur le Chat en son hostel rüe basse Baudroirie paroisse de Toussaint,

et les d. sieur et dame des Places et la ditte demoiselle Poullart leur fille en leur maison rüe de la Cordonnerie paroisse St Estienne, entre lesquelles parties ont esté accordées les conventions matrimoniales cy après qui sont que les d. sieur et dame des places de lui dûment authorisée s'obligent et promettent solidairement, et sans division de donner a la d. demoiselle leur fille par advencement de droit successif la somme de cent mil livres, dont il y en aura vingt mil livres de mobilisés et le surplus tiendra nature de propre à la d. demoiselle future Épouse, dont le paiment se fera avant la bénédiction nuptiale, scavoir quarante mil livres en argent comptant, et soixante mil livres en billets acceptés aus choix du d. seigr le Chat. S'obligeant en outre les d. sr et dame des Places d'habiler la d. future épouse, soit avant ou après la bénédiction nuptiale selon la condition du d. seigr le Chat, et de luy donner tant en meubles qu'en vaisselle d'argent jusqu'à la concurrance de dix mil livres qui entreront en la communauté, qui commencera à courir du jour de la bénédiction nuptiale, dans laquelle n'entreront les debtes créés avant icelle, s'obligent en outre les d. sr et Dame des places de nourrir, loger, les d. futurs époux, leurs domestiques et équipages l'espace de cinq ans, pendant le cours des semestres du d. seigr le Chat, prochainement venus, et en cas de défaut et à proportion du d. tems donneront les d. sieur et Dame des Places la somme de deux mil livres par chacun des d. cinq semestres diminuant comme dit est à proportion du tems qu'ils auront logé et nourri les d. futurs époux. Et au regard du d. seigr le Chat il se marie avec tous ses droits tant mobiliers qu'immobiliers, et au cas de dissolution du mariage et de prédécès du d. futur Époux, la d. future épouse aura la somme de deux mil livres par an sur les biens du d. seigr le Chat pour son Doüaire, que les parties ont réglé à la d. somme de deux mil livres sans diminution des quatre vingt mil livres qui luy ont esté réputés propres et ceu des meubles tant morts que vifs du d. seigr le Chat il en sera fait inventaire pour luy tenir de propre. Car telle a esté la volonté des parties. fait en doubles à Rennes le quatrième Juin mil sept cent cinq.

Françoise Jeanne Poullart. Henry Le Chat.
Janne Le Meneust.
François Claude Poullart.

Nous soussignés Henry le Chat chevalier seigneur de Marigné

et conseiller au parlement de Bretagne reconnaissons avoir receu de Mr et made des Places poullart la somme de quarante mil livres en argent et soixante mil livres en billets faisant ensemble celle de cent mil livres pour la dotte de leur fille portés par le contract de mariage cy dessus, dont nous promettons leur donner quittance devant notaire et faire reconnaître le d. contract de mariage.

27 avril 1711. — Dépost de contrat de mariage par messire henry le Chat, chevalier, seigneur de Vernée, conseiller au Parlement de Bretagne, et dame françoise Janne Poullart des Places. (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série E : Minutes de Chassé, notaire.)

L'an mil sept cent onze le vingt-sept avril avant midy. Par devant les notaires Royaux à Rennes soubssignans furent présans en leurs personnes Mre henry le Chat, chevalier seigneur de Vernée, Marigné, tescout, chanteussé et autres, conseiller au parlement de bretagne, et dame françoise Janne Poullart son espouze demeurans le plus ordinoirement en leur chasteau de Vernée paroisse de Chanteussé province et évesché d'angers et de présant au d. rennes logés dans la maison de Mr des places poullart, rüe de la Cordonnerie paroisse de St Estienne, Et noble homme françois Claude Poullart, seigneur des places, conseiller du Roi, et premier Juge garde de la Monnoye de rennes, et dame Janne Lemeneust son espouze ensemble demeurans dans leur dite maison rüe de la Cordonnerie. Les dittes dames le Chat et des places aucthorisées de leurs maris on convenu des présantes elles le réquérantes d'une et autre part. Lesquels ont présentement déposé aux mains de Chassé, l'un des d. notaires soubssignans le contract de mariage des d. seigneur et dame le Chat sous signature privée des parties escript sur une feuille de papier commun datté du quatre Juin mil sept cent cinq, Ensuite duquel sont deux acquits consentis par le d. seigneur Le Chat aux d. Sr et dame des Places, une de la somme de cent mil livres pour la dot de la d. dame le Chat promise par le d. contract de mariage, datté du huict juin ou d'an mil sept cents cinq, signé le Chat, Et l'autre datté du vingt-sept Janvier mil sept cents sept, de la somme de dix mil livres tant en vaisselle d'argeant qu'autres meubles aussi promis par le d. contract, et signé du d. seigneur le Chat, Lequel contract de mariage

les dittes parties déclarent par les présentes ratiffier et approuver et veulent et consentent qu'il a son plein et entier effet,

le d. seigneur Le Chat ratiffier d'abondant les sus-dits acquits des dittes sommes de cent mille livres et de dix mil Livres et en quitte les d. S^r^ et dame des places mesme des pentions portées au d. contrat, requérant le d. Chassé de lui en vouloir délivrer des expéditions a leur valoir et servir ainsi que de raison. Ce qui leur a esté accordé après avoir paraphé le d. contract en marge Et ne vaudra la présente reconnaissance avec les dits deux acquits que pour un seul, Ce qu'ils ont ainsy voulu, etc., obligeant d'aucthorité de Notre Cour de rennes à laquelle ils se sont submis faict et passé dans la maison du S^r^ des Places et ont les d. partyes signé :

H. Le Chat,
Françoise Jeanne Poullart.
Janne Le Meneust,
François Claude Poullart.

Chem, Chassé,
N^re^ sindic garde-scel. No^re^ royal.

Acte de sépulture de Claude-François Poullart des Places. (Registre de baptêmes, mariages, sépultures de la paroisse Saint Étienne de Rennes pour 1712, f° 16, R°. Archives communales de Rennes.)

« Noble homme François Claude poullart, sieur des places, conseiller du roy, antien (premier) juge-garde de la monoye de Rennes, âgé de soixante douze ans, décédé d'hyer, a esté inhumé dans l'églize, présents les soussignants, le 19 may 1712. »

(signé)
Marie Anne de Lamisse du Hingael,
Latousche-Crignon, Roguenel,
J. Pilet, *prêtre-curé.*

Acte de sépulture de Mme Poullart des Places. (Registre de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Étienne de Rennes pour 1729, f° 22, V°. Archives communales de Rennes.)

« Dame Janne Le Meneust, veuve de monsieur des Places Poullart, conseiller du roy et juge-garde de la monnoye de Rennes,

agée d'environ quatre vingt ans, décédée d'hyer, a été inhumée dans l'église le 29 aoust 1729.

« Présents : Pierre Guillon, Georges Guérin, et plusieurs autres. »

(signé)

Fr. PHILIPPE, *curé.*

VILLE D'ANGERS

Acte de sépulture de Mme Henri Le Chat née Françoise-Jeanne Poullart. (Registres de la paroisse de Saint-Évroult pour l'année 1760.)

Le second aout mil sept cens soixante a été inhumé dans l'Église de cette paroisse par nous, curé, soussigné le corps de dame françoise Jeanne Poullart, veuve de messire Henri le Chat, chevalier, seigneur de Vernée, Marigné, Chanteussé et autres lieux, en son vivant conseiller au parlement de Bretagne, décédée du trente un du mois de Juillet dernier, âgée de soixante quinze ans ou environ. Ont été présens à la d. sépulture : Messieurs François Houdemon, maire, chapelain de l'église collégiale de St-Pierre; Jean Allard, sous-chantre de la d. église de St-Pierre

Qui ont signé :

HOUDEMONT, ALLARD. C.

Julien MANDROU, *sécrétaire.*

M. M. GOUPIL, *curé de St-Évroul.*

Registre du B. M. et S.
allant du 1er janvier 1750 au 31 décembre 1768.
1760, feuillet n° 4, verso.

II

Postérité de la famille Poullart des Places par les Le Chat.

Notice généalogique sur la famille Le Chat de la Touche, — de la Haie de Brissarthe, — de Vernée, — de Tessecourt, — de la Marmitière, — de Marthou, — de Saint-Hénis (1).

La famille Le Chat, originaire du Maine (2), n'apparaît en Anjou que dans le XVIe siècle; elle obtint la noblesse par le mairat en 1588 (3); elle a été maintenue noble par arrêt de la chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne (4) en date du 16 février 1671.

Armes : d'azur à trois têtes de chats d'or posées 2 et 1.

I. — Pierre Le Chat, écuyer, sieur de la Touche, fils d'Olivier Le Chat, sieur de la Chaterie, et de Jeanne Pineau, avocat au Parlement de Paris (1583), puis président au Présidial d'Angers (août 1583), fut nommé maire d'Angers le 1er mai 1588. Il mourut le 30 juin 1621 et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Maurille d'Angers. Il

(1) Cette notice a été établie d'après *les Familles des Maires d'Angers*, par M. Gontard de Launay, *Les Tableaux de Parenté*, de M. le Baron de Saint-Pern, et d'après les renseignements de M. Fr. Saulnier et de M. le lieutenant-colonel de Caqueray.

(2) On trouve François Le Chat procureur au Mans, dont les biens sont partagés entre ses enfants le 29 janvier 1499. (Archives départementales de Maine-et-Loire, E-30571.) On trouve encore, au Maine, des Le Chat au XVIIe siècle : 1° Dame Renée Le Chat, dame de la Gourdinière, décédée en 1679, mariée à Grégoire le Bourdais, sieur de la Poterie; — 2° la famille Le Chat de Boiscorbon, citée en 1611 comme possédant le domaine de Bray. (Archives départementales de la Sarthe, fonds de la châtellerie de Belin, et Moncé-en-Belin (Sarthe), par H. Roquet. *Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre 1902, pp. 80-84.)

En 1646, Paul Le Chat, sieur de Boiscorbon, est conseiller au siège de la prévosté royale du Mans. (*Ibid.*)

Pierre Le Chat, écuyer, sieur de Boiscorbon, est directeur général des fermes à Ancenis, 22 février 1705. (Chambre de la Tournelle du Parlement de Bretagne, dossier F ; Archives départementales au Palais de Justice de Rennes.)

(3) Privilège accordé aux maires et échevins d'Angers par lettres de Louis XI en date de février 1474. (Saint-Allais : *L'Ancienne France*, t. Ier.)

(4) *Nobiliaire breton*, t. Ier; Bibliothèque municipale à Rennes.

laissa de son mariage avec Françoise Joubert cinq enfants, dont entre autres :

II. — Pierre Le Chat, écuyer, sieur de la Touche, conseiller du Roi, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers, baptisé à Saint-Maurille, le 24 février 1583, et mort à Angers en 1651.

Il a épousé à Saint-Michel du Tertre d'Angers, le 5 juin 1618, Anne Ayrault, fille du célèbre maire d'Angers, Pierre Ayrault, écuyer, seigneur du Rocher et de la Haie, et de Anne Boylesve de la Maurousière, sa première femme (baptisée à Saint-Michel du Tertre, le 4 janvier 1603, et décédée en 1674).

De ce mariage, vinrent onze enfants, parmi lesquels :

1° *Françoise* Le Chat (baptisée à Saint-Maurille, le 6 novembre 1622, inhumée dans l'église Saint-Michel du Tertre, le 29 juillet 1678), mariée à Saint-Michel du Tertre, le 1er juin 1639, à François de La Forest, seigneur d'Armaillé, etc., conseiller au Parlement de Bretagne, le 17 juin 1633, décédé à Saint-Sauveur de Rennes et inhumé aux Grands Carmes de cette ville, le 30 décembre 1662.

De ce mariage descendent toutes les branches de la famille de La Forest d'Armaillé qui existent de nos jours (1).

2° *Perrine* Le Chat (baptisée à Saint-Maurille d'Angers en 1626, inhumée aux Cordeliers d'Angers, le 8 janvier 1708), épousa à Saint-Martin d'Angers, le 14 février 1654, Louis Boylesve, chevalier, seigneur de la Gillière, lieutenant général d'Angers (inhumé aux Cordeliers d'Angers, le 10 novembre 1708), dont postérité.

La famille de Boylesve a formé un grand nombre de branches ; elle s'est éteinte en 1892 (2).

3° René Le Chat qui suit :

III. — *René* Le Chat, chevalier, seigneur de la Haie-de-Brissarthe (3), reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 5 octobre 1663 (Lettres de provisions du 19 mars 1663), conseiller honoraire, le 16 avril 1695, a été déclaré noble d'ancienne extraction et maintenu en la qualité de chevalier par arrêt de la chambre de réformation de la Noblesse de

(1) La famille de La Forest d'Armaillé, originaire d'Anjou, a fourni un conseiller au Parlement de Paris, neuf conseillers au Parlement de Bretagne. Elle a été maintenue noble d'extraction, et l'aîné avec la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne du 14 juillet 1670 (M. de Bréhand, rapporteur). (*Nobiliaire breton*, t. Ier ; Bibliothèque municipale de Rennes.)

Armes : d'argent au chef de sable.

(2) Voir *Généalogie de la famille de Boylesve*, par M. Paul de Farcy.

(3) La Haie de Brissarthe, fief et seigneurie de la paroisse de Brissarthe ; en 1643, il appartient à Pierre Ayrault, passe par mariage à la famille Le Chat qui ne le conserve pas longtemps. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, II, p. 340.)

Bretagne, en date du 16 février 1671 (M. des Cartes rapporteur) (1), (baptisé à Saint-Denis d'Angers, le 18 novembre 1637, décédé dans la même paroisse, le 13 novembre 1711, et inhumé le lendemain aux Carmes de la même ville). Il avait épousé à Saint-Denis, le 13 novembre 1663, Louise de La Bigotière de Perchambault (baptisée à Saint-Martin d'Angers, le 28 avril 1641, décédée après son mari).

De ce mariage sont nés cinq enfants, dont :

1° *Louise* Le Chat (baptisée en juillet 1667, à Saint-Denis d'Angers, inhumée à Saint-Samson de la même ville, le 17 septembre 1726), mariée à Saint-Denis, le 27 juin 1684, à François Le Febvre de Laubrière, chevalier, seigneur de Beuzon, baron de la Haye-Joulain, conseiller au Parlement de Bretagne, le 28 novembre 1671 (décédé en Saint-Germain de Rennes, le 29 mars 1711), dont postérité.

2° Henry Le Chat qui suit.

IV. — *Henry* Le Chat, chevalier, seigneur de Vernée, Tessecourt (2), La Marmitière (3), etc.... reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 22 juin 1695 (Lettres de provisions du 16 avril 1695), est né à Saint-Denis d'Angers, le 26 novembre 1671, y a été baptisé le 25 mai 1672, ayant pour parrain Mgr Henry Arnault, évêque d'Angers ; il est mort au château de Vernée, le 14 février 1735, et inhumé le lendemain dans le chancel, sous la tombe des seigneurs de l'église de Chanteussé (Maine-et-Loire).

Il a épousé : 1° à Saint-Pierre d'Angers, le 21 avril 1693, Louise-Renée du Verdier de Genouillac (décédée à Gonnord (Maine-et-Loire) et inhumée, le 5 octobre 1697, aux Cordeliers d'Angers).

2° A Saint-Etienne de Rennes, le 8 juin 1705, *Françoise-Jeanne Poullart des Places*, sœur du fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit (née et baptisée, le 11 décembre 1685, à Saint-Germain de Rennes, décédée le 31 juillet 1760, en la paroisse de Saint-Évroult d'Angers, et inhumée, le 2 août 1760, dans cette église).

Enfant du premier lit : *a*) Louise-Sophie Le Chat, baptisée à Saint-Pierre, le 30 mars 1694, mariée dans la chapelle de Sainte-Anne de Vernée, le 6 avril 1714, avec messire Marie-Antoine de Lancrau de Bréon (né le 11 novembre 1688) ; leur descendance est représentée de nos jours par la famille du même nom.

(1) *Nobiliaire breton*, t. Ier ; Archives municipales de Rennes.

(2) Château de Tessecourt situé, comme celui de Vernée, dans la commune de Chanteussé, fut acheté en 1698 avec celui-ci par Henry Le Chat. La branche Le Chat de Tessecourt l'a conservé jusqu'en 1890. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, III, p. 567.) Un vitrail aux armes de la famille Le Chat existe dans l'église de Chanteussé.

(3) Château de la Marmitière, commune de Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire), acheté par Guy de la Bigotière, le 9 juin 1613, échut en 1685 à René Le Chat ; il est passé par mariage à la famille de Caqueray-Valolive. M. et Mme de Caqueray l'ont vendu en 1807. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, II, p. 600.)

Enfants du deuxième lit : *b*) Louise-Françoise Le Chat, née et baptisée à Saint-Denis, le 7 juin 1706, décédée au château de Vernée, le 23 août 1707, et inhumée, le 24 août, dans le chœur de l'église de Chanteussé.

c) Henri-Louis-Claude Le Chat de Vernée, auteur de la branche des Le Chat de Vernée qui suit.

d) Charlotte-Louise-Geneviève Le Chat, née le 8 janvier 1710, et ondoyée le lendemain à Saint-Denis, baptisée, même paroisse, le 27 janvier 1712, décédée au château de Vernée, le 30 mars 1725, et inhumée, le 31 mars, dans le chœur de l'église de Chanteussé.

e) Julie-Henriette-Jeanne Le Chat, née et ondoyée au château de Vernée, le 14 avril 1712, et y baptisée, le 22 avril 1712, décédée en 1777.

f) Henri-Louis-Claude Le Chat de Tessecourt, auteur de la branche des Le Chat de Tessecourt, dont se sont détachés les rameaux de Marthou et de Saint-Hénis ; il sera rapporté après son frère aîné.

§ Ier. — Branche de Vernée.

V. — Henry-Louis-Claude Le Chat, chevalier, seigneur de Vernée et de la Marmitière, reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 20 juin 1732 (Lettres de provisions du 30 mai 1732), né au château de Vernée, le 7 août 1707, a été baptisé dans la chapelle du château, le 8 septembre 1707 ; il a eu pour parrain « noble et discret Claude Poultart, diacre, supérieur du séminaire du Saint-Esprit à Paris (1) ». Il est décédé à Rennes, en son hôtel, rue Corbin, le 22 juin 1750, et a été inhumé le lendemain dans l'église de Saint Germain de cette ville, près la haute sacristie.

Il a épousé au château des Rochers, en la paroisse d'Etrelles, près Vitré (Ille-et-Vilaine), le 13 juin 1734, Françoise-Sébastienne-Élisabeth Hay des Nétumières (née et baptisée au dit château, le 3 août 1717 ; elle est décédée à Fontainebleau, le 24 fructidor an V (10 septembre 1797). De ce mariage sont nés :

1° Élisabeth-Henriette-Françoise Le Chat de Vernée (née au château de Vernée, le 6 août 1736, et y baptisée le lendemain, décédée le 26 août 1759, et inhumée le lendemain dans l'église Saint-Maurice d'Angers), mariée à Saint-Maurice, le 20 février 1759, à Jacques-Marie-François de La Béraudière, chevalier, seigneur de Maumusson, Bouzillé, Mélay, etc....., capitaine au régiment du Roi (né à Angers, le 15 octobre 1732, mort à Fontainebleau, le 9 mai 1809). Veuf après six mois de mariage, M. de la Béraudière s'est remarié, le 20 août 1765, avec Louise-Françoise-Renée Gilles de Fontenailles, dont il eut quatre fils qui se sont distingués dans la guerre de Vendée.

2° Pauline-Françoise-Louise Le Chat de Vernée (née et baptisée au

(1) Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, t. III, p. 693.

château de Vernée, le 1er janvier 1738, décédée à Angers et inhumée, le 29 octobre 1765, dans l'église de Saint-Maurice de cette ville, mariée à Saint-Maurice, le 13 janvier 1761, avec Guillaume-Guy-François-René de Lesrat, chevalier, seigneur des Briottières (commune de Champigné, Maine-et-Loire), ancien capitaine du régiment de Foix, conseiller général de Maine-et-Loire, en l'an VIII (né au château des Briottières, le 14 février 1735, y baptisé, le 18 septembre 1735, et y décédé, le 23 janvier 1811). De ce mariage est née une fille unique :

a Pauline-Louise-Marie de Lesrat des Briottières (née et baptisée à Saint-Maurice, le 17 octobre 1765, décédée à Paris, le 4 mars 1842), mariée au château des Briottières le 1er avril 1783, à Louis-André de La Forest, vicomte d'Armaillé, chevalier, capitaine au régiment d'Orléans-dragons (baptisé le 3 juillet 1755, à Saint-Aignan d'Angers, décédé à Neuilly (Seine), le 28 août 1839), dont postérité. Cette branche de la famille de La Forest d'Armaillé s'est fondue en 1871 dans la maison de Broglie.

3° Paul-Henry-Élisabeth Le Chat de Vernée, baptisé à Orgères (Ille-et-Vilaine), le 1er juin 1739, décédé au collège de La Flèche, le 24 décembre 1755.

4° Marie-*Céleste*-Félicité Le Chat de Vernée (née et baptisé au château de Vernée, le 25 janvier 1746, décédée à Fontainebleau, le 17 janvier 1814), a épousé à Saint-Maurice d'Angers, le 14 mars 1768, François Mellon de Caqueray, chevalier, seigneur de Valolive, capitaine au régiment de Carabiniers de Monseigneur le Comte de Provence (né et baptisé au Cornet, commune de Rieux (Seine-Inférieure), le 19 juin 1739, et décédé à Fontainebleau le 25 janvier 1822), dont postérité représentée de nos jours par la famille Caqueray-Valolive.

§ II. — Branche de Tessecourt.

V. — Henry-Louis-Claude Le Chat, chevalier, seigneur de Tessecourt, « clerc du diocèse d'Angers, est pourvu le 30 mars 1731 du prieuré de Saint-Gervais et Saint-Protais des bénédictins en la paroisse de Cossé-le-Vivien (Mayenne). Il résigne au château de Chanteussé en 1751, et renonce à Angers, le 12 décembre 1759, à la pension de 3,000 livres qu'il s'était réservée parce qu'il a renoncé à l'état ecclésiastique (1) ». Il est né au château de la Marmitière, le 17 mars 1715, et baptisé le lendemain, il est mort à Angers le 20 avril 1789 et a été inhumé le 21 avril 1789 dans le cimetière de Sainte-Croix d'Angers.

Il avait épousé dans la chapelle de l'évêché d'Angers, le 18 février 1760, Renée Eveillon (née et baptisée à Sainte-Croix d'Angers, le 13 avril 1733,

(1) *Dictionnaire de la Mayenne*, par l'abbé Angot, L. Ier, p. 743.

morte dans la prison de Doué (Maine-et-Loire), le 21 nivôse an II, 10 janvier 1794). De ce mariage sont issus :

1° Henry-Guillaume Le Chat de Tessecourt qui suit.

2° Félix-Prosper Le Chat de Tessecourt, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi (né le 2 juin 1763 et baptisé le lendemain à Saint-Aignan d'Angers), décédé au château de Tessecourt le 26 novembre 1790 et inhumé le 27, au cimetière de Chanteussé.

3° Renée-Henriette Le Chat de Tessecourt (née le 2 janvier 1766 et baptisée le lendemain à Saint-Aignan, décédée à Angers le 6 frimaire an II (26 novembre 1793), mariée à Chanteussé le 18 janvier 1791 à Pierre-Nicolas de Gohin, chevalier, seigneur de Montreuil, lieutenant au régiment de Louvois, dont postérité fondue dans Avril de Pignerolles.

4° Augustin-Joseph Le Chat de Marthou, auteur des rameaux de Marthou et de Saint-Hénis qui seront rapportés aux §§ III et IV.

VI. — Henry-Guillaume Le Chat, chevalier, seigneur de Tessecourt, garde du corps de Monsieur, frère du Roi (né le 25 février 1761 et baptisé le même jour à Sainte-Croix d'Angers, décédé à La Flèche le 19 juin 1830), a épousé à la chapelle de La Venaisserie, paroisse de Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire), le 15 mai 1791, Renée-Françoise Auvé de La Noiraye (née le 22 septembre 1770 et baptisée le dit jour à Saint-Maurice d'Angers, morte à La Flèche, le 28 septembre 1835), dont un fils unique.

VII. — Emmanuel-Marie Le Chat de Tessecourt (né à Angers le 18 thermidor an XIII (6 août 1805), décédé au château d'Hodbert, commune de Saint-Paterne (Indre-et-Loire), le 6 septembre 1855), maire de cette commune de 1847 à 1855, a épousé à La Flèche, le 15 janvier 1827, Marie-Caroline de Sarcé (née à La Flèche le 7 septembre 1806 et décédée au château d'Hodbert le 11 mars 1888). De ce mariage sont nés deux fils :

1° Emmanuel-Charles-Marie qui suit.

2° Henry-Louis-*Gontran* Le Chat de Tessecourt (né au château d'Hodbert le 2 février 1841, décédé à Pau le 14 juin 1871), a épousé à Paris (VIIe arrondissement), le 19 janvier 1869, Marie-Antoinette-Louise-Jeanne-Hélène de Caix de Saint-Aymour (née à Paris le 8 avril 1845). Sans enfants. — Veuve, elle s'est remariée à Paris (VIIIe arrondissement), le 24 mars 1873, à Don Francisco Ramon Séverino de Albalat.

VIII. — Emmanuel-Charles-Marie Le Chat de Tessecourt, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de mobiles (75e régiment de mobiles, XVIe corps), pendant la guerre de 1870-1871 ; maire de Saint-Paterne (1855-1870) et (1888-1892) maire de Chanteussé (1876-1884), conseiller général de Maine-et-Loire, est né à La Flèche le 23 novembre 1827, et est décédé à Paris le 31 janvier 1892. Il avait épousé à Tours, le 29 avril 1862, Marie-Élisabeth-Léontine Le Caron de Fleury (née à Tours le 8 mars 1843). De ce mariage est née une fille :

a Marie-Marguerite-Yvonne Le Chat de Tessecourt, née à Paris le 2 mai 1863, morte à Neuilly (Seine) le 13 août 1900

§ III. — Rameau de Marthou.

VI. — Augustin-Joseph Le Chat de Marthou (1), officier au régiment d'Agenois, chevalier de Saint-Louis (né et baptisé à Saint-Aignan d'Angers le 4 septembre 1768, décédé au château de Marthou, commune de Cherré (Maine-et-Loire), le 11 octobre 1837), a épousé à Angers, le 6 prairial an XII (26 mai 1804), Marie-Charlotte Émilie Ayrault de Saint-Hénis (2) (née et baptisée à Saint-Maurice d'Angers le 19 juin 1786, décédée à Angers le 25 mai 1857). De ce mariage :

1° Émilie-Louise Le Chat de Marthou (née à Angers le 11 thermidor an XIII (30 juillet 1805), morte à Angers le 18 mars 1865.

2° Augustin-René Le Chat de Marthou, qui suit.

3° Zénaïde-Marie Le Chat de Marthou, née à Angers le 26 juillet 1812, y est décédée le 19 février 1871.

4° *Amédée*-Joseph Le Chat de Saint-Hénis, auteur du rameau de Saint-Hénis (§ IV).

VII. — *Augustin*-René Le Chat de Marthou, maire de Cherré, conseiller général de Maine-et-Loire (né à Angers le 3 mars 1807, décédé au château de Marthou le 7 mai 1871), a épousé à Angers, le 12 septembre 1837, Françoise-*Alphonsine* de Caqueray-Valolive (née au château de la Contrie, commune de La Jumellière (Maine-et-Loire), le 27 juin 1808, décédée au château de Marthou le 4 septembre 1876), sans postérité.

§ IV. — Rameau de Saint-Hénis.

VII. — *Amédée*-Joseph Le Chat, comte de Saint-Hénis, autorisé à s'appeler Le Chat de Saint-Hénis par ordonnance royale du 23 juillet 1844 (inscription faite sur les registres de l'état civil d'Angers le 26 juin 1846),

(1) Le château de Marthou, commune de Cherré, canton de Châteauneuf (Maine-et-Loire), a appartenu depuis 1543 jusqu'en 1748 à la famille Belot de Marthou ; il passa par mariage successivement aux familles d'Houlières, Ayrault de Saint-Hénis et Le Chat. — M. et Mme Augustin Le Chat ont fait reconstruire complètement le château à partir de 1847. A la mort de Mme Le Chat (1876), il est devenu la propriété de sa nièce, Mme de Jourdan. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, II, p. 605.)

(2) Le château de Saint-Hénis, commune d'Andigné, canton du Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), devint en 1710 la propriété de la famille Ayrault et passa par héritage (en 1873) au comte Charles Le Chat de Saint-Hénis, qui l'a vendu. (*Ibid.*, III, p. 387.)

est né à Angers le 21 mai 1810 et décédé à Bordeaux le 27 septembre 1871 ; il avait épousé à Angers, le 30 octobre 1843, Anne-Charlotte-Victoire de Bunault de Monbrun (née à Vannes le 6 novembre 1821, décédée au château des Ricordières, commune de Courtinvoir (Indre-et-Loire), le 20 septembre 1884). De ce mariage sont issus :

1° *Charles*-Alexandre-Marie Le Chat de Saint-Hénis qui suit.

2° *Yvonne*-Marie-Félicité-Alexandrine Le Chat de Saint-Hénis (née à Angers le 12 octobre 1846), a épousé à Angers, le 17 mai 1870, Élie Comte de Jourdan, ancien zouave pontifical (né à Saumur le 29 juin 1843, décédé au château de Marthou le 28 avril 1878), dont postérité fondue dans Davy de Virville.

VIII. — *Charles*-Alexandre-Marie Le Chat, comte de Saint-Hénis (né à Angers le 8 septembre 1844, décédé à Monte-Carlo (principauté de Monaco) le 21 décembre 1902), a épousé :

1° A Paris, Catherine-Louise Renoult (née à Paris le 28 mars 1854, morte à Paris le 27 décembre 1879), dont une fille.

2° A Poitiers, le 4 février 1889, Marie-Thérèse de Rogier, sans postérité.

Du premier lit : *a*) Angélique-Marie-*Marthe* Le Chat de Saint Hénis (née à Paris le 5 janvier 1877), mariée à Sainte-Clotilde, le 7 janvier 1904, à Marie-*Jean*-Nicolas-Joseph Laurand (né au château de Montils, commune de Montils (Loir-et-Cher), le 19 mars 1875).

Postérité de Marie-Céleste-Félicité Le Chat de Vernée et de François Mellon de Caqueray-Valolive (1).

François-Mellon de Caqueray-Valolive, maréchal de camp sous la Restauration, Chevalier de Saint-Louis (né au Cornet, commune de Rieux (Seine-Inférieure), le 19 juin 1739 et baptisé le même jour, décédé à Fontainebleau le 25 janvier 1822), a épousé à Saint-Maurice d'Angers, le 14 mars 1768, Marie-*Céleste*-Félicité Le Chat de Vernée (née et baptisée au château de Vernée, commune de Chanteussé (Maine-et-Loire), le 25 janvier 1746, décédée à Fontainebleau le 17 janvier 1814), dont deux fils qui ont formé chacun une branche.

(1) La famille de Caqueray, originaire de Normandie, a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de Jacques Barrin, marquis de la Galissonnière, Intendant de la Généralité de Rouen, en date du 16 juillet 1667 et 19 février 1669, ainsi que par le conseil souverain de la Martinique le 20 mars 1769.

Armes : D'or à trois roses de gueule, posées deux et une.

§ Ier. — Branche aînée de Caqueray-Valolive.

Alexandre-François Mellon de Caqueray-Valolive, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (né au château de Vernée le 24 septembre 1769, y baptisé le 25 septembre 1769, mort à Fontainebleau le 3 octobre 1846), a épousé, dans la chapelle du château de Mauny (commune de Limoges-Fourches (Seine-et-Marne), le 2 octobre 1804, Anne-*Émilie* Menyer de Vallancourt (née à Paris le 17 octobre 1779, morte à Fontainebleau le 30 août 1819). De ce mariage vinrent, outre trois garçons morts jeunes, une fille et un fils.

I. — Marie-Josèphe-*Victorine* de Caqueray-Valolive (née au château de Mauny, le 9 novembre 1809, décédée à Paris le 20 avril 1874), mariée, au dit château, le 16 mai 1831, à *Pierre*-Charles Peyrard (né à Paris le 6 avril 1800, mort à Vernon (Eure), le 29 janvier 1876), dont la postérité existe encore.

II. — François-Marie-*Gaston* de Caqueray-Valolive, professeur à la Faculté de droit de Rennes, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (né au château de Mauny, commune de Limoges-Fourches (Seine-et-Marne), le 18 mai 1816, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 4 juillet 1864, marié : 1° à Paris, le 23 avril 1838, à *Caroline*-Agathe Prêtres (née à Paris le 28 avril 1818, décédée à Villemoisson-sur-Orge (Seine-et-Oise) le 19 juillet 1849) ; 2° à Paris, le 17 janvier 1852, à *Virginie*-Anne-Barbe Thomas (née à Metz le 9 mars 1807, morte à Versailles le 10 novembre 1887). Il n'eut pas d'enfants du second mariage, mais du premier lit il laissa, outre un fils mort au berceau, trois garçons et deux filles :

1° *Emilie*-Marie-Josèphe de Caqueray-Valolive (née à Paris le 28 avril 1840, morte à Rennes le 15 mars 1887), mariée à l'église de Toussaints de Rennes le 22 septembre 1863, à Charles-*Julien* Jeannel, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier (né à Poitiers le 30 mars 1840, décédé à Vernet-les-Bains (Pyr.-Orientales) le 17 août 1876), dont postérité.

2° Charles-Marie-*Joseph* de Caqueray-Valolive, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, né à Paris le 19 juin 1842, non marié.

3° *Gaston*-Marie-Théodore de Caqueray-Valolive, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Rennes, chevalier de la Légion d'Honneur, né à Paris le 17 décembre 1843, marié à Toussaints de Rennes, le 18 août 1868, à Anna-Marthe-Laure Spickert (né à Rennes le 6 avril 1850), dont postérité représentée par trois garçons et deux filles.

4° *Marie*-Caroline-Alphonsine de Caqueray-Valolive (née à Paris le 10 octobre 1845), mariée à Toussaints de Rennes, le 23 juin 1868, à *Benoît-*

Joseph Decq, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, officier de la Légion d'honneur (né à Vicq (Nord) le 5 janvier 1825), dont postérité.

5° François-Marie-*Frédéric* de Caqueray-Valolive (né à Villemoisson-sur-Orge (Seine-et-Oise) le 9 juillet 1847), tué à Reichshoffen le 6 août 1870, étant sergent au 3e tirailleurs algériens. Sans alliance.

§ II. — Branche cadette de Caqueray-Valolive.

Frédéric-Joseph de Caqueray-Valolive, dit le chevalier de Caqueray, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint Louis, député de Maine-et-Loire de 1828 à 1830 (né à Angers le 14 décembre 1771, et baptisé le même jour à Saint-Maurice de cette ville, mort à Angers le 11 février 1845) marié à Fontainebleau le 1er juillet 1807 à Euphémie Béritault de la Contrie (née au château de la Contrie (1), commune de la Jumellière (Maine-et-Loire), le 14 décembre 1791, et y décédée le 10 octobre 1818), dont deux fils et deux filles, tous nés au château de la Contrie.

I. — Françoise-*Alphonsine* de Caqueray-Valolive, née le 27 juin 1808, morte au château de Marthou, commune de Cherré (Maine-et-Loire), le 4 septembre 1876 mariée à Angers le 12 septembre 1837, à *Augustin*-René Le Chat de Marthou (né à Angers le 3 mars 1807, mort à Marthou le 7 mai 1871), maire de Cherré, conseiller général de Maine-et-Loire, sans postérité.

II. — *Anatole*-Frédéric-Marie, comte de Caqueray-Valolive, maire de la Jumellière, conseiller général de Maine-et-Loire (né le 17 octobre 1812, mort à la Contrie le 26 juin 1871), marié à Rennes, le 30 janvier 1839, à Marie-Pauline-*Louise* Hay des Nétumières (née à Rennes le 11 octobre 1811, morte à Angers le 31 décembre 1891). De ce mariage vinrent trois fils et deux filles, tous nés à Angers.

a) *Raoul*-Louis-Frédéric-Marie, comte de Caqueray-Valolive, ancien zouave pontifical (né le 27 mars 1840, décédé au château de Cussé, commune de la Jaille-Yvon (Maine-et-Loire), le 8 octobre 1900), marié à Athis (Marne), le 14 mai 1879, à Marie-Salomé-Guillemette de la Tullaye (née au château d'Athis le 17 juin 1857), sans enfants.

b) *Georges*-Charles-François-Marie, vicomte de Caqueray-Valolive, ancien zouave pontifical (né le 30 juillet 1841, décédé le 14 septembre 1900 au château de Toullaëron, commune de Spezet (Finistère),

(1) Le château de la Contrie, commune de la Jumellière (Maine-et-Loire), a été acheté en 1702 par René-François Béritault de La Chesnaye, qui en a pris le nom. Vendu comme bien national, il a été racheté par ses propriétaires. Incendié et à moitié ruiné pendant la guerre de Vendée, il a été restauré par le comte Anatole de Caqueray, dont les descendants le possèdent encore. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, t. I, 710.)

marié : 1° à Nantes, le 22 janvier 1872, à *Marie-Louise*-Adèle du Couëdic de Kergoualer (née à Nantes le 2 juillet 1852, décédée au château du Plessis-Brézot, commune de Monnière (Loire-Inférieure), le 28 août 1878) ; 2° à Nantes, en 1885, à Marie-Henriette-Clémentine-*Adèle* du Couëdic de Kergoualer, sœur de la précédente (née à Nantes le 1er août 1855). Du premier mariage, il a laissé une fille.

c) *Yves*-Charles-Marie, baron puis comte de Caqueray-Valolive (né le 12 avril 1844), marié à Paris, le 6 janvier 1880, à *Louise*-Marie-Jeanne de Chazelles de Lunas, dont postérité réprésentée par deux garçons et une fille.

d) *Béatrix*-Nathalie-Raymonde-Marie de Caqueray-Valolive (née le 24 avril 1848), mariée à la Jumellière, le 1er février 1869, à Emmanuel-Marie-*Victor* de Bossoreille de Ribou, officier démissionnaire (né à Angers le 12 septembre 1836, décédé au château de la Bernardière, commune de Saint-Macaire-en-Mauge (Maine-et-Loire), le 14 juillet 1892), dont postérité.

e) *Gabrielle*-Armande-Marie de Caqueray-Valolive (née le 27 janvier 1851), mariée à Avrillé (Maine-et-Loire), le 8 mai 1872, à *Louis*-Marie-Annibal de Farcy, né à Château-Gontier (Mayenne), le 27 novembre 1841, veuf de Marie-Alix Boguais de la Boissière), dont postérité.

III. — *Nathalie*-Anne de Caqueray-Valolive (née le 9 février 1815, décédée au château du Plessis, commune de La Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire), le 9 avril 1883), mariée à Angers, le 20 novembre 1837 à *Paul* du Reau de la Gaignonnière (né à Angers le 20 décembre 1813, décédé au château du Plessis le 15 octobre 1889), sans enfants.

IV. — *Charles*-Louis, vicomte de Caqueray-Valolive (né le 27 mars 1816, décédé au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le 25 décembre 1882), ancien maire de Montreuil-Bellay, marié : 1° à Orléans, à Marie-Alix de Banans (née le 26 août 1820, décédée à Orléans le 29 mars 1857), dont une fille religieuse de l'ordre de Sainte-Ursule ; 2° à Nice, le 20 mars 1869, à Marie-Joséphine-Isabelle de Bourgevin de Vialart de Moligny (née en 1844), dont quatre garçons et trois filles.

Postérité de Pauline-Françoise-Louise Le Chat de Vernée et de Guillaume-Guy-François-René de Lesrat des Briottières (1).

Guillaume-*Guy*-François-René de Lesrat, chevalier, seigneur des Briottières, commune de Champigné (Maine-et-Loire), ancien capitaine

(1) La famille de Lesrat, originaire d'Anjou, a fourni un maire d'Angers (1546-1547), un président à mortier au Parlement de Bretagne, et cinq conseil-

au régiment de Foix, conseiller général de Maine-et-Loire l'an VIII (né au château des Briottières, le 14 février 1735, y baptisé le 18 septembre 1735, et y décédé le 23 janvier 1811), épousa à Saint-Maurice d'Angers, le 13 janvier 1761, *Pauline*-Françoise-Louise Le Chat de Vernée, née et baptisée au château de Vernée le 1er janvier 1738, décédée à Angers, et inhumée le 29 octobre 1765, dans l'église de Saint-Maurice de cette ville.

De ce mariage est née une fille unique :

I. — Pauline-Louise-Marie de Lesrat des Briottières (née et baptisée à Saint-Maurice, le 17 octobre 1765, décédée à Paris le 4 mars 1842), mariée au château des Briottières, le 1er avril 1783, à Louis-André de La Forest, vicomte d'Armaillé (1), chevalier, capitaine au régiment d'Orléans-Dragons, maire de Champigné (baptisé le 3 juillet 1755, à Saint-Aignan d'Angers, décédé à Neuilly (Seine) le 28 août 1839). Dont :

1° Élisabeth-Louise-Andrée-Pauline de La Forest d'Armaillé, née et baptisée le 23 octobre 1785, au château de Saint-Amadour (2), commune de la Salle-Craonnaise (Mayenne) a dû mourir jeune.

2° Louis-Germain-René de La Forest, comte d'Armaillé, qui suit ;

3° André-*Paul*-Germain de La Forest, comte d'Armaillé, conseiller à la Cour royale d'Angers, démissionnaire en 1830 (né le 23 janvier 1804, au château des Briottières, décédé à Paris le 12 juillet 1873), a épousé : 1° à Paris, le 12 juin 1833, Charlotte-Élisabeth-Louise-Pauline Prévost de Chantemesle (notes prises à l'état civil de Paris par M. de Chastellux) ; 2° Anne-Charlotte-*Marie* de Champagne-Bouzey (née à Paris, le 7 août 1821, morte au château de Mesnil Jean, commune du même nom (Orne), le 3 mars 1905), sans postérité de ces deux mariages.

4° Gabrielle-Pauline-Louise de La Forest, comtesse d'Armaillé, sœur jumelle du précédent, chanoinesse du Chapitre de Sainte-Anne de Bavière, décédée au château de Saint-Amadour, le 16 mai 1891.

lers au même Parlement. Elle a été déclarée noble d'ancienne extraction, le fils aîné avec la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne, en date du 3 octobre 1868 (M. des Cartes, rapporteur). (*Nobiliaire breton*, t. II ; Bibliothèque municipale de Rennes.)

Armes : d'azur à une tête de loup arrachée d'or au chef d'argent.

Le château des Briottières, commune de Champigné (Maine-et-Loire), a été acquis le 5 juin 1574 par Guillaume de Lesrat, passé en 1811 dans la famille de la Forest d'Armaillé qui l'a cédé en 1855 à M. Alfred de Mieulle. (Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, t. I, p. 508.)

(1) Famille d'Armaillé (Voir généalogie Le Chat, § Ier, p. 547).

(2) Le château de Saint-Amadour, commune de La Selle Craonnaise, canton de Craon (Mayenne), fut acquis le 28 août 1751, pour 113,000 livres, par Louis-Henri de La Forest-d'Armaillé, père de Louis-André. A la mort de ce dernier, il devint le partage de Gabrielle-Pauline-Louise de La Forest-d'Armaillé, chanoinesse, qui, à sa mort, le laissa à sa petite-nièce, la duchesse de Broglie actuelle. (Voir *Dictionnaire de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. III, p. 493.)

II. — Louis-Germain-René de La Forest, comte d'Armaillé, lieutenant-colonel sous la Restauration, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Charles X, chevalier de la Légion d'honneur (né au château de Saint-Amadour, le 5 novembre 1788, baptisé à Neuilly, en octobre 1789, décédé à Arcachon, le 21 octobre 1859), marié à Charlotte de Macklot, dont un fils unique.

III. — *Louis*-Albert-Marie de La Forest, comte d'Armaillé, ancien officier de cavalerie, membre de l'Institut (né en 1822, décédé à Paris le 1er avril 1882), marié, le 17 mars 1851, à *Célestine*-Marie-Amédée de Ségur (née le 8 janvier 1830), dont une fille unique.

IV. — *Pauline*-Célestine-Louise de La Forest-d'Armaillé, née à Paris, le 22 décembre 1851, mariée à Paris le 26 septembre 1871, à Louis-Alphonse-*Victor*, duc de Broglie, ancien secrétaire d'ambassade, député et conseiller général de la Mayenne (né à Rome, le 30 octobre 1846), dont postérité.

III

Documents relatifs au P. Le. Meneust.

(Extraits des archives de la Compagnie de Jésus.)

Nannetensis (de Nantes).

Animi puritate atque timorentia prorsus insignis. Rexerat domum probatinis Parisiensis (le Noviciat) annis VI; *Rothomagensis* (c'est-à-dire la maison du troisième an à Rouen) III, *cum adjuncta instructione tertianorum Patrum quibus præerat* (c'est-à-dire qu'il y était à la fois recteur et instructeur). Habuit in Regimine has dotes eximias : animi tranquillitatem et pacem, cum vigilanti sollicitudine; studium orationis et lectionis; liberalitatem erga Nostros atque etiam in pauperes; invictam corporis vexationem atque abstinentiam tantam ut modo limites excessisse videatur. Eo siquidem est progressu, ut, debilitato corpore inutilis effectus sit et postremos vitæ annos in longa infirmitate duxerit, multis patientiæ æquitatisque animi exemplis de se relictis.

Récit d'une guérison du P. Le Meneust fait par lui-même.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Je soussigné Recteur du Collège de la Compagnie de Jésus estably à Renes déclare devoir la vie et santé aux mérites et intercessions du Bon Yves Mayeul jadis Evesque de Renes. Ce qui est arrivé en cette sorte. Ayant comencé destre malade d'une fievre quarte fort violente à la feste de la Toussaint de l'an 1637, j'eu recours au Bon Yves, et proposé de dire tous les jours son oraison avec cinq fois le Pater et Ave, ce que j'exécuté sinon quelques jours que le mal ne me le permettoit. La quarte ayant changé en tierce à Pasques, de puis en double tierce, et après ayant esté sans fievre 3 mois toutefois toujours languissant et sans force, je tombe le lendemain de la Notre-Dame de septembre de 1638, en une fievre continue, laquelle en dix ou 12 jours me mena à l'extremité. Quand je fus adverti

que j'estois en danger, je priay nos Pères de faire une neufvaine au sépulchre dudit Prélat. Ce que faisans mon mal empira, je tombé en delire et en une fievre chaude extrêmement violente. Si que les médecins perdirent toute espérance. Tellement que je fus 4 jours en agonie, ayant toutefois auparavant receu les derniers sacremens avec bon jugement. L'on dict les prières ordinaires en cette extremité et plusieurs fois nos Pères et Frères s'assemblèrent au son de la cloche cōme si j'eusse deu exspirer. En fin après 4 jours, je cōmencé a revenir et donner quelque espérance. Et la première veüe que j'eu de bon jugement fue que le Bon Yves m'avoit guery. Car un de nos Pères après avoir dict la dernière messe à son sépulchre me venant voir et me monstrant son image en papier, je dis voilà celuy qui ma guery, me voilà revenu à moy et cette croyance me demeura si ferme que je n'en pouvois douter, avec une forte persuasion que je guérirois tout à faict. De plus les forces me revinrent si promptement que tous en furent esmerveillés et l'attribuèrent à une grace extraordinaire de Dieu, et 3 jours après estre levé du lict j'allé de mon pied de notre collège au sépulchre du susdit prélat à St Pierre le remercier et depuis de jour en jour me trouvé mieux. C'est ce que j'atteste à la gloire de Dieu et de ce St Evesque, faict à Rēnes ce dix may 1639.

Guy LEMENEUST.

Mon R. Père,

Pax Xti

[P. Guido Le Meneust,
25 Decembris 1646.]

de la Flèche,
ce jour de Noël 1646.

Il a pleu a nostre Seigneur retirer de la terre le Père Guy Le Meneust le jour que sa Majesté y avait pris la naissance, il était en la 58me année de son aage et en la 40me de son entrée en la Compagnie. Il a toujours esté considéré pour les qualités d'esprit et de vertu dont il était doué, et fut appliqué aux choses spirituelles et au gouvernement des novices plustost qu'aux sciences spéculatives dont il était très capable pour ce qu'il y faisoit paroistre et inclination et rares talents. Il s'est consommé par ses mortifications et abstinences qui depuis 9 ou 10 ans l'avoient extrêmement affoibli. Il se préparait à ce passage depuis longtemps, et avoit disposé les pieux sentiments et affections qu'il croioit lui debvoir

servir pour lors, et avoit prié ses amis de les luy représenter quand il ne le pourroit plus. Dieu luy a conservé son bon jugement et l'intégrité de tous les sens jusques à l'instant de la mort. Il a receu tous les sacrements avec beaucoup de dévotion et a rendu l'ame sans agonie, se voyant mourir peu à peu et disposant tout ce qu'il failloit en cette dernière heure si importante avec une extraordinaire présence d'esprit et confiance en Dieu, dans l'espérance quasi certaine et infaillible de son salut, fondé sur la bonté des promesses de N. S[r] et sur les sentimens de l'Église. Il est décédé sur les 5 heures du matin et a quasi eu toutes nos trois messes de ce saint jour. V. R[e] luy fera rendre si luy plaist les suffrages ordinaires de la Compagnie et me fera part en ses SS. SS. s'assurant que je suie

D. V. R.

Le très humble et affectionné
serviteur en N. S[r].
Jacques GRANDAMY.

IV

Renseignements historiques concernant le Séminaire du Saint-Esprit et son voisinage.

A. — *Église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès* (*Épitaphes du Vieux-Paris*, p. 602).

La petite église de Saint-Étienne-des-Grès, bâtie au milieu de terrain planté en vignes, presque à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Étienne, n'est signalée par les documents que dans les dernières années du xe siècle. On ne possède aucun renseignement sur son origine; mais l'on ne peut admettre comme vraisemblable qu'elle ne devait pas exister bien avant cette époque. Certains historiens ont prétendu, d'après une ancienne tradition, qu'elle avait été bâtie par saint Denys (1), sans pouvoir invoquer d'ailleurs aucun témoignage précis à l'appui de leur assertion.

L'église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès, dont le côté septentrional s'élevait en bordure sur la rue du même nom, avait dû être reconstruite au cours du xive siècle. Elle formait un bâtiment rectangulaire, régulièrement orienté, que le chœur et la nef, séparés par une grille de fer, divisaient en deux parties égales. Le sanctuaire fermé par une balustrade occupait la première travée du chœur; sur le côté droit était ménagé un bas-côté au fond duquel se trouvait la chapelle de la Vierge, dont la jouissance avait été concédée à la confrérie de Notre-Dame de Bonne-Délivrance. Au chevet, un hémicycle semi-circulaire abritait la chapelle de Saint-François de Sales; sur le còté gauche de la nef était installée la chapelle de Saint-Prix. Au fond de la nef une

(1) C'est Du Breul qui le premier a assigné cette origine à l'église.
Jacques Doublet, dans son *Histoire sacrée du glorieux protomartyr saint Étienne*, amplifiait encore cette tradition, en prétendant que saint Denys, « après avoir acheté un champ, y fit bâtir une église, laquelle il consacra au premier martyr sainct Étienne et y establit son premier siège épiscopal, ensemble sa maison épiscopale et son séjour ordinaire » (p. 321).

porte faisait communiquer l'église avec la rue Saint-Jacques par un long passage; à droite, une porte latérale ouvrait sur la rue Saint-Étienne; à gauche, au milieu de la nef, une autre porte donnait accès dans la cour du cloître. La sacristie et le Chapitre occupaient le rez-de-chaussée d'un bâtiment adossé au côté méridional du chœur; à la suite, un groupe de maisons avec deux cours formait le grand et le petit cloître. Les chanoines avaient leurs logements dans un grand pavillon, au fond du petit cloître; le reste des immeubles était donné en location. Durant la deuxième moitié du XVII[e] siècle, les bâtiments tombant en ruines étaient presque devenus hors d'usage; il fut par suite nécessaire de les reconstruire complètement pour en tirer un revenu.

Église Saint-Étienne-des-Grès (*Topographie historique du Vieux-Paris : section centrale de l'Université,* p. 278.)

L'édifice de l'église de Saint-Étienne-des-Grès, dit Le Beuf, n'a d'ancien que le côté où est la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, où plusieurs piliers et la tour sont d'environ 1200.

Archives nationales. — S. 907. Factum, publié en 1589, donnant un état descriptif de l'édifice en 1589.

Cette église, en son état de caducité et dépourvue d'ornements, selon le mot de Le Beuf, possédait cependant un bénitier sur lequel était gravé le fameux vers rétrograde qu'on lisait autrefois autour de celui que possédait la basilique de Sainte-Sophie à Constantinople : Νίψον ἀνομήματα, μὴ μόναν ὄψιν : *Lave tes péchés et non pas seulement ton visage.*

Un autre objet d'art, ou plutôt de dévotion, que possédait l'église Saint-Étienne-des-Grès, c'était la statue de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, décorant la chapelle de ce nom, et appartenant aujourd'hui à la chapelle des Religieuses hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres.

B. — JAILLOT : *Recherches critiques sur la Ville de Paris,* t. IV.

Quartier Saint-Benoît. — Ce quartier est borné à l'orient par la rue du Pavé de la place Maubert, le marché de la dite place, les

rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, Bordet, Moufetard et de Lourcine exclusivement; au septentrion, par la Rivière, y compris le Petit Chatelet; à l'occident, par les rues du Petit-Pont et de Saint-Jacques inclusivement, et, au midi, par l'extrémité du faubourg Saint-Jacques inclusivement, jusqu'à la rue de Lourcine.

On y compte cinquante-sept rues, trois culs-de-sac, deux abbayes, deux églises collégiales, quatre paroisses, trois chapelles, quatre séminaires, six communautés d'hommes, quatre de filles et six couvents, deux écoles, dix-neuf collèges, un hôpital, deux places, l'Observatoire, etc.

Rue Neuve-Sainte-Geneviève (p. 97). — Elle aboutit d'un côté à la place de Fourci, et de l'autre à la rue des Postes. Elle doit ce nom au clos de Sainte-Geneviève, sur lequel elle a été ouverte. Il y avait trois ruelles dans cette rue : la première n'est désignée par aucun nom. Je ne sais si ce ne serait point celle dont quelques Titres font mention sous celui de ruelle Chartière. Les deux autres aboutissaient dans la rue des Postes : l'une se nommait ruelle Sainte-Apolline, l'autre, ruelle de la Sphère. C'est sur cette dernière et sur une partie d'un Jeu de Paume qui portait le même nom qu'on a bâti la maison dont je vais parler.

La Communauté des Filles de Sainte-Aure. — Le nom de cette sainte a induit en erreur un auteur moderne, qui, accoutumé à copier sans réflexion, a cru que c'était l'ancienne abbaye Saint-Éloi, dont sainte Aure fut abbesse. Dans cette persuasion il dit que la Communauté des Dames de Sainte-Aure a été fondée par le roi Dagobert l'an 639. Il ignorait apparemment que le roi Dagobert était mort le 19 janvier 638, et que l'abbaye qui porta le nom de Sainte-Aure, conjointement avec celui de Saint-Éloi, fut détruite en 1107, et donnée à celle de Saint-Maur-des-Fossés. C'est à l'année 1687 qu'il faut fixer l'origine des Filles de Sainte-Aure; elles sont redevables de leur établissement à M. Gardeau, curé de Saint-Estienne-du-Mont, qui procura, dans la rue des Poules, un asile et la subsistance à plusieurs jeunes filles de la paroisse que la misère avait plongées dans le libertinage. Cette Communauté fut établie sous le nom de Sainte-Théodore, et mise sous la direction de M. Labitte, prêtre de cette paroisse, aussi recommandable par sa piété que par ses lumières, et qui, le premier, avait donné l'idée de cet établissement.

M. de Harlai, archevêque de Paris, jugea à propos, quelque temps après, de donner un nouveau directeur à ces Filles, et pour remplir cette place, il jeta les yeux sur M. Le Fèvre, que son mérite et ses talents firent choisir depuis pour être sous-précepteur des Enfants de France. Malgré les soins particuliers qu'il prit et son zèle pour le gouvernement de cette Communauté, la plupart des Filles refusèrent de reconnaître son autorité ; elles prirent même le parti de se retirer et sortirent de la maison sans en avoir demandé la permission et sans garder aucune des mesures que la prudence et la bienséance exigeaient. M. Le Fèvre fut assez heureux pour rappeler une partie de ce troupeau dispersé, dont il forma la Communauté de Sainte-Aure qu'il plaça dans une maison commode, rue Neuve-Sainte-Geneviève... Depuis quelques années, ces Filles ont embrassé la clôture et la règle de Saint-Augustin ; elles prennent le titre de Religieuses de Sainte-Aure, Adoratrices du Sacré-Cœur de Jésus.

Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception. — Il doit son existence au sieur C. F. Poullart des Places, prêtre du diocèse de Rennes. Ce pieux ecclésiastique, convaincu que le défaut de fortune et de ressources privait plusieurs jeunes étudiants des moyens d'entrer dans les séminaires et d'y acquérir les connaissances nécessaires aux ecclésiastiques, ne se contenta pas d'en aider quelques-uns, il forma encore le projet de les rassembler : il était persuadé qu'il trouverait bientôt des coopérateurs à son zèle. La charité et l'humilité furent la base de cet établissement qui fut formé en 1703, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève. M. Poullart voulut qu'on ne reçût dans son séminaire que des jeunes gens capables d'étudier en philosophie et en théologie, et, qu'après le temps destiné à cette étude, ils pussent y demeurer encore deux ans, pour se former aux fonctions du sacerdoce. Il exigea qu'ils ne prissent aucuns degrés, qu'ils renonçassent à l'espoir des dignités ecclésiastiques, qu'ils se bornassent à servir dans les pauvres paroisses, dans les hôpitaux et dans les postes déserts ou abandonnés, pour lesquels les évêques ne trouvent presque point de sujets ; enfin à faire des missions, tant dans le royaume que dans nos colonies.

Ce séminaire a fourni à celui des Missions Étrangères plusieurs sujets qui ont mérité d'être nommés vicaires apostoliques dans les Indes.

Cet établissement parut si utile que plusieurs personnes s'empressèrent de le protéger : le clergé, le roi, etc... Ce séminaire placé rue Sainte-Geneviève, dans une maison prise à loyer, a été transféré ensuite dans la rue des Postes. Ce changement se fit au moyen d'un legs de 40,000 livres que Charles Lebaigue, prêtre habitué de Saint-Médard, fit au séminaire par son testament du 17 septembre 1723, à la charge qu'il lui serait fait un anniversaire et que les séminaristes assisteraient à l'office divin à Saint-Médard les dimanches et les fêtes. (C'est par erreur que sur le *Plan de Paris,* publié par les soins de M. Turgot, on a placé ce séminaire à côté du Couvent des Filles de Saint-Michel.)

Les Filles de la Providence. — Établissement dû à la générosité de Dame Marie Lumargu, veuve de M. François Pollalion, conseiller d'État. Elle était associée à toutes les œuvres de charité de M. Vincent de Paul. Elle forma un séminaire où les vierges privées des biens de la fortune trouvassent un asile assuré pour conserver ceux de la grâce et de la chasteté. C'est à l'an 1643 qu'il faut placer l'époque de l'établissement des *Filles de la Providence* à Paris (CHARONNE). Viennent, en 1652, occuper une partie du jardin du Val-de-Grâce. M. Vincent rédigea les statuts qui devaient s'observer.

Les Filles de Sainte-Agathe, autrement de la *Trappe ou Filles du Silence.* — S'établirent vers 1697, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, près la rue du Puits-qui-parle, ainsi nommé à cause du puits d'une maison qui fait le coin de cette rue et de celle des Poules, lequel formait un écho. Avaient la Règle des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux ; leur communauté fut supprimée par l'archevêque.

C. — *Guide des voyageurs à Paris,* t. II, p. 225.

Le séminaire du Saint-Esprit. — En revenant sur ses pas, et reprenant la rue du *Pot-de-Fer* pour rentrer dans celle des Postes, le premier objet qui se présente au-dessus et du même côté du Cul-de-sac des Vignes, est le séminaire du Saint-Esprit, destiné pour l'éducation des pauvres ecclésiastiques de France et des pays étrangers.

Ce séminaire doit son existence au sieur Cl.-Fr. Poullart des Places, prêtre du diocèse de Rennes, qui l'établit en 1703 dans la rue *Neuve-Sainte-Geneviève*. Son utilité lui mérita des protecteurs : le roi et le clergé furent les premiers à honorer ce séminaire de leurs bienfaits. Aidés de ces secours et de quelques legs pieux, ils acquirent, le 4 juin 1731, la maison qu'ils occupent actuellement. La première pierre des bâtiments neufs a été posée par M. de Sartines le 22 novembre 1769.

La chapelle et la façade du bâtiment ont été construites sur les dessins et conduite de M. Chalgrin, architecte du roi, et premier architecte de Monsieur. Au-dessus de la porte extérieure de la chapelle est un bas-relief par M. Duret, sculpteur, représentant deux missionnaires dont l'un instruit et l'autre baptise des Nègres.

Cette maison est chargée de fournir les missionnaires pour les colonies de Cayenne et du Sénégal.

La chapelle est décorée d'un ordre ionique : on voit dans la nef deux chapelles dans le genre antique et deux bas-reliefs, par M. Duret. Dans la chapelle des exercices, derrière l'autel, est une belle *Assomption*, ouvrage de M. Adam le cadet : ce morceau était jadis sur le maître-autel du collège de Grammont, supprimé depuis quelques années.

La bibliothèque de ce séminaire est au-dessus de la nef.

D. — *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. IV, p. 612.

Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception. — Cette maison fut établie en 1703, pour l'éducation des pauvres ecclésiastiques de France et des pays étrangers, afin d'être employés dans les postes les plus laborieux ; aussi se répandent-ils dans les campagnes des différents diocèses. Le séminaire des Missions étrangères en a tiré nombre de vicaires apostoliques, et autres missionnaires employés dans la Chine, la Cochinchine, la Camboye et le Tonquin. C'est aussi de cette maison que le ministère a fait partir la plupart des prêtres séculiers pour le Canada et l'Acadie.

Le 22 novembre 1770, M. l'Archevêque de Paris a béni la première pierre de la chapelle de ce séminaire, assisté de M. de Sartine, conseiller d'État et lieutenant général de police. On a jeté cette inscription dans les fondements : *Pauperes evangelizantur ad rev. Gent. et Glor. Pleb. Ex munificentiâ Regia. Oratorii sub inv.*

S. Spiritus et imm. Virginis, primarium lapidem, benedixit illustr. ac reverendiss. in Christo P. D. D. Christophoro de Beaumont, Archiep. Paris. Dux. S. Clodoaldi, Par Franciæ, Ord. S. Spiritus Commendator, imposuit ill. DD. Ant. Raym. Joan. Gual. Gabr. de Sartine, Regi a sanctionibus consilius, Disciplinæ Politicæ prim. Præfectus Ann. M.DCC.L.XIX. Die Nov. 22 adfuêr. Franciscus Becquet, superior Generalis, J. Duflos, J. M. Duflos et J. Roquelin, semin. Direct. operibus gratuito præfuit Nicol. le Camus de Mezieres, expert. Reg. Academiæque Stud. Paris, Archit. cœmentavit Julianus Martin.

E. — Lefeuve : *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, t. V, p. 428.

J. A. d. Mauvilain, Feydeau, Davissonne et de Montgirault, ainsi s'étaient appelés sous Louis XII et XIV les prédécesseurs du séminaire du Saint-Esprit, acquéreur dans la rue des Postes, en l'an 1721. M. Bouic était le supérieur de cette communauté ecclésiastique, établie depuis vingt-sept ans rue des Cordiers par l'initiation de Poullart-Desplaces, et ce dernier jeune prêtre du diocèse de Rennes avait recueilli lui-même des aumônes pour nourrir ses premiers élèves. On y formait aux sciences et aux vertus sacerdotales des sujets appelés à remplir des postes peu recherchés, tels que vicariats de campagne, la desserte des hôpitaux et les missions. Une rente de mille livres, votée par l'assemblée du Clergé de France ; une pension de six cents livres sur les grandes aumônes du roi et de quatre cents sur sa cassette ; quarante-quatre mille livres léguées par Lebègue, prêtre de Saint-Médard, et puis quelques libéralités du duc d'Orléans, de Mmes de Chevreuse, de Beauvillier, de Léris, et de plusieurs autres personnages, telles sont les ressources du séminaire pour s'installer convenablement dans la propriété de M. de Montgirault, ainsi que dans deux adjacentes, où il a fallu bâtir.

Les services que rendent les Spiritins, et surtout dans les colonies, font plusieurs fois augmenter leurs pensions, et il leur est donné jusqu'à quatre cent mille livres de capital, pris sur les biens des Célestins sécularisés. Mais que d'élèves ne faut-il pas compter, pour en tirer avec discernement des prêtres consacrés aux missions de la France et des îles, du Canada et de l'Acadie,

de la Chine et des Indes ! Comment les petits collets, dans un collège ecclésiastique, coûteraient-ils moins cher que les chevrons au régiment ? Aussi bien Jacques Duclos, membre et procureur de la communauté, se trouve-t-il pour tout de bon, en 1760, vis-à-vis de créanciers dont le mécontentement s'exprime sur papier timbré. Le roi, auquel on demande des sursis aux poursuites, préfère payer les dettes du séminaire, en prélevant trois mille livres de rente, pendant vingt ans, sur un bénéfice en Artois, l'abbaye de Vigogne. L'année suivante, M. Dosquet, ancien évêque de Québec, se fait un devoir d'offrir par gratitude un bien de campagne, à Sarcelles, dont le revenu s'élève à mille écus. Malgré ces libéralités, il faut diminuer d'un tiers le nombre des séminaristes et se contenter encore de la chapelle provisoire. Mais Chalgrin en dessine une autre, avec un emplacement réservé pour la bibliothèque au-dessus de la nef, et la première pierre est posée par M. de Sartines, ministre de la Marine, le 22 novembre 1769, puis Duret décore le fronton de ce bas-relief qui représente des missionnaires instruisant et baptisant des nègres. Les dépenses de reconstruction coïncident malheureusement avec une cherté relative des vivres qui rend plus rares encore les aumônes, fonds de roulement de l'institution. Et les huissiers de revenir à la charge. Des sentences n'ont-elles pas été obtenues ? Les saisies pratiquées sur le mobilier en annoncent la vente prochaine. Force il y a donc d'autoriser les directeurs du séminaire, le 1er janvier 1773, à vendre partie des contrats de rentes appartenant à leur Congrégation, à la charge de justifier, près de l'archevêque de Paris, du paiement intégral des dettes, qui, de nouveau s'élèvent à vingt mille écus. Les Spiritains, à ce prix, gagnent du terrain ; de nouvelles contrées sont ouvertes à leurs prédications évangéliques, dans la Guyane française et au Sénégal, où le Gouvernement les charge d'entretenir habituellement vingt missionnaires et un préfet apostolique. Supprimée en 1790, rétablie en 1805, supprimée de nouveau en 1809 et réorganisée au commencement de la Restauration, la Congrégation du Saint-Esprit fournit exclusivement de prêtres toutes les colonies françaises jusqu'en 1830, le ministre de la Marine lui allouant 10,000 francs par an, et l'administration des Cultes 8,300. De plus, les départements de la Marine et de l'Intérieur contribuent, en 1819, au rachat de l'immeuble de la rue des Postes, dans lequel a été placée l'École Normale, et M. Bertout, supérieur, y transfère son séminaire de la rue Notre-Dame-

des-Champs. Notons seulement qu'une maison, impasse des Vignes, n° 2, n'a pas été comprise dans la vente nationale du 4 floréal an V et n'a pas cessé d'appartenir aux congréganistes. Le Gouvernement de Juillet ayant d'abord privé de ses secours l'institution du Saint-Esprit, M. Bertout fait de l'établissement une succursale de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, pendant le choléra de 1832; puis le comte d'Argout, ministre de la Marine, remet les choses dans l'état où les avait trouvées le maréchal Sébastiani, son prédécesseur, et son Département se charge, en outre, de tous les frais de passage aux colonies pour les prêtres formés au séminaire de la rue des Postes.

Le P. Loriquet, ancien directeur du collège de Saint-Acheul et principalement connu par ses éditions expurgées des classiques de l'enseignement *ad majorem Dei Gloriam,* s'est retiré dans cet établissement, après avoir passé en Suisse les premières années du règne de Louis-Philippe, et il a cessé de vivre à quatre-vingt-cinq ans. Pauvre jésuite! Ne l'a-t-on pas impunément bafoué, comme tous les rois détrônés? Si vraiment il a représenté Napoléon Ier, dans son *Histoire de France,* comme le lieutenant de Louis XVIII, ne lui rend-on pas la pareille, à juste titre, en faisant du duc de Reichstadt un Napoléon II?

F. *L'Estafette* (jeudi 15 avril 1880) : *Échos de partout.*

La rue des Postes, dont il est beaucoup parlé depuis quelque temps, figure sur le plan de Paris au XVIe siècle, sous le nom de chemin des Poteries et des Métairies. — Il y avait là un clos de vignes connu sur tout le coteau de Sainte-Geneviève, et le nom d'impasse des Vignes a été donné à un passage qui débouchait au centre de la rue des Postes.

Aujourd'hui cette rue est dénommée rue Lhomond, du nom du célèbre abbé grammairien, auteur d'ouvrages classiques élémentaires, mort en 1794.

D'où lui est venu le nom de Postes? Il n'est guère facile de le dire. Les histoires de Paris n'apprennent rien de précis à cet égard. On a voulu y voir une altération, c'est-à-dire que de *poteries* on aurait fait *postes*. Cela n'est guère admissible. On suppose encore que sur le versant de la montagne, vers la rue de l'Arbalète, il y avait des écuries appartenant à des messageries chargées du

transport des lettres, dont le monopole était attribué à l'Université de Paris. Il faut considérer comme plus vraisemblable la version d'après laquelle cette dénomination proviendrait de postes d'hommes armés qui auraient été établis dans cette partie excentrique de Paris. L'Estrapade était à côté. C'était un lieu mal fréquenté, sinistre, qui inspirait la terreur et qui devait être surveillé et ga dé, dans l'intérêt de la sécurité des passants qui s'y aventuraient.

Ces postes, que l'on peut comparer aux postes tenus par des agents de police, étaient occupés par des éclaireurs de nuit. Ils faisaient la ronde, épiaient les rôdeurs de mauvaise mine et les appréhendaient. Lorsque la nuit était sombre, par un temps de brouillard ou de pluie, les éclaireurs se munissaient de falots et pénétraient dans les endroits les plus retirés. Ces falots étaient simplement des mèches résineuses enfermées dans une lanterne, à laquelle était emmanchée une perche qui permettait de les porter en l'air.

La rue des Postes a été de tout temps un centre choisi pour les corporations religieuses. C'est un quartier retiré, éloigné du bruit et de l'agitation de la ville, où les gens cloîtrés jouissent de toute la tranquillité et de tout le silence qu'ils peuvent désirer.

Il y a eu les Religieuses de l'Immaculée-Conception, les Sœurs de la Croix, les Eudistes, le séminaire du Saint-Esprit où est mort le fameux P. Loriquet en 1845, le prieuré des Bénédictines de la Présentation de Notre-Dame ; les Augustines de Notre-Dame de la Charité, dont la chapelle, bénite sous l'invocation de saint Michel, donne à ces religieuses la désignation de Dames de Saint-Michel. Ce couvent est transféré depuis 1806 dans la rue Saint-Jacques. Il a été fondé par le cardinal de Noailles en 1724 pour recevoir les femmes qui cherchent dans la retraite à expier les fautes d'une vie trop dissipée. On le désigne aussi sous le nom de Maison des Filles repenties.

V

L'œuvre de C. Poullart d'après le « Gallia Christiana » (1).

Sodalitium et Seminarium Sancti Spiritus

Situm Parisiis in vico des Postes et parochiâ Sancti Stephani de Monte, sodalitium hoc initia sumpsit anno 1703, sub titulo Sancti Spiritus et Immaculatæ Conceptionis nuncupatione, auctore Claudio Francisco Poullart des Places, presbytero diœcesis Redonensis, qui dum adhuc theologiæ studeret in collegio Ludovici Magni convictor, pium illud consilium cepit, quas illi pecunias parentes ad animum relaxandum subministrabant, omnino pauperibus alendis scholaribus insumendi. In eo quippe differt Seminarium Sancti Spiritus ab aliis pluribus in toto Franciæ regno institutis, quod iis exclusis, qui vel modicæ pensioni solvendæ pares sunt, soli bonis omnibus destituti in illo admittantur, modo vel philosophiæ vel theologiæ studia inire possint ; quibus et absolutis, biennio adhuc ibidem remanere licet ad acquirendam majorem vitæ clericalis perfectionem.

Primum duo tresve dumtaxat adhæserunt pio institutori, qui vix absolverat theologiam, cum ad ferè duodecim adaucti vitæ clericali addici postularunt. Quare illos in unam extrà collegium elocatam congregavit domum, quæ brevi facta est adeo fœcunda, ut antè annum 1709, quo decessit fundator, septuaginta penè viris constaret, qui duro et humili cultu ab illo educati cum verbo tum exemplo, sic pro fine ab eodem intento ad quæque difficiliora et inferiora munia ecclesiastica parabantur. Is enim illorum ex ipsius instituto finis est, ut vicarios in tenuioribus parochis agant, ministrent in ptochodochiis et cœteris locis pene desertis, quibus adimplendis muniis vix ab episcopis reperiuntur ministri. Hujusce domûs alumni collegium Ludovici Magni frequentant, quorum ut progressus cum in scientiis tum in pietate fiant manifesti, binum singulis annis domesticum examen institutum est, alterum scilicet

(1) Tome VII.

in Paschate, et alterum post decursum annum scholasticum, in quibus si minùs ad scientiam idonei aut in pietate reperiantur segniores, amandantur absque misericordiâ : vir siquidem clericus, aiebat pius fundator, divinarum rerum studiosus, sed expers scientiæ, cœcum habit zelum, et clericus doctus sine pietate propè est ut fiat hæreticus et ecclesiæ rebellis.

Non aliùnde vero familiæ sodales assumuntur, quàm in alumnis diù in illâ exercitatis. Superior autem a sodalibus eligitur singulis trienniis, cui ad plura, si lubet, prorogari potest provincia, ut liquet in hodierno superiore, qui triginta abhinc annis et ampliùs familiam regit tanto cum zelo tantâque cum prudentiâ, ut defunctus Henricus DE THIARD, cardinalis DE BISSY, episcopus Meldensis, et Carolus Franciscus DE DROMENIL, Virdunensis præsul, exindè pro suis ambo seminariis moderatores acciverint, quos suppeditat domus Parisiensis. Plurimi quoque in hoc seminario educati per varias Franciæ dispersi sunt provincias, qui felicem in procurandâ populorum salute operam ponunt; alii extremas mundi plagas peragrarunt, ut Christum annuntiarent ; hodieque sunt Evangelii præcones in imperio Sinensi, Tunquino, Siamo, Cocincinâ et Canadensi regione, necnon in coloniis Galliæ, et apud Americæ barbaros. Quàmvis autem, ut diximus, societas hæc nonnisi ad obeunda tenuiora ecclesiæ munia destinet alumnos, complures tamen Episcopi Gallicani ad præcipua diœceseon officia nonnullos promoverunt, et etiamnum promovent.

Hæc et alia docet in appendice relatum diploma regium Ludovici XV, datum mense Maio 1726, anno regni undecimo, quo significatur sex illam tunc administrasse domum octoginta circiter viris constantem, cui solis hactenùs, Deo favente, fortuitis eleemosynis subsistenti, elargitur rex sexcentas libras ex suis majoribus eleemosynis, quas subindè ex arculâ auxit. Laudatur in eodem diplomate plurium episcoporum caritas ergà hanc domum, qui et effecerunt ut illi comicia cleri Gallici anni 1723 pensionem mille librarum indulserint. Meminit idem diploma Caroli LE BAIGUE presbyteri assidui in parochiâ Sancti Medardi Parisiensis, qui eidem societati fundum 44.000 librarum fœnori creditarum urbi Parisiensi, testamento legavit eâ lege ut ipsius perpetuum ageretur anniversarium, et alumni domûs divino interessent officio parochiæ Sancti Medardi Dominicis diebus et festis. Quæ quidem omnia prævio consensu cardinalis Noallii archiepiscopi Parisiensis probavit rex laudato diplomate, tribuitque licentiam comparandi

domum et aream necessarias, quas jure morticinii donavit, adjecitque facultatem acceptandi legata et fundationes, usque ad bis mille nummos annui reditûs.

Paulo post datum diploma regium jussa est senatusconsulto 17 Junii 1726 inquisitio juridica postulante regio procuratore generali, de commodo et incommodo hujus seminarii, commissaque Petro de Paris in majori camerâ Parlamenti senatori, qui testes appellavit 25 Junii 1726 Carolum GERIN, presbyterum, doctorem Sorbonicum et parochum Sanctæ Crucis in civitate, Johannem Baptistam Josephum LANGUET DE GERGY, presbyterum, doctorem et socium Sorbonicum, parochum Sancti Sulpicii, Firminum PAULET œconomum seminarii sancti Nicolai de Cardineto : Petrum PERRIN, virum nobilem et regi a secretis, etc., Petrum Nicolaum AUNILLON, regi a consiliis et protopræsidem electionis Parisiensis : Sebastianum Josephum GALPIN, quæstorem Franciæ in generalitate Parisiensi ; ac denique Johannem VIVANT, presbyterum doctorem Sorbonicum et decanum ecclesiæ collegiatæ sancti Germani Antissiodorensis apud Parisios ; quibus omnibus seminario faventibus, diploma regium Senatûs Parisiensis in commentarios retulit 19 Martii 1731 et rationum camera 30 Julii 1734. Quid ampliùs hæc familia desideret ! propriam domum cum hactenùs per triginta et ampliùs annos nonnisi conductam incoluisset. Visum est itaque secundùm privilegium regis comparare domum et aream, quæ sufficiunt centum circiter viris. De Superioribus nuncagendum.

Superiores

I. — Claudius Franciscus POULLART DES PLACES primus instituit seminarium 1703, primusque rexit ad mortem, quæ contigit anno 1709 ætatis circiter tricesimo. Is erat filius viri nobilis Sanbriocensis, qui posteà fixit sedem in urbe Redonensi. Sororem unicam habuit adhuc superstitem nuptam N. LE CHAT, senatori Redonensi. Cum pater illum decurso humaniorum literarum et philosophiæ studio ad forenses actiones conferre statuisset, primum juri operam daturum misit Andegavum, deindè Cadomum ac postremo Parisios, ubi delusâ piè patris intentione, dum theologiæ incumbit in collegio Ludovici Magni convictor, obvios pauperes Sabaudos doctrinæ christianæ cœpit præceptionibus erudire : tum incessit animum excitandi societatem pauperum scholarium cogi-

tatio ; quam Deus fecundavit et suis hactenûs benedictionibus implevit.

II. — N. Garnier, presbyter, successit anno 1710 Claudio Francisco cui nonnisi sex mensibus superstes vixit.

III. — Ludovicus Bouïc, presbyter diœcœsis Macloviensis electione septem ex antiquioribus decessoris in locum subrogatus, regit hactenùs cum eâ pietate et prudentiâ, quas non obscurè demonstrat gubernandi provincia tandiù illi prorogata.

VI

Reconnaissance légale de l'œuvre de Claude Poullart des Places.

A. — *Lettres patentes de confirmation d'établissement d'une Comm^{té} d'Etudians sous le titre du St Esprit et de l'Immaculée Conception.*

Représentées le vingt-cinq février 1739 — transcrites et insérées dans les Registres de la Chambre des Comptes du roy du 26 avril 1738. NOBLET.

2 mai 1726

LOUIS par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présens et à venir Salut.

Nous avons été informez que le feu P. Claude François Poullart des Places prêtre du diocèze de Rennes, mû par un mouvement particulier de l'esprit de Dieu commença en l'année 1703 dans notre bonne Ville de Paris étant alors âgé d'environ trente ans, un établissement consacré au St Esprit sous l'invocation de la Ste Vierge conçüe sans péché, que l'objet de cet établissement a été de secourir et d'aider de pauvres Etudians dans leurs études et de les élever dans la vertu pour servir utilement l'Église. Et comme il y a grand nombre de séminaires dans notre Royaume où l'on reçoit les jeunes Ecclésiastiques en payant leur pension du moins en partie, le P. des Places a voulu qu'on ne reçut dans sa Communauté que les pauvres Etudians qui avec de bonnes dispositions manqueroient de tous les secours nécessaires pour aquerir la piété et la science que demande l'Etat Ecclésiastique. Il a voulu encor par cet établissement élever dans une vie dure et laborieuse et dans un parfait désintéressement des vicaires, des missionnaires et des Ecclésiastiques pour servir dans les hopitaux dans les

pauvres paroisses et dans les autres postes abandonnez pour lesquels les Evêques ne trouvent presque personne. Et afin que cet établissement subsiste à un plus grand nombre de Sujets, il a voulu qu'on n'y reçût que ceux qui pouvaient entrer en Philosophie ou en Théologie et que les Sujets qui auraient rempli leur temps d'Etudes de Philosophie et de Théologie pussent encore demeurer dans la Communauté deux années pour y aquerir une véritable capacité, s'affermir dans la vertu et se former aux fonctions du Sacerdoce, qu'on ne put y prendre aucuns degrés afin de retenir ceux qu'on y élève dans la vie obscure et cachée et d'écarter d'Eux ce qui pourroit être capable de leur donner du dégoût des emplois Ecclésiastiques les plus inférieurs et qu'on y reçût les Saints Ordres quand les Evêques le jugeront à propos ; que le P. des Places étant mort en 1709, cette communauté a été depuis gouvernée après lui par des Ecclésiastiques qui y avaient été élèves, qu'elle est actuellement conduite par six d'entr'eux et composée d'environ quatre vingts personnes ; et comme l'esprit de cette communauté est de fixer sa confiance en la Providence, elle n'a possédé jusqu'à présent aucun fonds et n'a subsisté que des aumônes casuelles qui luy ont été faites par des personnes de piété ; Nous sommes informés que le Seigneur a tellement béni cette bonne œuvre, que de tous ceux qui ont été élevés dans cette communauté, aucun n'a demandé ny fait solliciter pour luy aucune cure, et ne s'est démenti pour les mœurs ny pour la doctrine. C'est ce qui nous a porté a accorder a cette communauté Six cens livres sur nos grandes aumônes, et depuis une augmentation sur celle de notre cassette et plusieurs prélats édifiés de cet établissement dont ils éprouvent les avantages pour l'Eglise l'ont aidé de leurs charités et ont engagé l'assemblée du clergé à luy accorder en 1723 une pension de mil livres, plusieurs autres personnes sont tellement dans le dessein de soutenir ce pieux établissement que depuis peu le s^r Charles le Baigue prêtre habitué de St Médard à Paris luy a légué par son testament un fonds de quarante quatre mil livres en rente sur échots de notre bonne ville de Paris à condition d'un annuel perpétuel, et que les sujets qui le composent assisteroient les festes et dimanches à l'office divin de la paroisse : mais pour répondre à la charité des fidelles qui sont dans la disposition de favoriser encor cet établissement, Il est nécessaire d'accorder nos lettres patentes pour valider ce legs et ceux qui pouront lui être faits à l'avenir, *A ces*

causes, après avoir fait voir en notre conseil l'approbation de notre très cher et très amé cousin le Cardinal de Noailles archevêque de Paris cy attaché sous le contre scel de notre chancellerie, désirant contribuer de tout notre pouvoir à un établissement reconnu si avantageux à l'Eglise et seul de son espèce dans notre Royaume, Nous, de notre grace spécialle, pleine puissance et autorité Royale, avons loüé, aprouvé et confirmé, loüons, aprouvons et confirmons par ces présentes signées de notre main, l'établissement de la ditte communauté sous le titre du S[t] Esprit et de l'Immaculée Conception, En conséquence Voulons et nous plait que la ditte communauté soit gouvernée comme elle a été jusqu'à présent par les prêtres du nombre de ceux qui y auront été élevés, que l'un d'entr'eux soit élu pour Supérieur à la pluralité des voix pour avoir inspection et autorité non seulement sur les Etudians, mais aussi sur ceux qui seront associés pour l'Education de ces Etudians avec faculté d'admettre au nombre de ces Etudians ceux qu'il jugera capables d'en remplir l'esprit et l'institution, et de renvoyer ceux qu'il en jugera incapables, permettons à la d. Communauté d'aquerir une maison et emplacement qui luy seront nécessaires pour leur établissement, laquelle maison et emplacement clos et jardin en dépendant seullement, de notre même grace et autorité, avons amorti et amortissons à perpétuité comme consacrés à Dieu pour en joüir par la d. Communauté franchement et quittement sans qu'elle soit tenüe d'en vuider ses mains, ny de nous payer et à nos successeurs Roys aucune finance de laquelle à quelque somme qu'elle puisse monter nous luy avons fait et faisons don et remise par ces présentes à la charge de payer les indemnités, droits et devoirs dont ils pourroient être redevables envers d'autres que nous, permettons à la d. Communauté d'accepter tous dons, legs et fondations jusques à concurrence de Six mil livres de rente seulement, validons en tant que de besoin le legs fait par le dit S. le Baigue à la d. Communauté, avant d'avoir obtenu nos présentes lettres que nous voulons à cet égard avoir leur pleine et entière exécution ; *Si Donnons* en mandement à nos amés et féaux cons[ers] les gens tenant notre cour de Parlement, Chambre des Comptes à Paris et à tous autres nos officiers qu'il aparteindra ces présentes noslettres de confirmation, et le contenû en icelles ils ayent à faire entretenir, garder et observer sans qu'il y soit contrevenû en quelque sorte et manière que ce soit nonobstant

tous Edits et Ordonnances à ce contraires auxquelles nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, *Car tel* est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, données à Versailles au mois de May, l'an de grace mil sept cent vingt six et de notre règne le onzième.

Par Le Roy
PHELIPPEAUX

(Signature du Roi)
LOUIS

Registrées ouy le Procureur Général du Roy pour joüir par les dits Impétrans et leurs successeurs en la ditte Communauté et Séminaire de leur effet et contenü et estre exécutées selon leur forme et teneur, suivant et conformément à l'arrest contradictoire de la Cour du Vingt deux Janvier Mil sept cent trente un et aux charges, clauses et conditions y continües suivant l'arrest de ce jour A Paris En Parlement le dix neuf Mars mil sept cent trente un.

DUFRANC

Visa
HEURIAU

Pour confirmation d'établissement d'une communauté d'Etudians dans la ville de Paris.
Signé :
PHELIPPEAUX.

Registrées en la Chambre des Comptes ouy le Procureur général du Roy pour joüir les Impétrants et leurs Successeurs en la ditte Communauté de l'effet et contenu en icelles et estre exécutées selon leur forme et teneur suivant et aux charges portées par l'arrest sur ce ; fait le trente Juillet mil sept cent trente quatre.

DUCOMET

B. — *Lettres royales du 17 décembre 1726*

Représentées le vingt-cinq février 1739. transcrites et insérées dans les registres de la chambre es Comptes.
du 26 avril 1738
OBLET.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à Tous ceux qui ces présentes Lettres verront Salut, nos chers et bien améz les Supérieur et directeurs de la Communauté du S[t] Esprit, nous ont représenté que par nos lettres patentes du mois de May dernier, pour les causes et considérations y contenues nous avons aprouvé et confirmé leur Etablissement sous le titre de Communauté du

St. Esprit, sous l'invocation de la très S.te Vierge conçüe sans péché. Cet établissement nous ayant paru utile et nécessaire à l'Eglise de notre Royaume, nous l'avons gratiffié d'une pension annuelle sur nos grandes aumônes et de quelques autres de nos libéralités. Le Clerge est aussy entré dans cette bonne œuvre en accordant à la d. Communauté une pension annuelle de mil Livres et le Sr le Bègue prestre habitué de la paroisse St. Médard de notre bonne Ville de Paris a voulu concourir à cet Etablissement par un legs de quarante quatre mil Livres en contracts qu'il lui a fait dans son testament du sept septembre mil sept cent vingt trois sous les charges et conditions y portées, Lequel legs nous avons en tant que de besoin aprouvé et validé ; cependant l'Exécution de nos lettres se trouve retardée et empeschée tant de la part des héritiers dud. Sr le Bègue, qui se sont opposées à leur Enregistrement, sous le prétexte qu'encore que nous ayons dérogé à tous Edits, déclarations contraires pour l'exécution desd. Lettres, nous n'y avons pas nommément exprimé notre Edit du mois de décembre mil six cent soixante et dix qui exige une dérogation spéciale que de la part de l'Université de Paris en ce que les Etudians de lad. Communauté sont exclus de prendre des degrés dans lad. Université, Pour quoy ils nous suppliaient de déclarer nos intentions sur ces opositions qui sont sans fondement légitime, la Communauté des pauvres Ecoliers étudians devant plustôt estre regardée comme un véritable Séminaire à l'Etablissement duquel notre très cher et bien amé cousin le Cardinal de Noailles archevesque de Paris a consenti, que comme une simple communauté, elle estoit capable de recevoir aux termes mêmes de notre Edit de mil six cent soixante six le legs du S. le Bègue. Cet Edit en exceptant nommément les Séminaires celuy du St Esprit où se pratiquent tous les exercices qui se font dans les autres Séminaires, devait jouir de tous les avantages accordés aux Séminaires, si bien que les Prélats admettent aux Saints ordres les ecclésiastiques qui sont élevés dans leur Communauté, sans exiger qu'ils fassent ailleurs d'autres Séminaires. Qu'au surplus l'Université n'avoit pas un juste sujet de se plaindre de ce que les pauvres Ecoliers étudians ne prenoient pas de degré, d'autant qu'ils sont destinés à remplir les postes inférieurs de l'Eglise qui ne demandent point de degré, qu'estant pauvres et la maison hors d'état de fournir aux dépenses nécessaires a l'obtention desd. degrés, il ne estoit pas possible d'en prendre. Que néant-

moins Si les prélats jugent à propos d'en faire la dépense pour rendre quelques-uns desd. Ecclésiastiques capables de remplir de grands Employs, qui demandent qu'on soit gradué lesd. Supérieur et directeurs ny mettront aucun obstacle pourvu toutefois que ce soit après que lesd. ecclésiastiques seront hors du Séminaire pour conserver l'uniformité requise au bon gouvernement de la Maison, *A Ces Causes* voulant traiter favorablement les Exposans et l'Etablissement des pauvres Ecoliers étudians, nous l'avons de nouveau, et en tant que besoin seroit, aprouvé et confirmé, aprouvons et confirmons sous le titre de la Communauté et Séminaire du S[t] Esprit sous l'invocation de la S[te] Vierge conçüe sans péché, et ordonné que nosd. Lettres patentes du mois de May dernier seront exécutées selon leur forme et teneur, sans que les dispositions de l'Edit. de mil six cent soixante et six puissent leur estre opposées, nuire ou préjudicier, y dérogeant à cet effet autant que besoin seroit par ces présentes à cet égard seulement et sur ce qui regarde les degrés à prendre dans l'Université, ayant égard à l'esprit et l'institution des Etudians qui les destinent aux simples Employs de l'Eglise pour conserver l'Uniformité de leur Education et prévenir toute jalousie entre' eux ils ne pourront estre promeü aux degrés tant qu'ils seront étudians et résidans dans ce dit Séminaire, Pourront néantmoins les Prélats qui les jugeront propres à des fonctions Supérieures les en tirer pour les faire étudier dans la dite Université, et leur faire prendre les degrés convenables aux employs auxquels ils les destineront.

Donnons en mandement a Nos amés et féaux Conseillers et Gens tenans notre cour de parlement et chambre des comptes à Paris, que les présentes ils aient à faire régistrer et leur contenu exécuter, garder et observer, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement contraires, *Car tel est notre plaisir. Donné* à Versailles le dix-septième jour de Decembre L'an de grace mil sept cent vingt six et de notre règne le douzième.

LOUIS

Par le Roy
PHÉLIPPEAUX

Régistrées ouy le Procureur général du Roy pour jouir par les dits Impétrans et leurs successeurs en la ditte communauté et Séminaire de leur effet et contenu et estre exécutées suivant et

conformément à l'Arrest contradictoire de Sa cour du vingt deux Janvier mil sept cent vente six, et aux charges, clauses et conditions y contenues suivant l'Arrest de ce jour A Paris En Parlement le dix neuf mars mil sept cent trente un ./.

DUFRANC

Régistrées en la chambre des comptes ouy le procureur général du Roy, pour jouir par les Impétrans et leurs successeurs en lad. communauté de l' effet et contenu en icelles et estre exécutées selon leur forme et teneur suivant et aux charges portées par l'arrest sur ce fait le trente Juillet mil sept cent trente quatre ./.

DUCORNET

Relief de surannation sur lettres patentes du 14 avril 1733

†

S 6847
Archives nationales

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre,
à nos amez et féaux con[ers] les Tenans nôtre chambre des comptes à Paris, Salut. nos chers et bien amez Le Supérieur et Directeurs des pauvres Etudians de la communauté et séminaire du S[t] Esprit sous l'Invocation de la S.[te] Vierge conçüe sans péché établis en nôtre bonne ville de Paris rüe de Postes faubourg S[t]. Marcel, nous ont fait représenter que par nos lettres du dix-sept décembre mil sept cent vingt six Nous avons de nouveau et en tant que besoin approuvé et confirmé l'Etablissem[t] de lad. Communauté et Seminaire et ordonné l'Exécution d'autres Lettres patentes du mois de may de lad. année qui avoient approuvé led. Etablissement, Mais que depuis l'obtention desd. Lettres du dix sept décembre mil sept cent vingt six les Exposans n'avaient pu en poursuivre l'Enregistrement en nôtre Chambre, En sorte que l'année de

datte se trouvant expirée lesd. exposants avaient besoin de nos lettres de relief de surannation qu'ils Nous ont très humblement fait supplier de leur accorder ; *A Ces Causes* voulant faire joüir la Communauté et Séminaire des pauvres Etudiants établis en nôtre bonne ville de Paris rue des postes faubourg S[t] Marcel de l'effet et du contenu en nosd. lettres du dix sept décembre mil sept cent vingt six cy attachées sous le contre scel de nôtre chancellerie *Nous vous mandons et enjoignons* par ces présentes signées de nôtre main que lorsque lesd. Exposans vous feront présenter lesd. Lettres du dix sept décembre mil sept cent vingt six vous ayez à procéder à leur Enrégistrement nonobstant et sans vous arrêter à la surannation de leur datte qui ne pourra nuire ni préjudicier auxd. Exposans et dont nous les avons de nôtre grâce specialle pleine puissance et autorité royalle relevez et dispensez, relevons et dispensons par cesd. présentes nonobstant tous Edits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces mêmes présentes, pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence. *Car tel est notre plaisir.* Donné à Versailles — le quatorzième Jour d'Avril L'An de grace mil sept cent trente trois et de nôtre règne le dix-huitième ./.

Louis

Représentées le vingt-cinq Février 1739 Transcrittes et insérées dans les registres de la Chambre des comptes sur l'avis du Roy du 26 avril 1738

Noblet

Registrées en la Chambre des Comptes ouy le procureur général du Roy pour jouir par les Impétrans de l'effet et contenu en icelles suivant l'arrest sur ce fait le trente Juillet mil sept cent trente quatre

Ducornet

Par le Roy
Phélippeaux

VII

Dernière maladie et mort de la Sœur Thaïs, comtesse de Rupelmonde (1)

Depuis longtemps une si fervente religieuse était mûre pour le ciel, et il semblait que Dieu ne retardât son bonheur que pour la laisser être encore la consolation et l'exemple de ses Sœurs. Cependant le moment approchait où elle devait aller cueillir les palmes que le long martyre de la pénitence et de la vie religieuse lui avait méritées. A la fin d'octobre de l'année 1784, elle ressentit quelques atteintes plus vives de ses infirmités habituelles. Il ne paraissait pas qu'il y eût rien à craindre ; cependant le médecin la fit mettre à l'infirmerie, où elle ne cessa de se reprocher sa prétendue lâcheté et son trop de complaisance. Après quelques jours, elle obtint, à force d'importunités, de retourner au chœur et à son emploi ordinaire. Le vendredi 5 novembre, on s'aperçut qu'elle ne pouvait se soutenir. Instances, prières, tout fut inutile pour l'obliger à se reposer. Elle se traîna à tous les exercices, malgré ce qu'on put lui dire. Le samedi, elle assista aux grandes matines et aux heures le dimanche ; elle entendit même la messe, et elle communia. Mais en revenant, elle avoua qu'elle se sentait très mal, et voulut, avant de se coucher, se confesser comme pour mourir. On fit tout de suite avertir le médecin, qui se nommait Thierry. La mortification des Carmélites et leur amour pour la règle faisaient une mauvaise réputation à l'habileté de ce pauvre docteur. Cinq religieuses moururent en six semaines. Dans le quartier on montrait M. Thierry en disant : « Voilà le médecin qui tue les Carmélites. » Le reproche n'était point fondé, et le docteur avait raison de répondre que, lorsqu'elles se mettaient au lit, elles étaient déjà mortes. Et en effet, ces saintes filles ne pouvaient se décider à interrompre leurs pieux exercices, et elles n'allaient à

(1) Extrait d'une biographie par l'abbé Didon, ancien supérieur du Petit Séminaire de Paris, c. XVII, de la page 158 à 170 : librairie PÉRISSE Frères, Paris-Lyon, 1838.

l'infirmerie que quand, les forces leur manquant tout à fait, le mal était sans remède. C'est ainsi que la Sœur Thaïs, qui déjà le samedi à dix heures du soir, aux grandes matines, s'était trouvée mal, persista encore à suivre la règle. Le dimanche matin, dès que le médecin la vit, son air et son silence firent assez connaître qu'il ne conservait aucun espoir. Il ordonna sans différer une très petite saignée ; mais il ne dissimula point que les deux jours qu'elle avait caché sa maladie l'avaient rendue incurable. Les Carmélites ses sœurs ne purent s'empêcher de lui faire de tendres reproches, et de lui témoigner la vivacité de leur douleur par leurs larmes. Elle s'excusa en disant qu'elle avait voulu faire pénitence d'avoir souffert d'être mise trop tôt à l'infirmerie, lorsque pour si peu de chose, la première fois, elle avait cédé aux instances qui lui étaient faites. Le reste du jour et toute la nuit, elle demeura dans un espèce d'assoupissement. Le lundi matin, une nouvelle saignée lui rendit sa pleine liberté d'esprit ; et alors, beaucoup plus occupée de Dieu que du soin de conserver sa vie, elle demanda qu'on lui fît recevoir les sacrements, et le médecin déclara que la prudence exigeait que l'on se rendît sans retard à ses désirs. On alla donc aussitôt avertir M. Duflos, l'un des supérieurs du séminaire du Saint-Esprit. Ce pieux et savant ecclésiastique qui depuis plusieurs années confessait habituellement la Sœur Thaïs, possédait toute sa confiance, et il en était digne. Par une fermeté aussi prudente qu'éclairée, il avait su l'empêcher de se laisser dominer par ses scrupules, et sous une si sage direction, malgré la trop grande délicatesse de sa conscience, elle ne craignait pas de communier presque tous les jours. La reconnaissance pour les biens prodigués à sa communauté, et cette affection qu'inspire une belle âme à ceux qui ont le bonheur d'en connaître toute la pureté, rendaient aussi la Sœur Thaïs très chère au bon M. Duflos. Dès qu'on lui annonça le danger, il accourut plein de douleur, et il trouva toute la maison dans une consternation difficile à décrire. Au milieu des larmes et des sanglots de toutes les Sœurs, il administra la malade, qui, dans cette scène d'affliction, montrait seule un visage où respirait une douce et paisible joie. On eut bien de la peine à imposer silence à son humilité lorsqu'elle voulut demander pardon à toute la communauté.

La journée donna une lueur d'espérance que la nuit qui succéda eut bientôt dissipée. Le progrés du mal était trop sensible. La malade même faisait assez connaître qu'elle ne se flattait pas.

Cependant, toujours tendrement occupée de ses Sœurs, elle demandait des nouvelles de chacune d'elles, s'occupait encore de ce qui pouvait intéresser les autres, et parlait à toutes avec sa tranquillité, sa politesse et sa douceur ordinaires. On l'entendait aussi prier tout bas ; et le mercredi, veille de sa mort, malgré ses souffrances et surtout l'oppression qui lui rendait la parole très pénible, elle dicta plusieurs lettres pour des bonnes œuvres qu'elle voulait recommander à ses amis. Elle témoigna encore le désir d'écrire à Mgr le duc de Penthièvre, pour le prier de continuer à protéger une sainte maison à laquelle, depuis longtemps, il avait accordé l'appui de son crédit, et à M. de Machault, ministre d'État, sur l'amitié duquel elle avait toujours compté ; mais elle fut obligée de céder aux instances de ses Sœurs, qui l'assurèrent que ses intentions seraient fidèlement remplies.

Le soir, l'oppression redoubla. Celles qui veillaient auprès de la Sœur Thaïs, s'apercevant que cet effrayant symptôme s'augmentait d'heure en heure, lui dirent qu'elles allaient envoyer chercher M. Duflos. Détachée jusqu'à la fin des consolations les plus saintes : « Il ne faut pas, répondit-elle, lui donner cette peine. Si c'est pour l'Extrême-Onction, un de nos chapelains peut me la donner. » Dans l'extrême inquiétude où étaient ses Sœurs, elles n'avaient pas attendu sa permission pour avertir M. Duflos. Il entra chez la malade à deux heures du matin. On vit alors toute l'étendue du sacrifice qu'elle voulait faire ; car, dès qu'il parut, elle témoigna une grande joie : « Mon père, lui dit-elle, parlez-moi de Dieu, car je m'affaiblis. » Il la prépara au sacrement d'Extrême-Onction, qu'elle reçut vers les quatre heures du matin. Elle répondit à toutes les prières distinctement et avec ce son de voix angélique qu'elle conserva jusqu'à son dernier soupir. Ensuite elle s'unit aux actes que son confesseur lui suggérait de temps en temps. A cinq heures, le mauvais état de son pouls fit connaître que le moment était venu de lui dire les prières des mourants. Elle y répondit avec la même fermeté. L'abbé Duflos lui demanda si elle était parfaitement tranquille : « Je suis, répondit-elle, dans une paix entière. Je veux mourir de tout mon cœur pour ne plus offenser Dieu. » Peu après, elle dit qu'elle demeurerait en purgatoire jusqu'à la fin du monde. Son confesseur, voulant la rassurer sans diminuer son humilité, lui répondit que les prières que l'on ferait pour elle l'en retireraient promptement. Elle ne donna aucun signe qui pût faire juger quelle impression lui avait faite cette réponse.

Le moment approchait qui allait la ravir à ses Sœurs. Elle le sentait mieux que personne. Elle pria l'abbé Duflos de lui lire la Passion selon saint Jean, et, le conduisant comme si elle avait connu l'instant précis où elle devait mourir, elle lui faisait faire des pauses et l'avertissait elle-même de continuer. Enfin, comme il prononçait ces paroles de l'Évangéliste : *Tradidit spiritum,* elle expira, remettant elle-même avec Jésus-Christ son âme au Créateur, le 11 octobre, jour auquel l'Église honore la mémoire de saint Martin, ce grand évêque dont elle avait imité la pureté de cœur, la pénitence et la charité.

Le spectacle de ces derniers moments, si pleins de foi et de piété, avait tenu ceux qui en étaient témoins tellement attentifs aux moindres mouvements de la malade, qu'il semblait avoir suspendu leur douleur; mais aussitôt que la sainte religieuse eut expiré, chacun, rendu à ses propres réflexions, comprit la grandeur de cette perte, et donna des signes non équivoques de l'affliction la plus vive. L'abbé Duflos lui-même, malgré son courage et sa foi, versa des larmes abondantes, et ne put que partager les regrets de la Communauté. Cette triste nouvelle se répandit tout de suite dans toute la maison, et quoique ce fût l'heure du grand silence, on ne put s'empêcher de s'écrier : « Ma Sœur Thaïs est morte! Ah! quel malheur! » De tous côtés, dans Paris, on vint demander quelque chose qui eût appartenu à la sainte Carmélite. Mais on ne pouvait rien donner : elle n'avait rien en propre; pas de livre, pas de gravures, pas même un bréviaire en gros caractères qu'elle avait fait imprimer pour son usage avant d'entrer en religion, mais que la perte à peu près complète de sa vue lui rendit inutile. Ce furent les prêtres de la Communauté du Saint-Esprit qui firent la cérémonie de ses obsèques.

Nous n'ajouterons aucune réflexion au récit d'une vie si édifiante. Une jeune femme libre à vingt-cinq ans de disposer d'une fortune de 60,000 livres de rentes, environnée de tous les honneurs du monde, se fait pauvre et obéissante pour l'amour de Jésus-Christ, et passe les trente-trois dernières années de sa vie dans la fidèle observation de la règle la plus austère, en remerciant chaque jour le Seigneur de lui avoir ouvert les yeux et de l'avoir appelée à la liberté de ses enfants : un tel exemple n'enseigne-t-il pas le mépris du monde et de ses faux biens, beaucoup mieux que les plus éloquentes paroles?

VIII

Regulæ et Constitutiones Sodaliti et Seminarii Sancti Spiritus sub Immaculatæ Virginis Tutelâ.

CAPUT Ium

SODALITII DEDICATIO, DEPENDENTIA, FINIS

Sodalitium consecratum est Spiritui Sancto sub invocatione Beatæ Mariæ virginis sine macula conceptæ. Singulari ergo devotione celebrentur festa Pentecostes et Immaculatæ Conceptionis, tum ut corda omnium diviniamoris igne accendantur, tum ut perfectam cordis et corporis munditiam obtineant omnes.

Est sub jurisdictione immediata et correctione Illustrissimi Archiepiscopi Parisiensis ejusque Successorum.

Pro fine habet in ecclesiasticæ disciplinæ zelo et amore virtutum, obedientiæ præsertim ac paupertatis, pauperes Clericos educare, qui sint in manu Prælatorum parati ad omnia, Xenodochiis inservire, Pauperibus et etiam Infidelibus evangelizare, munia Ecclesiæ infirma et laboriosa magis, pro quibus ministri difficile reperiuntur, non modo suscipere sed etiam toto corde amare et præ cæteris eligere.

CAPUT IIum

REGULÆ COMMUNES

1a

Quærant sodales primum Regnum Dei et justitiam ejus, totos se Deo committant, dare quam accipere beatius judicent et per omnia proximorum æque ac proprias respiciant utilitates.

2a

Omnes Summo Pontifici, Illustrissimo Archiepiscopo eorumque successoribus, obedientiam ac reverentiam exhibeant.

3ª

Omnes se invicem ut fratres in Christo diligant, in laboribus et tentationibus juvent, in afflictionibus consolentur, juniores senioribus quasi Patribus suis reverentiam exhibeant, hi illos habeant ut fratres; contentio nulla sit nisi de humilitate et obsequio; amor et reverentia crescat erga Superiorem qui omnibus Christi personam specialius exhibet.

4ª

Nemo nisi Superior fratri imperet, nemo cum fratre contendat, ei aliquid exprobret, eumve irrideat.

5ª

Singuli, quotidie bis, examen conscientiæ, orationi mentali horam impendant, vel totam simul vel dimidiam matutino, alteram vero dimidiam opportuno tempore : Sacræ Scripturæ lectionem nullo die omittant; itidem et lectioni piæ et concioni sedulo intersint.

6ª

Confiteantur oportet omnes et Eucharistiam percipiant qui sacerdotes non sunt, saltem octavo quoque die; qui vero sacerdotes sunt Sacrum singulis diebus facere nisi ex gravi causa non omittant. Sic vivant omnes, ait S. Ambrosius, ut quotidie mereantur accipere.

7ª

Semel in anno exercitiis spiritualibus vacent per dies octo, quolibet trimestri per unam diem; ante festum Pentecostes, aut infra octavam, per duos; in festo Immaculatæ Conceptionis etiam per unam diem.

8ª

Paupertatem impense colant : ratio victûs, vestitûs, lecti, cubiculi, pauperibus accommodata sit; habentes alimenta et quibus tegantur, his contenti sint.

9ª

Extra casum infirmitatis idem sit omnibus cibus, vestitus quoque uniformis, pauper, simplex in formâ quæ nunc est, sine consensu Sodalitii non immutandus.

10ª

Bona communia sedulo conserventur, nemo sine licentia ex iis aliquid distrahat, det vel commodet, aut etiam extraneos ad mensam invitet.

11ª

Stipendia ex missis et functionibus in commune conferantur :

Sodalitium sanis et ægris, imo et ex necessitate aut magna utilitate iter agentibus ea quibus indigent suppeditet.

12ª

Seipsos ex toto abnegare studeant, præcipue per obedientiam, quæ omni ex parte perfecta sit, in executione, intellectu et voluntate.

13ª

Obediant ergo omnes Præposito suo tanquam Deo, ipse enim pervigilat quasi rationem pro animabus subditorum redditurus.

14ª

Ubi quis se ægrum senserit, Præfectum sanitatis moneat, eique ut Superiori, dum infirmus est, obediat.

15ª

Correctiones cum humilitate et patientia, imo cum gratiarum actione suscipiantur; non humiliter sentit qui arguit corripientem, aut ejus defectus insimulat.

16ª

Quisque officii sibi commissi et studiorum rationem semel in mense Superiori reddat. Éxpedit quoque ut aperiat quomodo sibi succedant sua exercitia spiritualia et quem in virtutibus profectum faciat.

17ª

Officium pariter suum quisque impleat nec in alienum se ingerat nisi rogatus aut ex necessitate : qui ab officio implendo legitime fuerit impeditus, moneat Superiorem, ut provideat.

18ª

Extra tempus recreationis silentium ita omnes servent, ut de necessariis tantum loquantur obiter et voce demissa.

19ª

Visitationes activæ non frequentes sint, passivæ quoque breves sint, salva tamen decentia : Sodales ita in iis se gerant, ut omnibus verbo et exemplo prosint.

20ª

Singuli ita se componant, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque rebus nil nisi grave, moderatum ac Religione plenum præ se ferant; familiaritatem igitur nimiam cum extraneis, vel etiam inter se studiose vitent : cum personis alterius sexus si quas alloqui necesse sit, cautiores adhuc sint.

21ª

Sodales negotii etiam pii, quod eos ab officio possit avertere, curam sine licentia nec suscipiant nec promittant.

22[a]

Domo non egrediantur sine facultate, qui hanc petit, aperiat quo et cujus causa ire velit ; domum reversum se Superiori sistat.

23[a]

Nemo sine facultate tardius quam decima lectum petat, nec tardius aliis surgat, dormiant omnes per horas circiter septem nec a recreationibus communibus facile abstineant.

24[a]

Bis in hebdomade concio ad Scholasticos habeatur, cui quoad fieri poterit, sodales intersint.

25[a]

Famulorum Præfectus semel in hebdomade exhortationem aut Catechesim ipsis faciat, moribus eorum invigilet, curet ut quotidie sero et mane orent, Missæ intersint, et quolibet mense semel saltem confiteantur.

26[a]

Pro Summo Pontifice, pro Reverendissimo Archiepiscopo, et universo Clero ; pro Rege et Regiâ familia et pro omnibus qui in potestate constituti sunt, in Missa et precibus diurnis orare sodales nunquam omittant.

27[a]

Orent pariter et quidem frequenter singulis diebus pro Benefactoribus vivis et defunctis. Semel in mense, Missa principalis pro ipsis celebretur.

28[a]

Pro Sodale vita functo singuli ter Sacrum faciant ejusque recordentur ad altare per annum : qui vero sacerdotes non sunt nocturnum defunctorum cum laudibus ter recitent, defuncti quietem per annum in orationibus suis Deo commendent.

29[a]

Singuli semel in mense has communes Regulas et officii sui proprias attente legant ut accurate servent.

CAPUT III[um]

REGULÆ PRO ADMITTENDIS ET DIMITTENDIS

1[a]

Nullus inter Sodales admittatur qui in Sodalitio tribus saltem annis non studuerit, aut qui firma caret valetudine vel judicio

sano; qui non est sibi constans, aut qui privatis negotiis est implicatus vel aere alieno gravatus.

2a

Sodalitii postulans ingressum duobus annis probetur : interim a Superiore aliisque Sodalibus examinetur, quid de eo sentiant Sodales, inquiratur; demum consultores cum Superiore ad pluralitatem suffragiorum, ipsum vel admittant vel respuant.

3a

Sodalis admittatur per contractum civilem cum Sodalitio initum, semel admissus valetudinis causa dimitti non possit; si autem ipse sponte discedere velit, modis omnibus quos suggesserit Charitas, juvetur.

4a

Si quis Sodalium (quod absit!) in peccata graviora, scandalosa aut Sodalitio valde nociva lapsus fuerit, propter quæ bonum commune exigat ut tanquam membrum putridum resecetur, Superior, de consilio duorum Assistentium et consultorum ad pluralitatem suffragiorum, ipsum absque spe restitutionis e Sodalitio expellat.

5a

Si reus sit ipse Superior, sex ejus consultores adjuncto sibi uno aut altero ex Sodalibus qui jus suffragi habent, Superiorem domo ejiciendi potestatem habeant.

CAPUT IVum

ELECTIONUM REGULÆ

1a

Sodalitium e gremio suo sibi eligat Superiorem, nec alium quam Sodalem eligere possit.

2a

Superior non eligatur ad tempus determinatum, verbi gratia ad Triennium aut Sexennium præcise : sed legitime electus non mutetur, nisi ita postulet Sodalitii bonum : mutatio enim Superioris, extra hunc casum, communibus suffragiis judicatur Sodalitii bono contraria.

3a

Superior sex habeat consultores quorum quatuor sint ex antiquioribus in Sodalitio.

4ª

Nemo possit esse consultor, nisi sit Sacerdos, et expleverit annum ætatis trigesimum, sodalitii octavum.

5ª

Ex illis consultoribus duo sint Superioris Assistentes; ab ipsis consultoribus ad plura suffragia eligantur ; amborum antiquior ætate, Superioris absentis vices gerat, ipsi postea gestorum omnium rationem redditurus.

6ª

Quolibet Trimestri ac sæpius, si necesse sit, Superior et ejus consultores cœtum suum habeant.

7ª

Ad plurium sententiam negotia graviora decernant.

8ª

Si in diversas abeant sententias et suffragia in diversis partibus sint æqualia, ad finiendam deliberationem pars pro qua stat Superior prævaleat.

9ª

Superior, auditis Assistentibus, ad munia Sodalitii inferiora nominet et res quæ sunt ordinariæ ac minoris momenti decernat.

10ª

Quolibet Triennio, in hebdomada Ascensionis, conveniant simul sex consultores superioris. Hi et non alii statuant an novus Superior sit eligendus : huic cœtui non intersit Superior, causa quippe ejus agitur.

11ª

Nova electio non fiat, nisi pro ea stent quatuor ex sex consultoribus : quo in casu Superior omni auctoritate cadat, quæ ad seniorem ex Assistentibus devolvatur, donec nova electio facta fuerit ; cesset quoque consultorum et alterius Assistentis officium.

12ª

Electio novi Superioris fiat in hebdomada Pentecostes.

13ª

Ante illam electionem conveniant simul omnes et soli ex sodalibus sacerdotes, qui expleverint annum ætatis trigesimum, sodalitii octavum : hi omnes nominabunt sex e gremio suo, qui habeant potestatem eligendi superiorem : inter illos autem sex qui eligentur debent esse quatuor ex antiquioribus in Sodalitio.

14ª

Qualis autem debeat esse qui in Superiorem eligitur sedulo attendent electores, hinc enim maxime pendet Sodalitii bonum.

Sit autem prope quadragenarius aut quadragenario major, prudentia, pietate, zelo, scientia supra mediocritatem prædītus, amator paupertatis ac disciplinæ nostræ, negotiis familiæ suæ non implicatus ac præsertim in servando Sodalitii fine vivendique modo constans et stabilis.

15ª

Invalida sit electio novi Superioris nisi pro illa stent ex electoribus quatuor, nec novus Superior ullum potestatis actum prius exercere valeat quam ab Illustrissimo Archiepiscopo suam obtinuerit Confirmationem.

16ª

Si unus ex Electoribus Superior nominetur, quinque alii cum ipso sextum Consultorem sic eligant, ut semper inter consultores Superioris quatuor sint ex antiquioribus in Sodalitio.

17ª

Qui fuerint nominati Electores, sint Superioris consultores.

18ª

Sive novus eligatur Superior, sive non, simul tanem conveniant in hebdomada Pentecostes omnes et soli Sacerdotes qui jus habent nominandi Electores : ad plura suffragia statuant an continuandi sint consultores Superioris ejusque Assistentes an nominandi alii.

19ª

Consultores Superioris ejusque Assistentes non facile mutentur, ne nimia personarum mutatio novam inducat formam regiminis, quod de Assistentibus præcipue est intelligendum.

20ª

In exquirendis votis pro Superioris, Electorum, Consultorum, Assistentium continuatione, revocatione, aut electione, via scrutinii semper ineatur.

21ª

Agenda aut acta in cœtibus occulta teneantur; donec ea manifestari posse declaratum fuerit.

CAPUT Vum

REGULÆ SUPERIORIS

1ª

Superior totis viribus enitatur, ut talem se præbeat qualem bonum Sodalitii postulat et optant Electionis leges.

2a

Præcipua officii ipsius pars est, ut orationis assiduitate et unionis cum Deo, totam domum quasi fulciat et subditos adhuc exemplo magis quam sermone instruat.

3a

Regulas communes accurate servet, cujuslibet officii proprias teneat, omnium perfectæ observationi invigilet.

4a

Sine consultorum consensu in usibus receptis nihil immutet, nec sub prætextu majoris etiam boni novos inducat.

5a

Particularia in omnibus fugiat, in cibo, vestitu, etc, caveat ne familiaritate cum aliquibus aut nimia indulgentia alios offendat.

6a

A Sodalibus officii, quod ipsis commissum est, rationem quolibet mense exigat.

7a

Ipsius est Scholasticos in Seminarium admittere et ad ordines vocare. Nullum inter Scholasticos admittere aut retinere possit, quin et prævio examine constet eum esse bonis moribus, capacem et idoneum, et ita pauperem ut pensionem non possit alibi solvere.

8a

Curet ut bis in anno circa pietatem et studia Scholastici stricte examinentur. Quantum ad dimittendos, expedit ut consulat ex Sodalibus qui possint ipsum melius instruere.

9a

Semel in hebdomada sodales omnes congreget, de statu Scholasticorum inquirat. Postulantes Sodalitii ingressum, si qui sint pro ponat, vocandos ad ordines nominet suo tempore, ut de impedimentis quæ ipsum latere possunt, secreto moneatur.

10a

Solus det licentiam domo egrediendi aut extra domum manducandi.

11a

Ipso absente, hæc omnia præstet senior ex Assistentibus.

CAPUT VI^um

REGULÆ PRÆFECTI

1a

Invigilet Præfectus ut Seminarii disciplina conservetur nec relaxetur aut immutetur. Ita ergo se gerat, ut ejus agendi ratio omnium sit norma.

2a

Severitatis rigorem sic benignitate temperet, ut dum exactam Regularum omnium observationem a Scholasticis exigit, eisdem tamen se amabilem præbeat.

3a

Sero et mane cubicula visitet, videat an omnia sint decenter composita, an Scholastici debito tempore lectum petant, e lecto surgant, silentium servent, meditationi, conscientiæ examini, lectioni piæ, et concioni cum habetur, sedulo intersint, et confiteantur octavo quoque die. Examinet pariter an et quomodo Scripturæ Sacræ, Theologiæ, aut Philosophiæ studeant; an modestiam vultu, gestu, sermone præferant, an in vestitu decentiam et munditiam servent.

4a

Edoceat Scholasticos rubricas, cæremonias, modum catechizandi, componendi et pronunciandi sermones.

5a

Libellum habeat in quem referat Scholasticorum nomina, dotes, defectus, studia, profectum in virtutibus, ut interrogatus a Superiore de singulis respondere possit.

6a

Subpræfectus easdem Regulas servet, Præfectumque in officii exercitio adjuvet.

CAPUT VII^um

REGULÆ MAGISTRORUM

1a

Nullus instituatur Magister nisi sit Sodalis. Theologiæ Magister, necesse est, ut philosophiam duobus saltem annis docuerit.

2a

Magistri fugiant id omne quod eos a studio posset avertere et lectiones suas accurate prævideant.

3a

Ab omni novitate doctrinæ discipulos suos arceant, opiniones laxiores pariter et rigidiores ne doceant; quod probat Ecclesia et ipsi probent, quod damnat, damnent. *Evangelio non crederem,* ait S. Augustinus, *nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.*

4a

Scholasticos suos æqualiter exerceant, cum nullo specialem familiaritatem habeant. Lectiones suas ultra tempus præfixum ordinarie sine facultate non protrahant.

5a

Extra lectionum tempus benigne excipiant et audiant eos qui ab ipsis difficultatum suarum solutionem quærunt.

6a

Curent ut in Lectionibus publicis ordo servetur.

7a

Officii sibi commissi rationem quolibet mense Superiori reddant. Caveant ne ardore studiorum tepescat ardor spiritus. Attendant sibi. Lucere enim parum est ; *lucere autem et ardere,* ait S. Bernardus, *perfectum est.*

CAPUT VIIIum

REGULA PROCURATORIS

1a

Procurator hæc sibi præcipue dicta putet : *Quærite primum Regnum Dei et justitiam ejus et cœtera adjicientur vobis.*

2a

Studiose moderetur expensas, ut Sodalitium ære alieno non gravetur.

3a

Benefactores opportuno tempore visitet, in procurandis subsidiis nemini gravis aut molestus sit, ut ipsi et Sodalibus cum necesse fuerit gratus semper apud Benefactores pateat aditus.

4a

Omnem pecuniam quam accipit, undecumque provenerit, Registro quotidie scribat folio verso, recto expensas.

5ª

Dati et accepti rationem Superiori reddat quolibet Trimestri, semel in anno Superiori et duobus Assistentibus, vel duobus aliis per consultores ad id specialiter deputatis.

6ª

In libro œconomi propria manu scribat pecuniam quam ei dat ad quotidianos sumptus, et singulis hebdomadis rationem ab eo exigat, summamque expensi in Registrum suum referat.

7ª

Extra domum quantum fieri poterit non manducet ; quoties autem manducare cogetur, prudenter se observet, ut sibi non noceat, omnibus exemplo prosit.

8ª

Quæ pro victu quotidiano sint emenda, œconomo indicet ; caveat ne res non bonas aut insalubres emat, quæ autem emptæ fuerint, eas conservari curet.

9ª

Sodalibus cito pro facultate de necessariis provideat et monitus a Superiore ne differat.

10ª

Demum pro bono communi assidue laboret non suæ industriæ innitendo, sed Providentiæ Dei, cui se totum in omnibus committat.

11ª

Subprocurator easdem Regulas servet et Procuratorem in officii sui exercitio adjuvet.

CAPUT IX^um

REGULÆ OECONOMI

1ª

Ejus officium, exercitium est charitatis, vigilantiæ, humilitatis, mansuetudinis et patientiæ ; hæc œconomus ob oculos semper habeat.

2ª

In Registro scribat omnem domus suppellectilem, caveat ne quid deperdatur aut frangatur, curet ut quod fractum fuerit cito reparetur. Videat ne sumptus inutiles fiant.

3[a]

Circa quantitatem et qualitatem portionum, ordinem sibi a Superiore et Procuratore datum sequatur. Extra casum necessitatis nemini particularia det sine licentia.

4[a]

Res quæ sunt ad quotidianos usus cum diligentia emat, emptas quoque tradat opportuno tempore, curet ut cibi parentur modo congruo, sed paupertati accommodato.

5[a]

Adnotet sedulo in quas res impenderit pecuniam quam in dies accipit, ut Procuratori semel in hebdomada dati et accepti rationem reddere paratus sit.

6[a]

Bis in anno Superiori aut alteri ab ipso deputato exhibeat res in Catalogo suo scriptas, ipsiusque custodiæ commissas.

7[a]

In iis quæ ad officium suum spectant Procuratori obediat; et sero, quid sequenti die daturus sit, ab eo intelligat.

8[a]

Sollicitus sit ut famuli debito tempore domum verrant et mundam teneant.

9[a]

Omnes quibuscum agit et vivit, sermone et exemplo ædificet.

10[a]

Subœconomus easdem Regulas servet, œconomo in iis quæ sunt sui officii obediat; eumque in omnibus juvet.

CAPUT X[um]

ORDO DIEI

Omnes e lecto surgant a Remigialibus hora quinta usque ad Dominicam in Albis, a Dominica vero in Albis sesqui quarta. Hora quinta aut quinta cum media pro diversitate temporum, conveniant diligenter omnes in oratorium, ibique præmissis precibus quotidianis, orationi mentali vacent per dimidiam horam.

Finita oratione studeant usque ad 3[um] quadrantem post septimam, deinde in silentio jentent, ut lectionem libri de *Imitatione Christi* quæ tunc fit, audiant.

Philosophi hora octava cum media, Theologi hora nona lectionem Philosophiæ et Theologiæ excipiant.

Post lectionem, sacrosancto Missæ sacrificio intersint; quo peracto, alternis diebus Scripturam sacram legent vel cantum planum addiscant.

Hora media post undecimam, examen conscientiæ simul in oratorio instituant, deinde ad mensam accedant; accedentes autem *De Profundis* cum oratione pro defunctis non omittant. Prandii tempore (idem sit de cœna) Lectio fiat ex Scriptura Sacra, deinde ex historia Ecclesiastica aut ex aliquo libro pio.

Post gratiarum actionem, SS. Sacramentum visitent, dein honestæ recreationi per horam indulgeant.

Hora post meridiem prima cum quadrante, exercitatio Philosophica et Theologica fiat.

Hora secunda cum media Philosophi lectionem Philosophiæ, hora tertia, Theologi theologiæ lectionem excipiant; post lectionem ad horam sesqui sextam studeant.

Finito studio, piæ lectioni intersint omnes; deinde cœnent et ea quæ dicta sunt de prandio observent, visitent Sanctissimum Sacramentum, et relaxationi animi indulgeant.

Hora octava cum quadrante conveniant omnes in oratorium ad preces serotinas.

Silentium accurate servetur excepto Recreationum tempore.

Qui tenentur ad Horas canonicas recitent primam ante preces quæ præmittuntur orationi mentali; post jentaculum, tertiam, sextam et nonam. Post exercitationem Theologicam, vesperas cum completorio; post preces serotinas, Matutinum cum Laudibus recitent pro die sequenti.

Diebus Dominicis et festivis, post Meditationem et concionem, missa principalis celebretur; hora tertia vesperæ cum completorio recitentur. Explanatio Sacræ Scripturæ quam singuli prælegere debent, habeatur. Cætera ut aliis diebus.

Bis in hebdomade concio habeatur et attente audiatur. Bis pariter de casibus conscientiæ collatio fiat.

Postquam autem Regulas et Statuta nostra exposuimus, fratres et successores nostros obsecramus in Domino, ut pios usus quos plerosque a piissimæ memoriæ Claudio Francisco Poullart des Places, sacerdote ac institutore nostro accepimus, studiose retineant : imprimisque meminerint Sodalitium Spiritui Sancto sub Immaculatæ Virginis tutela consecratum ipsius Sancti Spiritus

lumine et ardore regi debere, nihilque a nobis et a nostris omitti oportere quominus Sanctissimæ Matris Dei apud eum Patrocinium nobis in perpetuum promereamur : Ipsam diligamus ut Matrem nostram ; revereamur ut Dominam ; ut Deiparam frequenter laudemus et sicut hactenus fecimus, Litanias ejus et coronam singulis diebus recitemus; in cunctis exercitiis nostris et in necessitatibus Ipsam post Spiritum Sanctum invocemus; in vigilia Immaculatæ Conceptionis ejus jejunemus; utinam et in aliis ejus festivitatibus idem præstare possimus. Loca sacra in quibus specialiter colitur, visitemus; insignibus ejus ornemur; sit nobis pro sigillo et stemmate imago Spiritus Sancti cum imagine aut saltem nomine Beatæ Virginis. Talis erit *Tutela Domus.* Denique Sanctorum Ecclesiæ Doctorum vestigiis insistentes, quicquid amoris et devotionis legitimique cultus potentissimæ Matri Dei tribui potest, tribuamus et a fidelibus tribui procuremus; *ad laudem enim pertinet Conditoris,* inquiunt sancti Patres, *quicquid genitrici suæ impensum fuerit.*

1. — Quotidie recitant omnes coronam Beatæ Virginis.

2. — Singulis diebus novies Laudatur Immaculata B. V. et postulatur per ipsam munditia cordis et corporis.

3. — In precibus matutinis et vespertinis invocatur B. V. per salutationem angelicam.

4. — Quoties inchoatur aliquod exercitium præmittitur cum Veni Scte Spiritus eadem Salutatio angelica; et terminantur exercitia per antiphonam *Sub tuum.*

5. — Singulis diebus post cœnam recitatur antiphona *Inviolata* cum oratione propria.

6. — Singulis diebus recitantur Litaniæ B. V. flexis genibus.

7. — Jejunant omnes in vigilia Immaculatæ Conceptionis : idem plurimi faciunt in aliis B. V. festivitatibus.

8. — Nemo est nostrum imo et nostrorum qui non sit inscriptus sodalitatibus Rosarii et Scapularis B. V. Quinetiam plures inscripti sunt præterea sodalitio Patrocinii B. V.

9. — Plures peregrinationem suscipiunt ad loca B. V. specialiter consecrata.

10. — Omnes scholastici visitant bis singulis diebus oratorium B. V. consecratum in Ecclesia Scti Stephani a Græcis; idem faciunt cæteri e nostris quoties occasio sese offert.

11. — Multi etiam ex nostris jejunant in sabbato in honorem B. Virginis.

12. — Multi etiam recitant Officium parvum usu Ecclesiæ approbatum.

13. — Multi pariter psalterium a sancto Bonaventura in honorem B. V. elaboratum recitant.

14. — Plures singulis sabbatis Eucharistiam percipiunt.

15. — Nemo nostrum est qui B. Virg. cultum promovere apud alios non satagat.

Erubescant ergo qui in cultum B. Virginis parum nos propensos dicunt et calumniantur (1).

De christiana pietate erga Deiparam.

Porro beatissimam Virginem Mariam Matrem Domini nostri Jesu Christi diligamus ut Matrem, timeamus ut dominam, veneremur ut reginam ac dominam; ut Deiparam per frequentes laudes colamus, et denique quicquid amoris et devotionis, pietatis et Religionis universique cultus huic divinæ matri tribui potest, in omne illud viscera amoris erumpant; non solum autem intra limites domesticos dicta pietas erga protectricem nostram contineatur, sed apud christianum populum eam dilatare et elucidare omni conatu allaboremus.

Omnes flexis genibus litanias Beatæ Mariæ Virginis recitent, et coronam ejus.

Jejunium in vigilia Conceptionis B. Virginis servetur.

Et in aliis ejusdem festivitatibus, si possibile est jejunent.

Sigillum sodalitatis erit imago Spiritus Sancti et B. Virginis cujus in parte anteriori majoris portæ collocetur imago cum hac inscriptione : *Tutela domus.*

Denique nullam occasionem augendi cultus Deiparæ, ac significandam ab ea dependentiam prætermittant.

Semel in anno peregrinatio fiet ab aliquibus ex Sodalitio ad virginem miraculosam, ut D. Carnutensem, D. de Lætitia et D. de Cleriaco.

(1) Les Jansénistes avaient accusé les prêtres du Saint-Esprit d'être, malgré leur consécration à l'Immaculée-Conception, peu dévots à la Sainte Vierge; d'où ce défi aux calomniateurs par l'énumération des pratiques en usage dans la Société.

IX

Approbationes Regularum Congregationis Sancti Spiritus.

I. — *Approbatio Archiepiscopi Parisiensis.*

Data die 2 Januarii 1734.

C.-Gasp.-Guillelmus de Vintimille, ex comitibus Massiliæ, miseratione Divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia, Parisiensis Episcopus, Dux Sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Regii Ordinis Sancti Spiritus Commendator, etc., etc...

Dilectis nobis in Christo Superiori et Directoribus Seminarii Sancto Spiritui sub Immaculatæ Virginis tutela dicati, Salutem in Domino.

Regulas et Constitutiones Sodalitii vestri, quas partim a venerabili viro Claudio Francisco des Places Sacerdote et Institutore vestro suscepistis, partim vobis ipsis post longam et felicem experientiam conscripsistis, legimus attente et expendimus, quarum tenor infra sequitur. Has igitur Regulas et Constitutiones, mature ponderatas, dignas judicavimus quæ auctoritate nostra firmentur, aptissimasque quibus Sodalitium vestrum et Seminarium tum ad Ecclesiæ Gallicanæ, tum ad nostræ præcipue Diœcesis utilitatem dirigantur. In quorum fidem, præsentes litteras manu nostra obsignavimus, et a Secretario nostro subsignari, sigilloque nostræ Cameræ communiri jussimus.

Datum Parisiis, anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo quarto, die vero mensis Januarii secunda.

† CAROLUS, *Archiepiscopus Parisiensis.*

De Mandato Illustrissimi ac Reverendissimi Domini mei Domini Archiepiscopi Parisiensis.

MARTIN.

(Loco † Sigilli.)

II. — *Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide.*

Datun die 7 Februarii anno 1824.

Superior et Sacerdotes Sodalitatis et Seminarii quod Sancti Spiritus nuncupatur, et Parisiis, sub Immaculatæ Virginis tutela, multos ante annos erectum est, jamdudum ejusdem Sodalitatis et Seminarii Regulas, jam ab anno 1734 ab Archiepiscopo Parisiensi Carolo-Gaspare-Guillelmo de Vintimille approbatas, et decem in capita divisas, Sacræ Congregationi obtulerunt, ab eaque postularunt ut eas, et Ipsa, auctoritate sua approbaret. Id se præstituram Sacra Congregatio respondit, dummodo Superior et Sacerdotes Regulis illis novam Regulam adderent, qua ediceretur ut quæ ad Missiones illas exercendas pertinent, quarum curam memoratæ superius Sodalitatis et Seminarii gerunt, aut gerent, ea in posterum cum apostolicæ Sedis intelligentia atque approbatione tractari atque expediri debeant. Qua de re, cum illi libentissisme assensi essent, actum est hodierna die de approbatione concedendâ, et illata nova illa Regula in caput primum, post verba in quibus agitur de Archiepiscopi Parisiensis in Sodalitatem et Seminarium potestate, factaque omnium et singularum relatione per R. P. D Petrum Caprano, Archiepiscorum Iconiensem, Sacra Congregatio easdem prudenter sapienterque excogitatas judicavit et aptissimas ad Missionarios in omni officii sui genere informandos, censuitque dignissimas approbatione esse, easque propterea approbavit et confirmavit, jussitque ut huic decreto universus earum tenor subjiciatur.

Datum Romæ, ex Ædibus dictæ Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, die 7 Februarii anni 1824.

Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

JULIUS M., cardinalis DE SOMALIA.
Sacri Collegii Decanus Pro-Præfectus.

Petrus CAPRANO, *Archiepiscopus Iconiensis,*
Secretarius.

(Loco ✝ Sigilli.)

III. — *Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide.*

Datum die 11 Martii anno 1848.

Superior et Sacerdotes Sodalitii ac Seminarii Sancti Spiritus, die 14 Decembris 1847, Lutetiæ Parisiorum in peculiarem cœtum convenerunt, ut de iis expresse agerent, quæ ad plenam perfectamque Instituti directionem pertinerent. Itaque, ob recens incrementum Congregationis Sancti Spiritus, necnon ob amplificationem finis eidem præstituti, Regulas Societatis jam ab anno 1734 ab Archiepiscopo Parisiensi approbatas, ac dein a Sacræ Congregationis de Propaganda Fide sancitas ac confirmatas decreto diei 7 Februarii 1824, quibusdam adjectionibus ac variationibus subjiciendas existimarunt, ut præsenti Sodalitatis conditioni atque ejusdem Sacerdotum vocationi apprime responderent. Quibus peractis, veteribusque Regulis opportune insertis, approbationem atque sanctionem Sacri Concilii Christiano Nomini Propagando humiliter implorarunt. Cum igitur hæc omnia R. P. D. Alexander Barnabo, ejusdem Sacri Consilii Pro-secretarius, in generali conventu diei 21 Februarii 1848 examinanda retulisset, Eminentissimi ac Reverendissimi Patres, paucis vel additis vel immutatis, prout in earumdem tenore huic decreto ex eorum jussu adjiciendo videre est, Regulas seu Constitutiones Seminarii Sancti Spiritus nova hac forma concinnatas iterum confirmaverunt atque probaverunt, easque ab omnibus qui huic Seminario nomen dederunt vel dabunt in posterum servari jusserunt.

Datum Romæ, ex Ædibus Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, die undecima mensis Martii anni 1848.

Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

J. Ph. Card. Fransonius, *Præfectus.*

Alexander Barnabo, *Pro-Secretarius.*

(Loco ✠ Sigilli.)

X

Documents relatifs à l'Acte d'Union du P. Libermann et de ses disciples à la Congrégation du Saint-Esprit.

ARCHIVIO DELLA S. C. DE PROP. FIDE. — ATTI DELLA S. C. DELL' ANNO 1848

1° *Rapport de Mgr Barnabò, Secrétaire de la Propagande, en vue de la Congrégation générale du 4 Séptembre 1848.*

Emin. e Revmi Signori,

In tre separati articoli si offrono al saggio discernimento ed alla autorevole deliberazione delle Eminenze VV. Revme altrettanti oggetti fra loro distinti i quali forniscono la materia alla presente ponenza. Il primo si è un progetto ideato dai due Superiori del Seminario di S. Spirito e della Società dei missionarii di Amiens di unire cioè le due Congregazioni in una sola la quale abbia il nome e le costituzioni del Seminario dello Spirito Santo. Trattasi nel secondo di scegliere un successore al defunto vicario apostolico del Madagascar. Finalmente..

ARTICOLO I. — Progetto di unione delle due congregazioni del Seminario dello Spirito Santo, e dei missionarii del Cuor di Maria.

Il Sig. Abb. Monnet attual Superiore della Congregazione del Seminario dello Spirito Santo a Parigi colla lettera che l'EE. VV. sono pregate di leggere in Sommario al num. I. espone che il Sig. Ab. Libermann gli ha esternato il desiderio di unire al seminario di S. Spirito la società cui egli presiede dei missionarii di Amiens detta del S. Cuor di Maria. In essa il Sig. Monnet dichiara che una tale fusione è anche da lui bramata ardentemente pei vantaggi che ambedue le Congregazioni ne ritrarrebbero. L'Ab. Libermann in pari tempo nella lettera riportata in sommario al num. 2. dopo avere risposto all'invito fattogli dall'Emin. Prefetto di proporre un qualche soggetto idoneo pel Vicariato Apostolico del Madagascar espone direttamente alla S. C. le trattative che ha istituite coll'Abb. Monnet a fine di operare col consentimento della

Propaganda l'unione della società sua con quella dello Spirito Santo suddetta.

Le ragioni che possono addursi a favore della proggettata unione sono enumerate nel Pro-memoria che il Sig. Abb. Lœvenbruck primo assistente della Congregazione dello Spirito Santo ha presentato in persona all'Emin. Prefetto e che si umilia in Sommario all'Eminenze Vostre sotto il num. 3. Questo sacerdote è stato deputato egualmente dai rimembrati due superiori a trattare in Roma l'affare dell'unione ed a somministrare all'uopo gli opportuni schiarimenti. Egli adunque nel Pro-memoria citato espone i motivi che fanno desiderare la fusione della Congregazione di Amiens con quella del S. Spirito, riducendoli ai seguenti capi :

Le due società per le loro Costituzioni hanno identico il fine. Quella di Amiens per la fusione acquisterebbe in Francia l'esistenza legale, di cui è priva, e che a lei è necessaria onde non abbia a soggiacere ad una dissoluzione d'altronde non lontana. La Congregazione dello Spirito Santo si consoliderebbe coll'acquisto di un numero considerevole di ottimi sacerdoti. Le collisioni che hanno già incomminciato ad aver luogo fra i missionarii delle due Congregazioni al Senegal ed a Bourbon, e che potrebbero moltiplicarsi in progresso, cesserebbero intieramente. L'Abb. Libermann dotato di un ottimo spirito ed accetto a tutti i membri di entrambe le società sarebbe senza dubbio chiamato al regime delle due Congregazioni riunite in una sola, e intanto l'Abb. Monnet il quale si è sperimentato più atto all'esercizio del ministero nelle missioni di quello che a dirigere una società, potrebbe a quelle nuovamente dedicarsi. Le due società riunite sotto un medesimo capo costituirebbero un corpo più solido e più capace di affrontare le difficoltà che nelle attuali vicende della Francia sono inevitabili. Finalmente la casa dello Spirito S. a Parigi può contenere tutto il personale delle due Congregazioni riunite e fuse in una sola. Ora con ciò si otterrebbe un risparmio notabilissimo nelle spese, e si provvederebbe alla conservazione dei missionarii di Amiens, la congregazione dei quali per mancanza di risorze economiche andrebbe d'altronde per necessità a dileguarsi.

Stando dunque le cose in questi termini ed avendovi per parte dei membri delle due società le migliori disposizioni all'unione sembra ottimo il partito di effettuarla. Giudicheranno però l'Eminenze Vostre nel saggio loro discernimento, se sia quella sotto ogni rapporto conveniente ed opportuna, e quindi se il concepito proggetto abbia a realizzarsi.

2° Sentence de la Congrégation générale des Cardinaux de la Propagande, le 4 Septembre 1848.

Dubbi

1. Se debba approvarsi l'unione della società dei missionarii del S. Cuore di Maria colla Cong. dello Spirito Santo nel modo proposto, cosicchè cessando fin d'ora la prima congregazione sotto il titolo del S. Cuore di Maria vengano gli alunni incorporati in quella dello Spirito Santo (1)?

2. Se abbia a supplicarsi il S. P. a nominare l'Ab. Monnet, attual superiore del seminario di S. Spirito, al Vicar. Ap. del Madagascar con carattere vescovile e titolo in partibus, ovvero se debbano proporsi alla S. C. altri soggetti, quando si abbiano le notizie che si attendono dal Madagascar e dal Nunzio di Parigi?

3. Se debbano senza indugio spedirsi nuovi missionarii al Madagascar?

4. Se convenga smembrare da quel Vicariato Apost. le tre isole francesi, Nossi-Be, S. Maria e Mayotte per farne una distinta Prefettura simile a quelle che si trovano nelle colonie?

In congregatione generali de Prop. Fide habita die 4 Septemb. 1848 ad proposita dubbia, me infrascripto referente, EE. ac RR. Patres responderunt :

Ad I. Affirmative.

Ad II. Affirmative ad primam partem, negative ad secundam.

Ad III. Affirmative.

Ad IV. Affirmative.

Ita est.

J. Ph. Card. Fransonius, *Præf. et Pon.*

3° Approbation et confirmation par le Souverain Pontife le 10 Septembre 1848.

Ex audientia SSmi die 10 Septembris 1848.

SSmus, audita relatione, suffragium EE. PP. in omnibus benigne probavit et confirmavit.

Al. Barnabò, *a Secretis.*

(1) C'est en ces termes que la question de droit à juger est formulée à la reunion plénière des Cardinaux de la Propagande :

I. — Y a-t il lieu d'approuver l'union de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie avec la Congrégation du Saint-Esprit, de la manière proposée, c'est-à-dire que la Société du Saint-Cœur de Marie, cessant d'exister à partir de ce jour, ses membres soient incorporés dans la Congrégation du Saint-Esprit?

La réponse des Cardinaux, confirmée par le Souverain Pontife, est : Affirmative.

Documents accompagnant le Rapport du Secrétaire imprimés et distribués aux Cardinaux pour la Congrégation générale du 4 Septembre 1848.

4° *Num. I. Lettera del Sig. Abb. Monnet, Superiore attuale del Seminario dello Spirito Santo, all' Emin. Prefetto, nella quale propone di unire la sua Congregazione con quella dei Missionnari di Amiens.*

Paris, le 5 juillet 1848.

Éminence très Révérendissime,

Depuis que mes confrères m'ont élu Supérieur Général de notre Congrégation, ainsi que du Séminaire, je leur ai communiqué l'ouverture que m'avait faite M. Libermann, dans le désir d'opérer la réunion des deux congrégations. Je désire cette fusion de tout mon cœur, je la crois fort utile pour le bien des deux congrégations, qui ont le même but et qui se trouvent déjà en présence dans plusieurs endroits, notamment à Bourbon et au Sénégal. J'envoie donc M. Lœvenbruck, mon premier assistant, ayant déjà la confiance de Votre Éminence, et que je délègue à cet effet, avec plein pouvoir de traiter cette affaire avec Votre Éminence, pour la réunion que désirent ardemment les deux congrégations. Il est bien entendu que la congrégation admettrait nos constitutions, déjà approuvées deux fois par la Sacrée Propagande et par le Gouvernement français, ce qui nous donne des privilèges que nous devons garder. Tous mes confrères m'ayant donné plein pouvoir, je confère toute mon autorité, « quantum possum », à M. Lœvenbruck, pour traiter cette affaire et obtenir le consentement de Votre Éminence.

Je dois déclarer à Votre Éminence que, devant Dieu, je regarde cette réunion comme un puissant moyen de persévérance pour nos deux cents missionnaires dispersés dans nos différentes colonies, et comme un grand appui pour le Séminaire où doivent être formés les sujets nombreux destinés aux missions.

Je m'en rapporterai à la sagesse de Votre Éminence, et me soumettrai à l'avis qu'elle voudra bien me transmettre.

Immédiatement après avoir reçu l'approbation de Votre Éminence, M. Libermann et moi donnerons notre démission, et on procédera à l'élection d'un Supérieur Général.

J'ai l'honneur d'être...

Monnet,
Supérieur de la Congrégation
et du Séminaire du Saint-Esprit.

5° *Num. II. Lettre de l'Abbé Libermann, Supérieur des missionnaires d'Amiens à la Sacrée Congrégation.*

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je devais répondre, il y a déjà quelque temps, à la lettre dont vous daignâtes m'honorer en date du 7 juin dernier. Les événements de Paris m'ayant empêché de prendre les renseignements que ma réponse demandait, j'ai été en retard. D'après informations prises, j'ai appris que la famille de M. l'Abbé Weber est malheureusement atteinte d'une maladie qui donnerait à craindre pour l'état de la santé de ce digne et excellent ecclésiastique...

Votre Éminence désire que je lui indique quelques autres prêtres missionnaires dignes du choix de la S. Congrégation pour le Vicariat Apostolique de Madagascar : je crois me conformer à ses intentions en proposant un homme qui, je ne doute pas, répondra dignement aux désirs de la S. Congrégation pour le bien de la mission de Madagascar, et sa promotion produira en outre un bien considérable pour les œuvres dont s'occupent la Congrégation du Saint-Esprit et celle du Saint-Cœur de Marie. Veuillez bien me permettre de m'expliquer brièvement à ce sujet.

Depuis la nomination de M. l'Abbé Monnet à la supériorité de la Congrégation du Saint-Esprit, ce digne supérieur et moi nous nous occupons sérieusement d'opérer la réunion des deux sociétés et d'en former une seule avec l'approbation de Votre Éminence. L'intimité qui a toujours existé entre M. l'Abbé Monnet et moi a donné l'espoir d'arriver à la solution des difficultés que présente ce projet.

En effet, les esprits et les cœurs sont déjà unis et le projet est fort avancé. M. l'Abbé Lœvenbruck porteur de cette lettre est chargé de rendre compte de notre plan à Votre Éminence.

Une seule difficulté nous arrête, à savoir quel supérieur se donnera la Congrégation après la réunion ; j'aurais proposé bien volontiers que les deux supérieurs donnassent leur démission et qu'on avisât à une nouvelle élection, mais ce n'eût pas été agir avec droiture que de faire cette proposition, car je crois que la majorité des membres de la nouvelle société étant de la Congrégation dont je suis le chef, je ne pouvais manquer d'être supérieur de la nouvelle congrégation. M. l'Abbé Monnet a plusieurs fois offert sa démission afin qu'on me nommât, mais ses confrères ne pouvaient y consentir, l'honneur de leur société aurait pu être compromis, nous étions à chercher une solution à cette difficulté, lorsque la lettre dont Votre Éminence

m'honore m'apprit que la S. Congrégation demande un sujet digne d'être promu au Vicariat Apostolique de Madagascar, j'ai pensé que M. l'Abbé Monnet serait l'homme le plus capable de remplir cette fonction, et de s'en acquitter avec fruit, ayant une connaissance exacte du pays et de sa langue : j'ai donc parlé de cet objet aux membres de sa communauté du Saint-Esprit qui tous unanimement croient leur supérieur digne et capable de remplir les devoirs de cette charge et pensent que ce serait le moyen le plus sûr d'obvier à la dernière difficulté qui reste à l'union tant désirée des deux sociétés ; je me suis donc offert à en faire la proposition à Votre Éminence.

Il me reste à rendre compte des dispositions de M. l'Abbé Monnet pour cette dignité.

Je dois dire qu'il n'a accepté la supériorité de la Congrégation du Saint-Esprit que parce qu'il ne pouvait faire autrement ; il l'a fait à regret, parce qu'il n'avait d'autre désir que de consumer ses forces à la gloire de Dieu dans les missions et de ne prendre de repos que lorsqu'il ne pourrait plus se rendre utile à la propagation de la foi ; de plus il n'a accepté la supériorité que pour un temps, se réservant le pouvoir de quitter quand on n'aura plus besoin de le conserver en Europe.

Parmi les missions vers lesquelles il se sent toujours le plus d'attrait, Madagascar tient le premier rang ; Votre Éminence peut donc être assurée qu'il acceptera cette mission. Reste une difficulté : M. Monnet voudrait-il accepter la charge de Vicaire Apostolique et la dignité éminente qui y est attachée ?

Il est vrai que s'il avait contribué en quoi que ce soit à sa promotion, l'inquiétude de sa conscience l'empêcherait d'accepter, mais étant resté entièrement étranger à cette proposition et y trouvant pour lui plus de charges et de dangers que d'honneur, je puis dire avec certitude qu'il acceptera.

Telle est, Éminence Révérendissime, la proposition que j'ai à présenter à votre sagesse. J'ai la confiance qu'elle accueillera mes paroles avec bonté ; quelle que soit la décision qu'elle daignera prendre, pour moi cette décision sera l'expression de la divine volonté, je la recevrai avec la plus entière soumission et je m'y conformerai avec joie et reconnaissance. Daignez agréer l'hommage...

Amiens, 7 juillet 1848.

F. LIBERMANN, *Prêtre,*
Sup. des Mis. du Saint-Cœur de Marie.

6° *Num. III. Mémoire produit à la Sacrée Congrégation par l'Abbé Lœwenbruck, premier assistant de la Congrégation du Saint-Esprit,*

dans lequel sont énumérés les motifs qui peuvent être invoqués en faveur de l'union demandée des deux sociétés.

RAISONS QUI FONT DÉSIRER LA FUSION

1. Les deux congrégations, d'après leurs règles et constitutions, ont le même but.

2. Par la fusion, celle du Saint-Esprit se consolide par l'acquisition d'un excellent et nombreux personnel ; et celle du Saint-Cœur de Marie sera mieux abritée sous l'égide de l'existence légale, qu'elle ne pourrait peut-être jamais obtenir en France, comme la possède celle du Saint-Esprit.

3. Au Sénégal et à l'île Bourbon les missionnaires des deux sociétés sont déjà un peu en conflit ; plus tard il pourrait en être de même ailleurs et en résulter de très graves inconvénients ; tandis que par la fusion on obviera à tout cela infailliblement.

4. M. Libermann a un grand esprit de conciliation, il jouit pleinement de la confiance de tous les membres des deux sociétés et se trouve par conséquent tout à fait apte à diriger toute l'œuvre, tandis que M. Monnet paraît beaucoup plus propre aux missions, pour lesquelles il a une aptitude toute spéciale.

5. Les deux sociétés réunies sous un même supérieur tel que M. Libermann formeront donc un corps à tous égards plus solide et plus capable de se maintenir au milieu des difficultés si grandes des circonstances actuelles de la France.

6. La maison du Saint-Esprit à Paris est assez vaste pour contenir tout le personnel des deux sociétés réunies et fondues en une seule, et il y aura par conséquent grande économie des dépenses, chose très importante dans ces temps de crise financière, qui peut encore durer plusieurs années et compromettre l'existence de la Société, surtout du Saint-Cœur de Marie, dont les ressources présentes sont à peu près nulles, tandis que celles du Saint-Esprit sont jusqu'à ce moment surabondantes.

ARCHIVIO DELLA S. C. DE PROP. FIDE. — *Indice* DELLE LETTERE DELLA S. C. E DEI BIGLIETTI DI MONSIGNOR SEGRETARIO PER ORDINE DI LOCALITA. 1848. 1850. PRIMA PARTE. A. G. VOL. 10.

7° Résumé de la lettre de notification de l'union à M. Monnet.

(Fol. 330). Collegii esteri. — Seminario di S. Spirito e colonie francesi.

Si partecipa al superiore del seminario di S. Spirito la risoluzione della Propaganda del 4 Settembre 1848 di unire insieme l'Istituto o Con-

gregazione dei Maristi cogli alunni della Congregazione del seminario di S. Spirito a Parigi sotto il governo di un solo superiore ; s'impegna a dare esecuzione ad una tale rizoluzione, cosichè cessando fin d'ora la prima congregazione sotto il titolo del S. Cuor di Maria vengano gli alunni incorporati in quella dello Spirito Santo. Fol. 700.

ARCHIVIO DELLA S. C. DE PROP. FIDE. — LETTERE E DECRETI DELLA S. C. E BIGLIETTI DI MONSIGNOR SEGRETARIO, 1848. VOL. 337.

8° *Dé. êche au Nonce apostolique en France pour lui notifier la décision de la Propagande.*

(Fol. 700). Monsignor Fornari arcivescovo di Nicea nunzio apostolico in Parigi. 26 settembre 1848.

Nell'ultima adunanza generale della S. C. è stato scelto a vicario apostolico del Madagascar il Sig. Ab. Monnet superiore del seminario di S. Spirito, ma in pari tempo la S. C. ha risoluto di formare delle tre isole adjacenti S. Maria, Nossi-bé e Mayotte una Prefettura apostolica. Io ne ho scritto con questo stesso ordinario al suddetto Signore Abbate Monnet, invitandolo a proporre a V. S. un soggetto abile per quell'officio. Ella vorrà poi compiacersi di fare le opportune prattiche per riconoscere la idoneità del soggetto, e quindi se la proposta Le sarà di soddisfazione, potrà senz'altro rilasciargli l'analoga patente, che a tal fine Le compiego col nome in bianco. In questa circostanza Le do ancora notizia che la Propaganda ha annuito all'istanza dell'unione della Società del S. Cuor di Maria alla congregazione del Seminario di S. Spirito; istanza che era statta fatta alla Progaganda dai superiori, e dagli alunni di ambedue questi Istituti pii.

9° *Lettre de notification à M. Monnet* (Ib. fol. 100).

Quæ pro unienda Congregationi isti societate sub titulo SS. Cordis B. M. V. recenter in Galliis fundata, de utriusque Instituti superiorum, necnon alumnorum consensu exposita fuerunt huic Sacræ Congregationi, ea in generali conventu habito die 4 huius mensis Eminmi PP. mature perpendenda susceperunt. Placuit porro iisdem ex tenore precum vestrarum agnoscere quemadmodum vos ad maiorem Dei gloriam attendentes, et de animarum salute uberiori cum fructu collatis in unum viribus efficacius procuranda solliciti, in id consilii deveneritis, ut quemadmodum unus idemque finis et scopus est utriusque Congregationis, ita etiam ex nunc unica esse incipiat congregatio. Ita enim arctiori inter sese caritatis vinculo uniti alumni sub unius superioris

regimine, et iisdem regulis informati, uno eodemque animo et conatu ad evangelii lucem afferendam iis qui adhuc in umbra mortis sedent, præcipue per ministerium verbi qui finis est societatum harum melius intendent. Quibus quidem aliisque quæ a vobis Sac. Congregationis examini subiecta fuerunt, perpensis, EE. PP. propositionem vestram approbandam censuerunt.

Quapropter vestrum nunc erit negotium istud unionis duarum congregationum vestrarum ita perficere ut cessante ex nunc ea quæ sub titulo est Smi Cordis B. M. V, istius socii et alumni aggregentur Congregationi S. Spiritus eiusque socii et alumni fiant eorumdem iurium et privilegiorum participes, necnon iisdem disciplinæ regulis subiecti. Eia ergo, satagite nunc magis, ut virtutum omnium, ecclesiasticarum præsertim, exemplar effecti, maiori atque zelo pro Dei gloria et animarum salute zelari non desinatis, quo et de Ecclesia Dei bene in dies mereamini, et immarcescibilem gloriæ coronam in cœlis percipiatis.

Nunc vero quod ad me peculiariter attinet, Dom. Tuæ gratulor, ita votis tuis satisfactum, et Deum precor ut tibi bona omnia largiatur.

Romæ ex Ædibus S. Congregationis de Propaganda Fide, die 26 Septembris 1848.

Dominationis tuæ studiosissimus.

J. Ph. Card. Fransonius, Præf.

Alexander Barnabò, *a secretis.*

10° *Même lettre à M. Libermann avec modification de termes.*

Simile per l'Abb. Libermann superiore della Società del S. Cuore di Maria incominciandola però col seguente cambiamento : Quæ pro unienda Congregationi seminarii S. Spiritus Societate ista, de utriusque etc. ut Supra.

Archives de la S. C. de la Propagande. — Écrits originaux ayant servi dans les Congrégations générales de l'année 1848. — Vol. 970.

11° *Lettre adressée de Rome même au Cardinal Préfet de la Propagande, par le P. Libermann le 4 Novembre 1848 pour demander des modifications aux Constitutions.*

Éminence Révérendissime,

La bonté bienveillante et toute paternelle avec laquelle vous avez daigné me recevoir et confirmer mon élection à la supériorité de la

Congrégation du St-Esprit, sous l'invocation de l'Immaculé Cœur de Marie (1), m'engage à vous adresser, au nom de tous mes confrères, la présente supplique dans le but d'obtenir de la Sacrée Congrégation la faveur insigne de quelques modifications aux constitutions, exigées par l'état présent de la société et son bien à venir. Ces modifications ne se rapportent qu'à deux points. Le premier, celui qui nous paraît le plus important, regarde la pauvreté évangélique.

Les constitutions du St-Esprit permettent aux membres de la Congrégation le libre emploi, pour leur usage particulier, de tous les biens patrimoniaux et de leurs revenus; elles les autorisent en outre à employer, comme bon leur semble, à leur usage personnel, les sommes qu'ils reçoivent dans l'exercice de leurs fonctions saintes, sous la seule condition de verser, à la fin de chaque année, leur superflu entre les mains du Procureur, sans rendre compte à personne de leurs dépenses.

La Congrégation du St-Esprit, actuellement fortifiée par son union avec la Société du Saint et Immaculé Cœur de Marie, désire vivement qu'il soit fait à cet article important une modification en rapport avec son nouvel état; et c'est en son nom que j'en adresse très humblement la demande à la Sacrée Congrégation.

Nous désirons tous unanimement assurer parmi nous, si tel est son bon plaisir, la pratique de la pauvreté sur les bases suivantes. Tous les membres de la Congrégation, par leur entrée dans la société, s'engagent : 1° à renoncer à l'usage pour leur propre personne de tout bien ou revenu dont les constitutions leur laissent la propriété et la disposition (Chap. premier, art. 6); 2° à n'avoir entre les mains aucune somme d'argent, même pour en disposer en faveur d'autrui, sans l'autorisation du supérieur; 3° dans le cas où le supérieur leur remettrait de l'argent pour leurs dépenses, le temps et les circonstances qui ont donné lieu à cette exception ayant cessé, ils lui rendront compte de leurs dépenses et lui remettront ce qui leur restera en main.

Les motifs qui nous engagent à supplier la Sacrée Congrégation de nous accorder cette modification sont :

1° Que la pratique d'une pauvreté imparfaite, telle qu'elle est exprimée dans les constitutions du St-Esprit, nous paraît incompatible avec la vie de communauté que nous devons mener partout.

De plus elle nous semble absolument insuffisante pour conserver la ferveur et le zèle des membres de la communauté répandus dans les missions, d'après l'expérience que nous avons des colonies, nous avons tout lieu de craindre que le plus grand relâchement et les plus graves désordres ne s'introduisent dans les communautés qui y seraient établies sans une plus grande pauvreté.

2° Le second motif est pris dans la position actuelle de la Société.

(1) Le décret autorisant le nouveau sous-titre est du 3 novembre 1848.

Plus des trois quarts de ses membres sont habitués à la pratique de la pauvreté telle que nous la demandons à la Sacrée Congrégation. Ils la regardent avec amour, comme une sauvegarde contre les dangers multipliés qu'ils ont à courir sans cesse. Les membres de l'ancienne Congrégation du Saint-Cœur de Marie y tiennent tellement qu'ils n'auraient voulu consentir à la réunion de leur Société à celle du St-Esprit qu'à cette condition, si leur profond respect et leur aveugle soumission envers Votre Éminence Revme et la S. Cong. ne les avait portés à s'abandonner entièrement entre vos mains. Le respectable ecclésiastique envoyé de concert par les deux Sociétés pour proposer à Votre Émin. Rme le projet de leur fusion était chargé par elles de proposer en même temps ce que nous demandons ici. L'unique motif qui l'a empêché de le faire, comme il me l'a expliqué depuis, était la crainte de demander des modifications aux constitutions si peu de temps après en avoir sollicité l'approbation, jointe à la conviction où il était que je les demanderais moi-même, après mon élection, plus convenablement et plus efficacement, et qu'une pareille grâce unanimement sollicitée ne serait jamais refusée par la S. Cong.

3e motif. D'après la connaissance que nous avons du jeune clergé de France, nous avons la certitude qu'avec la pauvreté pratiquée comme le prescrivent actuellement les constitutions, très peu d'ecclésiastiques zélés se présenteront pour entrer dans la Congrégation. Nous n'aurions que des médiocrités et des amateurs du bien-être, nous nous traînerions ainsi dans l'ornière, à la grande désolation de la Société et des pays dont la S. Congrégation daignera nous confier le soin.

Sans doute je n'aurais pas osé tant insister sur cet article, quelle que soit son importance, si les membres de la Société n'avaient été unanimes à le désirer, comme l'atteste la feuille ci-jointe, et si la majorité des signataires, c'est-à-dire des membres de la communauté du St-Esprit, alors résidents en Europe, n'y avaient ajouté les plus vives instances pour que les choses fussent établies de cette manière. Je sens, il faut l'avouer, que la demande de modifications à introduire dans des constitutions si récemment approuvées renferme quelque chose d'inconvenant. Aussi n'aurais-je pas osé l'adresser à Votre Émin. Rme si nous étions dans une position ordinaire. Mais notre état est tout exceptionnel.

Par la fusion des deux Sociétés, celle du Saint-Esprit acquiert pour ainsi dire un nouvel être : c'est le moment de lui donner cette âme, cette force vitale, si nécessaire pour en faire une servante de Dieu fidèle et utile à son Église. Si nous faisions maintenant l'essai de la pratique imparfaite de la pauvreté, telle qu'elle était prescrite par les constitutions, au bout de très peu de temps l'amour du bien-être s'emparerait d'un certain nombre de membres et la réforme deviendrait

impossible. Aujourd'hui que tous la désirent, nous avons cru qu'il convenait de la demander à la S. Cong.

Le second point sur lequel nous demandons une modification est celui du second ordre. Les constitutions disent (au chap. premier, art. 4) que « les membres de la Société sont de deux ordres. Les premiers mettant en commun le spirituel et le temporel, les seconds ne mettant en commun que le spirituel ».

Le second ordre, qui pouvait offrir des avantages au moment où M. l'Abbé Leguay demandait son approbation, nous paraît, dans l'état actuel de la Société, obscur, anormal et de nulle utilité. Au contraire, il nous donne à redouter des inconvénients et des embarras graves.

Nous supplions donc tous la Sacrée Congrégation de daigner abroger cet article ; ou, si dans sa haute sagesse elle ne juge pas à propos d'accéder à cette demande, nous la prions très humblement d'autoriser le Supérieur de la Société d'ajourner jusqu'à nouvel ordre l'admission de membres dans ce second ordre.

Les inconvénients de cette abrogation ou de cet ajournement seront d'autant moindres que, jusqu'à présent, personne n'a encore été admis dans la Société comme membre du second ordre.

Enfin, Éminence Révérendissime, je prends la liberté de vous adresser une dernière demande, en mon nom et au nom de quelques-uns de nos principaux confrères : c'est que vous daigniez accorder pour cinq ans, au Supérieur Général de la Société, le pouvoir de choisir lui-même, parmi les assistants, celui qui doit le remplacer pendant son absence. D'après les constitutions, ce doit être le plus ancien des assistants, mais dans le moment actuel il pourrait résulter des inconvénients très graves de l'exécution de cette règle.

Daignez agréer.....

F. LIBERMANN, *prêtre, sup.*

Rome, 4 novembre 1848.

12° *Confirmation et sanction de l'élection du P. Libermann comme Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit.*

(792 v.). R. D. Francisco Libermann Superiori seminarii S. Spiritus sub invocatione SSmi Mariæ Cordis. 3 Nov. 1848.

Ex litteris tuis die 28 Octobris proxime elapsi datis intellexi id quod R. D. Monnet Vicarius Apostolicus magnæ insulæ Madagascar paulo ante Lutetiæ Parisiorum Sacræ huic Congregationi scripserat Te nimirum, post ipsius dimissionem, ad munus Societatis S. Spiritus regendæ unanimi alumnorum consensione electum esse. Qua quidem super re id tibi habeo significandum Sacræ Congregationi gratum accidisse quod laudatæ Societatis alumni Dom. Tuam delegerint ut toti præesses

sodalitio, ideoque electionem ipsam ab eadem Sacra Congregatione confirmari ac ratam haberi. Quod si forte ob adiuncta peculiaria, in quibus ultimus Seminarii S. Spiritus Superior dimisit officium, ac tu in eius locum suffectus es, aliquis occurrerit defectus sive in forma electionis, sive in aliis quæ a Constitutionibus requirerentur, S. C. eum sanare intendit, idque Tibi præsentibus litteris declaratum voluit

13° *Décret de la Propagande autorisant l'addition du titre de l'Immaculé Cœur de la Bienheurense Vierge Marie.*

V. — *Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide.*

Datum die 3 Novembris 1848.

Cum Alumni Sodalitii Sancti Spiritus, in urbe Parisiensi, jamdiù pro Missionibus obeundis præsertim instituti, preces ad Sacram Congregationem deferendas curaverint, ut præfato titulo retento, invocationem quoque Immaculati Cordis Beatæ Mariæ Virginis addere possent; Sacra Congregatio, referente infrascripto secretario, votis eorumdem annuendum censuit, atque in posterum præfatum Sodalitium Sancti Spiritus sub invocatione Immaculati Cordis Beatæ Mariæ Virginis designandum indulsit.

Datum Romæ, ex Ædibus Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, hac die 3 Novembris anno 1848.

J. P. Card. Fransonius, *Præf.*

Alexander Barnabò, *a Secretis.*

(Loco Sigilli.)

14° *Lettre adressée à son retour à Paris au Cardinal Préfet de la Propagande par le P. Libermann, le 15 Novembre 1848. — Remerciements et éclaircissements sur les modifications demandées dans la lettre du 4 Novembre 1848.*

Éminence Révérendissime,

Dès mon arrivée à Paris, qui a eu lieu heureusement hier, j'ai montré à mes confrères le décret par lequel la S. C. nous autorise à joindre l'invocation de l'Immaculé Cœur de Marie à celle du Saint-Esprit, et la lettre par laquelle Votre Éminence confirme mon élection. Mes confrères ont tous été comblés de consolation et pénétrés de la plus vive reconnaissance pour toutes les bontés dont Votre Éminence Réveren-

dissime daigne favoriser notre Société. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour répondre dignement à tant de bienfaits, par le zèle et la persévérance avec lesquels nous tâcherons d'inspirer de plus en plus le dévouement le plus parfait au Saint-Siège Apostolique, la plus grande docilité pour tous les désirs et les intentions de la Sacrée Congrégation et l'affection la plus filiale pour votre personne vénérée. Votre Éminence Révérendissime a dû avoir reçu une lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser avant de quitter Rome, pour demander à la S. Congrégation quelques modifications à deux articles de nos constitutions. Comme je crains de ne m'être pas assez clairement expliqué sur le premier article touchant la pauvreté dont j'ai demandé la pratique plus parfaite, je prends la liberté de vous donner ici les éclaircissements nécessaires.

J'ai demandé que les membres de la Société s'engagent à renoncer à l'usage, par leur propre personne, de tout bien ou revenu dont les constitutions leur permettent la propriété et la disposition, et à n'avoir entre les mains aucune somme, même pour en disposer en faveur d'autrui, sans la permission du Supérieur.

Par cette supplique je n'ai pas voulu demander à la S. Congrégation d'exiger le vœu de pauvreté des membres de la Société, mais seulement l'engagement de pratiquer cette vertu dans le sens que j'ai eu l'honneur d'exposer. Si la S. Congrégation daigne nous accorder notre demande, chaque membre aura l'obligation d'observer la vertu de pauvreté ainsi entendue comme une règle approuvée par la S. Congrégation, et la Société sera obligée d'en maintenir la pratique.

Tel est, Éminence, le sens dans lequel nous sommes tous convenus d'adresser notre humble supplique à la S. Congrégation.

Daignez agréer, etc.

Paris, le 15 Novembre 1848.

F. LIBERMANN, *Prêtre, Supérieur.*

DOCUMENTS DE LA S. CONGRÉGATION DES RITES.

15° *Decretum Parisien. Beatificationis et Canonisationis Ven. Servi Dei Francisci-Mariæ-Pauli Libermann Institutoris Congregationis S. C. Mariæ.*

SUPER DUBIO

An constet de Virtutibus Theologalibus Fide, Spe et Charitate in Deum et Proximum, necnon de Cardinalibus Prudentia, Iustitia, Fortitudine ac Temperantia earumque adnexis, in gradu heroico, in casu et ad effectum de quo agitur.

Divina illa virtus, quæ Saulum ex persecutore Christianorum Apostolum et Ecclesiæ Doctorem effecit, prisca suæ potentiæ miracula instaurans, Ven. Dei Servum FRANCISCUM MARIAM PAULUM LIBERMANN e tenebris vocavit in admirabile lumen suum. Hic siquidem pridie Idus Apriles anno reparatæ salutis MDCCCIV, Tabernæ in Alsatia, patre iudaicæ legis doctore, natus et thalmudicis præceptis imbutus, in scepticismum primo prolapsus est : deinde, veritatis agnoscendæ ardore, percitus, catholicæ Fidei historiam studiose intenteque legit : tum ipsi Fidei adeo adhæsit, ut, patris objurgationibus postpositis, secundum et vigesimum annum agens, sacro Baptismate renatus, inter clericos adscitus sit, et quindecim post annis sacerdotio auctus.

Operarium inconfusibilem se præbens, omnibus omnia factus est; mox missiones ad infideles in Africa degentes evangelizandos instituit, electissimo Evangelii præconum cœtu ad hoc excitato, quos Missionarios a Sacro B. M. V. Corde nuncupavit. Verum decimo anno a condita Sodalitate vix elapso, cum Congregatio Spiritus Sancti, ab egregio viro Claudio Francisco Poullart des Places Parisiis anno MDCCII fundata, eodem pertineret — ad informandos nempe alumnos qui Sacris Missionibus apud Nigritas, præsertim in Galliæ Coloniis operam essent daturi — et temporum injuria ob exiguum alumnorum numerum pene labaret; ipse Venerabilis FRANCISCUS LIBERMANN, ut hæc revivisceret, insigne humilitatis exemplum relinquens, occasionem nactus, ei se sociosque suos, arbitratu Apostolicæ Sedis, opportune aggregavit : cui, suffragio adlectus, haud multo post et sanctissime præfuit.

Quæ res Ecclesiæ feliciter evenit : ipsa enim, novis exinde diœcesibus in Gallicis Coloniis constitutis, suos terminos propagavit.

Verum Ven. Dei Servus, post annum decimum quam sacerdos erat creatus, morbo quo jamdiu afflictabatur, gravius tentari cœpit; ex quo cum diu decubuisset et maximos dolores invicto prorsus animo tolerasset, divinæ Voluntati addictissimus, obdormivit in Domino IV Nonas Februarii anno MDCCCLII.

Eius sanctitatis opinio in Galliæ, Italiæ et Africæ regionibus, pluribus, ut fertur, illustrata miraculis, adeo percrebuit, ut tandem, cunctis peractis quæ ad id genus causas ex Apostolicis Constitutionibus sunt præmittenda, examen de ipsius virtutibus sit institutum.

Itaque quatuor in eum finem actionibus disputatum fuit : primo nimirum VIII Idus Maias anno MCMVI in ædibus Rmi Cardinalis Aloysii Oreglia, Ep. Ostiensis et Veliternensis, Causæ Relatoris; deinde ad Vaticanum Idibus Augustis anno MCMVII; tum iterum ad Vaticanum in altera Congregatione præparatoria pridie Nonas Julias MCMIX ; ac denique in generalibus Comitiis ibidem coram SSmo D. N. Pio Papa X habitis, Kalendis Februariis anno MCMX, in quibus a Rmo Cardinali Causæ Relatore proposito dubio : *An constet de Virtutibus Theologalibus Fide, Spe et Charitate in Deum ac Proximum, nec non de Cardinalibus*

Prudentia, Iustitia, Temperantia et Fortitudine earumque adnexis Venerabilis Servi Dei FRANCISCI MARIÆ PAULI LIBERMANN, in gradu heroico, in casu et ad effectum de quo agitur; Reverendissimi Cardinales et Patres Consultores singuli suffragia tulerunt : SSmus vero Dominus Noster sententiam suam ferre distulit, admonens in re tanti momenti a Patre luminum Consilii Spiritum esse poscendum.

Hodierna vero die, oblato sacrosancto Missæ Sacrificio, ad hanc nobiliorem Vaticani aulam accedens et Pontificio solio assidens, Rmos Cardinales accersivit Sebastianum Martinelli, Sacræ Rituum Congregationi Præfectum, et Aloysium Oreglia, Causæ Relatorem, una cum R. P. Alexandro Verde, Sanctæ Fidei Promotore, et me infrascripto Secretario, iisque adstantibus pronunciavit : *Ita constare de Virtutibus Theologalibus Fide, Spe et Charitate in Deum et Proximum, nec non de Cardinalibus Prudentia, Iustitia, Temperantia et Fortitudine earumque adnexis Venerabilis Servi Dei FRANCISCI MARIÆ PAULI LIBERMANN, in gradu heroico, in casu et ad effectum de quo agitur ; ut procedi possit ad discussionem trium miraculorum.*

Hoc autem Decretum publici iuris fieri et in acta Sacrorum Rituum Congregationis referri mandavit, XIII Kalendas Iulii anno MCMX.

Fr. SEBASTIANUS Card. MARTINELLI, S. R. C. *Præfectus.*

(L ✝ S.) Petrus LA FONTAINE, Ep. Charystien, *Secretarius.*

16° *Cause de Béatification du Vénérable Fr. M.-P. Libermann.*

A l'occasion de la constatation de l'héroïcité des vertus du Vénérable Père Libermann, au cours du procès de Béatification, le Promoteur de la Foi souleva une difficulté tirée de l'apparence d'absorption de la Congrégation du Saint-Esprit par le P. Libermann et ses disciples.

A l'objection, Mgr Salotti répondit victorieusement par une exposition historique dont voici la conclusion :

« Nullo itaque pacto potest incusari Dei Famulus, perinde ac si « Congregationem a Spiritu Sancto « ABSORBERE » contenderit : « immo dicendum est, illam « SALVASSE », quæ sex vel octo sodalibus tantummodo constabat, in miserrima conditione versabatur, « et iam erat moritura. Pauca, quæ supra retulimus, satis sunt, ut « unicuique pateat prudens ac laudabilis agendi ratio Venerabilis, qui « nihil suo arbitratu peregit, sed, consilio innixus legati apostolici, « in sententiam illius conjunctionis devenit, quæ præsertim in bonum « veteris Congregationis a Spiritu Sancto redundavit. Vehementer « igitur erravit Censor, juxta quem vir noster illam sodalitatem

« ABSORBERE conatus est : faveat, quæso, illi voci hanc alteram « substituere, nempe SALVARE : et veritas erit in integrum restituta. « Si vero tenor decreti S. Congregationis de Propaganda Fide inspi- « ciatur, quod die 26 Septembris 1848 latum est, magnopere indul- « gentia eluscescet Dei Famuli, qui sodalitatem a se fundatam vidit « ita dissolutam, ut ipse eiusque socii atque alumni regulis Congrega- « tionis a Sancto Spiritu sese omnino subjicerent. En verba decreti : « *Quapropter vestrum erit negotium istud unionis duarum Congregatio-* « *num vestrarum ita perficere, ut CESSANTE EX NUNC EA QUÆ SUB* « *TITULO EST SANCTISSIMI CORDIS BEATÆ MARIÆ VIRGINIS,* « *ISTIUS SOCII ET ALUMNI AGGREGENTUR CONGREGATIONI* « *SANCTI SPIRITUS, EIUSQUE SOCII ET ALUMNI FIANT EORUM-* « *DEM IURIUM ET PRIVILEGIORUM PARTICIPES, NECNON IISDEM* « *DISCIPLINÆ REGULIS SUBJECTI* (1). »

Documents du Conseil d'État.

17° *Premier Avis du Conseil d'État.*

Distribution du 22 Février 1901. N° 1261-1262.

Conseil d'État N° 126 631.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État,

Consulté par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes sur la situation légale de divers établissements congréganistes d'hommes.

Vu, etc...

En ce qui concerne les Pères du Saint-Esprit :

Considérant que la Congrégation du Saint-Esprit, autorisée en 1726, supprimée par la loi du 18 août 1792, rétablie par décret du 2 germinal an XIII, supprimée à nouveau par le décret du 26 septembre 1809, a été reconstituée par l'ordonnance du 3 février 1816, qu'elle a, dès l'origine, joui de la capacité civile, comme les associations de Saint-Lazare et des Missions Étrangères et que cette capacité civile a été également confirmée à son profit par la loi du 2 janvier 1817 ;

Mais considérant qu'il résulte des pièces jointes au dossier qu'en 1845, une association religieuse non autorisée, connue sous le nom de Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, a occupé les bâtiments affectés à la Congrégation, et que cette occupation, dans les conditions où elle

(1) Cf. NOVISSIMA POSITIO Super virtutibus Romæ. Typ. Pontif. in Inst. Pii X. 1909. pp. 12 et 40. Num. 17 et 36. Le changement de caractères d'impression est dans l'original.

s'est faite, a constitué une véritable substitution de l'association des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, à la Congrégation du Saint-Esprit qui allait s'éteindre;

Qu'en 1848, la dénomination sous laquelle cette dernière Congrégation avait été admise dans l'État a été modifiée, et qu'en 1855 de nouveaux actes sont venus compléter une substitution effectuée en dehors du Gouvernement, et sans même que l'Archevêque de Paris, qui exerçait sur la Congrégation la juridiction de l'Ordinaire, ait été avisé;

Qu'en conséquence, sous le nom de la Congrégation du Saint-Esprit, on se trouve aujourd'hui en présence de l'association des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie et que cette association est sans titre pour invoquer le bénéfice de la personnalité civile autrefois reconnue à la Congrégation du Saint-Esprit;

Considérant qu'en 1848, en 1861 et en 1868, l'attention des pouvoirs publics a été appelée sur cette situation nouvelle, dénoncée comme irrégulière par les Ministres de la Marine et les Ministres des Colonies, et que, pour y mettre fin, l'association a sollicité, dès 1868, sa reconnaissance légale, comme association enseignante;

Qu'un décret du 20 février 1874, qui, de l'aveu même du supérieur général, vise et régit toute la Congrégation, la constitue en association vouée à l'enseignement primaire, la reconnaît comme établissement d'utilité publique et approuve ses statuts;

Mais considérant qu'aux termes de l'avis du Conseil d'État du 16 janvier dernier, un décret rendu dans ces conditions ne saurait avoir pour effet de conférer l'existence légale à une congrégation religieuse; que, par suite, l'association dite du Saint-Esprit ne peut s'en prévaloir pour soutenir qu'elle a été constituée de ce fait en établissement reconnu au sens de la loi du 2 janvier 1817;

EST D'AVIS :

Que l'association du Saint-Esprit a cessé d'exister et que celle des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, qui a pris son nom, n'est pas une congrégation religieuse légalement autorisée;

Cet Avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'État, dans sa séance du 14 février 1901.

Le Conseiller d'État, rapporteur,
Signé : SAISSET-SCHNEIDER.

Le Vice-Président du Conseil d'État,
Signé : G. COULON.

Le Maître des Requêtes,
Secrétaire Général du Conseil d'État :
Signé : Marcel TRÉLAT.

18° *Deuxième Avis du Conseil d'État.*

Le Conseil d'État qui, sur le renvoi ordonné par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, a pris connaissance d'un mémoire, en date du 30 mars 1901, présenté au nom de l'Association du Saint-Esprit et tendant à revendiquer pour cette Association le titre de Congrégation autorisée ;

Vu l'avis du Conseil d'État du 14 février 1901 ;

Vu les pièces nouvelles produites et jointes au dossier;

Considérant que l'avis du 14 février 1901 porte que la Congrégation du Saint-Esprit, autorisée en 1726, supprimée par la loi du 18 août 1792, rétablie en vertu du décret du 2 germinal an XIII, supprimée à nouveau par le décret du 26 septembre 1809, a été reconstituée par l'ordonnance du 3 février 1816, qu'elle a, dès l'origine, joui de la capacité civile, comme les associations de Saint-Lazare et des Missions Étrangères, et que cette capacité civile a été également confirmée à son profit par la loi du 2 janvier 1817;

Considérant, d'une part, qu'aucune disposition législative n'a modifié la situation légale de cette Congrégation ;

Considérant, d'autre part, qu'il est établi, par les nouveaux documents joints au dossier, que la Congrégation du Saint-Esprit a continué d'exister en fait, et qu'elle a procédé, à différentes époques, avec l'approbation des Pouvoirs publics, aux actes que lui permettait d'accomplir sa personnalité morale ; que, dans ces conditions, l'existence légale de cette Congrégation est suffisamment justifiée ;

Que, d'ailleurs, la Congrégation ne saurait se prévaloir de son titre pour changer les conditions ou le but de son institution ;

EST D'AVIS :

Que l'Association du Saint-Esprit peut être considérée comme une Congrégation religieuse légalement autorisée.

Cet Avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'État, dans sa séance du 1er Août 1901.

Le Conseiller d'État, rapporteur :
Signé : Saisset-Schneider.

Le Vice-Président du Conseil d'État :
Signé : G. Coulon.

Le Maître des Requêtes,
Secrétaire Général au Conseil d'Etat :
Signé : Marcel Trélat.

Le Conseiller d'État, Directeur Général des Cultes,
Signé : Ch. Dumay.

XI

Documents concernant M. Bourgin, professeur de théologie au Séminaire du Saint-Esprit : « De caritate S. Sedis erga Gallos. » (Archives du Vatican.)

Tome 41 de caritate

A la liste des prêtres émigrés répartis dans les divers diocèses des États Pontificaux, on a ajouté en marge :

Pierre Bourgin, prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit, placé au couvent de Monticelli (diocèse de Tivoli), le 14 mai 1794.

Tome 8 de caritate

Lettre de M. Bourgin à Mgr Caleppi.

Au couvent de Monticelli le 2 juin 1794.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de me présenter plusieurs fois chez vous pour vous faire mes très humbles remerciements, et je n'ai pas eu le bonheur de vous rencontrer. Permettez qu'aujourd'hui je m'acquitte de ce devoir, et daignez agréer mes sentiments de reconnaissance et les vœux que j'adresse au ciel pour votre conservation et pour votre bonheur. Ils sont, je vous l'assure on ne peut plus sincères. J'espère pouvoir vous prouver par ma bonne conduite que je ne suis pas tout à fait indigne de votre protection et de vos bontés. J'ose vous prier, Monseigneur, de vouloir bien me les continuer et de ne pas vous offenser si je m'adresse à vous avec confiance lorsque j'aurai besoin de votre crédit.

Mgr l'Évêque de Tivoli, à qui vous avez eu la bonté de m'adresser, m'a reçu avec une charité toute apostolique : il m'a placé le mieux qu'il a pu, chez de braves religieux, qui veulent bien par-

tager avec moi leur nourriture. Je suis parfaitement content. Je rends mille actions de grâces à la Providence d'avoir bien voulu me traiter si favorablement, et à vous, Monseigneur, d'avoir si charitablement secondé ses vues toujours bienfaisantes. Daigne le ciel répandre ses bénédictions sur un peuple qui nous accorde avec tant de générosité une honnête hospitalité, et en particulier sur toutes les personnes à qui j'ai des obligations.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGIN,
prêtre et professeur au Séminaire du Saint-Esprit.

De Monticelli, le 25 août 1774.

Monseigneur,

Votre charité connue de tout le clergé français qui a reçu par vos soins une honnête hospitalité, la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, les promesses que vous avez faites à Mme la Comtesse di Castellis de vous occuper d'améliorer mon sort, m'inspirent la confiance et me donnent lieu d'espérer que vous ne me refuserez pas la grâce que je prends la liberté de vous demander.

Je suis bien éloigné de me plaindre des respectables religieux chez lesquels je demeure depuis trois mois. Ils ont le meilleur cœur du monde. J'ai été obligé plusieurs fois de refuser par délicatesse bien des petites choses qu'ils m'offraient par honnêteté ; parce qu'à raison de leur grande pauvreté, j'ai voulu me contenter du strict nécessaire. Il est bien clair, Monseigneur, que je suis à charge à ces braves gens, parce qu'à peine trouvent-ils dans leurs aumônes de quoi vivre et s'entretenir bien pauvrement. Or, il se présente une occasion qui sera, je crois, également avantageuse et pour eux et pour moi. Un de mes amis, mon compagnon d'études, et qui a été professeur de philosophie (1) avec moi au Séminaire du Saint-Esprit, m'écrit de Milan que si je veux accepter une chapellenie dans le Milanais, j'y aurai de quoi vivre hon-

(1) Il s'agit évidemment de M. Monshaut.

nêtement que même je pourrai avoir à côté de moi mon frère et un de mes cousins laïcs, mais émigrés comme moi pour cause de religion, et qui sont en Suisse dans la misère. Il m'engage à venir le plus tôt possible en prendre possession. Je crois, Monseigneur, qu'il ne serait pas sage de refuser cette ressource, que la Providence m'offre aujourd'hui. Mais il y a un embarras, c'est de trouver les moyens de faire le voyage, qui ne laissera pas d'être dispendieux, si je suis obligé de vivre dans les auberges, et pour y transporter ma malle qui contient mon peu de linge et mes autres petits effets.

Je suis d'abord résolu de le faire à pied, quelque pénible qu'il me puisse paraître dans cette saison, parce que j'ai trop peu d'argent pour le faire autrement. Mais ne pourrais-je pas obtenir une lettre de recommandation en vertu de laquelle je serais autorisé à demander l'hospitalité dans les différents couvents des villes où je passerais ? En second lieu ne pourrait-on pas me faire parvenir ma malle aux frais du gouvernement ? Je vous supplie, Monseigneur, de prendre ceci en considération. Vous acquérerez par là de nouveaux droits à ma reconnaissance. Si cela n'était pas possible, alors je m'abandonnerais totalement à la Providence qui ne m'a jamais manqué. Dans tous les cas, je vous demanderai pour dernière grâce de vouloir bien me donner la permission d'aller passer quelques jours à Rome. Il m'est indispensable d'y aller avant de partir, tant pour m'acquitter des devoirs que m'inspire la reconnaissance envers toutes les personnes qui ont eu la bonté de s'intéresser à moi, que pour y prendre les petits arrangements relatifs à mon voyage. Alors, Monseigneur, j'aurai l'honneur de vous présenter mes hommages, et des attestations du Révérend Père Gardien, de Monsieur l'Archiprêtre de Monticelli et de Mgr l'Évêque de Tivoli.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGIN.
Prêtre.

XII

Documents concernant M. Monshaut, professeur de philosophie au Séminaire du Saint-Esprit en 1792, organisateur de quêtes générales pour les émigrés français en Suisse.

Archives du Vatican. — Extraits des 45 volumes intitulés : *De Caritate S. Sedis erga Gallos.*

Venerabilibus et præstantibus viris ac Dominis N. de Flue, Diocesis Constantiensis Presbytero et Primissario in loco Kerus Subsylvaniæ superioris et N. Monshaut, Diœcesis Bisuntini Presbytero ac in Seminario S. Spiritus Parisiensis Philosophiæ Professori, Salutem.

Cum de sublevandis presbyterorum Gallorum, religionis causa patria cedentium, et in Helvetia exulantium miseriis, tota mentis intentione et affectione meditaremur, mirifice lætati sumus eos nobis per vos a divina Providentia offerri qui ad opus ejusmodi suscipiendum perficiendumque prompti maxime et idonei sitis. Nimirum Deo sic volente, et ad eas angustias nos redigente, non alia jam suppetere videbatur via, qua diuturnis graviusque in dies prementibus tot præclarorum Christi confessorum necessitatibus subventaretur, quam ut ad pietatem publicam recurreremus; atque ex voluntaria familiarum singularum aut personarum, « unusquisque prout destinaret in corde suo », liberalitate quæ vitæ ipsorum quomodocumque sustendandæ sufficerent, sollicitaremus. Hanc autem quærendorum subsidiorum rationem eo securius tentari posse ducebamus, quod in prioribus Ecclesiæ temporibus usu venerit, ipsique Apostoli fidelibus Hierosolymitanis tribulationem pro fide patientibus spoliationemque bonorum, ac inde secuta inopia laborantibus, per eleemosynas, etiam e longinquo petitas subveniri curaverint. Quod quidem ministerium tantæ apud eos dignitatis tantique momenti fuisse, ex sacra Scriptura discimus, ut illud suscipere nedum dedignarentur, immo haberent in honore;

D. Paulus, non solum de « collectis quæ fiebant in sanctos ordinaverit (I Cor. XVI, 1), sed ubi de illis Jerusalem perferendis ageretur, ad hoc etiam munus adimplendum sese obtulerit, et quanti rem faceret significaverit, dicens : » Si dignum fuerit, ut et ego eam. (Ibid. V, 4.) Itaque cogitantibus nobis de promovenda simili collecta in variis generosissimorum Helvetiorum pagis, non sine supremi omnium rerum Rectoris ordinatione factum est, venerabiles viri, ut vos ad rei executionem, sponte vestra jam devinctos, jamque aliqua ex parte manum operi admoventes, occuparemus. Unde, sicut Apostolus olim erga Titum, nihil aliud præstandum habuimus, quam ut rogaremus vos, « ut quemadmodum cœpistis, ita et perficiatis in aliis etiam hanc gratiam ». (II Cor. VIII, 6.) Inde iterum quandoquidem ipse Spiritus Sanctus hæc eadem verba, « Si dignum fuerit, ibimus in ore vestro » posuerit intimosque summos hujus charitatis sensus animo afflaverit, non parum spei est similes vestris sermonibus et laboribus fructus conciliaturum eum fore. Ille cui soli, non nobis, confidimus, ille magistratuum locorum, excellentissimorumque ac magnificorum senatorum mentes inclinabit, ut necessarias ad opus inchoandum facultates vobis libenter impertiant, ac simul populorum religionem et misericordiam concitabit, ut aerumnosæ, eoque magis honorabili prædictorum presbyterorum penuriæ, uberioribus largitionibus opitulentur. Quem finem ut facilius ac plenius assequamur, iis quorum interest aut interesse poterit testamur vos consilio et exhortatione nostra onus illud suscepisse, titulisque omnibus dignos esse quorum diligentia et curis, hominum nobis carissimorum sortem et quasi vitam committeremus, atque provinciam demandaremus, vices hoc in negotio supplendi nostras. Quapropter rogamus in nomine Christi qui, ut ea de re agens notat D. Paulus : « Propter nos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia divites essemus », enixeque deprecamur omnes et singulos, tum præsides et senatores cum subditos, tum publicos cum privatos, tum ecclesiasticos cum seculares viros, ut fiduciam omnimodam et pro circumstantiis, opem et adjumentum, vobis conferant, atque collectas apud ipsos a vobis proponendas et faciendas, benigno favore et liberali pietate prosequantur.

Interea, venerabiles viri, Deo agimus gratias, qui dedit eamdem sollicitudinem in cordibus vestris, monemusque ut memores sitis, quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea quæ

desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino.

Datum Friburgii Helvetiorum, sub signis sigillisque nostris, die 7 Martii anni 1794.

M. L. episcopus Pictaviensis. — L., episcopus Regiensis. N. Claudius L. A. episcopus Meldensis. — J. L. episcopus comes Vapincensis. J. episcopus Sistaricensis.

Quas ad nos miserunt commendatitias litteras Friburgi Helvetiorum degentes episcopi, has libentissime et toto animo comprobamus, iisdemque laudibus prosequimur præstantes viros D. D. de Flue et Monshaut, quippe qui egregiam jamdudum religioni navarint operam, quique iis ornati sunt dotibus, quæ ad exsequendum charitatis opus, ipsumque ad summum perfectionis apicem producendam aptæ sint et idoneæ.

P. L , archiepiscopus et primas Ebredunensis. — J. L., episcopus Æginensis. — G. M. episcopus Valentinensis. — C. J. Episcopus Rhosensis.

A Sa Sainteté Pie VII, Chef de l'Église universelle au sujet d'une collecte par M. l'abbé Monshaut, Prêtre émigré.

Soleure, 14 Avril 1794.

Très-Saint-Père,

Si celui dont Votre Sainteté tient la place, si l'apôtre saint Pierre, dont vous êtes le successeur, existait encore quelque part sur la terre comme il y existait autrefois, dussé-je parcourir l'univers entier, j'irais le trouver, lui exposer les circonstances où je me trouve, les sentiments dont je suis affecté, et le supplier de diriger mes pas. Le ciel en ordonne autrement; je me soumets avec résignation. Mais en m'enlevant cette douce consolation, que je me procurerais quoi qu'il m'en dût coûter, il a daigné y suppléer en vous plaçant sur le premier siège de l'Eglise, et en vous pénétrant d'une charité tendre et vraiment paternelle, qui embrasse sans distinction tous les enfants dont il vous a confié le soin. Je suis un de ces enfants resté fidèle malgré tous les dangers auxquels j'ai été exposé. Le Seigneur m'a soutenu au milieu des fers que j'ai eu le bonheur de porter pour sa gloire : j'ai été attaqué mais je n'ai pas été vaincu. On m'a fait descendre dans la

fosse aux lions ; mais ces animaux féroces ne m'ont point dévoré. Le Seigneur était ma force et mon appui ; j'ai toujours mis en lui toute ma confiance, et jamais je n'ai été confondu.

Comme Votre Sainteté est dépositaire de toute l'autorité du Très-Haut dans tous les objets qui concernent la religion sainte dont il a plû au ciel de vous établir chef; comme d'ailleurs le trône où vous êtes assis est environné des lumières les plus pures, destinées à éclairer tous les hommes, quelque partie de l'univers qu'ils habitent, qu'enfin vous êtes le père commun de tous les fidèles; permettez, je vous en conjure au nom de notre Père céleste, permettez au plus dévoué de vos fils, qui n'a jamais rien eu à se reprocher du côté de l'obéissance qu'il doit à Votre Sainteté, de vous consulter sur les objets les plus importants qui puissent le concerner, et sur des opérations relatives au soulagement de ses malheureux confrères, persécutés et exilés comme lui, et par conséquent vos fidèles enfants aussi.

Pour mettre Votre Sainteté plus à même de juger sur ce qui me regarde, j'aurai l'honneur de lui mettre sous les yeux la manière heureuse dont j'ai été affecté depuis que j'ai eu le bonheur de me connaître, les sentiments que le Seigneur a eu la bonté de m'inspirer depuis cette époque.

Dès l'instant où je sus apprécier le trésor inestimable de la religion, sentir combien on était heureux d'être chrétien, d'être catholique, je brûlai du désir de faire des prosélytes, et de vrais prosélytes à cette religion sainte; je désirais me rendre utile à l'Eglise, et le plus utile qu'il me serait possible; j'embrassai toujours avec satisfaction les partis qui me semblèrent tendre à ce but; mais dans tout ceci une chose essentielle me manquait : mon âme n'était jamais pleinement satisfaite; j'aurais voulu clairement connaître la volonté de mon Dieu, et pouvoir me dire à moi-même : C'est cela qu'il te commande et non pas autre chose; mais je n'ai jamais pu jouir de cette douce satisfaction intérieure. Mon principal désir était de travailler au salut des âmes, et je n'avais pour cet objet aucune mission spéciale. Comme j'ai toujours singulièrement souhaité d'imiter Notre Seigneur Jésus-Christ, sa sainte Mère et ses Apôtres dans les actions même les plus communes de la vie, et que j'ai toujours demandé ceci au ciel comme une grâce particulière, j'étais comme décidé à ne me faire ordonner prêtre qu'à trente ans, et à ne commencer à travailler à la vigne du Seigneur qu'a cette époque à laquelle lui-

même avait commencé la mission dont il était chargé par Dieu son Père; et tous les jours je m'adressais au Dieu des lumières avec toute la ferveur dont j'étais capable, pour le supplier de m'accorder à cet âge la grâce de connaître, à ne pas m'y tromper, sa volonté sainte, et de la suivre irrévocablement jusqu'au dernier soupir de ma vie. Telles étaient mes dispositions, lorsque le fléau de la vengeance divine commença à frapper à grands coups sur mon infortunée patrie, et que le feu de la persécution s'alluma de toutes parts : j'étais pour lors au Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, où, après avoir fait successivement philosophie et théologie, j'étais devenu maître des conférences et professeur en philosophie. Dans ces circonstances désastreuses, j'appris que grand nombre de catholiques manquaient de secours de la religion dans les provinces de Lorraine et de Franche-Comté. Je n'étais pas encore prêtre, n'avais pas même l'âge requis pour l'être. M. l'abbé Robert, vicaire général de Lombez, me proposa de demander à Votre Sainteté une dispense d'âge, par l'entremise de M. Salomon, alors votre internonce à Paris. Après l'avis de mes supérieurs du Saint-Esprit, j'y consentis. La dispense fut demandée à Votre Sainteté au mois de janvier ou février 1792, et elle eut la bonté de me l'envoyer le 21 mars de la même année. J'eus le bonheur d'être ordonné prêtre à Paris par Mgr de Bonal, évêque de Clermont.

Immédiatement après mon ordination, je partis pour voler au secours des catholiques auxquels je pouvais être utile, et principalement dans la Franche-Comté, lieu de ma naissance, et dans les provinces circonvoisines; en un mot, où j'en trouverais qui auraient besoin de moi. Je travaillai assez heureusement, déguisé et caché jour et nuit, jusqu'au 31 décembre 1792, époque à laquelle je fus trahi, vendu, chargé de chaînes, jeté dans les cachots, traîné par les gendarmes de prison à autre, de tribunaux en tribunaux, enfin conduit, les mains liées, jusqu'aux frontières du territoire français. J'arrive en Suisse : j'étais bien séparé du corps des catholiques dont j'avais eu soin ; mais toujours ils étaient présents à mon esprit. Les larmes qu'ils versèrent lors de mon départ me rappellent sans cesse auprès d'eux : je ne puis et je ne pourrai jamais les oublier; nuit et jour je pense à eux. Mille fois je pensai rentrer en cachette pour aller me réunir à eux et mourir au milieux d'eux, s'il le fallait; mais une réflexion m'a retenu jusqu'ici, sans cependant me tranquilliser entièrement : c'est que le Seigneur peut-être daignait-il

me conserver pour un temps plus heureux. Cette raison n'a jamais satisfait pleinement le désir que j'avais de rentrer en France pour être utile aux pauvres catholiques. Apprenais-je que quelques-uns de mes confrères avaient été guillotinés, j'enviais leur bonheur, je condamnais ma lâcheté : si l'on parlait des travaux infatigables de quelques autres au milieu des périls les plus imminents et des bénédictions dont le ciel daignait les favoriser, je désirais ardemment pouvoir imiter ces braves héros du christianisme : mais je n'osais cependant m'exposer à un danger évident de périr, même pour la foi, parce que je n'étais pas assuré de la volonté du Seigneur à cet égard. Tourmenté par ce désir d'être utile, une occasion favorable se présenta pour me calmer un peu : je la saisis avec empressement.

Voyant que les restes de fortune que mes confrères avaient sauvé du naufrage allaient bientôt s'épuiser, je tâchai de trouver un moyen qui me mît à même de leur être utile, et de les prémunir, s'il était possible, contre les horreurs de l'indigence, dans laquelle ils ne pouvaient manquer de tomber. Au mois de septembre dernier, je lisais les épîtres de saint Paul aux Corinthiens; l'exemple des collectes qu'il fit faire chez les Galates, en Macédoine et à Corinthe, me frappa. Cette collecte était destinée à procurer des secours aux fidèles persécutés et dépouillés de leurs biens à Jérusalem. Je crus pouvoir profiter de cet exemple en faveur de mes confrères, et je dressai un plan d'après celui de saint Paul autant qu'il me fut possible, et je devais le présenter à MMgrs les évêques français. Dans ces circonstances je fis le pèlerinage à Notre-Dame des Ermites pour lui recommander la bonne œuvre que j'allais entreprendre. Peu de jours après, je fis connaissance de M. l'abbé de Flue, digne descendant du bienheureux Nicolas de la Roche, son parent. Nous partîmes tous deux pour Constance. J'eus l'honneur de présenter l'extrait du plan que j'avais dressé à Mgr l'archevêque de Paris, à MMgrs les évêques de Langres, de Nîmes et de Saint-Malo. Ils l'adoptèrent unanimement et y applaudirent beaucoup. Ensuite comme les avantages à retirer de ce plan devaient refluer particulièrement sur les ecclésiastiques catholiques exilés qui se trouvent à ce moment, tant dans la Suisse que dans le Valais, au nombre de trois mille, la plupart réduits à la plus affreuse misère, et parmi lesquels se trouvent de respectables vieillards, forts de leur foi, mais qui n'ont ni de quoi reposer leur tête fatiguée par les travaux et les années, ni de quoi contenter

leur faible appétit, pouvant bien dire avec vérité : Fodere non valeo, mendicare erubesco, MMgrs les évêques résidant à Constance consultèrent MMgrs leurs collègues qui sont en Suisse. Pendant ce temps, et pour ne perdre aucun instant, nous nous présentâmes, M. l'abbé de Flue et moi, chez Mgr le Prince-Évêque de Constance, pour le prier d'accorder des lettres de recommandation, qu'il nous accorda en effet. Nous commençâmes en conséquence une collecte dans les parties de la Suisse soumises à sa juridiction. Le ciel bénit nos travaux, et en moins de trois semaines nous recueillîmes plus de mille livres de notre monnaie de France. Votre Sainteté me permettra de lui faire observer que nous fîmes cette collecte dans un pays très peu riche, très mal disposé à notre égard, et très peu étendu, qui d'ailleurs par des collectes particulières, précédentes à la nôtre, avait déjà contribué à notre soulagement. Je me rendis incontinent à Soleure pour déposer entre les mains de MMgrs les évêques qui s'y trouvaient, ce premier fruit de notre entreprise. Ceux-ci m'envoyèrent à Fribourg et à Lausanne pour y consulter MMgrs leurs Collègues pour l'exécution du plan d'une collecte générale dans tous les pays catholiques ou non catholiques en faveur des membres indigents du clergé français exilé. MMgrs les évêques d'Age et de Rhosy, suffragant de Besançon, à Soleure; MMgrs les évêques de Poitiers, de Riez, de Meaux, de Gap, de Châlon-sur-Saône, de Sisteron, à Fribourg; Mgr l'évêque de Lausanne, comme administrateur des diocèses de Besançon et de Bellay, ainsi que MMgrs l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Valence, à Lausanne; MMgrs l'archevêque de Vienne et l'évêque du Puy, dans le Valais, tous furent du même avis que MMgrs les évêques qui sont à Constance. Dans ce moment tous travaillent de concert à l'exécution d'un plan qui, dans l'ordre actuel de la Providence, semble le premier et le dernier de tous les moyens pour nous procurer des ressources : le premier, parce que c'est celui qu'employa saint Paul pour la même fin dans l'origine de l'Église; le dernier, il ne nous en reste aucun autre, ni la voie de l'emprunt, ni les secours à attendre de notre ingrate patrie, ni aucun autre moyen imaginable. Déjà MMgrs les évêques qui sont à Constance ont présenté des mémoires pour demander l'autorisation de cette collecte dans l'Autriche antérieure; déjà MMgrs leurs collègues de Soleure, Fribourg et Lausanne ont accompagné les lettres de Mgr le prince-évêque de Constance d'une lettre de recommandation particulière dont j'ai l'honneur d'adresser copie à Votre Sainteté, ainsi que du

plan proposé. Toutes ces lettres ne regardent que la Suisse; d'autres ont été expédiées en même temps pour l'Allemagne, mais on n'en a encore fait aucun usage. Ah ! si Votre Sainteté daignait les accompagner d'un bref particulier, quelle force et quel effet admirable ne produirait-il pas? Successeur de Pierre, vous parleriez comme lui, avec la même autorité, les mêmes paroles. Je ne crains pas de le dire, les protestants eux-mêmes, quoique malheureusement soustraits à votre autorité par leurs maximes antichrétiennes, se laisseraient émouvoir à la lecture de ce bref :

1° S'il était calqué sur les textes de l'Écriture Sainte, où il est question de l'amour du prochain et des œuvres de charité. Nous nous en sommes servis, M. l'abbé de Flue et moi, avec beaucoup de succès dans l'exécution et l'essai que nous avons fait du plan proposé.

2° Si on y faisait mention de la conduite généreuse des premiers chrétiens dans des circonstances à peu près pareilles.

3° Et ceci me paraît essentiel, de rappeler dans ce bref l'exemple de saint Paul, les dispositions qu'il fit pour une collecte du même genre à Corinthe, chez les Galates et en Macédoine ; les espérances qu'il concevait de cette collecte, les avantages spirituels et temporels qu'il en attendait.

4° Il ne serait pas moins convenable d'y rapporter en deux mots la manière généreuse dont se comportent, à l'égard de mes confrères, et les catholiques des villes et des campagnes dans les environs de Soleure et Fribourg.

5° Il faudrait y faire mention des comités et commissions ecclésiastiques qui seront établis pour la distribution des secours provenant de cette collecte : comités qui seraient présidés par MM^grs les évêques français, et dont les membres seront de simples prêtres, distingués par une charité prévenante et industrieuse.

Enfin il conviendrait que le nombre des indigents, qui augmente tous les jours, et se montera bientôt à six mille dans la Suisse et le Valais, lorsque les fonds de ceux qui vivent à leurs dépens seront épuisés, y fût à peu près fixé.

Les prêtres choisis pour faire cette collecte devraient être des hommes respectables par leur âge, les places qu'ils occupaient en France et leurs qualités personnelles, savoir la langue des pays où ils seraient envoyés, et seraient munis de ce bref partout uniforme, qui leur servirait de lettres d'autorisation ou du moins de recommandation.

Si Votre Sainteté ne juge pas à propos de donner un nouveau bref pour autoriser cette collecte comme chef de l'Église, nous sommes décidés, M. l'abbé de Flue et moi, de nous servir de celui qu'elle a eu la bonté de donner au mois de novembre 1792 en notre faveur, et qu'elle adressa au clergé d'Allemagne.

Comme la Suisse est ou se croit surchargée de prêtres catholiques français, et qu'à différentes époques elle en a obligé quelques-uns à quitter son territoire, et que tous les jours le même cas arrive ; qu'enfin il est impossible, même par les collectes les plus abondantes et les plus générales, de subvenir aux besoins les plus urgents d'une quantité prodigieuse de mes malheureux confrères, sur les représentations que j'ai eu l'honneur de faire à MM[grs] les évêques français, ils ont pensé qu'il serait bon de demander à Sa Majesté Impériale et Royale, ainsi qu'au Roi de Pologne, non seulement l'autorisation de cette collecte dans leurs États, mais des places en Hongrie, en Bohême ou ailleurs, afin d'y transplanter deux ou trois mille ecclésiastiques, et de les mettre à même de gagner leur vie par leurs travaux ; en conséquence ils doivent présenter deux mémoires à cet effet, l'un à la cour de Vienne, l'autre à celle de Pologne. Il y a d'autres mémoires parfaitement semblables que des prêtres chargés de faire la collecte présenteront avec leurs lettres de recommandation aux autres souverains d'Allemagne et de tous les pays où ils iront. J'espère que la divine Providence daignera accorder à toutes les démarches des succès avantageux, qui le seraient plus encore si Votre Sainteté daignait les appuyer de tout son crédit et de toute son autorité.

Pour l'y engager autant qu'il est en moi, il me suffit et elle me permettra de lui faire un tableau court et très vrai de l'indigence extrême où se trouvent en ce moment plus de trois mille de ses fidèles enfants et ministres jetés çà et là dans les différents cantons suisses. Je les ai parcourus presque tous, j'ai vu toutes les colonies des prêtres français, et ce spectacle me navre encore de douleur par son souvenir. Ici, ce sont de pauvres prêtres qui ont été reçus gratuitement chez de pauvres habitants de la campagne, et qui n'ont pour toute nourriture depuis deux ans qu'un peu de pain, quelques légumes et du laitage, et manquent des habillements les plus nécessaires, de bas, de souliers, de chemises ; là, c'en sont d'autres qui sont dans les villes, obligés d'aller dîner dans une maison, souper dans une autre, et changer ainsi tous

les jours, sans avoir même de quoi payer un chétif logement pour se retirer pendant la nuit ; ailleurs ce sont des vieillards, des infirmes, qui ne peuvent se procurer le plus petit soulagement dans leur affreuse détresse.

Telle est, Très Saint Père, la position cruelle mais glorieuse de vos fidèles enfants, dont les malheurs augmentent à mesure que les espérances de revoir notre infortunée patrie s'éloignent. Ces idées m'accablent et me déconcertent. Oh ! Seigneur, sauvez-nous, car sans vous nous périssons... Cependant ma confiance se ranime : je vois que la divine Providence veut nous éprouver jusqu'à la fin, mais je suis assuré qu'elle ne nous abandonnera pas ; il s'agit seulement de seconder ses vues bienfaisantes. Elle nourrit et entretient les oiseaux du ciel : nous devons être infiniment plus précieux à ses yeux. Un autre genre de peines non moins difficiles à supporter pour mes chers confrères, c'est qu'ils n'ont aucune occupation et aucun moyen de s'en procurer, et qu'ils sont éloignés les uns des autres. Si quelque part de l'univers il était possible de les réunir en un certain nombre de vastes édifices en forme de communautés de prêtres séculiers et leur faire passer une partie de leur temps à des travaux manuels, ils n'éprouveraient pas du moins les dangers et l'ennui de l'oisiveté, et pourraient attendre avec plus de patience l'heureuse époque à laquelle le Seigneur daignera nous rappeler sur les ruines de notre malheureuse France, pour y mêler nos larmes avec celles du reste des fidèles que la rage de l'enfer aura épargnés, si toutefois ce jour luit jamais sur nous.

Telles sont, Très Saint Père, les réflexions que prend la liberté de vous adresser le plus dévoué de tous vos fils ; il respecte votre autorité, il aime votre tendresse paternelle, il s'honore de la confiance que lui inspire votre bienfaisance : c'est pourquoi il se croit permis de faire cette démarche auprès de Votre Sainteté. Elle jugera : mais quel que soit son jugement, j'espère qu'elle ne condamnera pas la bonne volonté que j'ai de me rendre utile à mes confrères persécutés et souffrants, quels qu'ils soient et quelque part qu'ils se trouvent. Je lui demande pardon de la prolixité et de la confusion qui règne peut-être dans l'exposé de mes idées. Je suis empêché de les mettre plus en ordre par le départ précipité d'un de nos confrères, qui veut bien se charger de ce mémoire. C'est M. l'abbé Bourgin, mon compagnon d'études et professeur de théologie au même Séminaire du Saint-Esprit. Il

est chargé par Mgr l'évêque d'Agen de conduire à Rome une pauvre religieuse de la Visitation, à qui Votre Sainteté a bien voulu accorder une place dans le monastère de son Ordre par la protection de Mesdames de France ; et Mgr Caleppi a placé M. l'abbé Bourgin à Monticelli. Je l'ai prié instamment de faire remettre cette lettre en main propre à Votre Sainteté, s'il était possible. Si elle jugeait à propos de m'honorer d'une mission particulière, relative aux malheureux catholiques que j'ai été forcé d'abandonner à la fureur des loups ravissants qui désolent mon infortunée patrie, je la prierais de l'étendre à tous les catholiques de ce royaume délabré, quelque part de l'univers que je puisse les rencontrer. Je finirai par supplier Votre Sainteté d'observer qu'avant mon exil forcé, MMgrs les archevêques de Paris et de Besançon, MMgrs les évêques de Verdun, Toul, Saint-Diez et Langres, m'avaient accordé la juridiction de leurs diocèses, sur lesquels je n'avais et ne pouvais avoir aucune juridiction à cause de l'éloignement de leurs premiers pasteurs.

Pour la collecte proposée, Votre Sainteté s'empressera sans doute de faire ce que son éminente charité lui inspirera : elle connaît maintenant au juste la situation critique de mes confrères exilés en Suisse.

J'ai l'honneur de lui adresser en même temps une lettre de Mgr l'évêque de Castres, relative à une association de prêtres français en Espagne. Votre Sainteté la connaît peut-être déjà ; on la répand avec profusion, parce qu'elle le mérite. Le clergé français désirerait que Votre Sainteté y attachât des indulgences comme à celle qui s'est formée sous ses yeux à Rome.

Cette lettre ne lui parviendra pas écrite de ma main, parce que j'ai prié mon ami, qui s'en est chargé, de la transcrire plus lisiblement à son arrivée à Rome. Il ne me reste maintenant, Très Saint Père, qu'à me jeter aux pieds de Votre Sainteté pour lui demander sa bénédiction. Elle ne la refusera pas sans doute à un fils qui sent tout le besoin qu'il en a.

J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments de la plus profonde vénération,

Très Saint Père,

De Votre Sainteté

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et fils,

MONSHAUT,

Prêtre catholique exilé, originaire de Besançon.

Cette supplique a été publiée dans le t. II, p. 546 des *Documents inédits relatifs aux Affaires religieuses de France* (1790-1800) par le P. Theiner.

Lettre de l'Évêque de Luçon à Mgr Caleppi.

Ravenne le 9 juin 1795.

J'ai l'honneur de vous adresser et de vous recommander deux ecclésiastiques français MM. Monshaut et Henry, tous les deux chargés depuis longtemps par les Évêques Français qui sont à Constance en Suisse et dans le Valais, de faire dans tous les États catholiques qu'on leur a fixés une collecte en faveur des pauvres prêtres français réfugiés dans la Suisse et le Valais et dont un grand nombre sont dénués de toute ressource. Jusqu'à présent les deux dignes ecclésiastiques ont accompli leur mission avec zèle et succès. Il s'agit aujourd'hui de la continuer dans la ville et les états de Venise et dans les autres différents états de l'Italie autres que ceux de Sa Sainteté pour y solliciter et en obtenir une recommandation qui puisse intéresser les cœurs de tous les fidèles à une œuvre aussi excellente. Plus que personne, Monseigneur, vous pouvez les servir, et j'ai la ferme confiance, vos sentiments m'étant bien connus, que vous les accueillerez avee bonté et que vous les protégerez de tout votre pouvoir. Ils auront l'honneur de vous justifier de leurs lettres de créance et de leur mission. Jusqu'à présent les obstacles ne les ont pas rebutés, et Dieu a béni toutes leurs entreprises, c'est lui seul qui leur a inspiré la démarche qu'ils font aujoud'hui ; ils ont la confiance et moi aussi que vous ne les désapprouverez pas et qu'au contraire vous les favoriserez.....

Lettre de Mgr Caleppi à l'Archevêque d'Albi.

Roma, 27 Luglio 1795.

Monseigneur,

Nous n'avons pas manqué, Monseigneur, de faire part au Saint-Père de l'intérêt que MMgrs les Évêques qui sont à Rome prenaient au succès de M. l'abbé Monshaut. Sa Sainteté m'a ordonné de lui faire expédier des lettres de recommandation pour MMgrs les Nonces

de Florence et de Venise et pour le consul de Rome à Gênes et de lui faire passer trente écus pour son voyage. Le Saint-Père regrette encore de ne pouvoir faire davantage ; mais vous connaissez bien notre opinion.....

A Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Florence, 8 Août 1795.

Monseigneur,

J'espérais recevoir lundi dernier à Florence les lettres de recommandation ordonnées par Sa Sainteté, comme Mgr Caleppi m'avait fait l'honneur de me le promettre à plusieurs reprises le jour même que je quittai Rome. Deux courriers sont arrivés depuis lundi, et rien ne m'est encore parvenu. Ces lettres sont d'autant plus essentielles que M. l'abbé Dejonc, Agent du Roi de France près la cour de Toscane, me fait espérer de pouvoir tirer quelques secours du Grand Duché en faveur de mes confrères d'exil, qui gémissent encore sous le poids de l'indigence dans la Suisse et le Valais, si toutefois Mgr le Nonce de Florence était chargé par le Souverain-Pontife de s'intéresser à cette œuvre. J'ose donc vous prier, Monseigneur, de vouloir bien faire en sorte que ces lettres me soient adressées ici, poste restante le plus, promptement possible.

Daignez faire agréer les hommages de mon respect le plus profond à MMgrs les évêques et archevêques français qui sont à Rome.

Je suis dans les mêmes sentiments,

Monseigneur,

de Votre Grandeur

le très humble et très obéissant serviteur,

Monshaut.

Rome le 12 Août 1795.

Lettre de M. D'Albi *à* Mgr Caleppi, le priant d'envoyer à M. Monshaut et aux autres ecclésiastiques députés pour la quête les lettres de recommandation nécessaires le plus tôt possible.

A Mgr Caleppi.

Florence ce 12 Août 1795.

Monseigneur,

Je reçus par le dernier courrier les lettres que vous avez eu la bonté de m'adresser : J'eus l'honneur de remettre sur-le-champ à Mgr le Nonce Apostolique de Florence, ce qui le concernait : Son Excellence me répondit qu'elle ne pouvait faire aucune démarche publique pour appuyer ma demande à la Cour de Toscane.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONSHAUT.
Prêtre Français.

A Mgr Caleppi.

Parme. 8 Septembre 1795,

Monseigneur,

Je reçus jeudi dernier en passant à Modène la lettre dont vous m'avez honoré en date du 12 août passé. Celle par laquelle j'annonçais avant mon départ de Florence la réception des lettres de recommandation que vous avez eu la bonté de m'adresser, vous est sans doute parvenue. J'avais également reçu de Mgr l'Archevêque d'Alby avant de quitter Rome le billet de 30 écus romains.

Daignez agréer de nouveau les sentiments de ma vive reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONSHAUT.

(*Diocèse de Besançon.*)

XIII

Documents relatifs au clergé des Colonies.

1. — Mémoire a Mgr le Nonce sur l'état religieux des Colonies.

A Son Excellence Mgr Fornari, Archevêque de Nicée et Nonce Apostolique.

Monseigneur,

Depuis longtemps on se plaint du peu de progrès que fait la religion dans les Colonies françaises et de la conduite peu édifiante de certains ecclésiastiques.

A l'état de souffrance, sous le rapport religieux, qu'éprouvent ces belles possessions d'outre-mer, il faut un remède prompt et efficace, mais ce remède ne peut se trouver que dans une autorité ecclésiastique indépendante et assez puissante :

1° pour éloigner des colonies les prêtres, qui, dominés par le désir d'amasser, ou par d'autres passions, paralysent leur ministère, le compromettent et laissent périr les âmes ; 2° pour réprimer les abus et établir la discipline ecclésiastique ; 3° pour défendre et protéger contre la haine et la calomnie les prêtres qui quelquefois en sont victimes.

L'expérience est là pour prouver avec une sorte d'évidence que l'autorité des préfets apostoliques est aujourd'hui impuissante dans les Colonies. En nommer de nouveaux ce serait prolonger l'existence du mal, l'aggraver même sans y remédier aucunement.

Les amis de la religion, des colonies et des Nègres, gémissent de cet état de choses, d'autant plus que généralement les esclaves manifestent les meilleures dispositions et que tout semble présager les plus heureux résultats si l'on faisait relativement au clergé les changements qu'exigent les circonstances.

Sans cela, il faut le dire, la religion n'exercera dans ces contrées, autrefois si florissantes, que d'une manière bien faible, son

influence salutaire et si nécessaire au bonheur des particuliers, à celui des familles et de la société entière ; l'instruction religieuse des esclaves continuera d'être peu fructueuse et, pour ainsi dire, nulle ; beaucoup meurent sans les services de la religion, peut-être même, privés de la connaissance des principales vérités de la foi.

Toutefois, il faut le constater ici, des colons ennemis sans doute des pratiques religieuses et redoutant trop un affranchissement que la force des événements rendra nécessaire, refusent d'accorder à leurs esclaves les moyens de s'instruire et s'opposent à la charité et au dévouement des bons missionnaires.

Cet obstacle disparaîtrait facilement, ce semble, si l'autorité ecclésiastique était plus forte, plus active et plus indépendante de l'autorité civile, et s'il y avait parmi le clergé plus de désintéressement, plus de zèle, plus de prudence, surtout plus d'union.

Malheureusement, les sentiments qui se trouvent dans le cœur des hommes apostoliques n'animent pas certains missionnaires. Ces prêtres qui exerçaient le saint ministère en France avant de passer aux Colonies ont quitté la Mère-Patrie après avoir éprouvé des désagréments dans leurs paroisses, subi peut-être quelque reproche de leur Évêque, qui sait, peut-être aussi après avoir donné quelque petit scandale ; il n'est pas surprenant que ces mêmes prêtres affranchis d'une surveillance sévère, devenus plus indépendants et plus maîtres de leurs actes, subissant d'ailleurs l'influence du climat qui excite les passions, aient donné le triste spectacle de quelques faiblesses. Plus d'une fois aussi, on a déploré les scandales donnés par des prêtres sortis du Séminaire du Saint-Esprit où ils avaient été admis trop facilement et où leur vocation n'avait pas été suffisamment éprouvée.

Tout cela conduit naturellement à conclure qu'il ne faut envoyer aux colonies que des hommes bien éprouvés, vraiment dignes de leur vocation et capables de travailler avec désintéressement et zèle au salut de tous, spécialement des populations noires dont les besoins sont plus pressants et les dispositions plus heureuses.

Une Congrégation est nécessaire, Monseigneur, pour régénérer les Colonies. C'est de l'esprit de Congrégation que naissent l'union, le zèle, le désintéressement et cette charité ardente et généreuse qui opère des prodiges ; ce même esprit inspire ces prêtres de sacrifice, ces nouveaux apôtres qui, contents de la nourriture et du vêtement, couvrent de leur charité et sauvent par leur zèle les âmes confiées à leurs soins.

Ce sont précisément de tels prêtres qu'il faut pour nos colonies.

« La Congrégation du Saint-Esprit est chargée de fournir des prêtres pour le service des paroisses des colonies. Cette Congrégation fut établie en 1703 pour former à l'état ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, mais qui promettaient d'utiles services par leur vertu et leur aptitude aux sciences. Leur destination était pour les emplois les moins recherchés et les plus pénibles, pour la desserte des hôpitaux, pour les missions.

« Il est sorti de cet établissement un bon nombre d'ecclésiastiques qui se sont consacrés aux missions de la Chine et des Indes, où plusieurs ont été Vicaires Apostoliques ; d'autres ont travaillé avec succès dans celles du Canada et de l'Acadie, où ils ont servi avantageusement le Gouvernement en lui procurant l'affection des nations indigènes.

« La réputation dont jouissait le séminaire du Saint-Esprit, la bonne conduite des élèves, le zèle qu'ils avaient montré pour les intérêts de la France en diverses occasions engagèrent le Gouvernement, en 1776, à charger cette maison d'entretenir habituellement vingt missionnaires avec un préfet apostolique à Cayenne et à la Guyane française.

« Le Séminaire du Saint-Esprit envoyait aussi des missionnaires à Gorée sur le fleuve de Gambie, à l'île Saint-Louis sur celui du Sénégal. Ce fut par leur zèle que ce dernier établissement redevint une propriété française.

« Tel était le Séminaire du Saint-Esprit ; il fut, comme les autres établissements ecclésiastiques, supprimé en 1792. En 1805 le gouvernement d'alors sentit l'utilité d'une pareille institution ; mais en 1809 il la comprit dans le décret qui défendait les missions.

« Une ordonnance royale du 3 février 1816 a rétabli la Congrégation du Saint-Esprit dans tous les droits qui lui avaient été conférés précédemment, et elle fut chargée alors de fournir des prêtres pour le service paroissial de toutes les colonies françaises. » (*Extrait de l'Almanach du Clergé de France.*)

Cette Congrégation, il est vrai, n'est plus ce qu'elle était autrefois ; les membres sont réduits à un très petit nombre et elle dépérit tous les jours ; mais il serait facile de la faire revivre et la mettre à même de rendre de nouveaux services à la religion et au gouvernement. Plusieurs Souverains Pontifes ont admiré les constitutions pleines de sagesse et qui inspirent ce désintéresse-

ment, ce zèle et cette charité qui font les apôtres ; aussi un séminaire du Saint-Esprit à l'instar de celui de Paris a été établi à Rome.

Pour opérer une amélioration salutaire dans cette Congrégation, il faudrait que les constitutions fussent en vigueur, et qu'une réforme fut faite au séminaire même du Saint-Esprit ; cela se réaliserait facilement si le Supérieur actuel voulait s'adjoindre des ecclésiastiques capables de l'aider et de le seconder dans ses occupations aussi nombreuses que pénibles ; ils surveilleraient l'administration qui laisse beaucoup à désirer et les études qui pourraient être meilleures ; enfin ils rétabliraient la discipline qui souvent est languissante.

Il est de la dernière urgence de n'y recevoir que des élèves d'une doctrine bien pure avec les dispositions et les qualités nécessaires pour travailler utilement au salut des âmes dans les colonies.

Nous n'en doutons point, les missions coloniales trouveraient, comme par le passé, dans le séminaire du Saint-Esprit de bons prêtres, si cet établissement était organisé, et dans la Congrégation de grandes ressources, si elle était rétablie selon la rigueur de ses constitutions.

On ne peut espérer que les colonies donneront des sujets pour le sacerdoce, lors même que le pouvoir spirituel de ces contrées serait confié à des Évêques. Dans tous les cas, elles n'offriront qu'un très petit nombre d'élèves. Il faut donc attendre tout de la France.

Si les changements que l'on projette devaient bientôt s'effectuer, nous pensons qu'il serait bon et utile que le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit ne reçût pas de nouveaux membres dans la Congrégation.

Puissiez-vous, Monseigneur, réaliser dans peu les vœux de tous ceux qui s'intéressent au sort des colonies françaises et qui désirent avec ardeur le salut et le bonheur de ces nombreuses populations noires qui vivent dans l'ignorance des vérités saintes de la foi et qui ne goûtent point les ineffables consolations d'une religion toute d'amour et qui peut seule éclairer leur esprit et réformer leur cœur (1) !

(1) Ce mémoire ne porte pas de signature ; mais il y a lieu de croire qu'il est l'œuvre de M. Hardy, esprit brouillon et agité, qui ne mourut pas dans la Congrégation.

II. — Notes pour une nouvelle organisation du clergé dans nos colonies : M. Fourdinier.

Avant de rien statuer, il faut bien se pénétrer de deux choses :

1° De la principale fin que doivent se proposer les prêtres ;

2° De l'état des personnes auprès desquelles ils auront à exercer leur ministère.

Au moment où l'on pense sérieusement à affranchir les esclaves, les prêtres doivent travailler à les préparer, par l'instruction chrétienne, et quand ils seront libres, ils devront maintenir, parmi ce nouveau peuple, la docilité aux lois et l'amour du travail.

Sans doute que le clergé ne devra pas abandonner le soin des colons, lesquels ont dans ce moment, plus que jamais, besoin d'être animés de l'esprit de religion, pour travailler eux-mêmes à l'instruction et à la moralisation de leurs esclaves et s'accoutumer à les regarder comme des frères en Jésus-Christ.

Il y a dans nos colonies trois sortes de personnes bien distinctes, qui doivent être l'objet du ministère des missionnaires : les blancs ou créoles, la plupart des propriétaires et possesseurs d'esclaves ; les hommes de couleur libres, classe industrielle, dans laquelle quelques-uns ont de la fortune, mais le plus grand nombre exercent des arts méchaniques ou font le commerce pour vivre ; enfin, les esclaves, qui n'ont de l'homme que la nature, mais ne forment ni un peuple, ni même des familles, parce qu'ils sont hors de la société et la propriété des autres. Cette classe est à elle seule un tiers plus nombreuse que les deux autres. En 1838 nos quatre grandes colonies avaient une population libre de 120,447 âmes et 251,971 esclaves.

Jusqu'à présent les bienfaits de la religion n'ont presque pas été répandus sur les malheureux esclaves. On s'est contenté de les baptiser et de leur donner une sépulture chrétienne. Si depuis quelques années quelques prêtres se sont occupés des noirs, çà été en petit nombre, assez cependant pour prouver que les soins qu'on leur donnerait, ne seraient pas sans succès. Ces infortunés étaient généralement regardés comme incapables de recevoir aucune instruction ; mais cette espèce d'abrutissement dans lequel ils sont, est l'effet du manque absolu de toute éducation, et des passions brutales qui en sont les suites. Le petit nègre est souvent plein d'intelligence jusqu'à 10 ou 12 ans.

En parlant ainsi de l'état dans lequel sont les nègres esclaves, je constate un fait : je n'ai pas l'intention d'accuser les missionnaires de négligence envers ces malheureux. Je sais qu'il leur était bien difficile, souvent même impossible, de travailler au salut de cette portion si importante de leur troupeau. Il faut cependant avouer que c'est une chose capable de tirer les larmes de sang des yeux d'un prêtre et de tout chrétien, que de voir sans aucun secours spirituel, tant d'âmes rachetées comme nous, au prix du sang d'un Dieu, et cela au milieu d'une population chrétienne. On est touché de compassion pour ces peuplades nouvellement découvertes assises encore à l'ombre de la mort. De généreux missionnaires affrontent tous les périls pour aller avec des fatigues extrêmes leur porter les lumières de l'Évangile, et on sera insensible à la perte éternelle de ces esclaves qui donnent à nos compatriotes leurs travaux, leurs sueurs et souvent leur vie ! J'aime à croire qu'il n'en sera pas ainsi, mais de généreux missionnaires se présenteront pour aller au secours de ces infortunés qui sont nos frères. Le gouvernement secondera de tout son pouvoir leur zèle, en leur fournissant, de concert avec l'autorité ecclésiastique, les moyens de réussir dans leur sainte entreprise.

Voici, si on me permet de le dire, ce qui me paraît nécessaire. D'après l'exposé que j'ai donné des différentes classes d'habitants de nos colonies, il me semble évident qu'avec des prêtres séparés les uns des autres, ayant leurs intérêts particuliers, on ne travaillera jamais efficacement à l'instruction des noirs esclaves : quand même on mettrait à la tête de ce clergé des Évêques. Toujours l'intérêt personnel et l'ambition exciteront des jalousies. Il est difficile, en effet, de voir d'un œil tranquille un confrère à la tête d'une paroisse qui lui procure autant de biens temporels qu'elle lui donne de considération, tandis qu'on est obligé de se livrer à un travail ennuyeux, pénible, et qui ne rapporte aucun avantage temporel.

Que faut-il donc? Une congrégation dont tous les membres n'aient qu'un même intérêt et travaillent au même but. Lorsqu'il n'y aura plus de titres, ni distinctions, ni intérêts privés, chacun travaillera pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sans sollicitude pour le présent et sans inquiétude pour l'avenir.

Mais où trouver cette Congrégation ? Je sais que la chose n'est pas facile. Il ne faut cependant pas être arrêté par les difficultés,

il faut compter sur la Providence qui, voulant le salut des âmes, inspirera à de bons prêtres la pensée de se consacrer à cette œuvre. Voici le plan que je propose.

J'ai eu la pensée, il y a plusieurs années, d'attacher les prêtres des colonies à notre Congrégation légalement existante. La S. Propagande et le ministère de la Marine ont approuvé mon projet, mais j'ai trouvé dans la plupart des prêtres, et surtout dans les préfets apostoliques une grande opposition, quoique tous reconnaissent l'utilité de cette mesure. J'ai dû attendre un temps plus favorable. Je pense qu'il est arrivé.

Toutes nos colonies ont besoin d'un supérieur ecclésiastique ; en y plaçant des hommes capables, désintéressés et pleins de zèle pour l'établissement d'une association sans laquelle le bien ne peut s'opérer, on peu espérer que plusieurs bons prêtres se joindront à eux. Nous avons d'ailleurs dans nos colonies beaucoup de nos élèves et j'aime à croire qu'un bon nombre s'uniront à nous. Enfin lorsque la Congrégation sera fondée, nous n'élèverons plus de jeunes gens, et nous n'enverrons plus de prêtres qu'autant qu'ils voudront être des nôtres. Voilà les motifs sur lesquels j'appuie mes espérances ; mais pour celà il me semble nécessaire :

I. Que la S. Propagande et le ministère de la Marine reconnaissent le Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, à Paris, comme supérieur général des missions coloniales, chargé de traiter de tous les intérêts spirituels des missions avec Rome, et des intérêts temporels avec le gouvernement, de sorte qu'il soit ici comme le centre d'unité, pour les affaires majeures, les supérieurs ecclésiastiques des colonies restant chargés de l'administration de leurs Églises.

II. Que le Supérieur général règle avec le ministre de la Marine les rapports que les supérieurs de missions devront avoir avec l'autorité civile, pour l'administration de leur clergé. Ceci sera l'objet de règlements particuliers qui seront les mêmes pour toutes les colonies.

Les choses étant établies ainsi, on mettra dans chaque colonie un vicaire apostolique, Évêque, ou un prêtre, simple prêtre, ayant l'un ou l'autre leurs pouvoirs de la S. C. de la Propagande.

Je préfère que les supérieurs soient évêques, parce qu'ils auront toujours plus d'autorité. Cependant, avec l'organisation que je propose, un simple préfet, intelligent et zèlé, peut faire opérer le bien.

Je sais qu'il faudra plusieurs années pour que tous les prêtres soient membres de la Congrégation. En attendant, ceux qui exercent maintenant, continueront de le faire aux mêmes conditions. Quelque parti qu'on prenne, on ne peut pas espérer changer, tout d'un coup, un clergé si nombreux. Il y avait même de l'injustice à forcer ceux qui y sont, à revenir, ou à les priver de leurs places : ils devront seulement se soumettre aux nouveaux supérieurs, et je pense que dans peu d'années leur nombre sera petit.

Pour consolider cette extension si désirable de la Congrégation du Saint-Esprit et inspirer de la confiance aux prêtres qui auront la pensée d'y entrer, il est à souhaiter que le gouvernement lui donne, au moins, la jouissance de quelques-unes des habitations qui, à la Guadeloupe ou à la Martinique, ont appartenu aux corps religieux qui ont desservi autrefois ces îles. On mettrait aussi par là les missionnaires à même de préparer les esclaves qui y sont à recevoir la liberté sans abandonner le travail. Ce qui pourrait servir de modèle aux autres maîtres d'habitations. Au reste, cette question est subordonnée à la question principale et pourra se traiter quand celle-ci sera résolue affirmativement.

On a parlé d'ériger des sièges épiscopaux dans nos colonies et par conséquent d'y mettre des Évêques titulaires.

Examinons si cette mesure serait plus utile à l'instruction des esclaves, que l'établissement des évêques vicaires apostoliques avec une Congrégation.

Sans doute qu'un Évêque zèlé, secondé d'un bon clergé, pourrait faire beaucoup de bien dans les colonies. Il aurait plus d'autorité sur son clergé que n'en ont maintenant les préfets apostoliques : mais n'ayant que des prêtres qui auraient chacun leurs intérêts particuliers, devant pourvoir à leur avenir, il serait difficile de pourvoir à l'instruction des nègres, emploi pénible et peu propre à amasser de l'argent. Tous les inconvénients qui existent maintenant, subsisteraient. Je ne parle pas du danger qu'il y aurait que quelque ecclésiastique ambitieux ne sollicitât un évêché dans les colonies, dans l'espérance de pouvoir, dans peu, revenir occuper un siège de la métropole.

Ces inconvénients n'existeraient pas avec des Vicaires Apostoliques amovibles, n'ayant dans leur clergé que des membres d'une Congrégation à laquelle ils appartiendraient. Aussi je pense qu'il est préférable d'établir des Vicaires Apostoliques ; d'ailleurs les dépenses qu'on serait obligé de faire pour eux n'excéderaient pas

celles qu'on est obligé de faire pour les Préfets Apostoliques.

FOURDINIER.

III. — SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT. PLAN DE RÉORGANISATION DU CLERGÉ DES COLONIES : M. LE GAY.

I. — Conserver le clergé actuel des colonies. — Les populations paraissent n'avoir d'autre désir que de le voir relevé et réorganisé. Ne serait-il pas d'ailleurs difficile et même injuste d'expulser brusquement et de priver de leurs emplois ceux de MM. les Ecclésiastiques, qui, après avoir tout quitté pour l'œuvre des missions, s'y sont consacrés avec zèle et ont mérité de leurs supérieurs ? Conserver, à plus forte raison, la Congrégation du Saint-Esprit qui dessert les colonies depuis si longtemps et qui a ses établissements tout formés.

II. — Établir au Séminaire du Saint-Esprit un pouvoir central et large, supérieur à tout pouvoir spirituel existant dans les colonies, avec faculté de modifier les actes des Préfets apostoliques et de les révoquer eux-mêmes. Ce pouvoir, qui dépend du chef de l'Église universelle, existe actuellement à Rome : il ne s'agit que de le rapprocher du gouvernement français avec lequel il doit agir de concert.

III. — Faire immédiatement, en vertu de ce pouvoir, et avant de tenter aucune réorganisation, l'inspection des colonies, y présider des retraites ecclésiastiques et, par ce double moyen, acquérir une connaissance aussi approfondie que possible :

1° de la moralité de chaque membre du clergé ; 2° de sa capacité ; 3° de son zèle ; 4° de sa piété et de son désintéressement ; 5° de son aptitude aux divers emplois ; 6° des dispositions à entrer dans la Congrégation du Saint-Esprit ; 7° des besoins des colonies et des noirs.

IV. — Profiter aussitôt des bonnes dispositions du clergé pour donner l'inpulsion à l'instruction des noirs, en se faisant aider par des catéchistes solidement instruits et puisés parmi les Frères des Écoles et les Religieuses, dont on aurait choisi quelques membres dévoués et spécialement aptes qu'on laisserait ensuite pour seconder les missionnaires dans cette œuvre importante.

V. — Fortifier et réorganiser la Congrégation du Saint-Esprit, et pour cela :

1° mettre son établissement sur un pied convenable et décent; 2° y faire entrer un membre ancien des colonies, s'il est possible, ou tout autre ecclésiastique distingué par ses vertus, son zèle et sa science, destiné à diriger les prêtres qui se présentent pour le service spirituel des colonies, et à leur faire une classe supérieure de théologie, pendant une année, avant de leur confier aucune mission. Ce temps serait pour eux un noviciat très précieux ; 3° mettre dans la Congrégation du Saint-Esprit un des plus anciens, des plus zèlés, des plus vertueux d'entre les membres du clergé de chaque grande colonie, qui en serait le représentant, le délégué spirituel, prendrait ses intérêts, manifesterait ses besoins et exprimerait ses vœux ; 4° charger le Supérieur du Saint-Esprit de faire chaque année, par lui-même, par ses assistants ou par tout autre délégué, la visite générale des colonies, d'y donner ou présider une retraite ecclésiastique, d'y prendre des renseignements exacts sur l'état des choses, d'y maintenir la discipline parmi le clergé, d'y réformer les abus et d'y entretenir le zèle pour l'instruction et la moralisation des noirs.

VI. — Réorganiser le clergé des colonies et y nommer des chefs qui, comme nous l'avons dit, seraient sous la dépendance totale du Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit.

VII. — Admettre successivement dans la dite Congrégation tous les membres du clergé des colonies qui s'en seraient montrés dignes, qui seraient dans la disposition d'en faire partie, et leur confier la direction exclusive de l'une des Iles, dès qu'ils seraient en nombre suffisant pour en assurer le service spirituel ; puis, prendre les moyens d'arriver au même résultat pour toutes les autres. Si ces bases ne sont pas admises, il est bien difficile de régénérer les colonies et d'opérer le bien au milieu des populations qui les habitent, parce qu'il y a des réformes à faire, un ordre à établir, des règles uniformes à tracer et une impulsion forte à donner. Parce que ce but ne peut être atteint que par un pouvoir central, large et stable, qui prenne connaissance par lui-même des besoins des colonies, du personnel de la Congrégation du Saint-Esprit et de celui du clergé des Colonies; qui, appuyé par la Propagande de Rome et le Gouvernement temporel de la Métropole, remanie, réorganise le tout et l'établisse sur des bases solides, d'après un plan convenu, ce que ne peut faire la Propagande elle-même qui est trop éloignée du centre des opérations ; ce que ne pourrait faire tout autre pouvoir spirituel, absorbé déjà

par des soins nombreux, ou qui n'aurait action que sur une portion du terrain qu'il est indispensable d'étudier, de défricher et de mettre en culture dans son ensemble, en combinant les ressources qu'offrent ses diverses parties pour en fixer un résultat propre à féconder le tout.

CONCLUSION

I. — La Société du Saint-Esprit fortifiée par l'adjonction de quatre ou cinq nouveaux membres, dont trois seraient pris parmi les Prêtres des trois principales îles, continue de pourvoir exclusivement au service de toutes les colonies françaises.

II. — Le Supérieur de cette Société représente la Propagande de Rome auprès du gouvernement français, avec plein pouvoir spirituel sur le clergé des dites colonies, c'est lui qui présente les candidats aux préfectures apostoliques, communique aux élus leurs pouvoirs, les modifie, les suspend et les retire lorsque des raisons l'exigent, d'après l'avis de son conseil.

III. — Le Conseil de la Société est composé de ses directeurs ; les Prêtres délégués des grandes colonies en sont membres de droit.

IV. — Les Préfets Apostoliques font eux-mêmes le placement de leurs prêtres dans chaque colonie.

V. — Le Supérieur de la Société entend les réclamations et les plaintes des membres du clergé de second ordre en activité dans les colonies; et, de l'avis de son Conseil, modifie, lorsqu'il y a lieu, les actes administratifs des Préfets, rappelle les sujets, les révoque ou les transplante d'une colonie dans l'autre, l'orsqu'il le croit utile, toujours de l'avis de son Conseil.

VI. — Allocation d'une somme pour mettre le matériel du Grand Séminaire sur un pied convenable.

VII. — Fondation d'un Petit Séminaire pour recruter celui-ci d'une manière régulière.

VIII. — Envoi de frères et de sœurs dans toutes les colonies, pour remplir les fonctions de Catéchistes et donner l'impulsion à l'instruction des noirs.

IX. — Inspection et retraite ecclésiastique annuelles dans toutes les colonies.

X. — Extension de la Société du Saint-Esprit au clergé des colonies; service spirituel et exclusif de l'une d'elles par cette

Société ; puis, de deux ; enfin de toutes dès que la prudence et les circonstances le permettront.

XI. — Assurer une retraite aux Directeurs de la Congrégation et aux Missionnaires :

1° en cas d'infirmités qui les mettent hors d'état de poursuivre leur carrière ; 2° après un nombre déterminé d'années de service (c'est un moyen indispensable pour attirer des sujets, pour stimuler leur zèle et les fixer dans les colonies). Des retenues sont faites chaque année par le Gouvernement sur le traitement des Directeurs et des Missionnaires.

XII. — S'entendre immédiatement avec Monseigneur le Nonce, relativement aux pouvoirs spirituels que ce pouvoir confère au Supérieur de Paris. (Son Excellence a donné son entière approbation à ce plan.)

XIII. — Aller prochainement à Rome, pour en traiter directement avec la Propagande, muni de l'approbation et de l'appui du Gouvernement.

LEGUAY, *Supérieur et Vicaire général de Perpignan.*

(RECOMMANDATION DE Mgr GOUSSET.)

Il se présente trois plans pour la réorganisation de la Congrégation du Saint-Esprit et du Clergé des Colonies françaises, savoir : le plan qui donnerait des Évêques titulaires aux Colonies ; celui qui conférerait la juridiction des colonies à un Évêque de France ; et le plan ci-dessus présenté par la dite Société. Ce dernier plan nous a paru le plus simple, le plus régulier et le plus propre à assurer le succès du ministère apostolique dans nos colonies ; les deux autres entraîneraient infailliblement tôt ou tard, les divisions ou entre les différents ouvriers évangéliques, ou entre les Évêques et le Séminaire du Saint-Esprit. Toutefois, cet avis étant fondé sur l'état actuel des choses serait vraisemblablement susceptible d'être modifié plus tard.

Reims, le 30 Mai 1845.

Signé : THOMAS, *Archevêque de Reims.*

XIV

L'œuvre de Claude Poullart, d'après Rohrbacher (1).

Une œuvre commencée depuis plus de cent cinquante ans devait s'unir à l'œuvre nouvelle, afin de se compléter l'une l'autre. Un noble Breton, né à Rennes, le 27 février 1679, Claude-François Poullart des Places, ayant achevé son cours de droit, devait prendre possession d'une charge de conseiller au parlement de Bretagne, lorsque, malgré les instances et les oppositions de ses parents, il protesta solennellement qu'il se donnerait tout à Dieu dans l'état ecclésiastique. Entré au Collège des Jésuites à Paris, il se consacra par vœu à la pratique de la pauvreté et conçut le généreux dessein de quitter tout, parents, amis, honneurs, dignités, pour ne songer qu'au salut de son âme et à celui du prochain. D'abord, les pauvres Savoyards qu'il instruisait, puis l'assistance des écoliers qui, faute d'être secourus, étaient exposés à enfouir des talents dont l'Église pouvait tirer les plus grands avantages : telles furent les deux œuvres successives vers lesquelles se porta tout d'abord le zèle de sa charité pour le soulagement de ses frères ; mais la seconde devint bientôt son œuvre de prédilection, sa pensée fixe et la règle de toute sa conduite. Les prêtres ainsi formés dans la communauté de M. l'abbé des Places étaient spécialement destinés aux classes pauvres et délaissées. C'est alors qu'on le vit, foulant aux pieds tout sentiment de respect humain, et poussant jusqu'à l'héroïsme le dévouement de son humilité et de sa charité, rapporter chaque jour de la cuisine du Collège des Jésuites les restes qu'on y réservait pour sa petite communauté et ne se nourrir que du rebut des restes eux-mêmes.

Cependant, le nombre des écoliers qu'il entretenait augmentant considérablement, il loua une maison dans la rue des Cordiers. Ce fut là comme le berceau de la Communauté naissante du Saint-Esprit. On ne saurait dire combien il se donnait de peine

(1) Tome XIV, p. 829-830.

et entreprenait de travaux afin de pourvoir tout ensemble et à son bien spirituel et à son bien temporel. Tant de soins eurent bientôt consumé un homme en qui la force et la santé ne répondaient pas au zèle qui l'animait. La nouvelle de sa mort prochaine réunit en un instant autour de l'humble serviteur de Dieu tout ce qu'il y avait dans Paris de personnes distinguées tant par leur naissance que par leur piété, et, après avoir longtemps donné, à ceux qui venaient s'édifier auprès de son lit de douleurs, l'exemple le plus admirable de patience et de confiance en Dieu, il expira doucement le 12 octobre 1709, âgé de trente ans et sept mois.

Le nombre des élèves de sa Communauté s'élevait alors à soixante-dix. Une œuvre aussi sainte ne pouvait pas périr avec C. des Places ; sous la sage et pieuse direction de l'abbé Bouic, prêtre du diocèse de Saint-Malo, et soutenue par les aumônes des premières familles de France, l'œuvre se conserva et s'établit en 1733 dans le bâtiment qu'elle occupe encore aujourd'hui, rue des Postes. A partir de cette époque la Congrégation, définitivement établie et approuvée par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, acquit un rapide accroissement. On vit en peu d'années les prêtres du Saint-Esprit, parmi lesquels on compta plusieurs vicaires apostoliques, évangéliser la France, les Indes, la Chine, le Canada, l'Acadie, les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. En 1776, ils méritèrent d'être chargés d'entretenir vingt missionnaires et un préfet apostolique à Cayenne et à la Guyane française. Par suite de la Révolution de 1789, la Congrégation du Saint-Esprit, comme tant d'autres, vit tous ses biens confisqués et la plus grande partie de ses membres dispersés sans retour ; elle se releva pourtant d'un coup qui semblait devoir être pour elle l'heure de sa ruine. Après beaucoup de vicissitudes elle reçut, en 1816, la mission de fournir des prêtres pour les colonies françaises.

Mais, au sortir de la grande Révolution, les difficultés étaient grandes, pour ne pas dire insurmontables ; la Congrégation du Saint-Esprit, réduite à un petit nombre, était dans une absolue impossibilité de suffire par elle-même à toutes les colonies. Elle se vit donc dans la fâcheuse nécessité de faire un appel aux ecclésiastiques des divers diocèses qui voudraient aller, sans épreuve préalable, sans s'associer à la Congrégation, sans lien par conséquent et sans aucune dépendance, continuer dans les colonies françaises le ministère qu'ils exerçaient dans leur pays natal. Encore cet appel, pour ainsi dire étouffé par les derniers bruits

de la tempête révolutionnaire, ne fut-il que faiblement entendu. D'ailleurs, la plupart des évêques, n'ayant point assez de prêtres pour leur propre diocèse, n'étaient guère disposés à céder les meilleurs. Aussi vit-on les colonies françaises languir dans un triste et inévitable abandon, et la Congrégation du Saint-Esprit elle-même semblait de jour en jour perdre son ancien éclat et s'éteindre lentement dans les huit ou neuf membres qui lui restaient encore.

Dieu, qui avait suscité l'une et l'autre œuvre, l'une et l'autre congrégation dans un même but, secourir les âmes les plus délaissées, se servit de la Révolution de 1848 pour les rapprocher l'une et l'autre et enfin les fondre en une. Cette union fut consommée par l'autorité apostolique vers la fin de cette année-là même, sous le titre de Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie.

XV

Les propriétés de la Communauté du Saint-Esprit.

Les Lettres patentes de 1726 autorisaient la Communauté du Saint-Esprit non seulement à accepter les legs et donations, — mais encore à faire l'acquisition d'un immeuble. « Permettons à la dite Communauté d'acquérir une maison et emplacement qui lui sont nécessaires pour leur établissement, laquelle maison et emplacement, clos et jardin en dépendant seulement, de notre même grâce et autorité, avons amorti et amortissons à perpétuité comme consacrés à Dieu, pour en jouir par la dite Communauté franchement et quittement, sans qu'elle soit tenue d'en vuider les mains, ny de nous payer et à nos successeurs Roys, aucune finance, de laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous luy avons fait et faisons don et remise par les dites présentes... ; permettons à la dite Communauté d'accepter tous dons, legs et fondations jusqu'à concurrence de six mille livres de rente. »

1. — *Immeuble de Gentilly-lès-Paris.*

La première acquisition que fit la Communauté du Saint-Esprit fut celle de la maison de campagne de Gentilly.

Ce bourg, le *Gentilium* ou *Gentiliacum* des Romains, se divise en Grand et Petit-Gentilly. Vers la fin de 1729, il se trouvait à vendre, dans le Grand-Gentilly, un terrain, avec une maison et dépendances, traversé par la Bièvre On en demandait 20,000 livres : on aurait là un gîte où, en cas de besoin, l'on pouvait se retirer ; le jardin pouvait fournir à la Communauté des légumes, des fruits, etc. ; enfin ce serait un délicieux rendez-vous pour les séminaristes et les directeurs, dans leurs promenades d'été.

Comme les Lettres patentes de 1726 n'avaient pu encore être enregistrées, la propriété fut achetée au nom de M. Pierre Caris, premier assistant et procureur de la Communauté, par contrat passé devant Me Vatry, notaire à Paris, le 19 novembre 1729, mais

les associés, MM. L. Bouic, P. Thomas et Michel David, étaient reconnus et déclarés copropriétaires. La venderesse fut une dame Corican, veuve Chedeville.

Une circonstance importante à faire remarquer, c'est que, par l'acte de cette vente, il est constaté que le Séminaire du Saint-Esprit était encore installé, à cette époque, dans la maison louée rue Neuve-Sainte-Geneviève.

Plus tard, le 16 février 1740, fut achetée également par contrat une autre portion de terrain, adjacente à la première au Grand-Gentilly, composée de plusieurs corps de bâtiments avec un jardin et prés en dépendant, moyennant la somme de 9,000 livres; mais cette fois l'acquisition est faite au nom de M. Nicolas Varlet, avocat au Parlement et ez conseils du Roy.

2. — *Immeuble de la rue des Postes, 26* (1).

Une acquisition bien plus utile encore et plus importante fut celle de l'immeuble de la rue des Postes. Cette fois, on n'eut plus besoin d'intermédiaire, puisque l'achat de cet emplacement était autorisé par les Lettres patentes de mai 1726. M. Bouic put donc l'acquérir au nom et pour l'usage de la Congrégation et du Séminaire du Saint-Esprit. Le contrat fut signé le 4 juin 1735 devant Me Doyen, notaire à Paris, par MM. L. Bouic, P. Caris, P. Thomas, Michel David et Nicolas Foisset, qui composaient alors le personnel de la Congrégation. Ce contrat est mentionné dans une des pièces de nos archives, dans les termes suivants : « En suite de la minute d'un contrat passé devant Me Doyen, qui en a la minute, et son confrère, notaires à Paris, le quatre juin mil sept cent trente et un (4 juin 1731), contenant vente par Sr Isaac-Jacques de Martinville, au nom et comme procureur des héritiers de M. Abel-Jean-Baptiste Guillard, chevalier, seigneur d'Amoy, et de sa dame Marianne-Catherine Le Haguais, à la Communauté et Séminaire du Saint-Esprit, sous l'invocation de la Sainte Vierge conçue sans péché, de deux maisons sises en cette ville de Paris, faubourg Saint-Marcel, l'une rue des Postes et l'autre rue des Vignes, moyennant la somme de 36,000 livres, déposées au dit Me Doyen, etc. »

Avant cette acquisition, l'emplacement avait été loué à des

(1) Aujourd'hui n° 30.

particuliers au prix annuel de 1,400 livres; mais le bail devait être à son terme, puisque l'on put en prendre possession presque immédiatement.

Voici quel était, d'après les experts et les architectes, l'état des bâtiments. A gauche, en entrant, on voyait le long de l'impasse des Vignes (aujourd'hui rue Rataud), des écuries, caves, remises et galetas. Un peu plus au sud, il y avait un appentis servant de lieux d'aisance, puis une basse-cour dans l'angle de laquelle s'élevait une maison couverte de tuiles et ayant vue sur la basse-cour et sur l'impasse, se composant d'un rez-de-chaussée et de deux étages. M. Bouic y établit l'infirmerie; mais l'appentis et ce dernier bâtiment étaient en si mauvais état qu'ils ne furent jugés bons par les architectes du Gouvernement qu'à être démolis.

Le long de la rue des Postes, se continuait en retour d'équerre le mur de clôture. Vers le milieu s'ouvrait une porte cochère, à gauche de laquelle se trouvait la loge du portier, petit bâtiment n'ayant qu'un rez-de-chaussée. Il était en bon état et de construction récente.

En entrant on se trouvait dans une cour à la droite de laquelle s'élevait d'abord un bâtiment ayant pignon sur la rue des Postes. On montait aux divers étages par un escalier extérieur du côté du mur de clôture. Une chapelle provisoire y fut installée; l'on y arrivait par l'escalier extérieur après avoir monté dix marches. A côté de la chapelle, il y avait une salle qui fut affectée à la bibliothèque. Au-dessus de la chapelle, des salles servirent soit pour les exercices soit pour les classes. Au mur de ce bâtiment était adossé du côté de la cour un vestibule et les parloirs.

Plus à l'intérieur, un autre édifice couvert de tuiles, contigu au premier, formait la maison principale.

Derrière ces deux maisons, le long du mur qui séparait l'emplacement de celui du Séminaire des Anglais (aujourd'hui n° 28 de la rue Lhomond), il y avait un jardin planté en marronniers et, sur le devant, c'est-à-dire à l'est, un parterre de gazon avec plates-bandes au pourtour pour fleurs. Un escalier extérieur à deux rampes conduisait au premier étage de cette autre maison. Cet édifice avait un rez-de-chaussée communiquant de plain-pied avec le jardin, un étage carré et un second pris en partie dans les combles. Aux étages on pratiqua des corridors où aboutissaient les cellules des séminaristes. Une des salles du rez-de chaussée était employée comme réfectoire. Mais les murs, les planchers,

les cloisons de ces deux maisons étaient tellement lézardés qu'ils menaçaient ruine.

Vers la fin de 1731, M. Bouic fit abattre, du côté de l'impasse, les écuries et les remises. On découvrit une carrière au milieu du jardin. On en tira de beaux blocs de pierre calcaire et du sable. Les séminaristes se faisaient un plaisir, dans leurs temps de loisir, de prendre part aux travaux des ouvriers. Les constructions commencèrent en 1732 et ne furent terminées qu'en 1734.

Il restait encore à bâtir une chapelle, une salle d'exercices, une salle de bibliothèque, des parloirs, et au moins une trentaine de chambres pour le logement du personnel. Il ne fut pas donné à M. Bouic de faire ces autres constructions : mais au moins put-il encore faire bâtir sous le bas de la vieille chapelle, du côté de la rue des Postes, un caveau destiné à recevoir les dépouilles mortelles des membres de la Congrégation.

Jusqu'en 1759, on tirait probablement l'eau nécessaire à la cuisine, au réfectoire et autres usages de la maison, d'un puits mitoyen, garni d'une margelle et d'une poulie, établi dans la petite cour qui sépare la chapelle de l'ancien Séminaire des Anglais. A la suite des démarches faites par M. Bouic auprès du Prévôt des marchands, préposé à la distribution des eaux dans la capitale, le 9 août 1758, il obtint la concession gratuite de « six lignes d'eau en superficie, provenant des eaux d'Arcueil pour l'usage de la Communauté » ; mais les tuyaux de conduite et leur entretien étaient à la charge de la Communauté. L'année suivante, l'on construisit une citerne à environ 15 mètres de la maison n° 2 du cul-de-sac des Vignes. L'orifice de cette citerne fut garni d'une margelle basse, et l'on y adapta un couvercle en chêne, ouvrant en une partie. Aujourd'hui cette citerne existe encore ; mais elle ne sert plus de réservoir d'eau ; elle est recouverte de terre, et une allée circulaire la recouvre.

3. — *Immeuble de Sarcelles.*

En 1752, Mgr Pierre-Harmand Dosquet, ancien évêque de Québec, en témoignage des services qu'avaient rendus et rendaient encore, dans ce vaste diocèse, les prêtres provenant du Séminaire du Saint-Esprit, fit don à la Congrégation de sa maison de campagne sise à Sarcelles, à environ 4 lieues au nord de Paris. Les

Lettres patentes obtenues au mois d'octobre 1761 autorisent la Congrégation à recevoir la donation, confirment à nouveau l'Institut et permettent d'accepter des legs et donations jusqu'à concurrence de 4,000 livres de rente, en sus des 6,000 livres déjà autorisées par les Lettres patentes de 1726. Celles d'octobre 1761 furent enregistrées en cour de Parlement, le 6 avril 1762.

Cette propriété comprenait deux fiefs, celui de Bertrandy et celui de Hugot Encelin, relevant tous deux du Marquis d'Hautefort, Seigneur de Sarcelles, estimés ensemble à 57,000 livres.

Elle fut confisquée par la Révolution, le 18 août 1792, et ne fut par la suite ni restituée ni rachetée.

4. — La Chyperie ou la Chyplie.

Cette petite propriété située près d'Orléans avait été donnée à M. Jacques Duflos, procureur du Séminaire, par Mme Angoust, veuve de Georges Binet, de Paris, par acte de donation entre vifs, à la date du 27 décembre 1777.

On lit dans ces Lettres patentes : « Désirant donner audit Séminaire une nouvelle marque de notre protection, nous avons autorisé et autorisons par ces présentes les donations qui pourraient être faites à la dite Communauté, des maisons et héritages appelés la Chyperie et les Sablons, situés paroisse Saint-Martin-de-Sarant près Orléans, les circonstances et dépendances consistant en 10 arpents ou environ. Permettons au Sr Becquet, Supérieur actuel de la dite Communauté, de disposer des dits héritages au profit d'icelle, par tel acte qu'il jugera à propos, dérogeant à cet effet à l'Édit du mois de mai 1749 et à toutes lois, usages et règlements à ce contraires. »

La campagne de la Chyperie, quelquefois aussi appelée La Tournière, est située sur les bords fertiles de la Loire, dans l'Orléanais, aujourd'hui département du Loiret, en la paroisse Saint-Martin-de-Saran, village qui n'est éloigné de la ville d'Orléans que de 6 kilomètres. Cette terre, de la contenance d'environ 16 arpents, plantés en vigne, comprenait dans son enceinte une chapelle, une cour, des écuries, des étables, un corps de logis, un pressoir, un petit bois. Les supérieurs et directeurs du Saint-Esprit aimaient à aller passer leurs vacances dans cette agréable campagne, pour se reposer ou se remettre de leurs infirmités

Ainsi le testament de M. Bertout est daté de la Chyperie, 10 septembre 1832, quelques semaines seulement avant sa mort. M. Fourdinier et surtout M. Warnet s'y plaisaient beaucoup.

Cet immeuble, comme tous les autres appartenant à la Congrégation, fut confisqué par la Révolution; mais, comme on n'en avait pu trouver d'acheteur, il resta invendu, et, conformément au Concordat de 1801, il fut rendu à la Congrégation, par le décret de rétablissement du 23 mars 1805. A cause de son éloignement, on crut devoir ensuite le vendre, en 1848, sous l'administration de M. Monnet, qui y fut autorisé par un décret du Gouvernement provisoire de la République.

5. — *Construction de la Chapelle du Séminaire (1760-1778)*.

En 1733, M. Bouic, au moment où s'achevait le grand édifice de l'Impasse des Vignes, écrivait à Son Éminence le Cardinal de Fleury : « Il nous manquera même encore plusieurs pièces bien nécessaires, des salles d'exercices, une chapelle et une bibliothèque. Cela se fera quand il plaira à Dieu. » — Hélas! le bon et généreux Cardinal était mort le 29 janvier 1743.

Cependant, M. Becquet, partageant entièrement les vues de son prédécesseur, se proposait d'abord de construire, à droite de la porte d'entrée, une seconde aile faisant pendant à celle de l'Impasse des Vignes et devant contenir la chapelle et la bibliothèque, quelques cellules et des sous-sols, dans lesquels il devait y avoir, outre le « cimetière », une salle d'exercices et des salles de classes. Sa pensée était de remettre à plus tard la reconstruction de la maison de l'intérieur, faisant face au jardin.

Pour la réalisation de ces projets, il fallait des ressources assez considérables.

Or, ces ressources faisaient complètement défaut. Sans doute, il existait encore des bienfaiteurs; mais les sommes qu'ils donnaient étaient à peine suffisantes pour subvenir aux dépenses ordinaires de la maison. Cependant, M. Becquet crut devoir commencer cet ouvrage qui s'imposait.

Vers le commencement de 1768, il adressa un mémoire à M. Bertin, contrôleur des finances, et, en même temps, il eut recours à la bienveillance de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris. Le Prélat voulut bien, en date du 23 février 1768, écrire, à

ce sujet, une lettre de recommandation à M. Bertin. Avant de prendre les ordres du Roi, ce dernier pria, le lendemain 24, M. de Sartine, lieutenant général de Police, de faire examiner les bâtiments du Séminaire. M. de Sartine chargea de ce soin M. Egresset, expert en bâtiments et architecte de la Police. Cet homme, aussi honnête qu'intelligent, après avoir visité, dans leurs moindres détails, le bâtiment de la chapelle et celui qui lui fait suite, présenta, le 14 mars 1768, son rapport à M. le lieutenant général de Police. Les bâtiments ont été trouvés par lui en fort mauvais état : les murs lézardés, les cloisons et les planchers disloqués et disjoints, les fondations en partie hors de leur niveau; ces deux maisons étaient inhabitables. Il y avait donc impossibilité de les réparer et nécessité de les démolir pour bâtir à neuf.

M. Le Camus de Mézières, architecte du Roi et expert en bâtiments, avait déjà fait, le 5 mars précédent, un rapport sur l'état de ces maisons : ses conclusions avaient été identiques à celles de M. Egresset.

Le Supérieur du Saint-Esprit communiqua les deux rapports à M. Bertin et les fit accompagner d'une nouvelle supplique. La réponse fut qu'il y avait lieu d'accorder quelques secours, mais qu'au préalable on devait, d'une part, faire faire un devis des réparations et constructions à entreprendre; et, d'autre part, présenter un état des ressources dont le Séminaire pourrait disposer pour concourir à ces dépenses. Ce devis fut rédigé le 30 mars 1768 par M. Le Camus de Mézières; il montait à 200,000 livres. Quant aux ressources dont pouvait disposer l'établissement, elles ne consistaient que dans la carrière du jardin, d'où l'on pouvait tirer la pierre, les moellons et le sable.

Ce devis parut exorbitant à M. Bertin et ne fut point accepté.

Sans se décourager, avec l'appui de quelques protecteurs, M. Becquet fit de nouvelles instances auprès de lui pour le presser d'accorder quelques secours. Cette fois, une somme de 30,000 livres fut promise, dont 15,000 livres payables en 1769 et pareille somme en 1770, mais sous la condition expresse que M. Becquet abandonnerait son plan de 200,000 livres; qu'il se contenterait de faire les constructions nécessaires à une chapelle et à une bibliothèque, et qu'il justifierait de l'emploi des fonds alloués. Cette allocation fut faite le 22 janvier 1769.

M. Becquet l'accepta avec reconnaissance et, confiant en la divine Providence, il pria, le 10 février suivant, M. Bertin de lui

donner un architecte et un entrepreneur pour se mettre à l'œuvre. On lui envoya seulement un entrepreneur qui, après avoir examiné le projet, rédigea deux nouveaux devis montant l'un à 27,520 livres, l'autre à 30,045 livres. Ces deux projets parurent également inacceptables à M. Becquet, parce qu'en les suivant, on aurait défiguré le bel édifice de M. Bouic, et puis on n'aurait pas eu les pièces même indispensables pour le logement des séminaristes.

Le Supérieur du Saint-Esprit ayant fait part de ces difficultés à M. Le Camus de Mézières, celui-ci s'offrit à faire exécuter par M. Martin, entrepreneur, des constructions pour une chapelle et une bibliothèque. Comme ces deux Messieurs par esprit de charité, ne demandaient pas d'honoraires, on pensa que les dépenses ne seraient pas trop considérables : ce devis fut de 60,000 livres, mais on ne proposait, pour le moment, que de faire la moitié des constructions nécessaires.

Il n'y eut pas d'opposition à ce nouveau projet. M. Martin, maître-maçon, entrepreneur, commença les travaux en juin 1769, et, le 22 novembre suivant, Mgr de Beaumont vint en bénir la première pierre, que M. de Sartine se fit un honneur de poser lui-même. Le dictionnaire d'épigraphie de M. Migne contient l'inscription latine qui fut déposée dans les fondements.

Tout le temps qui s'était écoulé depuis les premiers travaux jusqu'au commencement de février 1770 avait été employé soit à extraire la pierre et le sable de la carrière, soit à construire les sous-sols, soit à élever les murs de la chapelle à une certaine hauteur.

Cependant, les dépenses occasionnées par ces ouvrages eurent bientôt épuisé les fonds disponibles, et M. Becquet, dans la nécessité où il se trouvait, crut devoir adresser une nouvelle supplique à M. Bertin (1er février 1770). Cette supplique reçut un fort mauvais accueil de la part du ministre. Le 15 mars suivant, celui-ci écrivit à M. de Sartine pour se plaindre de M. Becquet, qui, selon lui, à l'encontre de ce qui était convenu, aurait voulu revenir à son plan de 200,000 livres. Bien plus, il donna un ordre formel de faire arrêter immédiatement les travaux, et malgré tout l'intérêt que M. de Sartine portait au Séminaire, il se vit obligé de notifier à M. Becquet les ordres du ministre (17 mars 1770).

Dans la perplexité où le jetaient ces rigueurs, le Supérieur du

Saint-Esprit se ménagea la bienveillante protection de Mgr de Beaumont, de M. de Sartine, des duchesses de Grammont, de Villars, de Nivernais, et de la comtesse de Rupelmonde, carmélite.

M. de Sartine, toujours bienveillant envers les Prêtres du Saint-Esprit, essaya de justifier M. Becquet et de faire comprendre au ministre qu'on n'avait nullement l'intention de revenir au plan de 200,000 livres ; mais qu'on se contenterait de mettre à exécution celui fait par M. de Mézières le 14 avril 1769, c'est-à-dire de construire les « souterrains » et le bâtiment de la chapelle et de la bibliothèque. Selon les désirs de M. Becquet, il pria M. Parent, chef de bureau de M. Bertin, d'aller sur les lieux pour se rendre compte *de visu* de ce qui avait été fait jusque-là. En même temps, il présenta au ministre un état des dépenses faites jusqu'à ce jour, avec pièces justificatives : les payements exécutés formaient la somme de 26,000 livres. Il essaya de faire comprendre qu'il suffisait de 14,000 livres pour terminer cette construction. En marge de cette lettre, M. Bertin traça ces mots : « Monsieur Parent, il faudrait effectivement voir les choses et prier M. Soufflot d'y aller, s'il le peut. »

M. Soufflot, l'habile architecte de l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), se rendit donc au Séminaire du Saint-Esprit, examina avec soin tout ce qui avait été fait et reçut un compte exact et détaillé de l'emploi des fonds. Le 26 juillet 1770, il envoya à M. Parent un rapport tout à fait favorable à M. Becquet. Après avoir fait bonne appréciation des ressources que l'on tirait de la carrière du jardin, il fait mention « des plans et des soins d'un architecte (M. de Mézières) qui ne prend pour payement que la satisfaction de contribuer au bien d'un établissement qui ne paraît se soutenir que comme par miracle, des économies de de toutes espèces, des transports de pierres que nous appelons *bordages* faits par les séminaristes à leurs heures de récréation qui m'ont paru en cela un peu semblables à ces anciens religieux qui bâtissaient eux-mêmes leurs vastes habitations, etc. ». Il conclut qu'il faut « trouver les moyens de finir incessamment l'aile si bien et si économiquement commencée, dans laquelle doit être la chapelle, la classe et la salle d'étude. C'est un objet de 20 à 30,000 livres à ajouter à ce que le ministre a déjà bien voulu procurer. Le ciel l'en bénira, et nous aussi. Pour moi, ne pouvant rien de plus, je m'offre à aider de mes soins toutes les

fois que besoin en sera. » Cette lettre ou rapport exerça une heureuse influence sur M. Parent ; mais il n'en fut pas ainsi de M. Bertin, puisque, par sa lettre du 27 septembre 1770, il réitéra son refus d'accorder d'autres subsides.

Les travaux restèrent donc forcément interrompus du 17 mars 1770 au commencement de 1775. On eut le chagrin de voir les ouvrages se détériorer et les matériaux entassés dans la cour dépérir de jour en jour.

A la fin, M. Becquet se décida à recommencer ses démarches auprès du ministre. M[gr] de Beaumont eut encore la bienveillance d'appuyer la supplique par sa lettre du 20 mars 1772. M. Bertin répondit à l'archevêque le 19 avril suivant : sa lettre n'est que l'expression d'un refus obstiné.

M. Becquet attendit, pour revenir à la charge, jusqu'au 10 septembre 1773, date du mémoire que, à sa prière, la duchesse de Nivernais et la comtesse de Rupelmonde voulurent bien adresser à M. Parent. Le duc de Nivernais eut la bonté de faire parvenir le mémoire à sa destination, avec une lettre d'appui de sa part (13 septembre 1773) (1). Mais, pour éviter les malentendus et les inconvénients du passé, le mémoire crut pouvoir proposer de confier la direction des travaux ainsi que celle de l'emploi des fonds à un architecte du Gouvernement. Le 23 septembre suivant, le ministre accusa réception du mémoire et de la lettre ; il donna quelque espoir, mais sans rien préciser.

Ce ne fut que le 28 mars 1774 qu'il commença à prendre en sérieuse considération les démarches faites. A cette date il écrivit à M. de Sartine pour l'informer que le Séminaire faisait une nouvelle demande d'un secours de 30,000 livres à prendre sur les loteries (comme les précédentes subventions) et pour le prier de vouloir bien charger M. Chalgrin, architecte distingué, grand prix de Rome, membre de l'Institut, d'aller vérifier le devis de M. Le Camus de Mézières et de lui faire un rapport sur l'état des choses. M. Chalgrin fit cette vérification. Dans son rapport, il exprima

(1) « Je suis chargé, Monsieur, par deux bonnes âmes, d'avoir l'honneur de vous présenter le mémoire cy-joint. Ces deux bonnes âmes sont ma femme et M[me] la comtesse de Rupelmonde, la Carmélite, qui s'intéressent vivement au Séminaire du Saint-Esprit, en faveur duquel nous avons recours à vous. Ce Séminaire, comme vous le savez mieux que moy, Monsieur, est fort utile à la Religion... J'espère par toutes ces raisons, Monsieur, que vous voudrez bien accueillir cette demande. J'en auray la plus sincère reconnaissance, et les deux saintes qui m'emploient prieront Dieu pour vous avec bien de la ferveur », etc.

l'opinion qu'il restait trois opérations à accomplir, savoir : achever la chapelle, y ajouter une nef, et construire un corps de bibliothèque. Dépense prévue : 143,743 livres. Il y a en matériaux la valeur de 26,557 livres. Reste donc à trouver 117,185 livres.

Comme on le pense bien, M. Becquet se garda bien de demander une somme aussi élevée. M. de Sartine, son intermédiaire, fit comprendre au ministre la nécessité d'achever au moins le chœur, qui était commencé, et dont les ouvrages étaient découverts depuis plusieurs années. Il ne demanda pour ce travail que 21,522 livres.

Le 6 décembre 1774, M. Bertin écrivit à M. le duc de Nivernais : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que le Roy a bien voulu accorder au Séminaire du Saint-Esprit, qui a pour vous tant d'intérêt, une somme de 25,000 livres, payables en deux ans... pour achever la construction de la chapelle seulement. »

On put donc, vers le printemps de 1775, reprendre les travaux. Mais M. Le Camus de Mézières fut alors, par ordre du ministre, remplacé par M. Chalgrin, comme architecte, et M. Martin par M. Mangin, comme entrepreneur. Les nouveaux directeurs des constructions touchaient des honoraires prélevés sur les sommes allouées au Séminaire.

D'un autre côté, M. de Sartine, dévoué à la Maison, qui venait d'être nommé par Louis XVI ministre de la Marine (24 août 1774), accorda aussi des subsides pris sur les fonds de son département. M. Bertin devint dès lors plus libéral, et les travaux purent être poussés avec vigueur. D'après une lettre de la duchesse de Nivernais à M. Parent, en date du 30 octobre 1778, les gros ouvrages de la chapelle, c'est-à-dire les quatre murs et la toiture, étaient terminés à cette date.

MM. Chalgrin et Mangin allaient largement en besogne sans trop regarder à la dépense. Des sculptures furent exécutées sous leurs ordres dans l'intérieur et surtout au portail de la chapelle : elles ont été en partie détruites par la Révolution. Dans un *Mémoire des ouvrages de sculpture faits au Séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, à Paris, sous les ordres de M. Chalgrin, architecte du roi, etc., etc., exécutés en avril 1776 par M. Durel, sculpteur et ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Pot-de-Fer, près Saint-Sulpice à Paris*, l'artiste déclare « avoir arrangé et refait plusieurs morceaux d'un groupe colossa

de 10 pieds de hauteur, et très défectueux, placé dans le milieu de l'arcade de la chapelle, derrière le maître-autel, y avoir ajouté plusieurs parties, comme têtes, bras, mains, nuages, parties de corps et de draperies... » Il ajoute : « Au-dessus de la porte principale faisant face sur la rue des Postes, est un carrelet où sont représentées les armes du Roy, ornées de branches de lauriers et de guirlandes de chêne. Cet ouvrage est de la grandeur de 10 pieds sur 5 de hauteur, exécuté en pierre de Conflans, 450 livres... » Puis : « Au portail de l'église avoir fait un grand bas-relief de la grandeur de 20 pieds 6 pouces sur 5 pieds 6 pouces de hauteur. Ce bas-relief représente la Prédication et le Baptême par des Missionnaires dans l'Inde. Les deux sujets sont composés de 26 figures de la proportion de 5 pieds. L'exécution de ce bas-relief est en pierre de Conflans, 5,200 livres. » ... « Deux bas-reliefs de la grandeur de 9 pieds 3 pouces de long sur 3 pieds 9 pouces de haut représentent : l'un, le Saint-Esprit descendant sur les Apôtres ; l'autre, la Conception de la Vierge. Ces bas-reliefs, richement composés, sont placés au-dessus des portes du sanctuaire, 3,400 livres. »

Enfin, la bénédiction de la chapelle fut faite en grande solennité par Mgr François de Bonal, évêque de Clermont, le 16 juillet 1780. Sa construction avait duré 11 ans.

6. — *Construction de la maison longeant la rue des Postes et reliant la chapelle avec le grand édifice de l'Impasse* (*1778-1782*).

En 1775, l'emplacement du Séminaire était séparé de la rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond) par un mur de clôture qui reliait les deux ailes, l'une, celle de l'impasse construite de 1732 à 1734, et l'autre, celle de la chapelle, bâtie de 1769 à 1780.

A égale distance de ces deux corps de bâtiments, ce mur était percé d'une porte cochère, à la gauche de laquelle se trouvait la loge du portier, un simple rez-de-chaussée.

Plus loin, faisant suite à la chapelle, une autre maison avait été construite par M. Chalgrin. Elle était destinée aux missionnaires de passage ou à ceux que l'âge ou les infirmités retenaient en Europe.

Remplacer le mur de clôture par un grand bâtiment en harmonie

avec les récentes constructions était chez M. Becquet un rêve depuis longtemps caressé. Mais comment le réaliser ?

L'avènement au trône de France de Louis XVI, le 10 mai 1774, permit de concevoir cet espoir. Dès le 24 août, le jeune monarque confia à l'excellent M. de Sartine le ministère de la Marine, dont relevaient les Colonies. L'année suivante (1776), le nouveau ministre conclut avec M. Becquet des arrangements d'après lesquels le Séminaire du Saint-Esprit, de l'agrément et approbation du Saint-Siège, devait être chargé de fournir à la Guyane française les prêtres devenus nécessaires depuis le départ des Jésuites. Ces arrangements furent confirmés en 1777 par des lettres patentes du Roi.

Dès lors, le Séminaire du Saint-Esprit avait une situation officielle dans l'administration coloniale : c'était dans sa vie une étape nouvelle.

Des sommes furent allouées, et l'on se mit de nouveau à l'œuvre. Malheureusement, la guerre avait éclaté, et M. de Sartine se vit dans l'impossibilité de réaliser ses promesses. M. Bertin, d'ailleurs, était toujours là, et, dans un mémoire, il rappelait les dépenses déjà faites.

64,000 livres prises sur les loteries ;
47,475 livres accordées par la Marine ;
34,000 livres fournies par le Séminaire.

Au total : 145,475 livres.

La duchesse de Nivernais intercéda en 1778, puis en 1779, cette fois en se faisant appuyer par Mgr de Beaumont. M. Chalgrin demandait 83,000 livres pour le tout.

M. Bertin, le 13 février 1780, accorda une subvention de 45,000 livres, payables en deux annuités. Malgré l'insuffisance de cette somme, M. Chalgrin termina les travaux de construction dans la première moitié de 1872 ; mais non sans laisser le Séminaire accablé de très fortes dettes.

Avant que ces travaux fussent terminés, les Prêtres du Saint-Esprit eurent la douleur de perdre la protection et l'appui si efficace de M. de Sartine, tombé en disgrâce le 14 octobre 1780, par suite des agissements de M. Necker.

A ce malheur s'en joignit bientôt un autre : Mgr de Beaumont, cet autre bienfaiteur de la Maison, mourut le 12 décembre 1781.

Heureusement, il fut remplacé par Mgr de Juigné, également remarquable par sa charité.

Les constructions étaient sur le point d'être terminées, mais le Séminaire était obéré de dettes; l'entrepreneur, les fournisseurs et les ouvriers, las d'attendre, commencèrent des poursuites et assignèrent le Supérieur et les directeurs à comparaître au Châtelet, tribunal de première instance.

Dans la perplexité où ils se trouvaient, ils présentèrent, tant à M. Bertin qu'à M. de Castries, le successeur de M. de Sartine au ministère de la Marine, une nouvelle supplique. Ce dernier chargea l'abbé Dalain, son parent, vicaire général de Cambrai, d'examiner le dossier du Séminaire du Saint-Esprit et de se rendre compte des constructions. Ce fait nous est révélé par une lettre du 4 octobre 1782, écrite par un M. Collard du Tilleul, probablement un employé de la Marine. A juger d'après la lettre que M. de Castries adressa à Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun, alors chargé de la feuille des bénéfices, les dispositions du nouveau ministre à l'égard du Séminaire étaient loin d'être aussi bienveillantes que celles de M. de Sartine. Le 20 novembre 1783, il écrivit à M. Becquet pour lui signifier qu'il n'avait plus rien à attendre du département de la Marine, mais il ajoutait que l'on pourrait, dans une conférence, examiner ensemble ce qu'il y aurait à faire dans des circonstances aussi critiques ; s'il fallait livrer cet établissement aux procès dont il était menacé, ou si l'archevêque pourrait venir à son secours.

La conférence eut lieu. Mgr de Juigné voulut bien y prendre part en personne et proposa de venir en aide aux prêtres du Saint-Esprit, au moyen des biens provenant de quelques maisons de Célestins supprimées dans le diocèse de Paris. La proposition de l'archevêque fut prise en considération, et, le 22 décembre 1782, M. de Castries annonçait à l'évêque d'Autun cet heureux arrangement, ainsi que la surséance de 6 mois accordée par l'autorité royale à l'effet de suspendre les poursuites des créanciers.

A la prière de l'archevêque de Paris, Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux et agent général du Clergé, fit en outre accorder au Séminaire du Saint-Esprit, pour qu'il pût satisfaire aux exigences les plus pressantes, un acompte de 30,000 livres.

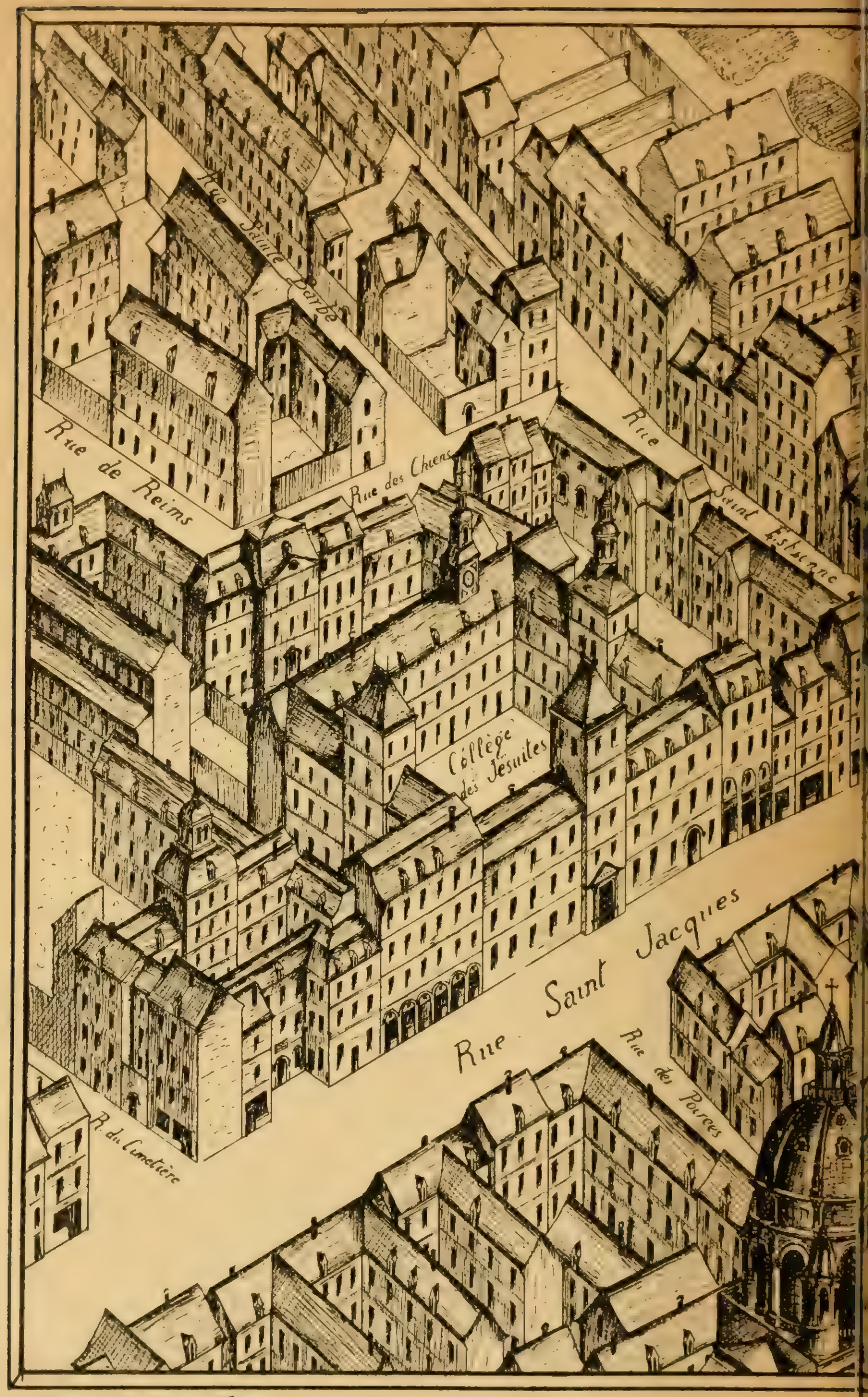
Les dettes de la maison montaient au chiffre énorme de près de 150,000 livres ; mais le sursis ordonné par Louis XVI et les promesses de la Commission du Clergé amenèrent les créanciers, dans les premiers jours de mai 1783, à une transaction qui eut lieu

au Châtelet, devant M[e] Étienne et son collègue M[e] Caux, notaires à Paris. Il fut convenu, en l'étude de M[e] Étienne, que 30,000 livres seraient versées en juin 1783, et que, pour liquider le restant, soit en principal, soit en intérêts, on payerait 20,000 livres par an jusqu'à entière extinction des dettes, à courir du 1[er] juillet 1783, ce qui embrassait une période de cinq années (1784-1788), et que, pour garantie, les créanciers auraient jusqu'à la fin de cette période droit d'hypothèque sur les biens meubles et immeubles du Séminaire. De leur côté, les créanciers donnèrent mainlevée de toutes les poursuites et oppositions au Séminaire pour le temps stipulé. On se basait sur l'arrêt du Conseil d'État du 21 juin 1783, par lequel Louis XVI accordait, sur les biens des Célestins, la somme de 130,000 livres, payables de la manière ci-dessus indiquée.

Les conditions de la transaction ayant été exécutées, il se trouva qu'au 1[er] juillet 1788, 130,000 livres avaient été versées pour l'acquittement des dettes.

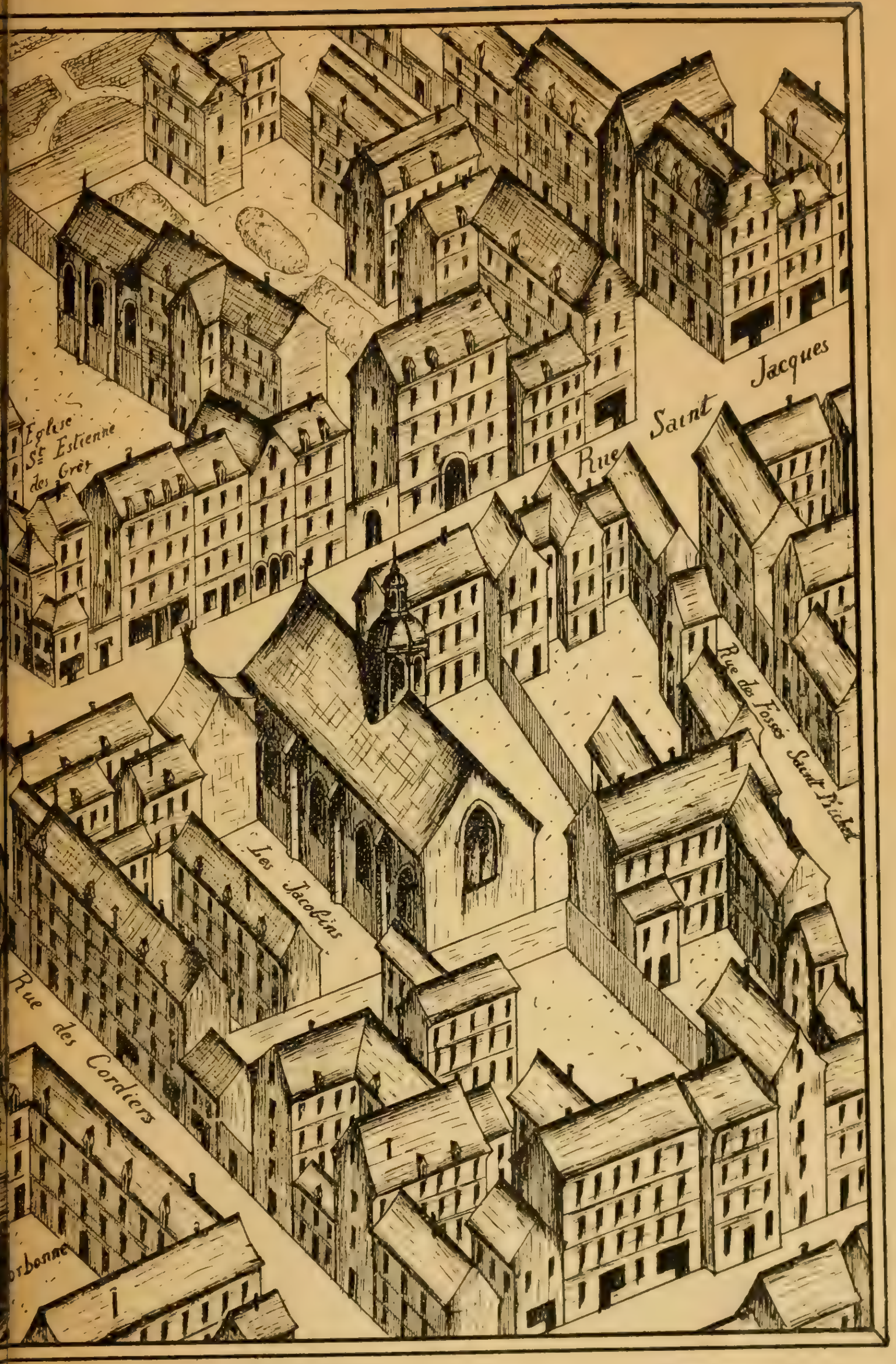
XVI

Le Séminaire du Saint-Esprit dans les divers plans de la ville de Paris depuis ses origines jusqu'en 1789.



D'après le Plan Turgot

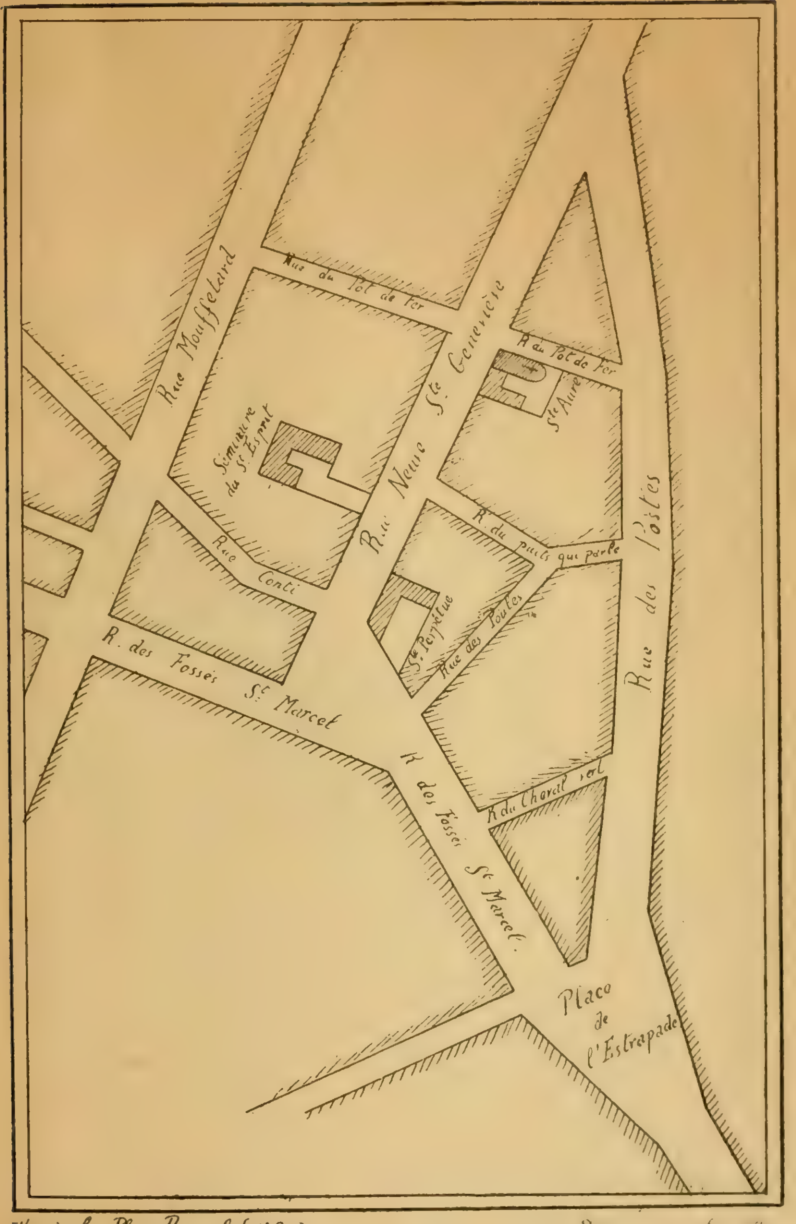
Section du Plan Turgot pour servir à l'histoire des origines de l'Établis
(Voir



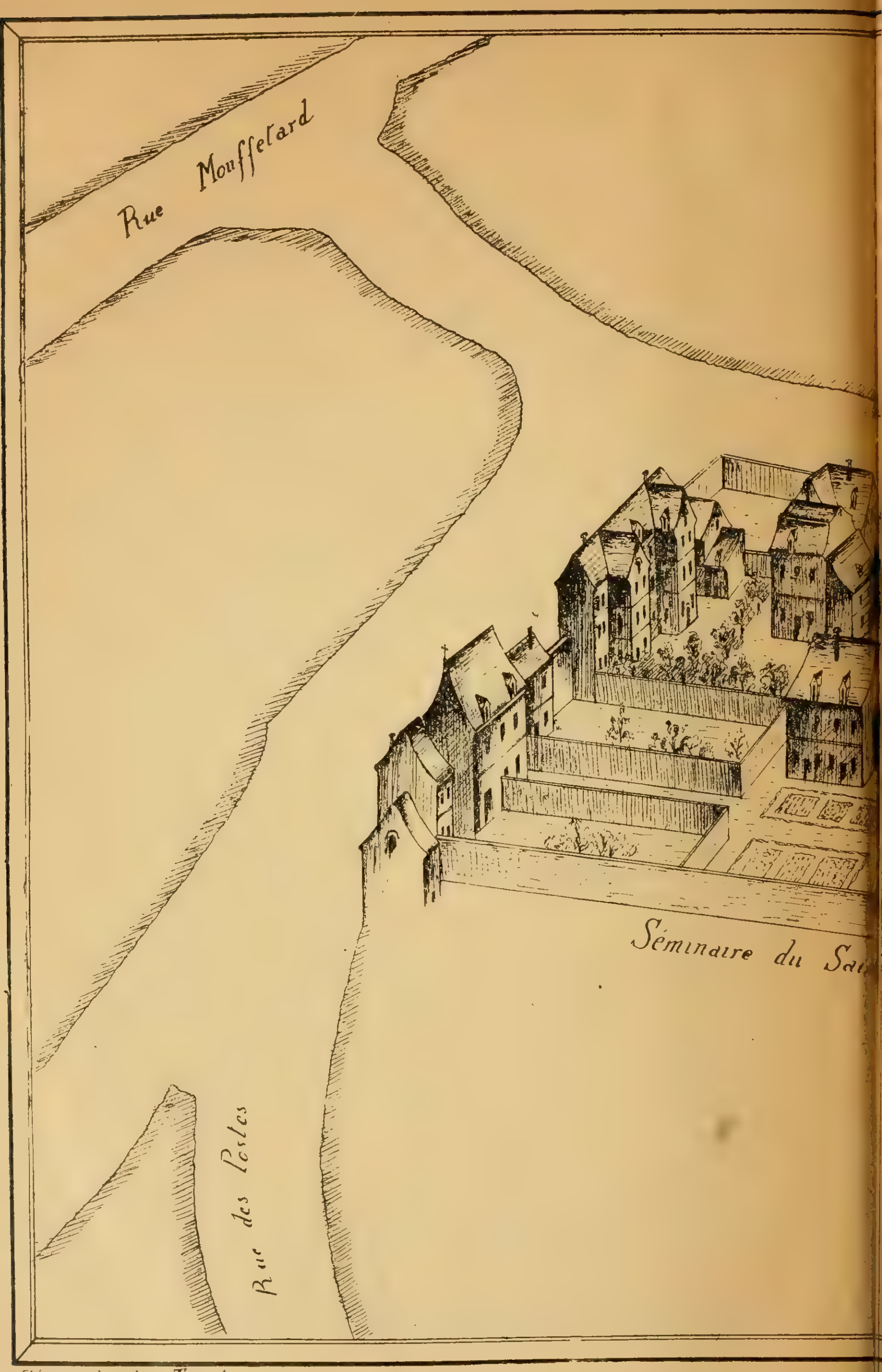
Dessiné par Louis Beauvais

...Pauvres Écoliers fondé par Claude Poullart des Places dansla rue des Cordiers.
... xv, p. 279.)

XVI. B

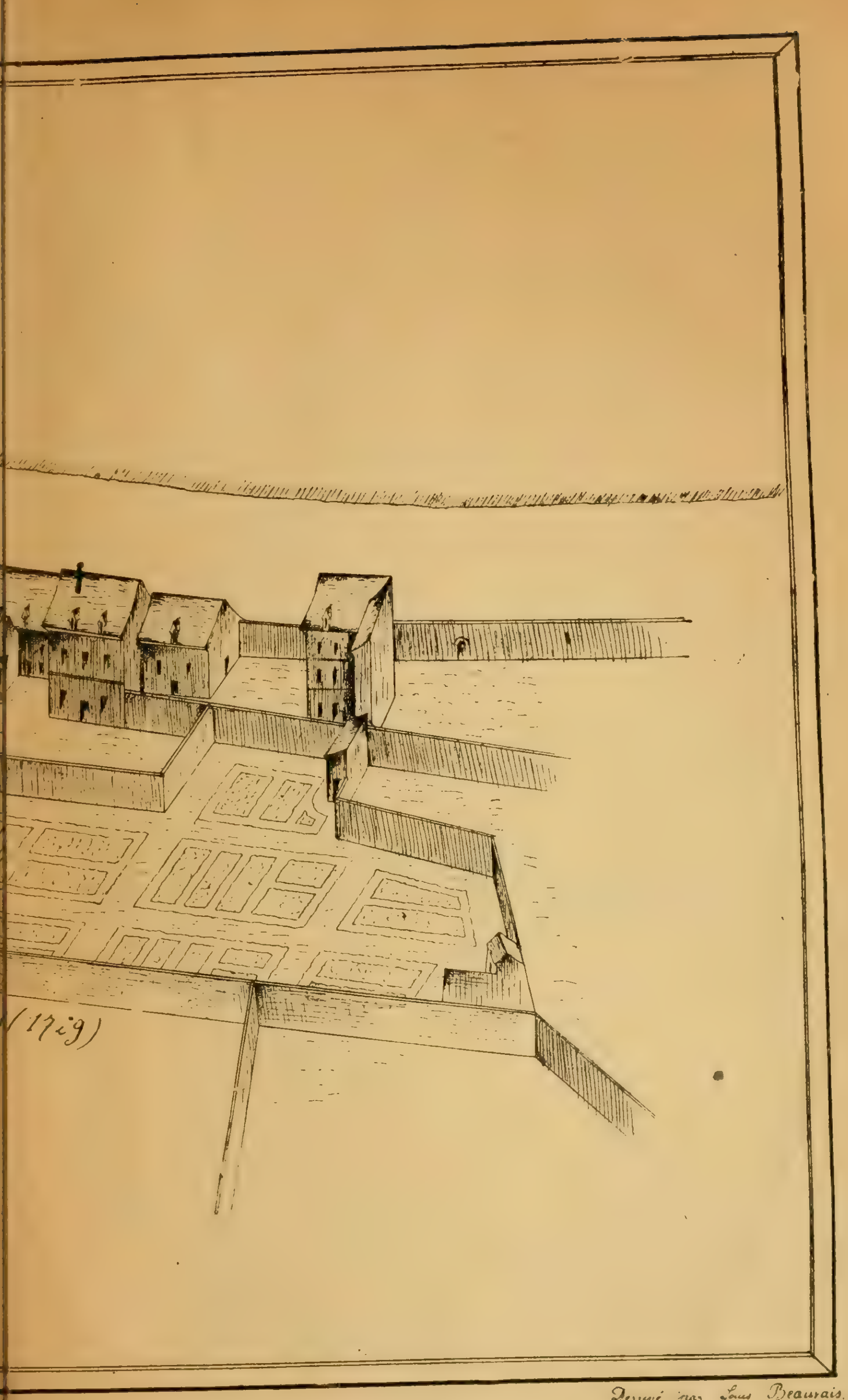


Emplacement du Séminaire du Saint-Esprit dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève 1706 à 1730. (Voir au chapitre XVII, pp. 310 et 311.)

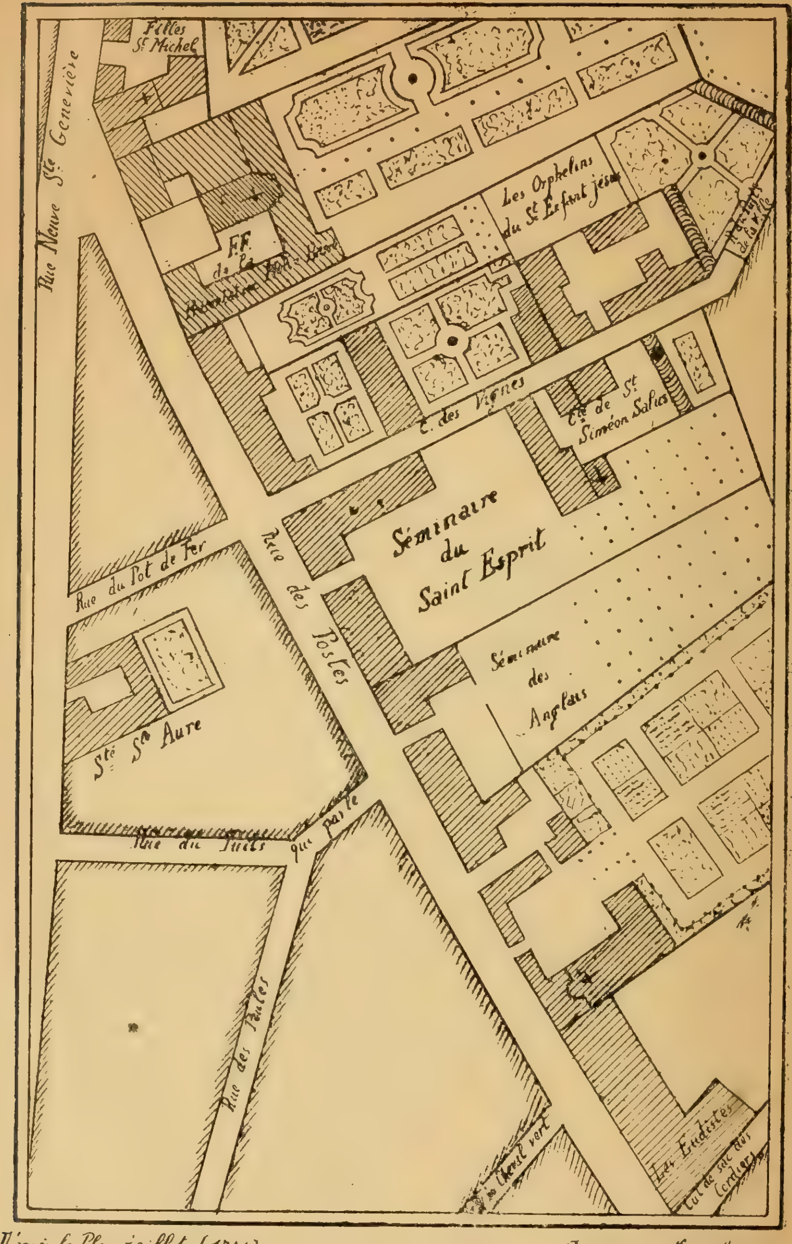


D'après le plan Turgot

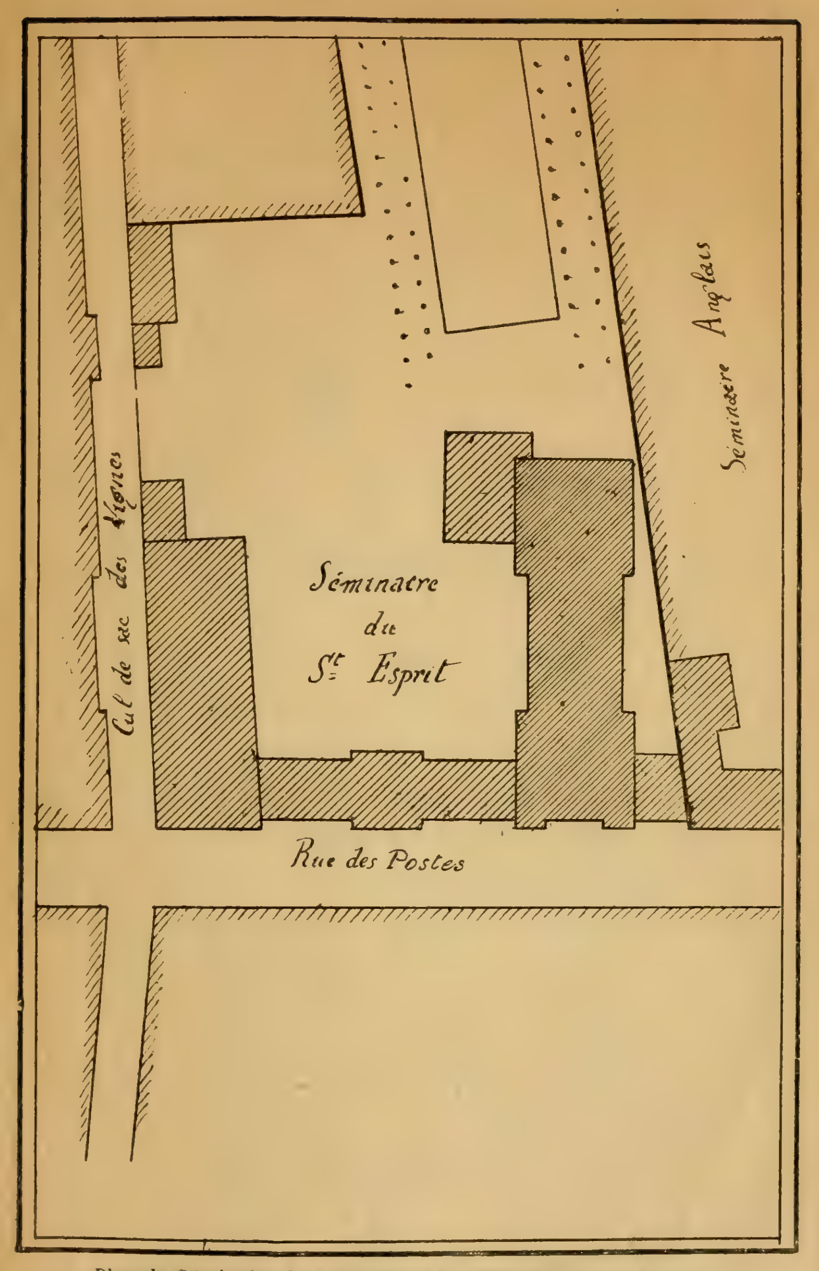
Vue des bâtiments, des cours et des jardins, dans l'état où



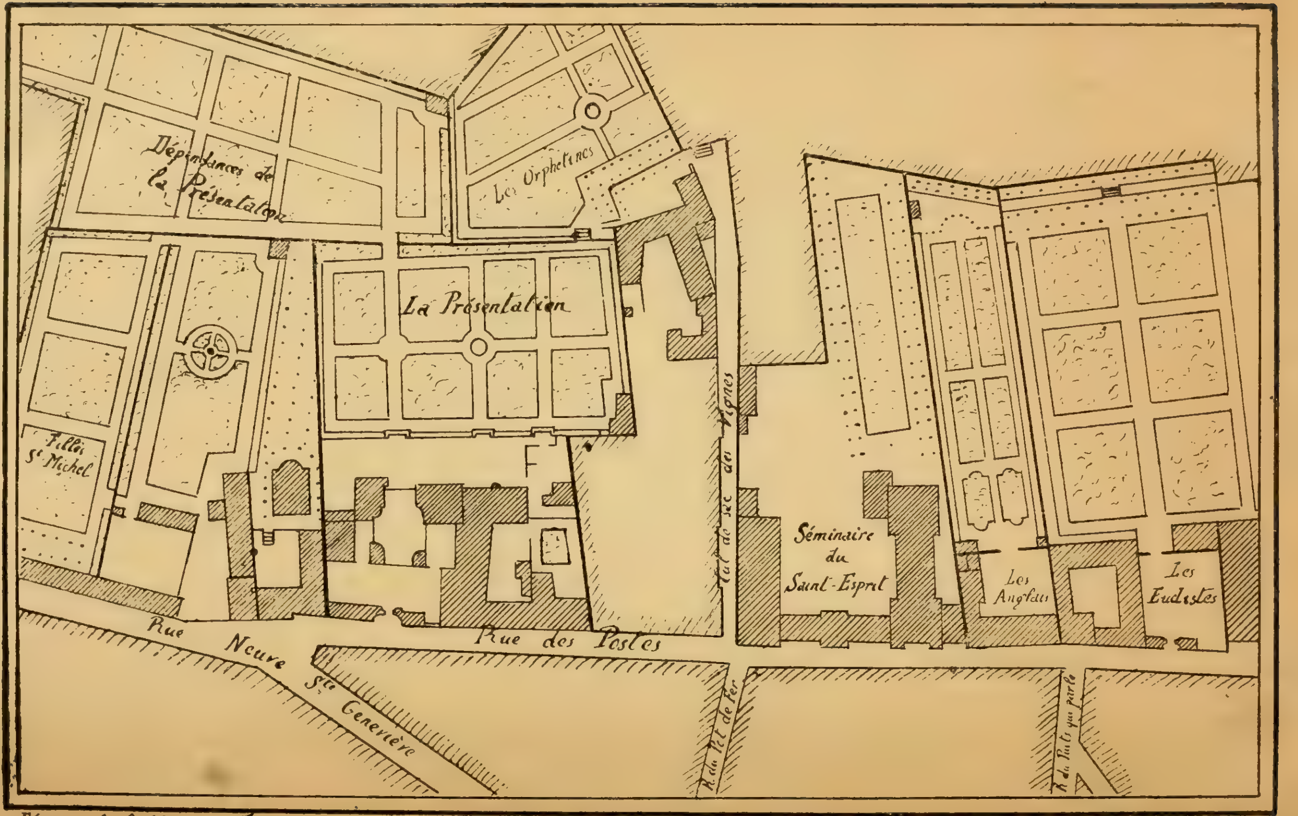
uis par les Prêtres du Saint-Esprit dans la rue des Postes.



Plan et alentours du Séminaire du Saint-Esprit en 1774.



Plan du Séminaire du Saint-Esprit en 1789. (Collection Lazare.)



Plan et alentours du Séminaire du Saint-Esprit en 1789.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

Retraite d'élection. — Études théologiques. Vie intérieure.

LIVRE IV

Premier apostolat à Paris et promotion aux ordres.

LIVRE V

Organisation du séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception.

LIVRE VI

L'œuvre de Claude Poullart des Places depuis sa mort jusqu'au vénérable Libermann.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

La Chapelle-Montligeon (Orne). — Imp. de Montligeon. — 7139-12-15.

IMPRIMATUR

Fr. Albertus Lepidi, *O. P. S. P. Ap. Magister.*

IMPRIMATUR

✝ Joseph Cepetelli, *Patr. Const. Vicesgerens.*